HISTOIRE
DE
FRANCE,
DEPUIS
L'ÉTABLISSEMENT
DE
LA MONARCHIE
FRANÇOISE DANS LES GAULES,

DEDIÉE AU ROI,

Par le P. G. DANIEL, de la Compagnie de JESUS.

NOUVELLE EDITION,

Revûe, corrigée & augmentée par l'Auteur, enrichie de Cartes Geographiques, & de plusieurs Medailles authentiques.

TOME CINQUIE'ME,

qui comprend les Regnes depuis l'an 1350. jusqu'en 1422.

A PARIS,

Chez
- DENYS MARIETTE, Libraire, rue saint Jacques, à saint Augustin
- JACQUES ROLLIN, Quai des Augustins, à la descente du Pont saint Michel au Lion d'Or.
- JEAN-BAPTISTE DELESPINE, Imprimeur du Roi, rue saint Jacques à saint Paul.
- JEAN-BAPTISTE COIGNARD, fils, Imprimeur du Roi, rue saint Jacques au Livre d'Or.

M DCC XXIX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DE SA MAJESTE'.

SOMMAIRE
DU REGNE
DE
JEAN II.

LE Roi est sacré à Reims. Mort tragique du Connêtable de Guines, à quoi attribuée. Fin de la Tréve entre la France & l'Angleterre. Ordre de l'Etoile établi en France. Avili depuis. Combat des Trente en Bretagne. Conquête du Roi d'Angleterre sur la France. Tréve prolongée entre les deux Nations. Troubles dans le Roïaume, à qui imputés. Assassinat du Connêtable Charles d'Espagne par le Roi de Navarre. Le Roi de Navarre demande pardon au Roi pour la forme seulement. Sa conduite devient de plus en plus suspecte. La guerre recommence avec l'Angleterre. Assemblée des Etats pour défendre le Roïaume. Secours qu'elle donne au Roi. Capitation Generale. Le Dauphin se laisse séduire à de mauvais conseils contre le Roi son pere. L'intrigue est découverte. Le Roi de Navarre est arrêté avec d'autres Seigneurs séditieux. Châtimens de quelques-uns des plus coupables. Les amis du Roi de Navarre prennent les armes. Les troupes Angloises se joignent à eux. Bataille de Maupertuis ou de Poitiers. Le Roi y est fait prisonnier par le Prince de Galles. Assemblée des Etats pour la liberté du Roi & pour l'administration du Roïaume. Mutinerie des Parisiens au sujet des Monnoies. Ceux du Languedoc se distinguent par leur zele pour le bien public. Nouvelle sedition à Paris comment appaisée. Autre Assemblée des Etats Generaux. Tréve conclue avec le Prince de Galles. Brouilleries entre la Noblesse & les Bourgeois de Paris. Le Roi est mené prisonnier en Angleterre. Fermeté du Dauphin au milieu de tous ces desordres. Il va demander du secours aux principales Villes du Roïaume. Il revient à la priere des Parisiens qu'il trouve pleins de soumission. On lui conteste de nouveau son autorité. Les factieux veulent se donner un Chef, & délivrent pour cela le Roi de Navarre de sa prison. Ce Prince vient à

Paris. Il y harangue le peuple d'une maniere seditieuse. Le Dauphin est contraint de dissimuler. Il accorde au Roi de Navarre toutes ses demandes. Le Roi de Navarre met tout en usage pour débaucher les peuples de Normandie. Paris recommence à se partager en factions. Le Dauphin rassemble auprès de lui la Noblesse. Audace du Prevôt des Marchands. Extrêmité où le Dauphin est reduit. Nouvelle assemblée des Etats. Fidelité de la plûpart des Villes de France. Le Dauphin est déclaré Regent du Roïaume. Nouvelle audace du Prevôt des Marchands de Paris. Le Regent demande du secours aux Etats de Champagne, & aux Etats Generaux assemblés à Compiegne. Revolte des Païsans de Brie & de Picardie. Blocus de Paris par les troupes du Regent. Le Prevôt des Marchands traite avec le Roi de Navarre, qui veut se faire déclarer Roi de France. Ce traître est massacré par un bourgeois. Le Regent revient à Paris, où il est reçû avec joie. Le Roi de Navarre lui déclare la guerre. Le Regent consent de faire sa paix avec lui. Traité désavantageux projetté par le Roi pour sa délivrance. Le Regent le communique aux Etats qui refusent d'y consentir. Le Roi d'Angleterre recommence la guerre. Il entre en Champagne, il assiege Reims sans succès. Il marche vers Paris, & dans le Païs Chartrain. Nouvelles negociations de paix. Accident qui oblige le Roi d'Angleterre d'y donner les mains. Articles du Traité conclu à Bretigni. Il est ratifié par le Regent. Le Roi part de Calais, & arrive à Paris. Affections des Parisiens pour le Prince. Peu de droiture du Roi d'Angleterre dans l'observation du Traité de paix. Ravages de quelques troupes qu'il avoit à sa solde. Un imposteur se fait proclamer Roi de France. Mort du Duc de Bourgogne. Mouvement des Cours de France, d'Angleterre & de Navarre pour sa succession. Le Roi va à Avignon, & pourquoi. Il y consent à une Croisade. Elle est prêchée en divers lieux. Le Roi passe en Angleterre. Il y meurt. Caractere de ce Prince. Réunions qu'il fit à la Couronne. Son corps est rapporté en France. Ses enfans.



Bataille de Maupertuis

HISTOIRE DE FRANCE.

JEAN II.



IL y avoit tout lieu d'esperer que le regne de Jean seroit plus heureux que celui de son prédecesseur. Outre qu'il montoit sur le Trône en un âge mûr, âgé d'environ quarante ans; il avoit déja beaucoup d'experience, parce que le Roi son pere lui avoit toûjours donné grande part au Gouvernement. Il avoit commandé souvent les armées avec succès, & fait paroître de la capac itédans la guerre. Il étoit aimé & estimé des peuples. La Tréve prolongée avec l'Angleterre, quoiqu'assés mal gardée, lui donnoit le tems de

1350.
Age du nouveau Roi & son experience.

1350. ſe reconnoître, de regler ſon Etat, & de prendre des meſures pour ſe précautionner contre les deſſeins de ſes ennemis : mais nonobſtant tous ces avantages, la deſtinée de ce Prince fut de voir ſon regne augmenter les malheurs de la France, & d'experimenter lui-même, & en ſa propre perſonne, les plus fâcheuſes diſgraces de la fortune. Elles eurent preſque les mêmes cauſes que celles de ſon pere, un courage trop bouillant, que la prudence ne moderoit pas aſſés : la perfidie d'un Prince ſon proche parent, qui paroît n'avoir eu d'autres vûes & d'autre plaiſir que de bouleverſer l'Etat ; & enfin dans le Roi d'Angleterre un ennemi dangereux accoûtumé depuis long-tems à inſulter à la France, & qui vouloit la réduire à la plus extrême miſere, afin de la contraindre d'avoir recours à lui, & de chercher dans ſa propre perſonne un Reſtaurateur & un Roi.

Il eſt ſacré à Reims. Froiſſard. cap. 153.

Environ un mois après la mort de Philippe, Jean ſe fit ſacrer & couronner à Reims avec Jeanne de Boulogne ſa ſeconde femme, le vingt-ſixiéme de Septembre. Il fit Chevaliers à l'occaſion de cette ceremonie, en leur ceignant l'épée, Charles ſon fils aîné, qui porta le premier le titre de Monſeigneur le Dauphin, Louis ſon ſecond fils, le Duc Philippe d'Orleans ſon frere, Philippe Duc de Bourgogne, fils de la Reine, qu'elle avoit eu de ſon premier mari de même nom. Il fit le même honneur à pluſieurs autres jeunes Seigneurs. De Reims il vint par Laon, par Soiſſons & par Senlis à Paris, où il fut reçû avec beaucoup de magnificence le dix-ſeptiéme jour d'Octobre. La fête dura huit jours, & fut bientôt après ſuivie d'une execution de Juſtice, dont la maniere fut auſſi myſterieuſe, que les cauſes en furent d'abord tenues ſecretes.

Mort tragique du Connétable de Guines.

Raoul Comte d'Eu & de Guines, Connétable de France, qui avoit été pris avec le Comte de Tancarville par les Anglois, lorſqu'ils emporterent Caen d'aſſaut, étoit nouvellement revenu de ſa priſon d'Angleterre. Le Roi étant à l'Hôtel de Neſle, le Connétable y vint pour faire ſa Cour, & y fut arrêté par le Prevôt de Paris, mis priſonnier dans le même Hôtel : & trois jours après, ſans qu'on gardât les formes ordinaires de la Juſtice, on lui trancha la tête au même lieu, en preſence du Duc de Bourbon, du Comte d'Armagnac, de Jean de Boulogne Comte de Montfort, & de quelques autres Seigneurs & Chevaliers.

1350.

A quoi attribuée.

Un tel traitement fait à un homme de ce rang, qui avoit eu toute la faveur & toute la confiance du feu Roi, & qui sortoit d'une longue prison soufferte pour l'interêt de l'Etat, surprit étrangement le monde, & chacun tâchoit d'en deviner la cause. Un Historien contemporain, quoique peu favorable à nos Rois, dit qu'il avoit été convaincu de grandes trahisons, & qu'il les avoua en presence de plusieurs Seigneurs. Un autre marque en particulier, que le Connétable étoit convenu avec le Roi d'Angleterre d'une rançon de quatre-vingt mille écus d'or; & qu'en cas qu'il ne pût pas lui paier cette somme, il lui donneroit le Comté de Guines qui confine avec le territoire de Calais. La Ville de Guines, qui donne le nom à ce Comté, étoit alors une Ville importante, & qui couvroit la France de ce côté-là. On convainquit sans doute le Connétable, que cette alternative de païer quatre-vingt mille écus d'or, ou de ceder le Comté de Guines, n'étoit qu'un artifice, pour mettre le Roi d'Angleterre en possession de cette clef du Roïaume: & que corrompu par les promesses de ce Prince, il avoit conspiré contre l'Etat. Le Roi crut ne devoir pas en cette occasion observer les formes juridiques, le Connétable aïant beaucoup d'amis & de parens parmi les Seigneurs, & dans le Parlement, qui l'auroient aisément soustrait aux rigueurs de la justice. Il auroit pû lui échapper pendant les longueurs inévitables dans ces sortes de procès, comme Robert d'Artois & Geoffroi d'Harcourt avoient échappé à Philippe de Valois, & se sauver en Angleterre, pour faire ensuite les mêmes maux à la France que ces deux Seigneurs y avoient faits sous le regne precedent. De plus le Roi d'Angleterre auroit pû intervenir dans cette affaire, à cause de la rançon, & prendre ce prétexte specieux de rompre la Tréve. Ainsi le Roi jugea à propos de passer en cette occasion par dessus les formalités ordinaires, & de se défaire promptement de ce Seigneur, comme d'un homme qui pouvoit causer de grands maux à son Roïaume, s'il s'étoit évadé. Le Roi d'Angleterre, qui sçavoit apparemment qu'on avoit en main des preuves certaines de la trahison, ne parut pas s'en mettre en peine. Le Comté de Guines & le Comté d'Eu, en vertu de sa forfaiture, furent confisqués au profit du Roi, qui ne réunit toutefois à la Couronne que le Comté de Guines, & donna le Comté d'Eu à Jean d'Artois fils du fameux Robert d'Artois, dont les enfans

Froissard. *Ibid.*

Matth. Villani. l. 1. cap. 50.

1350. après la mort de leur pere, avoient été retablis dans les bonnes graces du Roi.

La Charge de Connétable fut conferée à Charles d'Espagne, surnommé de la Cerda, qui en avoit déja fait les fonctions durant la prison du Comte d'Eu, & étoit frere de Jean d'Espagne, qui commanda divers armemens de mer sous le regne de Philippe de Valois.

1351.

Fin de la Tréve entre la France & l'Angleterre, de quoi suivie Ibid.

Tout ceci se passa durant la Tréve, qui ne fut pas plûtôt finie, qu'on entra en action en Cascogne. Il y eut un combat entre les Anglois & les François: ceux-ci étoient commandés par Gui de Nesle Seigneur d'Offemont, Maréchal de France, & furent taillés en pieces: le Maréchal y demeura prisonnier avec Guillaume de Nesle son frere, le Seigneur Arnoul d'Andrehen, & quelques autres Chevaliers. Alors les Anglois étoient comme en possession de battre par tout les François, qui neanmoins peu de tems après eurent leur revanche par la prise de saint Jean d'Angeli, que les Anglois tenoient depuis cinq ans, & qui se rendit faute de vivres.

La guerre avoit à peine recommencé, qu'il se fit une nouvelle Tréve. Les deux Nations étant lasses de se battre, & ne pouvant se resoudre à faire la paix. Cette Tréve fut conclue pour un an, & on promit de part & d'autre de l'observer dès le moment qu'elle fut signée, sans en attendre la publication.

Voïez Du Tillet Recueil des Traités, &c.

Ces intervalles de tranquillité ne servoient aux deux Rois que pour se préparer à la guerre. On voit dans le Trésor des Chartres quantité d'hommages rendus en cette année au Roi par des Seigneurs & des Chevaliers de diverses Nations, pour des pensions qu'il leur assignoit sur le Tresor Roïal, à condition de lui faire service avec un certain nombre de troupes, & pendant un certain tems. Il conclut une ligue défensive avec Louis Comte de Flandres contre l'Angleterre, & fit pour s'attacher la Noblesse du Roïaume, une chose dont on n'avoit point encore vû d'exemple en France jusqu'alors.

Ibid.

Ordre de l'Etoile établi en France.

Extrait de la Chambre des Comptes. R. E F. 110.

Ce fut l'institution d'un Ordre de Chevalerie à l'honneur de Notre-Dame, qui dans une Lettre circulaire écrite aux Chevaliers, où sont marqués les Reglemens de l'Ordre, est appellé l'Ordre des Chevaliers de Notre-Dame de la Noble-Maison. Cette Noble-Maison étoit celle de saint Oüin entre Paris & saint Denys, où les Chevaliers devoient s'assembler tous les

ans, & où le Roi fit bâtir & fonda une Chapelle destinée à cet usage. Cet Ordre fut aussi nommé l'Ordre de l'Etoile, parce que les Chevaliers devoient porter au Chaperon & au Manteau en devant une Etoile blanche sur un émail rouge. Il y avoit au centre de l'Etoile un petit soleil d'or au milieu d'un cercle d'azur. 1351.

L'institution de cet Ordre fut faite à l'imitation de celui de la Jarretiere : institué depuis peu par le Roi d'Angleterre, pour honorer les Chevaliers qui l'avoient servi avec le plus de distinction dans la guerre de France.

Comme le Roi ne vouloit point faire de jaloux dans la situation où se trouvoient ses affaires, la premiere création de Chevaliers fut de cinq cens. Ce nombre fut bientôt notablement augmenté : ce qui avilit tellement cette marque d'honneur, que le Successeur de Jean l'abandonna aux Chevaliers du guet, qui en portent encore aujourd'hui les symboles sur leurs casaques. *Avili depuis.*

Quoique la Bretagne fût comprise dans les Tréves, on ne les y observoit pas. Le parti de la Comtesse de Penthievre, femme de Charles de Blois, étoit sans cesse aux mains avec celui de la Comtesse de Montfort. Ce fut durant ces Tréves, que se donna entre Ploërmel & Josselin le combat des Trente, si celebre dans l'Histoire de Bretagne, c'est-à-dire, de Trente Chevaliers Bretons du parti de Charles de Blois, contre vingt Anglois, six Allemans & quatre Bretons du parti de la Comtesse de Montfort. En voici l'occasion & le succès. Argentré, Hist. de Bretagne. l. 5. c. 225.

Richard Bembro Anglois commandoit dans Ploërmel & ravageoit les terres de la Noblesse du parti de Charles de Blois. Le Seigneur de Beaumanoir lui fit demander un sauf-conduit, pour l'aller trouver, & traiter avec lui, afin de moderer les excès qui se commettoient de part & d'autre contre les gens de la Campagne, & negocier en même-tems pour la rançon de quelques prisonniers.

Dans la conference on parla de la bravoure des deux Nations, & on se menagea assés peu de part & d'autre sur cet article. Bembro fit paroître peu d'estime des Bretons en comparaison des Anglois, & Beaumanoir parla de ceux-ci à peu près de même. La fierté des deux Negociateurs empêcha le succès de la negociation, sur les points pour lesquels on s'étoit

1351. assemblé. Beaumanoir dit à Bembro d'un air insultant, qu'il ne tiendroit qu'à lui, que les Bretons & les Anglois s'éprouvassent les uns contre les autres, & que s'il vouloit, cent ou cinquante, ou trente Bretons, ou autant qu'il jugeroit à propos, se trouveroient dans un champ de bataille dont on conviendroit, pour combattre un pareil nombre d'Anglois.

Combat particulier entre trente Bretons & un pareil nombre d'Anglois.

Bembro accepta le défi, qui fut fait sur le modele de celui que fit le Roi d'Arragon à Charles d'Anjou, dont j'ai parlé dans l'Histoire du regne de saint Louis. Le lieu du combat fut auprès d'un Chêne appellé le Chêne de my-voie, parce qu'il étoit à mi-chemin entre Josselin & Ploërmel. Le jour fut le samedi de devant le quatriéme Dimanche de Carême. Le nombre des combattans fut fixé à trente de chaque côté; & il ne fut plus question que de choisir les champions.

Beaumanoir étant retourné chés lui annonça cette nouvelle aux Gentilshommes Bretons, dont beaucoup s'empresserent pour être de la partie. Voici les noms de ceux qui furent choisis, dont douze étoient Chevaliers, & les autres écuïers. J'ai déja remarqué ailleurs, que les qualités de Chevalier & d'Ecuïer n'étoient point une distinction qui vînt de la naissance: mais qu'elles marquoient seulement la difference de l'âge; car excepté les Princes que l'on faisoit souvent Chevaliers plus jeunes, il falloit regulierement parlant parmi la Noblesse un âge plus avancé, pour être fait Chevalier, & jusqu'à ce tems-là les plus grands Seigneurs ne prenoient que la qualité d'écuïer, & servoient sous les Chevaliers, il falloit encore que par leurs belles actions ils meritassent ce rang, que les Rois, les Princes & les Seigneurs-mêmes Chevaliers, donnoient aux écuïers en certaines occasions.

Les Chevaliers Bretons qui furent de ce combat étoient, le Sire de Tinteniac, Messire Yves Cherruel, Messire Huon de saint Yvon, Messire Olivier Arel, Messire Jean Rouxelet, Robin de Beaumont, Alexandre Fardet, Haterel, Messire Geoffroi de Rochefort, Messire Robin de Raguenel, Messire Karo-de-bodegat, Messire Geoffroi Dubois.

Les Ecuïers furent, Guillaume de Montauban, Tristan de Pestivian, Olivier de Kaërentaye, Geoffroi de la Roche, Geoffroi de Beaucorps, Jeannot de Serrens, Huet de Trezuiguidi, Maurice & Geslin Dentragui, Guillaume de la Lande, Olivier de

1351.

de Monteville, Simon Richard, Geoffroi Poulard, Alain de Tinteniac, Alain de Kaerentaye, Louis Goyon, Guyon de Pontblanc, Maurice de Parc.

Quelques Memoires y mettent deux freres de la Maison de Fontenai : si cela est il falloit qu'ils fussent trente-deux, sans y comprendre encore les deux Chefs Beaumanoir & Bembro ; & l'on aura nommé ce combat, le combat des Trente, en le marquant par un compte rond, au lieu de l'appeller le combat des trente-trois.

Bembro ne put trouver dans sa garnison & aux environs assés d'Anglois sur lesquels il pût compter, pour faire ce nombre, dans une action aussi importante pour la gloire de la Nation. Il n'eut dans sa troupe que vingt Anglois, les autres étoient Allemans & Bretons. Je ne trouve les noms que de vingt-six, sçavoir Messire Robert Cnole, Croquart, qui de valet d'un Gentilhomme de Hollande, devint un fameux Brigand, & puis servit les Anglois dans la guerre de Bretagne, où il se rendit si considerable par sa bravoure, que le Roi de France voulut l'attirer à son service, en lui offrant de lui assurer deux mille livres de rente, & de le faire Chevalier : mais la maniere dont les Anglois faisoient alors la guerre en Bretagne, avoit plus de rapport à son ancien métier de voleur, que celle dont il l'auroit faite au service de France, & il ne voulut point les quitter. Messire Hervé de Lexvalen, Messire Jean Plesanton, Ridard, Hugue son frere, Jannequin Taillard, Rupeford, Richard de la Lande, Thomelin Billefort, qui combattoit avec un maillet de plomb pesant vingt-cinq livres, Hucheton Clamaban qui se servoit dans les combats d'une faux courbée & à deux tranchans, Jannequin de Garneloup, Hannequin Herouard, Jannequin le Maréchal, Thomelin Huleton, Robinet Malipas, Yfrai, Valentin, Jean Troussel, Caurelée, Crenolles, d'Agorne. Les quatre Bretons de ce parti étoient, Perrin de Camaleon, Jean le Gaillard, Raoullet Provôt & Dardaines.

Ils s'armerent tous de pié en cap, mais pour les armes offensives chacun les prit telles qu'il voulut.

Il fut reglé que l'on combattroit à pié, contre l'ancienne maniere de la Gendarmerie ; mais l'usage changea vers ce temslà. Nous avons déja vû que dans le combat qui se donna auprès de Calais, lorsque Geoffroi de Charni voulut surprendre cette *Comment reglé.*

1351. Place, le Roi d'Angleterre & les Chevaliers qui l'accompagnoient, étoient à pié aussi-bien que Charni, Ribaumond & les autres Chevaliers François. Nous verrons la même chose dans la suite en diverses occasions, où les Chevaliers dans les Combats faisoient garder leurs chevaux par leurs pages & leurs valets, & formoient ensemble des bataillons ou des files, pour aller à l'ennemi.

Il y eut une chose remarquable à cet égard dans la rencontre dont je parle, c'est qu'il fut permis à Guillaume de Montauban, & à lui seul, de combattre à cheval, les Anglois y aïant consenti apparemment à cause de quelque incommodité qui lui étoit survenue depuis qu'il avoit été choisi pour ce combat, & qui ne permettoit pas à ce Seigneur de combattre à pié.

Quand les deux troupes se furent rendues au champ de bataille, les deux Chefs les rangerent, & leur firent chacun une courte harangue militaire, pour les exhorter à soûtenir avec leur vaillance ordinaire l'honneur de la Nation; & entre autres choses que Bembro dit aux siens, il les assûra, que parmi les Prophéties de Merlin, fort fameuses en Angleterre, il y en avoit une qui promettoit ce jour-là même une victoire aux Anglois.

Toutefois ce Capitaine, qui faisoit semblant de faire plus de fond sur une telle prédiction, qu'il n'en faisoit en effet, parut se repentir de s'être engagé à cette partie: & comme on étoit prêt à donner, il fit signe au Seigneur de Beaumanoir, pour lui parler en particulier.

Les Chefs des deux partis s'avancent l'un vers l'autre, & pour quoi.

Ils s'avancerent l'un & l'autre, & Bembro dit à Beaumanoir, qu'avant que de passer outre il étoit bien aise de lui representer, qu'il lui sembloit qu'une affaire de cette importance avoit été engagée un peu legerement; qu'un combat de cette nature ne devoit point se donner sans la permission des deux Rois, & qu'on pouvoit differer jusqu'à ce qu'on l'eût obtenue.

Beaumanoir répondit, qu'il s'y prenoit un peu tard; que la Noblesse Bretonne s'étant donnée la peine de venir sur le champ de bataille, elle ne s'en retourneroit point sans rien faire, *& sans mener les mains, & sçavoir qui avoit plus belle amie.* (Car selon les idées de l'ancienne Chevalerie, ces combats singuliers se faisoient toûjours à l'honneur des Dames que les Chevaliers

servoient) que neanmoins il ne refusoit point de prendre sur cela l'avis de ses compagnons d'armes.

1351.

La réponse des Chevaliers Bretons fut, qu'il n'étoit plus question de déliberer, & que si l'on se separoit sans combattre, ce seroit apprêter à rire non seulement à toute la France & à toute l'Angleterre; mais encore à toutes les Nations qui entendroient parler d'une telle levée de bouclier.

Beaumanoir porta la réponse, & sur quelques instances que Bembro lui fit encore pour le délai, il coupa court, & le quitta en lui disant, qu'il alloit faire sonner la charge. On ne pensa donc plus qu'à bien attaquer, & à se bien défendre.

Il paroît par la Relation, qu'ils étoient de chaque côté rangés sur une ligne, & que chaque combattant avoit affaire à celui qui lui étoit opposé dans le rang ennemi.

Ils commencent la charge.

Ils partirent de la main au signal, & se chargerent d'une maniere terrible. Les lances dont quelques-uns se servoient, quoique cette arme ne fût gueres autrefois en usage que dans les combats à cheval, sauterent en éclats; les épées, les sabres, les épieux donnant sur les armures à l'épreuve, faisoient feu de tous côtés. Chacun combattoit de pié ferme sans reculer, & le bruit des armes mêlé aux voix des combattans acharnés les uns sur les autres, faisoit un spectacle affreux.

Les Bretons furent très-mal menés dans le premier assaut. Geoffroi Poulart y fut tué, Cherruel & Pestivian aïant été terrassés par leurs adversaires furent pris, & Bodegat & Rouxellet mis hors de combat par leurs blessures; de sorte que les Bretons ne furent plus que vingt-cinq contre trente, & quelques-uns d'entre eux se trouverent avoir deux hommes sur les bras.

Beaumanoir voïant la partie devenue inegale en combattant d'homme à homme, prit sagement son parti, & aïant rassemblé ses gens en une espece de bataillon, obligea les Anglois à en faire autant. On se chargea de nouveau avec la même furie, plusieurs de part & d'autre furent blessés. Ce second assaut dura très-long-tems, & mit les combattans des deux partis si fort hors d'haleine, qu'ils se separerent comme de concert, pour prendre un moment de relâche, & se firent apporter à boire.

On retourna aussi-tôt au combat, Bembro se lança sur Beaumanoir, le saisit au corps, & lui cria de se rendre en lui assûrant la vie; mais dans le moment Alain de Kaerentaye donna à

1351. Bembro dans le visage un coup de lance qui le renversa par terre. Il tomba aux piés de Geoffroi du Bois, qui le choisissant au défaut de la cuirasse, lui passa son épée au travers du corps, & lui coupa la tête.

Les Anglois après la perte de Bembro leur Chef commencerent à prendre l'épouvante. Cherruel & Pestivian, ces deux Gentilshommes Bretons qui avoient été faits prisonniers à la premiere charge, se servirent habilement de ce moment, pour s'échaper du lieu où on les gardoit, & vinrent rejoindre Beaumanoir : mais Croquart ranima les Anglois, & leur cria de se serrer autour de lui, de Caurelée, de Billefort, & de Cnole, dont la bravoure rétablit le combat. D'Agorne Anglois & deux Allemans furent tués un peu après Bembro, & Beaumanoir fut blessé du côté des Bretons.

Ce Seigneur pressé de la soif causée par la fatigue & par le sang qu'il perdoit, cria que quelqu'un lui apportât à boire. A quoi Dubois répondit, *Beaumanoir boi de ton sang, la soif passera, il faut aller jusqu'au bout*; & tous en ce moment firent un nouvel effort pour enfoncer les Anglois.

Dans ce même-tems Montauban, qui étoit à cheval, se separa du gros. Beaumanoir croïant qu'il fuïoit, lui cria, *Faux & mauvais Chevalier que fais-tu-là?* *Fais bien ta besogne*, reprit Montauban, *& je ferai la mienne.*

En effet aïant rabattu sur le flanc des Anglois, il poussa son cheval à toute bride, passa sur le corps à plusieurs, & à grands coups de sabre qu'il donnoit à droit & à gauche, en abattit sept à ses piés.

Les Anglois sont vaincus.

Après cette nouvelle perte les Anglois ne purent tenir. Ils furent entierement rompus. Cnole & Caurelée furent faits prisoniers, & le reste dans l'impuissance de se rejoindre, & de resister davantage, abandonna le champ de bataille.

Telle fut l'issue du fameux combat des Trente si glorieux à la Nation Bretonne; mais qui ne décida rien pour les affaires generales des deux prétendans à la possession du Duché de Bretagne.

1352. [illegible]

Le Maréchal d'Offemont étant sorti de sa prison, fut envoïé l'année suivante en Bretagne au secours du parti de Charles de Blois. Plusieurs Seigneurs Bretons le joignirent, entre autres Jean Sire de Rieux, Jean Sire de Kergolai, le Vicomte de

Rohan, Beaumanoir, Montauban, Tournemine, Tinteniac, & Monbourcher. Il fut encore plus malheureux en Bretagne, qu'il n'avoit été en Gascogne : car aïant attaqué Vencelé commandant des troupes Angloises auprès de Mauron Château voisin de Saint Meen, que ce General venoit de prendre, il fut non seulement battu, mais encore tué, le quatorziéme d'Aoust. Cent quarante Chevaliers, & beaucoup d'autres de son armée demeurerent sur la Place, & de ce nombre furent le Vicomte de Rohan, le Comte de la Marche, le Seigneur de Briquebec, le Châtelain de Beauvais, & Tinteniac. Charles de Blois, apprenant cette triste nouvelle en Angleterre, ne dit point autre chose, sinon, *Que Dieu soit beni pour tout ce qu'il nous envoie.* 1352.

Enquête pour la Canonisation de Charles de Blois.

La Comtesse de Penthievre, deux ou trois mois après cette défaite, de concert avec les Etats de Bretagne de son parti, fit passer Beaumanoir en Angleterre, où il fut accompagné par le jeune Bertrand du Guesclin, & par quelques Chevaliers Bretons, pour negocier la délivrance de Charles de Blois, qui durant sa prison travailloit avec plus de succès pour ses interêts, qu'il n'avoit fait jusqu'alors les armes à la main. La Reine d'Angleterre, dont il étoit cousin germain, agissoit en sa faveur auprès du Roi son mari; & peu s'en fallut que ce Prince gagné par la Reine, n'abandonnât la Comtesse de Montfort. Le Comte de Derbi, qui étoit tout dévoué à cette Comtesse, rompit le coup, en representant au Roi, qu'il avoit donné trop solennellement sa parole, pour s'en dédire, qu'il y alloit de son honneur de maintenir en possession du Duché de Bretagne le jeune Comte de Montfort, à qui il avoit fait l'honneur de faire épouser sa fille; que cette infidelité, où l'on vouloit l'engager, feroit grand tort à sa réputation dans le monde, & qu'il pouvoit beaucoup plus compter sur l'attachement du Comte, que sur celui de Charles de Blois, qui étant tout François d'inclination, ne lui seroit fidele qu'autant qu'il verroit le Roi de France hors d'état de le soûtenir.

La Reine voïant ce coup manqué, ne se rebuta pas, & continua de solliciter la délivrance de Charles : mais elle n'en vint à bout que deux ans après, l'an 1355. Charles convint de sa rançon. Il donna pour ôtage ses deux fils, en attendant qu'il l'eût païée, & promit que jusqu'à ce qu'il eût fourni la somme il ne prendroit point les armes contre la Comtesse de Montfort.

Lobineau nouvelle Hist. de Bretagne.

1352.

Il fut relâché & retourna en Bretagne, laissant ses deux fils en Angleterre.

Conquête du Roi d'Angleterre sur la France.

Tandis qu'on negocioit pour la délivrance de Charles de Blois, le Roi d'Angleterre, nonobstant la Tréve, fit une conquête considerable sur la France. Le Gouverneur de Guines étant allé à Paris, pour assister à une assemblée des Chevaliers de l'Etoile, laissa le soin de la Place à son Lieutenant, qui la vendit & la livra au Gouverneur de Calais. Ce Gouverneur de Calais étoit Aimeri de Pavie, à qui nonobstant la trahison par laquelle il avoit voulu livrer cette Place aux François, Edouard en avoit rendu le Gouvernement. Le Roi envoïa demander raison à Edouard, de la surprise de Guines, à quoi ce Prince ne répondit que par une raillerie pleine d'insulte; que les surprises des Places n'étoient point défendues dans les Traités de Tréve; qu'on en étoit persuadé en France, témoin Charni, qui sur la fin du dernier regne, avoit durant la Tréve voulu surprendre Calais; & que toute la difference qu'il y avoit, étoit que l'un avoit reussi, & l'autre non. Le Roi s'en plaignit au Pape Clement VI. mais la mort de ce Pape survenue peu de tems après, ne lui permit pas d'agir là-dessus. On entreprit le siege de Guines; mais les Anglois le firent lever. Les choses en demeurerent là, le Roi d'Angleterre prétendant toûjours avoir droit sur Guines, pour se dédommager de la rançon qu'il avoit perdue à la mort du feu Connétable.

Math. Villani l. :

Aimerie de Pavie aïant si bien réussi à la surprise de Guines, voulut faire une tentative sur S. Omer. Geoffroi de Charni, qui étoit de retour de sa prison d'Angleterre, y commandoit toûjours. Il en fut averti, & en donna avis au Maréchal de Beaujeu, qui alla au-devant des Anglois. Le Maréchal fut tué dans cette rencontre; mais les Anglois furent défaits : Aimeri de Pavie fut pris & conduit à S. Omer, où Charni le fit écarteller, pour le punir de la perfidie qu'il lui avoit faite à Calais; digne supplice de sa double trahison.

Meyerus Annal. Flandriæ.

Tréve prolongée entre les deux Nations.

Cependant on prolongea de nouveau la Tréve, par la mediation du Cardinal de Boulogne oncle de la Reine de France, envoïé pour ce sujet par le Pape Innocent VI. Successeur de Clement VI. Ces prorogations se firent tous les ans, jusqu'à l'année 1355. par les soins du S. Siege, qui emploïa en vain toute son autorité & toute l'adresse de ses Legats pour amener

1352.

les deux Rois à la Paix. Il auroit sans doute plus aisément réussi, si la conquête de Calais n'avoit fait concevoir à Edouard l'esperance de se rendre maître de la France, dont il soûtenoit toûjours que la Couronne lui appartenoit, & si ce Prince n'eût regardé les nouvelles brouilleries qui arrivoient tous les jours dans le Roïaume, comme des évenemens heureux, & propres à lui faciliter le chemin au Trône de France.

Troubles dans le Roïaume à qui imputés.

L'auteur de ces nouveaux troubles fut Charles Roi de Navarre. Il étoit proche parent du Roi, étant fils de Jeanne de France fille de Louis Hutin, Reine de Navarre, & de Philippe Comte d'Evreux, qui étoit aussi Prince du Sang. Ce jeune Roi avoit été élevé à la Cour de France. Le Roi Philippe son pere étoit mort de ses blessures en combattant en Espagne contre les Maures l'an 1343. & il avoit perdu la Reine sa mere en 1349. Il étoit alors âgé de dix-sept à dix-huit ans. Il alla prendre possession de sa Couronne, & immediatement après il défit quelques Rebelles, qu'il châtia severement. Jusqu'à la mort de Philippe de Valois il avoit fait les délices de la Cour de France. Son esprit, sa vivacité, sa politesse le faisoient briller par tout; civil, honnête, populaire, éloquent jusqu'au prodige, il s'étoit rendu maître de tous les cœurs: mais il abusa étrangement dans la suite de toutes ces belles qualités. Il devint fourbe, perfide, vindicatif, cruel, & fut la cause de la ruine entiere de la France.

Favin. Hist. de Navarre.

Aïant appris la mort de Philippe de Valois, il fit Lieutenant General de ses Etats son frere Louis, & revint en France avec Philippe son autre frere Comte de Longueville. Le Roi Jean lui fit aussi-tôt épouser sa fille Jeanne de France. C'étoit un des desseins que Charles s'étoit proposé en revenant à la Cour; mais il en avoit encore un autre. Comme il voïoit les affaires de ce Roïaume en très-mauvais état, & l'embarras que les Anglois causoient au Roi, il crut la conjoncture favorable, pour faire valoir les prétentions qu'il avoit sur les Comtés de Champagne & de Brie, & sur le Duché de Bourgogne, qu'il prétendoit lui appartenir du chef de Jeanne sa mere, malgré les Traités qui s'etoient faits entre cette Princesse & les Prédecesseurs du Roi, & nonobstant les échanges & les dédommagemens dont on étoit convenu dans ces Traités. Il ne fut pas écouté là-dessus: mais aïant representé au Roi que le Comté

1352. d'Angoulême, qui étoit une des échanges qu'on avoit fait pour la Champagne, étoit entierement ruiné par les Anglois, & qu'il n'en pouvoit rien tirer, ce Prince lui donna au lieu du Comté d'Angoulême, les Villes de Mante & de Meulan, ce qui le rendoit fort puissant en Normandie, où il possedoit déja en vertu des anciens Traités, & du chef de son pere, le Comté d'Evreux, celui de Mortain, & quelques autres Places.

Assassinat du Connétable Charles d'Espagne par le Roi de Navarre.

Froissard. c. 154. an. 1354.

Le Roi n'eut pas plûtôt retiré de ses mains le Comté d'Angoulême, qu'il le donna au Connétable Charles d'Espagne son Favori, que le Roi de Navarre haïssoit. Ce Prince jaloux du Connétable jusqu'à la fureur, porta très-impatiemment de voir ainsi son ennemi enrichi de sa dépouille. Il dissimula neanmoins sa colere, pour se venger plus à coup sûr, & il laissa passer quelque tems, sans faire paroître son ressentiment: mais un jour sçachant que le Connétable étoit à l'Aigle en Normandie sans se défier de rien, il y alla accompagné de son frere Philippe de Navarre, & de Louis d'Harcourt, de Geoffroi d'Harcourt, du Seigneur de Graville, & de plusieurs autres Gentilshommes tant de Normandie que de Navarre. Il y arriva la nuit, fit investir l'hôtellerie où le Connétable s'étoit logé, & le fit massacrer dans son lit.

Procès MSS. du Roi de Navarre de la Bibliotheque du College de Louis le Grand.

Après ce lâche & cruel assassinat, il se retira à Evreux, d'où il envoïa un manifeste à plusieurs des principales Villes du Roïaume, pour les informer de ce qu'il avoit fait, les priant de regarder cette mort comme le châtiment des injures particulieres qu'il avoit reçûes du Connétable, & de l'abus qu'il faisoit de son autorité, par les mauvais conseils qu'il donnoit au Roi au désavantage des peuples, & il les conjura de prendre son parti, en cas qu'il en fût besoin, contre les amis du Connétable. Il traita secretement par son Chancelier avec le Comte de Derby, fait depuis peu Duc de Lancastre, qui lui promit du secours, & l'assûra qu'il ne seroit pas désavoué par le Roi d'Angleterre. Il envoïa au Comte de Flandres, pour emprunter de l'argent sur des joïaux qu'il lui engagea, & se mit de toutes manieres en état de se défendre, si on entreprenoit de l'inquieter sur cette noire action.

Le Roi apprit l'assassinat du Connétable avec autant de douleur que d'indignation & de colere; mais la qualité du coupable,

ble, qui se faisoit honneur d'un tel crime, qui étoit Roi & son Gendre, lui causoient un égal embarras. C'étoit un attentat prémedité, une insulte à la Majesté Roïale, & une de ces entreprises, qui ne se font que quand on est prêt ou resolu à lever l'étendart de la revolte. Il sçavoit en general, que le Roi de Navarre tramoit quelque intrigue; on l'avoit averti qu'il faisoit travailler aux fortifications des Places qui lui appartenoient en Normandie & ailleurs; les Lettres qu'il avoit affecté d'écrire pour sa justification à diverses Villes du Roïaume, marquoient qu'il y avoit des correspondans & des partisans; tout faisoit apprehender une guerre civile au Roi, déja trop embarrassé à trouver les moïens de se défendre contre les ennemis du dehors. La Tréve ne s'observoit presque nulle part. On faisoit des hostilités en Bretagne, en Picardie, dans le Maine, en Normandie: & les Anglois venoient de surprendre le Château de Domfront dans cette derniere Province. C'étoit-là la fâcheuse situation où se trouvoit le Roi, à qui il paroissoit également dangereux de dissimuler, & d'entreprendre de punir le crime du Roi de Navarre.

1352.

Continuat. Nang. D'Argentré Hist. de Bretagne.

Sur ces entrefaites le Comte de Namur arriva à Paris, envoïé par le Roi de Navarre, & chargé de faire de sa part plus de plaintes que d'excuses. Le Comte fit comprendre au Roi, combien il seroit dangereux dans les conjonctures de pousser ce jeune Prince, & lui persuada de ne pas refuser un accommodement, & de se contenter de quelque satisfaction. Gui Cardinal de Boulogne, qui étoit à la Cour pour travailler à la Paix des deux Couronnes, la Reine Jeanne veuve de Charles le Bel, tante du Roi de Navarre, la Reine Blanche de Navarre sœur de ce Prince, veuve de Philippe de Valois, emploïerent leurs bons offices pour le même sujet. Le Cardinal, le Duc de Bourbon, le Comte de Vendôme, & l'Evêque de Laon furent chargés de la negociation, & allerent trouver le Roi de Navarre à Mante.

Froissard, loc. cit.

Continuat. Nangii.

Cette Députation lui fit comprendre qu'on le craignoit, & le rendit plus fier que jamais. Il se fit beaucoup prier, pour se resoudre à faire au Roi quelque excuse, & n'y voulut jamais consentir, qu'on ne lui promît de nouveaux dédommagemens pour le Comté de Champagne, & de lui païer certaines sommes d'argent qui lui étoient dûes par les anciens Traités. I

1353.

[illegible]

demanda qu'on lui cedât le Comté de Beaumont-le-Roger, 1353. Conches, Orbec, le Vicomté de Pont-Audemer, le Baillage de Cotentin, & quelques autres Domaines : que les Seigneurs d'Harcourt, & quelques Gentilshommes de ses amis, entrassent en sa foi & hommage, pour toutes leurs Terres en quelque quartier du Roïaume qu'elles fussent situées ; que toutes les Terres & Domaines qu'il demandoit, aussi-bien que ceux qu'il possedoit déja en France, fussent tenus par lui en Pairie. Qu'il pût assembler deux fois l'année un Echiquier, pour les procés de ses Vassaux, avec toutes les mêmes prérogatives qui étoient attribuées à l'Echiquier de Normandie, & que ni lui, ni ceux qui avoient contribué à la mort du Connétable, ne pussent jamais être recherchés ou inquietés sur ce sujet.

Le Cardinal retourna au Roi chargé de ces propositions. Celle qui regardoit les nouveaux dédommagemens étoit d'autant plus difficile à accorder, que la plûpart des Domaines dont il s'agissoit, faisoient partie des Apanages de Philippe Duc d'Orleans frere du Roi. Neanmoins après bien des déliberations, le Roi de l'avis de son Conseil, accorda tout, à condition que le Roi de Navarre lui demanderoit pardon en plein Parlement.

Ce Prince, qui ne s'embarrassoit pas d'une satisfaction, que tout le monde verroit bien n'être qu'une ceremonie, & qui lui apportoit de si grands avantages, y consentit : mais il eut la hardiesse de demander, qu'avant qu'il entrât à Paris, on lui donnât en ôtage le Comte d'Anjou second fils du Roi. On lui passa encore cet article, parce qu'on vouloit finir l'affaire.

Tout aïant été ainsi reglé, le Roi de Navarre comparut de-
1354. vant le Parlement le quatriéme de Mars. Le Roi y étoit en son Lit de Justice, accompagné de plusieurs Pairs de France, du Cardinal de Boulogne, des Presidens & Conseillers du Parlement, & des Gens de son Conseil. Le Roi de Navarre en presence de cette Assemblée, dit au Roi, qu'il le prioit de lui pardonner la mort du Connétable Charles d'Espagne, quoiqu'il eût eu de bonnes raisons pour le traiter comme il avoit fait, & qu'il les lui déclareroit en tems & lieu : qu'au reste il protestoit avec serment, qu'il n'avoit rien fait en cette occasion à dessein d'offenser le Roi, ni par mépris pour la Charge

Le Roi de Navarre demande pardon au Roi pour la forme seulement.

Froissard, loc. cit.

1354.

de Connétable, & que rien ne l'affligeoit davantage, que d'être tombé par là dans l'indignation de Sa Majesté.

Si-tôt qu'il eût dit ces paroles, le Roi pour la forme ordonna à Jacques de Bourbon, nouveau Connétable, de mettre Charles de Navarre en arrêt. Il le conduisit hors de la Chambre, & aussi-tôt, ainsi qu'on en étoit convenu, les deux Reines douairieres se jetterent aux piés du Roi, pour lui demander la grace du Roi de Navarre, qu'il leur accorda. En même-tems le Connétable & les Maréchaux de France allerent le reprendre, le ramenerent dans la Chambre, & le placerent entre les deux Reines, qui étoient demeurées debout devant le Roi.

Le Cardinal de Boulogne prit la parole, & l'adressant au Roi de Navarre, lui representa les grands sujets de mécontentement qu'il avoit donnés au Roi son beau-pere & son Seigneur, & l'avertit de ne pas abuser dans la suite de la bonté d'un Prince qui l'aimoit si tendrement, & qui vouloit bien lui accorder sa grace après un si grand crime.

Le Cardinal aïant achevé de parler, le Roi de Navarre & les deux Reines se jetterent à genoux devant le Roi, & le remercierent du pardon qu'il lui accordoit. Le Roi les aïant fait relever, le Cardinal dit tout-haut, que le Roi prétendoit que ce pardon fut sans consequence; & que si jamais il arrivoit à qui que ce fût d'attenter à la vie du moindre de ses Officiers, il en seroit châtié selon toute la rigueur de la Justice, fût-il fils de Roi. C'est ainsi que finit cette espece de Comedie, où celui qui faisoit le personnage de Juge, tint une contenance beaucoup plus contrainte que le criminel. Il n'en coûta au Roi de Navarre que la fondation de quelques Messes pour le repos de l'ame du Connétable.

Continuat. Nangii.

Jean Comte d'Harcourt & Louis d'Harcourt son frere obtinrent aussi leur grace; & eurent permission quelques mois après de revenir à la Cour. Le bruit fut que pour rentrer dans les bonnes graces du Roi, ils lui découvrirent bien des intrigues du Roi de Navarre, & les motifs secrets de la mort du Connétable; qu'ils lui apprirent entre autres choses, que Robert de Lorris son Chambellan avoit des liaisons très-étroites avec le Roi de Navarre, & qu'il lui donnoit avis de toutes les resolutions qui se prenoient dans le Conseil. C'est au moins ce qui se dit alors, quand on vit le Chambellan s'échapper de

Froissard. loc. cit.

la Cour, & s'enfuir hors du Roïaume. Quelques mois après
1354. neanmoins ce Seigneur aïant obtenu un sauf-conduit du Roi, se disculpa, & assista aux Conferences qui se tinrent à Avignon pour la Paix entre les deux Couronnes en presence du Pape. Ces Conferences, où les Plenipotentiaires pour la France furent le Duc de Bourbon, & Pierre de la Forêt Archevêque de Rouen, & Chancelier de France, & pour l'Angleterre le Duc de Lancastre, ne produisirent encore rien autre chose, qu'une prorogation de Tréve jusqu'à la S. Jean d'Eté.

Du Tillet, Recueil des Traités, &c.

Sa conduite devient de plus en plus suspecte.

On étoit cependant à la Cour fort attentif à toutes les démarches du Roi de Navarre, dont la conduite devint plus que jamais suspecte, lorsqu'on eut appris qu'il étoit parti secretement de Normandie, qu'il avoit été à Avignon, & de là en Navarre; on ne douta pas qu'il n'eut pris à Avignon de nouvelles mesures avec les Deputés d'Angleterre. La chose étoit très-veritable; & ce qu'il y eut de surprenant, c'est qu'après en être sorti, il y entra la nuit, & y demeura quinze jours jours caché, tantôt dans l'Hôtel du Cardinal d'Ostie, tantôt dans celui du Cardinal Gui de Boulogne, qui étant Mediateurs au nom du Pape entre la France & l'Angleterre, étoient en même-tems d'intelligence avec un homme qui trahissoit le Roi, & avoit toutes les nuits des conferences avec le Duc de Lancastre, pour perdre ce Prince & son Roïaume.

Procès MSS. du Roi de Navarre.

Sur ces nouvelles le Roi vint en Normandie, pour mettre en sa main toutes les Terres & toutes les Places que le Roi de Navarre y possedoit. Plusieurs Châteaux reçurent les Officiers du Roi: mais on ne voulut point reconnoître les ordres de ce Prince dans les principales Forteresses, où il y avoit de bonnes garnisons de Navarrois, comme à Evreux, au Pont-Audemer, à Cherbourg, à Avranches, à Mortain & à Gavre.

Froissard. loc. cit.

Le Roi de Navarre aïant eu avis de la saisie faite par le Roi
1355. de quelques-unes de ses Places, lui dépêcha au mois de Fevrier le Seigneur Gaucher de l'Orme, pour se disculper, & pour demander un sauf-conduit, afin de venir lui-même rendre compte de sa conduite. Le Roi le lui accorda, & cependant il envoïa Charles Dauphin, son fils aîné en Normandie, où la Noblesse du païs lui fournit trois mille hommes d'armes pour trois mois. Le Roi de Navarre ne retourna en France qu'au mois d'Août: mais il y vint accompagné de deux mille hom-

Annales de France.

Procès MSS. du Roi de Navarre.

mes, avec lesquels il débarqua à Cherbourg, sans pourtant accepter, ni aussi sans rejetter entierement l'offre que lui faisoit le Roi d'Angleterre, de venir descendre en Normandie, pour le seconder de toutes ses forces. 1355.

La garnison Navarroise d'Evreux aïant sçu son arrivée, commença à courir sur les Terres du Roi, & surprit le Château de Conches. La prise de cette Place donna moins d'inquiétude, que le débarquement du Roi de Navarre en Normandie. Le Roi envoïa promptement des Troupes à Caen sous la conduite du Comte de Savoye & de Jacques de Bourbon Connétable de France. Gaucher de Brienne Duc d'Athénes, & Geoffroi de Charni se jetterent aussi dans la Place. Le Connétable avoit ordre de ne point commencer les hostilités; mais au contraire de faire un nouveau Traité de Paix avec le Roi de Navarre, s'il pouvoit l'y engager, parce qu'on sçavoit que le Duc de Lancastre étoit à l'Isle de Grenesei, & que le Roi d'Angleterre se préparoit à faire voile en Normandie, dès que le Roi de Navarre l'y appelleroit. Le Connétable demanda au Roi de Navarre une entrevûe qu'il lui accorda. Elle se fit à Valogne. La Paix fut achetée au prix de cent mille écus, qui furent promis au Roi de Navarre. Après cela il protesta qu'il ne souhaitoit rien plus, que de convaincre le Roi de sa fidelité & de son attachement pour la France. On le crut, ou l'on fit semblant de le croire. Le Connétable le mena de Valogne au Vaudreuil, où étoit le Dauphin, avec lequel il vint à Paris au mois de Septembre. Il salua le Roi, s'excusa sur son départ de Normandie, lui jura que depuis la mort du Connétable il n'avoit rien fait contre l'Etat, & le supplia de lui accorder ses bonnes graces. On affecta de part & d'autre de paroître content, sans l'être. C'étoit une necessité pour le Roi de dissimuler, voïant que la guerre étoit sur le point de recommencer plus vivement que jamais avec l'Angleterre.

Le Roi fait la paix avec lui.

En effet le Prince de Galles, qui s'étoit rendu en Gascogne avec des Troupes, commença au mois d'Octobre à ravager les Terres de France jusqu'à Toulouse, passa la Garonne, & vint brûler les Fauxbourgs de Carcassonne, s'avança jusqu'à Narbonne en continuant le dégât, & retourna au mois de Novembre à Bourdeaux avec un grand butin & quantité de prisonniers. Il fit toutes ces courses sans opposition, quoique le

La guerre recommence avec l'Angleterre.

1355. Connétable de Bourbon fût dans le païs avec plus de monde que n'en avoit ce Prince; mais il avoit ordre de ne rien hasarder.

D'autre part le Roi d'Angleterre voïant qu'il n'y avoit plus rien à faire en Normandie, prit terre à Calais, se mit aussi en campagne, & s'avança jusqu'à Hedin, dont il pilla les environs. Le Roi étoit alors à Amiens avec son Armée. Il ne sçut pas plûtôt le Roi d'Angleterre en campagne, qu'il décampa, pour aller au-devant de lui. Ce Prince évita sa rencontre & se retira à Calais. Le Roi vint camper à S. Omer, d'où il envoïa au Roi d'Angleterre le Maréchal d'Andrehen, pour lui offrir la bataille ou le duel. Il ne voulut accepter ni l'un ni l'autre; & l'hiver approchant, il s'en retourna en Angleterre: c'est tout ce qui se passa dans cette premiere campagne.

Continuat. Nangii.

Les peuples de France respiroient encore à peine, & des Tréves si mal gardées ne leur avoient pas laissé le moïen de se remettre des pertes causées sur la fin du regne précedent par la plus cruelle de toutes les guerres, par la famine & par la peste, qui avoient entierement désolé le Roïaume. Ils se voïoient à la veille de retomber dans les mêmes malheurs. On ne pouvoit s'en exempter que par une vigoureuse défense. Les Soldats ne manquoient pas; tout un Roïaume est bientôt aguerri, quand l'ennemi s'y fait voir de tous côtés, comme il étoit arrivé devant & après la bataille de Creci: mais il falloit de l'argent. Le Roi n'osoit mettre de nouveaux impôts, de peur d'exciter des revoltes; ainsi le parti qu'il prit, fut d'assembler les Etats à Paris, pour concerter avec eux les moïens de défendre le Roïaume.

Premiere assemblée des Etats pour défendre le Roïaume.

Froissard. c 155.

C'est là proprement la premiere fois que la France fut representée dans cette Assemblée par les trois Corps, qu'on a depuis appellés les Etats. Jusqu'alors nos Rois n'avoient gueres convoqué, pour déliberer sur les necessités du Roïaume, que la Noblesse & les Prélats: ce qu'on appelle le Tiers Etat n'avoit point encore paru en ces occasions, comme faisant un membre du Corps de l'Etat, & comme autorisé à donner son suffrage dans les déliberations publiques. On voit bien par un Regiltre de la Chambre des Comptes de Paris, que le feu Roi Philippe de Valois fit l'an 1332. à Orleans une Ordonnance touchant les Monnoïes, & quelques autres points de Police,

Registre B. fol. 66. vo.

par l'avis des Prélats, Barons & Notables du Roïaume: mais il ne paroît pas que cette Assemblée fût generale. Le Roi ordonna donc, que vers la Saint André, non seulement les Seigneurs, les Prelats, & les Députés des Chapitres se trouvassent à Paris; mais encore il envoïa ordre à toutes les principales Villes du Roïaume, de députer pour cette assemblée quelques-uns de leurs plus notables Bourgeois, afin de donner leurs avis sur les conjonctures presentes. 1355.

Quand on se fut assemblé dans la Chambre du Parlement, le Roi ordonna à son Chancelier Pierre de la Forêt, Cardinal & Archevêque de Rouen, d'exposer le sujet pour lequel il avoit jugé à propos de convoquer les Etats du Roïaume. Il le fit avec beaucoup d'éloquence; exposa les dangers pressans d'une guerre qu'on n'avoit pû éviter, quelques efforts qu'on eût faits, pour vaincre l'opiniâtreté d'un ennemi déterminé à envahir le Roïaume; montra la necessité absolue qu'il y avoit de chercher les moïens de se défendre; qu'il y alloit de la vie & des biens de tous les particuliers; que l'épargne du Prince étant épuisée, c'étoit aux Peuples à lui fournir des fonds pour soûtenir une guerre qu'il ne faisoit point pour sa propre gloire, ni pour ses interêts particuliers, mais uniquement pour le salut de ses Sujets. Il dit que le Roi avoit encore une ressource, qui étoit d'augmenter la valeur des Monnoïes; mais que les Peuples s'étoient trouvés depuis long-tems si incommodés de ce moïen, qu'il étoit resolu de ne s'en plus servir, & qu'il lui falloit trouver d'autres secours.

MSS. de Brienne vol. 276.

A ce discours Jean de Craon, Archevêque de Reims, au nom du Clergé, Gaucher de Brienne, Duc d'Athénes, au nom de la Noblesse, & Etienne Marcel, Prevôt des Marchands de Paris, au nom du Tiers-Etat, répondirent qu'ils étoient prêts de sacrifier leurs biens & leurs vies au service du Roi & au salut de l'Etat, & requirent qu'il leur fût permis de déliberer.

Après la déliberation, ces trois Chefs des Etats vinrent dire au Roi en pleine Assemblée, qu'on lui feroit une Armée de trente mille hommes d'armes pendant un an, dont l'entretien seroit pris sur la Gabelle qui seroit établie dans tout le Roïaume, & sur un impôt de huit deniers par livre qu'on mettroit sur toutes les denrées. Que comme on ne pouvoit pas encore

Secours qu'elle donne au Roi.

1355.

ſçavoir, ſi les ſommes qu'on tireroit de ces deux fonds, ſeroient ſuffiſantes, on en feroit la diſcuſſion, & qu'on ſe raſſembleroit au premier jour de Mars, pour réſoudre de la maniere dont on ſupplécroit au défaut de ce qui pourroit manquer. On le fit au tems marqué par une capitation, dont perſonne ne fut exempt, non pas même les Princes du Sang; & chacun ſelon ſon rang & ſes facultés fut taxé. Il ſe conclut vers ce tems-là un Traité de Ligue offenſive & défenſive entre le Roi & Pierre d'Arragon, mais qui ne fut point executé, apparemment faute d'argent.

Capitation generale.

Du Tillet, Recueil des Traités, &c.

Quoique tout ſe fut paſſé aſſés tranquillement aux Etats de Paris, & que les réſolutions dont j'ai parlé, y euſſent été priſes d'un conſentement preſque general, il ne laiſſa pas d'y avoir quelques eſprits brouillons, qui tâcherent ſous-main d'en empêcher le ſuccès, & de traverſer les deſſeins du Roi. Le Comte Jean d'Harcourt, de concert avec le Roi de Navarre, & quelques autres Seigneurs, avoient fait tout leur poſſible pour cela. Le Roi ne l'ignoroit pas, & il avoit ſçu que le jour qu'une des ſéances s'étoit tenue à Ruel, ce Comte avoit dit en preſence de quantité de Seigneurs des paroles très-injurieuſes contre ſa perſonne. De plus, quand il fut queſtion de ſe raſſembler au commencement de Mars pour la derniere concluſion, diverſes Villes de Normandie, & quelques-unes de Picardie, n'avoient point voulu envoïer une ſeconde fois leurs Députés. Pluſieurs Gentilshommes qui devoient y aſſiſter, s'en abſenterent. Il s'étoit fait depuis à Arras une ſédition du Peuple contre la Nobleſſe, où il y avoit eu plus de vingt Gentilshommes tués, & les autres aïant été contraints de ſortir de la Ville, la populace s'en étant rendue la maîtreſſe. Tout cela tendoit à un même but, c'eſt-à-dire, à ſuſciter de nouveaux embarras au Roi.

Froiſſard. c. 156.

Ce qui le chagrina le plus, c'eſt qu'il n'y eut pas juſqu'au Dauphin ſon fils aîné, qui ne ſe laiſſât ſéduire. Le Roi de Navarre le prit par l'endroit le plus ſenſible à un jeune Prince. Il lui dit qu'aïant déja dix-huit ans, c'étoit une choſe indigne que le Roi ſon pere ne l'eût pas encore pourvû d'un Gouvernement; qu'il ſçavoit de bonne part, que toute ſa tendreſſe étoit pour ſes cadets, & qu'il n'avoit nulle amitié pour lui; qu'il n'en obtiendroit rien, à moins qu'il ne ſe fît craindre, & qu'en

Le Dauphin ſe laiſſe ſeduire à de mauvais conſeils contre le Roi ſon pere.

qu'en faisant le personnage de mécontent, il auroit infailliblement ce qu'il ne pouvoit gagner par la complaisance aveugle qu'il avoit pour lui. Ce jeune Prince ne fut que trop susceptible de ces mauvais conseils. Il lia la partie avec le Roi de Navarre ; il resolut de quitter la Cour, & de se retirer avec lui à celle de l'Empereur son oncle Charles IV. On voit même par les dépositions d'un Gentilhomme nommé Friquet, qui étoit du complot, & à qui on fit le procès long-tems après sous le regne de Charles VI. pour d'autres affaires, où le Roi de Navarre l'avoit engagé ; on voit, dis-je, par ces dépositions, que le but de cette retraite étoit de prendre des mesures avec l'Empereur, pour se saisir de la personne du Roi, le renfermer en quelque Château, & ensuite attenter sur sa vie. Le jour fut pris pour le départ. Le Roi de Navarre vint de Paci à Mante, & envoïa de là, comme on en étoit convenu, vingt ou trente Cavaliers, pour servir d'escorte au Dauphin : mais l'intrigue fut découverte. Le Roi fit comprendre à son fils l'imprudence de sa conduite, de se livrer ainsi aveuglement au plus grand ennemi de l'Etat & de la Maison Roïale. Il le fit avec douceur rentrer en lui-même ; & pour lui ôter tout prétexte de mécontentement, lui donna le Duché de Normandie. Les Cavaliers étoient déja partis, lorsque le Roi de Navarre reçût une Lettre du Dauphin, qui lui mandoit que le Roi sçavoit leur dessein. Aussi-tôt le Roi de Navarre envoïa Friquet, & le Seigneur de Landas après les Cavaliers, qu'ils trouverent à S. Cloud, & qu'ils firent retourner sur leurs pas.

1355. Procès MSS. du Roi de Navarre.

L'intrigue est découverte.

MSS. de Brienne vol. 276.

Le Roi voïoit bien par cette conduite du Roi de Navarre, qu'il avoit tout à craindre de lui, dès que la prochaine campagne seroit commencée, & que les Harcourt étoient gens capables de faire soulever la Normandie. C'est ce qui lui fit prendre la resolution de s'assurer du Roi de Navarre, du Comte d'Harcourt, & des plus puissans de leurs amis. Il n'y avoit pas moïen de le faire à force ouverte, le Roi de Navarre aïant soin d'être toûjours bien accompagné ; il fallut avoir recours à la surprise, & voici comment la chose fut executée.

Le Prince Charles Dauphin, ainsi que je viens de dire, avoit été fait Duc de Normandie : c'étoit une raison pour ce jeune Prince de faire son séjour ordinaire en cette Province, depuis que la guerre avoit recommencé. Un de ses plus grands soins

1356. *Le Roi de Navarre est arrêté avec d'autres Seigneurs séditieux.*

1356. étoit de veiller sur les démarches du Roi de Navarre; qui y faisoit aussi sa residence, à cause des grands Domaines qu'il y possedoit. Le Dauphin affectoit avec lui & avec les Harcourt beaucoup de franchise & de cordialité apparente, afin de les mieux engager dans le piege. Ils vinrent à Rouen durant le Carême. Le Dauphin en aïant donné avis au Roi, ils convinrent ensemble du jour & de la maniere qu'ils prendroient pour s'en saisir sans bruit, & sans qu'ils pussent leur échapper.

Le cinquiéme d'Avril, qui étoit un Mardi d'après la mi-Carême, le Dauphin les invita tous à dîner au Château de Rouen. Le Roi étoit parti avant le jour du Village de Maineville, accompagné seulement de cent Lances, aiant avec lui Louis Comte d'Anjou, son second fils, le Duc d'Orleans son frere, Jean & Charles d'Artois, le Comte de Tancarville, Arnoul d'Andrehen, Maréchal de France, & quelques autres Barons & Chevaliers. On s'arrêta quelque tems à un Village proche de Rouen, pour attendre l'heure marquée, qui étoit celle du dîner. Dès que le Roi fut averti qu'on étoit à table, il vint avec son monde en grande diligence, entra dans le Château par la porte de la campagne qu'on lui avoit tenue ouverte, se saisit de toutes les avenues de la Place, & parut bien accompagné dans la salle, avant que le Roi de Navarre fût averti de rien. Il donna sur le champ ordre qu'on se saisît de ce Prince, & de tous les autres qui étoient à table avec le Dauphin, sçavoir, du Comte Jean d'Harcourt, de Louis & de Guillaume d'Harcourt, freres du Comte, des Seigneurs de Preaux, de Clere, de Friquant, de Graville, de Tournebu, de Maubue, & de deux Ecuïers nommés Olivier Doublet & Jean de Vaubatu. On les enferma tous dans diverses chambres du Château, & cela fut executé, sans que dans la Ville on eût aucun soupçon de ce qui se passoit.

Continuat. Nangii.

Châtiment de quelques uns des plus coupables.

Le Roi se fit apporter à manger, & délibera durant le repas avec le Dauphin & les principaux Seigneurs de sa compagnie, ce qu'il y avoit à faire touchant les prisonniers. Il fut resolu de punir sur le champ le Comte d'Harcourt, les Seigneurs de Graville & de Maubue, & Olivier Doublet. Le Roi les fit conduire jusqu'à un champ proche de là, appellé encore aujourd'hui le champ du pardon, & leur fit couper la tête. Leurs corps furent pendus au gibet, & leurs têtes plantées au même lieu.

1356.

Le lendemain le Roi de Navarre fut mené sous bonne garde à Château-gaillard, & de là au Châtelet de Paris, avec le Seigneur de Friquant & Vaubatu. Les autres qui avoient été arrêtés, furent mis en liberté, parce que le Roi ne voulut pas trop examiner lesquels d'entre eux méritoient, ou ne meritoient pas d'être punis.

Autres punitions. Froissard. loc. cit.

Après cette execution, le Roi envoïa le Maréchal d'Andrehen en Artois sous prétexte de visiter les Places de cette Province, & pourvoir à leur défense. Il entra dans Arras, & aïant avec beaucoup d'adresse & sans bruit fait arrêter une centaine des plus seditieux & des plus coupables du dernier tumulte, il fit couper la tête à vingt, mit les autres en prison jusqu'à nouvel ordre, & se rendit maître de la Place par une bonne garnison.

Les amis du Roi de Navarre prennent les armes.

La nouvelle de ce qui étoit arrivé à Rouen, & de la prison du Roi de Navarre fit grand bruit dans le Roïaume, & chacun en parloit selon ses idées & ses inclinations. Le coup auroit été le plus heureux du monde, & sans aucune consequence, si l'on eût pû attirer dans la même embuscade, Philippe frere du Roi de Navarre, & Geoffroi d'Harcourt, le plus dangereux homme de cette Famille, & celui qui avoit introduit en Normandie le Roi d'Angleterre sous le dernier regne. Il avoit obtenu son pardon de Philippe de Valois ; mais c'étoit un esprit inquiet, & toûjours mécontent du Gouvernement. Il courut aux armes avec Philippe de Navarre. Celui-ci donna promptement avis de la prise du Roi son frere à toutes les Places qui appartenoient à ce Prince, & fit comprendre aux Commandans, que la vie de leur maître dépendoit de leur fidelité à les bien garder. Geoffroi d'Harcourt se jetta dans le Cotentin, & tous deux ensemble s'y cantonnerent avec les partisans du Roi de Navarre, qui s'y rendirent de toutes parts.

Le Roi envoïa attaquer Evreux ; ceux qui la défendoient se jetterent dans le Château, & mirent en s'y retirant le feu à la Ville, qui en fut toute consumée. Ils se rendirent ensuite par composition, & passerent à Pont-Audemer Place alors très-forte. Le Roi la fit aussi-tôt assieger par Robert de Hotetot Maître des Arbalêtriers de France, charge qui répondoit à celle de Grand-Maître de l'Artillerie d'aujourd'hui.

Froissard. loc. cit.

Les troupes Angloises se joignent à eux.

C'est là l'état, où étoient les choses, lorsqu'au mois de Juin le Duc de Lancastre arriva d'Angleterre au Cotentin avec

1356. quatre mille hommes, & y joignit les Troupes de Philippe de Navarre & de Geoffroi d'Harcourt. Ils s'avancerent vers Lisieux, renforcerent les garnisons des Places qui tenoient pour le Roi de Navarre, & marcherent à Pont-Audemer, pour faire lever le siege. Le General François, qui ne se trouvoit pas assés fort, le leva avant leur arrivée, & y abandonna son Artillerie. Ils allerent de là attaquer Verneuil au Perche, qu'ils prirent.

Cependant l'Armée du Roi s'assembloit sous Compiegne. Il se mit à la tête, passa la Seine, & marcha du côté de Verneuil, pour aller combattre le Duc de Lancastre. Ce Duc ne se trouvant pas assés fort, se retira vers la Forêt de l'Aigle, en des lieux où il fut impossible de l'aborder. Le Roi ne pouvant l'attirer au combat attaqua Tillieres & le prit. Il mit ensuite le siege devant Breteuil, qui tint deux mois, & se rendit par composition.

La campagne étoit déja avancée, & l'on commençoit à se rassurer en France. On avoit crû d'abord, que dès le commencement de l'Eté toutes les forces d'Angleterre fondroient dans le Roïaume; & c'étoit en effet le dessein d'Edouard; mais il ne trouva pas dans ses Sujets toute la disposition qu'il auroit souhaitée à le seconder. On se plaignoit dans son Roïaume des grandes dépenses qu'il faisoit pour la guerre de France, qui étoit devenue très à charge aux Peuples. L'Ordre Ecclesiastique lui avoit refusé les nouvelles levées qu'il se proposoit de faire sur le Clergé, & l'avoit obligé de se contenter d'une assés petite contribution. D'ailleurs les Ecossois continuoient la guerre: & le Roi s'étoit engagé par un nouveau Traité à leur fournir quelques Troupes. C'étoit une diversion qui embarrassoit encore Edouard, & qui l'empêcha de passer la mer en personne. Ainsi il chargea le Prince de Galles de toute la conduite de la guerre pendant cette campagne.

Du Tillet Recueil des Traités, &c.

Le Prince de Galles entre en Gascogne.

Ce Prince étoit passé en Gascogne; & quoiqu'il n'eût avec lui que deux mille hommes d'armes & six mille Archers, il ne laissoit pas de faire bien du désordre sur les Terres de France d'au-delà de la Loire. Il avoit passé la Garonne, penetré en desolant tout le païs jusques dans l'Auvergne & dans le Limousin, & étoit entré dans le Berri, où il fit même donner quelques assauts à Bourges & à Issoudun, mais inutilement. Le Roi étonné de la temerité de ce jeune Prince, qui s'engageoit si avant dans un païs ennemi, se consoloit par l'esperance dont

Froissard. loc. cit.

il se flattoit, de le couper, & de lui empêcher le retour. Il marcha vers lui avec grande diligence, & le Prince de Galles étant encore à Vierzon, apprit que l'Armée Roïale étoit déja à Chartres. 1356.

Le Prince de Galles avoit eu quelque pensée de passer la Loire, pour joindre le Duc de Lancastre dans le Perche; mais il sçut que tous les passages de cette riviere étoient si bien gardés, qu'il n'y avoit pas d'apparence de pouvoir les forcer. Il prit donc la resolution de retourner à Bourdeaux par la Touraine & par le Poitou : mais il voulut encore, avant que de partir de là, emporter le Château de Remorantin, où les Seigneurs de Craon, de Boucicaut, & l'Hermite de Chaumont s'étoient jettés. Il en vint à bout après quelques assauts, par le moïen de quantité de feux d'artifice qu'il y fit jetter, & qui mirent le feu par tout.

Le retardement de quelques jours, qu'il emploïa à la prise de cette Place, devoit naturellement être la cause de sa perte : car pendant ce tems-là le Roi faisoit de tous côtes des détachemens pour aller passer la Loire, & se mettre aux trousses de l'armée Angloise, pour la harceler & l'embarrasser dans sa retraite. Il arriva lui-même à Loches, & de là à la Haye sur la riviere de Creuse, allant toûjours vers Poitiers, sur les avis qu'on avoit que les Anglois marchoient à grands pas de ce côté-là, mais toûjours en bon ordre. Il les joignit en effet à Maupertuis à deux lieues de Poitiers, où le Prince de Galles, averti par ses coureurs de l'approche de l'armée Françoise, s'étoit campé. Froissard. c. 159.

Ce jeune Prince se trouva dans la même conjoncture, où il s'étoit vû avec le Roi son pere dix ans auparavant à Creci en Picardie, pressé par une armée quatre fois plus nombreuse que la sienne, & obligé de vaincre ou de perir. Il profita d'une si utile experience, & pour suppléer au nombre de ses Soldats, il se posta dans un lieu de très-difficile abord, coupé de haïes, de vignes, de buissons, où il étoit difficile à la Cavalerie de penetrer, & à l'Infanterie d'attaquer. C'étoit un Samedi au soir 17. de Septembre, que les Armées se trouverent en presence. *Il s'y retranche à la vûe de l'armée du Roi.*

Le Dimanche dès le grand matin, le Roi entendit la Messe dans sa tente, & y communia avec les quatre Princes ses fils, qui l'avoient suivi en cette expedition. Après la Messe, il assembla le Conseil de guerre, où entre autres Seigneurs se trouverent le Duc d'Orleans frere du Roi, le Duc de Bourbon, le Cap. 160.

1356. Comte de Salbruche, le Sire Jacques de Bourbon, le Duc d'Athénes, le Comte de Tancarville, le Comte de Dammartin, le Comte de Ventadour, le Seigneur de Clermont, Arnoul d'Andrehen Maréchal de France, les Seigneurs de S. Venant, de Landas, de Ribaumont, de Fiennes, de Charni, de Châtillon, de Sulli, de Nesle & de Duras.

Dans ce Conseil l'attaque du Camp Anglois fut resolue. Si ce n'eût pas été alors la mode en France de se piquer d'une fausse bravoure, le Prince de Galles étoit perdu. Il n'y avoit pas encore vingt-quatre heures qu'il étoit dans son Camp, & les vivres commençoient à lui manquer. Le Roi en faisant marcher le tiers de son armée du côté de Poitiers, comme il le pouvoit sans crainte de trop s'affoiblir, auroit affamé l'armée Angloise, & l'eût obligée de se rendre sans coup férir. Mais on ne pouvoit en ce tems-là dans les armées Françoises proposer des conseils moderés, sans passer pour timide ; & cependant, ce qui est fort remarquable, jamais la Noblesse Françoise ne soûtint moins bien que dans ces deux derniers regnes, la réputation de valeur qu'elle s'étoit acquise sous les Rois précedens.

Disposition de celle-ci On ne pensa donc plus qu'à se préparer à l'attaque. Le Connétable & les Maréchaux partagerent l'armée en trois Corps, chacun de seize mille hommes. Le premier, qui étoit le plus avancé vers le Camp ennemi, & où il y avoit trente-six Bannieres, étoit commandé par le Duc d'Orleans frere du Roi. Au second un peu plus reculé, en tirant vers la gauche, étoit le Dauphin, avec les deux Princes Louis & Jean ses freres. Le Roi étoit à la tête du troisiéme, qui étoit comme un corps de reserve, avec Philippe son quatriéme fils, qui n'avoit alors que quatorze à quinze ans.

Tandis que le Connétable & les Maréchaux rangeoient l'armée, le Roi donna ordre aux Seigneurs de Ribaumont, de Landas & de Beaujeu d'aller reconnoître du plus près qu'il seroit possible le Camp des Anglois, & de déterminer les endroits par où l'on pourroit y donner l'assaut. Il parcourut tous les rangs, animant les Officiers & les Soldats à faire leur devoir, les faisant ressouvenir de l'empressement qu'ils lui témoignoient depuis long-tems de se venger des maux que les Anglois leur faisoient souffrir depuis tant d'années. *Voici le jour venu*, leur dit-il, *& j'espere vous donner bon exemple.* On

1356.

répondit de toutes parts par de grands cris de joie, qui marquoient l'envie qu'on avoit de bien faire.

Ribaumont étant revenu avec ses deux compagnons, rendit compte au Roi de la disposition du Camp ennemi. Ceux qui donnent le plus de Troupes au Prince de Galles en cette journée, disent qu'il n'avoit que douze mille hommes.

Foiblesse de celle des Anglois.

On ne pouvoit aller à lui que par un chemin bordé de haies, derriere lesquelles il avoit posté un grand nombre d'Archers, dont il falloit essuïer les décharges avant que d'arriver au gros de l'armée, & il ne pouvoit entrer dans ce chemin que quatre Cavaliers de front. A l'extrêmité du défilé du côté du Camp, étoient les Gendarmes Anglois la plûpart à pié sur une ligne, aiant devant eux grand nombre d'Archers. Le terrein étoit là fort inégal, embarrassé de vignes & de buissons, & il étoit impossible de les y attaquer à cheval. Le Prince de Galles avoit pris son poste dans le fond des vignes, au milieu de la ligne que formoient les Gendarmes.

Le Roi demanda l'avis du Seigneur de Ribaumont sur la maniere dont on feroit l'attaque. Il répondit au Roi, qu'il ne voïoit qu'un moïen de réussir, vû la qualité du poste que les ennemis occupoient; que selon lui il falloit que la Cavalerie mît pié à terre; qu'on choisît seulement trois cens Gendarmes des plus braves, des plus vigoureux, & des mieux armés de toutes les Troupes, qui entrassent à cheval dans le défilé, pour essuïer la premiere décharge des Archers qui le bordoient, & pour rompre les autres qui couvroient la Gendarmerie ennemie; & qu'après qu'ils leur auroient passé sur le ventre, les Gendarmes à pié dont ils seroient suivis entrant par cette bréche, donnassent l'épée à la main sur le gros de l'armée Angloise.

Ce projet d'attaque fut approuvé du Roi, qui envoïa aussi-tôt ses deux Maréchaux par toute l'armée faire le choix de trois cens Gendarmes, de qui devoit principalement dépendre le succès de cette importante action. Plusieurs Ecuïers partagerent cet honneur avec les Chevaliers, & prirent avec joie cette occasion d'acquerir la Chevalerie. Ils s'avancerent à la tête de l'avant garde, armés de toutes pieces. Le reste des Troupes étoit à pié, excepté quelques Escadrons Allemans, qu'on jugea à propos de faire tenir à cheval, en cas que dans la suite

de l'action, on eût besoin de Cavalerie.

1356.

Propositions d'accommodement faites au moment que le Roi alloit les attaquer.

Cap. 161.

Toutes choses étant ainsi disposées, on étoit au moment de donner, lorsqu'on vit un Cavalier accourir à toutes jambes vers le Roi. C'étoit le Cardinal de Talayrand, dit autrement le Cardinal de Perigord. Il avoit été envoïé depuis peu par le Pape avec le Cardinal de Capociac vers les Rois de France & d'Angleterre, pour tâcher de renouer les negociations, & pour traiter aussi de la liberté du Roi de Navarre. Ils n'avoient pû rien obtenir; mais le Cardinal de Perigord ne se rebutant point, & voïant que les armées tiroient du côté du Poitou, étoit venu à Poitiers dans le dessein de faire encore quelque tentative. Il conjura le Roi de suspendre pour un moment l'attaque du Camp Anglois, & de lui donner audience. Il lui representa, qu'il alloit inutilement mener à la boucherie la fleur de la Noblesse Françoise; que les Anglois étoient à lui s'il le vouloit, sans tirer l'épée; & que pourvû qu'il lui donnât la permission d'aller à leur Camp, pour leur faire connoître le peril inévitable, où ils se trouvoient, il leur persuaderoit de se rendre. Le Roi lui dit, qu'il seroit ravi d'épargner le sang, non seulement de ses Soldats; mais encore de ses ennemis, pourvû qu'ils ne lui échappassent point; qu'il pouvoit aller au Camp Anglois, mais que s'il étoit long-tems sans revenir, il ne laisseroit pas rallentir l'ardeur de ses Soldats. Le Cardinal lui promit d'être bientôt de retour, & piqua vers le Prince de Galles.

Il n'eut pas de peine à lui faire comprendre le danger où il étoit, & ce Prince lui dit qu'il étoit prêt d'accepter toute sorte d'accommodement, pourvû qu'il ne se fit pas aux dépens de son honneur, & de celui de sa Nation.

Après cette réponse le Cardinal retourna au Roi. Il lui dit, qu'il n'y avoit pas à craindre que les Anglois lui échappassent, & que le Prince de Galles étoit disposé à une capitulation; mais qu'il falloit quelque tems pour en regler les articles; & il le supplia de lui accorder le reste du jour, pour consommer un ouvrage si important. Le Roi le refusa d'abord: mais après bien des instances, il y consentit, & les Troupes furent renvoïées dans leurs quartiers.

Elles sont rejettées & l'on se dispose à l'attaque de leur Camp.

Le Cardinal emploïa tout le jour à porter des paroles, & à passer d'un Camp à l'autre. Après diverses propositions la der-

niere

niere du Prince de Galles fut, que pour avoir permission de se retirer à Bourdeaux sans être poursuivi, il rendroit au Roi de France toutes les Places qu'il avoit conquises cette campagne, & tous les prisonniers qu'il avoit faits, & s'engageroit à ne point porter les armes contre lui pendant sept ans. Le Roi rejetta cette proposition, & s'en tint à celle-ci : qu'il laisseroit aller l'armée Angloise en toute liberté, à condition que le Prince de Galles & cent Chevaliers Anglois se rendissent ses prisonniers. C'eût été là le vrai moïen de ravoir Calais & les autres Places de Picardie & de Guienne, prises par les Anglois depuis le commencement de la guerre ; mais le Prince de Galles répondit au Cardinal, que s'il étoit jamais pris avec ses Chevaliers, ce seroit les armes à la main, & qu'il périroit plûtôt que de faire jamais rien de pareil à ce qu'on lui proposoit. Ainsi l'on se prépara au combat pour le lendemain. Les Anglois profiterent cependant de cet intervalle, pour fortifier leur camp, & creuserent de profonds fossés devant tous les endroits où leurs Archers devoient être postés, les borderent de bonnes palissades, & les rendirent presque inaccessibles. 1356.

Dès le lendemain, qui étoit le Lundi dix-neuviéme de Septembre, le Roi remit son armée en bataille dans le même ordre que le jour précedent. Les Anglois ne changerent rien non plus dans l'ordonnance de leurs Troupes, si-non qu'aïant sçû le dessein du Roi de faire commencer le combat par les trois cens Gendarmes à cheval, ils firent aussi un pareil Corps de Cavalerie, pour soûtenir les Archers qui faisoient le front du Corps de bataille ; & de plus ils mirent à la droite de leur Camp, à côté d'une petite colline, trois cens Gendarmes à cheval, & six cens Archers aussi à cheval, qui devoient durant le combat faire le tour de la colline, & venir prendre en flanc la bataille du Duc de Normandie, qui débordoit un peu de ce côté-là. Le Cardinal de Perigord vint encore, pour tâcher de faire suspendre l'attaque ; mais on ne voulut plus l'écouter. On sonna la charge, & au son des tambours & des trompettes, les trois cens Gendarmes à cheval conduits par les deux Maréchaux de France Arnoul d'Andrehen & Jean de Clermont entrerent dans le défilé.

Premiere charge désavantageuse aux François.

Ils n'y furent pas plûtôt engagés, qu'une grêle de fléches tirées des deux côtés au travers des haies, leur tomba sur le

1356. corps ; & comme elles étoient décochées de fort près, il n'y avoit guéres d'armes qui ſe trouvaſſent à l'épreuve. Un grand nombre d'hommes & de chevaux furent tués ou bleſſés dès les premieres décharges. Les chevaux & les Cavaliers tombant les

Froiſſard c. 162. uns ſur les autres embarraſſoient le paſſage d'ailleurs fort étroit ; quelques uns des chevaux ne pouvant ſecouer les fléches dont ils étoient atteints, s'emportoient & s'élançoient à droite & à gauche, & jettoient par terre ceux qui les montoient, & qui ne pouvoient en être les maitres. Cependant une partie des Gendarmes, malgré ces embarras, pouſſa fort avant, & marchoit avec une admirable réſolution vers les Archers du front de l'armée Angloiſe.

Ils n'étoient pas encore à la portée du trait, que ces Archers s'ouvrirent, & qu'un eſcadron de Gendarmes Anglois, aïant à leur tête Jean d'Andelée un des Generaux, celui qui avoit fait l'ordonnance de leur armée, vint fondre ſur les Gendarmes François. Il s'attacha au Maréchal d'Andrehen, qui fut renverſé de ſon cheval, & pris priſonnier. Le ſort du Maréchal de Clermont fut encore plus malheureux ; car ſon cheval s'étant abattu ſur lui, il ne put ſe relever, & fut tué ſur la place.

Ils ſont repouſſés & mis en fuite. Les Gendarmes François ſe trouvant ainſi arrêtés au bout du défilé, ceux qui étoient derriere, qui ne pouvoient ni avancer ni reculer, demeuroient expoſés à la décharge des Archers, leſquels les choiſiſſoient des deux côtés, & les maſſacroient ſans qu'ils puſſent ſe défendre. Les Gendarmes à pié qui ſuivoient, voiant qu'il n'y avoit pas moïen d'avancer & qu'ils demeuroient eux-mêmes inutilement en bute aux fléches des Archers Anglois, commencerent à reculer & à fuir, & vinrent pêle-mêle ſe refugier dans le Corps que commandoit le Dauphin. Ils y annoncerent la mort d'un des Marechaux, & la priſe de l'autre. Cette nouvelle jetta la conſternation dans ces Troupes. La plus grande partie des Gendarmes qui, comme j'ai dit, avoient tous été mis à pié, coururent au quartier où étoient leurs chevaux. Le Dauphin en arrêta à peine une partie : mais dans ce moment de déſordre, les ſix cens Cavaliers Anglois, qui avoient été poſtés à côté de la colline, étant venus fondre fort à propos ſur lui, acheverent de le mettre en déroute, & de tailler en pieces tout ce qui ne fuit pas aſſés promptement.

1356.

Les Seigneurs de Landas, de Bodenai & de S. Venant, à qui le Roi avoit recommandé le soin de ses trois fils qui étoient dans ce Corps, le voïant presque entierement défait, obligerent le Dauphin & ses deux freres à faire retraite, les faisant couvrir par huit cens Lanciers, qui prirent avec lui le chemin de Chauvigni. Le départ de cette Troupe en détermina plusieurs autres à la fuite.

Le Duc d'Orleans, qui étoit à la tête du Corps le plus avancé vers le Camp des Anglois, mais qui n'avoit point encore combattu, ne fit honneur ni à son sang, ni à sa Nation; & au lieu d'aller aux ennemis, marcha sur la droite, & rabattit tout à coup en fuïant aussi du côté de Chauvigni. Il y eut cependant plusieurs braves Chevaliers, qui ne pouvant se resoudre à une si honteuse fuite, demeurerent sur le champ de bataille, & résolus de périr, allerent joindre le troisiéme Corps, où étoit le Roi à pié, qui attendoit l'ennemi sans branler.

Le Prince de Galles avoit retenu auprès de lui un vaillant & experimenté Capitaine nommé Jean Chandos, qui dès qu'il vit la troupe des deux Maréchaux défaite, & le Dauphin en déroute, dit au Prince : *C'en est fait, ils sont à nous, il est tems que nous marchions à eux.* Le Prince commanda aussi-tôt, que la Gendarmerie, qui étoit jusques-là demeurée à pié, montât à cheval. Alors toute l'armée Angloise sortit de son Camp en bataille, & vint attaquer ce troisiéme Corps, où le Roi étoit accompagné de Gaucher de Brienne Duc d'Athénes, Connétable de France, de la plûpart des plus grands Seigneurs du Roïaume, & de ceux qui n'avoient pas voulu suivre les fuïards. Le Roi avoit encore autant de monde que les Anglois, mais leur Gendarmerie étoit à cheval; & toute la sienne à pié, excepté quelques Allemans, désavantage qui ne se peut gueres compenser dans un combat en rase campagne.

Seconde charge où le Roi est fait prisonnier.

On n'alla jamais à la charge avec plus de furie de part & d'autre, les François étant animés par la presence & par le danger du Roi, & les Anglois par l'esperance de la victoire déja plus qu'à demi gagnée. On se choqua de toutes parts, criant les uns, *Mont-joie S. Denys*, & les autres *S. George Guienne.* Le Prince de Galles chargea le Connétable, qui avoit avec lui la Cavalerie Allemande commandée par les Comtes de Salbrache, de Nosto, & de Nydo. Ces trois Seigneurs furent tués

1356. ſur la place, & leur mort aïant découragé les Allemans, ils lâcherent le pié. Le Connétable affoibli par la fuite des Allemans, tint encore avec ſes François; mais il fut auſſi tué, & ſes gens mis en déroute. Alors tout le poids de la bataille tomba ſur le Roi, qui fit des prodiges de valeur: & les Hiſtoriens des deux partis aſſûrent que ſi les François avoient ſuivi l'exemple qu'il leur donna en cette rencontre, ils auroient battu les Anglois.

Le Roi inveſti de toutes parts ne cherchoit plus qu'à mourir glorieuſement avec quelques reſtes de Seigneurs François, qui tomboient à chaque moment à ſes piés les uns aprés les autres; mais on ne vouloit pas le tuer. Il n'y avoit point là de Chevalier Anglois qui ne prétendît à la gloire de le prendre vif. Pluſieurs l'aborderent lui criant de ſe rendre; mais il aſſommoit avec une hache d'armes, dont il ſe ſervoit à merveille, quiconque oſoit l'approcher. Enfin laſſé de tuer, & n'en pouvant plus, il vint un Chevalier qui fendant la preſſe lui cria de nouveau, «Sire, je vous en conjure, rendez-vous.» Le Roi lui dit: «A qui me rendrai-je? où eſt mon couſin le Prince de Gal-
» les s'il étoit ici je verrois ce que j'aurois à faire.» Le Chevalier lui répondit, qu'il étoit fort loin de là. «Qui êtes-vous?» reprit le Roi. «Je ſuis, (repondit-il,) le Chevalier Denys de Morbec du
» païs d'Artois, qui ai été obligé de me retirer en Angleterre,
» parce qu'on me pourſuivoit en France pour avoir tué un hom-
» me.» Le Roi lui jetta ſon gantelet, en lui diſant, «Je me rends à vous,» & ſe remit entre ſes mains avec Philippe ſon fils, qui à l'âge de quatorze ans donna en cette périlleuſe occaſion de grandes preuves de ſon intrepidité, & y fut bleſſé, ce qui lui merita le ſurnom de Philippe le Hardi. Une Lettre du Comte d'Armagnac * écrite de Moiſſac aux Conſuls de Verdun ſur la Garonne, nous apprend une circonſtance que je ne vois point marquée dans nos Hiſtoires, ſçavoir, que le Roi en cette occaſion reçut deux bleſſures au viſage.

Chriſtine de Piſan. MSS de la Bibliotheque du Roi fol. 6.

Il eſt reçû du Prince de Galles avec beaucoup de generoſité.

Cependant le Prince de Galles ne voïant plus ni bataillons, ni eſcadrons, ni Bannieres Françoiſes dans la campagne, & que tout étoit en fuite, s'étoit fait dreſſer une tente en un endroit du champ de bataille aſſés éloigné de là, où il ſe repo-

Lo Rey Monſegnor es naffrat el viſatge de doas plagas.

* L'Original de cette Lettre en langage Gaſcon eſt dans la Bibliotheque de M. Foucault Conſeiller d'Etat, & il l'a eue des Archives de Verdun ſur la Garonne.

1356.

ſoit, demandant à tous ceux qui arrivoient des nouvelles du Roi de France. On l'aſsûroit qu'il n'avoit pas fui, aïant toûjours combattu à pié, & qu'il falloit qu'il fût mort ou pris. Il ordonna au Comte de Varvik & au Seigneur Renaud de Gobehen, d'aller en apprendre des nouvelles. Ils apperçûrent une troupe de Soldats qui revenoient vers le Camp des Anglois à pié fort lentement. Ils piquerent à eux, & leur demanderent, s'ils n'avoient point de nouvelles du Roi de France, ils crierent qu'ils l'amenoient priſonnier. Ce fut un bonheur pour le Roi, que la rencontre de ces deux Seigneurs; car les Gaſcons & les Anglois diſputoient à qui l'auroit. Ils l'avoient ôté au Seigneur de Morbec, & peu s'en fallut que quelques Soldats brutaux, pour empêcher que les autres n'euſſent l'honneur & le profit de la priſe, ne le tuaſſent. Les deux Generaux Anglois deſcendirent auſſi-tôt de cheval, & vinrent avec beaucoup de reſpect faire la reverence au Roi, qu'ils conduiſirent au Prince de Galles. Ce jeune Prince ſe montra digne de ſa victoire par les manieres honnêtes & genereuſes avec leſquelles il le reçût lui rendant tous les honneurs dûs à ſon rang, le conſolant dans ſon malheur, louant ſa bravoure, & l'aſsûrant que le Roi ſon pere en uſeroit avec lui d'une maniere dont il ſeroit content. Le Roi répondit à ces honnêtetés en des termes qui marquoient autant de fermeté que de reconnoiſſance, & que tout vaincu & captif qu'il étoit, il ſe ſouvenoit qu'il étoit Roi.

Ce malheureux combat ſe donna dans les champs de Beauvoir & de Maupertuis, avec bien de l'imprudence du côté du Roi, beaucoup de honte pour la plûpart de la Nobleſſe Françoiſe, qui abandonna lâchement ſon Prince, & une grande gloire pour le Prince de Galles, qui à l'âge de vingt-quatre à vingt-cinq ans, avec un nombre de Troupes très-inferieur à celui des ennemis, gagna par ſa conduite & par ſa reſolution une victoire ſi glorieuſe & ſi complete. Froiſſard. cap. 164.

Seigneurs François qui ſe ſignalerent dans ce combat.

Plus la lâcheté de ceux qui fuirent dès le commencement du combat, fut honteuſe, plus la bravoure des autres qui ſignalerent leur fidelité & leur affection pour leur Roi fut recommandable, & merite d'être marquée dans l'Hiſtoire. Voici les noms de ceux qui combattirent juſqu'au bout, ou juſqu'à la mort auprès de la perſonne de ce Prince, ou ſous ſes ordres. Outre les Maréchaux d'Andrehen & de Clermont, dont le premier

1356. fut pris & l'autre tué dès le commencement de l'attaque du Camp des Anglois, les Relations de ce tems-là nomment parmi les morts Robert de Duras, Gaucher de Brienne Duc d'Athénes Connétable de France, les Comtes de Salbruche, de Nosto, de Nydo, tous trois Allemans, le Duc Pierre de Bourbon, Guichard de Beaujeu, Guillaume de Neelle, Eustache de Ribaumont, le Sire de la Tour, Guillaume de Montagu, de Chambli, de la Heuse, de Pons, le Sire de Landas, qui, après avoir mis les trois Princes en sûreté, étoit revenu avec Thibaud de Bodenai rejoindre le Roi, le Comte de Dammartin, Richard d'Angle, Geoffroi de Charni, qui portoit la Banniere Roïale, & ne la quitta qu'avec la vie, d'Urfé, de Laval, de la Faïette, d'Humieres, de la Rochefoucaut.

Prisonniers & blessés.

Dans la liste de ceux qui furent, les uns prisonniers, les autres blessés, se trouvent Thibaud de Bodenai, dont je viens de parler, le Seigneur de Pompadour, Renaud Chauveau Evêque de Châlons en Champagne, le Comte de Vaudemont, le Comte de Vendôme, les Sires Louis de Malval, de Pierre Ruffiere, de Sauverac, Jean de Melun Comte de Tancarville, Jacques de Bourbon, Jean & Charles d'Artois, le Vicomte de Rochechouart, de Dampmaire, de Partenai, de Montendre, Jean de Ceintré, Barthelemi de Brunes, le Comte d'Etampes, le Comte de Graville, & Guillaume de Melun Archevêque de Sens.

Noms de ceux qui échaperent après avoir bien combattu.

Parmi ceux qui combattirent jusqu'à l'entiere déroute, & qui échaperent, sont marqués les Sires de Montabouton, de Surgeres, d'Argenton, de Linieres, de Châteauvillain, de Ceruolle, de Marcueil, de Chalenton, de Rochefort, de la Chaire, d'Achon, de Linal, de Noruel, de Marle, de Renneval, de saint Digier, de Chauni, de Heli, de Monsaut, de Hagnes, Jacques de Beaujeu, les Comtes d'Aulnoi, de Ventadour & de Montpensier. Le nombre des morts fut d'environ six mille hommes, parmi lesquels il y avoit plus de dix-sept cens tant Gentilshommes que Seigneurs. Les Anglois y perdirent peu de monde, & y firent des prisonniers sans nombre, surtout aux portes de Poitiers, qui furent fermées aux fuïards, de peur que les Anglois n'y entrassent avec eux, & ne s'emparassent de la Ville.

Autre marque de la

Le soir le Prince de Galles donna magnifiquement à souper

1356.

Generosité du Prince de Galles.

Froissard cap. 167.

au Roi, aux Princes & aux autres gens de qualité prisonniers. Il servit lui-même le Roi à table, & ne voulut jamais s'y asseoir, quelque instance qu'il lui en fit, s'excusant toujours sur le respect qu'il devoit à la Majesté Roïale. Cette modestie en un jeune guerrier vainqueur, qui sçavoit si bien se posseder & se contenir dans un si grand succès, sans rien perdre de ses manieres nobles, fit dire aux François, que l'Angleterre auroit en lui quelque jour un Roi qui donneroit à la France autant d'inquiétude, que celui qui regnoit actuellement. La prophétie cependant ne fut pas accomplie, car il mourut avant son pere.

Dès le lendemain le Prince de Galles se mit en marche pour Bourdeaux, sans rien entreprendre sur Poitiers, comme le Dauphin l'appréhendoit, & où il avoit fait entrer pendant la nuit le Sire de Roie avec cent lances, pour la défendre en cas d'attaque. La consternation causée par la prison du Roi étoit si grande, que l'armée d'Angleterre traversa le Poitou, la Xaintonge, & tout le païs jusqu'à Bourdeaux, sans qu'il parût aucunes Troupes Françoises pour l'inquieter, les Commandans & les Châtelains ne pensant à rien autre chose qu'à conserver leurs Places.

Charles Dauphin, Duc de Normandie, n'avoit encore que dix-neuf à vingt ans. C'étoit cependant de ce jeune Prince, qui n'avoit presque aucune experience dans le Gouvernement, que devoit dépendre le salut de la France, dans une des plus fâcheuses situations où elle se fût jamais trouvée. Il étoit prudent, & moderé beaucoup au-dessus de son âge; & le bon usage qu'il fit de ces deux belles qualités, lui acquit avec le tems le glorieux surnom de sage. Le Roïaume sous la conduite d'un tel Prince auroit pû se soutenir malgré l'extrêmité où il étoit réduit, s'il avoit trouvé des Sujets dociles & affectionnés : mais le danger de l'Etat est souvent ce qui fait perdre la soumission aux Peuples, parce qu'il rend le Prince plus dépendant de leur caprice.

Seconde assemblée des Etats pour la liberté du Roi, & pour l'administration du Roïaume.

Continuat. Nangii.
Froissard.
Annales de France.

Charles, après que le Prince de Galles eut quitté le Poitou, & se fut retiré à Bourdeaux, revint à Paris accompagné d'un grand nombre de Seigneurs. Il y fut reçû avec beaucoup d'honneur & de grandes marques de tendresse par les Bourgeois, qu'on n'avoit pas encore travaillé à lui débaucher. Son premier soin fut d'assembler les Etats, pour déliberer sur les moïens de

1356. ſauver le Roïaume, & de tirer le Roi de ſa priſon, & principalement pour avoir des troupes & de quoi les entretenir. Il y fut d'abord reconnu pour Lieutenant du Roïaume; mais avant qu'on déliberât ſur la propoſition qu'il fit à l'Aſſemblée touchant les ſecours dont il avoit beſoin pour les preſſantes neceſſités de l'Etat, il y eut des préliminaires qui lui déplurent beaucoup.

On examina d'abord quelle maniere de Gouvernement ſeroit la plus avantageuſe au Roïaume durant la priſon du Roi. C'étoit donner atteinte à l'autorité du Dauphin, qui prétendoit qu'il ne devoit y avoir aucun changement à cet égard, & que tenant la place du Roi ſon pere, c'etoit à lui à gouverner l'Etat avec le ſecours de ſon Conſeil, ſans que d'autres s'en mêlaſſent. Il fut neanmoins reſolu que chacun des trois Etats choiſiroit douze perſonnes de ſon corps, qui non ſeulement ſeroient chargés de l'examen des principales affaires pour en faire rapport à l'Aſſemblée tandis que les Etats ſe tiendroient, mais encore dont la commiſſion dureroit après leur ſeparation; que ces Députés s'aſſembleroient ſouvent à Paris, pour y déliberer entre eux ſur ce qui concernoit le bien, la ſûreté & la reformation du Roïaume; qu'ils repreſenteroient les Etats aſſemblés, & en auroient toute l'autorité. Ces Députés furent élus à la pluralité des voix, & parmi eux il y en avoit pluſieurs dont le Regent ne pouvoit gueres s'accommoder.

Froiſſard. cap. 170.

Il fut encore propoſé de faire rendre compte des Finances & du Treſor Roïal, qui ſe trouvoit épuiſé, quoique dans les dernieres années on eût fait des levées extraordinaires & exceſſives, dont on ne voïoit point l'emploi. Les Députés nommés par les Etats eurent ordre d'entrer dans ce détail, & d'aller juſqu'à la ſource des déſordres. Ils le firent; & ſur leur rapport, les Etats requirent, qu'on fit le Procès à Pierre de la Forêt Archevêque de Rouen & Chancelier, à Simon de Buſſi premier Preſident au Parlement, à Nicolas de Braque Treſorier de France, Maître des Comptes, & Maître de l'Hôtel du Roi, (on lui donne la qualité de Meſſire & de Monſeigneur, c'eſt-à-dire, qu'il étoit Chevalier,) à Robert de Lorris Chambellan, à Jean de Poillevillain General des Monnoies, & à quelques autres qui avoient eu le maniement des affaires ou des Finances. Enfin ils demanderent qu'on mît hors de priſon le Roi

Mſſ. de Brienne vol 176.

Cap. 177.

Roi de Navarre. A ces conditions les Etats offroient d'entretenir trente mille hommes aux dépens des Provinces, pour la délivrance du Roi : & même ils commencerent dès-lors à soudoïer un petit corps de Troupes, qu'on envoïa dans le Cotentin contre Geoffroi de Harcourt, qui de son Château de saint Sauveur faisoit des courses dans toute la basse Normandie, & même jusques dans la haute. Il se donna un combat, où ce Seigneur rebelle fut tué ; mais cette mort ne repara pas les maux qu'il avoit causés à sa patrie. 1356.

La Requête que les Etats avoient faite en faveur du Roi de Navarre, montre qu'il avoit beaucoup de partisans dans cette Assemblée. Les plus déclarés étoient Robert le Coq Evêque de Laon, Jean de Pequigni Gouverneur d'Artois, & Etienne Marcel Prevôt des Marchands de Paris. Le Dauphin voïoit bien de quelle importance il étoit pour lui & pour le Roïaume, que le Roi de Navarre fût hors d'état de brouiller. Il répondit sur cet article, que le Roi son pere aïant fait mettre ce Prince en Prison, il ne lui convenoit pas de le délivrer sans sa permission, devant supposer qu'il avoit eu de bonnes raisons de le faire arrêter.

Pour ce qui regardoit le Chancelier, le premier President, & les autres qu'on prétendoit inquieter, on ne passa pas outre alors, parce qu'aïant été avertis sous main par le Dauphin, ou par leurs amis, de ce qui se tramoit contre eux, ils sortirent secretement de Paris, & se retirerent hors du Roïaume.

A l'égard du nouveau Conseil qu'on vouloit établir pour le Gouvernement de l'Etat, le Dauphin fit au moins semblant d'y consentir. Mais afin de se tirer de l'embarras qu'on lui faisoit sur tous ces points, & prendre à loisir ses mesures, il résolut de renvoïer les Etats, en leur disant, qu'il les rassembleroit dans quelque tems ; & pour les congedier sans qu'ils eussent sujet d'en être choqués, il prit le prétexte d'un voïage qu'il étoit obligé de faire à Metz, où l'Empereur Charles IV. son oncle maternel devoit tenir une grande Diete aux Fêtes de Noël, dans laquelle on traiteroit de la délivrance du Roi son pere. Continuat. Nangii.

En effet le Pape Innocent VI. n'eut pas plûtôt appris la nouvelle de la défaite de Maupertuis & de la prise du Roi, qu'il écrivit à l'Empereur, pour l'engager à prendre en main avec Matth. Villani. l. 7. cap. 46. Epist. Innocent apud Rainald.

1356.

plus de zele que jamais les interêts de ce Prince, qui lui avoient toûjours été si chers. Le Cardinal de Perigord & le Cardinal de Capoue vinrent à Mets par l'ordre du Pape, qui fit aussi en sorte que le Roi d'Angleterre y envoiât des Ambassadeurs. Le Dauphin s'y rendit : mais l'affaire dont il s'agissoit étoit de nature à n'être pas si promptement vuidée. Le Roi étoit encore à Bourdeaux, & Edouard, quelque mine qu'il fit de vouloir la paix, étoit resolu de ne rien conclure jusqu'à ce qu'il vît ce Prince amené prisonnier en Angleterre. Ainsi le voïage du Dauphin fut inutile, & son absence ne servit qu'à augmenter l'insolence des mutins à Paris.

Mutineries des Parisiens au sujet des monnoies.
Annales de France.

En partant pour Metz, il avoit nommé pour son Lieutenant, tandis qu'il seroit hors du Roïaume, Louis Comte d'Anjou son frere, & l'avoit laissé à Paris. Ce jeune Prince, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu de son frere, fit publier une Ordonnance le dixiéme du mois de Decembre 1355. pour donner cours à une nouvelle monnoie qu'il fit répandre en même-tems dans la Ville. L'article de la monnoie étoit un des points sur lesquels les Etats avoient prétendu que le Dauphin ne pouvoit rien statuer sans eux. Etienne Marcel Prevôt des Marchands, un de ceux du Conseil des Trente-six, alla aussi-tôt au Louvre bien accompagné, & demanda insolemment au Comte d'Anjou la revocation de l'Ordonnance, protestant que ni lui ni ses collegues ne souffriroient jamais que cette monnoie eût cours. Le Comte d'Anjou, faute de pouvoir prendre un meilleur parti, lui répondit, qu'il delibereroit avec son Conseil sur cette affaire, & que le lendemain il vînt recevoir sa réponse. Marcel n'y manqua pas. Il revint suivi d'une grande multitude de peuple, dont les manieres séditieuses firent comprendre au Prince le danger d'un refus. C'est pourquoi il suspendit l'effet de son Ordonnance, & le cours de la monnoie jusqu'au retour du Duc son frere, à qui il fit sçavoir ce qui s'étoit passé.

Ceux du Languedoc se distinguent par leur zele pour le bien public.
Ibid.

Ce Prince partit de Metz fort inquiet, ne sçachant sur quoi faire fond, ni sur qui compter. Le seul Languedoc, où il avoit fait tenir les Etats séparement par le Comte d'Armagnac Lieutenant de Roi de cette Province, paroissoit sensible aux maux publics. On s'y étoit engagé à fournir dix mille hommes entretenus, dont il y auroit cinq mille hommes d'armes;

1356.

& pour marquer combien les peuples prenoient part aux malheurs du Roi, les Etats firent défendre les divertissemens publics, & les parures extraordinaires, jusqu'à ce qu'il fut délivré de sa prison. Mais le Languedoc étoit à l'autre extrêmité du Roïaume; & il n'étoit pas à propos de le dégarnir à cause du voisinage de la Guienne, où les Anglois avoient plusieurs places. D'ailleurs presque tous les païs maritimes de France depuis la Gascogne jusqu'en Flandres etoient partie occupés, partie infestés par les ennemis; & la Capitale du Roïaume, par son indocilité, déconcertoit toutes les mesures qu'on auroit pû prendre pour la défense de l'Etat.

Le Dauphin occupé de tant de sujets d'inquietude, arriva à Paris le vingt-cinquiéme de Janvier, accompagné de Pierre de la Forêt Archevêque de Rouen, Chancelier de France, que sa dignité de Cardinal, dont le Pape l'avoit honoré depuis un mois, sembloit devoir mettre à couvert des poursuites que les Etats avoient entrepris de faire contre lui. Une des premieres choses que fit le Prince après son retour, fut d'envoïer ordre au Prevôt des Marchands de se trouver à l'heure qu'il lui marqua dans une maison voisine de saint Germain l'Auxerrois, pour s'y aboucher avec deux personnes du Conseil sur des affaires importantes. Le Prevôt y vint vers le Midi escorté non seulement d'une nombreuse populace, mais encore de gens armés.

Nouvelle sedition à Paris, comment appaisée.

Les deux personnes envoïées de la part du Dauphin, presserent ce Magistrat d'emploïer le credit qu'il avoit sur l'esprit du peuple, pour l'execution de l'Ordonnance publiée par le Comte d'Anjou, & pour donner cours à la nouvelle Monnoie, parce que dans la necessité pressante d'argent, où se trouvoit ce Prince, c'étoit le moïen le plus naturel, le plus aisé & le plus prompt qu'il pût prendre pour augmenter ses finances, & pour avoir de quoi lever des Soldats. Le Prevôt des Marchands répondit tout haut, qu'il ne consentiroit jamais à cette nouveauté. La troupe séditieuse qui l'accompagnoit le seconda de ses cris; & peu s'en fallut que quelques-uns des plus emportés ne fissent violence aux deux Envoïés du Prince. La chose s'étant bientôt répandue dans Paris, chacun courut aux armes. Les artisans fermerent leurs boutiques, le menu peuple dans les rues crioit de tous côtés contre l'Ordonnance & contre la nouvelle monnoie: le soulevement fut si subit & si general, que

1356. le Dauphin se crut obligé de ceder, & de faire publier par tout qu'on supprimeroit la nouvelle monnoie.

Cette déclaration appaisa le peuple : mais le Prevôt des Marchands n'en demeura pas-là. Comme il vit la consternation de la Cour, il demanda qu'on rassemblât les Etats ; qu'on expediât incessamment les Lettres Patentes pour la convocation, & qu'on les lui mît entre les mains : & on le lui promit. Son audace croissant à proportion de la facilité qu'on avoit à lui accorder tout ce qu'il proposoit, il representa que le Chancelier & le Premier President de Bussi étant accusés de malversation, il ne convenoit pas qu'ils fussent envoïés à Bourdeaux en qualité de Plenipotentiaires, pour traiter avec le Prince de Galles touchant la délivrance du Roi ; qu'on disoit cependant que le Dauphin les avoit nommés pour cet emploi ; mais qu'il étoit à propos d'en choisir d'autres, & qu'il requeroit la revocation de leur commission. Le Dauphin accorda la revocation à l'égard du Premier President & de quelques-autres ; mais il dit, que pour le Chancelier, il ne pouvoit pas l'empêcher d'aller à Bourdeaux, parce qu'il vouloit donner la démission de sa charge, & qu'il falloit pour cela qu'il remît les Sceaux entre les mains du Roi même. Le Prevôt des Marchands obtint encore qu'on mît garnison chés le Premier President, chés le sieur de Braque, & chés tous les autres à qui les Etats avoient demandé qu'on fit le procès : & l'inventaire de tous leurs biens, tant meubles qu'immeubles, fut fait en vûe de les faire confisquer.

Cette conduite des Parisiens envers le Dauphin, la ruine de son autorité faute d'avoir de quoi la soûtenir, la Requête que les Etats avoient presentée pour la délivrance du Roi de Navarre, lorsqu'ils furent assemblés pour la premiere fois, releverent le courage des partisans de ce Roi, & les enhardirent à tout entreprendre pour son service. Philippe de Navarre son frere étoit revenu d'Angleterre, avec asûrance d'être soûtenu ; & faisoit des courses depuis le Cotentin, où il s'étoit fortifié dans saint Sauveur-le-Vicomte, jusques dans le milieu du Roïaume. Il étoit venu avec huit ou neuf cens hommes faire le dégât dans le païs Chartrain, sans que personne s'y fût opposé, parce que le Regent n'osoit s'éloigner de Paris, où il voïoit des dispositions si prochaines à une entiere revolte. La perte du

Annales de France.

Château & de la Ville d'Evreux, que Guillaume de Graville partisan secret du Roi de Navarre, surprit par la trahison de quelques Bourgeois, fut encore pour lui une très-fâcheuse nouvelle. Philippe de Navarre vint au plûtôt s'y poster, & par le moïen des troupes qu'il y fit venir, il fut bientôt en etat de soûtenir le parti qu'il avoit à Paris.

1356.
Froissard. Cap. 176.

Autre Assemblée des Etats Generaux.

Cependant les Etats se rassemblerent dans cette Capitale sur les Lettres Patentes du Prince extorquées par le Prevôt des Marchands. Ils tinrent plusieurs séances aux Cordeliers, dans l'une desquelles le troisiéme jour de Mars, l'Evêque de Laon *, un des plus séditieux de l'Assemblée, demanda en presence du Dauphin, & des deux Princes ses freres, que l'on continuât incessamment les procedures commencées contre le Chancelier, le Premier President, le President d'Orgemont, & les autres dont j'ai parlé, & supplia le Dauphin au nom des Etats, de les déclarer privés de leurs Charges, de nommer des Commissaires, pour aller de sa part dans toutes les Provinces s'instruire des abus qui s'étoient glissés dans le Gouvernement, de casser plusieurs Officiers du Parlement & de la Chambre des Comptes, contre lesquels les Etats avoient reçu de grandes plaintes, & d'agir en cela de concert avec les Députés, qui furent nommés sur le champ, sçavoir pour la Noblesse Jean de Pequigni, homme tout dévoué au Roi de Navarre, le Prevôt des Marchands & un nommé Colard le Caucher pour le Tiers-Etat; l'Evêque de Laon fut apparemment lui-même le Député du Corps Ecclesiastique. Il insista fort encore sur l'article de la monnoie, & promit ce qui avoit déja été offert dans les premiers Etats, que pourvû qu'on écoûtât leurs justes demandes, le Prince auroit en peu de tems une armée de trente mille hommes sur pié.

MSS. de Brienne vol. 276.

Il fallut que le Dauphin passât tout cela. Il déclara déchûs de leurs charges le Chancelier, le Premier President, & ceux qu'on accusoit avec eux; consentit aux changemens des Officiers du Parlement & de la Chambre des Comptes. Les Presidens & les Conseillers du Parlement furent reduits au nombre de seize. Des quinze Maîtres des Comptes qui étoient alors, nul ne fut conservé. On en élut quatre nouveaux, pour faire toutes les affaires, & pour examiner les Comptes: mais ces

* Robert le Coq.

1356.

quatre ne sçachant comment s'y prendre, on fut obligé d'en rétablir quatre des anciens.

Treve conclue avec le Prince de Galles. Annales de France.

Sur ces entrefaites l'Archevêque de Sens *, le Comte d'Eu, & le Comte de Tancarville arriverent de Bourdeaux, où ils avoient conclu avec le Prince de Galles un Traité de Tréve pour deux ans, qui fut publié à Paris le cinquiéme d'Avril. Le Duc prit occasion de-là de congedier les Etats, & de déclarer qu'il ne les rassembleroit point quinze jours après Pâques, quoiqu'en la derniere séance on fût convenu de le faire. Il prit pour prétexte, que la Tréve étant conclue, il ne vouloit point charger le peuple du subside qu'on lui avoit promis; que comme les Etats ne devoient se rassembler que pour déliberer sur ce point-là, il étoit inutile de le faire; & ajoûta, que les Plenipôtentiaires lui avoient apporté, de la part du Roi son pere, défense de continuer les Assemblées. Mais les Emissaires des Etats, ou du moins de ceux qui y dominoient, & vouloient s'attirer toute l'autorité, qu'ils tâchoient d'enlever au Prince, souleverent le peuple de Paris, en lui persuadant que de casser les Etats, c'étoit le livrer à la discrétion du Dauphin & de son Conseil, composé de gens interessés, qui n'avoient que leurs avantages en vûe, & nullement le bien public. On ne voïoit par tout que cabales, qu'assemblées de Bourgeois dans les rues, dans les Places, dans les cabarets; on disoit tout haut que l'Archevêque de Sens, & les Comtes d'Eu & de Tancarville étoient des traîtres; & la chose alla si loin, que ces trois Seigneurs ne se crurent pas en sûreté à Paris. Ils en sortirent extrêmement irrités, & en menaçant les Bourgeois de les faire repentir de leurs insultes.

Brouilleries entre la Noblesse & les Bourgeois de Paris.

Quoiqu'après leur départ le Prince eût été contraint de continuer les Etats malgré qu'il en eût, neanmoins ces commencemens de brouilleries entre la Noblesse & les Bourgeois de Paris pouvoient lui être avantageux, vû la situation où il se trouvoit; car si une fois les Seigneurs & les Gentilshommes formoient un parti, il ne pouvoit manquer d'être bientôt à leur tête, & c'étoit le meilleur moïen qu'il pût avoir, pour soumettre une populace mutine, dont il étoit insolemment gourmandé. Tel est le malheur d'un Roïaume revolté contre son Prince legitime, la division entre les membres qui le compo-

* Guillaume de Melun.

sent, quoique d'ailleurs le plus grand de tous les maux, est regardée comme un remede necessaire pour y rétablir l'ordre. Il y avoit déja des semences d'animosité entre la Noblesse & le Peuple. Les Chevaliers & les autres Gentilshommes, qui étoient revenus de la Bataille de Poitiers, avoient été très-mal reçus à leur retour, dans tous les lieux où ils avoient passé : on les avoit regardés comme des lâches, qui avoient abandonné leur Roi dans le peril : & en quelques-unes des principales Villes de France, on avoit fait à cette occasion de grands affronts à plusieurs d'entre eux. Le peuple de Paris qui se croïoit invincible par la multitude, faisoit paroître un grand mépris de cette Noblesse : mais il en avoit de la defiance sur-tout depuis les menaces des Comtes d'Eu & de Tancarville : c'est pourquoi les Bourgeois penserent à leur sureté.

1356.

Froissard. cap. 170.

Continuat. Nangii.

Ce fut alors, & pour cette raison, que commença l'usage de mettre & de tendre des chaines dans les rues de Paris. On fit creuser des fossés devant les murailles de la Ville du côté du Louvre, où il n'y en avoit point encore, aussi-bien que du côté où fut depuis construit la Bastille. On éleva des parapets sur les murailles, on les munit de canon & d'autres machines desquelles on se servoit toûjours, même depuis l'invention du canon, dont l'usage n'étoit pas encore extremement commun ; & le peuple souffrit patiemment une chose, pour laquelle il s'étoit soulevé sous le precedent regne, lors même que le Roi d'Angleterre étoit campé à Poissi à six petites lieues de Paris, sçavoir, qu'on ruinât quantité de maisons, pour en emploier le terrein aux fortifications de la Ville, l'esprit de sédition faisant oublier aux Parisiens des interêts particuliers, ausquels dix ans auparavant ils avoient presque sacrifié le salut de tout le Roïaume.

Ceux-ci tendent des chaines dans les rues. Ibid.

Tandis que tout étoit ainsi dans le désordre à Paris, le Prince de Galles prenoit ses mesures à Bourdeaux, pour faire passer le Roi de France en Angleterre. Un de ses motifs pour conclure la Tréve, avoit été de faire cesser les hostilités des deux Nations sur la mer, afin de pouvoir faire le trajet plus sûrement avec son prisonnier. Il eut encore à vaincre les oppositions que lui faisoient les Gascons, qui vouloient que le Roi demeurât en France en quelque Château de Gascogne ; mais le Prince de Galles ne se fioit pas assés à eux pour cela ; & il avoit ordre du

Le Roi est mené prisonnier en Angleterre.

1356. Roi son pere d'amener au plûtôt le Roi à Londres. Il dit aux Gascons, que ce voïage du Roi étoit absolument necessaire pour conclure la paix. Il le fit monter sur son Vaisseau l'onziéme d'Avril, & arriva en peu de jours heureusement en Angleterre.

On peut aisément s'imaginer la joie & les applaudissemens avec lesquels le Prince de Galles fut reçu. Mais ce Prince gardant toûjours son caractere de modestie, entra dans Londres monté sur une petite haquenée noire, comme accompagnant par honneur le Roi de France, à qui il avoit fait donner un grand coursier blanc & magnifiquement enharnaché. C'étoit-là mener son prisonnier en triomphe d'une maniere toute differente de celle de ces anciens Romains, qui traînoient après eux les Rois captifs enchaînés à leur char: mais il goûtoit en cela même une gloire plus délicate, qui le dédommageoit bien du faste que sa moderation retranchoit. Tel fut le bonheur d'Edouard III. Roi d'Angleterre, non seulement d'avoir vaincu les deux Rois ses voisins, desquels seuls il avoit à craindre, je veux dire le Roi de France & le Roi d'Ecosse; mais encore de les voir tous deux en même-tems ses prisonniers, contraints de recevoir les conditions qu'il voudroit leur prescrire, pour acheter leur liberté. Le Roi d'Ecosse obtint la sienne après neuf ans de prison. Le Roi de France ne fut délivré qu'au bout de trois ou quatre ans, pendant lesquels il se passa d'étranges choses dans son Roïaume.

Froissard. cap. 173.

Les Parisiens se mettent sous les armes.

Paris étoit devenu une Ville de guerre; on y montoit tous les jours la garde, & il y avoit jour & nuit quantité de compagnies de Bourgeois sous les armes. On étoit fort alerte aux portes, pour examiner tous ceux qui y entroient, ou qui en sortoient: mais c'étoit une pitié que de voir les ravages qui se faisoient aux environs. Les Navarrois de la garnison d'Evreux y venoient faire des courses jusques sous les murailles; la campagne étoit pleine de voleurs, les païsans qui aussi-bien que les Bourgeois avoient conçu un grand mépris pour la Noblesse depuis la bataille de Poitiers, l'insultoient, & en étoient eux-mêmes fort maltraités; plusieurs quittoient leurs Villages; les Religieux & les Religieuses, qui avoient leurs Monasteres à la campagne, contraints de les abandonner, venoient de tous côtés se refugier dans Paris, & les vivres y encherissoient de jour en

Continuat. Nangii. Froissard cap. 177. 178.

1356.

en jour. Les mêmes désordres se commettoient dans les Provinces. Les gros Bourgs & les petites Villes mal fermées étoient pillées par des brigands, qui s'assembloient sous divers Chefs, & qui formoient ces troupes de scelerats, qu'on appella dans la suite *les Compagnies*, si fameuses dans l'Histoire de ces tems-là par leurs brigandages, & par la désolation qu'elles causerent dans toute la France. Pour les grandes Villes elles se trouvoient comme Paris, obligées à faire bonne garde, les Bourgeois n'osoient en sortir, & on y avoit beaucoup de peine à subsister.

Fermeté du Dauphin au milieu de tous ces désordres.

L'inconstance des Peuples est souvent une ressource pour le Prince: & les maux qu'ils se sont attirés eux-mêmes par leur indocilité, servent quelquefois à les faire rentrer dans le devoir. Les Bourgeois de Paris & ceux des autres principales Villes du Roïaume, fatigués de tous ces maux, en rejetterent la faute sur les Etats. Ils s'apperçûrent que ceux qu'ils avoient élûs pour lever le subside qui devoit servir à faire des troupes, n'étoient pas fideles; que c'étoit pour leur propre interêt qu'ils avoient demandé le changement des Officiers des Comptes & des Finances par tout le Roïaume; & on rétablit à Paris & ailleurs la plûpart de ceux qui avoient été déposés.

Annales de France.

Le Dauphin profita de cette conjoncture. Il fit venir le Prevôt des Marchands, & les plus factieux des Députés des Etats, qui demeuroient à Paris: il leur parla avec beaucoup de fermeté sur les désordres publics dont leurs cabales étoient les causes: leur déclara que désormais il ne vouloit plus avoir de curateurs, & qu'il prétendoit gouverner par lui-même. Le Prevôt des Marchands & les autres, étonnés de ce discours, ou apprehendant que le peuple ne les rendît responsables de la suite de tant de miseres, firent paroître beaucoup de respect & de soumission; & l'Evêque de Laon, qui avec le Prevôt des Marchands étoit l'ame de toute la faction, aïant eu ordre d'aller à son Diocese, sortit sans tarder de Paris.

Il va demander du secours aux principales Villes du Roïaume.

Le Dauphin voiant tout assés tranquille, & les Bourgeois beaucoup revenus à son égard, en partit quelque tems après, tant pour aller solliciter lui-même des secours d'hommes & d'argent dans les plus considerables Villes du Roïaume, que pour se tirer d'une espece de captivité, où il étoit depuis plusieurs mois dans Paris, par le credit que les factieux y avoient eu jusqu'alors. La maniere dont il fut reçû par tout fit apprehender

1356.

aux Parisiens, qu'il ne se servît pour les châtier de la bonne volonté & des secours que lui fourniroient les Provinces. C'est pourquoi ils lui envoierent des Députés, pour le supplier de leur part de revenir à Paris, l'assûrant qu'il seroit content de leur obéissance & de leur zele.

Il revient à la priere des Parisiens qu'il trouve pleins de soumission.

Il se laissa gagner, & revint au mois d'Octobre. Il fut reçû avec des témoignages de joie extraordinaires. Les Parisiens s'engagerent à lui fournir de grandes sommes d'argent pour la rançon du Roi, cesserent de lui presenter des Requêtes contre ses Ministres & contre ses Officiers, & ne lui parlerent plus de la délivrance du Roi de Navarre. Ils le supplierent seulement de vouloir bien faire venir de vingt ou trente des principales Villes du Roïaume, des personnes capables de l'informer de l'état & des necessités des Provinces, afin que sur l'exposé qu'ils lui en feroient, il pût travailler plus sûrement, pour rétablir l'ordre dans le Roïaume.

On lui conteste de nouveau son autorité.

Le Dauphin très-satisfait de la conduite des Bourgeois de Paris, leur accorda plus qu'ils ne demandoient; car il leur promit d'ordonner, non pas à trente, mais à soixante & dix Villes du Roïaume, de lui envoïer des Députés, pour déliberer sur les affaires publiques; & il executa incessamment sa promesse; mais il ne fut pas long-tems sans s'en repentir; car ces Députés gagnés sous-main par les factieux, lui dirent qu'ils n'avoient pas l'autorité suffisante, pour ordonner des taxes, des subsides & des levées de Troupes; qu'il falloit pour cela que les Etats y donnassent leur consentement, & qu'ils le supplioient de vouloir bien les convoquer. C'étoit le jetter de nouveau dans les mêmes embarras qu'il avoit prétendu éviter. Il tâcha enfin de les engager à consentir au nom des Villes qui les avoient députés, à la levée des subsides dont il avoit besoin: il ne put en venir à bout, & ce fut une necessité pour lui de leur accorder la convocation des Etats. Il fit expedier des Lettres Patentes, pour les assembler à Paris au septiéme de Novembre: mais on lui préparoit pendant ce tems-là de bien plus dangereuses affaires, ausquelles il ne s'attendoit pas.

Le Seigneur Jean de Pequigni avoit toûjours d'étroites liaisons avec le Prevôt des Marchands & avec l'Evêque de Laon. C'étoit cette espece de Triumvirat qui avoit donné jusqu'alors tout le mouvement aux Etats, Pequigni dans l'Ordre de la

Nobleſſe, l'Evêque dans l'Ordre Eccleſiaſtique, & le Prevôt des Marchands dans le Tiers-Etat. Ils voïoient avec chagrin le Dauphin prendre inſenſiblement le deſſus, & que la Nobleſſe & l'Ordre Eccleſiaſtique indignés de leur inſolence & de leurs intrigues, les déſapprouvoient hautement. L'un & l'autre Ordre firent paroître leur indignation d'une maniere très-imprudente, ou du moins très-déſavantageuſe au Prince contre leur intention ; c'eſt qu'au jour marqué pour l'Aſſemblée des Etats, il ne s'y trouva aucun Gentilhomme, & qu'il n'y vint que très-peu de Députés de l'Ordre Eccleſiaſtique. Cela fit croire à ces trois Chefs des factieux qu'on les craignoit, ou plûtôt qu'on meditoit quelque deſſein qui devoit les faire craindre eux-mêmes. C'eſt pourquoi ils réſolurent de ſe donner un Chef, dont l'autorité pût les maintenir.

1356.

Froiſſard. cap 179. Annales de France.

Le Roi de Navarre étoit un homme tel qu'ils le pouvoient ſouhaiter pour cet effet, & ils formerent le deſſein de le tirer de priſon à quelque prix que ce fût. Pequigni ſe chargea de l'execution de cette entrepriſe. Il commandoit dans l'Artois, & c'étoit à Arleux, qui eſt dans ces quartiers-là, que le Roi de Navarre étoit priſonnier; quelques-uns diſent que c'étoit au Château de Crevecœur en Cambreſis. Pequigni prit le tems que Triſtan du Bois, qui étoit chargé de la garde du Roi de Navarre, n'y étoit point. Il contrefit un ordre, ſoit de ce Seigneur, ſoit du Dauphin, & donna des marques ſi plauſibles au Châtelain de ſa Commiſſion pour la délivrance du priſonnier, qu'il lui fut livré. Auſſi-tôt il le fit monter à cheval, & le conduiſit à Amiens. Ce Prince y gagna d'abord le cœur du peuple par ſes manieres populaires; il racontoit à tous ceux qui vouloient l'entendre, les maux qu'on lui avoit fait ſouffrir dans ſa priſon, malgré ſon innocence, qu'il faiſoit fort valoir; & pour ſe rendre encore plus agréable à la populace, il fit de ſa propre autorité ouvrir toutes les priſons de la Ville.

Les factieux veulent ſe donner un Chef & délivrent pour cela le Roi de Navarre de ſa priſon.

Cette nouvelle conſterna le Dauphin. En même-tems les deux Reines de France douairieres, qui avoient obtenues la grace du Roi de Navarre, pour l'aſſaſſinat du Connétable, (l'une étoit ſa ſœur, & l'autre ſa tante) vinrent ſe jetter aux piés du Dauphin, & le conjurerent de recevoir ce Prince en ſon amitié, lui promettant de l'engager à ſe comporter déſormais d'une maniere dont on ſeroit content. Le Prevôt des

1356. Marchands & l'Evêque de Laon, qui étoit revenu pour l'Assemblée des Etats ; lui firent les mêmes prieres. Il les auroit inutilement refusés : ainsi prenant le parti de la dissimulation, il leur dit, qu'il étoit prêt de bien recevoir le Roi de Navarre, & lui fit expedier un ample sauf-conduit pour venir à la Cour, sans restriction, ni pour le nombre ni pour la qualité des gens qu'il voudroit amener avec lui. Toutes les personnes sages & bien intentionnées pour leur patrie, prévirent dès-lors avec douleur les maux dont elle étoit menacée ; & il y eut plusieurs Membres du Tiers-Etat, sur-tout des Champenois & des Bourguignons, qui pour n'être point obligés de ratifier la délivrance du Roi de Navarre, qu'ils sçavoient être tout-à-fait contre les intentions du Roi, & très-pernicieuse à la France, se retirerent dans leurs Provinces.

Ce Prince vient à Paris. Annales de France. an. 1356.

Le Roi de Navarre demeura quinze jours à Amiens, pour se mettre en équipage. Il arriva à Paris la veille de saint André ; l'Evêque de Paris & le Prevôt des Marchands allerent audevant de lui jusqu'à saint Denys, & l'accompagnerent jusqu'à l'Abbaïe de saint Germain des Prés, où on lui avoit préparé son logement. Dès le lendemain il fit connoître ce qu'on devoit attendre de lui. Il donna ordre au Prevôt des Marchands de faire ensorte par ses émissaires, qu'un grand nombre de peuple se rendît auprès de l'Abbaïe de saint Germain du côté du Pré aux Clercs. Il s'y trouva dix mille personnes, & le Prevôt des Marchands y vint lui-même avec plusieurs de ses Officiers.

Il y harangue le peuple d'une maniere séditieuse.

Il y avoit-là une espece d'échafaut appuïé contre la muraille de l'Abbaïe, où le Roi se plaçoit quelquefois, pour voir l'exercice de la joûte qui se faisoit dans ce Champ. Le Roi de Navarre y monta, & fit de-là une harangue séditieuse en maniere de sermon ; car il commença par un texte de l'Ecriture, où il entreprit de prouver qu'il avoit été mis en prison contre toute sorte de justice, & exagera l'indignité avec laquelle on l'avoit traité tout Roi qu'il étoit. Il dit des choses très-choquantes contre les Ministres du Roi & du Dauphin, sans épargner même ces deux Princes, dont il parla en termes couverts, mais qui n'étoient pas difficiles à entendre.

Continuat. Nangii.

Le Dauphin est contraint de dissimuler.

Le lendemain premier jour de Decembre le Prevôt des Marchands, accompagné de plusieurs gens de sa faction, vint trouver le Dauphin, & requit au nom du Tiers-Etat, qu'il

eût à faire justice au Roi de Navarre sur les mauvais traitemens que ses ennemis lui avoient attirés. L'Evêque de Laon, sans attendre que le Prince répondît, ou lui donnât ordre de répondre de sa part, dit que Monseigneur le Dauphin *feroit au Roi de Navarre grace & courtoisie, comme bon frere à autre doit faire.* Tous ceux qui étoient presens, surpris de cette hardiesse, se regarderent les uns les autres, mais aucun n'osa parler. Jamais Prince n'eut plus d'occasion d'apprendre à se contraindre que le Dauphin; & si toute la suite de sa vie n'eût montré que cette moderation venoit d'un grand fond de sagesse, on auroit eu peine à ne la pas attribuer à lâcheté. Il est vrai qu'entouré de toutes parts de gens suspects & mal intentionnés, & qui avoient alors un Chef, sa colere auroit été au moins inutile, & peut-être très-dangereuse; ainsi sans contredire l'Evêque de Laon, ni sans rien ajoûter à sa réponse, il le laissa aller avec le Prevôt des Marchands.

Il affecta même de faire paroître de la confiance en ce Prelat, & de suivre ses avis en beaucoup de choses. Ce fut par son conseil qu'il eut peu de jours après une entrevûe avec le Roi de Navarre, qui depuis son retour à Paris n'avoit pas daigné le venir saluer. Ils se virent à l'Hôtel de la Reine Jeanne veuve du Roi Charles le Bel. Le Dauphin s'y rendit le premier, & le Roi de Navarre y arrivant avec une forte garde, celle du Dauphin fut obligée de se retirer, & de ceder la porte à la sienne. On se salua de part & d'autre fort froidement, & l'entretien ne fut pas long. Le Roi de Navarre demanda qu'on écoûtat plusieurs Requêtes qu'il avoit à presenter sur divers griefs, qui regardoient principalement sa prison, & les Gentilshommes qu'on avoit fait mourir à cette occasion. Le Duc lui nomma des gens de son Conseil à qui il pourroit les communiquer, & ensuite ils se separerent.

Le lendemain les Requêtes furent rapportées dans le Conseil, où se trouva le Prevôt des Marchands avec quelques gens de sa faction. Tous opinerent en faveur du Roi de Navarre; & comme le Dauphin avoit peine à passer quelques articles, le Prevôt des Marchands lui dit insolemment: « Monseigneur, accordez » de bonne grace au Roi de Navarre ce qu'il demande, car il » faut que cela soit ainsi, » lui faisant entendre qu'il s'y opposeroit en vain.

1356.

Il accorde au Roi de Navarre toutes ses demandes.

Les principaux articles de ces Requêtes étoient l'amniſtie pour le Roi de Navarre, & pour tous ceux qui avoient ſuivi ſon parti; qu'on lui rendît les Places qui lui appartenoient en Normandie; qu'on rétablît la memoire de ceux qui avoient été pris à Rouen avec lui, & à qui le Roi avoit fait couper la tête, & dont les corps avoient été attachés au gibet après leur mort; qu'on ordonnât la reſtitution des biens de ces Gentilshommes, qui avoient été confiſqués, & qu'on la fît à leurs enfans. Enfin le Roi de Navarre demandoit des interêts, c'eſt-à-dire, une groſſe ſomme d'argent, pour réparation des injures qu'il prétendoit qu'on lui avoit faites, & d'autres dédommagemens qu'il ne ſpecifioit pas; mais on diſoit que c'étoit le Duché de Normandie ou le Comté de Champagne. On remit à parler une autrefois de ce dernier article; tous les autres furent accordés, & le Dauphin envoïa des ordres aux Places de Normandie du Domaine du Roi de Navarre, qu'on avoit miſes en la main du Roi, pour les lui faire remettre. Après cela le Dauphin & le Roi de Navarre ſe virent ſouvent, parurent reconciliés, & mangerent pluſieurs fois enſemble.

Annales de France.

Le Dauphin toujours de plus en plus embarraſſé, fit répandre le bruit que le Roi avoit conclu ſon Traité avec le Roi d'Angleterre, & qu'il repaſſeroit au plûtôt en France. C'étoit pour tenir les eſprits en ſuſpens, au moins pendant quelque tems, & arrêter les intrigues du Roi de Navarre en Normandie; mais cet artifice produiſit peu d'effet.

Le treiziéme de Decembre le Roi de Navarre, après avoir reçu des preſens, de l'argent, & d'autres grandes marques d'affection des Pariſiens, partit de Paris pour aller à Mante, où pluſieurs commandans des places qui lui avoient été juſqu'alors fidelles, vinrent lui faire leur cour. Il les regala magnifiquement, & eut avec quelques-uns d'eux de longs entretiens, dont le Dauphin fut averti. Il en prit beaucoup d'inquietude, & à l'occaſion des ravages que quelques troupes de Philippe, frere du Roi de Navarre, vinrent faire juſqu'a Villepreux, il reſolut de faire venir à Paris celles qu'il avoit dans les Provinces voiſines. Les Pariſiens, qui apprehenderent que ce ne fût contre eux-mêmes, en firent du bruit. Le Dauphin eut beau leur repreſenter que c'étoit pour mettre à couvert les environs de la Ville, il ne put les raſſurer. Les Bourgeois redoublerent

1356.

les gardes de leurs portes;on fouilloit tous ceux qui y entroient, & on n'y recevoit aucun homme armé.

Ces deux Princes font des levées chacun de leur côté.

Le Roi de Navarre averti que le Dauphin faisoit des levées de Soldats dans les Provinces, en fit autant de son côté. D'ailleurs les Gouverneurs de Pont-Audemer, de Breteuil, & de quelques autres Places qui devoient lui être restituées, bien informés que les ordres du Dauphin avoient été extorqués, ne voulurent point y déferer; & dirent qu'ils ne sortiroient point des Places que le Roi leur avoit confiées, sans un consentement exprès signé de la main de ce Prince même. Le Roi de Navarre fit grand bruit de ce refus, accusant le Dauphin de collusion avec les Commandans de ces Places, ce qui n'étoit pas sans vrai-semblance; mais en attendant qu'il pût le contraindre à l'execution de cet article, il travailla à celle de quelques autres qui dépendoient de lui-même.

1357.

Le Roi de Navarre met tout en usage pour débaucher les peuples de Normandie.

Il alla à Rouen au commencement de Janvier, où les Habitans lui firent de grands honneurs. Le même jour qu'il arriva, ses gens brûlerent Couronne à deux lieues de Rouen; c'étoit une maison de plaisance qui appartenoit au Dauphin. Peu de jours après, en execution de l'Arrêt pour le rétablissement de la memoire des quatre Gentilshommes qui avoient été arrêtés avec lui à Rouen, & décapités, il fit détacher leurs corps du gibet où l'on les avoit mis, excepté celui du Comte d'Harcourt, que la Famille de ce Seigneur en avoit fait enlever secretement depuis quelque tems, & leur fit faire de magnifiques obseques. Tout fut plein d'affectation dans cette pompe funebre, en vûe de toucher le peuple de compassion pour ces Seigneurs, pour faire paroître combien lui-même étoit sensible aux malheurs de ses bons serviteurs, & inspirer en même-tems de l'indignation contre les auteurs de leur mort.

Il alla en personne jusqu'au pié du gibet, où les corps venoient d'être ensevelis & mis dans des chariots couverts de drap noir. Il y fut suivi d'une grande foule de Noblesse & de peuple. On marcha de-là vers la Ville; cent hommes en deuil portant chacun une torche à la main précedoient un nombreux Clergé; & au milieu d'eux étoient les chariots. Dans le premier étoient les corps des Seigneurs de Maubué & Doublet; il étoit suivi de deux écuïers à cheval armés des armes de ces deux Seigneurs, ornés de leurs écussons, suivoient leurs do-

mestiques, leurs parens & leurs amis. Dans le second chariot
1357. étoit le corps de Jean de Graville. Il étoit suivi de quatre hommes à cheval, dont deux portoient chacun une banniere aux armes de ce Seigneur, les deux autres étoient montés sur deux chevaux de bataille, l'un armé comme pour un jour de combat, & l'autre comme pour un tournois; les gens de sa maison & de sa famille grossissoient le cortege. Le troisiéme chariot étoit vuide, & ne servoit qu'à une representation funebre, en l'honneur du Comte d'Harcourt. Il étoit suivi des bannieres d'Harcourt, & puis du Roi de Navarre & de toute sa Cour.

En passant sur le champ où ces Seigneurs avoient été décapités, on s'y arrêta, & on y chanta des Vigiles sur le lieu même du supplice. De-là les corps furent portés à la Cathedrale, & mis sous une Chapelle ardente, & ensuite enterrés.

Le lendemain le Roi de Navarre fit assembler le peuple devant l'Abbaïe de saint Ouen, monta sur un échafaut élevé exprès, leur fit un discours qu'il commença par ces paroles du Psalmiste, *Innocentes & recti adhæserunt mihi*, c'est-à-dire, ceux qui se sont attachés à moi étoient justes & innocens. Il fit l'éloge des quatre Seigneurs, en parla comme d'autant de martyrs, repeta ce qu'il avoit dit dans ses harangues d'Amiens & & de Paris touchant les mauvais traitemens qu'on lui avoit faits; & après, pour gagner davantage le peuple, il fit manger à sa table le Maire de Ville, qui n'étoit qu'un Marchand de Vin.

Continuat. Nangii.

Annales de France.

Il étoit visible que toute cette conduite ne tendoit qu'à débaucher les peuples, & à les soustraire à l'obéïssance qu'ils devoient à leur legitime Souverain: mais le Dauphin n'étoit pas en état de s'y opposer. Assés empêché à maintenir la Capitale du Roïaume dans le devoir, il étoit contraint d'abandonner le soin des Provinces; car Paris recommençoit à se partager ouvertement en factions.

Paris recommence à se partager en factions.

Le Prevôt des Marchands tout dévoué au Roi de Navarre, ne gardoit plus gueres de mesures. Il rejettoit sur la negligence du Dauphin, tous les ravages qui se faisoient par les Navarrois & par les brigands aux environs de Paris, dans le même-tems qu'il lui ôtoit tous les moïens d'y remedier, soit en empêchant qu'on ne lui fournît de l'argent, soit en faisant courir le bruit, qu'il ne vouloit assembler des Soldats que pour opprimer le peuple, il déclamoit sans cesse contre les Ministres & contre les

Continuat. Nangii.

les confidens du Prince, qui ne lui donnoient que des conseils pernicieux, & tendans à la ruine & à l'oppression du Roïaume, il disoit hautement qu'il étoit tems que les bons François s'unissent ensemble, pour remedier aux désordres de l'Etat, & pour empêcher sa prochaine ruine. Ses discours étoient reçûs avec applaudissement de la populace, toûjours aisée à seduire par un zele apparent du bien public ; & même plusieurs des principaux Bourgeois, qu'il flattoit de l'esperance d'avoir part au Gouvernement, le secondoient de tout leur possible. Il fut résolu dans une de ces Assemblées séditieuses qu'il tenoit tous les jours, qu'on prendroit une marque pour se distinguer de ceux qu'ils appelloient traîtres & les ennemis du peuple. Cette marque fut de porter le Chaperon ou Capuce mi-parti de deux couleurs rouge & bleu (car on ne se servoit point encore alors de chapeaux.) La chose fut aussi-tôt executée, & on ne voioit par tout dans Paris que ces chaperons rouges & bleus : ceux qui étoient les plus ennemis de la sédition étant obligés d'en prendre, de peur d'être massacrés par la populace. 1357.

Le Dauphin rassemble auprès de lui la Noblesse, & harangue la populace dans les Halles.

C'étoit-là lever hautement l'étendart de la revolte. C'est pourquoi le Dauphin rassembla auprès de lui ce qu'il put y faire venir de Noblesse, dont la plûpart voïoient depuis long-tems avec chagrin croître l'audace des Bourgeois & des païsans. Il se hasarda de faire une assemblée du peuple de Paris dans les Halles, malgré tout ce que purent faire l'Evêque de Laon & le Prevôt des Marchands pour l'en empêcher sous prétexte que c'étoit exposer sa personne & sa dignité à la brutalité d'une canaille, qui lui manqueroit de respect, & feroit peut-être quelque chose de pis. Il ne les écouta point, il harangua l'Assemblée, lui rendit compte de sa conduite, lui dit que de tout l'argent qui avoit été levé, il ne lui en étoit rien venu entre les mains ; qu'on avoit fait malicieusement courir le bruit qu'il ne vouloit faire venir des troupes à Paris, que pour punir & piller la Ville ; qu'il n'avoit jamais eu un tel dessein, mais seulement celui d'empêcher les brigandages des environs de Paris. Que si jusqu'à present il avoit été le maître, comme il le devoit être, le Roïaume ne seroit point accablé de miseres, & rempli de desordres comme il l'étoit par tout : que c'étoit la faute de ceux qui s'ingeroient dans le Gouvernement sans y avoir aucun droit, qu'au reste son intention étoit de gouverner déDOR- Annales de France.

1357.

mais, & de châtier ſeverement ceux qui voudroient lui diſputer une autorité dûë à ſa naiſſance.

Changement que ce diſcours produiſit.

Ce diſcours du Prince plut au peuple, & fit du changement dans les eſprits, juſqu'à inquieter le Prevôt des Marchands, qui un jour ou deux après harangua à ſon tour dans l'Egliſe de ſaint Jacques de l'Hôpital. Il dit au Peuple, que ce qui empêchoit la Paix, étoit qu'on ne rendoit pas au Roi de Navarre les Villes de Normandie qui lui appartenoient, & qu'il ne tenoit qu'au Regent de ſatisfaire ce Prince, en executant le Traité qu'on avoit fait avec lui. Le Dauphin aïant été averti de ce qui ſe paſſoit, vint lui-même à l'Egliſe de ſaint Jacques, parla de nouveau au Peuple, & l'aſsûra que la reſtitution des places de Normandie ne ſe differoit point par ſes ordres; mais qu'il tenoit aux Commandans à qui le Roi ſon pere les avoit confiées, & qui refuſoient d'en ſortir ſans ſon commandement exprès.

Un ſeditieux ranime la populace contre la Cour.

C'étoit pour le Prince faire un étrange perſonnage, que d'être obligé de plaider ſa cauſe en preſence de la populace de Paris, contre un Prevôt des Marchands. Le plus grand mal fut, qu'il ne la gagna pas; le Peuple ſe trouva partagé, & on penſa en venir aux mains: mais le grand nombre étoit pour le Prevôt, & il convint au Prince de ſe retirer. Si-tôt qu'il fut parti, un Bourgeois nommé Rouſſac, homme accredité parmi le peuple, & dans les interêts du Prevôt des Marchands, parla de nouveau pour réunir tous les eſprits. Il fit l'éloge de ce ſeditieux comme d'un homme qui ſe faiſoit la victime du bien public par le ſeul amour de ſa patrie, dit cent choſes offençantes contre le Prince & contre ſes Miniſtres, & ranima plus que jamais la populace contre la Cour.

Durant tous ces tumultes les deux Reines douairieres faiſoient tous leurs efforts, pour faire la paix entre le Dauphin & le Roi de Navarre. Tout dépendoit de la reſtitution des Places, & du païement de la ſomme promiſe par le Traité au Roi de Navarre. Le Dauphin ne pouvoit ou ne vouloit pas lui ôter ce prétexte de guerre; & le Roi de Navarre en eût cherché un autre, ſi celui là lui eût manqué. Le Seigneur de Pequigni y vint de ſa part demander l'execution de ces deux articles au Dauphin, qui répondit que la choſe n'étoit point en ſon pouvoir.

1357. Annales de France.

Il reçut sur le même sujet une Requête au nom de l'Université, du Prevôt des Marchands & de quelques autres de la cabale. La parole lui fut portée par un Jacobin nommé Simon de Langres, qui lui dit nettement, que s'il ne satisfaisoit le Roi de Navarre, les Corps qui le députoient prendroient d'autres mesures, & se déclareroient contre celui qui mettroit obstacle à la Paix. Le Dauphin n'eut point d'autre réponse à faire, sinon qu'il feroit tout ce qui dépendroit de lui : mais quelques jours après on vit le Prevôt des Marchands porter son audace jusqu'aux dernieres extrémités.

1358. *Audace du Prevôt de Marchands.*

Il fit venir devant le Palais deux ou trois mille hommes armés, la plûpart gens de métier, avec leurs chaperons mi-partis de bleu & de rouge, & aïant pris avec lui les plus déterminés d'entre eux, il monta à l'appartement du Dauphin. Ce Prince le voïant entrer dans sa chambre ainsi escorté, en parut étonné. « Monseigneur, (lui dit le Prevôt), ne soïez pas surpris de ce qui se va faire, c'est pour le bien public. » Aïant dit ces paroles, il fit un signe à ceux de sa suite, qui mettant aussi-tôt l'épée à la main, se jetterent sur Robert de Clermont Maréchal de France, & sur Jean de Conflans Maréchal de Champagne, qu'ils massacrerent à la vûe & aux piés du Prince. Tous ceux de la Cour du Prince qui étoient dans la Chambre apprehendant un pareil traitement, s'enfuirent. Le Dauphin demeura seul, & demanda au Prevôt, si on en vouloit à sa personne. «Non, Monseigneur, (répondit-il) ; mais pour vous mettre en sûreté, prenez mon chaperon.» Le Prince le prit, & lui donna le sien, que cet insolent porta à sa tête pendant tout ce jour-là. Les corps des deux Seigneurs assassinés furent traînés dans la Place devant le Palais, & y demeurerent tout le jour exposés aux insultes de la populace, sans qu'aucun de leurs domestiques osât les enlever.

Extrémité où le Dauphin est réduit.

Le Prevôt des Marchands, ensuite de cet horrible attentat, s'en alla à la Greve, & d'une des fenêtres de l'Hôtel de Ville, rendit compte au peuple de ce qu'il avoit fait, disant que ces deux Seigneurs étoient des traîtres, & que leur mort étoit le salut de Paris. Il fut remercié & applaudi, & le peuple lui jura fidelité jusqu'à la mort. Comme il vit que son crime étoit approuvé, il retourna au Palais bien escorté. Il pressa le Dauphin de ratifier ce qui s'étoit fait, & qu'en cas qu'il y eût en cela

H ij

1358. quelque apparence de crime, de lui accorder sa grace, aussi-bien qu'à ceux qui avoient contribué à l'action, & de s'unir avec les Bourgeois de Paris contre tous ceux qui prendroient un parti contraire. Le Dauphin, qui se voioit à la merci de ces brutaux consentit à tout. Le Prevôt se retira, & peu d'heures après il envoïa au Prince quantité d'étoffe rouge & d'etoffe bleue, pour en faire des chaperons semblables à ceux que portoient les Bourgeois de Paris, & les distribuer à toute sa Cour. Cela fut executé, & les Officiers de la Chambre des Comptes & tous les autres furent obligés d'en prendre de même, de peur d'être insulté par le peuple.

Le Dauphin, après que le tumulte fut cessé, aïant ordonné qu'on enterrât les corps des deux Maréchaux dans l'Eglise des Chanoines Reguliers de sainte Catherine, l'Evêque de Paris s'y opposa à l'égard du corps du Maréchal de Clermont, parce que quelques jours auparavant ce Seigneur, par l'ordre du Dauphin, avoit enlevé de l'Eglise de saint Jacques de la Boucherie un scelerat nommé Perrin Marc, & l'avoit fait pendre, pour avoir assassiné Jean Baillet Tresorier de l'Epargne de ce Prince. L'Evêque de Paris prétendoit que le Maréchal, pour avoir tiré de l'Eglise par force ce criminel, avoit encouru l'excommunication, & qu'étant mort excommunié, il ne devoit pas être enterré en terre sainte. Ainsi tous sembloient agir de concert pour insulter le Prince, & ruiner son autorité.

Nouvelle Assemblée des Etats.
Annales de France.

Pendant tous ces desordres les Etats s'étoient assemblés à Paris; mais il y avoit très-peu de Gentilshommes & de Prelats, le gros de l'Assemblée n'étoit que du Tiers-Etat. Le Prevôt des Marchands entreprit d'y faire déclarer, que ce qu'il avoit fait au Palais étoit pour le bien public. Quelques-uns furent de cet avis; mais il ne paroît pas que la chose eût passé. Le Dauphin étant allé le lendemain au Parlement, le Prevôt des Marchands s'y rendit avec sa suite ordinaire des gens armés, & requît que le Dauphin observât les Ordonnances faites dans les premiers Etats tenus après la prison du Roi; que les gens commis par les Etats eussent l'administration des Finances, & qu'il mît dans son Conseil les personnes qu'ils lui nommeroient. Le Prince fit semblant d'agréer toutes ces propositions, ne pouvant faire autrement.

Infidélité de la plûpart.

Sur ces entrefaites le Roi de Navarre arriva à Paris avec

une groſſe garde, & alla deſcendre à l'Hôtel de Neſle, où le Prevôt des Marchands vint auſſi-tôt le trouver, & le ſupplia 1358. *des Villes de France.* de prendre la protection des Pariſiens, & de ne pas déſapprouver l'execution qui s'étoit faite au Palais en preſence du Dauphin. Le Roi de Navarre, qui ne crut pas qu'il fut encore tems de ſe declarer, lui donna des reponſes generales, l'aſſurant de ſon amitié, & l'exhortant de continuer à bien ſervir l'Etat. Le Prevôt ne fut pas content de cette moderation du Roi de Navarre. Il voïoit bien que ſon crime étoit de la nature de ceux qui ne ſe pardonnent jamais par les Princes, & que tôt ou tard il lui en coûteroit la vie, s'il ne trouvoit le moïen de bouleverſer tout le Roïaume. Annales de France. C'eſt pourquoi il reſolut de faire tous ſes efforts, pour engager les autres Villes conſiderables de France, à ſigner une Confederation avec la Capitale. Il dépêcha des Couriers de tous côtés; & pria les Communes de ces Villes, de s'unir avec Paris pour le rétabliſſement du bon gouvernement du Roïaume, & leur propoſa de faire prendre à tous les Bourgeois le chaperon mi-parti, leur diſant qu'ils ne feroient en cela que ce que le Dauphin avoit fait lui-même, auſſi-bien que le Duc d'Anjou frere du Roi, le Roi de Navarre, & une infinité d'autres, dont on pouvoit ſans rien craindre ſuivre l'exemple. Mais ces Villes plus fidelles à leur devoir n'en voulurent rien faire, & pas une ne lui fit reponſe. Ainſi ſon unique reſſource étoit dans le Roi de Navarre, qui avoit auſſi beſoin de lui pour l'execution du deſſein qu'il meditoit depuis quelque tems, de ſe faire Roi de France.

Ce projet lui avoit apparemment d'abord paru chimerique à lui-même: mais la diſpoſition qu'il trouvoit dans l'eſprit des peuples, qui étoient de tous côtés en mouvement, ſans preſque ſçavoir ce qu'ils vouloient, la faveur des Pariſiens hautement déclarés pour lui, l'animoſité des Bourgeois & des Païſans contre la Nobleſſe, d'où il ſe formoit deux partis en France, dont l'un ne pouvoit manquer de groſſir le ſien; enfin les prétentions même que le Roi d'Angleterre avoit ſur la Couronne de France autoriſoient les ſiennes, & lui ſervoient comme d'un titre pour les faire valoir.

En effet, ſuppoſé que la Couronne de France eût pû tomber en quenouille, il y auroit eu droit avant le Roi d'Angleterre; car il étoit fils d'une fille de Louis Hutin, & par conſe-

1358. quant il devoit être preferé à Edouard, qui n'etoit qu'en ligne collaterale, & seulement neveu de ce Roi par sa mere Isabelle. Le Roi de Navarre avoit déja fait naître quelque soupçon de ses intentions à cet égard dans ses Harangues seditieuses, par certaines expressions assés fortes : mais cependant la crainte qu'il avoit d'être abandonné du Roi d'Angleterre, ou même de l'avoir pour ennemi en devenant son concurrent, l'empêchoit de faire les démarches les plus hardies, sur lesquelles, du caractere dont il étoit, il n'eût pas hesité. Il se contentoit de se faire par tout des creatures, de se fortifier en Normandie, d'entretenir toûjours les Parisiens dans l'inclination qu'ils avoient pour lui, & de faire de tems en tems certains actes d'autorité, qui en l'absence du Roi ne convenoient gueres qu'à un homme qui esperoit un jour tenir sa place. Il osa, par exemple, étant à Paris, donner à la vûe du Dauphin des saufconduits à diverses personnes, pour aller en certains lieux du Roïaume, les adresser aux Magistrats des Provinces & aux Gouverneurs des Villes ; & il arrivoit souvent que ses ordres étoient plus respectés que ceux du Dauphin. Il lui dressa une embuscade auprès de S. Ouën Maison de plaisance à deux petites lieues de Paris, où ce Prince pensa être enlevé ; & l'on prétend que ce fut vers ce tems-là qu'il lui fit donner un poison lent, dont sa santé fut fort alterée, & qui lui abregea ses jours. Ces attentats, ainsi qu'on le verra dans la suite, étoient tout-à-fait du genie du Roi de Navarre.

Annales de France.

Le Dauphin est déclaré Regent du Roiaume.

Le Dauphin, qui s'étoit fait une loi de tout dissimuler jusqu'à tant qu'il vît quelque jour à se mettre en liberté, loin de faire des plaintes, affectoit avec lui beaucoup d'ouverture & de franchise. Ils mangeoient souvent ensemble, & se rendoient de fréquentes visites. Le Roi de Navarre en fut la dupe : car étant sorti de Paris le douziéme de Mars, le Dauphin, qui n'avoit eu jusqu'alors que la qualité de Lieutenant de Roi en France, se fit déclarer deux jours après par le Parlement Regent du Roïaume dans toutes les formes. Il fut ordonné que desormais en cette qualité il auroit un nouveau Sceau, qui fut mis entre les mains de Jean de Dormans Evêque de Beauvais son Chancelier *. Les factieux ne s'opposerent point, parce

* On voit à la Chambre des Comtes l'Acte par lequel l'Evêque de Beauvais est déclaré Chancelier. *Extrait de la Chambre des Comptes, Memorial C. e. f 197.*

qu'en même-tems le Prince declara, qu'il vouloit mettre dans son Conseil le Prevôt des Marchands, Charles Roussac Echevin, Robert de Corbie & Jean de Lisle, qui se voïoient par là en honneur & en autorité plus que jamais, & en état de perdre le Regent, supposé qu'il n'agît pas suivant leurs vûes. 1358.

Mais ce ne fut pas à cela seul que servit ce manége du Regent. Il ôta par ce moïen au Prevôt des Marchands une partie de ses défiances. Ce Prince ne fut plus observé de si près, & vint enfin à bout de s'échapper de Paris, & de gagner Senlis, & puis Compiegne, où il avoit donné ordre à quantité de Noblesse de le venir trouver. Continuat. Nangii.

Les Parisiens & le Roi de Navarre se voïant ainsi trompés, s'unirent plus étroitement que jamais contre le Regent. Cependant le Roi de Navarre ne rompit pas encore si-tôt ouvertement avec ce Prince. Il eut même avec lui une conference à Clermont en Beauvoisis, où il tâcha en vain de le persuader de retourner à Paris. Continuat. Nangii. Avant cette conference, le Prevôt des Marchands avoit obligé l'Université de députer au Prince quelques personnes de son Corps, pour l'engager aussi à son retour, en lui repondant du respect & de la fidelité de tous les Habitans. Il les reçut à Compiegne avec beaucoup de bonté : il les assura qu'il aimoit les Parisiens; qu'il étoit persuadé qu'il avoit parmi eux beaucoup de serviteurs; qu'il ne prétendoit point que toute la Ville fût responsable du crime de quelques particuliers, & que pour les convaincre de ce qu'il leur disoit, il se contenteroit qu'on lui livrât dix ou douze de ceux qui se trouveroient les plus coupables du massacre des deux Seigneurs qu'on avoit égorgés à ses piés, sans nul égard pour sa Personne; qu'à cette condition, & non autrement, il rendroit son amitié aux Parisiens.

Les Députés de l'Université rapporterent cette réponse, qui ne pouvoit pas plaire au Prevôt des Marchands; car il voïoit bien que dans la liste des coupables qu'on demanderoit, il seroit certainement mis à la tête. [illegible] Toute son application fut donc à animer le peuple, soit par lui-même, soit par ses émissaires, à ne plus rien ménager, & à se disposer à la guerre, si le Regent entreprenoit de la leur faire. Il fit transporter à la Gréve un Magasin d'Artillerie que le Regent avoit fait au Louvre. Quatre mille hommes furent emploïés à travailler

1358. ſans relâche aux fortifications de la Ville. On boucha une partie des portes, pour n'être point obligé à les garder. On creuſa des foſſés, & on éleva des remparts en quelques endroits où il n'y en avoit point encore. Sur ces entrefaites le Roi de Navarre arriva à Paris. Il y fut reçu avec de grandes acclamations, & déclaré Capitaine ou Gouverneur de la Ville. Il fit ſerment en preſence du peuple de ſervir les Pariſiens envers tous & contre tous, excepté contre le Roi; & le Prevôt des Marchands lui promit de faire ſon poſſible, pour engager toutes les Villes de France à le reconnoître en qualité de Capitaine de tout le Roïaume. On remarqua toutefois que lorſque l'Echevin Rouſſac fit la propoſition de reconnoître le Roi de Navarre pour Capitaine de Paris, pluſieurs gens du peuple apoſtés aïant crié de tous côtés *Navarre*, *Navarre*, la plus grande partie ne cria point, ce qui déplut fort à ce Prince & à ceux de ſon parti.

Annales de France.

Le Regent demande du ſecours aux Etats de Champagne.

Le Regent s'étoit bien attendu à tous ces nouveaux mouvemens : mais il comptoit ſur la Nobleſſe, dont l'indignation contre les Bourgeois avoit beaucoup augmenté par la mort des deux Maréchaux maſſacrés dans le Palais. Il étoit demeuré très-peu de Gentilshommes à Paris, & la plûpart ſe déclaroient pour le Regent. La Champagne avoit toûjours paru lui être fort affectionnée; & même, ainſi que je l'ai dit, ceux qui étoient venus de cette Province, pour aſſiſter aux Etats de Paris, voïant que tout s'y faiſoit par d'injuſtes cabales, s'en étoient retirés. Le Regent reſolut d'aſſembler les trois Etats de cette Province ſeparément, & de leur demander du ſecours. Il les convoqua à Provins, & puis à Vertus. Il y invita le Roi de Navarre, & fit propoſer au Prevôt des Marchands d'y envoïer des Députés pour la Ville de Paris. Le Roi de Navarre promit d'abord de s'y trouver; mais il ne tint pas ſa parole. Paris députa pour y aller Robert de Corbie & Pierre de Roſni. Les Etats promirent au Regent tout ce qui dépendoit d'eux pour ſon ſervice; & ce Prince ſe voïant ſûr des Champenois, crut pouvoir faire un coup d'autorité qui lui réuſſit.

Et aux Etats Generaux aſſemblés à Compiegne.
Ibid.

Les Etats de tout le Roïaume avoient été convoqués à Paris pour le premier jour de Mai. Il fit publier qu'il les transferoit à Compiegne, & que ce ſeroit là qu'ils ſe tiendroient. Les Pariſiens en furent très-mécontens; mais la plûpart des autres Villes,

1358.

Villes, qui étoient jalouses de l'autorité que Paris vouloit s'attribuer sur tout le reste du Roïaume, témoignerent au Regent qu'il leur faisoit plaisir. Les choses s'y passerent fort heureusement pour le Prince. On lui accorda des subsides; & les trois Etats se cottiserent pour lui fournir des Troupes & de l'argent.

Continuat. Nangii.

Aussi-tôt après, les hostilités commencerent entre la Noblesse qui étoit avec le Regent, & les Parisiens, & il se donna plusieurs petits combats aux environs de Paris. Le Regent fit de Meaux & de Melun ses Places d'armes. Il s'empara de Corbeil, & fit construire un Pont sur la Seine entre cette Place & Paris, pour avoir la liberté de faire des courses des deux côtés de la riviere. C'étoit-là déja un demi-blocus, dont le Prévôt des Marchands prévit les consequences. Il marcha à la tête d'une grande troupe de Soldats & de Bourgeois, attaqua Corbeil, y força les Troupes du Regent, les en chassa, & ruina le Pont.

La guerre ne fut pas plûtôt déclarée, que le nombre des Brigands qui composoient ces troupes de scelerats, dont j'ai parlé, & qu'on appelloit les *Compagnies*, se multiplia à l'infini. Les bois, les grands chemins, toutes les routes d'Orleans, de Picardie, de Normandie en étoient infectées. Ils attaquoient également ceux du parti des Parisiens, & ceux du parti du Regent, les Anglois & les Navarrois.

Revolte des Païsans de Brie & de Picardie.

Annales de France. Froissard. c. 182.

Pour achever de tout perdre, il se fit alors une revolte des Païsans de Brie & de Picardie. Cette nouvelle faction fut appellée la *Jaquerie* à cause de leurs Jaques, qui étoient une espece de longue casaque de toile qu'ils portoient; & selon d'autres, parce qu'ils avoient à leur tête un nommé Jacques Bonshoms. Ces Païsans voïant leurs maisons & leurs granges au pillage; que personne ne les défendoit, & que toute la campagne étoit abandonnée à la fureur des Soldats & des voleurs, s'unirent entre-eux, & resolurent de faire ce qu'on leur faisoit chés eux, c'est-à-dire, de ravager & de piller tout ce qu'ils pourroient. Ils n'osoient pas s'attaquer aux Villes; ils ne vouloient pas non plus faire de mal à leurs semblables. Ainsi ils prirent le parti de se jetter sur les biens que la Noblesse avoit à la campagne, disant que c'étoient les Gentilshommes, tant Chevaliers, qu'Ecuiers, qui étoient cause de tous les maux qui accabloient le Roïaume; qu'ils avoient laissé prendre le Roi, que

1358. c'étoient des lâches qui faiſoient la honte de l'Etat, & qu'il falloit les exterminer.

Ils s'aſſemblerent d'abord dans le Beauvoiſis au nombre de cent. Ils pillerent & brûlerent pluſieurs Châteaux. L'eſperance du butin en attira bientôt beaucoup d'autres. Le nombre crut juſqu'à ſix mille, & à bien plus encore dans la ſuite. Ils ſe firent des Chefs qui étoient toûjours les plus brutaux & les plus cruels d'entre eux. Il n'y eut point de barbarie qu'ils n'exerçaſſent contre tous les Gentilshommes qui tomboient entre leurs mains, juſqu'à les embrocher & les faire rôtir à petit-feu. Ils violoient les Dames & les Demoiſelles, & enſuite les maſſacroient. Ce n'étoit par tout qu'incendies & que ravages dans les païs de Laon, de Soiſſons, ſur les bords de la Marne & de l'Oiſe ; & le mal s'étendit juſques dans le païs d'Artois.

Les Gentilshommes furent obligés de s'unir entre-eux plus étroitement que jamais, pour ſe défendre & pour diſſiper cette canaille. Les partiſans du Regent & ceux du Roi de Navarre, les Anglois & les François ſe ſecondoient les uns les autres. Le Roi de Navarre en tailla en pieces un grand Corps auprès Cap. 183. & 184. de Clermont en Beauvoiſis, & trois mille demeurerent ſur la place. Ils vinrent attaquer Meaux au nombre de plus de neuf mille. La Ducheſſe de Normandie épouſe du Regent, d'autres Princeſſes, & plus de trois cens Dames & Demoiſelles s'y étoient refugiées. Dès qu'ils parurent devant la Ville, la populace qui étoit d'intelligence avec eux, leur ouvrit les portes. La Ducheſſe & tant d'autres perſonnes de qualité n'auroient pas échappé à leur fureur, ſi par bonheur le Comte de Foix & le Captal de Buch, quoique celui-ci fût du parti des Anglois, aïant appris le danger où elles étoient, ne fuſſent venus le jour d'auparavant leur offrir leur ſervice. Ils étoient dans la Ville avec environ ſoixante Lances, lorſque les Païſans y entrerent. Si-tôt qu'ils furent avertis de la trahiſon des Bourgeois, ils firent armer tous leurs gens, & vinrent avec eux ſe ranger en bataille dans le Marché de Meaux ; & puis ſortant de là ſans s'embarraſſer du nombre des ennemis, ils les chargerent ſe tenant toûjours ſerrés & en bon ordre. Ces Païſans étoient pour la plûpart très-mal armés, & n'étoient pas accoûtumés à ſe battre contre de la Cavalerie. Les plus hardis d'entre-eux aïant été tués, le reſte prit l'épouvante : on n'eut

plus que la peine de les assommer, plusieurs se noïerent dans la Marne, où ils se jettoient pour échapper à ceux qui les poursuivoient l'épée dans les reins. Il en périt sept mille dans cette occasion. 1351.

Après qu'on eut poursuivi quelque tems les fuïards dans la campagne, le Comte de Foix & le Captal de Buch firent mettre le feu aux Fauxbourgs de Meaux & à la Ville; & la plûpart des Bourgeois furent passés au fil de l'épée, ou périrent dans l'incendie. Ce carnage que l'on fit de ces Païsans en diverses rencontres, les dissipa enfin; mais ce ne fut qu'après qu'ils eurent commis les plus effroïables desordres.

Comme à l'exemple des Parisiens, les Bourgeois des Villes voisines n'étoient gueres moins animés contre la Noblesse que les Païsans, aussi la Noblesse les haïssoit presque également; & le Regent qui avoit besoin d'elle, n'avoit pas toute l'autorité necessaire pour arrêter ses emportemens. Un grand nombre de Gentilshommes après le saccagement de Meaux, firent une conspiration contre la Ville de Senlis, où ils entrerent un jour avec furie dans le dessein de la saccager: mais les Bourgeois qui avoient été avertis s'étant tenus sur leurs gardes, & les aiant laissé engager dans les rues, donnerent sur eux avec tant de resolution, & si à propos, qu'ils les taillerent en pieces, de sorte que très-peu en échapperent.

Blocus de Paris par les troupes du Regent. Froissard. cap. 185. Annales de France.

Cependant le Regent, qui vouloit à quelque prix que ce fût, dompter Paris, & s'en rendre maître, avoit assemblé grand nombre de Noblesse, non seulement de France, mais encore des Terres de l'Empire; il avoit bien trente mille chevaux, & parmi eux trois mille Lances. Il se posta à Charenton & à S. Maur, empêcha que rien ne descendit à Paris par la Seine & par la Marne; & pour faire plûtôt crier le Bourgeois, il fit brûler tous les Villages des environs.

Cela lui réussit. Il se fit de grands murmures contre le Prevôt des Marchands. Le parti du Regent, qui depuis long-tems n'osoit paroître, commença à se relever & à grossir, principalement par le credit de deux riches & honorables Bourgeois, dont l'un s'appelloit Jean Maillard, & l'autre Simon Maillard son frere, toûjours fideles & parfaitement dévoués au Regent.

Quoique la faction du Prevôt des Marchands prévalût en-

1358.

core, néanmoins le Roi de Navarre prévoïoit bien que pour peu que le Regent continuât à ſerrer Paris de près, il s'y feroit quelque revolution. C'étoit pourquoi, de peur d'avoir l'affront de quitter la partie par contrainte, il penſa à s'en retirer ſous pretexte qu'il étoit à propos qu'il eût une armée en campagne, tandis que le Regent y avoit la ſienne. Il fit agréer ſon départ aux Pariſiens, & alla ſe camper à S. Denys avec un Corps de Troupes. La Reine Jeanne douairiere de France, tante du Roi de Navarre, étoit alors à Lagni, & faiſoit tous ſes efforts pour raccommoder le Regent avec ce Prince. Ils eurent à ſa priere pluſieurs conferences. Ils firent même quelques Traités, mais inutilement, par l'inconſtance ou par la malice du Roi de Navarre, qui donnant de belles paroles aux Pariſiens, & faiſant ſemblant de s'accommoder avec le Regent, jouoit les uns & les autres. Il y eut durant ce tems là pluſieurs eſcarmouches entre les Pariſiens & ceux de l'armée du Regent, où les Pariſiens furent ordinairement battus. Il en demeura encore grand nombre ſur la place en deux ou trois occaſions contre quelques Troupes Angloiſes, qui, quoiqu'elles fuſſent dans le parti du Roi de Navarre, avoient pris querelle avec ces Bourgeois.

Le Prevôt des Marchands traite avec le Roi de Navarre, qui veut se faire déclarer Roi de France.

Continuat. Nangii. Froiſſa. 1. Annales de France.

Ce nouvel incident avoit fort embarraſſé le Prevôt des Marchands, à qui il étoit difficile de demeurer neutre dans ces querelles particulieres. De quelque diſſimulation qu'il uſât, les Pariſiens s'apperçurent qu'il avoit beaucoup plus d'égard pour le Roi de Navarre que pour eux dans leurs démêlés avec les Anglois. Cette conduite fit paſſer pluſieurs Bourgeois dans le parti du Regent. Le Prevôt vit bien que plus il differeroit à prendre ſon parti, plus le danger deviendroit preſſant pour lui. Ainſi il ſe hâta de traiter avec le Roi de Navarre. Il convint avec lui de le faire entrer dans Paris avec toutes ſes Troupes; que dès qu'il y ſeroit entré, on marqueroit toutes les maiſons des Partiſans du Regent; qu'on feroit main-baſſe ſur eux, & qu'enſuite le Roi de Navarre, en vertu du droit qu'il prétendoit avoir à la Couronne, du chef de ſa mere fille du Roi Louis Hutin, ſeroit ſalué & couronné Roi de France.

Ce Traître eſt maſſacré par un Bourgeois.

Le premier jour d'Août fut marqué pour l'execution de ce deſſein. Les Troupes du Roi de Navarre s'approcherent durant la nuit, tant du côté de la Porte S. Honoré, que du côté

de la Porte S. Antoine ; & un peu avant le jour le Prevôt des Marchands vint à celle-ci. Il commanda à quelques-uns des Bourgeois qui étoient de garde, de s'en retourner chés eux, disant qu'il n'étoit pas necessaire de tant de monde pour garder ce poste. Ceux qu'il renvoïoit étoient des gens dont il se défioit, & il ne retenoit que ceux dont il étoit bien sûr. Quelques-uns firent difficulté de se retirer, & de remettre entre les mains du Prevôt les clefs de la Porte qu'on leur avoit confiées. On donna avis de ce qui se passoit à Jean Maillard, qui commandoit dans un quartier de la muraille proche de la Porte. Il vint au Corps de Garde où l'on contestoit. Il resista au Prevôt des Marchands, & on s'échauffa de part & d'autre. Maillard soupçonnant la trahison dit au Prevôt, qu'il n'étoit pas l'heure de changer ni d'affoiblir la Garde des Portes, & que sa conduite ressembloit fort à celle d'un homme qui vouloit trahir la Ville. Le Prevôt dit à Maillard, qu'il en avoit menti, & le traita fort mal. Celui-ci, sans déliberer davantage, leva une hache d'armes qu'il tenoit, & en fendit la tête au Prevôt des Marchands, qu'il renversa mort à ses piés. Aussi-tôt lui & ceux de son parti chargerent les gens du Prevôt, en tuerent six, & mirent le reste en fuite. Après cette execution il monta à cheval accompagné de ses amis, & aïant pris une Banniere aux Armes du Roi, il avança dans la Ville, criant avec sa troupe *Montjoie S. Denys*. Ce bruit réveilla les Bourgeois, dont la plûpart, qui ne sçavoient rien de ce qui se passoit, étoient encore au lit. Il s'en va à la Porte de S. Honoré, se saisit de ceux de la Garde qui étoient partisans du Prevôt des Marchands, & les fit mettre en prison. Il alla aux Halles, où il raconta au Peuple la trahison du Prevôt des Marchands, qui étoit sur le point de livrer la Ville aux Navarrois & aux Anglois. La populace en fureur courut à la Porte S. Antoine, traîna dans les rues les corps du Prevôt des Marchands & de ceux qui avoient été tués avec lui, leur firent mille insultes, & les laisserent au milieu de la rue, comme il étoit arrivé dans le même endroit aux corps des deux Seigneurs que le Prevôt des Marchands avoit fait massacrer dans le Palais à la vûe du Prince, ce qui fut regardé comme une vengeance singuliere de la Justice de Dieu. On commença à se déchaîner contre le Roi de Navarre, à crier par tout contre lui dans les rues & dans les places publiques, & 1358.

1358. enfin à demander le retour du Regent.

Jean Maillard voïant le peuple dans cette diſpoſition, aſſembla les principaux Bourgeois dès que le tumulte fut un peu appaiſé. On députa deux Conſeillers du Parlement nommés Jean Alfonſe & Jean Paſtorel vers le Prince à Charenton, pour l'inviter à revenir à Paris, en l'aſſurant qu'on y avoit fait juſtice du Prevôt des Marchands & de ſes autres ennemis.

Le Regent revient à Paris, où il eſt reçû avec joie.

Ce fut là une agréable nouvelle pour le Regent, qui ſe rendit ſans tarder à Paris bien accompagné, & y fut reçû avec toutes les démonſtrations de joie qu'il pouvoit ſouhaiter. Il trouva tout ſoumis à ſes ordres, & grand nombre des complices du Prevôt des Marchands en priſon, dont pluſieurs furent executés quelques jours après. Il pardonna aux autres, & donna une amniſtie generale.

Le Roi de Navarre lui déclare la guerre. Froiſſard. c 188.

La mort du Prevôt des Marchands, qui fut le ſalut du Regent, avoit ruiné tous les projets du Roi de Navarre; & ce Prince vit bien qu'il n'avoit plus rien à menager. C'eſt pourquoi levant le maſque, il envoïa declarer la guerre au Regent, ſe croïant en état de la ſoûtenir, non ſeulement par les Places qu'il avoit en Normandie, mais encore par les partiſans qu'il avoit dans les Provinces voiſines de Paris; comptant principalement ſur les Anglois, dont il ſeroit toûjours appuïé, & qui malgré la Tréve, faiſoient par tout des hoſtilités en France. Il avoit tiré de Paris, par le moïen du Prevôt des Marchands, des ſommes immenſes. Il s'en ſervit à lever des Soldats de toutes Nations, qui lui venoient en foule, tant parce qu'il les païoit bien, que parce qu'il leur donnoit grande liberté de piller.

Dès que la guerre fut declarée, il fit par lui-même & par ſes partiſans des entrepriſes de toutes parts. Le Seigneur de Pequigni, qui lui fut toûjours tout dévoué, penſa ſurprendre Amiens par la trahiſon du Maire: mais le Comte de S. Pol, & le Connétable de Fiennes, ſur l'avis qu'ils eurent du mouvement des Navarrois, accoururent de Corbie où ils étoient, & s'étant mis à la tête de quantité de braves Bourgeois, repouſſerent les Navarrois, & ſauverent la Place.

Continuat. Nangii.

Le Roi de Navarre réuſſit mieux à Melun, qui lui fut livré par ſa ſœur la Reine Blanche veuve de Philippe de Valois, & lui ſervit à bloquer Paris: car étant maître de Melun au-deſſus

de cette Capitale, comme il l'étoit de Mante & de Meulan au-dessous, rien ne pouvoit arriver à Paris, ni de Bourgogne, ni de Normandie, de sorte que les vivres, le vin, & le bois même y rencherirent considerablement. 1358.

Ce Prince, qui commençoit à désesperer de se voir jamais Roi de France, entreprit de faire la guerre plûtôt en bandit qu'en Conquerant. Toute son application fut à se saisir de tous côtés de divers Forts, qui par leur situation lui servoient à lever de grandes contributions dans la Picardie & aux environs de Paris. Il s'empara de Creil sur Oise au-dessous du Pont Sainte Maixence, du Fort de Mauconseil auprès de Noïon, & de quelques autres du côté d'Amiens & de Compiegne. De là il rançonnoit tout le païs, & personne n'osoit paroître à la campagne sans des sauf-conduits signés par les Gouverneurs de ces Forts, & qui les vendoient bien cher. La Noblesse de Picardie fut défaite par Pequigni devant Mauconseil, qu'elle avoit eu ordre du Regent d'attaquer. On n'entendoit parler de tous côtés que de rencontres, de combats, d'incendies, de ravages, la guerre se faisant par tout au nom du Regent & au nom du Roi de Navarre; mais selon le caprice des plus puissans de leurs partisans, qui pour la plûpart ne cherchoient qu'à s'enrichir par le butin, & à se faire de la reputation par leurs expeditions, aux dépens des peuples reduits à la derniere misere.

Froissard. loc. cit. Cap. 193. & 194.

Et se ligue avec le Roi d'Angleterre.

Après tout le Roi de Navarre voïoit bien que Paris étant dans les interêts du Regent; que la plûpart de la Noblesse de Picardie & de Champagne aïant pris les armes en faveur de ce Prince, que la Normandie étant fort partagée, il auroit peine à tenir long-tems la partie s'il n'étoit soûtenu. C'est pourquoi il fit un Traité de ligue offensive avec le Roi d'Angleterre, qui n'attendoit que la fin de la Tréve, pour continuer ses conquêtes en France.

Continuat. Nangii.

Cela n'empêchoit pas qu'à la Cour de Londres, on ne negociât avec le Roi de France pour sa délivrance, & on l'y traitoit avec beaucoup d'honnêteté. Ce Prince n'étoit point renfermé, il avoit liberté de se promener, & d'aller à la chasse. Il étoit de tous les divertissemens de la Cour d'Angleterre. On le flattoit de l'esperance de repasser bientôt en son Roïaume; & sur les instances que faisoit le Pape auprès du Roi d'Angleterre, on conclut un Traité avec lui, quoiqu'à des conditions assés du-

1358.
Math. Villani l. 8. cap 5. & 101.
Epist. Innoc. ad Cardinal. S. Vitalis apud Rainald.

res, mais qui paroissoient tolerables, vû l'état des affaires de France. Par ce Traité le Roi devoit, pour obtenir sa liberté, ceder la Normandie, le Boulenois, le Comté de Guines, & quelques autres Territoires moins considerables, & donner six cens mille écus d'or. Après qu'on fut convenu de ces articles, les deux Rois s'embrasserent avec des protestations d'une sincere & éternelle amitié. Mais il n'y avoit en tout cela nulle sincerité du côté du Roi d'Angleterre, qui portoit ses vûes plus loin, & avoit toûjours en tête de se faire Roi de France.

Continuat. Nangii.

Dans le même-tems qu'il traitoit avec le Roi, il fournissoit des Troupes au Roi de Navarre; & par les ravages que celui-ci faisoit en France, par les continuelles allarmes qu'il causoit par tout, il mettoit le Regent hors d'état de pouvoir trouver de quoi païer la rançon de son pere. Auxerre fut surpris par les Anglois qui étoient au service du Roi de Navarre, & Epernai le fut aussi. Cependant le Roi d'Angleterre se faisant honneur des avances qu'il faisoit pour la Paix, accusoit le Roi d'en retarder la conclusion, en empêchant qu'on ne païât sa rançon. Le Pape averti de cette conduite peu sincere du Roi d'Angleterre, ordonna au Cardinal Talayrand, & au Cardinal de S. Vital ses Legats en France, de faire tous leurs efforts pour engager le Roi d'Angleterre à agir de meilleure foi: mais toutes leurs exhortations furent inutiles.

1359.
Le Regent consent de faire sa paix avec lui.
Froissard chap 197.
Vie de Bertrand du Guesclin. c 9.

Sur ces entrefaites le Connétable de Fienne prit S. Valeri par composition; & peu de tems après le Regent, sollicité par les Parisiens, alla mettre le siege devant Melun, le pressa avec beaucoup de vigueur, & y donna un assaut où il fut repoussé. Les deux Reines douairieres de France, & la Reine de Navarre se trouvoient dans la Place. Le danger de ces trois Princesses, qui toutes trois étoient dans les interêts du Roi de Navarre, donna lieu aux deux Legats de proposer à ce Prince de faire la paix avec le Regent. Il dit qu'il ne demandoit pas mieux, & l'on n'eut pas de peine à y resoudre le Regent. Les Conferences se tinrent à Pontoise, & puis à Vernon. Le Traité fut conclu. La principale condition fut que Melun seroit rendu au Regent, & que ce Prince confirmeroit au Roi de Navarre la possession de Mante, de Meulan, & de quelques autres places de Normandie. Philippe frere du Roi de Navarre, peut-être de concert avec lui, ne voulut point souscrire à ce Traité,

Continuat. Nangii.

&

& lui reprocha qu'il violoit celui qu'il avoit fait avec le Roi d'Angleterre. Il partit lui quatriéme, & se retira au Cotentin, à saint Sauveur le Vicomte, place que Geoffroi d'Harcourt avoit autrefois vendue au Roi d'Angleterre, & où il y avoit garnison Angloise. 1359.

Le Regent fit d'autant plus volontiers cette paix avec le Roi de Navarre, que la Tréve avec l'Angleterre étoit prête de finir. Dès qu'elle fut expirée les hostilités recommencerent de toutes parts. C'étoient presque les mêmes ennemis que ceux à qui on avoit eu affaire auparavant, mais qui aïant fait jusqu'alors la guerre au nom du Roi de Navarre, la continuoient au nom du Roi d'Angleterre, & dans les mêmes endroits; car les Commandans des Forteresses qui avoient été prises sous les ordres du Roi de Navarre, étant la plûpart Anglois, ou dans les interêts d'Angleterre, n'avoient pas voulu s'en désaisir nonobstant le Traité de Vernon.

Il se donna un sanglant combat entre Eustache d'Aubercicourt Chevalier du Comté de Hainaut, qui étoit un des Generaux du Roi d'Angleterre, & Brocart de Fenestranges Lorrain, qui étoit au service du Regent. Ce fut auprès de Nogent sur Seine. D'Aubercicourt après une vigoureuse résistance fut défait & pris prisonnier. Cette défaite fit rentrer plusieurs forteresses de ce quartier-là, & en quelques autres endroits sous l'obéïssance du Regent. Quelques-unes furent abandonnées, d'autres cedées pour de l'argent, comme Nogent sur Seine, Creil sur Oise, & le Fort de Mauconseil auprès de Noïon; ce Fort fut ensuite rasé. Ce ne fut pas encore un petit avantage pour le Regent, que la mort de Pequigni, qui fut étranglé par son valet de chambre au Château d'Heriolle, d'où il faisoit des courses dans une grande partie de la Picardie, & incommodoit beaucoup Amiens. D'autre part, Pont Sainte Maixence fut pris par les Anglois, aussi-bien que Clermont en Beauvoisis. On recommençoit pareillement à se battre au-delà de la Loire, lorsque Guillaume de Melun Archevêque de Sens, le Comte de Tancarville son frere, le Comte de Dampmartin, & le Maréchal d'Audrehen, qui avoient été faits prisonniers à la bataille de Poitiers, arriverent d'Angleterre portant un nouveau Traité de paix fait entre les deux Rois, afin de le communiquer au Regent & aux Etats de France, & le leur faire agréer.

Froissard, c. 199.

1359.

Traité desavantageux projetté par le Roi pour sa délivrance.

Du Tillet, Recueil des Traités, &c.

Ce Traité étoit tel, qu'on voïoit bien que l'ennui de la prison l'avoit emporté dans l'esprit du Roi sur les interêts de son Etat. Ce Prince, outre quelques autres articles moins considerables, y cedoit à Edouard nonseulement tous les Domaines qui avoient autrefois été possedés en France par les Anglois en titre de Fiefs mouvans de la Couronne; mais encore il renonçoit à la Souveraineté & aux hommages que les Rois d'Angleterre avoient toûjours faits aux Rois de France pour ces Fiefs: c'est-à-dire, qu'il accordoit à Edouard la possession & la Souveraineté des Duchés de Normandie & de Guienne, des Comtés de Poitou, de Touraine, d'Anjou, & du Maine, avec les appartenances telles qu'elles étoient du tems du Roi Richard I. de l'Agenois, du Querci, de la Gascogne, de la Xaintonge tant en de-çà qu'au de-là de la Charente, de l'Angoumois, du Limousin, du Perigord, du Diocese de Tarbe, des Comtés de Bigorre & de Grave, avec leurs dépendances, & tout ce que le Roi Jean y tenoit avant la bataille de Poitiers. De plus Edouard retenoit Calais, avec les Comtés de Boulogne & de Guines, & entroit en possession du Comté de Ponthieu & de la Vicomté de Montreuil. Le Roi consentoit encore que le Duc de Bretagne fit hommage de son Duché au Roi d'Angleterre, & que ce Prince fût juge du differend qui étoit pour la possession de ce Duché entre Jean de Montfort & Charles de Blois. Enfin on donnoit pour la rançon du Roi & des Seigneurs prisonniers, quatre millions d'écus d'or; & pour tout cela le Roi d'Angleterre renonçoit aux droits qu'il prétendoit avoir sur la Couronne de France.

C'étoit-là pour Edouard se mettre en possession de la Couronne sous prétexte d'y renoncer; c'étoit assieger de tous côtés le reste de la France qu'il laissoit au Roi, & se mettre en état de le lui enlever sur le premier prétexte qu'il voudroit prendre de quelque atteinte donnée au Traité, & qui lui fourniroit occasion de renouveller ses prétentions.

Le Regent le communique aux Etats qui refusent d'y consentir.

Le Regent aïant lû ce Traité, en fut surpris. Il expedia des Lettres Patentes pour la convocation des Etats, afin de le leur communiquer. Il avoit en cela deux vûes. La premiere de ne pas prendre sur lui le refus de la paix & de la délivrance du Roi son pere à des conditions si désavantageuses: la seconde, d'animer les peuples à soutenir la guerre contre l'Angleterre, & à

lui fournir volontiers les ſecours d'argent dont il avoit beſoin. Peu de gens ſe rendirent des Provinces à Paris pour les Etats, parce que de tous côtés les chemins étoient remplis de voleurs & d'ennemis. Ceux qui y vinrent eurent ordre de ſe trouver au Palais le dix-neuviéme de Mai, & les Bourgeois de Paris dans la Cour du Palais. Le Regent vint ſur le Perron accompagné des principaux des Etats, expoſa en peu de mots le ſujet pour lequel il avoit aſſemblé le Peuple, & ordonna à Guillaume de Dormans Avocat du Roi, de faire à haute voix la lecture du Traité. Cette lecture eut tout l'effet que prétendoit le Regent. On cria de toutes parts que la guerre étoit préferable à une ſi honteuſe paix, & qu'on étoit prêt de tout ſacrifier pour la défenſe de l'Etat.

1359.

Annales de France.

Le Regent dit, qu'il étoit ravi de voir des ſentimens ſi genereux & ſi utiles à la patrie, & qu'il étoit lui-même réſolu de perir pour la gloire & pour le ſalut de la Nation; mais qu'il falloit ſe mettre en état de ſoûtenir une ſi belle réſolution. Enſuite les Etats délibererent ſur les meſures qu'il y avoit à prendre en de ſi étranges conjonctures, promirent au Regent de faire les plus grands efforts pour le ſeconder, & s'obligerent à lui fournir de très-gros ſubſides.

Le Roi d'Angleterre recommence la guerre.

Ce réſultat de l'Aſſemblée des Etats aïant été porté en Angleterre, les deux Rois en furent également offenſés. Le Roi de France qui l'attribua au Roi de Navarre, dont il avoit appris la réconciliation avec le Regent, dit ces paroles rapportées en la Chronique de ſaint Denys : *Ha! beau fils, beau fils, tu te fies au Roi de Navarre, qui en meneroit au marché cent tels que toi.* Pour le Roi d'Angleterre, il réſolut de faire la guerre à toute outrance. Il ne put toutefois entrer en France avant la fin d'Octobre; & étant ſur ſon départ il fit renfermer le Roi & le Prince Philippe dans la Tour de Londres, ſoit de peur que pendant ſon abſence, ils ne fuſſent pas aſſés obſervés, ſoit pour obliger par-là le Regent & les François à ne ſe pas rendre ſi difficiles ſur le Traité propoſé.

Froiſſard, c. 206.

Il entre en campagne.
Froiſſard, c. [illegible]

Il avoit fait prendre les devans au Duc de Lancaſtre avec quatre cens hommes d'armes & deux mille Archers. Ce Duc trouva à Calais & aux environs un très-grand nombre d'Allemans, de Flamans, de Brabançons, & de gens d'autres Nations, dont une partie des Chefs avoient traité avec le Roi

1359. d'Angleterre pour être à sa solde. Les autres qui faisoient le plus grand nombre, étoient venus seulement dans le dessein d'avoir part au pillage de la France. Plusieurs d'entre eux avoient dépensé tout l'argent qu'ils avoient apporté. Le Duc de Lancastre, le plus genereux Seigneur qui fût alors, en fournit à ceux qui n'en avoient point; & pour les faire subsister aux dépens de la France, les mena dans l'Artois. Il leur abandonna toute cette Province, qui fut mise au pillage, excepté les Villes fermées, que le Duc ne jugea pas à propos d'attaquer. Ils la ravagerent & la pillerent d'une maniere étrange. Ils s'approcherent ensuite de la riviere de Somme, attaquerent Brai, mais sans le pouvoir forcer, aïant été repoussés par le Comte de saint Pol & le Seign ur de Lameval qui s'étoient jettés dans la Place. Ils passerent la Somme pour continuer leurs ravages dans la Picardie: mais à peine étoient-ils passés, que le jour de la Toussaints ils apprirent l'arrivée du Roi d'Angleterre à Calais, & reçurent ordre de l'y venir joindre.

En approchant de Calais ils trouverent l'armée Angloise entre cette Ville & l'Abbaïe de Liques rangée en bataille. Le Comte de la Marche Connétable d'Angleterre conduisoit l'avantgarde composée de cinq cens Chevaliers armés de pié en cap, & de mille Archers. Le Roi d'Angleterre étoit au corps de bataille, où il y avoit trois mille Gendarmes & cinq mille Archers. Ensuite étoient les bagages de l'Armée. Il y avoit bien six mille chariots chargés de vivres, de moulins à bras, d'Artillerie, & tout ce qui étoit necessaire pour attaquer des Places, & pour subsister dans un païs entierement ruiné. L'arriere-garde étoit commandée par le Prince de Galles, accompagné de ses trois freres cadets, Leonnel, Jean, & Edmond. Il n'y avoit dans ce Corps que deux mille hommes d'armes armés de toutes pieces. Les Allemans & les autres étrangers furent charmés de la beauté de cette armée, & de l'ordre qui s'y observoit. On peut dire avec verité, que jusqu'alors nul Prince n'avoit si bien entendu la guerre qu'Edouard, soit pour la conduite d'une armée; soit pour les Sieges; & c'étoit cette habileté, qui jointe à son activité & à sa vigilance, rendoit inutile la bravoure Françoise, & la déconcertoit dans toutes les occasions.

1360.

Il assiege Reims sans succès.

Le Regent, qui n'avoit pas de quoi tenir la campagne de-

vant une si grosse armée, & qui d'ailleurs voïoit la saison fort avancée, prit le parti de jetter le peu qu'il avoit de forces, dans les Villes de la frontiere. Il envoïa le Comte de saint Pol à Arras, le Connétable de Fiennes à Amiens, le Sire de Montsaut à Corbie. Odoart de Ranci & Enguerrand de Hedin à Bapaumes, Baudouin d'Annequin Maître des Arbalêtriers à saint Quentin, & le Seigneur Galhaut de Ribeaumont à Peronne, où il entra dangereusement blessé, après avoir défait une troupe d'Allemans qu'il avoit attaqués en chemin faisant. Un des Generaux d'Edouard prit saint Quentin; mais ce Prince voïant toutes les autres Places en état de défense, n'osa les attaquer. Il entra en Champagne, & vint mettre le siege devant la Ville de Reims, en résolution de s'y faire couronner Roi de France après l'avoir prise. La Place étoit bien fortifiée. L'Archevêque Jean de Craon, le Comte de Porcien, Hugues de Porcien son frere, & plusieurs braves Chevaliers s'y étoient renfermés en resolution de s'y bien défendre. Ils firent si bien leur devoir, que le Roi d'Angleterre après sept semaines de siege, contraint par la rigueur de la saison, & par le défaut de fourages & de vivres, se retira de devant la Place, & marcha vers la Bourgogne, dont le Duc racheta le pillage par la somme de deux cens mille francs. Le Nivernois en fit autant. C'étoit une malheureuse necessité pour ces païs ouverts de tous côtés, & un grand avantage pour le Roi d'Angleterre, qui en ruinant la France, & en l'épuisant d'argent trouvoit par-là le moïen d'y entretenir ses troupes aux dépens des François mêmes. Enfin, après avoir fait reposer quelque tems son armée dans les endroits qui n'étoient pas tout-à-fait si ruinés que les autres, il tourna vers Paris, s'empara de Châtres, de Montlheri, & vint jusqu'à Lonjumeau au mois d'Avril de l'an 1360. Le Roi de Navarre, qui jusqu'alors avoit paru parfaitement réuni avec le Regent, sortit brusquement de Paris, & s'étant retiré à Mante, lui envoïa déclarer la guerre; sans qu'on en pût deviner la raison; mais il n'en falloit point d'autre à ce Prince, que l'envie de perdre la France, & son penchant à mettre par tout le désordre. Sa déclaration après tout n'eut point d'autre suite, que de nouveaux ravages qu'il faisoit de concert avec le Roi d'Angleterre. Le Roïaume étoit ainsi en proie aux Anglois, sans qu'il parût de troupes Françoises en campagne,

1360.

Cap. 205.

Il marche vers Paris.

Froissard. c. 208.

1360. hormis quelques partis trop peu nombreux pour faire rien de considerable. Il n'y eut que quelques Gentilshommes Normans, Picards & Flamans, qui aïant rassemblés plusieurs Vaisseaux, allerent faire une descente en Angleterre : ils surprirent Vvinsele qu'ils pillerent, & y mirent tout à feu & à sang.

Continuat. Nangii.

Le Roi d'Angleterre, qui avoit étendu ses quartiers aux environs de Paris, comme à Montrouge, à Vanvres, à Gentilli, à Vaugirard, envoïa défier le Regent à la bataille. Ce Prince ne l'accepta pas ; & même, pour empêcher les Anglois de se loger dans le Fauxbourg saint Germain & dans les autres, il y fit mettre le feu, résolu de soûtenir le siege dans cette Capitale, qu'il étoit difficile aux Anglois d'attaquer à cause de sa grande étendue, & du nombre de troupes que le Prince y avoit rassemblées, après y avoir fait un très-grand amas de vivres & de munitions. Les deux Princes ses freres, & le Duc d'Orleans son oncle y étoient avec lui. C'étoit-là sa derniere ressource. Les Anglois auroient pû l'y forcer par un blocus, si eux-mêmes avoient pû subsister en un païs entierement désolé, & s'ils avoient eu assés de troupes, pour les partager dans les Villes d'au-dessus & d'au-dessous : mais Edouard avoit perdu beaucoup de Soldats dans les grandes marches qu'il avoit faites pendant la plus rigoureuse saison de l'année, & dans quantité de petits combats, où beaucoup de ses gens furent tués, lorsqu'ils s'écartoient du gros de l'armée pour aller chercher des vivres. La difficulté d'en avoir obligea quelque tems après les Anglois à marcher vers le païs Chartrain, afin de s'étendre dans le Maine & dans la Normandie.

Froissard. c. 211.

Et dans le païs Chartrain.

Quoique la guerre se fît avec beaucoup d'animosité, on ne laissoit pas de negocier pour la paix ; & ce fut par l'avis de Guillaume de Montagu Évêque de Terouenne & Chancelier de France, à qui le Cardinal de la Forêt avoit cedé cette dignité, que l'on continua la negociation, malgré le peu d'apparence qu'il y avoit à y réussir.

Nouvelles negociations de paix.

André de la Roche Abbé de Cluni, envoïé par le Pape pour tâcher de trouver quelques voies d'accommodement, étoit present aux Conferences, Simon de Langres Docteur de l'Ordre de saint Dominique, & Hugues de Geneve Chevalier & Seigneur d'Autun étoient ceux, qui, de la part du Regent, traitoient de cette importante affaire avec les Députés du Roi

d'Angleterre. Les principaux de ceux-ci étoient le Prince de Galles, le Duc de Lancastre & le Comte de la Marche. Plusieurs jours se passerent sans qu'on pût convenir de rien, le Roi d'Angleterre s'en tenant toûjours au Traité de Londres, & le Regent sans l'ordre duquel les Députés ne pouvoient rien conclure, persistant dans la resolution de tout hasarder, plûtôt que de se soumettre à des conditions si dures & si honteuses. 1360.

Par bonheur le Duc de Lancastre, le plus moderé & le plus écouté des Plenipotentiaires d'Angleterre, étoit fort porté à adoucir les choses, & ébranloit quelquefois le Roi, en lui representant, que quelques avantages qu'il eût en cette guerre, elle lui coutoit infiniment; que ses Soldats s'enrichissoient de la ruine de la France; mais qu'il ne pourroit pas long-tems soûtenir la dépense qu'il étoit obligé de faire; que ses peuples s'ennuiroient de lui fournir de si gros subsides; qu'il ne prenoit point de Places considerables; que quand tout le païs seroit ruiné, il seroit obligé de l'abandonner; que la Noblesse & les Peuples étoient enragés contre les Anglois, qui les poussoient à bout en saccageant leurs terres; que la necessité de se défendre avoit réuni tous les François entre eux, excepté quelque peu qui suivoient le Roi de Navarre; que ce Prince étoit un homme inconstant, interessé, perfide, sur qui on ne pouvoit compter, qui prétendoit ouvertement à la Couronne de France, en cas que les François pensassent jamais à en exclure le Roi Jean & ses enfans; que, supposé l'exclusion de ces Princes, à laquelle il n'y avoit gueres d'apparence qu'on pût jamais faire resoudre les peuples de France, son droit étoit visiblement le mieux fondé; qu'enfin la conquête de toute la France par les armes, étoit une entreprise au-dessus des forces de tout Prince étranger; qu'il valoit mieux se servir de l'extrémité où ce Roïaume étoit réduit, pour en avoir sûrement une partie considerable, & pour s'y bien établir, que de s'exposer à tout perdre en voulant tout avoir.

Le Roi d'Angleterre ne pouvoit disconvenir de la force de ces motifs; mais il ne pouvoit se resoudre à demeurer en si beau chemin, & à abandonner une entreprise qu'il voïoit si avancée. Il fallut que Dieu s'en mêlât, pour faire sentir à ce Prince tout le poids des raisons du Duc de Lancastre. Un accident qui fut regardé comme un miracle, produisit cet effet. Voici comme la chose arriva.

1360.

Accident qui oblige le Roi d'Angleterre d'y donner les mains.

Comme le Roi d'Angleterre campoit assés près de Chartres, il survint un orage & un ouragan des plus furieux qu'on eût vû de memoire d'homme. Le Ciel se couvrit de nuages épais, les éclairs faisoient à tous momens paroître l'air tout en feu, c'étoit des éclats de tonnere qui faisoient trembler les plus assûrés, une pluïe effroïable mêlée de grêle d'une grosseur extraordinaire, qui assommoit les hommes & les chevaux, inonda en moins de rien toute la campagne, renversa toutes les tentes du Camp, dissipa les chevaux, & fit comme une mer d'une grande étendue de païs, où l'artillerie, les bagages, & les chariots furent abîmés. Chacun fuïoit sur les hauteurs, & un grand nombre de Soldats furent tués ou noïés. Il ne se vit jamais une plus grande consternation. Le Roi d'Angleterre tout intrépide qu'il étoit, se jetta à genoux tout consterné, & se tournant du côté des clochers de Notre-Dame de Chartres, implora l'assistance de la Sainte Vierge; il fit vœu sur le champ d'accorder la paix à la France, dont il crut que Dieu prenoit la protection, & vouloit venger les maux extrêmes qui lui avoient été causés par les Anglois.

Froissard. c. 211. vol. 1.

L'orage aïant cessé, voïant tous ses équipages perdus, & l'impossibilité de retirer ses chariots du milieu de ce déluge, qui en avoit entraîné une partie, il fit venir les Députés de France à Bretigni * où il étoit logé. Il leur ordonna d'aller à Paris trouver le Regent, & de lui dire de sa part, qu'il étoit resolu de traiter avec lui, aux conditions que ce Prince lui avoit offertes dans les dernieres Conferences, & qu'il lui envoïât incessamment des gens avec plein pouvoir de les signer.

Une nouvelle si inesperée remplit de joie le Regent & tout Paris. Il nomma aussi-tôt Jean de Dormans Evêque de Beauvais, Chancelier de Normandie, & qui avoit ses Sceaux, Jean de Melun Comte de Tancarville, le Maréchal de Boucicaut **, les Seigneurs de Montmorenci, de Vignai, Jean de Grolée, Simon de Bussi, Etienne de Paris, Jean des Marès Avocat au Parlement, & Jean Maillard Bourgeois de Paris, que le Regent

Annales de France.

* Le Traducteur de la Geographie du Sieur Baudrand remarque, qu'il n'y a point de Bretigni auprès de Chartres; mais que ce Village est auprès de Châtres, & qu'ainsi c'est auprès de Châtres, & non auprès de Chartres, que ce fameux Traité a été fait; mais avant que d'avancer un tel paradoxe, il auroit dû mieux examiner les choses, & il auroit trouvé qu'il y a auprès de Chartres un Hameau nommé Bretigni, & c'est là que ce Traité fut conclu. Un Memorial de la Chambre des Comptes de Paris marque expressément Bretigni lez Chartres. *Memorial cotté D. fol. 32. verso.*

** Il s'appelloit Jean le Maingre.

consideroit

1360.

considéroit fort, pour le grand service qu'il lui avoit rendu dans la reduction de cette Ville. Ils s'assemblerent à Bretigni avec le Duc de Lancastre, les Comtes de Northampton, de Varvik, de Suffolc, Renaud de Colestan, Gautier de Mauni, & quelques autres.

Articles du Traité conclu à Bretigni.

Les Conferences durerent sept ou huit jours, & furent occupées à moderer les conditions du Traité de Londres. Celui de Bretigni fut fait le huitiéme de Mai. Les principaux articles furent, que le Poitou, les Fiefs de Touars, la Terre de Belleville, la Xaintonge tant au-de-çà qu'au-de-là de la Charente, la Rochelle, l'Agenois, le Perigort, le Limousin, le Querci, le Rouergue, le païs de Tarbe, l'Angoumois, les Comtés de Bigorre & de Gavre seroient cedées au Roi d'Angleterre avec tous les hommages des Seigneurs, dont les terres seroient contenues dans tous ces païs. Cette clause regardoit particulierement les Comtes de Foix, d'Armagnac, & quelques autres, dont les ancêtres avoient fait des Traités avec les Rois de France, par lesquels leur hommage ne pouvoit être aliené ni cedé à un autre Prince, ni les appellations de leurs Vassaux ressortir ailleurs qu'au Parlement de Paris. De plus on cedoit au Roi d'Angleterre les Comtés de Ponthieu & de Guines, la Ville de Montreuil & ses dépendances, Calais, Merk, Sangate, Cologne, Hommeswale & Oye, avec leurs appartenances, & tout cela pour être possedé comme il avoit été par les Rois de France, tant en titre de Domaine, qu'en titre de Souveraineté: & par-là on renonçoit aux hommages que les Rois d'Angleterre avoient été jusqu'alors obligés de faire à la Couronne de France; c'est à dire, que ces Princes cessoient d'être Feudataires de la Couronne & devenoient Souverains de ces païs sans nulle mouvance. Le Roi d'Angleterre & le Prince de Galles renonçoient de leur part à porter dans leur Ecu les Armes de France, au titre de Roi de France, & à toutes leurs prétentions sur la Couronne, aux Droits qu'ils s'attribuoient sur les Duchés de Normandie & de Touraine, sur les Comtés du Maine & d'Anjou, aux Souverainetés & aux Droits d'hommage qu'ils vouloient avoir selon le Traité de Londres sur le Duché de Bretagne & sur le Comté de Flandres. Pour ce qui est de la rançon du Roi prisonnier, elle fut taxée à trois millions d'écus d'or païables en divers termes; sçavoir six cens mille dans quatre mois à compter du jour

Du Tillet, Recueil des Traités, &c.

Memorial de la Chambre des Comptes de Paris, cotté D. fol. 32. verf.

1360. que le Roi Jean arriveroit à Calais, quatre cens mille l'année d'après, & pareille somme tous les ans jusqu'à l'entier païement. Tous ces paiemens se devoient faire à Londres, excepté le premier qui se feroit à Calais. Pour assûrance de l'execution du Traité, le Roi de France devoit donner quarante ôtages, dont il conviendroit avec le Roi d'Angleterre dans leur entrevûe à Calais.

Il y eut aussi dans ce Traité un article concernant les differends de Charles de Blois & de Jean Comte de Montfort. Il fut arrêté que les deux Rois agiroient de concert pour les accorder; que si un an après l'arrivee du Roi de France à Calais, on n'avoit pû en venir à bout, ils nommeroient des Arbitres amis des deux parties, pour terminer l'affaire à l'amiable; que si ces Arbitres pouvoient y réussir dans l'espace de six mois, les deux Rois sur leur rapport porteroient un jugement qu'ils feroient executer; que si les Arbitres ne pouvoient convenir, on laisseroit les parties vuider seules leur querelle. Que si l'un des deux refusoit de comparoître pour être jugé, au cas que les Arbitres convinssent entre eux, ou qu'il refusât de se soumettre au Jugement, les deux Rois s'uniroient pour l'y obliger: mais que quoi qu'il arrivât, la paix des deux Couronnes n'en recevroit aucune atteinte. Que l'hommage & la Souveraineté de la Bretagne appartiendroit au Roi de France, soit que Charles de Blois, soit que Jean de Montfort prévalussent. Qu'en attendant le Comté de Montfort seroit rendu au Comte, avec les autres Terres qui lui appartenoient hors du Duché de Bretagne, à condition des hommages & des autres devoirs accoûtumés.

Le Roi d'Angleterre étoit trop obligé à la Maison de Navarre, qui l'avoit si bien secondé dans la ruine de la France, pour l'oublier dans ce Traité. Il y fit comprendre nommément Philippe frere du Roi de Navarre, & voulut qu'on stipulât que Philippe, sa femme, & tous leurs adherens seroient remis en jouissance paisible de toutes leurs terres, & que le Roi leur accorderoit une amnistie generale pour tout ce qu'ils pouvoient avoir fait contre son service.

Comme la France avoit toûjours soûtenu le Roi d'Ecosse contre l'Angleterre, & que pareillement le Roi d'Angleterre avoit toûjours entretenu une ligue avec les Communautés de

1360.

Flandres contre la France, il fut convenu que de part & d'autre on renonceroit à ces Alliances, comme étant capables de rallumer aiſément la guerre entre les deux Couronnes. Enfin le Pape fut déclaré garand du Traité ; & tous les Pairs de France devoient donner chacun en particulier un écrit ſigné de leur main, & ſcellé de leur Sceau, par lequel ils jureroient de faire executer le Traité autant qu'il ſeroit en leur pouvoir. *

Le jour de devant l'entiere execution de la Paix, c'eſt-à-dire, le ſeptiéme de Mai, on fit un Traité de Tréve par mer & par terre juſqu'au jour de ſaint Michel de l'an 1361. par lequel on convint que ſi dans cet intervalle il ſe faiſoit quelques hoſtilités, elles ſeroient ſans conſequence pour le Traité de Paix, vû la difficulté qu'il y auroit à les éviter, à cauſe que les Anglois tenoient des Places dans preſque tous les quartiers de la France, & qu'il ſeroit impoſſible que dans la marche des Troupes, & dans l'évacuation des places qu'on devoit quitter de part & d'autre, il n'arrivât bien des querelles particulieres : mais les deux Rois s'obligerent mutuellement à faire bonne & prompte juſtice de tous ceux qui ſe trouveroient être cauſe des déſordres. Cette précaution fut ſagement priſe ; car il ſe fit en effet dans la ſuite bien des choſes capables de ranimer la haine entre les deux Nations, dont l'antipathie étoit alors extrême.

Il eſt ratifié par le Regent.

Les affaires aïant été ainſi reglées à Bretigni, ſix Chevaliers Anglois vinrent à Paris, où le Traité fut ratifié par le Regent, & les Sermens faits avec les ſolemnités ordinaires en leur preſence par ce Prince le dixiéme de Mai. Six Chevaliers François furent pareillement envoïés à Louviers en Normandie, où étoit le Prince de Galles, qui fit ce que le Regent avoit fait à Paris. Enſuite le Roi d'Angleterre retourna en ſon Roïaume par Calais. Il commença à executer le Traité, en faiſant ſortir le Roi de la Tour de Londres ; & cinq ou ſix ſemaines après, il le fit paſſer à Calais, où il arriva le huitiéme de Juillet. On étoit convenu qu'il y attendroit le retour du Roi d'Angleterre, qui ne s'y rendit qu'au mois d'Octobre.

Durant cet intervalle le Regent eut la permiſſion d'y aller voir le Roi ſon pere : mais il n'en voulut pas uſer, qu'on n'eût donné des ôtages pour ſa ſûreté. Deux des Princes cadets du

* On a encore ſur cela la promeſſe d'Archambaud Evêque de Châlons en qualité de Pair, ſcellée de ſon Sceau.

1360. Prince de Galles lui furent envoïés à Boulogne, d'où il partit aussi-tôt pour Calais. Après y avoir conferé avec le Roi sur les précautions qu'il y avoit à prendre pour l'execution du Traité, il retourna à Boulogne, & rencontra à moitié chemin les deux Princes d'Angleterre, qui furent remis entre les mains de l'escorte Angloise.

Le Roi part de Calais. Le Roi d'Angleterre étant de retour à Calais, la paix fut confirmée & jurée par les deux Rois le vingt-quatriéme d'Octobre. Les sermens se firent dans l'Eglise sur le Corps de Notre-Seigneur, en une Messe solemnelle qui fut chantée avec grande celebrité pour ce sujet. Quand ce vint à l'Offertoire, le Diacre porta au Roi de France la Patene à baiser; il ne le voulut pas faire avant le Roi d'Angleterre, qui lui fit une pareille civilité. Pour terminer cette contestation d'honnêteté, ils ne la baiserent ni l'un ni l'autre, & n'allerent point à l'Offrande: mais au lieu de cela ils s'embrasserent en signe de paix en presence de toute l'Assemblée. Ce même jour la paix fut aussi faite entre le Roi & le Roi de Navarre. Ce Prince avoit envoïé à Calais son frere, qui fit le serment en son nom. Le lendemain vingt-cinquiéme d'Octobre, le Roi partit de Calais; le Roi d'Angleterre le conduisit près d'une lieue, & ils se separerent avec mille protestations d'amitié. Le Prince de Galles l'accompagna jusqu'à Boulogne, où la paix fut de nouveau confirmée & jurée. Ils firent ce voïage à pié, parce qu'ils le faisoient comme un pelerinage à Notre-Dame de Boulogne. *Froissard, cap. 213.*

Le Roi avant que de partir de Calais, avoit livré une partie des ôtages, qui devoient demeurer entre les mains du Roi d'Angleterre jusqu'à l'entiere execution du Traité. C'étoient Louis Duc d'Anjou & Jean Comte de Poitiers ses deux fils cadets, Philippe Duc d'Orleans son frere, Pierre Comte d'Alençon & Jean Comte d'Etampes, Prince du Sang, les Comtes de Blois, de saint Pol, d'Harcourt, de Valentinois, de Porcien, de Brêne, de Forès, de Vendôme, & de Ventadour, le Comte Dauphin d'Auvergne, Gui de Blois, les Seigneurs de Preaux, d'Etouteville, de Roie, d'Andresel, de Grand-Pré, de la Roche-Guion, de Montmorenci, de saint Venant, de Hangest, de Craon, de Ligni, de Garancieres, de la Tour d'Auvergne, de Couci. Le Roi ne voulut pas consentir que le Prince Philippe le plus jeune de ses enfans qui

avoit été pris avec lui à la bataille de Poitiers, & qui lui avoit toûjours tenu compagnie dans sa prison, retournât en Angleterre avec les autres ôtages; mais il fut obligé de le laisser encore quelque tems à Calais jusqu'à l'évacuation de la Rochelle, qui ne se fit qu'au mois de Janvier suivant. Il érigea en sa faveur la Touraine en Duché & Pairie, dont il l'avantagea, & & donna à son troisiéme fils au lieu du Comté de Poitiers qu'on cedoit au Roi d'Angleterre, le Berri & l'Auvergne, dont il fit aussi une Duché-Pairie. Il en fit autant du Comté d'Anjou en faveur de son second fils. Les autres ôtages, qui ne furent pas encore livrés alors, devoient être quatre Bourgeois de Paris deux de Rouen, autant de Reims, de Compiegne, de Chartres, de Caen, d'Orleans, de Tours, de Sens, de Bourges, de Lyon, de Toulouse, de Châlons, de Troïes, d'Amiens, de Beauvais, d'Arras, de saint Omer, de Tournai, de Douai, & de Lille. C'étoit une précaution du Roi d'Angleterre, qui vouloit par là engager non seulement la Maison Roiale & les Familles des principaux Seigneurs, mais encore toute la France, à procurer avec empressement l'execution du Traité de paix.

1360.

Invent. des Chart. T. 1. Berri. 2. n. 9.

Annales de France.

A l'égard des Seigneurs donnés en ôtage, il fut stipulé, que si le Traité n'étoit pas entierement executé dans un an, ils pourroient être relevés par d'autres de même qualité. Ce qui fut ajouté, parce que plusieurs avoient peine à se resoudre à passer en Angleterre, sans qu'on limitât le tems qu'ils y devoient demeurer.

Un des articles les plus essentiels du Traité de Bretigni, & que le Regent avoit eu le plus de peine à passer étoit celui de la cession de la Souveraineté pour la Guienne, & pour les autres païs qui avoient été de tous tems des Fiefs mouvans de la Couronne. Il est surprenant qu'on ne le voïe point dans l'écrit qui fut signé à Calais par les deux Rois. Il est difficile de croire ce que dit le sçavant Ecrivain, qui a fait sur les pieces contenues dans le Tresor des Chartres, le Recueil & l'Abregé des Traités entre la France & l'Angleterre, sçavoir que le Regent eût retranché cet article, sans que le Conseil du Roi d'Angleterre s'en apperçût. Il n'est pas vraisemblable que le retranchement d'un point de cette importance, qu'Edouard avoit tant à cœur, eût échappé à sa connoissance. Il est plus croïable que le Roi à la persuasion du Regent, refusa de le ratifier; & qu'on y fit

Du Tillet Recueil des Traités, &c.

1360. ſeulement de commun accord, un changement qui ſe voit en effet dans une confirmation poſterieure au Traité de Calais. Ce changement fut, que cette renonciation aux Hommages & à la Souveraineté des Terres quittées au Roi d'Angleterre, ſe feroit ſeulement à la ſaint André ſuivante de l'année 1361. lorſque le Roi d'Angleterre auroit envoïé à Bruges la renonciation qu'il faiſoit de ſon côté à ſes prétentions ſur la Couronne de France, ſur la Normandie, la Touraine, l'Anjou, & le Maine, & ſur la Souveraineté & les Hommages du Duché de Bretagne & du Comté de Flandres; & que cependant le Roi de France dans cet intervalle n'uſeroit pas de ſon droit de Souveraineté & de reſſort à l'égard des Provinces dont il s'agiſſoit. Au reſte ce changement qui ſe fit de cet article ne fut pas inutile au Regent, quand il fut parvenu à la Couronne, & il s'en ſervit très avantageuſement, parce que le Roi d'Angleterre manqua d'envoïer ſes Députés à Bruges dans le tems marqué, pour faire l'échange de ces renonciations mutuelles. Ce Prince apparemment ſe raviſa, & crut que celle qu'il faiſoit à ſes prétendus droits ſur la Couronne de France, ſur la Normandie, la Touraine, le Maine & l'Anjou, lui cauſoit un préjudice beaucoup plus grand, que n'étoit l'avantage qu'il retiroit de la renonciation que le Roi de France faiſoit à la Souveraineté de la Guienne, & des autres Domaines cedés par le Traité de Bretigni: & en effet le Roi aïant fait faire diverſes ſommations au Roi d'Angleterre ſur ce ſujet, il n'y voulut jamais entendre.

Memoire MS. de la Bibliotheque de M. Colbert cotté 1051.

Et arrive à Paris. Annales de France. Continuat. Nangii.

Le Roi dans l'impatience de ſe rendre à Paris, après quatre ans de priſon, pour y chercher les moïens de retablir quelque ordre dans ſon Etat, où tout étoit dans la confuſion, fit peu de ſejour à Boulogne. Il vint par Compiegne & par Senlis juſqu'à ſaint Denys. Dans le tems qu'il entendoit la Meſſe devant le grand Autel de cette Abbaïe, le Roi de Navarre ſurvint, & fut beaucoup mieux reçu qu'il ne meritoit. Il renouvella au Roi ſes proteſtations d'une fidelité parfaite, & en fit ſerment au même lieu ſur le Corps de JESUS-CHRIST. Le Roi après la Meſſe le prit par la main, & le mena dîner avec lui. L'entrée du Roi à Paris ſe fit le treiziéme de Decembre avec une joie extrême des Pariſiens, & avec toute la magnificence que la miſere des tems pouvoit permettre. Toutes les rues par où il

1360.

passoit étoient tendues, & il marcha jusqu'au Palais sous un dais de drap d'or, suivi d'une multitude innombrable de peuple criant sans cesse & de toutes parts, *Vive le Roi.*

Affection des Parisiens pour ce Prince.

L'affection des Parisiens ne se borna pas là. Comme le Regent avoit été obligé de tout vendre, pour subvenir aux plus pressantes necessités, à peine étoit-il resté au Roi quelques assietes & quelques plats d'argent pour sa table. La Ville lui fit present de mille marcs d'argent en vaisselle, & lui promit de ne rien épargner, pour contribuer au païement de sa rançon, & au rétablissement de ses équipages.

Bulle du Pape Innocent VI. au Tresor des Chart. an. 1361

Un des premiers soins du Roi fut de trouver de l'argent pour cette rançon. Le Pape lui accorda pour cela deux Decimes sur le Clergé de France. Les Juifs, qui avoient été chassés du Roïaume sous les précedens Regnes, lui offrirent de grosses sommes pour avoir la permission d'y rentrer. Il leur accorda leur demande, & des Lettres Patentes pour y demeurer & y trafiquer pendant vingt ans. Ce fut par le même motif d'avoir de l'argent, qu'on fit épouser Isabelle de France fille du Roi, à Jean Galeas Seigneur de Milan, qui n'étoit pas encore parfaitement affermi dans cette Seigneurie, & à qui sa naissance n'eût pas permis, sans cette necessité de l'Etat, de prétendre à l'honneur d'un tel mariage. Il falloit que la disette d'argent fut extrême en France, si ce que Philippe de Comines dit est veritable, qu'après les levées faites pour la rançon du Roi, on fut obligé de s'y servir d'une monnoie de cuir, où il y avoit seulement un petit clou d'argent.

Tresor des Chart. Registre 89.

Annotations sur Froissard.

Comines p. 223.

Mais cette difficulté de païer la grosse rançon du Roi, à cause de l'épuisement du Roïaume, n'étoit pas l'unique à vaincre pour l'affermissement de la paix. On en prévoïoit de grandes pour la restitution des places occupées par les Anglois & par leurs partisans. On sçavoit de plus la repugnance que le Comte de Foix, le Comte d'Armagnac & quelques autres Seigneurs voisins des Pyrenées auroient à se soumettre à la domination Angloise, & à ratifier la cession de leurs hommages, que le Roi avoit faite au Roi d'Angleterre par le Traité de Bretigni.

Peu de droiture du Roi d'Angleterre dans l'observation du Traité de Paix.

Les deux Rois à la verité étoient convenus de traiter comme rebelles & comme traîtres ceux de leurs Sujets ou Vassaux, qui s'opposeroient à l'execution des articles du Traité: mais rarement deux Souverains naturellement ennemis, & qui ne se re-

1360. concilient que par politique, peuvent se resoudre à concourir efficacement à un même dessein. On pouvoit se promettre de la droiture du Roi Jean, & du mauvais état de ses affaires, que rien ne manqueroit de son côté à cet égard; mais il n'en étoit pas ainsi du Roi d'Angleterre. Il étoit saisi des Places & des ôtages de France, il avoit interêt à entretetenir toujours des troubles dans le Roïaume,& ne s'étoit resolu à la paix que contre son inclination; il differoit toûjours de faire la renonciation à ses prétentions sur la Couronne de France, quelques sommations qu'on lui en fît, & montroit assés par cela même, que volontiers il verroit naître de nouveaux sujets de guerre.

Ravages de quelques troupes qu'il avoit à sa solde.

En effet, quoique pour sauver les apparences, il envoïât des ordres aux Commandans des Places de les restituer au Roi, il ne se mettoit nullement en devoir d'y contraindre ceux qui refusoient de le faire, & qui apportoient pour prétexte, qu'il leur étoit dû de grandes sommes pour leur solde. C'étoit au Roi d'Angleterre à les païer, & il en étoit convenu par un des articles du Traité; mais il ne se pressoit point de le faire. Quand les Commandans, qui obéïssoient aux ordres, étoient sortis avec leurs garnisons, elles se débandoient, & se réunissant sous d'autres Chefs, elles formoient des Corps nombreux qui prenoient le nom de *Compagnies*, comme avoient déja fait certaines troupes de brigands durant la prison du Roi, couroient toute la France, & y faisoient d'aussi grands ravages que durant la guerre. Elles étoient pour la plûpart composées d'Allemans, de Brabançons, de Gascons, de Soldats de Hainaut, & de quelques François accoûtumés au pillage, & à qui la paix ôtoit le moïen de subsister. On pria le Roi d'Angleterre de rappeller ces troupes qui avoient été à sa solde: mais la chose aïant été examinée dans son Conseil, il fut resolu de n'en rien faire, tant parce qu'il y avoit parmi ces troupes peu d'Anglois, que parce qu'ils auroient fait, disoit-on, en Angleterre les mêmes désordres qu'ils faisoient en France. Mais la veritable raison étoit, qu'on esperoit qu'ils iroient en Bretagne offrir leurs services au Comte de Montfort, toûjours soûtenu par l'Angleterre, & qu'il s'en serviroit pour accabler Charles de Blois.

Froissard. cap. 214.

Peu y allerent neanmoins; mais ils se répandirent en Champagne, en Bourgogne, en Franche-Comté, dans le Lyonnois, désolant tout le plat-païs, prenant même de petites Villes,

les, & s'emparant de divers Forts, où ils mettoient leur butin à couvert. Le nombre en crût jusqu'à seize mille. Quelques Gentilshommes se joignirent à eux, & ils mirent à leur tête un Chevalier Gascon nommé Seguin de Badofol. 1360.

Le Roi aussi inquiet que chagrin de voir de si funestes effets d'une paix qu'il avoit achetée si cherement, fut contraint malgré qu'il en eût de prier sa Noblesse de monter à cheval pour dissiper ces scelerats, qui faisoient plus de mal en France que les Anglois n'y en avoient jamais fait. Il choisit Jacques de Bourbon pour commander l'armée. Ce Prince étoit alors à Montpellier avec Jean Chandos Chevalier Anglois, & Lieutenant General de Guienne, pour regler les limites de France & d'Angleterre du côté de la Guienne. Comme les peuples & la Noblesse l'aimoient, il eut bientôt assemblé jusqu'à dix ou douze mille hommes avec lesquels il marcha vers Lyon.

Il trouva l'armée des *Compagnies* campée à trois lieues de cette place, auprès de la petite riviere de Brignais, où elle s'étoit postée sur une colline située entre deux montagnes plus élevées, derriere lesquelles étoit une plaine. Ils avoient retranchés ce poste par des fossés creusés devant eux à droite & à gauche, n'aïant laissé qu'une ouverture de quelques pas au milieu pour faire des sorties en cas de besoin. Les Commandans ne placerent sur cette colline qu'environ le tiers de leurs troupes, & cacherent le reste dans la plaine derriere les deux montagnes avec leurs bagages. 1361.

Le Roi envoie contre elles une armée à qui elles font souffrir un grand échec

Annotation 88. sur Froissard.

Jacques de Bourbon les envoïa reconnoître de fort près. On lui rapporta qu'ils étoient avantageusement postés sur le panchant de la colline; mais qu'ils n'étoient pas plus de cinq ou six mille hommes assés mal armés. Sur ce rapport il ne balança pas, & marcha en bon ordre pour les forcer dans leur Camp. Les ennemis le reçurent avec beaucoup de resolution, & lui tuerent bien du monde dès le premier assaut. La Noblesse qui faisoit la plus grande partie de l'armée de Jacques de Bourbon, indignée de ce que cette canaille osoit tenir devant elle, redoubla ses efforts, qui furent soûtenus avec le même succès: mais ce fut une grande surprise pour le General, lorsqu'il vit tout à coup un grand corps de troupes à côté d'une des montagnes qui flanquoient le Camp ennemi, s'avancer en bataille, & s'étendre dans la plaine, pour venir prendre en flanc les as-

1361. ſaillans. Ils le firent ſans tarder avec une impetuoſité extrême & ceux du Camp ſortirent en même-tems ſur ceux qu'ils avoient en tête. Cette attaque imprevûe mit en un moment la déroute dans l'armée; on commença à fuir de toutes parts, & tout ce qui oſa faire ferme fut taillé en pieces. Un très-grand nombre de Gentilshommes demeura ſur la place, parmi leſquels fut trouvé le jeune Comte de Forès. Renaud de Forès ſon oncle, Robert de Beaujeu, Louis de Châlons, les Comtes de Tancarville, de Salbruche, & de Joigni, & plus de cent Chevaliers furent pris. Jacques de Bourbon & Pierre ſon fils y furent dangereuſement bleſſés. Jacques mourut trois jours après de ſes bleſſures à Lyon, & ſon fils ne lui ſurvécut que peu de jours. Cette défaite arriva le Vendredi d'après Pâques de l'an 1361. Telle étoit la deſtinée du Prince regnant, de voir chaque année de ſon regne marquée par quelque inſigne malheur.

Froiſſard. cap. 215.

Suite de leurs progrès.

La victoire des *Compagnies* les mit en état de tout entreprendre. Le pillage du bagage, la rançon de tant de Chevaliers, & le ravage qu'ils firent au Comté de Forès les enrichirent. Ils ſe ſeparerent en deux Corps. Seguin de Badofol demeura avec trois mille hommes dans une petite place proche de la Saone, nommée Anſe, dont il s'étoit ſaiſi, & couroit de là tout le Mâconnois, le Lyonnois, le Beaujolois, & le Nivernois. Les autres ſous divers Capitaines marcherent du côté d'Avignon, à deſſein de s'emparer des treſors du Pape & des Cardinaux. Après une marche forcée de quinze lieues, ils arriverent au Pont ſaint Eſprit, qu'ils ſurprirent. Ils y firent un butin ineſtimable, & y commirent les plus effroiables déſordres, en pillant, tuant, violant, mettant le feu par tout. Ils y laiſſerent une forte garniſon, dont le Chef ſe ſurnomma lui-même, l'*Ami de Dieu & l'ennemi de tout le monde.* Ils faiſoient tous les jours des détachemens qui ſe répandoient des deux côtés du Rhône, & paroiſſoient à toute heure aux environs d'Avignon, & juſqu'aux portes.

Le bruit de leurs progrès produiſit un bon effet pour le Roi. C'eſt que pluſieurs garniſons des Places qu'on devoit lui reſtituer, & qui n'avoient pas voulu deſemparer malgré les ordres du Roi d'Angleterre, les quitterent pour venir joindre les *Compagnies*, & avoir part au butin. Les plus embarraſſés étoient le Pape & les Cardinaux, qui ſe voïoient à la merci de ces ſce-

lerats. Le Pape publia une Croiſade contre eux, quantité de gens s'enrôlerent, & le Cardinal d'Oſtie, fut choiſi pour en être le Chef. Il aſſembla ſon armée ſous Carpentras; mais ceux qui étoient venus pour y ſervir, voïant qu'on ne leur donnoit pour ſolde que des Indulgences, ſe laſſerent bientôt du ſervice. Ils deſerterent preſque tous, les uns allerent prendre parti en Lombardie, où le Marquis de Montferrat faiſoit la guerre aux Seigneurs de Milan, les autres retournerent en leur païs, & pluſieurs ſe joignirent aux *Compagnies*. 1361.

Le Pape ſe trouvant dans un extréme danger, pria le Marquis de Montferrat de venir à Avignon. Il s'y rendit, & convint avec le Pape, moïennant une groſſe ſomme d'argent, d'engager les Compagnies à ſervir ſous lui en Italie contre les Seigneurs de Milan. Ce Marquis leur en fit la propoſition, leur offrit une partie de la ſomme qu'il avoit reçûe, leur promit qu'ils trouveroient de quoi ſe dédommager dans le Milanès de ce qu'ils laiſſoient en France, où il n'y avoit plus gueres à piller, & leur perſuada de le ſuivre: mais ils ne voulurent point partir que le Pape ne leur eût donné l'abſolution de toutes leurs pilleries, & ils l'obtinrent.

Ce fut un grand ſoulagement pour la France, & le Marquis de Montferrat s'en ſervit fort utilement contre les Seigneurs de Milan. Le Roi traita enſuite avec Badofol, qui ſe rendit fort difficile. Il s'étoit emparé de Brioude, l'avoit fortifiée, & de là ravageoit toute l'Auvergne. On s'accommoda cependant l'année d'après, & chargé de richeſſes ſe retira en Gaſcogne, qui étoit ſon païs. Ce qui reſta de ces brigands ſe jetta en Bourgogne, où ils firent encore beaucoup de déſordres; mais ils n'étoient pas en grand nombre.

Cette même année, où tout étoit encore en confuſion dans le Roïaume, il arriva une choſe fort biſarre; mais rien alors ne paroiſſoit extraordinaire. Il n'en eſt fait mention dans aucun monument hiſtorique de ce tems-là, excepté dans une Lettre * du Pape Innocent VI. écrite à Louis & à Jeanne Roi & Reine de Sicile, & Comte de Provence.

Un nommé Jean Gouge natif de Sens, ſe fit proclamer Roi de France. Il aſſembla quelques troupes, apparemment de

Un impoſteur ſe fait proclamer Roi de France.

* Cette Lettre eſt dans le Regiſtre MS. d'Innocent VI qui eſt en Original entre les mains de M. de Vorne, Conſeiller au Parlement de Dijon. C'eſt de M. l'Abbé Baluze dont j'ai eu cette piece.

1361. celles des *Compagnies*, & nomma pour son Lieutenant General dans tout le Roïaume Jean de Vernai, Gentilhomme Anglois, banni de son païs pour ses crimes. Ils firent des courses & de grands desordres aux environs du Rhône, & Vernai s'empara d'un Fort nommé Codelet auprès d'Avignon. L'un & l'autre furent pris, Vernai par les Troupes du Roi dans un combat, & Gouge par Mathias Jesualdo Senechal de Provence. Ce fut au sujet de celui-ci que le Roi interposa le credit du Pape auprès du Roi & de la Reine de Sicile, afin que le Sénechal de Provence ne le laissât pas échaper; mais on ne trouve nulle part ce qu'il devint, non plus que l'Anglois.

Mort du Duc de Bourgogne.

Sur ces entrefaites Philippe Duc & Comte de Bourgogne, Comte d'Artois, d'Auvergne & de Boulogne, âgé de treize à quatorze ans, mourut à Rouvre auprès de Dijon, avant la consommation de son mariage avec Marguerite fille de Louis Comte de Flandre, qui n'étoit qu'en sa douziéme année. Par la mort de Philippe finit la premiere Famille Roïale de Bourgogne, dont la souche avoit été Robert Duc de Bourgogne frere du Roi Henri I. & petit-fils de Hugues Capet.

Mouvemens des Cours de France d'Angleterre & de Navarre, pour sa succession.

Cette mort mit en mouvement les Cours de France, d'Angleterre & de Navarre. Le Roi de Navarre prétendoit à cet heritage du chef de sa grand'mere Marguerite de Bourgogne sœur d'Eude quatriéme Duc de Bourgogne, aïeul du jeune Duc; & il esperoit au moins, que s'il ne pouvoit pas réussir dans ses prétentions à cet égard, on pourroit lui accorder en dédommagement la Champagne, & la Brie, dont les Rois de Navarre ses prédecesseurs avoient été en possession, & qui par des Traités dont j'ai parlé sous les précedens Regnes, avoient été échangées & réunies à la Couronne. Le Roi avoit pareillement ses prétentions sur le Duché de Bourgogne par la Reine Jeanne sa mere, qui étoit aussi sœur du Duc Eude, mais cadette de l'aïeule du Roi de Navarre, qui par cet endroit, si la representation eût eu lieu, auroit dû l'emporter, étant petit-fils de l'aînée: mais ce droit de representation étant au moins litigieux, le Roi prétendoit que ce Duché devoit lui revenir, comme étant plus proche parent de Philippe d'un degré que le Roi de Navarre; & ce fut en vertu de ce droit de proximité, que le Roi s'en saisit. Ceux qui ont prétendu que le Roi avoit fondé son droit sur la nature des apanages, qui sont reversibles à la Cou-

ronne par le défaut des hoirs, se sont trompés. Cet usage n'étoit point encore établi, quand la Bourgogne fut donnée à Robert fils de Henri I. & dans l'Acte de réunion du Duché de Bourgogne à la Couronne faite par le Roi Jean, il est expressément marqué que ce n'étoit point par le droit de la Couronne, mais par la proximité du sang, & par droit de succession, que ce Duché lui appartenoit.*

1361.

Invent. des Chart. T. 6.

Memoires de Bethune, vol. coté 8454.

Pour ce qui est du Roi d'Angleterre, il n'avoit aucun droit de se porter pour heritier en cette succession: mais aïant appris la mort du Duc, il forma le dessein de faire épouser la jeune veuve Marguerite de Flandres à son quatriéme fils le Prince Edmond, Comte de Cambridge. Il ne réussit pas mieux à cet égard que le Roi de Navarre à l'égard du Duché de Bourgogne; car dans la suite Marguerite épousa Philippe Duc de Touraine, quatriéme fils du Roi de France, & qui fut depuis Duc de Bourgogne.

Froissard. c. 216. Annales de France.

Cet incident de la mort du Duc de Bourgogne, qui interessoit si fort ces trois Rois, joint au refus que le Comte de Foix, le Comte d'Armagnac, & d'autres Seigneurs leurs voisins faisoient toûjours de se rendre Feudataires de la Couronne d'Angleterre, auroit pû rallumer une guerre qui n'étoit pas encore parfaitement éteinte; c'est pourquoi le Roi fit tous ses efforts pour rendre ces Seigneurs traitables sur ce point-là. Les deux Rois leur envoïerent de concert, l'un le Maréchal de Boucicaut, & l'autre le Seigneur Chandos, pour negocier avec eux, & ils en vinrent à bout; après quoi Chandos prit possession au nom du Roi d'Angleterre du Duché de Guienne, comprenant sous ce nom un païs beaucoup plus étendu que celui qui le porte aujourd'hui; car le Poitou, la Xaintonge, & les autres païs d'au-delà de la Loire y furent compris, ainsi qu'ils l'avoient été du tems de Henri & de Richard Roi d'Angleterre. Il y avoit quelques Fiefs sur lesquels il se trouva des difficultés speciales, comme la Terre de Belleville en Poitou, tenue par le Sire de Clisson, la Roche-sur-Yon par le Duc d'Anjou; la Terre de Rochefort en Xaintonge par Guichard d'Angle, la Seigneurie de Villebois en Angoumois par Raimond de Mareuil, Jarnac par le Seigneur de Craon, Baudeville par le Sei-

Du Tillet Recueil des Traités, &c.

* Le Roi Jean parle encore de la même maniere dans les Lettres, par lesquelles il donna le Duché de Bourgogne à Philippe son quatrième fils.

1361. gneur de la Roche-Foucault, & quelques autres; mais on remit la discussion de ces articles moins importans à un autre tems.

Le Duché de Guienne fut donné par le Roi d'Angleterre au Prince de Galles, sous le titre de Principauté. Ce Prince y vint aussi-tôt tenir les Etats, & y faire toutes les fonctions de Souverain, quoique le Roi n'eût pas encore renoncé à la Souveraineté, non plus que le Roi d'Angleterre à ses prétentions sur la Couronne de France. Il y avoit un autre article considerable du Traité de Bretigni qui n'étoit pas encore executé. C'étoit la renonciation que le Roi d'Angleterre devoit faire à l'alliance avec les Flamans, comme le Roi devoit aussi de sa part renoncer à celle qu'il avoit avec les Ecossois. Ce point fut dans la suite une source de nouvelles guerres entre les deux Couronnes.

Ibid.

Il y eut sur tous ces points & sur plusieurs autres diverses negociations, où le Pape intervint par ses Legats. Le Roi d'Angleterre faisoit toûjours de nouvelles plaintes de ce que le Roi n'executoit point le Traité, ou de ce qu'il le violoit. Il lui envoïa un écrit contenant douze griefs sur de prétendues contraventions, auquel le Roi répondit par une espece de manifeste. Il survint de nouvelles difficultés touchant quelques ôtages qui moururent en Angleterre, & qu'Edouard vouloit qu'on remplaçât. Il y en eut sur quelques autres qui s'échaperent & revinrent en France sans sa permission. On vit en tout cela combien ce Prince entendoit mieux la negociation que le Roi de France; car à force d'incidens & de chicanes, il gagna beaucoup de choses, qui ne lui étoient point dûes par le Traité de Bretigni.

1362.

Le Roi va à Avignon, & pourquoi.
Annales de France. Continuat. Nangii

Durant que tout ceci se passoit entre les Députés des deux Couronnes, le Roi partit de Paris pour aller à Avignon, afin d'y conferer avec le Pape, qui étoit encore Innocent VI. mais il apprit sa mort en chemin. Un des sujets du voïage du Roi, étoit de traiter par le moïen du Pape de son mariage avec Jeanne Reine de Naples & de Sicile, qui avoit déja eu deux maris, comme lui avoit déja eu deux femmes. Ce mariage ne se fit point, soit que le Roi en eût été dégouté par les mauvais bruits qui couroient de la conduite de cette Princesse, qu'on accusoit même d'avoir fait étrangler son premier mari, soit qu'elle même eût porté ailleurs ses inclinations, ou qu'elle se fit un

plaisir de mettre sur le Trône de ses Etats un Prince dépouillé des siens, tel qu'étoit Jacques de Majorque qu'elle épousa. Si nous en croïons un Auteur Ultramontain, ce n'étoit pas pour lui-même que le Roi demandoit cette Princesse, mais pour son fils Philippe. Quoi qu'il en soit, Urbain V. Successeur d'Innocent VI. se trouvoit disposé à servir le Roi en cette affaire : mais ce Prince s'engagea à une nouvelle entreprise qui n'étoit gueres de saison, vû l'état où la France se trouvoit alors.

1362.

Matth. Villani l. 11. cap. 32.

Il consent à une Croisade.

Dans le tems qu'il étoit à Avignon, Pierre de Lusignan Roi de Chypre y arriva. Il avoit passé la mer, pour engager les Princes Chrétiens à une Croisade contre les Mahometans de la Palestine. Lui & le Pape en firent la proposition au Roi, & pour l'y engager, ils le firent ressouvenir du vœu que le Roi Philippe de Valois son pere avoit fait d'entreprendre ce voïage, & d'y conduire une Armée. Ils ajoûterent que c'étoit un moïen sûr pour délivrer entierement la France de ce qui y restoit des *Compagnies*, qu'il emmeneroit avec lui au-delà de la mer. Il n'en fallut pas davantage à ce Prince facile, pour le déterminer à cette expedition, & sans déliberer davantage, il prit la Croix de la main du Pape. Jean d'Artois Comte d'Eu, le Comte de Dampmartin, le Comte de Tancarville, les Maréchaux d'Andrehen & de Boucicaut, & plusieurs Chevaliers qui étoient à sa suite la prirent aussi. Le Pape envoïa aussi-tôt des Prédicateurs pour publier & prêcher la Croisade en divers lieux.

Froissard. c. 217.

1363.

Elle [illegible] en divers lieux.

Après une résolution si importante prise si brusquement, les deux Rois partirent d'Avignon, le Roi de France pour visiter le Languedoc, & le Roi de Chypre pour aller à la Cour de l'Empereur, & aux Cours des autres Princes de l'Europe, afin de les engager à se joindre au Roi de France pour la Croisade. Il ne trouva pas dans la plûpart de ces Princes la même disposition à entreprendre le voïage ; & le Roi d'Angleterre en particulier lui répondit, qu'il étoit trop vieux, qu'il falloit de la jeunesse pour bien réussir dans ces sortes d'expeditions, & que desormais il vouloit se donner du repos après tant de guerres. Un nouvel obstacle survint qui suffisoit pour rompre toutes les mesures du Roi de Chypre : c'est que le Roi de Navarre avoit recommencé ses courses sur les Terres de France, pour ob-i-

Cap. 218.

1363. ger le Roi à lui faire raison touchant ses prétentions au Duché de Bourgogne & au Comté de Champagne.

Le Roi de Chypre alla trouver le Roi de Navarre à Cherbourg, pour tâcher de l'accommoder avec le Roi de France; mais il ne put rien gagner. Malgré ce nouvel obstacle, le Roi lui promit, contre l'avis des plus sages de son Conseil, de se mettre en état de partir au mois de Mars de l'année 1365. Le Roi de Chypre alla en Guienne, pour solliciter le Prince de Galles, & l'engager à entreprendre le voïage d'outre-mer. Le Prince ne lui donna que des paroles generales, & l'assûra que quand il le verroit tout disposé à cette expedition, il seroit un des premiers à y contribuer de tout son pouvoir. Mais ce qui arriva bientôt après ruina entierement toutes les esperances du Roi de Chypre.

Cap. 219.

Comme il naissoit tous les jours de nouvelles difficultés sur l'execution du Traité de Brétigni, les ôtages François s'ennuïoient fort en Angleterre, sur-tout les deux Princes fils du Roi, le Duc d'Anjou & le Duc de Berri, aussi-bien que le Duc d'Orleans son frere. Le Roi d'Angleterre, attentif à profiter de tout, leur proposa de les laisser retourner tous trois en France, & avec eux une partie des autres ôtages, pourvû qu'on ne lui parlât plus des dédommagemens qu'on lui demandoit, pour les désordres commis en France par les *Compagnies* composées de la plûpart des Soldats qui avoient été à son service; qu'on lui cédât plusieurs places & Territoires en Guienne, sur lesquelles il y avoit encore de la contestation; qu'on le mît avant toutes choses en possession d'une partie de ces Domaines; qu'on lui engageât les autres pour une partie de la rançon du Roi; & que ce Prince & le Dauphin fissent leurs renonciations à la Souveraineté, & au ressort des Terres & Provinces cedées à l'Angleterre. Il dit aux trois Princes, qu'à ces conditions il prolongeroit le terme marqué pour l'entier païement de la rançon; mais que si on n'executoit pas quelques-uns de ces articles, ils seroient obligés de revenir en Angleterre.

Du Tillet Recueil des Traités, &c.

Froissard. c. 218. Les Princes, qui n'aspiroient qu'après leur retour en France, consentirent à ce Traité, & avec la permission du Roi d'Angleterre passerent à Calais, pour être plus à portée d'en procurer l'execution. Ils l'envoïerent au Roi, qui le confirma, à l'exception de ce qui regardoit la délivrance de quelques-uns des

1363.

des ôtages nommés dans le Traité, au lieu desquels il en marqua quelques autres, de quoi le Roi d'Angleterre ne se mettoit pas fort en peine. Mais comme le Roi, durant son voïage d'Avignon & son absence de Paris, pour visiter les frontieres de ses Etats, avoit fait le Dauphin Regent du Roïaume, il voulut qu'avant que de venir à l'execution du Traité, il fut communiqué à ce Prince, à la Cour des Pairs, & aux principaux Seigneurs & Prélats du Roïaume. Quand ils l'eurent examiné, ils representerent au Roi, que le Traité de Bretigni étoit déja assés désavantageux, sans y ajoûter de nouvelles clauses préjudiciables à l'Etat, & lui déclarerent qu'ils ne pouvoient se résoudre à souscrire à celui-ci. Le Roi ne voulut pas, ou n'osa pas aller contre un sentiment si unanime. Ainsi ce nouveau Traité fut sans effet. Quand cette résolution fut envoïée aux Princes qui étoient en ôtage, ils en furent très-mortifiés : & Louis Duc d'Anjou aïant trouvé moïen de s'évader, revint en France, & s'en alla à Guise où étoit la Duchesse son épouse. De là il vint à Paris, où il tâcha de justifier sa conduite au Prince Regent son frere. Le Roi le blâma fort, & entreprit de réparer la faute qu'il reprochoit à son fils, par une autre beaucoup plus grande, dont il n'y eut pas moïen de le détourner.

Continuat. Nangii.

Le Roi passe en Angleterre.

Il resolut de repasser lui-même en Angleterre, tant pour excuser le Duc d'Anjou, que pour délivrer ses enfans, son frere, & les autres ôtages, en terminant avec le Roi d'Angleterre le reste des difficultés qui regardoient l'execution du Traité de Bretigni. En vain ses Ministres & les plus considerables Seigneurs du Roïaume firent tous leurs efforts, pour le faire changer de resolution. Il répondoit à tout ce qu'on lui disoit là-dessus, que quand la bonne foi seroit bannie du reste du monde, il falloit qu'on la trouvât dans la bouche des Rois, & que n'aiant obtenu sa liberté du Roi d'Angleterre, qu'à condition d'executer le Traité de Bretigni, il vouloit à quelque prix que ce fût en procurer l'accomplissement. Quelques-uns ont dit, que tous ces beaux prétextes ne servoient qu'à couvrir un attachement qu'il avoit pris pour une Dame de qualité d'Angleterre dans le tems qu'il y étoit. L'expression Latine * dont se sert un Historien contemporain sur ce sujet, pourroit avoir donné lieu à ce qui s'est dit là-dessus depuis. Quoi qu'il en soit, il passa en Angleterre vers les Fêtes de Noël de l'année 1363. & n'en

* *Aliqui dicebant quod illuc ivit causa joci.*

1363. *Contin. Nangii.*

revint pas ; car étant peu de tems après tombé malade, il mourut à Londres à l'Hôtel de Savoye, le huitiéme d'Avril de l'an 1364. en la cinquante-sixiéme année de son âge, après avoir regné treize ans six mois & dix-sept jours.

1364. *Il meurt. Caractere de ce Prince.*

Ce ne fut pas une fort grande perte pour la France. Il étoit vaillant & plein de bonté. C'étoient là ses deux plus belles qualités : mais sa valeur avoit précipité son Roïaume dans les plus extrêmes malheurs, & sa trop grande bonté lui faisoit prendre de très-fausses mesures pour l'en tirer. Une pieté hors de saison le fit engager à une Croisade dans le tems que son Etat épuisé, bouleversé, exposé au pillage des *Compagnies*, & aux mauvais desseins du Roi de Navarre, & assiegé de toutes parts par le Roi d'Angleterre, qui différoit toûjours de se désister de ses prétentions sur la Couronne, avoit plus de besoin que jamais de la presence de son Roi : il ne faut point d'autre preuve, pour nous assûrer, que la prudence ne fut jamais la vertu de ce Prince. Au reste, quoique la France n'eût jamais été plus malheureuse que sous son Regne, ses manieres douces & populaires jointes à sa disgrace, le firent aimer de ses Sujets, qui tout ruinés qu'ils étoient, contribuerent volontiers de tout ce qu'ils purent à sa délivrance.

Reunions qu'il fit à la Couronne. Catel Histoire des Comtes de Toulouse, p. 358.

Bien que le Duché de Normandie, & les Comtés de Champagne & de Toulouse fussent depuis long-tems revenues à la Couronne, dont elles avoient été détachées, il en fit neanmoins une réunion plus speciale à son Domaine, aussi-bien que du Duché de Bourgogne, par Lettres données au Château du Louvre au mois de Novembre 1361.

Deux ans après qu'il eut specialement réuni à la Couronne les Provinces que je viens de nommer, quoique dans l'Acte de réunion il eût dit expressément, qu'il la faisoit afin de compenser les alienations qu'on l'avoit contraint de faire, pour sortir de sa prison ; il ne laissa pas de donner le Duché de Bourgogne à Philippe son quatriéme fils, avec tous les Droits qu'il pouvoit avoir sur le Comté de Bourgogne, duquel il lui fit donner l'investiture par l'Empereur Charles IV. Il ne lui donna pas ce Duché en la maniere des Apanages d'aujourd'hui, à condition de reversion à la Couronne au défaut d'hoirs mâles ; mais il le lui donna & à ses hoirs sans distinction de mâles & de femelles ; & ce Duché fut en effet ainsi possedé par les descendans

Copie des Lettres de l'octroi du Duché de Bourgogne à la Chambre des Comptes de Dijon.

de Philippe *. Il s'y reserva seulement la Souveraineté & le Ressort. Il declara Philippe & ses Successeurs premiers Pairs de France, prérogative qui n'avoit pas été jusqu'alors attachée au Duché de Bourgogne **. Ce Prince vouloit marquer par là la tendresse particuliere qu'il avoit pour ce fils, qui avoit été à l'âge de quatorze ans blessé & pris avec lui à la bataille de Maupertuis, & lui avoit tenu compagnie dans sa prison d'Angleterre. 1364.

Son corps est rapporté en France.

Memoires de Bethune vol. cotté 8454.

Après qu'on lui eut fait des funerailles magnifiques dans la Cathedrale de Londres, où le Roi d'Angleterre assista en deuil, son corps fut rapporté en France, & conduit par Jean d'Artois Comte d'Eu, qui l'avoit accompagné à son voïage. Il fut porté à S. Denys sur les épaules de quelques-uns des Membres du Parlement, & y fut enterré le septiéme du mois de Mai.

Ses Enfans.

Le Roi Jean laissa quatre fils & quatre filles. Charles V. du nom son Successeur au Trône de France; Louis Duc d'Anjou, & depuis Roi de Sicile; Jean Duc de Berri; & Philippe Duc de Bourgogne, Chef de la seconde Famille Roïale de Bourgogne; Jeanne qui épousa Charles I. Roi de Navarre, dont j'ai déja fait si souvent mention sous ce regne, & dont il sera encore beaucoup parlé dans les deux suivans; Marie qui fut mariée à Robert Comte de Bar, dont le Comté avoit été érigé en Duché quelques années auparavant par le Roi; Isabelle la troisiéme des filles, eut pour mari Jean Galeas Viscomti premier Duc de Milan, la quatriéme nommée Marguerite fut Religieuse à Poissi.

* Louis XI ne laissa pas, après la mort de Charles Duc de Bourgogne, qui ne laissoit qu'une fille, de prétendre que cette donation n'étoit qu'un simple Apanage, & qu'il étoit reversible à la Couronne au défaut d'hoirs mâles: & le Parlement de Paris, dans la remontrance qu'il fit au Roi François I au sujet de l'Acte d'union de la Bretagne, où l'on donnoit à Monsieur le Dauphin le Titre de Propriétaire du Duché de Bretagne, soûtint que la cession de la Bourgogne faite à Philippe n'étoit qu'un Apanage, & que quoique ce terme n'y fût point emploïé, on devoit interpréter cette donation par l'ancienne Loi du Roïaume. *MS. de la conference de Boulogne dans les Memoires de Bethune, volume cotté 8436.*

** Louis XI. le dit en termes exprès dans l'instruction qu'il donna à Guyot Pot Ecuïer, & à Jacques Fournier Conseiller au Parlement, qu'il envoïa au Duc Charles de Bourgogne. Cette Instruction est datée du 17. de Mai 1470. *MS. de la Bibliotheque de M. Rousseau Auditeur des Comptes.*

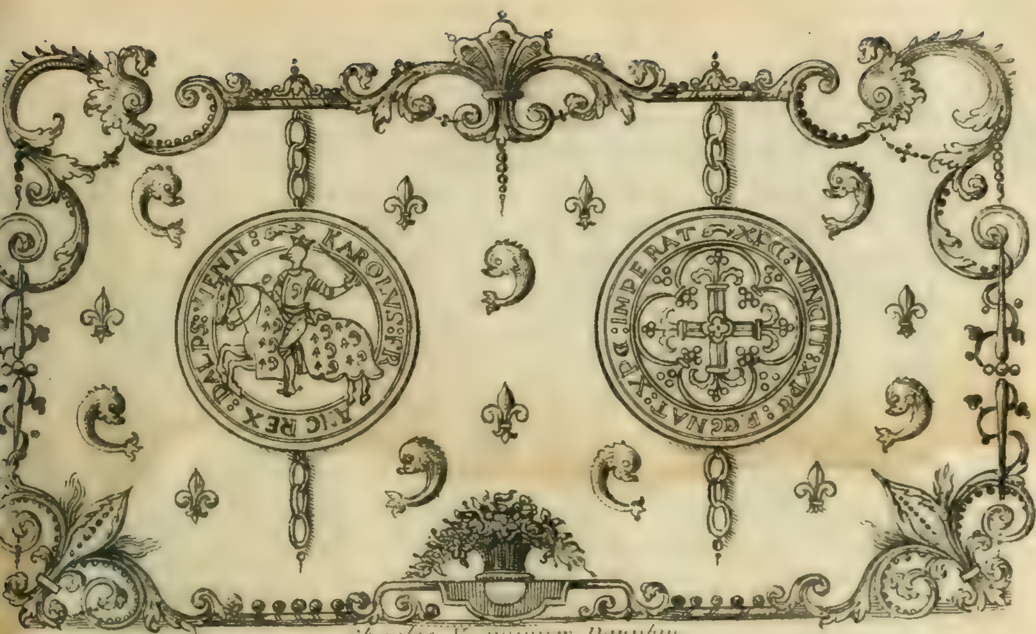
SOMMAIRE
DU REGNE
DE
DE CHARLES V. DIT LE SAGE.

Caractere du nouveau Roi. Ce qu'il fit à son avenement au Thrône. Il est sacré à Reims. Suite de la guerre contre le Roi de Navarre. Combat de Cocherel. Le Captal de Buch, General des ennemis est fait prisonnier. Déroute de ses troupes. Le Roi fait son entrée à Paris. Affaires de Bretagne. Bataille entre les troupes du Comte de Montfort & celles de Charles de Blois. Ce dernier est tué dans la mêlée. Son caractere & son éloge. Le Roi consent de traiter avec le Comte de Montfort. Guerres civiles en Espagne causées par les excés de Pierre le Cruel. Paix conclue en France avec le Roi de Navarre. Ligue contre les brigands appellés les Compagnies. Bertrand du Guesclin les conduit en Espagne. Grand nombre de Noblesse s'engage dans cette expedition. Le Roi de Castille est abandonné de ses Sujets. Le Comte de Transtamare est proclamé Roi en sa place. Le Roi détrôné engage les Anglois dans son parti. Le Roi de France se ligue avec celui d'Arragon. Les Compagnies quittent leur Chef, & se joignent au Prince de Galles en faveur du Roi de Castille. Bataille de Navarette. Le Comte la perd. Du Guesclin est fait prisonnier. Le Roi de Castille regagne une partie de son Roïaume. Il se brouille avec le Prince de Galles. Le Comte de Transtamare releve son parti abattu. Le Roi de Castille est battu & fait prisonnier. Tué par le Comte de Transtamare. Celui-ci est proclamé Roi d'un consentement unanime des peuples. Disposition à une rupture entre la France & l'Angleterre. Traité de Bretigni. Citation faite au Prince de Galles comme Vassal du Roi. La guerre est déclarée dans les formes au Roi d'Angleterre. Progrès des François dans le Ponthieu. Operations des deux armées au-delà de la Loire. Suite des expeditions faites en Picardie, &c. Les troupes du Roi sont congediées. Entreprise inutile du General Anglois.

Coup d'éclat du Roi de France, qui déclare la Guienne & tous les autres fiefs du Roi d'Angleterre confisqués & réunis a la Couronne. Prise de Limoges par les François. Les Anglois la reprennent & separent ensuite leur armée. Ils font irruption en France du côté de la Picardie. Ils viennent jusqu'auprès de Paris d'où ils sont repoussés avec perte. Le Connétable du Guesclin marche contre eux. Il les joint dans le Maine, les bat, & fait leur General prisonnier. Suites de cette Victoire. Ligue entre les Rois d'Angleterre & de Navarre contre la France. Expeditions des François par mer & par terre. Le General Anglois est fait prisonnier. Adresse du Maire de la Rochelle pour rendre la Ville au Roi. Nouvel armement Naval du Roi d'Angleterre sans fruit, & pourquoi. Le Duc de Bretagne fortifié du secours d'Angleterre déclare la guerre au Roi. Mesures du Roi contre lui. Tréve conclue entre la France & l'Angleterre où la Bretagne n'est point comprise. Autre Tréve où l'on comprend cette Province. Edit perpetuel pour la Majorité des Rois de France à XIV. ans. Autres reglemens pour l'administration du Roïaume. Mort du Prince de Galles & son caractere. Cette perte dispose le Roi d'Angleterre à la Paix. Difficultés qui en empêchent l'effet. Ce Prince meurt tout à coup & comment. Son caractere. Comment la nouvelle en fut portée en France. Le Roi attaque les Anglois de tous côtés avec succès. Il engage le Roi d'Ecosse à en faire de même. L'Empereur vient en France & pourquoi. Circonstances remarquables de ce voïage. Conseil tenu alors à Paris, & ce qui s'y passa. Le Roi de Navarre entreprend de nouveau de faire empoisonner le Roi. La conspiration est découverte, & celui qui devoit l'executer, arrêté. Comment le Roi s'y prit pour reduire le Roi de Navarre. Punition de ceux qui devoient commettre l'empoisonnement. Revolte de la Ville de Montpellier. Comment châtiée. Expedition de la flotte d'Angleterre. Le Duc de Lancastre assiege saint Malo. Heureuse sortie des assiegés suivie de la levée du siege. Entreprises des François. Le Duché de Bretagne est réuni à la Couronne. Association de quelques Seigneurs pour s'y opposer. Mesures du Roi contre eux. Schisme survenu après la mort du Pape Gregoire XI. Quelle en fut l'occasion. Division entre les Cardinaux de quoi suivie. Ils nomment Pape l'Archevêque de Bari qui prend le nom d'Urbain VI. Caractere de ce Pape dont la conduite cause le Schisme. Les Cardinaux de deçà les Alpes se soulevent contre lui. Ce que fit le Pape Urbain pour les ramener.

Ils procedent à l'élection d'un nouveau Pape. Le Cardinal de Genéve est élû, & prend le nom de Clement VII. Assemblée en France pour examiner si l'élection d'Urbain étoit canonique. Elle prononce contre lui en faveur de Clement. Le Roiaume d'Ecosse & plusieurs autres Etats en font de même. Guerre en Italie à ce sujet. Le General de l'armée de Clement entre dans Rome & y commet de grandes cruautés. Bataille sanglante à la campagne entre les deux partis. Celui d'Urbain est victorieux. Suite de la guerre entre la France & l'Angleterre. Mort du Connétable du Guesclin & son caractere. Combien tout le Roïaume en fut touché. Conjoncture fâcheuse dans laquelle cette mort arriva. Les Anglois penetrent jusqu'en Champagne; Mort du Roi arrivée sur ces entrefaites, à quoi attribuée. Ordre qu'il mit aux affaires du Roïaume. Son éloge. Ses Reglemens. Beau mot de ce Prince. Sa pieté. Ses enfans. Ses acquisitions.





Charles V premier Dauphin

HISTOIRE DE FRANCE.

CHARLES V. DIT LE SAGE.



LE nouveau Roi ne fut ni ébloui de l'éclat de sa Couronne, ni embarrassé de la Roïauté. Accoûtumé à gouverner depuis la prison du Roi son pere, c'est-à-dire depuis plus de sept ans, il sentoit le poids du Gouvernement, & en avoit appris l'art par une pratique & par des épreuves qui l'y avoient beaucoup mieux formé, que tous les preceptes des plus habiles & des plus profonds politiques. Il étoit né sage, d'un esprit solide, moderé, circonspect, prévoïant, & que la mauvaise fortune avoit affermi, & accoûtu-

1364. *Caractere du nouveau Roi.*

1364. mé à ne s'étonner de rien. Les conjonctures fâcheuses où il s'étoit trouvé pendant sa Regence, lui avoient donné lieu de reflechir sur les fautes de ses Prédecesseurs, & fait prendre la resolution d'y remedier. Jusqu'à lui nos Rois de la troisiéme race avoient la plûpart souvent été à la tête de leurs armées, quand elles marchoient en campagne. Il étoit de la politique des premiers Princes de cette lignée d'en user ainsi. La reputation de guerrier leur étoit necessaire, pour se maintenir sur le Thrône. Leurs successeurs avoient suivi leur exemple, pour acquerir une gloire dont ils auroient pû absolument se passer. Sous les deux Regnes précedens le Roïaume avoit pensé perir par la trop grande valeur des deux Rois, & la temerité du dernier y avoit causé des maux qui paroissoient sans remede. Charles considerant l'état des choses, crut qu'il étoit alors plus besoin d'agir de la tête que de la main; qu'il lui seroit aussi glorieux de sauver l'Etat par sa prudence que par son épée; que faisant la guerre par ses Generaux, il auroit toûjours des ressources en cas de malheur; au lieu que s'il perissoit en la faisant par lui-même, tout seroit perdu avec lui.

Ce qu'il fit à son avenement au Thrône.

Resolu donc de s'enfermer dans le cabinet, il commença par se choisir de sages & de fideles Ministres, de ne confier ses Troupes qu'à des personnes d'une valeur & d'une conduite éprouvée, & de tâcher par ses bienfaits d'enlever à ses ennemis le plus qu'il pourroit de braves hommes. Par ces moïens essentiels il se mit en état non seulement de faire tête à deux adversaires aussi dangereux que l'étoient les Rois d'Angleterre & de Navarre, mais encore de leur déclarer la guerre, de les battre, de leur enlever une grande partie de leurs conquêtes, de délivrer son Roïaume de la fureur des *Compagnies*, de le regler, d'y rétablir la tranquillité, de l'orner d'ouvrages publics, de porter la guerre chés ses voisins, de meriter du consentement unanime des peuples, & de la part de ses ennemis mêmes, le glorieux surnom de *Sage*, & d'être mis au nombre des plus grands Princes qui aïent monté sur le Thrône de France. Tant il est vrai qu'il est plus d'une espece de grandeur où les Rois peuvent aspirer, & que le sacrifice qu'ils font quelquefois de leur propre gloire au bien de leurs Sujets, est pour eux la source d'une autre gloire plus solide, qui ne leur est jamais refusée par la posterité.

Charles

1364.

Il est sacré à Reims.

Charles né au Château de Vincennes le vingt & uniéme jour de Janvier de l'an 1337. étoit dans la vingt-septiéme année de son âge ; quand il parvint à la Couronnne. Il commença par confirmer tous les Officiers du Parlement : car alors les charges de Judicature étoient censées vacantes par la mort du Roi ; & le Châtelet même de Paris nonobstant le grand nombre d'affaires, cessoit de tenir ses séances. Le Roi fut sacré & couronné à Reims par l'Archevêque Jean de Craon, avec la Reine Jeanne son épouse, fille du Duc Pierre de Bourbon, le dix-neuviéme de Mai, qui étoit le Dimanche de la Trinité ; & il reçut-là la nouvelle d'une victoire remportée par ses troupes sur celles du Roi de Navarre : heureux présage pour son regne, qui commençoit si glorieusement. Cette victoire avoit été précedée de quelques autres avantages que je vais dire.

Memorial de la Chambre des Comptes de Paris coté D. fol. 69. verso.
Memorial O. fol. 197.

Annales de France.

Suite de la guerre contre le Roi de Navarre.

Le Roi Jean étant retourné en Angleterre, la Paix entre les deux Nations s'observoit avec un peu plus d'exactitude qu'auparavant ; mais le Roi de Navarre, qui avoit toûjours ses prétentions sur le Duché de Bourgogne, avoit déclaré la guerre ; & les hostilités se faisoient de part & d'autre plus vivement que jamais.

Histoire de du Guesclin chap. 9.

Le Regent charmé de la bravoure que Bertrand du Guesclin avoit fait paroître à un assaut qu'il fit donner à Melun durant la prison du Roi, l'avoit fait Gouverneur de Pontorson à l'extrêmité de la Normandie sur les frontieres de Bretagne. C'étoit un brave Chevalier Breton, qui s'étoit déja extrêmement distingué dans sa Province, tant par sa valeur, que par sa sage conduite, en servant dans les Troupes de Charles de Blois contre le Comte de Montfort. Il étoit extrêmement redouté des Anglois & des Navarrois dans la basse Normandie. Quelque tems après que le Roi de Navarre eut repris les armes, Charles avoit donné ordre à du Guesclin de venir en haute Normandie, & avoit envoïé audevant de lui le Maréchal de Boucicaut, afin qu'ils concertassent ensemble les moïens de chasser les Navarrois de trois postes qu'ils occupoient sur la Seine entre Paris & Rouen, dont ils interrompoient la communication, & d'où ils ravageoient tout le païs. Ces trois postes étoient Mante, Meulan, & la Forteresse de Rouleboise audessous de Mante. Du Guesclin surprit Mante, força Meulan

Froissard. cap. 220.

& Rouleboiſe ; & cette derniere Place fut raſée quelque
1364. tems après par ordre de la Cour.

Le Roi de Navarre aïant appris ces fâcheuſes nouvelles, eut recours à Jean de Grailli Captal * de Buch en Gaſcogne, bon Capitaine, qui avoit acquis beaucoup de reputation au ſervice du Roi d'Angleterre, & l'engagea à paſſer en Normandie, pour s'y mettre à la tête de ſon parti, & s'oppoſer aux progrès de du Gueſclin, dont le ſeul nom faiſoit tout trembler depuis la priſe de Mante & de Meulan. Grailli débarqua à Cherbourg avec quatre cens hommes d'armes, la plûpart Gaſcons, & marcha du côté d'Evreux. Il fut joint par un grand nombre de Chevaliers & d'Ecuïers du parti du Roi de Navarre ; & fit un corps de quinze cens hommes d'armes, avec quelque Infanterie. Il ſçut que le Maréchal de Boucicaut étoit demeuré à Mante, pour veiller ſur les Places du bord de la Seine ; que du Gueſclin avoit paſſé la riviere d'Eure avec autant de monde à peu près qu'il en avoit lui-même, & qu'il marchoit du côté de Vernon. Il y avoit long-tems que ces deux Capitaines avoient envie de ſe meſurer enſemble. Comme ils ſe cherchoient l'un l'autre, ils ſe rencontrerent bientôt. Ce fut auprès de Cocherel, Village audeſſous de l'Abbaïe de la Croix ſur le bord de la riviere d'Eure.

Du Gueſclin paſſa cette riviere au Pont de Cocherel, & ſe campa auprès de ce Pont dans la prairie qui eſt là d'une aſſés grande étenduë. Il fut averti par ſes coureurs que le Captal étoit du côté de la plaine de Neubourg, & il le vit bientôt paroître ſur une éminence voiſine. Quelque ardeur qu'on eût de part & d'autre d'en venir aux mains, la prudence des Chefs la ſuſpendit, le Captal ne voulant point perdre l'avantage de ſon poſte, & du Gueſclin jugeant qu'il étoit trop dangereux de l'y aller attaquer. La condition du Captal étoit bien meilleure que celle de ſon ennemi : il avoit Evreux derriere lui, & un païs aſſés conſervé qui lui fourniſſoit des vivres : au lieu que du Gueſclin avoit beaucoup de peine à en avoir pour la raiſon contraire. On demeura le reſte du jour en preſence.

Hiſtoire de du Gueſclin, chap. 10.

Le lendemain au Soleil Levant du Gueſclin envoïa un Heraut au Captal, pour le défier à la bataille en raſe campagne au-de-là de la riviere, s'offrant à la lui laiſſer paſſer en toute li-

* C'eſt à dire, *Seigneur*.

berté, ou bien de se battre lui troisiéme contre lui avec deux Chevaliers de son armée entre les deux Camps, à condition que le vaincu se retireroit avec ses troupes, laissant le vainqueur maître du champ de bataille. 1364.

Le Captal répondit au Heraut que rien ne pressoit; qu'il attendoit un renfort qui arriveroit bientôt, & que quand il l'auroit reçu, il prendroit son tems quand il le jugeroit à propos, pour descendre dans la prairie & attaquer les François. Le Heraut se retira, après avoir pris à témoin tous les assistans, qu'il ne tenoit pas à Bertrand du Guesclin que le combat ne se donnât.

Cette réponse embarrassa du Guesclin, qui après avoir encore demeuré deux jours dans son Camp, pendant lesquels il fit tuer quelques chevaux pour la nourriture de ses Soldats, proposa dans le Conseil de guerre de faire feinte de se retirer, pour engager les Navarrois à descendre de la colline, esperant de les battre s'ils faisoient ce mouvement. Son avis fut approuvé. Il fit son plan de bataille, & dispofa tellement ses troupes, qu'au signal qu'il leur devoit donner, l'arriere-garde faisant volte-face, deviendroit l'avant-garde, & se trouveroit dans un moment en état de recevoir les ennemis.

Suivant ce dessein il fit passer le troisiéme jour la riviere aux bagages, & défiler l'Infanterie couverte de toute la Gendarmerie, qui se mit en marche la derniere.

Le Captal voïant du Guesclin se retirer contre sa coûtume, en fut surpris, & quoiqu'il eût quelque soupçon du stratagême, il resolut de descendre, pour l'attaquer au passage de la riviere. Saquainville Chevalier Normand, & Blancbourg Chevalier Anglois s'opposerent à cette resolution, & firent balancer le Captal: mais un autre Anglois des plus considerables de l'armée, nommé Jean Jouël, dit, que ceux qui avoient peur d'un homme qui fuïoit, pouvoient demeurer dans le Camp, que pour lui, si on ne vouloit pas le suivre, il alloit avec sa seule banniere charger les ennemis. Il n'en fallut pas davantage pour faire cesser l'irresolution du Captal, & aussi-tôt on décampa.

Dès que du Guesclin vit le Captal s'ébranler, il dit au Seigneur Thibaud du Pont, qui étoit auprès de lui: *Le filet est bien tendu, nous aurons les oiseaux.* Les Navarrois ne furent

1364. pas plûtôt dans la plaine, que du Guesclin fit sonner toutes les trompettes; c'étoit le signal du retour pour ceux qui avoient passé la riviere. Il se fit avec tant d'ordre & tant de promptitude, qu'avant que les ennemis fussent en état de charger, les troupes avoient toutes pris le poste, qui leur étoit destiné dans l'ordre de bataille.

Le Captal voïant une si bonne contenance, délibera encore s'il engageroit l'affaire, d'autant plus qu'il attendoit à toute heure un renfort de six cens Gendarmes, qui lui auroient donné une grande superiorité. Il tâcha de gagner du tems, & d'amuser du Guesclin. Il lui envoïa un Heraut, pour lui dire de sa part, qu'il sçavoit que dans le Camp François il y avoit grande disette de vivres; qu'il s'offroit à lui en fournir; & même qu'il avoit tant de consideration pour lui, que s'il vouloit aller au-de-là de la riviere, pour prendre un Camp moins incommode, il la lui laisseroit passer, & lui donnoit sa parole de ne le point charger au passage.

Escarmouche entre les deux partis.

Du Guesclin trouva ce compliment un peu extraordinaire; & pour en reconnoître l'honnêteté, il fit donner un cheval & cent florins au Heraut. Il lui ordonna de dire au Captal, qu'il esperoit que les vivres ne lui manqueroient pas encore longtems; que pour cela il se presseroit de combattre; & que s'il n'étoit bientôt attaqué, il ne tarderoit pas à attaquer lui-même. En effet il commença à avancer vers les Anglois, mais fort lentement, ses Archers marchant à la tête devant la Gendarmerie. Un moment après il fit alte, & commanda ses enfans perdus pour escarmoucher. Ceux du Captal vinrent à leur rencontre, & furent défaits; le reste se sauva vers le gros.

Après cette escarmouche, un écuïer Anglois des troupes du Captal vint à cheval avec sa permission au milieu du champ de bataille, *demander sa joûte d'un coup de glaive contre qui voudroit des troupes Françoises.* Plusieurs s'offrirent avec empressement au General, qui choisit un écuïer nommé Roland du Bois. L'écuïer monta aussi-tôt à cheval; car la Gendarmerie des deux côtés s'étoit mise à pié, ce qui se faisoit alors assés ordinairement, ainsi que je l'ai déja remarqué. Les deux Champions vinrent l'un sur l'autre de grande furie, & après s'être quelque tems chamaillés frappant d'estoc & de taille, & s'être donnés de rudes coups, que la bonté de leurs armes rendit inu-

1364.

tiles, ils se porterent en même-tems l'un à l'autre une botte au défaut de la cuirasse, dont le François fut blessé à l'aisselle, mais moins rudement que l'Anglois, qui fut renversé de son cheval. Le François saisit le cheval de l'Anglois, & l'amena à son General ; les Gascons qui étoient accourus au secours de leur Champion, n'aïant pas laissé le tems à du Bois de l'achever.

Suivi d'un combat general près de Cocherel.

Tous ces préludes n'étoient qu'un artifice du Captal, qui tiroit en longueur, dans l'esperance de voir arriver le renfort qu'il attendoit. On fut encore quelque tems sans rien faire : mais du Guesclin qui voïoit ses troupes animées par ces premiers succès, s'avança au petit pas ; & quand ses Archers furent à la portée du trait, il leur commanda de tirer. On répondit par une pareille décharge du côté du Captal, & aussitôt après les Archers s'étant ouverts de part & d'autre, la Gendarmerie en vint aux mains, criant les unes *Saint George*, qui étoit le cri de guerre des Anglois, & les autres *Notre-Dame du Guesclin.* Ce fut alors que le combat devint furieux, la fleur de Chevalerie, ainsi qu'on parloit alors, tant de Gascogne que de Navarre, d'Angleterre & de France, se trouvant dans cette Gendarmerie. L'Histoire nomme parmi les François Olivier du Guesclin, frere de Bertrand, François Comte d'Auxerre, Louis de Châlons son frere, appellé le Chevalier vert, le Vicomte de Beaumont en Anjou, Baudouin d'Ennequin, Maître des Arbalêtriers de France, le Begue de Villaines, les Sires de Sempi & de Rambures, Enguerrand de Hedin, le Sire de Betencourt, Renaud de Bournonville, Thierri de Bournonville, Jean de Serarpot, Jean de Cahieu, Pierre de l'Epine, Guillaume de Tranchant, Robert de Villequier Gouverneur de Caudebec, Robillard de Frontebos, Robert de la Treille, Louis de Châlons, le Sire de Beaujeu, Oudart de Renti, Aimeri de Pommiers, le Souldic de l'Estrade, Perdicas d'Albret, le Seigneur de Courron, Guillaume Bouëstel, (ces cinq derniers étoient des Gascons, que le nouveau Roi avoit attirés à son service, avec le Seigneur d'Albret, frere de celui que je viens de nommer) le Seigneur Louis de Hemskerke Flamand, Jean de Vienne, Hugues de Vienne, Gui de Felai, Antoine de Canerli, le Sire de Matignon, qui portoit la Banniere de du Guesclin, Eustache de la Houssaye, Thibaud du

Hist. de du Guesclin, chap. 20 & 21.
Continuat. Nangii.
Froissard.
Annales de France.

1364. Pont, outre plusieurs autres Chevaliers & Ecuïers du Duché de Bretagne, qui avoient suivi du Guesclin. Du côté du Captal les plus distingués étoient Jean Jouël Anglois, qui avoit défendu Roulleboise, le Basque de Mareuil, Jacques Plantan Anglois, Manchion de Blancbourg aussi Anglois, Pierre de Saquainville, Guillaume de Graville, Geoffroi de Roussillon, le Sire de Saulx Navarrois, Bertrand du Franc, Robert du Sart, Jossequin, Pierre de Londres neveu du General Chandos, & Glaissenien Allemand.

Le Captal de Buch General des ennemis est fait prisonnier.

Du Guesclin, le Captal, le Basque de Mareuil, & Thibaud du Pont, aussi celebres en ce tems-là par la force du Corps, que par leur bravoure, firent de terribles executions en cette occasion : on se battoit avec une opiniâtreté extréme, & on ne reculoit ni de part ni d'autre ; lorsque par l'ordre de du Guesclin, Eustache de la Houssaye Gentilhomme Breton, se détacha avec deux cens Lances, se coula sans être apperçu par derriere des haies, vint prendre les Navarrois à dos, & perça jusqu'au Captal. Il y avoit dans ce détachement trente tant Chevaliers qu'Ecuïers François, qui avoient concerté ensemble d'enlever le Captal à quelque prix que ce fut, sçachant l'envie que du Guesclin avoit de faire present d'un tel prisonnier au nouveau Roi après son couronnement. Ils le serrerent en effet de si près, que quoiqu'à grands coups d'épée & de hache d'armes, il eût abattu à ses piés plusieurs de ceux qui oserent l'approcher, il fut enfin contraint de se rendre, Thibaud du Pont l'aïant saisi au corps, & lui criant que s'il ne se rendoit, on l'alloit percer. Ce Seigneur voïant qu'il n'y avoit pas moïen d'échapper, regarda de tous côtés, cherchant des yeux du Guesclin. Il l'apperçut assés près de-là, & l'appella. Du Guesclin vint aussi-tôt. *Beau Sire je me rends à vous*, lui dit le Captal, *puisqu'ainsi va*. Du Guesclin le reçut, *& en prit la foi*, c'est-à-dire, qu'il ne lui étoit plus libre de se sauver sans perdre la reputation de loïal Chevalier, à moins qu'il ne fût délivré à vive force par ses gens.

Après la prise du Captal, il n'y eut plus gueres de resistance qu'auprès de sa banniere, qui avoit été plantée en un haut buisson, pour marquer que c'étoit là l'endroit du ralliement en cas de déroute ; ceux qui la gardoient furent enfin forcés, & la Banniere prise,

1364.

Comme on ne se battoit presque plus qu'en certains endroits, où quelques petites troupes s'étoient cantonnées, une des vedetes que du Guesclin avoit postées sur les hauteurs, vint à toutes jambes l'avertir qu'un escadron de cent quarante Gendarmes ennemis approchoit du Champ de bataille. Ils venoient de Conche, pour joindre le Captal; & comme le combat se donnoit dans la prairie, qui étoit couverte d'une colline, ils ne pouvoient sçavoir ce qui s'y passoit. Du Guesclin commanda aussi-tôt qu'on désarmât tous les prisonniers, de peur qu'à l'arrivée de ce secours, il ne leur prît envie de faire quelque nouvel effort, & fit en même-tems marcher divers petits pelotons à droite & à gauche, pour envelopper ceux qui venoient se jetter d'eux mêmes dans le précipice. La chose lui réussit. Cet escadron étant arrivé sur le haut de la colline, vit les Bannieres de France plantées de tous côtés, & celles du Captal abatues, ils se débanderent pour s'enfuir: mais ils furent investis, & très-peu se sauverent, pour aller porter la nouvelle de la défaite du Captal.

Déroute de ses troupes.

Il échappa peu d'ennemis de ce violent combat, presque tout y fut tué ou pris. Le Basque de Marcuil, Jean Jouël, Robert du Sart, Glaissenien, Jossequin, Pierre de Londres demeurerent sur la place du côté du Captal. Les François y perdirent les Sires de Betencour, Renaud de Bournonville, Jean de Serarpot, Jean de Cahieu, Pierre de l'Epine, Guillaume de Tranchant, le Vicomte de Beaumont, Geoffroi d'Ennequin. Entre les prisonniers faits par du Guesclin, se trouverent Geoffroi de Roussillon, Bertrand du Franc, Pierre de Saquainville, & Guillaume de Graville. Saquainville eut peu de tems après la tête coupée à Rouen pour avoir été pris les armes à la main contre son Prince. Il en seroit autant arrivé à Graville pour la même raison, si Gui de Graville son fils n'eût fait dire au Roi, qu'il feroit au Seigneur Bremor de Laval, qu'il avoit pris prisonnier en une autre rencontre, le même traitement qui seroit fait à son pere, & ils furent tous deux échangés l'un contre l'autre.

Froissard. cap. 223.

Ce Combat de Cocherel, qui se donna le Jeudi d'après la Pentecôte, fut moins memorable par le nombre des combattans, qui, selon les Historiens contemporains, ne passoient gueres quinze cens de chaque côté, que par leur qualité & par la re-

1364.

putation des deux Chefs. Il le fut encore par un autre endroit : c'eſt que les François commencerent par là, s'il m'eſt permis de m'exprimer ainſi, à perdre l'habitude qu'ils ſembloient avoir contracté ſous le Regne précedent, d'être par tout battus par leurs ennemis.

Il y a quelques années qu'on trouva au pié du Village de Cocherel ſur le bord de la riviere d'Eure, pluſieurs boulets de canon enfoncés dans la terre ; & on crut que c'étoit des reſtes de ce combat ; mais à s'en tenir aux Hiſtoires contemporaines, il n'y a nulle apparence qu'on s'y fût ſervi du canon. Il n'y eſt fait mention que d'une ſimple décharge de fléches faite par les Archers des deux partis, après quoi on en vint à la lance, au ſabre & à la hache d'armes. Il eſt plus vrai-ſemblable que dans la ſuite des guerres civiles, ſoit de ces tems-là, ſoit du tems des Revoltes des Huguenots, il y eut au même lieu quelques eſcarmouches & quelques canonades entre deux Camps, dont l'un étoit en de-çà, & l'autre au de-là de la riviere d'Eure ; à quoi il faut ajoûter, que le canon n'étoit pas encore alors fort commun : qu'à peine y en avoit-il quelques pieces dans les plus nombreuſes armées ; que le Roi n'étoit pas en état de faire la dépenſe neceſſaire pour un équipage d'artillerie ; & c'eſt par cette derniere raiſon, que depuis la bataille de Poitiers, & aſſés long-tems après, il n'eſt preſque plus fait mention d'Infanterie ſoudoïée par le Roi dans les guerres ; c'étoient les Chevaliers, qui marchoient ou à leurs frais, ou aux frais de quelques Capitaines fameux auſquels ils s'attachoient, & que le Roi avantageoit de quelques Terres ou de quelques Charges, ou de quelques penſions, dont ils lui faiſoient hommage ; l'épuiſement des Finances ne permettant alors au Prince rien autre choſe.

Le Roi fait ſon entrée à Paris.

Continuat. Nangii.

Froiſſart l. c. 234.

Memorial de la Chambre des Comptes, coté D fol. 1.7.

Le Roi reçut une ſi agreable nouvelle le jour même, ou le lendemain de ſon Sacre ; elle augmenta beaucoup la joie de la fête. Il fit enſuite ſon entrée à Paris avec aſſés de magnificence, & de-là il vint à Rouen, où il donna à du Gueſclin le Comté de Longueville, qu'il confiſqua comme appartenant au Roi de Navarre. Ce Prince en avoit herité de Philippe de Navarre ſon frere, qui venoit de mourir. Le Roi fit en même-tems du Gueſclin Maréchal de Normandie, c'eſt-à-dire, que ce Seigneur eut le commandement des armées dans cette Province.

Le

Le Comté de Longueville lui fut donné, à condition qu'il mettroit entre les mains du Roi le Captal de Buch, & quelques autres prisonniers faits à la journée de Cocherel.

1364.
Du Tillet, Recueil des Traités, &c.

Quoique Charles eût grande raison de se plaindre du Roi d'Angleterre, dont les Sujets tant Anglois que Gascons, faisoient la guerre à la France, sous le nom du Roi de Navarre, il dissimula neanmoins, & étoit même continuellement en Traité avec ce Prince touchant la rançon du feu Roi, & la délivrance des ôtages. Il travailloit pendant ce tems-là, à mettre ordre aux affaires de son Etat, à réunir les biens de son Domaine, dont plusieurs avoient été aliénés ou engagés sous les derniers Regnes, à rétablir ses Finances, où tout étoit en un extrême désordre, à s'attacher les Princes ses freres par les biens qu'il leur faisoit, & par la confiance qu'il témoignoit avoir en eux. Il envoïa le Duc d'Anjou commander en Languedoc. Il confirma la donation faite par le Roi son pere du Duché de Bourgogne au Prince Philippe, & chagrinoit par là le Roi de Navarre, qui ne lui faisoit la guerre qu'à l'occasion de ce Duché, sur lequel il avoit toûjours des prétentions.

Invent. des Chart. Mélanges. T. 6.

Dans les Lettres de Charles V. données au Louvre le 2. Juin l'an 1364.

Mais quelque semblant que fissent le Roi de France & le Roi d'Angleterre de vouloir entretenir la paix, & observer exactement le Traité de Bretigni, ils y contrevenoient depuis longtems en un point d'importance, qui étoit de ne point fomenter la guerre de Bretagne, & de tâcher de la terminer de concert. Ils envoïoient l'un & l'autre sous main des renforts, l'un au Comte de Montfort, & l'autre à Charles de Blois, entre lesquels l'affaire fut décidée cette même année-là par une bataille. Avant que de raconter cet évenement, je vais reprendre en peu de mots la suite de ce qui s'étoit passé dans ce Duché après la bataille de Poitiers, l'an 1356. Car depuis la défaite du Maréchal d'Offemont, dont j'ai parlé en l'an 1352. il ne s'y étoit rien fait de fort considerable, & il y avoit eu seulement quelques legers combats entre des partis qui couroient la campagne.

Affaires de Bretagne.

Un peu avant la bataille de Poitiers, le Duc de Lancastre n'aïant pû trouver moïen de passer la Loire, pour aller de Normandie, où il se trouvoit, joindre le Prince de Galles en Poitou, étoit entré en Bretagne, où il mit le siege devant Rennes. La Place fut vigoureusement défendue par le Boiteux de Pen-

Continuat. Nangii. D'Argentré Histoire de Bretagne.

1364. hoët, & par le Sire de Cherruël vaillant Chevalier Breton. Ce fut durant ce siege que du Guesclin commença à se faire grande reputation. Il étoit en campagne avec quelque peu de troupes aux environs de Rennes, & tenoit sans cesse le Camp des Anglois en allarme. Tantôt il leur enlevoit un quartier, tantôt un convoi, tantôt un parti, & il ravitailla deux fois la Place. Enfin le Duc de Lancastre voïant l'hiver approcher, & désesperant de réussir, traita avec les Bourgeois, & pour une somme d'argent qu'ils lui donnerent, il leva le siege. On fit une Tréve jusqu'à l'an 1361. qui à diverses reprises fut prolongée jusqu'à la saint Michel de l'an 1363. Il se fit durant ce tems-là divers projets d'accommodement entre les deux partis. On en traita même en presence du Roi de France & du Roi d'Angleterre à Calais & à saint Omer; mais on ne put convenir de rien.

La Tréve étant finie, Charles de Blois se mit le premier en campagne, prit la Ville de Carhais, la Forteresse de la Roche-aux Asnes sur la Rance, & vint assieger Becherel, Place alors très-forte. Le Comte de Montfort étant venu au secours de cette Place, on fut sur le point de donner bataille. Le Comte de Montfort & Charles de Blois étoient convenus du champ, dans les Landes de Beaumanoir, entre Becherel & le Bourg d'Euran. Les armées étoient rangées en bataille, & n'attendoient plus que le signal pour en venir aux mains, lorsque quelques Evêques & quelques Seigneurs redoublerent leurs efforts auprès des deux Chefs, pour prévenir la perte de tant de braves gens qui alloient perir. Ils firent si bien que le Comte de Montfort consentit au projet presenté à Calais aux deux Rois, & auquel il n'avoit pas voulu s'en tenir d'abord; c'étoit de partager la Bretagne avec Charles de Blois; que tous deux porteroient le titre de Duc de Bretagne; & que pour les armes du Duché, que l'un ne vouloit point ceder à l'autre, ils s'en rapporteroient à l'arbitrage des deux Rois. On convint même sur le champ, que Rennes seroit dans le partage de Charles de Blois, & Nantes dans celui du Comte Jean de Montfort. On se donna mutuellement des ôtages, pour l'asûrance du Traité, Bertrand du Guesclin, que le Roi Jean avoit attiré depuis peu à son service, & qui avec sa permission avoit été rejoindre Charles de Blois, quand la guerre recommença, fut un des ôtages donnés au Comte de Montfort.

Comme on croïoit l'affaire finie, la Comtesse de Penthievre, femme de Charles de Blois, protesta qu'elle ne consentiroit jamais à un tel Traité, par lequel elle perdoit la moitié de son bien, & obligea son mari malgré qu'il en eût, à le rompre. On fit encore une tentative pour l'accommodement. Charles de Blois & le Comte de Montfort convinrent de prendre le Prince de Galles pour mediateur, & allerent le trouver à Poitiers. Il ne put venir à bout de les accommoder. On resolut de continuer la guerre: les ôtages furent rendus de part & d'autre, excepté Bertrand du Guesclin, que le Comte de Montfort retint contre le droit des gens, parce qu'il le haïssoit & le craignoit. Ce brave Chevalier trouva moïen de se sauver quelque tems après; & ce fut au sortir de sa prison, qu'il vint faire en France ce que j'ai déja raconté. Il continua de pousser vigoureusement le parti du Roi de Navarre en basse Normandie, où il prit Valognes, Carentan, & quelques autres Forteresses; tandis que le Duc de Bourgogne tenoit tête au parti Navarrois dans le païs Chartrain, & du côté de la Loire, où Louis de Navarre frere du Roi de Navarre avoit surpris la Charité. Le Duc reprit cette Place, avec le secours que lui amenerent Robert de Fiennes Connétable de France, & le Maréchal de Boucicaut: mais ce ne fut qu'après qu'il eut été rassûrer par sa presence son Duché de Bourgogne, où le Comte de Montbeliard, durant que le Duc étoit occupé contre les Navarrois, avoit fait une incursion avec deux mille Allemans, & y avoit causé de grands dommages. Ensuite tout l'effort de la guerre tomba sur la Bretagne, où la plûpart des Troupes Angloises, Navarroises, & une partie de celles de France marcherent les unes au secours du Comte de Montfort, & les autres au secours de Charles de Blois.

1364.

Hist. de du Guesclin, chap. 12.

Froissard. cap. 214.

Ce grand different touchant le Duché de Bretagne, étoit toûjours une semence de guerre entre les Couronnes de France & d'Angleterre: car quoiqu'on fût convenu dans le Traité de Bretigni, de laisser les deux concurrens terminer leur querelle, si on ne pouvoit pas les accommoder, le Roi d'Angleterre ne pouvoit s'empêcher de favoriser le Comte de Montfort, qui étoit son gendre, ni le Roi de France de soûtenir Charles de Blois qui étoit son cousin issu de germain, prévoïant bien que s'il succomboit, le Comte de Montfort dévoué comme il étoit

1364. au Roi d'Angleterre, seroit un dangereux ennemi de la Couronne de France.

Dès que le Traité des Landes de Beaumanoir eût été rompu, le Roi d'Angleterre envoïa ordre aux Anglois, qui faisoient la guerre en basse Normandie pour le Roi de Navarre, d'aller joindre le Comte de Montfort, & ils furent suivis de quelques autres troupes étrangeres qui étoient au service du Roi de Navarre dans la même Province. Le General Jean Chandos fut aussi envoïé de Guienne par le Prince de Galles, avec deux cens archers & deux cens hommes d'armes au Comte de Montfort, qui avec tous ces secours se trouva en état de mettre le siege devant Aurai, Place considerable par sa situation & par son Château, à trois lieues de Vannes.

Cap. 225. Le Roi de France de son côté ne fut ni moins vif, ni moins prompt à soûtenir Charles de Blois. Il lui envoia un renfort de mille Lances, & ordonna à du Guesclin d'y conduire une partie des troupes qu'il commandoit en basse Normandie. Il en partit aussi-tôt avec joie, parce qu'il avoit toûjours été fort attaché à Charles de Blois, & le Maréchal de Boucicaut vint prendre sa place dans le Cotentin.

Ibid. Hist. de du Guesclin, chap. 13. Du Guesclin vint à Nantes trouver Charles de Blois, & on y tint Conseil de guerre touchant le secours d'Aurai. Durant le peu de sejour qu'il y fit, arriverent les troupes Françoises, sous les Bannieres de divers Seigneurs, dont les principaux étoient le Comte d'Auxerre, le Chevalier Vert, le Comte de Joigni, le Sire de Freauville, le Sire de Prie, le Begue de Villaines, Philippe de Beaujeu, Aimar de Poitiers, le Moine de Bethune, Henri de Pierrefort Savoyard, & le Sire de Fouquigni Bourgignon. Quantité de Noblesse Bretonne monta aussi à cheval, & vint au rendés-vous joindre les François; & entre autres le Vicomte de Rohan, les Sires de Leon, de Dinan, de Rieux, Tournemine, d'Ancenis, de Rays, de Malétroit, de Quintin, d'Avaugour, de Loheac, du Pont, de Rochefort, de la Hunaudaye, de Kergolai, de Beaumanoir, Eustache de la Houssaye, Sylvestre Budes, Olivier de Mauni, Pierre de Poisboissel, de Lanion, de Tinteniac, de Montbourcher: tous ces Seigneurs portoient Bannieres, ou étoient

Froissard, c. 225. des plus distingués Gentilshommes du Duché de Bretagne. Il y avoit parmi les François environ deux mille cinq cens Lances,

& joints avec les Bretons, ils faisoient quatre à cinq mille combattans, sans compter les valets & d'autres gens qui suivoient l'armée, & qui selon la coûtume de ce tems-là tenoient lieu d'Infanterie, & ne laissoient pas de combattre dans l'occasion.

1364.

Argentré Hist. de Bretagne.

Charles de Blois marcha à Aurai à la tête de ses troupes, & la Comtesse de Penthievre sa femme lui fit promettre en partant, qu'il n'entendroit à aucun accommodement avec le Comte de Montfort.

Cependant le Château d'Aurai étoit fort pressé, car la Ville avoit déja été emportée. Il y avoit deux Commandans, l'un François nommé de Hauterenelle, & l'autre Breton nommé Kermadiou, qui s'étoient défendus avec toute la bravoure possible: mais ils se trouvoient à l'extrêmité faute de vivres. Ils donnoient quelquefois des signaux du haut du Donjon avec du feu, pour faire connoître le besoin qu'ils avoient de secours: mais ils ne sçavoient si leurs signaux étoient apperçus par ceux de leur parti, dont ils n'apprenoient aucunes nouvelles, tant les avenues étoient bien gardées par les assiegeans.

Charles de Blois aïant été averti par ses espions, du danger pressant de la Place, étoit dans une grande inquietude, & apprehendoit de ne pas arriver assés tôt, lorsqu'un Arbalêtrier s'offrit à lui, pour aller porter de ses nouvelles aux assiegés. Ce Soldat executa ce qu'il avoit promis, & s'étant pendant la nuit glissé parmi les ennemis, il jetta des billets dans la Place attachés à des fleches, par lesquels on donnoit avis que le secours arriveroit au plus tard le jour de saint Michel, qui étoit fort proche. Les Commandans en firent la lecture à la garnison & aux bourgeois, qui se resolurent d'attendre jusques-là. Cependant, comme ils étoient en grande disette de vivres, & qu'on les fatiguoit par de continuels assauts, on suivit l'avis que proposa un Chevalier de la garnison, qui fut de demander à capituler, & de promettre de rendre la Place le lendemain de la saint Michel, en cas qu'elle ne fût pas secourue, & cela à deux conditions. La premiere, qu'il y auroit suspension d'armes; la seconde, que les assiegeans fourniroient pour de l'argent des vivres aux assiegés jusqu'au jour marqué pour rendre la Place. La proposition fut acceptée. On donna des ôtages de part & d'autre, & les assiegeans fournirent des vivres tant

Hist. de du Guesclin, loc. cit.

1364. qu'on en voulut, & les apportoient jusqu'à la porte du Château.

Charles de Blois ne fut pas long-tems sans paroître à la vûe d'Aurai, & dès que les assiegés l'apperçûrent, ils planterent une banniere blanche sur le donjon, & firent grand bruit de tous leurs instrumens de guerre en signe de rejouissance. L'armée s'approcha de fort près, & vint se camper sur le bord d'un petit ruisseau le long d'un bois. Il n'y avoit entre les deux camps que ce petit ruisseau & une prairie, de sorte qu'on ne douta pas que la bataille ne dût se donner dès ce jour-là même. Chacun se tint sur ses gardes, & se mit en état de recevoir l'ennemi s'il venoit. Le Comte de Montfort proposa d'attaquer Charles avant que son armée se fut reposée. Olivier de Clisson & Robert Cnole, un des Generaux Anglois, l'en dissuaderent, sur ce que les ennemis étant maîtres du bord du ruisseau, on ne pouvoit tenter de le passer sans un grand désavantage. On ne laissa pas d'escarmoucher, & les François eurent l'avantage dans les escarmouches. Le General Chandos aïant bien reconnu le terrein, fut d'avis de ne point aller attaquer les François, mais de leur laisser passer le ruisseau, & de les attendre de pié ferme.

Bataille entre les troupes du Comte de Montfort & celles de Charles de Blois.

Le lendemain dès le grand matin les armées furent rangées en bataille. Du Guesclin fut celui qui en fit l'ordonnance par l'ordre de Charles de Blois. Il partagea l'armée en trois corps, qui furent mis à peu près sur une même ligne. Il se chargea du commandement d'une des aîles, où étoient beaucoup de Chevaliers & d'Ecuïers Bretons. Il donna la conduite de l'autre au Comte d'Auxerre & au Comte de Joigni, qui avoient sous eux la plûpart des Chevaliers & des Ecuïers François. Charles de Blois se mit à la tête de la bataille avec le Vicomte de Rohan, le Sire de Leon, le Sire d'Avaugour, les Sires de Dinan, d'Ancenis, de Malétroit, & beaucoup de Noblesse Bretonne. On fit un corps de reserve, où furent mis les Sires de Rays, de Rieux, Tournemine, & du Pont.

Froissard. c. 226.

Le General Chandos, à qui le Comte de Montfort, selon que le Roi d'Angleterre le lui avoit recommandé, avoit toute confiance, comme à un des plus grands Capitaines de son tems, observa le même ordre que du Guesclin dans l'arrangement de son armée. Il donna à Robert Cnole l'aîle opposée à

Bertrand du Guesclin, & l'autre à Olivier de Cliſſon. Il ſe mit à la bataille avec le Comte de Montfort, & chargea Hugues de Caurelée du corps de reſerve. 1364.

Quoique tout fût préparé pour ſe battre, on n'avoit pas quitté toute penſée de paix. Le Comte de Monfort avoit envoïé le jour précedent un Heraut à Charles de Blois, pour lui propoſer de nouveau de s'en tenir au Traité des Landes: & Charles l'auroit accepté, ſans la promeſſe qu'il avoit faite à la Ducheſſe ſa femme de n'en rien faire. Il avoit dans ſon armée pluſieurs Seigneurs Bretons qui le lui conſeilloient, ſur-tout s'il pouvoit y faire ajoûter quelque nouvel article qui lui fût avantageux. Le Sire de Beaumanoir étoit de cet avis. Il eut la liberté d'aller d'un camp à l'autre, pour porter diverſes paroles, & fit ſi bien qu'il obtint une ſuſpenſion d'armes pour tout ce jour là, qui étoit un Samedi, & pour la nuit ſuivante. Hauterenelle, un des Commandans du Château, ſe ſervit de cette Tréve, pour venir trouver Charles de Blois; & aïant recommandé la garde de la Place à Kermadiou, il en amena quarante Gentilshommes bien montés, pour être de la bataille, ſuppoſé qu'elle ſe donnât. Elle ſe donna en effet le lendemain, les deux partis s'ennuïant de ces negociations, où l'on ne concluoit rien. Froiſſard, loc. cit.

Les deux armées furent donc miſes de nouveau en bataille dans le même ordre que le jour précedent, & tout y étoit à pié. Charles de Blois voïant que l'armée de Montfort ne s'avançoit point, fit paſſer le ruiſſeau à la ſienne. Les Archers de part & d'autre firent une décharge qui fit peu d'effet, parce que les troupes des deux côtés étoient armées la plûpart de pié en cap & avoient de bonnes armes; après quoi ils ſe retirerent parmi les Gendarmes. On ſe choqua preſqu'en même-tems de toutes parts. Charles de Blois pouſſa d'abord très-vivement le Comte de Montfort, dont la banniere fut abattue par le Chevalier Vert. Le combat devint-là très furieux, & Charles de Blois conſervant ſon avantage, commençoit à enfoncer la bataille du Comte, lorſque Caurelée, qui commandoit le corps de reſerve, vint le ſoûtenir & arrêta cette premiere fougue des François. Il arriva une choſe qui donna une grande, mais fauſſe joie à Charles de Blois. Il apperçut au plus fort de la mêlée un Chevalier, dont la cotte d'armes étoit chargée d'hermines toutes Hiſt. de du Gueſclin.

1364. pures, qui font les armes de Bretagne. Il crut que c'étoit le Comte de Montfort; il alla à lui, le combattit, & lui aïant déchargé un coup de hache d'armes sur la tête, l'abattit à ses piés, puis sautant sur lui le tua. Alors il s'écria, *Bretagne, Montfort est mort.* Le bruit s'en répandit en effet dans la troupe, & vint jusqu'aux oreilles du Comte de Montfort, qui pour détromper en même-tems ses gens & ses ennemis, courut de rang en rang, & se fit voir à Charles lui-même avec les mêmes armes que celui qui avoit été tué. C'étoit un des cousins du Comte, à qui il avoit permis ou commandé de s'armer comme lui, je ne sçai par quelle raison; car cet artifice ne le rassuroit gueres contre la resolution qui avoit été prise dans les deux armées de ne point faire de quartier à celui des deux Chefs qui seroit le premier pris, mais de le tuer sur la place, pour finir la guerre en se donnant à l'autre.

Ce dernier est tué dans la mêlée.

Tandis que les choses étoient ainsi en balance au corps de bataille, il n'en étoit pas de même dans l'aîle que commandoit le Comte d'Auxerre. Ce Seigneur fut blessé d'un coup d'épée qu'il reçut par l'ouverture de son casque, & qui lui creva l'œil gauche. Comme le sang qui en sortoit en abondance l'aveugloit & l'étouffoit dans son casque, il fut obligé de se rendre à un Chevalier des ennemis, qui lui cria de le faire, le menaçant de le tuer s'il ne le faisoit. La prise du Comte d'Auxerre déconcerta fort ses gens. Olivier de Clisson, qui commandoit l'aîle ennemie opposée, profita de cet avantage, & les mit en déroute. Presque aussi-tôt après une troupe des plus braves Soldats de Montfort, firent une nouvelle charge, & Hugues de Caurelée, qui commandoit le corps de reserve, étant venu fort à propos, à la faveur d'un champ plein de grands genets qui cacherent sa marche, prendre Charles de Blois à dos, ce Seigneur se trouva environné de Chevaliers Anglois & Bretons, qui renverserent tous ceux qui l'accompagnoient. Il se défendit avec une valeur qui étonna les ennemis, & leur coûta cher; mais enfin un Anglois prenant le défaut de la mentonniere du casque, lui enfonça son épée dans la bouche, & la lui fit sortir par le haut du cou. Il tomba mort sur la place. Il n'en fallut pas davantage pour achever la défaite de ce corps. Il y en a qui disent que Charles de Blois fut d'abord pris, & ensuite tué de sang froid par un Anglois; & d'autres ajoûtent, que

Hist. de du Guesclin.

que ce fut par l'ordre du Comte de Montfort, qui le fit massacrer en sa presence. 1364.

Il n'y avoit plus que du Guesclin qui soûtenoit tout le poids de la bataille. On lui vint dire la mort de Charles de Blois. Il ne dit point autre chose sinon, que *le plus prud'homme* du siecle étoit mort, que sa femme en étoit cause, & qu'il ne vouloit pas luy survivre. En effet il se jetta dans le plus fort de la mêlée, où le désespoir lui redoublant les forces, il fit sentir à tous ceux qu'il rencontroit la pesanteur de son bras: mais après avoir renversé plusieurs des ennemis à ses pies avec l'épée & la hache d'armes, l'une & l'autre s'étant rompues entre ses mains, comme il perdoit beaucoup de sang par les blessures qu'il avoit reçues, & qu'on lui crioit de tous côtés de se rendre, il s'y resolut enfin, & se rendit au General Chandos. La déroute fut entiere, & l'on poursuivit les fuïards jusqu'au-delà de Vannes. Les Sires de Rieux, de Rochefort, de Dinan, Tournemine, de Montauban, du Pont, de Coëtmen, de Kergolai, de Boisboissel, de Kaërgouet, de Loheac, de Malétroit, d'Ancenis, & d'Avaugour demeurerent morts sur la place. Les Comtes de Joigni & d'Auxerre, les Sires de Rais, de Leon, de Beaumanoir, & de Rohan, Olivier de Mauni, le Comte de Tonnerre, le Sire de Riville, de Franville, de Raineval & de Tauterenelle commandant du Château d'Aurai, furent faits prisonniers. Il y eut jusqu'à neuf cens hommes d'armes qui furent ou pris ou tués. On conduisit les plus considerables prisonniers à la Rochelle & à Bourdeaux, sans qu'on voulût en recevoir aucun à rançon, de peur qu'ils ne relevassent le parti de la Comtesse de Penthievre, dont on connoissoit le courage & la resolution. Froissard. c. 229.

Son caractére & son éloge.

Le Comte de Montfort fit chercher le corps de Charles de Blois, qui fut trouvé revêtu d'une haire sous ses armes: ce qui ne contribua pas peu à lui faire donner le nom de Saint. On prétend même que dans la suite il fit des miracles. Les Papes Urbain V. & Gregoire XI. permirent des enquêtes pour sa canonisation. Le Comte de Montfort s'y opposa, à cause du préjugé que cela formeroit contre lui. Nonobstant l'opposition les procedures & les informations furent achevées: mais Gregoire XI. jugea à propos de les supprimer, apparemment pour ne point chagriner le Comte & le Roi d'Angleterre; & les choses en demeurerent là. Il est certain que Charles de Blois étoit un

Nouvelle Histoire de Bretagne par Dom Lobineau.

1364. Seigneur d'une vertu & d'une pieté extraordinaire, & qui au milieu des camps & des armées, où il passa presque tout le tems qu'il vécut depuis son mariage avec la Comtesse de Penthievre, mena toûjours une vie très-exemplaire & très-mortifiée, sans qu'elle diminuât rien dans les occasions de cette vivacité & de ce courage ardent & intrepide qui fait les Heros. Il n'avoit pas pourtant toûjours été d'une si exacte regularité: car il eut un fils naturel appellé Jean de Blois, qui fut tué à ses côtés dans la bataille.

Froissard. cap. 2.7.

Suite de la victoire du Comte de Montfort.

Le Comte de Montfort voïant le corps de Charles de Blois, le pleura en ennemi genereux, & le fit porter à Guincamp, où il fut enterré chés les Cordeliers. Il perdit très-peu de Soldats en cette journée, & nulle personne de marque. Olivier de Clisson y eut un œil crevé dont il guerit. Montfort fut redevable du gain de cette bataille à la sage conduite du General Chandos, & à celle de Hugues Caurelée, qui se servit admirablement de son corps de reserve. Le Comte remporta cette signalée victoire le jour de saint Michel de l'année 1364. Elle eut de grandes suites: car non seulement le Château d'Aurai se rendit; mais encore Vannes & plusieurs autres Places. Beaucoup de Seigneurs du parti de Charles de Blois passerent dans celui du vainqueur, & tout s'acheminoit à une revolution entiere.

La nouvelle de la victoire du Comte de Montfort causa autant de joie à la Cour d'Angleterre, que d'inquietude à celle de France, & de douleur à la Comtesse de Penthievre, qui avoit précipité son mari dans ce malheur comme malgré lui, & qui se voïoit au moment de décheoir d'un rang, où elle s'étoit maintenue jusqu'alors pendant près de vingt-trois ans de guerre, & au prix de la vie d'une infinité de Noblesse. Elle eut recours au Roi dans la fâcheuse conjoncture où elle se trouvoit, & emploïa principalement le credit du Duc d'Anjou son gendre auprès de ce Prince.

Le Roi n'auroit pas hesité à prendre sa protection, si les affaires de France eussent été en meilleur état. Il sçavoit bien que le Comte de Montfort étoit entierement dévoué au Roi d'Angleterre, & qu'il avoit tout à craindre de lui, si une fois il devenoit paisible possesseur du Duché de Bretagne. C'étoit une nouvelle porte ouverte aux Anglois, pour entrer en

France quand ils voudroient. Il prevoïoit bien qu'il auroit en la personne de ce Comte un Vassal fâcheux, & d'autant plus difficile à contenir, qu'il seroit toûjours soûtenu de toute la puissance d'Angleterre : ainsi en ne faisant attention qu'à ces raisons, ses interêts étoient de ne pas abandonner la Comtesse, & de continuer d'appuïer les droits qu'elle avoit au Duché de Bretagne : mais d'ailleurs il étoit dangereux de trop s'engager avec le peu d'esperance qu'il y avoit de reüssir. On n'avoit ni armée ni argent ; on étoit en guerre avec le Roi de Navarre ; les frequentes infractions qui se faisoient de part & d'autre au Traité de Bretigni fournissoient au Roi d'Angleterre mille prétextes d'attaquer de nouveau le Roïaume. Les Bretons soûpiroient après la fin de la guerre, & regardoient la journée d'Aurai comme une décision du Ciel en faveur du victorieux. On ne pouvoit douter que le Comte de Montfort, si on refusoit de le reconnoître pour Duc de Bretagne, ne renonçât au Vasselage de France, & ne fit hommage de ce Duché au Roi d'Angleterre, qui le recevroit infailliblement, & se trouveroit par là autorisé à faire la guerre, sans rien ménager pour soûtenir son Vassal.

Le Roi résout de traiter avec lui.

Toutes ces raisons balancées dans le Conseil, firent resoudre le Roi à traiter avec le Comte de Montfort, & à lui offrir de le reconnoître pour Duc de Bretagne, à condition que ce Duc le reconnoîtroit reciproquement pour son Souverain ; & l'on ne pensa plus qu'à rendre par le Traité, la condition de la Comtesse de Penthievre & de ses enfans la moins mauvaise qu'il se pourroit. Ce n'étoit pas là ce que prétendoit le Duc d'Anjou très-zelé pour les interêts & pour la grandeur de sa belle-mere ; mais c'étoit le parti le plus sage que le Roi pût prendre en l'état où il se trouvoit.

Après cette resolution prise, on envoïa Jean de Craon, Archevêque de Reims, & le Maréchal de Bouçicaut au Comte de Montfort qui assiegeoit alors Quimpercorentin. Ils lui dirent en general, qu'ils venoient de la part du Roi, pour l'exhorter à faire la paix après une si longue guerre, & qu'il ne la feroit jamais plus avantageuse qu'après une victoire aussi importante, que celle qu'il venoit de remporter.

Le Comte répondit, que de lui-même il y étoit très-porté ; mais qu'il ne pouvoit leur donner de réponse déterminée sur

1364. cela, sans avoir pris l'avis du Roi d'Angleterre. Il envoïa aussitôt vers ce Prince un Seigneur Anglois nommé Guillaume Latimer; & en attendant son retour, les Députés de France se retirerent à Rennes. Le Roi d'Angleterre répondit, qu'il seroit content de tout ce que feroit le Comte de Montfort, pourvu qu'il se fit reconnoître par la France Duc de toute la Bretagne, sans partager ce titre ni le Duché avec personne.

Dès que le Comte eut reçu cette réponse, il fit venir les Ambassadeurs François, à Quimper, & l'on commença à traiter. Le Maréchal de Boucicaut lui proposa de s'en tenir au Traité des Landes d'Euran, qui consistoit à partager le Duché entre la Maison de Montfort & celle de la Comtesse de Penthievre. Il rejetta absolument cette proposition, ainsi qu'on s'y étoit bien attendu : mais il ajoûta, que pourvû que le Roi voulût le reconnoître pour Duc de Bretagne & pour son Feudataire, & recevoir son hommage, il feroit des conditions à la Comtesse de Penthievre les plus avantageuses que ses interêts essentiels pourroient les lui permettre. L'offre de l'hommage réjouit fort les Ambassadeurs. C'étoit le point capital qu'ils étoient chargés d'obtenir sur toutes choses, & qu'ils apprehendoient fort qu'on leur refusât. Pour ne pas toutefois faire paroître trop d'empressement, ils demanderent du tems au Comte, afin de faire sçavoir au Roi la proposition qu'il leur faisoit.

Après le retour du Courier, qui rapporta le consentement
1365. du Roi, la negociation fut continuée à Guerande au Diocese de Nantes, où la Comtesse de Penthievre envoïa aussi ses Agents, qui furent Hugues de Montrelais Evêque de S. Brieux, le Sire de Beaumanoir, & le Sire d'Acerac. Ceux du Comte de Montfort étoient Olivier de Clisson, & Guillaume Latimer. Après bien des conferences, le traité * fut conclu le 12. d'Avril de l'an 1365. En voici les principaux articles.

Conditions de l'accommodement.

Que Jean Comte de Montfort seroit reconnu pour legitime & unique Duc de Bretagne, & pour heritier des autres terres, même de celles qui étoient hors du Duché de Bretagne, dont le Duc Jean III. son oncle étoit en possession, lorsqu'il mourut, excepté celles qui par ce traité seroient cedées à Jeanne Comtesse de Penthievre. Qu'elle renonceroit pour elle & pour ses heritiers au Duché de Bretagne, & consentiroit que Jean

* La copie de ce Traité est rapportée par d'Argentré dans son Histoire de Bretagne, pag. 502.

Comte de Montfort fût reçu à foi & à hommage par le Roi de France pour le Duché de Bretagne & autres terres. Que toutes les Villes & Châteaux de Bretagne seroient incessamment remis entre les mains du Comte de Montfort. Que le Comté de Penthievre & les autres terres de Bretagne que la Comtesse avoit heritées de son pere & de sa mere lui demeureroient; qu'elle ne feroit point d'hommage au Duc pour le Comté de Penthievre tant qu'elle vivroit: mais que ses enfans ou ses successeurs seroient soumis à l'hommage & au serment de fidelité; qu'elle auroit la Vicomté de Limoges, & que le Comte de Montfort renonceroit à toutes les prétentions qu'il y pourroit avoir. Que de plus le Comte lui assigneroit dix mille livres de rente sur les terres qu'il possedoit en France, & de plus trois mille livres de rente viagere: qu'il agiroit efficacement pour la délivrance de Jean de Bretagne fils aîné de la Comtesse de Penthievre, retenu depuis un grand nombre d'années en ôtage en Angleterre; qu'il feroit épouser sa sœur Jeanne à ce jeune Prince, qui en ce cas seroit mis en possession de la Vicomté de Limoges: qu'en cas que le Comte de Montfort mourût sans enfans mâles, Jean lui succederoit au Duché. Et à cette occasion il fut reglé, que desormais les femmes n'y pourroient prétendre qu'au défaut de tous les mâles legitimes de la Maison de Bretagne. C'étoit ce point-là même, qui n'aïant point encore été décidé, avoit causé une si longue guerre. Qu'enfin le Comte de Montfort feroit au plûtôt & sincerement ratifier ce traité par le Roi d'Angleterre & par le Prince de Galles, & que la Comtesse de Penthievre en obtiendroit pareillement la ratification du Roi de France & du Duc d'Anjou. 1365.

Le Comte de Montfort jura sur le S. Sacrement, sur l'Evangile, & sur son ame, l'observation de ce traité. Les Plenipotentiaires de la Comtesse de Penthievre en firent autant en son nom. Les deux Rois confirmerent le traité; & suivant la priere que le Comte de Montfort en fit au Roi de France, il fut declaré que ce traité seroit regardé & tenu comme un Arrêt de la Cour des Pairs. De plus comme dans les Lettres que le Roi fit expedier sur cette derniere demande du Comte de Montfort, Jeanne Comtesse de Penthievre étoit appellée Duchesse, le Roi à la requête du même Comte accorda de nouvelles Lettres, par lesquelles il declara que ce titre qu'il avoit

1365. donné à Jeanne de Penthievre dans les precedentes, ne préjudicieroit en rien au Comte de Montfort. Ce Prince fit quelque tems après à Paris dans l'Hôtel de S. Paul hommage de son Duché au Roi, & dit dans la formule, qu'il le faisoit en la forme & maniere que ses Prédecesseurs les Ducs de Bretagne l'avoient fait. On se servit de ces termes generaux, pour éviter une contestation qui auroit pu rallumer la guerre sur la qualité de l'hommage. Il devoit être appellé lige, selon qu'on le prétendoit en France, au lieu que les Bretons soûtenoient qu'il n'étoit que simple.

Malgré cette paix, le Roi n'osoit pas compter pour longtems sur le Duc de Bretagne, dont la Cour & le Conseil étoient remplis d'Anglois : mais c'étoit beaucoup pour lui d'éloigner la guerre, de diminuer au moins pour un tems le nombre de ses ennemis, & de n'être pas obligé de partager son attention à tant d'affaires. Il étoit sûr que le Duc de Bretagne avoit besoin aussi-bien que lui de quelques années de repos, pour rétablir son Etat. D'ailleurs il s'appercevoit que l'âge rallentissoit dans Edouard la passion des conquêtes; qu'il ne prenoit pas fort à cœur les interêts du Roi de Navarre, dont le parti avoit été fort malmené l'année précedente. Tout cela faisoit qu'il se sçavoit bon gré du traité de Guerande.

D'Argentré Histoire de Bretagne.

Cependant l'échange & le rachat des prisonniers se firent. Il en coûta cent mille francs à du Guesclin pour sa rançon, & comme il n'avoit pas d'argent comptant pour cette somme, les Sires de Matignon, de Monbourcher & de Laval se firent ses cautions envers le General Chandos. Le Roi en païa quarante mille francs, & du Guesclin merita par ses services, que le Pape & Henri depuis Roi de Castille l'acquitassent du reste. Il revint à Paris, où le Roi le reçut comme un des serviteurs qu'il cherissoit & qu'il estimoit le plus, & à qui sa défaite même avoit acquis une nouvelle gloire. Divers Seigneurs Bretons attirés par le bon accueil que le Roi faisoit aux gens de leur païs, & voïant qu'il n'y avoit plus de guerre chés eux, s'attacherent à son service, entre autres Olivier de Clisson un des plus estimés Chevaliers de son tems. Comme son pere avoit eu la tête coupée sous le regne de Philippe de Valois, & que les biens de sa Maison situés en France avoient été confisqués, le Roi l'en remit en possession. Tannegui du Chastel, qui s'étoit

aussi fort signalé dans les guerres de Bretagne, & le Sire de Beaumanoir, qui n'esperoit pas s'avancer beaucoup à la Cour du Duc, contre lequel il s'étoit toûjours declaré hautement en faveur de Charles de Blois, suivirent l'exemple de Clisson: le Roi leur donna de l'emploi dans ses troupes, & leur assigna de bonnes pensions. Ce ne fut pas un des moindres traits de la politique de ce Prince, de s'attacher ainsi la Noblesse de Bretagne; & il en tira dans la suite de son regne de grands avantages. 1365.

Le Captal de Buch se laissa aussi gagner aux honnêtetés qu'on lui fit durant sa prison. Le Roi reconnoissant en ce Seigneur autant de sagesse que d'habileté dans la guerre, lui donna le Château de Nemours. Il l'accepta & se fit son Vassal: mais étant retourné en Gascogne, il ne put tenir contre les caresses du Prince de Galles; & se trouvant embarrassé à se ménager avec les deux Princes, il remit entre les mains du Roi le present qu'il lui avoit fait, & demeura attaché au Prince de Galles: mais avant que le Captal de Buch fût retourné en Gascogne, & avant même qu'il eût été délivré de prison, il avoit rendu un service signalé au Roi, en contribuant beaucoup par son adresse à faire la paix entre ce Prince & le Roi de Navarre. Les conjonctures se trouverent alors très-propres à faire réussir cette negociation si importante pour le bien du Roïaume; & le Roi sçut en profiter. Froissard. cap. 229.

La France n'étoit pas alors le seul Roïaume de l'Europe déchiré par les guerres civiles. Il y en avoit de fort allumées au-delà des Alpes, aussi-bien qu'au-delà des Pyrenées: & ce furent celles-ci qui produisirent la paix en France. Depuis plusieurs années Pierre Roi de Castille, distingué dans l'Histoire par l'infame surnom de Cruel, remplissoit de meurtres son Roïaume & sa propre Famille. C'étoient de funestes effets de sa ferocité naturelle, & de son extrême incontinence. Il fit perir Frideric son frere; il mit en prison Blanche de Bourbon Princesse des plus accomplies de son tems. Elle étoit fille du Duc Pierre de Bourbon, & sœur de la Reine de France; & il la traita de la sorte peu de jours après qu'il l'eut épousée, afin de satisfaire avec plus de liberté la passion qu'il avoit pour une maitresse nommée Marie de Padille. Sa fureur n'en demeura pas là; car enragé de ce que la plûpart de ses sujets s'étoient revoltés con-

[illegible] Cruel.

[illegible]

1365. tre lui, & que les Seigneurs conjurés tâchoient de s'appuïer du secours de France, il la fit empoisonner dans sa prison, où elle n'avoit pour toute consolation que sa seule innocence.

Henri Comte de Transtamare, frere de ce Roi, mais qui n'étoit pas legitime, fut le Chef de ce soulevement. Il ne réussit pas d'abord, & fut obligé deux fois de se refugier en France. Il y traita avec le Roi Jean, & sur la fin du regne de ce Prince, il s'engagea à certaines conditions de tirer de France ce qui y restoit des *Compagnies*, & d'en délivrer le Roïaume en les menant au-delà des Pyrenées faire la guerre à Pierre le Cruel. Ce Traité ne fut point executé, le Roi apparemment ou le Comte n'aïant pas de quoi païer ces brigands aussi liberalement qu'ils le demandoient; mais les revoltes de Castille eurent une autre ressource. Pierre IV. Roi d'Arragon, & le Roi de Navarre firent avec eux une ligue offensive contre le Roi de Castille. La guerre fut vive; & ce fut dans cette conjoncture que la paix de Bretagne se fit. Le Roi de Navarre embarqué dans la guerre de Castille, jugea bien que le Roi de France n'aïant plus d'autre ennemi que lui, ne perdroit pas cette occasion de lui enlever toutes les places qu'il avoit en France; & c'est ce qui le détermina à faire sa paix avec ce Prince, à quoi le Pape l'exhortoit fortement.

Mariana l. 17. c. 9. Il hesita encore moins à prendre ce parti, lorsqu'il sçut que le Roi d'Arragon, nonobstant les grandes liaisons qu'il avoit prises avec lui, s'étoit laissé gagner par le Roi de France; qu'ils avoient fait ensemble une ligue contre la Navarre, & que le Duc d'Anjou Gouverneur de Languedoc, avoit signé le Traité à Toulouse, où des Députés du Roi d'Arragon s'étoient rendus. Il fit partir aussi-tôt la Reine sa femme sœur du Roi de France, toute grosse qu'elle étoit, pour aller lui demander la paix. C'étoit tout ce que le Roi avoit prétendu.

La Reine de Navarre, suivant l'ordre qu'elle en avoit, agit dans cette negociation de concert avec le Captal de Buch, qui étoit encore prisonnier à Paris, mais à qui on laissoit beaucoup de liberté. On tint quelques conferences, où la principale difficulté étoit la restitution de Mante & de Meulan, que le Roi de Navarre demandoit, & que le Roi s'obstinoit à refuser, parce qu'il ne vouloit point que ce Prince demeurât maître de ces deux Places situées sur la riviere de Seine, & qui empêchoient

choient le commerce de Paris avec la Normandie par la riviere. Le Captal de Buch fut envoïé vers le Roi de Navarre, pour le déterminer à accepter un échange de ces places, & lui déclarer que la paix ne se feroit jamais sans cela.

1365.
Continuat. Nangis.

Le Roi de Navarre ordonna au Captal de tenir ferme sur ce point essentiel : mais à en juger par la suite, il lui permit depuis de se relâcher là-dessus, supposé qu'on lui donnât un bon équivalent. Le Captal étant de retour, déclara que le Roi de Navarre vouloit absolument qu'on lui restituât Mante & Meulan, & le Comté de Longueville. Le Roi protesta qu'il n'en feroit rien ; & sur cela les Conferences furent rompues. Mais comme les deux Rois avoient interêt à conclure la paix, ils reprirent peu de tems après la negociation sur les instances de Louis Comte d'Etampes Prince du Sang, qu'ils accepterent pour mediateur. Il conduisit si bien cette affaire, qu'enfin le Roi de Navarre se désista de sa prétention, & Mante & Meulan demeurerent au Roi, aussi bien que le Comté de Longueville. Le Comté d'Evreux, qui étoit le patrimoine du Roi de Navarre, lui fut laissé, avec les places qu'il possedoit dans le Cotentin, & quelques autres en Normandie. Il renonça à ses prétentions sur la Champagne, sur la Brie & sur le Duché de Bourgogne ; & on lui donna en dédommagement Montpellier & ses dépendances, le Roi s'y reservant toûjours la Souveraineté & le ressort. Le Traité fut conclu & signé à Vernon le sixiéme de Mars. Le Roi de Navarre en aïant reçu la nouvelle, en envoïa la ratification au Roi, avec un present d'un cœur d'or, pour marque de la resolution sincere où il étoit, de vivre desormais en parfaite intelligence avec lui. La délivrance du Captal de Buch fut un des articles de ce Traité. La paix fut publiée à Paris le vingtiéme de Juin avec une joie extrême de tous les peuples, qui soupiroient depuis si long-tems après ce bonheur.

Paix concluë en France avec le Roi de Navarre.

Du Tillet Recueil des Traités, &c.
Histoire de du Guesclin c. 14.

Toute la France retentissoit des louanges du Roi, dont la sage conduite rétablissoit peu à peu la tranquillité & l'ordre dans un Etat, qui depuis si long-tems étoit dans la derniere confusion. Pour achever son ouvrage, il avoit encore une chose à faire, pour laquelle il avoit déja pris des mesures avec le Pape, mais qu'il n'étoit pas facile d'executer.

Il s'agissoit d'arrêter les brigandages des *Compagnies*, ou

Ligue contre les bri-

1365.
gens appellés les Compagnies

bien de les mettre hors du Roïaume, où ils commettoient des violences effroïables. Plusieurs de ces brigands, que le Marquis de Montferrat avoit menés en Italie, en étoient revenus, & s'étoient rejoints à ceux qui étoient demeurés en France. La pauvreté qui regnoit dans les Provinces, l'amour du libertinage, & l'impunité en produisoient tous les jours de nouveaux. Le nombre étoit de plus de trente mille, qui ne se separoient en divers corps que pour piller en plus d'endroits & avec plus de commodité. Le Pape, tant de son propre mouvement, qu'à la priere du Roi, avoit publié plusieurs Bulles contre ces scelerats, tantôt les excommuniant, tantôt offrant le pardon & l'absolution à ceux d'entre eux qui voudroient se separer des autres; tantôt pour faire prendre les armes contre eux aux Seigneurs de France. Tout cela étoit inutile contre des gens, qui la plûpart n'avoient ni conscience, ni religion, ni honneur, & que leur multitude rendoit redoutables aux Princes-mêmes. Ils avoient des Chefs gens de qualité & d'experience Le Chevalier Vert frere du Comte d'Auxerre, Hugues de Caurelée, qui s'étoit si fort signalé à la bataille d'Aurai, & plusieurs Chevaliers que la paix avoit laissés sans emploi & sans bien, n'avoient point eu de honte de se mettre à la tête de cette detestable canaille. Ils étoient entrés en Lorraine & dans le Duché de Bar, & s'étoient avancés jusqu'à Strasbourg. Ce fut à cette occasion que Jean Duc-Marquis de Lorraine, & Robert Duc de Bar firent contre ces *Compagnies* une ligue avec le Roi de France. L'Empereur avoit assemblé une armée contre eux; mais il s'étoit contenté de les éloigner des frontieres de l'Empire Le Roi, qui ne se voïoit plus d'autres ennemis sur les bras, eût volontiers levé des troupes, pour tâcher de les dissiper: mais c'étoient des déterminés parfaitement aguerris, & capables de tenir tête à des armées reglées. La défaite de Jacques de Bourbon sur la fin du dernier regne en étoit une funeste preuve; & le Roi ne pouvoit se resoudre à prodiguer encore le sang de ce qui lui restoit de Noblesse dans son Roïaume, dont la plus grande partie avoit peri dans les guerres passées. Il ordonna donc à son Conseil de penser aux moïens de délivrer par d'autres voies le Roïaume de cette peste.

Du Tillet loc. cit.

Memorial de la Chambre des Comptes de Paris coté D fol 89 verso.

Epist Urbani apud Rainald.

Dans le tems qu'un point si important faisoit le sujet de la déliberation des Ministres du Roi, il reçut une Lettre du Pape

qui lui ſuggeroit des expediens pour cela, à l'occaſion de la Croiſade que le Roi de Chypre continuoit de ſolliciter, auſſi-bien que l'Empereur, depuis que les Mahometans étoient paſſés en Europe, & commençoient à y faire de grands progrés. Le Pape mandoit au Roi, que l'Empereur l'étant venu trouver à Avignon, lui avoit propoſé d'engager les *Compagnies* dont l'Italie & l'Allemagne avoient déja reſſenti les violences, à aller ſervir contre ces Infideles; que ce Prince s'offroit à leur donner paſſage ſur les Terres de l'Empire, & de leur fournir des vivres à ſes dépens juſqu'aux frontieres de Hongrie; ſuppoſé que le Roi de Hongrie voulût les laiſſer paſſer dans ſes Etats; qu'on croïoit que ſi le Maréchal d'Andrehen ſe chargeoit d'aller faire cette demande au Roi de Hongrie, il obtiendroit le paſſage: qu'en cas que ce Roi le refusât, on les feroit aller par mer; qu'on les embarqueroit à Veniſe & dans les autres Ports d'Italie; que l'Empereur s'obligeoit à contribuer à un deſſein ſi utile à la France, à l'Italie & à l'Allemagne, en y conſacrant la moitié de ſes revenus du Roïaume de Bohême pendant trois ans; que c'étoit au Roi à faire de ſon côté ce qu'il pourroit pour déterminer les *Compagnies* à cette expedition, par le moïen de quelque Capitaine de reputation, qui s'offriroit à marcher à leur tête. 1365.

Le Roi avoit trop d'interêt à cet éloignement des *Compagnies*, pour ne pas tenter toutes les voies propres à y reuſſir, c'étoit dans cette vûe qu'il avoit envoïé le Duc d'Anjou ſon frere à Avignon, quand il ſçut que l'Empereur devoit s'y rendre, & qu'on y devoit traiter de la Croiſade avec le Roi de Chypre. Le Pape, pour faciliter la choſe au Roi, lui accorda pour deux ans les Decimes de tous les Benefices, & donna pouvoir à l'Evêque du Mans d'abſoudre des Cenſures encourues tous ceux des *Compagnies* qui voudroient s'enrôler pour la guerre Sainte, ou qui contribueroient à les diſſiper. L'eſperance d'expier leurs crimes innombrables en engagea un grand nombre à prendre ce parti: mais un autre évenement fit changer ce deſſein, & fit prendre un moïen qui parut beaucoup plus facile, & qui reuſſit en effet au grand avantage de la France. Ce furent les guerres civiles d'Eſpagne, dont j'ai parlé un peu auparavant, qui le produiſirent. *Ibid.* Ex Epiſt. Pontificis

Le Comte Henri de Tranſtamare continuoit toûjours dans *On propoſe de les en-*

1365. sa revolte contre son frere Pierre le Cruel Roi de Castille. J'ai dit que sur la fin du regne de Jean Roi de France, ce Comte avoit traité avec lui pour prendre à son service les *Compagnies* à certaines conditions; mais que ce Traité avoit été sans effet. C'étoit une ressource sur laquelle Henri faisoit grand fonds. Il en fit de nouveau la proposition, quand il sçut qu'on déliberoit à Avignon & à la Cour sur les moïens de délivrer la France de ces brigands. Les grandes difficultés qu'il y avoit à les déterminer à passer la mer, ou à aller en Thrace faire la guerre aux Mahometans, firent accepter aisément par le Roi la proposition du Comte de Transtamare. Il y avoit même un nouveau motif d'honneur qui l'y engageoit. C'étoit la nouvelle de la mort de Blanche de Bourbon sœur de la Reine de France, que le Roi de Castille venoit de faire empoisonner dans sa prison. Ce parricide fit horreur à toute l'Europe, & c'étoit à la France à le venger. Dès que la chose fut sçûe du Pape, qui d'ailleurs étoit fort mécontent du Roi de Castille, parce qu'il faisoit profession de se mocquer des censures de l'Eglise, & de maltraiter les Evêques & les Ecclesiastiques, il déclara qu'il étoit indigne de la Couronne, & que le Comte de Transtamare étoit capable d'y succeder. Le Roi d'Arragon, sur qui le Roi de Castille avoit fait plusieurs conquêtes, promit de donner passage par ses Etats, & de fournir abondamment des vivres aux Troupes qui viendroient de France; de sorte qu'il ne fut plus question que de donner un Chef aux *Compagnies*.

[illegible] en Espagne pour venger la mort de la Reine de Castille.

Froissard. c. 230.

Le Roi jetta les yeux sur du Guesclin, qui voïant qu'il n'y avoit plus de guerre en France, étoit resolu d'accompagner le Roi de Chypre à l'expedition d'Alexandrie, que ce Prince meditoit. Du Guesclin accepta ce commandement. Il promit au Roi d'engager les *Compagnies* à le suivre, & que s'il réussissoit à détrôner le Roi de Castille, il les meneroit ensuite contre les Sarasins de Grenade, & après en Chypre. Quand il fut convenu de tout avec le Roi, il envoïa un Heraut aux Chefs des *Compagnies*, qui étoient campés vers Châlons sur Saone, & leur fit demander un sauf-conduit, pour aller leur parler sur une affaire importante qu'il avoit à leur communiquer. Il partit dès que le sauf-conduit fut arrivé. Il fut reçu avec toutes les marques d'estime & de respect dûes à un homme de son ca-

Elles y consentent & se lient par un Traité.

Hist. de du Guesclin.

raćtere. Il exposa à Hugues de Caurelée, à Matthieu de Gournai, au Chevalier Vert, & aux autres Capitaines le sujet de son voïage, leur proposa tous les motifs capables de les ébranler, la bonté du païs où il pretendoit les conduire, la vengeance de l'injuste & cruelle mort de la Reine de Castille, & par dessus tout cela il leur promit deux cens mille florins de la part du Roi, & qu'il leur en feroit donner autant par le Pape, avec l'absolution des censures qu'ils avoient encourues. Il ajoûta, que son dessein, après la conquête de Castille, étoit de les mener en Grenade contre les Sarasins ; & conclut son discours par ces paroles plus efficaces dans la bouche d'un guerrier comme lui, qu'elles n'auroient été en celle d'un Predicateur. « Si nous vaut » mieux ainsi faire, & pour nos ames sauver, que de nous dam- » ner & de donner au deable; car trop avons fait de pechiés & » de maux, comme chacun peut sçavoir en droit soy, & tous » nous conviendra finir. » 1365.

Hugues de Caurelée, après qu'on eut déliberé, lui répondit au nom de tous; que le connoissant brave & très-loïal Chevalier, comme il étoit, ils seroient ravis de le suivre par tout où il les voudroit conduire ; qu'il pouvoit disposer d'eux ; qu'ils ne haïssoient point le Roi de France, & qu'ils ne mettoient qu'une condition, c'est qu'on ne les emploïeroit point contre le Prince de Galles : qu'au reste ils ne doutoient point qu'on n'agît avec eux de bonne foi, vû qu'il leur engageoit sur cela sa parole, à laquelle ils avoient plus de confiance, qu'en tous les Prelats qui étoient à Avignon & en France. Le Traité fut signé, & ils s'engagerent à remettre entre les mains du Roi toutes les Forteresses & toutes les Places qu'ils tenoient en France, avant qu'on se mît en marche pour l'Espagne.

Du Guesclin étant retourné avec le Traité signé, rejouit extrêmement le Roi, qui souhaitoit l'heureux succès de cette negociation beaucoup plus qu'il ne l'esperoit. Les principaux Chefs des *Compagnies* vinrent à Paris comme ils l'avoient souhaité : mais le Roi voulut qu'ils n'y entrassent qu'avec peu de suite & secretement, pour ne pas allarmer le peuple, qui s'effraïoit au seul nom des *Compagnies*. Il les reçut bien, les traita magnifiquement au Temple, leur fit de beaux presens, & voulut que divers Seigneurs, qui devoient être de l'expedition d'Espagne, fussent aussi de la fête, entre autres Jean de Bour-

1365. bon Comte de la Marche, cousin de la feue Reine de Castille, le Begue de Villaines, le Maréchal d'Andrehen, Olivier de Mauni, Guillaume Bouestel, & Guillaume de l'Aunoi.

Froissard c. 230.

Le Comte de Transtamare avoit fait aussi solliciter le Prince de Galles, qui demeuroit toûjours en Guienne, & le General Chandos d'être du voïage d'Espagne; mais ils s'en excuserent; & le Prince permit seulement à plusieurs Chevaliers & Ecuïers de suivre du Guesclin.

Grand nombre de Noble se s'engage pour la même expedition.

D'Argentré Hist. de Bretagne.

Froissard. loc. cit.

Dès que le bruit du Traité conclu avec les *Compagnies* fut devenu public, quantité de Noblesse Françoise se mit en équipage, pour être de cette Armée. Le General Breton y attira plusieurs Chevaliers de son païs, du nombre desquels furent Olivier & Guillaume du Guesclin ses freres, Bertrand de Matignon, les Sires de Montauban, de Dinan, de Coëtquen, de Beaumont, Leon de Montfort, Alain de Liscouet, Raguenel de Monbourcher, Geoffroi Budes, Sylvestre son frere, ausquels se joignirent Antoine de Beaujeu, Guimar de Bailleul, & grand nombre d'autres Gentilshommes François, Flamans & d'autres Nations.

Hist. de du Guesclin.

Le rendez-vous fut à Châlons sur Saone; & après que toutes les Places & tous les Forts dont les *Compagnies* s'étoient emparées, eurent été remis en la puissance du Roi, du Guesclin prit sa route par Avignon. Cela déplut fort au Pape, qui prévoïoit bien que des gens accoûtumés au pillage comme ceux-là, ne pourroient jamais être si bien contenus par le General, qu'ils ne commissent de grands desordres. Quand il les sçut à quelques lieues d'Avignon, il envoïa au-devant d'eux un Cardinal qui aïant rencontré un Anglois de l'Armée, le pria de le faire parler aux Generaux. *Volontiers*, dit l'Anglois; *mais*, ajoûta-t'il, *apportez-vous de l'argent?* Cette question chagrina fort le Cardinal, qui vit en même-tems venir à lui du Guesclin, le Maréchal d'Andrehen, & le Comte de la Marche, suivis des autres Capitaines. Le Maréchal, après les premiers complimens, lui dit: « Sire, (c'étoit le terme dont on usoit en ce tems-là, au lieu de » celui de Monsieur, ou de Monseigneur) nous nous trouvons » à la tête de gens qui ont fait de grands maux en France, nous » les menons contre les Sarasins de Grenade, & nous supplions » le saint Pere, qui est le Lieutenant de Dieu, qu'avant toutes » choses il nous donne l'absolution de nos pechés, & nous fasse

1365.

» délivrer deux cens mille francs pour faire notre voïage. » Le Cardinal lui répondit : Que pour l'absolution, il la lui promettoit ; mais que pour l'argent, il n'en répondoit pas. Du Guesclin prenant la parole, lui repartit : « Sire, il ne faut » point refuser la demande du Maréchal, nous avons ici des » gens qui se passeront sans peine de l'absolution ; mais qui ne » peuvent se passer d'argent. Nous tâchons de les faire gens de » bien malgré eux. Nous les menons en exil, afin qu'ils ne fassent plus de mal aux Chrétiens. Nous ne les pouvons contenir sans argent, & il faut que le saint Pere nous aide par là » à les rendre plus dociles, & à les conduire hors de ce Roïaume. « Le Cardinal répondit : Qu'il alloit rendre compte au Pape de ce qu'on lui proposoit. « Que ce soit au plûtôt, (reprit » du Guesclin,) car plus ils demeureront en ces quartiers-ci, & » pis ce sera : & nous allons aujourd'hui loger à Villeneuve, » (c'est une petite Ville sur le Rhône vis-à-vis d'Avignon.)

Comment on obligea le Pape de contribuer à l'entretien de cette armée.

Cette demande, & la maniere dont on la faisoit, choquerent fort le Pape. Il fit fermer les portes d'Avignon, & mettre les Bourgeois & les Soldats qu'il y avoit sous les armes. Cependant il voïoit des fenêtres de son Palais les partis des *Compagnies* courir toute la campagne, enlever les fourages & les blés des granges, emmener les troupeaux au Camp. Il jugea bien que plus il attendroit à les satisfaire, & plus ils cotseroient de desordres ; ainsi aïant assemblé les Magistrats de la Ville, il convint avec eux de faire une Capitation, & de cautiser tous les Habitans chacun à proportion de leurs biens, pour faire ce qu'on pourroit d'argent. On amassa cent mille francs, qu'il envoïa à Villeneuve, pour les mettre entre les mains de du Guesclin.

Ce General lui dit, qu'il ne pouvoit les recevoir, qu'il étoit informé que cet argent avoit été levé sur le pauvre peuple, que ce n'étoit pas ce qu'il prétendoit, & qu'il falloit que le Pape & son riche Clergé soûtinssent tous seuls cette dépense : « Au reste, (ajoûta-t'il) j'entens que cet argent soit rendu » exactement à ceux sur qui on l'a levé, & si je n'ai assurance » qu'il ait été restitué, eussai-je déja passé la mer, je reviendrois » à Avignon pour le faire rendre. « Ce fut une necessité pour le Pape & pour les Cardinaux de s'accommoder au tems ; & tout fut executé selon les intentions de du Guesclin. On lui appor-

1365. ta les deux cens mille francs de l'argent du Pape, des Cardinaux & des autres Prelats ou Beneficiers, avec l'absolution par écrit & scellée du Sceau du Pape. L'argent levé sur le peuple fut rendu, & aussi-tôt après du Guesclin prit le chemin de Toulouse, où le Duc d'Anjou le reçut, le regala avec tous les Generaux, & fit pourvoir abondamment l'armée de vivres.

Elle marcha quelques jours après vers les Pyrenées, qu'on passa avec beaucoup de fatigue. On entra en Arragon, dont le Roi s'étoit retiré à Perpignan, après avoir donné ses ordres pour la subsistance de l'armée Françoise dans ses Etats. Le Comte de Transtamare aïant sçu qu'elle étoit proche, partit de Châteaublanc, où il l'attendoit, & vint conferer avec du Guesclin, qui en l'embrassant, l'assura que devant qu'il fût peu de tems il seroit Roi de Castille.

Le Roi de Castille est abandonné de ses sujets.

Froissard. loc. cit. Chronique MS de du Guesclin en vers. Vide Du Cange in Glossar. *Compagnia.*

Du Guesclin jusques-là avoit toûjours fait courir le bruit, qu'il alloit contre les Maures de Grenade; & pour le faire croire, il avoit ordonné à tous les soldats des *Compagnies* de porter sur leurs habits de grandes croix blanches, pour marquer que leur expedition étoit une espece de Croisade. Depuis ce tems-là ces *Compagnies*, tandis qu'elles servirent sous lui, s'appellerent les Compagnies blanches; mais le Roi de Castille étoit informé de son veritable dessein, & il commença par abandonner plusieurs places qu'il avoit conquises sur le Roi d'Arragon. Ce Prince, par reconnoissance de ce premier avantage qu'il tiroit de l'approche de l'armée, envoïa dès qu'il en eut avis, cent mille florins d'or à du Guesclin. Une partie des garnisons des places abandonnées, dont plusieurs soldats déserterent, vint joindre le Roi de Castille, qui avoit envoïé ordre à tous ses Vassaux, de prendre les armes, pour défendre son Roïaume. Peu lui obéïrent, & ce mauvais Prince vit alors de quelle importance il est à un Souverain de ne pas s'attirer par ses mauvais traitemens la haine de ses Sujets. Il arrive telle conjoncture, où la contrainte n'aïant plus de lieu, c'est la seule affection pour la personne du Prince qui les fait agir. Ceux qui s'étoient rendus auprès de lui n'y furent pas long-tems. Dès que l'armée des *Compagnies* fut sur les bords de l'Ebre, ils abandonnerent leur Roi, & vinrent se donner au Comte de Transtamare. Il ne demeura qu'un seul Seigneur de marque avec le Roi de Castille; c'étoit Ferdinand de Castro, qui ne l'abandonna

donna point dans sa disgrace. La revolution fut si prompte que ce malheureux Prince fut obligé de s'enfuir avec sa femme, ses enfans & ses tresors. Il se sauva d'abord en Portugal, & puis en Galice à la Corogne, où il avoit un fort Château, & d'où il pouvoit se retirer ailleurs par mer, en cas qu'on l'y vînt assieger.

1365.

1366.

Le Comte de Transtamare est proclamé en sa place.

Le Comte de Transtamare, à la persuasion de du Guesclin, se laissa proclamer Roi de Castille à Calahore, après quelque resistance ou sincere, ou affectée, & en très-peu de tems Seville, Tolede, Burgos, & presque toutes les autres Villes le reconnurent pour maître.

Froissard. loc. cit.

Ce Prince par inclination genereux & liberal, le fut alors plus que jamais par reconnoissance, par prudence & par politique. Car pour s'attacher ceux qui l'avoient si utilement servi, il les combla de biens, leur fit des presens magnifiques, & fit du Guesclin Connétable du Roïaume de Castille. Les voïant tous infiniment contens de lui, il leur proposa d'aller attaquer les Sarasins de Grenade. C'étoit moins dans le dessein de les y mener, que pour avoir un prétexte plausible de les empêcher de retourner si-tôt en France, prévoïant bien que son concurrent tâcheroit de rétablir sa fortune par le secours des Anglois. La plûpart, conformément à la resolution que du Guesclin leur avoit fait prendre avant que de sortir de France, s'engagerent à l'expedition de Grenade; mais plusieurs des principaux Seigneurs François, qui s'étoient joints aux *Compagnies*, pour venger la mort de la Reine de Castille, lui firent agréer leur retour en France. Entre autres Jean de Bourbon Comte de la Marche, le Maréchal d'Andrehen, le Sire de Beaujeu y retournerent. Du Guesclin demeura en Espagne, pour achever le reste de la conquête de Castille, & pour y exercer sa charge de Connétable.

Le Roi déthrôné engage les Anglois dans son parti.

Cependant le Roi détrôné ne manqua pas de faire ce qu'on avoit bien prévû, & de penser à l'unique ressource qui lui restoit, & qui étoit d'engager les Anglois dans son parti. Il écrivit de la Corogne au Prince de Galles qui gouvernoit la Guienne en Souverain, sans que le Roi de France lui demandât l'hommage, les renonciations qui se devoient faire de part & d'autre, tant du côté du Roi à la Souveraineté de Guienne, que du côté du Roi d'Angleterre à ses prétentions sur la Nor-

mandie & sur la Couronne de France n'étant pas faites; & les
1366. deux Rois aïant chacun des raisons de ne se pas presser l'un l'autre là-dessus. La Lettre fut portée au Prince de Galles par un Chevalier, accompagné de quelques Ecuïers. Elle contenoit de très-instantes prieres, que le Roi de Castille faisoit à ce Prince, de ne le pas abandonner dans son malheur, & de l'aider à retirer sa Couronne des mains de Henri de Transtamare, qui l'avoit envahie, & que sa qualité de bâtard rendoit incapable de la posseder.

Le Prince de Galles, dont la guerre étoit l'élement, & que la paix tenoit dans une inaction dont il ne s'accommodoit pas, fut ravi d'avoir un si beau prétexte de reprendre les armes. Il renvoïa le Chevalier Castillan en lui donnant de grandes esperances; & fit partir avec lui Thomas Felton un de ses Ministres, pour inviter le Roi de Castille à venir à Bourdeaux, afin d'y prendre ensemble des mesures pour son rétablissement dans ses Etats. Felton étant arrivé à Baïonne, y attendit le vent pour s'embarquer; & comme il étoit prêt de faire voile, le Roi
Froissard chap. 231. de Castille débarqua en ce même port. Il avoit appris que le Comte de Transtamare pensoit à le venir assieger dans sa retraite de Galice, & ne s'y croïant plus en sureté, il avoit pris le parti de se venir jetter entre les bras du Prince de Galles.

Ce fut une grande joie pour lui, lorsqu'il apprit de Felton même la bonne disposition du Prince à son égard, & sans tarder, il vint le trouver à Bourdeaux. Le Prince sortit au-devant de lui: il lui fit tout l'accueil & tous les honneurs dûs à la qualité de Roi, dont la mauvaise fortune diminue l'éclat sans la rendre moins respectable, & le logea dans son Palais.

Le Prince de Galles prit la resolution de soûtenir ce Roi, contre l'avis de la plus grande partie de son Conseil. On lui allegua, pour l'en détourner, que Pierre étoit un Prince d'un très méchant esprit, & d'un très-mauvais cœur, qui s'étoit attiré sa disgrace par ses cruautés inouïes; qu'il avoit fait mourir la Reine sa femme proche parente du Prince de Galles même; qu'il étoit excommunié par le Pape, & que c'étoit un monstre maudit de Dieu & des hommes: mais le General Chandos & Felton, qui avoient toute la confiance du Prince de Galles, furent pour le Roi de Castille, conformément à l'inclination de leur maître. On donna à la raison prise de l'usurpation faite

par un bâtard tout le poids qu'elle meritoit. On fit regarder cette affaire comme devant interesser tous les Souverains, & on conclut à faire tous les efforts possibles pour le retablissement du Roi de Castille sur son Thrône. 1366.

Après tout, comme le Roi d'Angleterre n'avoit point voulu encore paroître prendre part à ce differend, c'étoit une necessité au Prince de Galles de gagner les Seigneurs de Guienne, de Gascogne, & des autres païs de delà la Loire qui composoient sa Principauté d'Aquitaine, pour les faire entrer dans son dessein : & ce fut pour cela qu'il convoqua à Bourdeaux une Assemblée des principaux Seigneurs de ces quartiers-là. Les Comtes d'Armagnac, de Comminges & de Carmain, le Vicomte de Castillon, le Captal de Buch, les Sires d'Albret, de Candé, de l'Esparre, de Caumont, de l'Escut, de Rosem, de Mucidan, de Curton, de Pincornet, & plusieurs autres Barons s'y rendirent. Le Comte de Foix, qui étoit alors malade ne put y venir ; mais il y envoïa des Députés.

La chose aïant été proposée à toute cette Assemblée, les Seigneurs, après en avoir bien pesé l'importance, ne prirent point d'autre conclusion, sinon qu'il ne falloit rien entreprendre sans le conseil & sans les ordres du Roi d'Angleterre, & qu'on devoit lui députer quelques-uns des Seigneurs, pour sçavoir ses intentions ; qu'à leur retour on s'assembleroit de nouveau, pour prendre une derniere resolution. Quatre Seigneurs furent nommés pour cette députation ; & aïant été bien instruits par le Prince de Galles des motifs les plus capables de faire impression sur l'esprit du Roi d'Angleterre, ils s'acquitterent parfaitement de leur commission, & rapporterent son agrément pour cette entreprise.

Aussi-tôt après leur retour, les Seigneurs se rassemblerent ; & aïant été assurés par le Roi de Castille, dont le Prince de Galles se fit la caution, que l'argent ne leur manqueroit point pour la levée, & pour l'entretien des troupes, ils promirent d'y travailler au plûtôt. Le Comte d'Armagnac, & quelques autres proposerent une difficulté, & dirent qu'il falloit tâcher de la lever avant qu'on s'engageât. C'est que le Roi de Navarre étoit dans les interêts de Henri de Transtamare ; que tandis qu'il demeureroit ligué avec lui, il seroit difficile de réussir ; qu'il falloit passer par la Navarre, pour entrer dans les Etats

1366.

de Caſtille ; & que s'il refuſoit le paſſage, on ne pourroit ſans beaucoup de danger & d'embarras entreprendre de le forcer.

Pour lever cet obſtacle, il fut reſolu qu'on prieroit le Roi de Navarre de vouloir bien ſe trouver à Baïonne, quand ſa commodité le lui permettroit, pour des affaires importantes, & qui concernoient ſes interêts. Felton & Chandos furent chargés de cette commiſſion, & partirent auſſi-tôt pour Pampelune. Le Roi de Navarre leur promit de venir à Baïonne au jour dont ils convinrent avec lui. Il y vint, & il y trouva le Roi de Caſtille, le Prince de Galles, & tous les Seigneurs qui l'y attendoient. Les Conferences durerent cinq jours, parce que le Roi de Navarre rejettoit toûjours la propoſition qu'on lui faiſoit, de rompre le Traité qu'il avoit fait avec Henri de Transtamare.

On connoiſſoit le genie de ce Prince, en qui la gloire de garder ſa parole ne pouvoit pas tenir long-tems contre l'interêt. On lui offrit de lui donner Logrogno, S. Jean Pié-de-Port, avec quelques autres Terres de la dépendance de la Couronne, de Caſtille, ſur leſquelles il avoit des prétentions, & une ſomme d'argent conſiderable. Il parut ébranlé, & bientôt après il ſe rendit aux inſtances du Prince de Galles, qui lui promit que les deux filles du Roi de Caſtille demeureroient en ôtages dans la Guienne, juſqu'à ce que le Traité fût executé. A ces conditions, le Roi de Navarre s'engagea à ne plus fournir de ſecours à Henri de Tranſtamare, à donner paſſage par ſes Etats au Prince de Galles, & à fournir des vivres aux troupes à un prix raiſonnable.

Le Roi de France ſe ligue avec celui d'Arragon.
Mariana l. 17. c. 9.

Comme tous ces mouvemens & toutes ces Aſſemblées ne pouvoient être ignorées à la Cour de France, non plus qu'en celle d'Arragon, les deux Rois concerterent enſemble la maniere dont ils devoient ſe comporter en cette conjoncture. Le Roi d'Arragon y étoit le plus intereſſé, parce qu'il étoit fortement lié avec Henri de Tranſtamare ; qu'il avoit reconquis, par le moïen de l'armée ſortie de France, toutes les Villes que le Roi de Caſtille avoit priſes ſur lui, & que le nouveau Roi s'étoit obligé à lui ceder quelques places de la Caſtille. Pour ce qui eſt du Roi de France, il devoit peu s'embarraſſer du ſuccès de cette guerre ; mais il lui étoit très-avantageux qu'elle durât, afin que les *Compagnies* y fuſſent occupées, ou y périſſent. Ce

fut par cette raiſon qu'il ſe ligua avec le Roi d'Arragon, & lui promit du ſecours pour la pouvoir ſoûtenir. 1367.

Cette ligue cauſa beaucoup d'inquiétude au Roi de Navarre, qui ſe trouvant entre le Prince de Galles & le Roi d'Arragon fortifié du ſecours de France, étoit expoſé au pillage des deux partis. Henri de Tranſtamare profita de ſon irreſolution, & obtint de lui une entrevûe, où il le regagna au même prix qu'il s'étoit donné au Prince de Galles, c'eſt-à-dire, en lui aſſurant Logrogno & les autres Places qui lui avoient été promiſes par l'autre parti. Il s'engagea non ſeulement à refuſer le paſſage au Prince de Galles; mais encore à ſecourir Henri de Tranſtamare de toutes ſes troupes. *Ibid.*

On commença de part & d'autre à ſe préparer à la guerre. Le Prince de Galles fit argent de tout, juſqu'à faire fondre ſa propre vaiſſelle. Il reçut du Roi ſon pere cent mille francs, que le Roi de France venoit de lui envoïer, pour païer une partie du reſte qu'il lui devoit de la rançon du feu Roi Jean. Le Comte de Tranſtamare ſe diſpoſoit de ſon côté à repouſſer l'ennemi. Il s'aſſura de nouveau du ſecours du Roi d'Arragon, qui lui fut toûjours fidele; & il s'appliqua plus que jamais à gagner tous les Seigneurs Caſtillans par ſes manieres honnêtes, & par ſes largeſſes. Il faiſoit grand fonds ſur les *Compagnies*, qui lui avoient paru juſqu'alors fort dévouées: mais il vit bientôt qu'il s'étoit trompé à cet égard. Froiſſard, c. 231.

Les Compagnies quittent leur Chef & se joignent au Prince de Galles en faveur du Roi de Castille.

Ces *Compagnies*, pour la plûpart, étoient compoſées d'Anglois & de Gaſcons, & quoiqu'il y eût parmi elles de toutes ſortes de Nations, ils en faiſoient alors le plus grand nombre. Le Prince de Galles leur envoïa dire qu'il avoit beſoin de leur ſervice, & qu'il les prioit de prendre congé de Henri, pour le venir trouver, les aſſurant qu'ils ne ſe repentiroient pas d'avoir fait ce qu'il ſouhaitoit d'eux. Tout ce qu'il y avoit de Chevaliers & de Gentilshommes dans ces troupes, ne déliberent pas, par l'eſtime & par l'attachement qu'ils avoient pour le Prince de Galles, & le reſte fut bientôt gagné par leur moien. Ils vinrent donc trouver le Comte de Tranſtamare, & lui demanderent la permiſſion de retourner en France.

Soit que le Comte ne fût pas encore parfaitement informé du deſſein du Prince de Galles, ce qui ne paroit gueres vraiſemblable; quoi qu'en diſe un ancien Hiſtorien, ſoit qu'il ne Froiſſard. cap. 233.

1367. crût pas que les *Compagnies* partissent dans l'intention de se donner à ce Prince, car les Chefs la lui cacherent, soit plûtôt qu'il ne se crût pas en pouvoir de les retenir malgré elles, il les reçut fort agréablement, leur accorda leur congé de bonne grace, & sans faire paroître aucune défiance. Il leur fit même des presens, & quand elles furent parties, & que le bruit se fut répandu qu'elles alloient se joindre au Prince de Galles, il affecta de paroître ne pas s'en mettre fort en peine: mais en effet il en jugeoit tout autrement, & il délibera avec du Guesclin sur ce fâcheux incident. Ce General lui conseilla de prendre au plûtôt toutes ses précautions, & de se saisir des passages des montagnes. Il lui dit que le Prince de Galles étoit le plus redoutable ennemi qu'il pût avoir; qu'il le connoissoit homme sage, capable de bien conduire une grande entreprise, & qu'il ne s'y engageroit pas imprudemment, & sans prendre de bons moïens d'y réussir; qu'après tout il ne falloit pas se décourager; qu'il s'offroit à aller à la Cour de France, pour lui en obtenir du secours, & qu'il lui promettoit de se faire suivre par un grand nombre de Noblesse. Le Comte de Transtamare le pria de partir au plûtôt, & de revenir le plus promptement & avec le plus de troupes qu'il lui seroit possible.

Du Guesclin partit peu de jours après. Il vit en passant le Roi d'Arragon, qui lui confirma les promesses qu'il avoit faites au Comte de Transtamare, de ne jamais se separer de lui, & d'empêcher non seulement que le Prince de Galles ne prit sa marche par ses Etats; mais encore d'en fermer l'entrée aux *Compagnies*, pour leur retour. Il posta en effet des troupes à tous les cols des montagnes; & les Capitaines des *Compagnies* l'aïant sçu, furent obligés de prendre de grands détours, où elles souffrirent beaucoup: mais elles arriverent enfin sur les frontieres du Comté de Foix.

Le Comte de Foix, quoiqu'il fût dans le parti du Prince de Galles, avoit pris les mêmes précautions par un autre motif, c'étoit de crainte que ces troupes accoûtumées au pillage, ne ravageassent son païs, de sorte qu'elles furent obligées de séjourner en cet endroit avec beaucoup d'incommodités, & dans une grande disette de vivres. Elles étoient déja reduites à douze mille hommes en partant d'Espagne, de vingt-cinq mille au moins dont elles étoient composées quand elles y entre-

rent. Il en étoit encore peri plusieurs dans le retour, & pour peu que durât le sejour qu'on les contraignoit de faire dans le lieu où l'on les arrêtoit, elles couroient risque de se ruïner entierement. C'est pourquoi le Prince de Galles envoïa au Comte de Foix le General Chandos, pour le conjurer de permettre le passage, en l'assurant avec serment, qu'il empêcheroit tous les desordres; & qu'en cas qu'il s'en fit aucun, il seroit reparé au double de son propre argent. Il obtint enfin ce qu'il demandoit, & par les soins qu'il y apporta, les *Compagnies* passerent par le Comté de Foix sans y faire beaucoup de mal. 1367.

Ce ne fut pas là le dernier obstacle que les *Compagnies* trouverent dans leur marche. Elles se partagerent en trois Corps au sortir du Comté de Foix : deux prirent leur chemin au-delà de la Garonne tirant vers Bourdeaux, pour y joindre le Prince de Galles : le troisiéme, qui étoit de plus de trois mille hommes, prit par le Languedoc en-deçà de la Garonne, pour aller par Toulouse gagner Montauban, qui étoit le commencement des Terres du Prince de Galles. Ils se separerent en diverses troupes, & commencerent à faire leurs desordres ordinaires sur les terres de France. Gui d'Asai Senechal de Toulouse, & Amauri Vicomte de Narbonne, se mirent en campagne pour s'y opposer, & se firent joindre par le Senechal de Carcassonne, par celui de Beaucaire, & par tout ce qu'ils purent assembler de Noblesse du païs. Il y avoit environ cinq cens Gentilshommes tant Chevaliers qu'Ecuïers, & environ quatre mille soldats. Ils se mirent aux trousses des *Compagnons*, car c'est ainsi qu'on appelloit les soldats des *Compagnies*, & les presserent vivement; de sorte que sans s'arrêter au pillage, ils gagnerent promptement, pour la plûpart, la Ville de Montauban. Les François se camperent à la vûe de la Place, dont le Commandant nommé Jean Comes leur envoïa demander un sauf-conduit pour aller leur parler. Il l'obtint, & étant venu au camp, il se plaignit de ce qu'ils entroient en armes sur les terres du Prince de Galles, vû qu'il y avoit paix entre la France & l'Angleterre, & leur demanda si c'étoit par l'ordre du Roi de France. Ils répondirent, qu'ils n'avoient point d'ordre; mais qu'il étoit de leur devoir d'empêcher, que des brigands attroupés & sans aveu ne ravageassent les païs des sujets du Roi, & de venger les maux qu'ils y avoient déja faits, & qu'ils le

1367. prioient de les leur livrer. Le Gouverneur repliqua, que ces troupes étoient à la solde & au service du Prince de Galles; & que loin de les livrer, il les défendroit contre quiconque entreprendroit de les attaquer. On s'échauffa de part & d'autre; le Gouverneur s'en retourna à Montauban sans rien conclure, & les François demeurerent dans leur camp prêts à attaquer les *Compagnons*, quand ils se remettroient en marche.

Les *Compagnons*, que les Bourgeois de Montauban ne voïoient pas volontiers chés eux, se trouvoient fort embarrassés. Ils furent joints par une autre partie de leurs gens sous les ordres de Perdicas d'Albret, qui les encouragea, & leur promit de les conduire le lendemain lui-même contre les François.

En effet ils sortirent dès le matin en bataille, & d'Albret s'étant avancé vers les François, qui étoient aussi rangés sous leurs drapeaux, demanda aux Commandans, pour lui & pour ses *Compagnons*, la permission de passer, & de suivre leur route vers Bourdeaux, selon les ordres qu'ils en avoient du Prince de Galles On ne lui répondit point autre chose, sinon qu'il ne passeroit point, ou qu'il forceroit le passage. Aussi-tôt on se prépara au combat de part & d'autre, & toute la Gendarmerie selon la coûtume de ce tems-là, aïant quitté ses chevaux, se mit à pié.

On donna avec furie des deux côtés. Les *Compagnons* furent fort maltraités, & repoussés jusques dans les barrieres de la Ville. Le Gouverneur avoit à tout évenement fait mettre sous les armes la Bourgeoisie, & ce qu'il avoit d'autres troupes. Il arrêta les fuïards, les rallia, & fit une nouvelle charge. Le combat recommença plus rudement qu'auparavant, & les François reculerent à leur tour. Par malheur pour eux, une autre troupe des *Compagnies*, commandée par le Capitaine appellé le Bourg de Breteuil, & par Naudon de Bagerent, arriva comme on étoit aux mains. Ce nouveau renfort encouragea autant les *Compagnons*, qu'il déconcerta les François. Enfin, après une assés longue resistance, ceux-ci furent mis en déroute. Le Vicomte de Narbonne, les Senechaux de Toulouse, de Carcassonne & de Beaucaire, le Sire de Monmorillon, le Comte d'Usez, plus de cent Chevaliers grand nombre d'Ecuïers furent pris, & un beaucoup plus grand nombre demeura sur la place. La plûpart

part des principaux prisonniers furent mis à rançon, & relâchés sur leur parole. C'étoit de quoi enrichir les *Compagnies* : mais le Pape aïant appris ce qui s'étoit passé, non seulement envoïa aux prisonniers l'absolution du serment qu'ils avoient fait pour le paiement de leur rançon, mais encore il leur défendit, par tout le poids de l'autorité Pontificale, de rien païer. Il leur fut aisé d'obéïr, & jamais absolution ne fut reçûe, ni ordre ne fut executé avec plus de soumission. 1367.

Froissard, c. 235.

Tandis que le Prince de Galles continuoit à faire ses préparatifs, il eut avis que Jacques II. d'Arragon Roi de Majorque, venoit le trouver à Bourdeaux. Ce Prince étoit fils de Jacques I. que le Roi d'Arragon actuellement regnant avoit dépouillé de ses Etats. Il portoit toûjours le titre de Roi de Majorque, & avoit épousé Jeanne Reine de Naples. Quand il eut appris l'armement du Prince de Galles, pour rétablir le Roi de Castille, il espera que par son secours il pourroit rentrer aussi en possession de son patrimoine, parce que le Prince Anglois en déclarant la guerre au Comte de Transtamare, l'alloit faire en même-tems au Roi d'Arragon qui soûtenoit ce Comte.

Rien ne pouvoit être plus glorieux au Prince de Galles, que de voir en même-tems à sa Cour deux Rois implorer sa protection. Il fit tous les honneurs possibles au Roi de Majorque, & lui promit qu'après la guerre de Castille, qu'il esperoit finir en peu de tems, il feroit tous ses efforts pour le rétablir sur son Trône, soit par les armes, soit par un Traité. Il reçut en même tems un renfort de troupes Angloises, que le Duc de Lancastre son frere lui amena, & fit approcher la plus grande partie de son Armée des frontieres de Navarre, toûjours incertain cependant, si le Roi de Navarre lui donneroit passage, parce qu'il avoit eu quelque soupçon des nouvelles démarches, que le Comte de Transtamare avoit faites pour regagner ce Prince.

Le Prince de Galles, pour s'assurer de ce qui en étoit, donna un ordre secret à Hugues de Caurelée un des Chefs des *Compagnies*, de faire des hostilités sur les frontieres de Navarre. Il s'empara de quelques petites Places; sur quoi le Roi de Navarre envoïa aussi-tôt faire ses plaintes au Prince, qui repondit à l'Envoïé, que les bruits qu'on répandoit d'un Traité fait par son Maître avec le Comte de Transtamare, avoit donné

1367. lieu aux *Compagnies* de le regarder comme ennemi ; mais qu'il lui seroit aisé de se disculper, s'il vouloit avoir une entrevûe avec le Roi de Castille, & entretenir l'alliance qu'il avoit faite avec lui.

Après bien des délais causés par l'embarras où se trouvoit le Roi de Navarre, il promit de se rendre en un lieu nommé Pierre Ferrade, où le Roi de Castille, le Prince de Galles & le Duc de Lancastre vinrent aussi au jour marqué. On y confera, & le Roi de Navarre, qui dans l'espace de trois ou quatre mois avoit changé tant de fois de parti, & fait trois ou quatre Traités contraires les uns aux autres, promit au Prince de Galles tout ce qu'il voulut. Il l'assura que pourvû que les *Compagnies* observassent une exacte discipline, il donneroit passage à l'armée, & lui fourniroit des vivres.

Du Guesclin cependant avoit fait diligence, voïant que l'affaire pressoit, & menoit au Comte de Transtamare un secours considerable de France, qui arriva heureusement en Castille par le Roïaume d'Arragon.

Continuat. Nangii. Le Prince de Galles, dont les Etats se trouvoient fort incommodés du sejour des *Compagnies*, & qui se défioit toûjours du Roi de Navarre, se hâta de son côté de marcher, pour ne lui pas donner le tems de changer encore. Il entra par la vallée de Roncevaux au mois de Février. La rigueur de la saison, jointe à la difficulté des chemins, lui fit perdre beaucoup de Soldats, de chevaux & d'equipages. Il arriva enfin à Pampelune avec le Roi de Navarre. Presque aussi-tôt qu'il y fut arrivé, il apprit une nouvelle qui le surprit beaucoup. C'est que le Roi de Navarre étant sorti de la Ville, pour aller à la chasse, avoit été enlevé par un parti François, que commandoit un Gentilhomme Breton nommé Olivier de Mauni. On raisonna fort sur cette prise. La plûpart penserent que la chose s'étoit faite de concert avec le Roi de Navarre, qui d'un côté s'étoit trouvé contraint de donner passage au Prince de Galles, & d'ailleurs apprehendoit de s'attirer sur les bras le Roi d'Arragon, le Comte de Transtamare, & le Roi de France. L'expedient ne laissoit pas d'être délicat & hasardeux. On fut confirmé dans cette pensée, par la facilité avec laquelle il obtint quelque tems après sa délivrance. Le Prince de Galles fut au moins persuadé, que l'intention de ce Prince avoit été de s'exempter

1367.

par là de l'engagement où il s'étoit mis, de conduire l'armée jusqu'aux confins de la Castille, & de lui fournir de vivres. Mais il ne fut pas embarrassé à en trouver, aïant une armée de plus de vingt mille chevaux, & de quatre mille Gendarmes, sans parler de l'Infanterie qui étoit nombreuse. Un Seigneur de Navarre nommé Martin de Kare, qui connoissoit parfaitement le païs, lui servit de guide par les montagnes, & le conduisit jusques sur les frontieres de Castille. *Froissard. cap. 238.*

Pendant qu'il étoit encore à Pampelune, il y arriva un Heraut de la part de Henri de Transtamare, qui lui presenta une lettre de ce Comte, où il se plaignoit de ce qu'il avoit pris les armes contre lui, lui offroit la bataille, & le prioit de lui marquer lui-même le lieu où il la voudroit donner. Le Prince de Galles dit au Heraut, qu'il feroit réponse au Comte de Transtamare; mais qu'il ne pouvoit la faire si-tôt, & que pour lui, il pouvoit demeurer dans son camp en toute sûreté, jusqu'à ce qu'il le renvoïât.

Cependant le Prince, en approchant de la frontiere de Castille, envoïa Thomas Felton avec trois cens archers à cheval, & cent soixante Lances, pour avoir des nouvelles de l'ennemi. Felton s'avança jusqu'au Village de Navarette à l'entrée de la Biscaïe. Il apprit que Henri de Transtamare étoit assés près de-là avec sept mille hommes d'armes, vingt mille autres Cavaliers, & quarante mille hommes des Communes du païs. Felton marcha si secretement & avec tant de promptitude, qu'il enleva la garde avancée des Castillans, & sçut des prisonniers l'état de leur armée. Il en donna avis au Prince de Galles, qui s'étoit campé auprès de Sauveterre, Place qui avoit été abandonnée à son approche.

Le Comte de Transtamar. reçoit un nouveau secours de France.

Le Comte de Transtamare aïant sçu l'arrivée du Prince de Galles par ceux qui avoient abandonné Sauveterre, passa l'Ebre, s'avança jusques dans les plaines de Vittoria, & y fut joint par Bertrand du Guesclin, le Maréchal d'Andrehen, & le Begue de Villaines, qui lui amenerent quatre mille hommes tant François qu'Arragonois.

Il détacha le Comte Dom Teillo son frere avec six mille chevaux, pour aller reconnoître l'ennemi. Ce Seigneur surprit dans une vallée un petit corps de troupes commandé par Hugues de Caurelée, & le défit; le reste se sauva vers l'avant-

garde qui étoit à une lieue de là. Elle étoit commandée par le
1367. Duc de Lancastre, qui s'étoit posté sur une montagne que Dom Teillo, s'il n'avoit pas été prevenu, avoit dessein d'occuper : mais comme il vit ce poste pris par les ennemis, il ne jugea pas à propos de s'avancer davantage. Comme il s'en retournoit vers l'armée, il rencontra la troupe de Thomas Felton, qui avoit le jour de devant enlevé la garde du Camp des Espagnols. Il l'attaqua, & le battit à la vûe de l'avant-garde Angloise, qui n'osa marcher pour le soûtenir. Guillaume Felton frere du General y fut tué, avec grand nombre de Chevaliers,
Chap. 25. & presque tout le reste fut pris. L'Auteur de l'Histoire de Ber-
Froissard. loc. cit. trand du Guesclin attribue cette victoire à ce General, qui selon d'autres étoit resté au camp avec le Comte de Transtamare.

Après cet avantage, le Comte de Transtamare tint Conseil de guerre, pour déliberer si l'on iroit presenter la bataille aux ennemis. L'avis de du Guesclin, & du Maréchal d'Andrehen fut, qu'il ne falloit pas le faire pour deux raisons principales : la premiere, que les troupes du Prince de Galles étoient incomparablement meilleures que celles d'Espagne, la seconde que pour peu qu'on temporisât, les ennemis ne pourroient subsister dans le païs, & qu'il y avoit déja grande disette de vivres dans leur camp ; qu'il valoit mieux emploïer les troupes à se saisir de certains passages, pour couper les vivres, & que si on prenoit ce parti, l'armée Angloise se déferoit infailliblement d'elle-même.

Ce conseil étoit sans doute le plus sage, parce qu'il étoit le plus sûr, & conduisoit le Comte de Transtamare à son but essentiel, qui étoit de s'assurer la Couronne de Castille. Mais il aimoit la gloire, & brûloit d'envie de se mesurer avec un Capitaine de la reputation du Prince de Galles. En ces sortes de rencontres il se trouve toûjours des gens plus disposés à flatter la passion du maître, qu'à procurer ses veritables interêts. Le Comte d'Aine fit sa cour au Comte de Transtamare, en opinant pour la bataille, & railla même du Guesclin sur sa trop grande prudence en une occasion où l'on attendoit de lui, disoit-il, des resolutions plus vigoureuses. Il fut suivi par le plus grand nombre, & la bataille fut resolue.

Les armées, après divers mouvemens, s'étoient fort appro-

chées l'une de l'autre, le Prince de Galles avoit passé la riviere d'Ebre à Logrogno, & le Comte de Transtamare l'avoit repassée quelques lieues au dessus. Les Anglois étoient campés au Village de Navarette, & les Espagnols à Najare. Avant que de décamper de Logrogno, le Prince de Galles renvoïa au Comte de Transtamare le Heraut, que ce Comte lui avoit envoïé trois semaines auparavant. La réponse qu'il lui fit par écrit contenoit, qu'il avoit pris le parti du Roi Pierre, parce que ce Prince étoit le Roi legitime de Castille; qu'il offroit neanmoins au Comte sa mediation, & qu'il s'engageoit à lui procurer les conditions les plus avantageuses qu'il pourroit souhaiter, pourvû qu'il restituât la Couronne de Castille au legitime possesseur, & qu'il renonçât au titre de Roi.

1367.

Froissard cap. 140.

Une telle proposition étoit une declaration de guerre; & l'on ne pensa plus de part & d'autre qu'à se préparer à la bataille. Le troisiéme d'Avril veille de Pâques fleurie les deux armées furent rangées de grand matin. Le Comte de Transtamare avoit derriere lui une petite riviere qui se jette dans l'Ebre. Il donna l'aîle droite à du Guesclin & au Maréchal d'Andrehen. Elle étoit composée des troupes Françoises, où étoient le Begue de Villaines, le Begue de Villiers, le Sire Germain de Bailleul, & plusieurs autres Seigneurs; les François, en comptant les Bretons, n'étoient que sept cens en tout: on y joignit les autres troupes étrangeres, c'est-à-dire, les Arragonnois, quelques Allemans, & quelques Compagnies du Comté de Hainaut. Le Comte de Teillo, & Dom Sanche, tous deux freres du Comte de Transtamare, furent chargés de la conduite de l'aîle gauche, & lui se mit à la tête du corps de bataille. Il y avoit dans cette armée vingt à trente mille Espagnols, qui paroissoient les plus belles troupes du monde, on en prit dix mille pour faire un corps ds reserve.

On se prépare de côté & d'autre à la bataille dite de Navarette.

Chap. 141.

Hist. de du Guesclin, chap. 16.

L'armée du Prince de Galles fut aussi partagée en quatre corps commandés par le Duc de Lancastre, le Captal de Buch, le General Chandos & le Prince de Galles, qui avoit avec lui le Roi de Castille & le Roi de Majorque. On s'ébranla de toutes parts. Le Duc de Lancastre & le General Chandos chargerent du Guesclin & le Maréchal d'Andrehen, qui soûtinrent ce premier effort avec beaucoup de vigueur. Le Prince de Galles marcha contre le Comte de Teillo, qu'il fit plier, & qui sans

Froissard, loc. cit.

1367. rendre presque de combat, lâcha honteusement le pié. Le Captal de Buch le poursuivit, & mit tout ce corps en déroute, ce qui donna moïen au Prince de Galles de prendre en flanc le corps de bataille, où étoit le Comte de Transtamare, tandis que le Roi de Castille l'attaquoit de front. Ce fut-là que le combat fut extrêmement sanglant. Le Comte soûtint l'attaque avec une valeur & une habileté, qui lui attirerent l'admiration de ses ennemis. Il fit même reculer le General Chandos, qui étoit venu avec une troupe de Chevaliers pour seconder le Prince de Galles. Chandos en cette occasion fut renversé d'un coup de lance par un Espagnol nommé Martin Ferrand, qui se jetta sur lui cherchant le défaut de sa cuirasse pour le tuer. La presence d'esprit de ce General le sauva : car aïant tiré un poignard qu'il avoit à son côté, il en perça l'Espagnol. Si les Espagnols du corps de reserve avoient fait leur devoir, pour suppléer à la lâcheté du Comte de Teillo, la premiere déroute n'auroit peut-être point eu de suite ; mais la peur les saisit ; ils fuirent comme les autres, & se noïerent la plûpart dans la riviere.

Le Comte la perd & se sauve avec peine en Arragon.

Le Comte de Transtamare, après bien des efforts, & après avoir rallié ses soldats jusqu'à trois fois, se trouva avec une poignée de gens, avec lesquels il faisoit encore ferme. Du Guesclin, dont les troupes qui demeuroient toûjours serrées & en bon ordre, n'avoient pas encore perdu un pouce de terrein, voïant le danger du Comte, se détacha avec quelques Chevaliers, & s'étant fait jour l'épée à la main au travers des ennemis vint à lui, & lui dit : « Sire, tout est perdu, songez » à vous retirer, Dieu nous fournira des ressources. » Le Comte dit qu'il n'en feroit rien, & qu'il vouloit perir avec lui. « Sire (reprit du Guesclin) vous avez asses fait pour votre gloi» re, le désespoir est inutile, sauvez-vous ; » & en même-tems saisissant les rênes de son cheval, il le tira hors de la mêlée. Le Comte regardant de tous côtés, & ne sçachant où aller, dit à du Guesclin : « Oui je me retirerai, mais ce sera en passant sur » le ventre aux ennemis. » Dans le moment il part avec quatre cavaliers, donne lui cinquiéme au travers d'un bataillon Anglois ; & s'étant fait passage le sabre à la main, pique du côté d'Arragon, où il fut asses heureux pour arriver après bien des dangers.

Hist. de du Guesclin, loc. cit.

1367.

La bataille du Comte aïant été entierement défaite, tout fondit sur l'aîle droite, où du Guesclin étoit retourné. Le combat y devint furieux; le nombre enfin prévalut. Il n'y avoit plus qu'un gros bataillon composé la plûpart de François, qui s'étoient rassemblés au tour de du Guesclin, du Maréchal d'Andrehen, du Begue de Villaines, & du Châtelain de Trie. Il fut attaqué plusieurs fois sans pouvoir être rompu. Le General Chandos cria à du Guesclin de se rendre: mais il n'en voulut rien faire, jusqu'à ce que voïant arriver le Prince de Galles, il lui cria: *Prince je me rends à vous.* Alors le Prince aïant fait cesser le combat, fit avancer du Guesclin, le Maréchal d'Andrehen, le Begue de Villaines, le Châtellain de Trie, & quelques autres Chevaliers François, & les fit ses prisonniers.

Le General François est fait prisonnier.

Le Roi de Castille le pria de les lui donner, lui offrant telle somme d'argent qu'il voudroit. Son intention étoit d'assouvir sur eux sa vengeance, comme sur ceux qui avoient le plus contribué à le déthrôner: mais ce Prince genereux, qui connoissoit la cruauté du Roi de Castille, le refusa. Il donna du Guesclin au Captal de Buch, qui en le recevant, lui dit: *Sire Bertrand, or est le tems changé, vous me prîtes devant Cocherel, & je vous tiens maintenant. Vous ne m'avez pas pris*, reprit du Guesclin, *ne conquis à l'épée, ainsi comme je fis vous, par quoi j'ai un point plus avant.* Ils s'embrasserent tous deux; le Captal lui dit, qu'il n'auroit point d'autre prison que sa tente, ou sa maison, & point d'autre table que la sienne, non plus que le Maréchal d'Andrehen; qu'il se fioit sur leur parole; qu'il les tiendroit toûjours en sa compagnie, & qu'ils pouvoient avec toute liberté aller dans le camp. Il y eut du côté des vaincus huit mille hommes de tués sur la place, sans parler de ceux qui se noïerent dans la riviere. Quantité de Seigneurs & de Gentilshommes furent pris, entre lesquels se trouva Dom Sanche frere du Comte de Transtamare. Il y eut peu de monde de tué du côté du Prince de Galles. Tel fut le succès de la bataille de Navarette, qui se donna le Samedi de Pâques fleurie de l'an 1367. où la bravoure de du Guesclin & du Maréchal d'Andrehen furent moins utiles à Henri de Transtamare, que ne lui auroient été leurs sages conseils, s'il les avoit suivis.

Froissard chap. 242

La revolution fut encore plus prompte en faveur du Roi de Castille, qu'elle ne l'avoit été l'année d'auparavant en faveur

Le Roi de Castille regagne une partie de son Roiaume.

1367. du Comte de Tranſtamare. Il reconquit la plus grande partie de ſon Roïaume, & ſatisfit ſon humeur ſanguinaire par la mort & par les tourmens qu'il fit ſouffrir à une infinité de Seigneurs, de Gentilshommes, & de perſonnes de tous états; ſa mauvaiſe fortune, au lieu d'adoucir ſon méchant naturel, l'aïant rendu encore plus farouche. Le Roi de Navarre fut mis en liberté par ordre de la Cour de France; mais ce ne fut qu'en donnant ſon fils en ôtage, parce qu'on ſe défioit également de lui des deux côtés.

Froiſſard. cap. 242. Cependant le Comte de Tranſtamare ne ſe crut pas en ſûreté à la Cour d'Arragon; parce que le Roi d'Arragon apprehendant pour ſes Etats, avoit conclu une tréve avec le Roi de Caſtille. Il ſe retira en France, & vint à Montpellier, où il trouva le Duc d'Anjou qui l'aimoit. Le Duc le conſola de ſa diſgrace, & lui promit de contribuer de tout ſon credit & de toute ſa puiſſance au rétabliſſement de ſa fortune. Le Pape irrité du mépris que le Roi de Caſtille faiſoit toûjours paroitre, & à toute occaſion pour le ſaint Siege, lui fit les mêmes promeſſes. Le Roi de France n'étoit pas moins bien intentionné pour lui. Il ſçavoit combien il étoit de ſon interêt que la guerre continuât en Eſpagne, ſoit pour tenir toûjours les *Compagnies* éloignées de ſon Roïaume, ſoit pour occuper les Anglois, ſoit pour ne pas laiſſer en repos un Roi de Caſtille déthrôné par les François, & rétabli par le Prince de Galles; mais ſa prudence l'obligea à ne pas ſe déclarer; avant que d'avoir vû de quelle maniere les affaires tourneroient de ce côté-là. Il fit même une choſe qui dut beaucoup chagriner le Comte de Tranſtamare.

Froiſſard. cap. 243. Le Duc d'Anjou, en qualité de Gouverneur de Languedoc, avoit permis à ce Seigneur de s'établir à Roquemore, Forteresse proche de Toulouſe, & ſur les frontieres des terres du Prince de Galles; d'où avec quatre ou cinq cens Bretons qu'il avoit ramaſſés, il faiſoit des courſes ſur les Anglois, & ravageoit tout le païs voiſin. La Princeſſe de Galles en envoïa faire ſes plaintes au Roi, & lui repreſenta que c'étoit violer le Traité de Paix, que de donner retraite à un homme qui faiſoit la guerre au Prince de Galles. Le Roi promit à la Princeſſe de la ſatisfaire. Il envoïa défenſe au Comte de Tranſtamare de continuer ſes courſes, & fit même arrêter le Comte d'Auxerre, qui levoit des troupes, pour l'aller joindre en Languedoc.

Le

1367.

Le Comte de Transtamare aïant reçu cette défense, sortit de Roquemore avec ses Bretons, & entrant plus avant dans le païs du Prince de Galles, qui étoit fort dégarni, il surprit Bagneres au Comté de Bigorre, s'y fortifia, & en désola tous les environs; mais après s'être arrêté quelque tems dans ce poste, il l'abandonna, apprehendant de se trouver enfermé par quelques troupes de Jacques d'Audelée Lieutenant General de Guienne pour le Prince de Galles, & par celles du Prince même, dont il apprit bientôt le retour d'Espagne avec des particularités qui ranimerent beaucoup ses esperances.

Il se brouille avec le Prince de Galles.

Le Roi de Castille qui devoit tout au Prince de Galles, s'étoit brouillé avec lui. Il ne répondit aux grandes obligations qu'il lui avoit que par beaucoup d'ingratitude; & il commença d'en user mal à son égard, dès qu'il crut pouvoir se passer de son secours. Il s'agissoit de païer les troupes de l'armée Angloise. Le Prince de Galles avant l'expedition s'étoit fait pour cette païe la caution du Roi de Castille, & avoit même avancé de grosses sommes. Dès que les peuples de Castille furent rentrés dans l'obéïssance, il le somma de la promesse qu'il avoit faite de lui rendre l'argent qu'il lui avoit prêté, & de païer ce qui étoit dû à l'armée. Le Roi de Castille l'asSura de nouveau qu'il le feroit; il lui demanda seulement du tems jusqu'à la Pentecôte, & le pria de mener son armée du côté de Valladolid, pour la faire reposer. Le Prince attendit là en vain jusqu'à la saint Jean l'effet des promesses du Roi de Castille. Il lui envoïa trois Seigneurs de son armée, pour le prier de faire au plûtôt ce qu'il avoit promis, parce que les grandes chaleurs incommodoient beaucoup ses troupes.

Le Roi de Castille ne lui fit point d'autre réponse, sinon, que ses Sujets n'étoient pas en état de fournir de si grosses sommes; que les Anglois mêmes en étoient la cause, & sur-tout les *Compagnies*, qui ruinoient tout le païs, & qui avoient enlevé à trois ou quatre de ses Tresoriers l'argent qu'il destinoit pour le païement; qu'il le prioit de remener son armée au-delà des Pyrenées, & de laisser seulement en Espagne quelques-uns de ses Chevaliers, à qui il délivreroit l'argent le plûtôt qu'il lui seroit possible.

Le Prince de Galles extrêmement choqué de cette mauvaise défaite, assembla son Conseil, pour voir ce qu'il y avoit à

1367. faire. Il trouva tous ses Capitaines dans une extrême impatience de sortir d'Espagne, à cause des maladies qui commençoient à désoler l'armée, & dont lui-même avoit deja ressenti quelques atteintes. La conclusion fut de partir au plûtôt, & en se retirant de faire porter aux Espagnols les peines de la perfidie de leur Roi par le ravage du païs.

Il y avoit de grandes difficultés pour le retour. Il falloit passer par la Navarre, ou par l'Arragon; & le bruit couroit que les deux Rois avoient fait une nouvelle ligue avec Henri de Transtamare, pour empêcher le passage de l'armée Angloise, & la faire perir dans les montagnes. Ce bruit se trouva faux; & ces deux Princes aïant été priés de trouver bon qu'on passât sur leurs terres, y consentirent. Le chemin parut plus commode par la Navarre. Le Prince de Galles prit par là sa marche, & fut conduit par le Roi de Navarre jusqu'aux défilés de Roncevaux. Il arriva avec beaucoup de fatigues à Baïonne, où il congedia son armée, excepté les *Compagnies*, qui étoient réduites à six mille hommes, & qu'il fit subsister dans la Guienne, en attendant qu'il pût leur fournir les sommes qu'il leur avoit promises sur la parole du Roi de Castille.

Le Comte de Transtamare releve son parti abattu.

Cependant le Comte de Transtamare ne manqua pas de profiter de ce mécontentement du Prince de Galles, pour faire reprendre cœur à son parti, tout abattu qu'il étoit. Il retourna à la Cour d'Arragon, dont il trouva le Roi fort disposé à prendre de nouveau sa protection, depuis qu'il voïoit le Roi de Castille brouillé avec les Anglois. La plûpart des Seigneurs Castillans n'avoient subi que par necessité la loi du vainqueur, sur-tout ceux qui avoient été pris à la bataille de Navarette. Le Roi de Castille les avoit voulu tous faire mourir, & il ne leur avoit accordé la vie qu'aux instantes prieres du Prince de Galles, qu'il n'osa pas refuser. La conduite cruelle qu'il avoit tenue à l'égard d'une infinité d'autres depuis sa victoire, avoit redoublé la haine des peuples contre lui. La seule crainte les contenoit; & le Comte étoit bien assuré, que dès qu'il paroîtroit en Espagne, pour peu qu'il eût de troupes, il les verroit bientôt croître par un très-grand nombre de mécontens. Il étoit affligé de la prison de du Guesclin, persuadé que la reputation de ce Capitaine lui attireroit un grand nombre de braves Chevaliers de France & de Bretagne, s'il pouvoit l'avoir à

1367.

la tête de ses troupes. L'Histoire de du Guesclin dit, que Henri de Transtamare s'étant déguisé, l'alla voir à Bourdeaux dans sa prison : mais les autres Historiens n'en disent rien, & ce voiage est raconté avec des circonstances si romanesques, comme plusieurs autres choses qu'on voit dans cette Histoire, qu'il me paroît au moins fort douteux.

Moïen extraordinaire que le General François emploïe pour sortir de prison.

Quoi qu'il en soit, Henri de Transtamare eut encore la joie d'apprendre quelque tems après la délivrance de ce General, qui se racheta par une grosse rançon, & en piquant d'honneur le Prince de Galles. Car ce Prince l'aïant un jour fait venir, & lui demandant comment il se trouvoit de sa prison : « Très-» bien, Monseigneur, (lui répondit-il,) & je n'ai jamais été » plus content. Comment l'entendez-vous, (reprit le Prince,) » car un homme tel que vous doit s'y trouver dans une situation » bien violente. Point du tout, (repliqua du Guesclin,) j'aime » l'honneur plus que tout le reste, & jamais rien ne m'a été plus » glorieux que ma prison parce que je sçai que vous ne m'y re-» tenez, après avoir donné la liberté à tous les autres, qu'à » cause que vous me redoutez. » Cette parole frappa le Prince de Galles. Il répondit, qu'il l'estimoit; mais qu'il ne le craignoit pas, & qu'il le relâcheroit, pourvû qu'il lui donna cent mille doubles d'or pour sa rançon. Du Guesclin le surprit, en le prenant au mot sur le champ. Le Prince n'osa se dédire, quoique plusieurs le lui conseillassent : & du Guesclin aïant été délivré sur sa parole, il apporta la somme à Bourdeaux peu de tems après. Il la trouva dans la bourse de ses amis, dans celle de la Princesse de Galles même qui l'aimoit, & qui lui donna dix mille francs, dans celle du General Chandos, qui lui en fournit pareillement une bonne partie, & le Roi de France répondit pour trente mille. Ce brave homme étoit redevable de cette amitié que tout le monde avoit pour lui, à sa franchise, à sa generosité, à sa liberalité pour ceux qui s'attachoient à lui, & à la reputation qu'il avoit du plus franc & du plus loïal Chevalier qui fût alors dans le monde. Au sortir de sa prison il alla joindre au siege de Tarascon le Duc d'Anjou, qui lui fut redevable de la prise de cette place, & lui donna en récompense beaucoup d'argent pour se mettre en équipage. Il s'en servit encore pour rassembler quantité de Chevaliers & d'Ecuïers qui l'avoient suivi à sa premiere expedition d'Espagne, & avec les-

Invent. des Chart. T. 6.

1367.

quels il rendit bientôt après de grands ſervices au Comte de Tranſtamare.

Froiſſard. cap. 245.

Ce Comte paſſa l'hiver en Arragon, entretenant ſous-main des correſpondances en Caſtille, & il y entra au printems à la tête d'une petite armée, composée de trois mille chevaux, & ſix mille hommes de pié. Il s'alla preſenter devant Burgos, qui lui ouvrit ſes portes. De là il alla à Valladolid, qui ſuivit l'exemple de Burgos. Le Roi de Majorque y étoit demeuré malade, & tomba ainſi entre les mains du Comte de Tranſtamare avec danger d'être livré au Roi d'Arragon l'uſurpateur de ſes Etats, & qui l'eût apparemment fait mourir, ou renfermer dans une priſon, d'où il ne fût jamais ſorti ; mais le Comte lui promit ſur ſon honneur de ne le point abandonner à la diſcretion de ennemi.

1368.

Siege de Tolede.

Il quitta Valladolid, où il laiſſa une garniſon, & s'avança dans le Roïaume de Leon, où tout ſe déclara pour lui. La Galice en fit autant, & alors la Nobleſſe de Caſtille, de Leon, & de Galice vint en foule groſſir ſon armée. Le Comte profitant de cette heureuſe diſpoſition des Peuples, vint ſans tarder à Tolede qui l'arrêta. Il fallut l'aſſieger dans les formes. La place étoit grande & forte, défendue par un Châtelain qu'il n'y eut pas moïen de gagner. Il y avoit une groſſe garniſon, & les Habitans, plus par crainte que par affection pour le Roi de Caſtille, reſolurent de ſe bien défendre.

Alors ce Roi, à la veille de ſe voir une ſeconde fois détrôné, ne ménagea plus rien, & eut recours aux Saraſins de Grenade, qui lui fournirent vingt mille hommes. Il avoit fait alliance avec le Roi de Portugal ſon couſin germain ; qui lui envoïa auſſi un ſecours conſiderable ; de ſorte qu'il ſe trouva auprès de Seville à la tête d'une armée de quarante mille hommes, avec laquelle il reſolut d'aller attaquer le Comte de Tranſtamare dans ſon camp de Tolede. Sur ces entrefaites du Gueſclin arriva au camp du Comte de Tranſtamare avec deux mille François, & y fut reçu avec toute la joie qu'on peut s'imaginer.

Arrivée de du Gueſclin au camp du Comte de Tranſtamare.

Peu de jours après ſon arrivée, le Comte de Tranſtamare eut avis que le Roi de Caſtille étoit en marche pour venir l'attaquer. Il aſſembla le Conſeil de guerre, où ſuivant l'avis de du Gueſclin, il fut reſolu de laiſſer une partie de l'armée au ſiege ſous la conduite de Manrique Archevêque de Tolede, & de marcher

avec six mille hommes seulement au-devant des ennemis, pour tâcher de les surprendre. La chose réussit. Le Comte fut averti dans sa marche, que le Roi de Castille avoit couché à Montiel forteresse appartenante à un Seigneur qui en portoit le nom. Il le laissa partir de là, & sçut par ses espions que l'armée ennemie marchoit fort en desordre. Il vint fondre sur l'avant-garde, qui ne fit presque aucune resistance. On passa au fil de l'épée tous ceux qui ne fuïrent pas; car il y avoit défense de s'arrêter à faire des prisonniers.

1368.

Ils livrent combat au Roi de Castille qui est vaincu & fait prisonnier

Mariana l. 17. c. 13.

Le Roi de Castille, qui étoit à l'arriere-garde, voïant ses premieres troupes mises en fuite, fit élever sa Banniere, pour rallier les fuïards, & rangea promptement le reste en bataille. Il soûtint le choc avec beaucoup de resolution : les Sarasins & les Portugais qui l'environnoient firent quelque tems leur devoir : mais ils furent si vivement attaqués, que quoiqu'ils fussent six contre un, ils plierent. Alors Ferdinand de Castro, qui avoit toûjours suivi la fortune de ce Prince, l'obligea d'abandonner le champ de bataille, & de se retirer dans la forteresse de Montiel, où il entra lui douziéme.

Après sa retraite, toute son armée se dissipa; mais son plus grand malheur fut, que le Begue de Villaines aïant eu avis qu'il s'étoit retiré dans Montiel, vint s'emparer de l'unique passage, par où l'on pouvoit sortir du Château, & y planta sa Banniere, en attendant l'arrivée du Comte de Transtamare & de du Guesclin, qui étoient à la poursuite des fuïards, ausquels on donna la chasse pendant trois heures, & dont on fit un grand massacre. Ce fut le treiziéme jour d'Août de l'an 1368. que ce combat * se donna.

Froissard. loc. cit.

Le Comte étant arrivé devant Montiel, le fit investir de toutes parts. La place étoit très-forte; mais par malheur pour le Roi de Castille, il n'y avoit de vivres que pour quatre jours. Ainsi ce malheureux Prince resolut de tenter la passage au travers du camp ennemi, quoi qu'il lui en dût arriver. Il sortit sur le minuit avec Ferdinand de Castro, & dix autres personnes, marchant au petit pas vers l'endroit du passage, que le Begue de Villaines gardoit avec trois cens hommes.

* Mariana l. 17. c. 13. dit, que ce combat se donna au mois de Mars 1369. mais il se [illegible]; car ce ne fut qu'après ce combat que les Barons de [illegible] recours au Roi de France [illegible] Chartres cité par du Tillet, [illegible] ces Seigneurs furent portées en France le 25. d'Octobre 1368.

1368. Ce Seigneur, qui étoit fort alerte, aïant entendu le pas des chevaux, fit mettre ses gens sous les armes, & crut d'abord que c'étoit quelque convoi qu'on vouloit faire entrer dans la place. Il s'avança dans le chemin étroit qui conduisoit au Château, & reconnut que ce n'étoit pas du côté de la campagne, mais du côté de la place que venoit le bruit qu'il avoit entendu. Un moment après les douze Cavaliers arriverent. Villaines alla l'épée à la main au premier qui étoit un Anglois, & lui demanda, *qui vive*; l'Anglois, sans répondre, pique son cheval & s'échappe. Villaines saisit la bride de celui qui suivoit, & lui appuïant l'épée contre la poitrine, lui crie: « Parle, ou tu es mort, » & l'envisageant dans le moment, il vit que c'étoit le Roi de Castille, non pas qu'il l'eût jamais connu; mais c'est que ce Roi avoit beaucoup des traits du Comte de Transtamare son frere. « Brave Chevalier, (répondit le Prince,) je suis le Roi de Castil- » le. Je me fais votre prisonnier avec tous ceux qui me suivent. » Je vous promets telle rançon que vous souhaiterez; mais sau- » vez-moi de la fureur du bâtard. » Le Begue de Villaines, tout joïeux d'une telle capture, & touché en même-tems du malheur d'un puissant Roi, lui dit: « Sire, suivez-moi à ma tente, » & je vous protegerai autant qu'il sera en mon pouvoir. »

Il est tué par le Comte de Transtamare.

Il le conduisit à sa tente: mais le Roi de Castille n'y eut pas été une heure, que le Comte de Transtamare en aïant été averti par quelqu'un de ceux qui avoient été presens à la prise, y vint avec quelques Arragonnois, & demanda en entrant où étoit le Juif-bâtard, qui se disoit Roi de Castille: car tous deux se donnoient l'un à l'autre la qualité de bâtard, & chacun d'eux prétendoit être legitime; mais si la chose avoit dépendu de ce fait, le Comte de Transtamare n'auroit pas gagné son procès. Le Roi de Castille l'appercevant, entra en fureur, & se jetta sur lui. Ils tomberent tous deux sur une espece de matelas, qui étoit étendu au milieu de la tente, & le Comte de Transtamare se trouva dessous. Le Roi de Castille porta aussi-tôt la main à son poignard, pour le percer; mais le Vicomte de Roquebertin Arragonnois l'arrêta, & dans ce moment le Comte tira un poignard qu'il portoit à son côté, & lui en donna au travers du corps. Le Roi de Castille fut aussi-tôt percé de plusieurs autres coups que lui donnerent les gens du Comte; & au même moment un Chevalier Anglois nommé Raoul Heli-

ne, & un Ecuier nommé Jacques Roland, qui s'étoient mis en devoir de défendre le Roi de Castille, furent assommés. C'est ainsi que perit ce Prince d'une mort indigne d'un Roi, mais digne de sa cruauté, de sa ferocité, de ses impietés, & d'un nombre infini de crimes, qui le faisoient regarder comme le plus détestable des hommes. Il n'avoit que trente-quatre ans, & en avoit regné près de dix-neuf. 1369.

Celui-ci est proclamé Roi d'un consentement unanime des peuples.

Comme le Comte de Transtamare avoit l'affection de tous les Peuples & de toute la Noblesse, la Couronne lui fut déferée d'un commun consentement : & malgré la guerre que les Sarasins lui déclarerent, malgré les prétentions du Roi de Portugal, malgré le Roi de Navarre & le Roi d'Arragon qui se déclarerent contre lui, malgré les efforts du Duc de Lancastre & du Comte de Cambridge freres du Prince de Galles, dont l'un épousa depuis la fille aînée de Pierre de Castille, & l'autre la cadette, il se maintint sur son Trône, & le conserva à sa posterité. Il retint auprès de lui du Guesclin, qu'il fit de nouveau Connétable de Castille, & qu'il combla d'autres bienfaits. Il s'attacha de la même maniere plusieurs autres Seigneurs François & Arragonnois, qui lui rendirent de grands services contre ses ennemis.

[illegible]

Ces nouvelles brouilleries d'Espagne furent fort avantageuses à la France, parce qu'elles occupoient de ce côté-là le Roi de Navarre, & elles mirent le Roi en état de commencer à se faire craindre des Anglois. Jusques-là il avoit dissimulé & évité toutes les occasions de rupture ; mais voïant son Roïaume tranquille, tous ses Sujets soumis & affectionnés à sa personne, ses finances retablies, plus des deux tiers de la rançon du feu Roi païés, & les Princes du Sang & la plûpart des plus considerables ôtages revenus en France, quelques-uns sur leur parole, & quelques autres après s'être rachetés de leur propre argent, il pensa à profiter des sujets qu'il avoit de rompre le Traité de Bretigni, qui étoit si désavantageux à la France.

Il pouvoit compter sur le secours du nouveau Roi de Castille, qui lui avoit de si grandes obligations, dont il connoissoit la valeur, la prudence, la grandeur d'ame, & dont les interêts étoient d'être toûjours bien uni avec la France. Il s'attacha aussi Louis Comte de Flandres, malgré toutes les intrigues du Roi d'Angleterre. Ce Comte, qui avoit grand nombre d'en-

1368.

fans naturels, n'avoit de legitime qu'une fille nommée Marguerite, qui devoit être ſon heritiere. Le Roi d'Angleterre la demandoit en mariage pour le Prince Edmond Comte de Cambridge ſon fils; le Roi de France la demandoit pour Philippe Duc de Bourgogne ſon frere. Cette negociation dura pluſieurs années; le conſeil du Comte de Flandres étoit fort partagé là-deſſus, les uns étant gagnés par la France, les autres par l'Angleterre. L'affaire vint à un point, qu'elle dépendoit du Pape ſeul, en ce qu'il falloit qu'il donnât diſpenſe pour le mariage, ſoit au Prince Anglois, ſoit au Prince François, à cauſe de la parenté qui étoit entre Marguerite de Flandres & ces deux Princes. Il la refuſa toûjours au Roi d'Angleterre, & l'accorda enfin au Roi de France pour le Prince ſon frere, & c'eſt ce qui détermina le Comte de Flandres, & fixa ſon irreſolution. Ce Pape étoit encore Urbain V. qui eut toûjours beaucoup d'attachement pour la France, quoique malgré les inſtances du Roi, il eût quitté Avignon pour retourner à Rome. Par le Traité de mariage du Duc de Bourgogne avec Marguerite de Flandres, le Roi cedoit au Duc & à ſes hoirs mâles legitimes, tant que la ligne maſculine dureroit, Lille, Douai, & Orchies, qui avoient eté autrefois démembrés du Comté de Flandres, mais par un autre Traité ſecret ſigné à Peronne avec le Duc de Bourgogne, il étoit dit qu'incontinent après la mort du Comte de Flandres, elles ſeroient rendues au Roi, ou à ſon ſucceſſeur; ce qui ne ſe fit pas neanmoins. Ce mariage rendit le Duc de Bourgogne très-puiſſant; car outre ce qu'il poſſedoit de ſon chef, il ſe trouva avec le tems par ſa femme, Comte de Flandres, d'Artois, de Nevers, de Retel, & Seigneur d'Anvers, de Malines & de Salins.

Leibnitz cod diplomat pag. 223. an 1368. *Vidimus* de la Lettre du Duc de Bourgogne, où ce traité ſecret eſt contenu. Memoires de Bethu. vol. cotté 8454.
Meyer. in Annal. Flandr.

Tandis que le Roi prenoit ſes meſures de ce côté-là, il entretenoit ſous main le mécontentement que les Seigneurs de Guienne & de Gaſcogne avoient du Prince de Galles; à l'occaſion que je vais dire. Ce Prince étant de retour d'Eſpagne ſe trouva très-dénué d'argent & fort endetté: outre qu'il fut obligé d'entretenir pendant un aſſés long-tems les ſix mille hommes qui reſtoient des *Compagnies*; & il ne s'en déchargea qu'en les faiſant paſſer en France, où ils recommencerent à faire leurs ravages ordinaires. Le Roi envoïa contre eux le Sire de Cliſſon, non pas pour les combattre, car la choſe étoit dangereuſe,

Froiſſard. cap. 244.

ſe : mais pour les reſſerrer, & empêcher leurs courſes autant qu'il ſeroit poſſible. Cependant le Prince de Galles, pour avoir de l'argent, reſolut de lever pendant cinq ans ſur tous ſes Sujets, une capitation qui lui auroit produit environ douze cens mille livres par an. 1368.

Il convoqua pour cela une Aſſemblée des Seigneurs à Niort. Ceux du Poitou, de Xaintonge, du Limouſin, de Rouergue & de la Rochelle y conſentirent aſſés volontiers. Ceux de Gaſcogne s'y oppoſerent, & entre autres le Comte d'Armagnac, le Comte de Comminge, le Vicomte de Carmain, & le Sire d'Albret. Ils alleguerent pour raiſon de leur refus, que c'étoit violer leurs Privileges & leurs Coûtumes, & que rien n'étoit plus contraire au ſerment que le Prince avoit fait à ſon avenement à la Principauté de Guienne. Cependant, pour ne le pas refuſer abſolument, ils dirent qu'ils confereroient encore entre eux là-deſſus avec les Prelats, les Abbés, les Barons & les Chevaliers du païs.

Ils promirent au Prince de ſe raſſembler dans quelque tems : mais ils ne lui tinrent pas parole, reſolus de faire plûtôt la guerre, que de laiſſer donner cette atteinte à leurs Privileges. J'ai remarqué, en parlant du Traité de Bretigni, que le Comte d'Armagnac, & quelques autres Seigneurs voiſins des Pyrenées, avoient eu beaucoup de peine à prendre le parti de renoncer à l'hommage de France, pour devenir vaſſaux d'Angleterre, & que le Roi lui-même les y avoit engagés, pour faciliter la Paix. Leurs anciennes repugnances ſe renouvellerent à cette occaſion, & le Roi en eut beaucoup de joie.

Cauſées en partie par l'inexecution du Traité de Bretigni.

Un des plus importans articles du Traité de Bretigni, mais dont l'execution dépendoit conjointement des deux Rois, étoit d'un côté la renonciation que le Roi d'Angleterre devoit faire à ſes prétendus droits ſur la Couronne de France, ſur la Normandie, le Maine & l'Anjou ; & de l'autre la renonciation que le Roi de France devoit faire à la Souveraineté des Païs compris ſous la Principauté de Guienne & de Gaſcogne. Cet article, quoiqu'on eût fait ſerment de l'obſerver comme les autres, étoit juſqu'alors demeuré ſans execution ; & ces renonciations mutuelles n'avoient point encore été faites par la faute du Roi d'Angleterre, qui manqua d'envoïer ſes Plenipotentiaires à Bruges, où la choſe devoit être reglée.

1368. Fro ssard. loc cit. Inventaire des Chart. T. 5.

Cette suspension donnoit une espece de droit à ces Seigneurs de se regarder toûjours comme Vassaux du Roi, & d'avoir recours à lui comme à leur Souverain, & qui l'étoit aussi du Prince de Galles, à cause qu'il n'avoit point encore renoncé à cette Souveraineté. Ce fut le parti qu'ils prirent. Les Comtes d'Armagnac, de Comminge, de Perigord, le Sire d'Albret, plusieurs Prelats, Barons, Chevaliers & Ecuïers vinrent en France, & presenterent au Roi seant en sa Cour des Pairs, leurs plaintes & leurs griefs contre le Prince de Galles, & le supplierent, comme le Souverain des deux partis, de leur faire justice.

Le Roi, qui ne vouloit faire en public aucune démarche qui l'engageât trop, répondit qu'il y avoit un Traité de Paix entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre; qu'il vouloit en examiner avec soin tous les articles, avant que de se déterminer touchant ce qu'il avoit à faire sur la chose dont il s'agissoit, de peur de contrevenir au Traité; mais qu'au reste il ne les abandonneroit pas,& que le moins qu'il se proposoit de faire, étoit d'être leur Mediateur auprès du Prince de Galles. Ces Seigneurs comprirent sa pensée & ses intentions; & contens de cette réponse, ils demeurerent à la Cour, de quoi le Prince de Galles fut fort inquiet. Le General Chandos, qui prévoïoit les suites de cette affaire, fit ce qu'il put pour empêcher le Prince de s'obstiner à lever la capitation; mais il ne put rien gagner sur lui là-dessus.

Froissard. c. 246.

Cependant le Roi aïant assemblé son conseil, y fit apporter le Traité de Bretigni, & les Lettres & les Memoires qui y avoient rapport. On les examina. Tous convinrent que le Roi d'Angleterre l'avoit violé en plusieurs rencontres; que le Roi auroit droit de ne s'y plus tenir, quand même la renonciation à la Souveraineté de la Guienne, qui avoit été suspendue jusqu'alors, auroit été faite. Gui de Ligni, Comte de S. Pol, qui avoit été long-tems ôtage en Angleterre, & qui haïssoit les Anglois à mort, ne souhaitoit rien tant que de leur voir declarer la guerre; & prévoïant que la citation du Prince de Galles à la Cour des Pairs auroit cet effet, il faisoit tous ses efforts pour engager le Roi à la faire. Il avoit inspiré les mêmes sentimens à quantité de Seigneurs & de Prelats, qui pressoient le Roi là-dessus. Ce Prince les écoutoit: mais il alloit toûjours

bride en main. Il fut près d'un an à déliberer, & à tenir en suspens le Comte d'Armagnac & les autres Seigneurs de Guienne. Il les retenoit cependant toûjours à la Cour, où il les défraïoit & les combloit de biens & de graces. 1368.

Il fit sonder les Seigneurs de Picardie, & sur-tout ceux du Ponthieu, qui étoit un Fief appartenant au Roi d'Angleterre. Il voulut sçavoir la disposition des Bourgeois d'Abbeville Capitale de ce Comté : & ils l'assurerent qu'ils ne souhaitoient rien davantage que d'être réunis à la Couronne, & de secouer le joug des Anglois. Il étoit bien informé du mécontentement des Gentilshommes du Poitou, de la Xaintonge, du Querci, du Rouergue, & des environs de la Rochelle ; car quoiqu'ils eussent accepté la capitation par complaisance pour le Prince de Galles, il sçavoit que dans le cœur ils haïssoient les Anglois, & qu'ils étoient très-chagrins de n'avoir presque nulle part aux emplois honorables, par la préference que ce Prince donnoit en toute rencontre à la Noblesse Angloise. D'ailleurs le Duc d'Anjou, qui étoit Gouverneur de Languedoc, & qui voïoit de près les dispositions des Peuples de Guienne à la revolte, sollicitoit sans cesse le Roi par ses Lettres de profiter de l'occasion, l'assurant du succès, supposé qu'on voulût se hâter.

Le Roi aïant tout meurement consideré, fit un Traité secret avec le Comte d'Armagnac & les autres Seigneurs de Guienne, par lequel il s'obligeoit à recevoir leur appel, à les indemniser des pertes que la guerre pourroit leur causer, en cas qu'on la leur declarât, à ne point traiter de Paix avec l'Angleterre sans les comprendre dans le Traité, & leur assura de grosses pensions. Eux de leur côté promirent de lui être fideles jusqu'à la derniere extrêmité, & de l'aider de toutes leurs forces. *Froissard. c. 147.* Ensuite il assembla sa Cour des Pairs, où ces Seigneurs se trouverent, & où le Traité fut lu & approuvé. Il y fut resolu de citer le Prince de Galles, pour subir le Jugement du Roi. On dressa l'Ecrit ou la Formule de la citation ; elle fut lue diverses fois, on en pesa tous les mots, & après avoir été transcrite, elle fut mise entre les mains de Bernard Pelot Juge Criminel de Toulouse, & d'un Chevalier de Beausse nommé Jean de Chapponal, pour la signifier au Prince de Galles.

Ils arriverent à Bourdeaux au mois de Janvier, & furent admis à l'audience du Prince. Ils lui presenterent leurs Lettres de *Citation faite au Prince de Galles, com.*

1368.

me Vassal du Roi, de quoi suivie.

créance, & le supplierent de trouver bon qu'ils lui lussent un papier dont ils étoient chargés de la part du Roi de France leur Maître. A ces paroles le feu monta au visage du Prince de Galles, qui se douta bien de quoi il s'agissoit. Mais il se modera, & ordonna à Pelot, qui tenoit le papier, de le lire. L'écrit étoit conçu en ces termes.

Froissard, loc. cit.

« CHARLES par la grace de Dieu Roi de France : A notre » neveu le Prince de Galles & d'Aquitaine, Salut. Comme ainsi » soit que plusieurs Prelats, Barons, Chevaliers, Universités, » Communautés & Colleges des Marches & Limitations du païs » de Gascogne, demourans & habitans ez bandes de notre » Roïaume, avec plusieurs autres du païs d'Aquitaine, se soient » traits par devers Nous en notre Cour, pour avoir droit » d'aucuns griefs & molestes indues, que vous, par foible con- » seil, & simple information, avez proposé de leur faire, & de » laquelle chose sommes émerveillés. Doncques, pour obvier » & remedier à ces choses, nous nous sommes ahers & aher- » dons avec eux, tant que de notre Majesté Roïale & Seigneu- » rie, nous vous commandons, que vous viengnez en notre » Cité de Paris en propre personne, & vous montriez & pre- » sentiez devant Nous, en notre Chambre des Pers, pour oüir » droit sur lesdites complaintes & griefs émeus de par vous à » faire sur votre peuple, qui clame à avoir & oüir ressort en no- » tre Cour, & à ce n'y ait point de faute : & soit au plus hative- » ment que vous pourrez après ces Lettres vûes. En témoin » de laquelle chose, Nous avons à ces Presentes mis notre Scel. » Donné à Paris le vingt-cinquiéme jour du mois de Jan- » vier. »

Cap. 258.

Après cette lecture les deux Députés se jetterent à genoux devant le Prince de Galles, le priant de les excuser sur l'ordre qu'ils avoient eu du Roi leur Maître. « Je ne vous en sçai pas » mauvais gré, (reprit le Prince :) dites seulement au Roi de » France, que j'irai à Paris le plûtôt qu'il me sera possible ; mais » que ce sera à la tête de soixante mille hommes, pour venger » l'injure qu'il me fait de prendre la protection de mes Sujets » rebelles, sur lesquels il n'a plus aucun droit, après avoir si au- » thentiquement renoncé à celui qu'il y avoit. »

Quand le Prince se fut retiré, plusieurs de ses Courtisans lui conseillerent de faire arrêter les deux Députés, & de les pu-

nir de leur temerité. Il défendit de leur faire aucune peine ; mais un peu après s'etant ravisé, il demanda s'ils avoient pris un sauf-conduit pour s'en retourner ; on lui dit que non. « Cela » supposé, (dit-il,) qu'on aille après, & qu'on les arrête ; aussi-» bien en ce qu'ils viennent de faire, ils sont plûtôt les Dépu-» tés du Comte d'Armagnac, & de mes autres Vassaux rebel-» les, que du Roi de France. » Le Senechal d'Agenois fut chargé de cette commission ; il courut après, & les arrêta, non pas comme de la part du Prince, mais sur une querelle qu'il leur fit touchant un cheval qu'il les accusa d'avoir enlevé dans l'hôtellerie, où ils avoient couché, & les mena dans les prisons d'Agen. Il laissa aller quelques gens de leur suite, qui en passant par Toulouse rendirent compte au Duc d'Anjou de ce qui s'étoit fait, & allerent en avertir promptement la Cour. 1368.

Le Roi aïant appris cette nouvelle en fit ses plaintes au Prince de Galles, mais il ordonna en même-tems au Duc d'Anjou Gouverneur de Languedoc, de ne faire aucunes hostilités. Il falloit un ordre aussi précis que celui-là, pour contenir ce jeune Prince, qui étoit dans l'impatience de commencer la guerre. Le Roi toutefois laissa faire les Comtes d'Armagnac, de Comminge & de Perigord, & les autres Seigneurs contre le Prince de Galles. Ils battirent quelques Troupes Angloises, & engagerent dans leur parti la plûpart de la Noblesse voisine de leurs Terres ; & on a un Rolle de plus de huit cens tant petites Villes que Forteresses, qui dès-lors secouerent le joug d'Angleterre. Cap 250. Du Tillet, Recueil des Traités, &c.

De si fâcheux commencemens donnerent beaucoup d'inquiétude à Edouard ; d'autant plus qu'il apprenoit en même-tems, que la santé du Prince de Galles son fils devenoit tous les jours plus mauvaise. Ce Prince, depuis son retour d'Espagne, dont les chaleurs l'avoient beaucoup incommodé, avoit presque toûjours été malade : il étoit menacé d'hydropisie, & ne pouvoit plus monter à cheval. Cette conjoncture étoit heureuse pour la France, & faisoit réussir les intrigues des Seigneurs Gascons auprès de la Noblesse de delà la Loire, pour la détacher des Anglois. Edouard fit appeller les Ambassadeurs que le Roi avoit à la Cour d'Angleterre ; c'étoient le Comte de Salebruche, & Guillaume de Dormans Chancelier de Dauphiné. Il se plaignit à eux de ce que le Roi violoit le Traité de Breti-

1368.

gni, & leur mit en main un Memoire pour envoïer à la Cour de France. Par ce Memoire il demandoit, qu'en vertu du Traité de Bretigni, par lequel le Roi avoit renoncé à la Souveraineté de Guienne, il eût à rejetter les Appellations interjettées par les Seigneurs de Gascogne & de Guienne à la Cour des Pairs de France contre le Prince de Galles. Le Roi envoïa ses réponses à ses Ambassadeurs, contenans les raisons qu'il avoit eues de recevoir ces Appellations. Le Roi d'Angleterre n'y fit point de replique; mais son Conseil mit entre les mains des Ambassadeurs un Ecrit par lequel il étoit dit, que supposé que le Roi de France voulût reparer les dommages causés par l'infraction faite au Traité de Bretigni, & renoncer à la Souveraineté de Guienne, le Roi d'Angleterre s'offroit à faire ses renonciations aux droits qu'il prétendoit sur la Couronne de France, sur la Normandie, le Maine & l'Anjou.

Registres du Parlement vol. 1. en Mai.

Quand le Roi eut reçu cet Ecrit, il assembla la Cour des Pairs, plusieurs Jurisconsultes & Notables du Roïaume, qu'il avoit fait venir à Paris. Les Seigneurs Gascons s'y trouverent, & dans les seances du second & du troisiéme de Mai, de concert avec le Roi, ils firent instance, pour que leurs Appellations ne fussent point rejettées. La chose aïant été examinée, aussi-bien que la Réponse du Roi à l'Ecrit du Conseil d'Angleterre, il fut resolu de nouveau qu'on recevroit les Appellations des Seigneurs Gascons, & que vû la contumace du Prince de Galles, & les infractions faites par le Roi d'Angleterre au Traité de Bretigni, on leur declareroit la guerre. Le Roi aussitôt après envoia au Pape, à l'Empereur, & à divers autres Princes la réponse faite à l'Ecrit du Conseil d'Angleterre, & leur communiqua la resolution qu'il avoit prise de faire la guerre. Il en écrivit aussi aux Villes de Guienne, pour les en avertir, & les exhorter à reconnoître leur ancien & legitime Souverain, & à abandonner le parti des Anglois. Il fit composer un Manifeste contenant les raisons pour lesquelles il declaroit la guerre aux Anglois, & le fit publier ensuite par les Predicateurs à Paris, & dans les autres Villes. La chose lui réussit à merveille. Les maux que les Anglois avoient faits dans le Roïaume, leur fierté, la dureté des conditions ausquelles ils avoient fait acheter la paix; tout cela representé vivement avec éloquence, & dans la Chaire de verité, fit une impression ex-

traordinaire sur l'esprit des peuples, ralluma leur haine contre les Anglois, & les disposa à contribuer de tout leur pouvoir à cette guerre. 1368.

La guerre est [illegible] rée dans les [illegible] au Roi d'Angleterre.

Avant que d'en venir là, le Roi s'étoit assuré de la Noblesse de son Roïaume. Il avoit traité sous-main avec les restes des *Compagnies*, qui passerent toutes à son service, excepté ceux des *Compagnons* qui étoient Anglois: cela surprit fort le Prince de Galles, qui avoit compté sur l'attachement que ces Troupes avoient toûjours fait paroître pour lui. Le Roi negocioit actuellement avec le Roi de Castille, pour un armement de mer, & le Traité en fut conclu quelques mois après. Il menagea des intelligences dans les Villes & dans les Forteresses du Comté de Ponthieu, où il vouloit faire le premier effort; & enfin, après avoir pris toutes ces précautions, il envoïa un simple Officier de sa Maison au Roi d'Angleterre, avec une Lettre pour le défier, ainsi qu'on parloit alors, c'est-à-dire, pour lui déclarer la guerre. Edouard en fut offensé, parce que c'étoit la coûtume qu'on emploïât à cette fonction quelque Prelat, ou quelque Chevalier de distinction. Le Roi apparemment en usa ainsi, pour marquer au Roi d'Angleterre le ressentiment qu'il avoit du mauvais traitement, que le Prince de Galles avoit fait l'année d'auparavant à ses deux Envoïés.

Du T[illegible]let Recueil des Traités, &c.

Froissard. cap. [illegible]

Le Roi d'Angleterre fit part de cette declaration de guerre à son Parlement, qu'il convoqua à Westminster, où apres avoir parlé avec mépris & dédain de cette bravade du Roi de France, & exhorté l'Assemblée à soûtenir l'honneur de la Nation, il déclara qu'il prétendoit défendre de nouveau ses droits sur la Couronne de France, & qu'il en étoit Roi. Il fut aussi-tôt salué en cette qualité par tous les Membres du Parlement, & ils lui promirent de contribuer liberalement à la guerre contre la France, afin qu'on la poussât aussi vivement qu'on l'avoit fait jusqu'au Traité de Bretigni.

Polydor. Verg[illegible] l. 9.

Si-tôt que l'Envoïé, qui avoit déclaré la guerre, fut de retour en France, on la commença. Le Roi avoit si bien pris ses mesures, pour se rendre maître du Comté de Ponthieu, que toute la Noblesse de ce canton de Picardie prit les armes contre les Anglois, dès que Gui Comte de S. Pol, & Hugues de Châtillon Maître des Arbalêtriers y parurent avec quelques troupes. Abbeville ouvrit ses portes, S. Valeri, Rue, le Crotoi en

Progrès des [illegible] dans le Ponthieu.

1368. firent autant. Quelques Anglois, qui s'étoient ralliés à la Forteresse du Pont de Remi, furent taillés en pieces par le Comte de S. Pol, & la Place se rendit. Nicolas de Louvain Senechal de Ponthieu, fut pris a Abbeville, & mis à rançon. Tout cela fut executé avant que les troupes d'Angleterre fussent assemblées à Douvres, où elles devoient s'embarquer pour passer en France.

Froissa. l. c. 252.

Le Roi d'Angleterre eut tant de chagrin de cette perte, que peu s'en fallut qu'il ne fit couper la tête au Comte Dauphin d'Auvergne, au Comte de Porcien, aux Sires de Roye & de Maulevrier, qui étoient encore en ôtage pour la rançon du Roi Jean, aussi bien que plusieurs Bourgeois de diverses Villes de France; mais la plûpart dans la suite en furent quittes pour de grosses rançons. Edouard apprit presque en même-tems, que le Duc d'Anjou & le Duc de Berri étoient entrés sur les terres du Prince de Galles, le premier du côté de Toulouse, & l'autre par l'Auvergne. Il sçut encore, que le Roi de France traitoit avec David Roi d'Ecosse, pour engager ce Prince à faire diversion en Angleterre, & il se trouva dans un grand embarras. Le secret avec lequel le Roi de France avoit pris toutes ses mesures, le desir qu'il avoit toûjours fait paroître d'entretenir la paix, la pensée dont Edouard se flattoit d'avoir tellement abattu la France, qu'elle ne pourroit se relever de long-tems, avoient rendu ce Prince moins vigilant, & il se voïoit surpris.

Il renforça promptement ses frontieres du côté de l'Ecosse, & envoïa Edmond Comte de Cambridge un de ses fils, avec quelques troupes, au secours du Prince de Galles: mais comme le trajet d'Angleterre en Gascogne étoit long, & dangereux à cause de la Flotte que le Roi de France équippoit actuellement, il pria Jean Duc de Bretagne son gendre, de trouver bon que les troupes Angloises débarquassent dans quelqu'un de ses Ports. Ce Duc, qui lui avoit l'obligation de tout ce qu'il étoit, le lui accorda, & passa par dessus le scrupule que devoit lui donner sa qualité de Vassal de la Couronne de France. Le Comte de Cambridge avec le Comte de Pembrok arriverent à S. Malo, & le Duc obtint des Seigneurs de Bretagne, dont plusieurs toutefois ne voïoient pas volontiers leur Prince se brouiller avec la France, que les troupes Angloises

passassent

passassent au travers de la Bretagne pour gagner le Poitou.

1369.

Operations des deux armées au-delà de la Loire.

Dès qu'elles furent arrivées auprès du Prince de Galles, & que le General Chandos Connétable de Guienne fut venu aussi le joindre, la guerre devint plus vive au-delà de la Loire. Il se donnoit tous les jours des combats entre les partis du Prince de Galles, & ceux des Ducs de Berri & d'Anjou : on prit de part & d'autre diverses petites Places. Les Anglois surprirent Belle-perche en Bourbonnois, & y firent prisonniere Isabeau de Valois mere du Duc de Bourbon & de la Reine de France; Roche-sur-Yon en Poitou se rendit aussi par la lâcheté du Gouverneur François nommé Jean Blondeau, que le Duc d'Anjou fit jetter à la riviere, après l'avoir fait enfermer dans un sac à Angers. Cap. 268.

Ces petites pertes furent reparées par des avantages plus considerables, & en particulier par la reduction de Cahors & de plusieurs autres forteresses, dont on fut redevable à l'adresse de Jean de Cardaillac qui fut depuis Archevêque de Toulouse. Les Anglois eurent encore le malheur de perdre le General Chandos, qui fut tué dans une rencontre au Pont de Leusac, par un Ecuïer François nommé Jacques de S. Martin. Ce Seigneur, le plus grand Capitaine de sa Nation, eut l'honneur d'être regretté non seulement par les Anglois, mais par les Seigneurs François mêmes, qui connoissoient son merite. Le Prince de Galles perdit en lui non seulement un grand homme de guerre, mais un sage Ministre, dont les conseils moderés auroient empêché la guerre, si ce Prince les avoit écoutés ; car il s'opposa autant qu'il put à la Capitation qui la causa ; & il l'auroit bientôt terminée, comme tout le monde le dit alors, s'il avoit vécu, étant le plus habile Negociateur de son tems, le plus fecond en expediens, & toûjours porté à la paix malgré ses grands talens pour la guerre.

Suite des expeditions faites en Picardie. Cap. 267.

Tandis que cela se passoit au-delà de la Loire, on se battoit aussi en Picardie & en basse Normandie, où les Anglois prirent la Ville de Vire ; & le Roi équippoit une flotte à Harfleur pour l'envoïer en Angleterre sous la conduite de son frere Philippe Duc de Bourgogne. Le Sire de Clisson désapprouvoit beaucoup cette entreprise, parce qu'il connoissoit les Anglois beaucoup plus habiles sur la mer que les François ; & que le Roi d'Angleterre étant bien averti, avoit des Milices sur toutes ses

côtes pour empêcher les descentes. Mais quoique ce Seigneur
1369. fût ordinairement fort écouté dans le Conseil, il trouvoit le Roi toujours inflexible sur cet article-là. Ce Prince étoit persuadé que rien ne pouvoit être plus avantageux à la France, que de transporter la guerre en Angleterre, & d'ailleurs sa flotte étoit si bien armée, si bien équippée, montée par tant de braves gens, qu'à moins d'un malheur extraordinaire, le succès de l'expedition lui paroissoit certain. Mais l'arrivée du Duc de Lancastre autre fils du Roi d'Angleterre, qui débarqua à Calais avec un corps de Troupes, où il y avoit beaucoup de Noblesse Angloise, contraignit le Roi à abandonner son premier dessein. Il fut obligé de prendre les troupes de la flotte, & de les envoïer contre le Duc de Lancastre, pour couvrir le Ponthieu.

Cap. 169. Le Duc de Bourgogne fut fait General de ce corps d'armée. Il trouva les Anglois retranchés à Tournehem entre S. Omer & Ardres. Il se campa sur la montagne qui commandoit la vallée où étoient les Anglois. Il avoit plus de monde qu'eux; mais il avoit ordre du Roi son frere de ne les point attaquer dans leur camp. Les malheureux succés de la journée de Creci & de celle de Poitiers étoient pour le Roi des leçons dont il profitoit, pour moderer la vivacité Françoise. Ainsi l'on demeura plusieurs jours à se regarder les uns les autres sans rien faire, excepté quelques escarmouches, qui n'engageoient à rien d'important.

Les troupes du Roi sont congediées. Cette inaction déplaisoit fort aux Chevaliers François qui étoient-là au nombre de quatre mille. Le Duc de Bourgogne les entretenoit toûjours de l'esperance de la bataille. Mais enfin, après bien des délais, il fut contraint d'écrire au Roi, pour lui demander la permission de combattre ou de licentier les Chevaliers, qui faisoient une grosse dépense pour l'entretien de leurs gens, & dont ils se lassoient. Le Roi voïant la saison déja fort avancée, envoïa ordre de congedier les troupes. L'armée prit le chemin de S. Omer, où le Duc de Bourgogne donna permission aux Chevaliers de se retirer chacun chés soi. Les Anglois furent surpris de cette retraite, & commencerent à s'appercevoir que les François avoient resolu de ne plus s'abandonner à cette impetuosité qui avoit perdu la France, & de suivre une conduite plus reglée, qui pourroit bien y ruiner les affaires d'Angleterre.

1369.

Entrepriſe inutile du General Anglois.

Le Duc de Bourgogne en retournant à Paris, laiſſa au Connétable de Fiennes & au Comte Gui de S. Pol, autant de troupes qu'il en falloit pour arrêter les courſes des ennemis. Mais le Duc de Lancaſtre voïant l'armée de France ſeparée, conçut un deſſein bien hardi, & qu'il eſpera d'executer avec la ſienne. Ce fut d'aller brûler la flotte du Roi à Harfleur. Il falloit pour cela paſſer la Somme, traverſer la Picardie & une partie de la Normandie. Il entreprit de le faire. Il paſſa la Somme au gué de Blanquetaque, prit ſa route par le Comté d'Eu, entra dans le païs de Caux, & marcha vers Harfleur. Dès que le Connétable de Fiennes & le Comte de S. Pol ſçurent les Anglois en marche, ils ſe mirent à la tête d'un Camp volant, avec lequel ils les côtoïerent toûjours, ſans jamais les perdre de vûe, les obligeant par là à ſe tenir toûjours ſerrés. Quand ces deux Generaux virent que le Duc de Lancaſtre tournoit du côté de Harfleur, ils penetrerent ſon deſſein. C'eſt pourquoi le Comte de S. Pol prenant les devans avec deux cens Lances, ſe jetta dans la Place; & le Duc de Lancaſtre ſe trouvant ainſi prévenu, retourna ſur ſes pas. Comme il repaſſoit la Somme, Hugues de Châtillon Grand-Maître des Arbalêtriers ſe mit en embuſcade; mais lui-même fut ſurpris par Nicolas de Louvain Senechal de Ponthieu, & fait priſonnier par ce Senechal, qu'il avoit pris à Abbeville au commencement de la campagne. Ce fut là l'unique fruit du grand voïage du Duc de Lancaſtre, qui congedia ſes troupes dès qu'il fut arrivé à Calais.

La campagne finit vers le même-tems au-delà de la Loire. Les François y ſurprirent Châtelleraut, & le Duc de Bourbon fit le ſiege de Belleperche, que les Anglois avoient pris ſur lui, & où ils tenoient ſa mere priſonniere. Le Maréchal Louis de Sancerre le joignit à ce ſiege. Le Comte de Cambridge vint au ſecours, & offrit la bataille aux François, qui la refuſerent, ſe tenant dans leurs retranchemens. Ceux qui défendoient le Château ne pouvant tenir plus long-tems, l'abandonnerent, & emmenerent avec eux la mere du Duc de Bourbon. Ce Duc s'en plaignit au Comte de Cambridge & au Prince de Galles, & leur repreſenta que ce n'etoit pas la coûtume parmi les Chevaliers d'en uſer ainſi avec les Dames. Le Prince témoigna qu'il déſapprouvoit la choſe, & qu'il feroit rendre cette Princeſſe, ſi elle avoit été priſe par d'autres que par les gens des *Compa-*

1369. *gnies*, qu'il ne vouloit pas chagriner. Elle fut depuis échangée avec un Chevalier Anglois nommée Simon de Burle.

Application des deux Rois à s'affoiblir mutuellement.

Tandis que les troupes se battoient à la campagne, les deux Rois étoient occupés dans le cabinet, chacun à chercher les moïens d'affoiblir le parti de son ennemi, & à fortifier le sien. Le Roi d'Angleterre fit publier en Gascogne & en Guienne des Lettres d'amnistie pour tous ceux de ses Sujets qui avoient pris les armes en faveur de la France, pourvû que dans un mois ils rentrassent dans leur devoir, s'offrant à les dédommager des torts qu'on leur auroit faits, & révoquant la Capitation, & tous les autres impôts établis par le Prince de Galles. Il fit répandre secretement dans Paris plusieurs copies de ces Lettres; on en adressa au Vicomte de Rochechouart, aux Seigneurs de Maleval & de Marneil, & à plusieurs autres Gentilshommes qui s'étoient jettés dans le parti de France : mais cet artifice n'eut point d'effet, & la désertion augmentoit tous les jours dans le parti Anglois.

Cap. 257. Edouard réussit mieux du côté de l'Allemagne, où le Duc de Juliers & le Duc de Gueldre prirent son parti avec plusieurs Seigneurs Allemans. Ils déclarerent l'un & l'autre la guerre au Roi de France, & firent tous leurs efforts, pour engager Albert de Baviere Comte Palatin du Rhin, Gouverneur ou Administrateur de Hainaut, de Hollande, de Zelande & de Frise, pour Guillaume son fils aîné, à en faire de même : mais le Sire Jean Verthin Senechal de Hainaut, qui avoit tout credit sur l'esprit du Comte, & que le Roi avoit gagné, fit avorter toutes leurs intrigues, & persuada à son Maître de demeurer neutre. Le Comte de Flandres se trouva assés embarrassé dans cette conjoncture ; car étant beaupere du Duc de Bourgogne, qui venoit d'épouser sa fille, il ne pouvoit se resoudre à se déclarer contre la France : mais d'ailleurs les Flamans penchoient fort du côté du Roi d'Angleterre par l'interêt de leur commerce. Edouard, pour les déterminer, faisoit de tems en tems enlever de leurs vaisseaux par ceux qu'il avoit en mer. Le Roi de France esperoit que ces hostilités auroient un effet contraire : mais l'antipathie naturelle des Flamans contre la France, & la crainte des maux que les Anglois leur pouvoient faire prévaloient, & les tenoient au moins en suspens & dans la neutralité.

1369.

Le Roi Charles de Navarre devoit faire un grand contrepoids dans cette guerre de quelque côté qu'il penchât. Il étoit toûjours en different avec le Roi au sujet de certaines Terres & de certaines Places qu'ils se disputoient l'un à l'autre : & pour être en état de se faire craindre & rechercher, il avoit dès le commencement de la guerre rempli de Soldats les Villes qu'il possedoit dans le Cotentin, & celles du Comté d'Evreux. Il fit un Traité avec le Duc de Bretagne, dont on n'a jamais sçu le contenu. Il avoit à sa Cour un Chevalier natif de Hainaut, nommé Eustache d'Aubericour, vaillant homme, & qui s'étoit beaucoup distingué dans toutes les guerres de France & d'Espagne; il lui avoit donné le Gouvernement de Carentan en basse Normandie, & ce Chevalier étoit entierement dans les interêts des Anglois. Il fit si bien, qu'il engagea le Roi de Navarre à passer secretement en Angleterre, pour s'aboucher avec Edouard. Ils traiterent ensemble ; & le Roi de Navarre promit, que si-tôt qu'il seroit de retour à Cherbourg, il déclareroit la guerre au Roi de France, & recevroit les Anglois dans ses Places. Il fut reconduit en Normandie par plusieurs Seigneurs d'Angleterre, qui à leur retour furent attaqués par des vaisseaux Normands, défaits, pris, & tous avec leurs gens passés au fil de l'épée sans quartier. Ce coup étonna le Roi de Navarre, & avec son inconstance & son infidelité naturelle, il n'en fallut pas davantage pour le jetter dans l'irresolution, & le faire demeurer neutre : chose très-avantageuse pour la France.

Procès MS. du Roi de Navarre.

Telle étoit la situation des affaires sur la fin de l'année 1369. Il y avoit long-tems que la France n'avoit fait la guerre avec tant de bonheur. La conquête du Comté de Ponthieu, & la reduction de tant de Villes & de Châteaux au-delà de la Loire, avoient d'autant plus encouragé les Peuples de France, qu'ils étoient moins accoûtumés à de pareils succés ; & jamais ils ne se trouverent plus disposés à seconder les intentions de leur Prince, pour chasser les Anglois de France.

Charles profita de cette bonne disposition. Il assembla les Etats sur la fin de l'année, & leur demanda des secours pour continuer une guerre qui commençoit si heureusement. Ils les lui accorderent volontiers. On augmenta les impôts sur le sel & sur le vin. On imposa sur chaque feu dans les Villes quatre

1369.

livres, & trente sols dans les Villages : ce qui produisit des sommes considerables, qui servirent à lever de nouvelles troupes, & à faire des magasins.

1370.

Il s'allia avec Pierre IV. Roi d'Arragon, en faisant épouser à Jean Duc de Gironne fils de ce Roi, Jeanne de France fille posthume du Roi Philippe de Valois : mais le nœud de cette alliance fut rompu par la mort de la Princesse, qui mourut à Besiers lorsqu'on la conduisoit à son époux.

Annales de France. Memorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté K 143. Froissard. cap. 281.

Le Roi, sous prétexte de fortifier Paris, s'assura de la constance & de la fidelité des Bourgeois, en faisant en ce même-tems-là bâtir les Tours de la Bastille, qu'on appelloit alors la Bastide du Châtel Saint Antoine. Il fit venir à la Cour ses freres les Ducs d'Anjou, de Berri & de Bourgogne, pour concerter avec eux les desseins de la campagne. Il fut resolu qu'on feroit deux armées principales, dont l'une sous la conduite du Duc d'Anjou entreroit en Guienne par Bergerac & la Reolle, & l'autre sous le Duc de Berri marcheroit vers Limoges. Que toutes deux, après diverses marches, se rendroient à Angoulême pour en faire le siege, & tâcheroient d'y surprendre le Prince de Galles, qui y faisoit depuis quelque tems sa residence ordinaire. Pour le Duc de Bourgogne, le Roi le retint auprès de sa personne.

On rappella d'Espagne Bertrand du Guesclin, avec l'agrément du Roi Henri de Castille; & ce Seigneur avant que de partir, signa au nom du Roi de France un traité de ligue defensive & offensive entre les deux Etats, par lequel le Roi de Castille s'obligeoit, sous certaines conditions, à entretenir une flotte contre les Anglois sur les côtes de Guienne & de Poitou; & le Roi de France à le secourir d'hommes & d'argent contre tous ses ennemis.

La mort de David Roi d'Ecosse fut dans la conjoncture un contre-tems pour la France. Il eut pour successeur Robert Stuart fils de sa sœur; & ce Prince, pour se précautionner contre Guillaume Douglas, qui prétendoit à la Couronne, fit une Tréve avec le Roi d'Angleterre.

Extrait de la Chambre des Comptes. [illegible] Recueil de Traités, &c.

Le passage que le Duc de Bretagne avoit accordé l'année précedente à quelques troupes Angloises, donnoit lieu de se défier beaucoup de lui. Il sçavoit quels étoient là-dessus les sentimens de la Cour de France à son égard, & il apprehenda que

1370.

les préparatifs qui s'y faisoient ne fussent autant contre son Duché, que contre la Guienne. Comme il ne se trouvoit pas encore en état d'executer ses mauvais desseins qui éclaterent depuis, il prit le parti de la soumission. Il envoïa au Roi Hugues de Montrelais Evêque de S. Brieux son Chancelier, & Olivier de Clisson, pour lui faire ses excuses & ses protestations d'un éternel attachement. Elles furent reçues, & le Roi fut bien-aise d'être assuré qu'au moins ce Duc le craignoit.

Le Roi de France déclare la Guienne & tous les autres Fiefs du Roi d'Angleterre confisqués & réunis à la Couronne.

Après que le Roi eut ainsi mis ordre à tout, il fit enfin le coup d'éclat qu'il meditoit depuis long-tems; car quoiqu'il eût déclaré la guerre au Roi d'Angleterre & au Prince de Galles, & qu'il eût cité ce Prince au Parlement, pour rendre compte de sa conduite envers les Seigneurs de Gascogne & de Guienne, il n'avoit point encore poussé les choses à la derniere extrêmité, je veux dire qu'il n'avoit point encore usé du droit de Souverain dans toute son étendue envers le Roi d'Angleterre & le Prince de Galles. Ce droit consistoit à confisquer les Fiefs du Vassal rebelle & convaincu de felonie contre son Seigneur; & c'est ce qu'il fit alors. Il assembla la Cour des Pairs le quatorziéme de Mai de l'an 1370. & par un Arrêt qu'il y prononça, il declara que le Duché de Guienne, & tous les autres Fiefs possédés en France par Edouard Roi d'Angleterre & par le Prince de Galles, étoient confisqués & réunis à la Couronne; & l'on expedia un ordre, par lequel tous ceux de ces païs-là qui possedoient des Fiefs, étoient mandés pour venir en faire hommage au Roi. Il est à remarquer, que dans l'acte de confiscation, on ne donne point à Edouard le titre de Roi, & qu'on l'y appelle *Edouard d'Angleterre*. C'étoit en revanche de ce que ce Prince en avoit ainsi usé en quelques occasions en parlant du Roi de France, fondé sur ses prétendus droits à cette Couronne.

Dans le Jugement de confiscation du Duché de Guienne, &c. donné à Vincennes.

Froissard. cap. 281.

Edouard, qui connoissoit parfaitement la prudence de Charles jugea bien qu'il n'en étoit pas venu jusques-là sans être bien sûr de ses forces, & se hâta d'envoïer du secours à son fils en Guienne. Le Duc de Lancastre eut ordre de l'aller joindre avec quelques troupes, & Robert Knole vieux Capitaine, qui avoit été de toutes les guerres passées, fut destiné pour commander du côté de Calais.

On rentre en campa-

Cependant le Duc d'Anjou entra en campagne, dès que du

1370.

gne pour continuer la guerre.

Guesclin, qui devoit être de cette expedition, fut arrivé d'Espagne à Toulouse. L'armée du Prince étoit de deux mille Lances Chevaliers & Ecuïers, avec leur suite, & de six mille hommes de pié, ausquels se joignirent mille hommes des *Compagnies*, qui avoient eu leurs quartiers dans le Querci. A la vûe de cette Armée, Moissac, Agen, Tonnins sur Garonne, le Port de Sainte Marie & Montpesat se rendirent. Aiguillon, la plus forte Place du païs, que le Roi Jean étant encore Duc de Normandie, avoit en vain assiegée long-tems avec une armée de soixante mille hommes, ne coûta que quatre jours. Ensuite le Duc d'Anjou se presenta devant la Linde sur la Dordogne, un peu au-dessus de Bergerac. Les Habitans avoient l'inclination fort Françoise, & le Commandant étoit un Chevalier Gascon nommé Thonins de Batefol homme brave, mais qui se laissa tenter par les promesses du Duc d'Anjou. Le Captal de Buch, qui étoit à Bergerac, fut averti du traité, & que le lendemain matin la place devoit être rendue aux François. Il partit la nuit avec quelques troupes, parut au point du jour à la porte de la Ville, qui lui fut ouverte. Il marcha droit à l'autre porte, où Batefol se disposoit à faire entrer les François. Le Captal l'aïant apperçu, fondit sur lui, & en lui disant, *Traître, voilà ta derniere trahison*, il lui passa son épée au travers du corps. Il monta ensuite sur la muraille, y fit voir sa Banniere, & celle du Seigneur Thomas Felton Anglois. Les François virent par là qu'ils avoient été prévenus, & se retirerent.

Cap. 283.

Prise de Limoges par les François.

Le Prince de Galles, fort chagrin de toutes ces pertes, partit d'Angoulême sçachant que les deux armées Françoises devoient se rassembler pour l'y assieger, & s'en alla à Coignac, où il avoit donné rendez-vous à ses troupes. Elles croissoient tous les jours, & commencerent à donner de l'inquietude aux Comtes d'Armagnac, de Comminges, de Perigord, & au Sire d'Albret, qui apprehenderent qu'il n'allât se jetter sur leurs Terres. Ils representerent au Duc d'Anjou la necessité où ils se trouvoient de le quitter, pour aller défendre leurs Places. Le Prince jugea la chose raisonnable; & ainsi, sans plus penser au siege d'Angoulême, il fut resolu que ces Seigneurs retourneroient chés eux avec leurs Vassaux; qu'une partie de l'armée se retireroit dans les Places, & que du Guesclin avec le reste iroit joindre le Duc de Berri, qui assiegeoit Limoges avec un petit

petit Corps d'armée d'environ cinq mille hommes. Du Guesclin en arrivant trouva que la Place étoit fort serrée, & qu'on y pensoit à capituler. Son arrivée acheva de déterminer les Bourgeois, qui se rendirent au Duc de Berri. Cette conquête fut une des plus importantes de cette campagne. D'ailleurs la place appartenoit au Roi par la donation que la Comtesse de Penthievre, qui en étoit Dame, lui en avoit faite l'année d'auparavant. Le Prince y mit pour Commandans les Sires Jean de Villemur, Hugues de la Roche, & Roger de Beaufort, & se retira en Berri, laissant quelques Lanciers à du Guesclin, pour courir sur le païs ennemi.

1370.

Invent. des Chart. T. 5.

Dès que le Prince de Galles vit qu'il n'y avoit plus d'armées de France en campagne, il resolut de reprendre Limoges. Il marcha de ce côté-là en litiere; car il ne pouvoit plus souffrir le cheval, fit attaquer la Place, & y attacha les mineurs. Les assiegés traverserent inutilement les travaux qui se faisoient sous terre, & lorsqu'ils y pensoient le moins, un grand espace de la muraille fut renversé dans le fossé.

Les Anglois la reprennent & séparent ensuite leur armée.

Cap. 289.

Les Anglois, qui se tenoient tout prêts, monterent à l'assaut, que la grandeur de la bréche, & le petit nombre de François ne permirent pas de soûtenir long-tems. On fit main-basse sur tous les Bourgeois, dont près de trois mille furent passés au fil de l'épée; les trois Commandans, avec ce qui leur restoit de troupes, se défendirent long-tems dans un retranchement où ils s'étoient jettés: mais enfin il fallut ceder au nombre qui les accabloit, & ils furent faits prisonniers. Le Prince de Galles, après avoir donné ses ordres pour le rétablissement des murailles, separa pareillement son armée, & se retira à Coignac, parce qu'il sentoit de jour en jour ses forces diminuer, & qu'il prévoïoit bien que les François ne pourroient plus rien entreprendre au-delà de la Loire, à cause de la grande diversion qui se faisoit à l'autre extrêmité de la France. Car le Roi d'Angleterre voïant que tout le poids de la guerre alloit tomber sur le Prince de Galles, avoit fait promptement passer la mer au General Knole avec des troupes, pour les joindre à Calais à quelques autres, qui les y attendoient à dessein de faire une irruption en France de ce côté-là.

Cap. 284. 285.

Le Roi averti de ce dessein, distribua dans les Villes de cette frontiere, les troupes qu'il avoit assemblées, & ne laissa

1370. en campagne qu'un camp volant, ſous le commandement du Vicomte de Meaux, & des Seigneurs de Chauni, de Couci, & de Melun fils du Comte de Tancarville. Ils avoient ordre de côtoïer les ennemis, de les harceler dans leur marche, d'éviter d'en venir aux mains avec eux, de ne jamais camper la nuit dans la campagne; mais de regler tellement leur marche, que tous les ſoirs ils ſe retiraſſent dans quelque Ville, ou ſous quelque Fortereſſe, car il y en avoit alors un très-grand nombre en France, & preſque tous les Châteaux des Seigneurs étoient fortifiés. Les Commandans des Places avoient pareillement ordre de ne point laiſſer ſortir leurs garniſons, mais de faire bonne garde; & dès qu'ils ſçauroient les ennemis proche d'eux, de bien garnir de troupes leurs paliſſades & leurs barrieres. La plûpart des gens de la campagne s'étoient retirés dans les Villes ou dans les Châteaux de leurs Seigneurs, avec tout ce qu'ils avoient pû emporter. De ſorte que le plat-païs demeuroit à la merci des ennemis: mais le Roi eſperoit par cette conduite venir à bout de ruiner leur armée.

Ils ſont irruption en France du côté de la Picardie.

Hiſtoire de du Gueſclin c. 42.

Annales de France.

Froiſſard. loc. cit.

Le General Knole ſe mit en marche au mois de Juillet avec vingt mille hommes. Il ſe preſenta d'abord devant le Château de Fiennes dans le Boulonnois, où le Connétable de Fiennes s'étoit renfermé avec grand nombre de braves Chevaliers. Les Anglois n'oſerent l'attaquer. Ils marcherent vers Therouenne, traverſerent l'Artois, vinrent à Arras, dont ils brûlerent un fauxbourg, de là ils allerent par Bapaume dans le Vermandois, s'approcherent de Ham, de Peronne, & de S. Quentin, & trouverent toutes ces Places bien garnies & bien gardées. La ſeule petite Ville de Roye fut inſultée & miſe en cendres. Ils délibererent s'ils attaqueroient Noïon; mais on y fit ſi bonne contenance, qu'ils paſſerent outre. Ils traverſerent les rivieres d'Oyſe & d'Aiſne, toûjours côtoïés par le camp volant qui les incommodoit fort, en les obligeant de marcher toûjours en ordre de bataille: car tout ce qui s'écartoit étoit auſſi-tôt enlevé. Ils paſſerent enfin la Marne & vinrent loger aux environs de Paris à Ville-Juif, au Bourg la-Reine, à Pont-Antoni, & dans les autres Villages. Le Roi étoit alors dans ſa Capitale avec grande quantité de Nobleſſe, dont il avoit beaucoup de peine à retenir l'ardeur. Il permit ſeulement une ſortie qui fut heureuſement executée, & où ſept cens des ennemis demeurerent ſur la place.

Ils viennent juſqu'auprès de Paris, d'où ils ſont repouſſés avec perte.

1370.

Ce fut durant ce tems-là que le Roi aïant fait venir du Guesclin à la Cour, lui donna l'Epée de Connétable, par la démission du Seigneur de Fiennes, qui étoit fort cassé. Du Guesclin refusa d'abord cet honneur, aleguant pour s'en défendre, qu'il n'étoit qu'un pauvre Chevalier, & simple Gentilhomme par sa naissance, & qu'il ne lui appartenoit pas de commander tant de brave Noblesse plus qualifiée que lui. Cette modestie augmenta de beaucoup l'amitié & l'estime qu'on avoit pour sa personne, & lui acquit encore plus d'autorité, que cet illustre emploi ne lui en donnoit par lui-même.

Les ennemis, après avoir fait le dégât aux environs de Paris, marcherent vers Etampes, entrerent dans la Beausse, & se répandirent dans le Maine & dans l'Anjou, où toutes les Places se trouvant aussi-bien gardées qu'ailleurs, ils ne purent faire autre chose que de ravager la campagne.

Du Guesclin avoit fort approuvé la conduite du Roi : l'armée des ennemis se trouvoit déja fort affoiblie par les marches, & il y avoit même de la mesintelligence entre les Chefs. Le nouveau Connétable crut cependant qu'il étoit de son honneur de signaler les commencemens de son administration militaire par quelque action d'éclat. Il pria le Roi de lui donner quelques troupes pour se mettre aux trousses des ennemis ; & le Prince, qui connoissoit la prudence de ce grand Capitaine, y consentit volontiers.

Il partit de Paris avec un corps de Gendarmerie, accompagné d'Olivier de Clisson, & quantité de Noblesse Bretonne, qui s'étoit attachée à lui. Il arriva à Caen, où il traita magnifiquement les principaux Seigneurs de ses troupes. Le Maréchal de Blainville en étoit, le Comte de S. Pol, le Comte du Perche, les Sires de Rohan & de Clisson, & grand nombre d'autres. Il marcha de là à Vire, & prit ensuite sa route vers le Maine.

Le Connétable du Guesclin marche contre eux.
Cap. 191.

Les Anglois du General Knole avoient pris des quartiers dans cette Province, en Anjou, & le long de la riviere de Loire. Le plus fort quartier étoit dans le Maine vers Pont-vilain. Il y avoit environ quatre mille hommes. Thomas Grantson, Lieutenant du Connétable d'Angleterre, en avoit le commandement. Dès qu'il sçut la marche du Connétable, il en donna avis à tous les quartiers, & ordonna à toutes les troupes de se

1370. Histoire de du Guesclin, chap. 45.

rendre à Pont-vilain ; & en même-tems il envoïa un Heraut à du Guesclin, pour le défier à la bataille. Du Guesclin répondit au Heraut, que les Anglois ne l'attendroient pas long-tems ; & cependant ses gens prirent avec eux le Heraut au sortir de l'audience, & le firent tant boire, qu'il s'enyvra & dormit jusqu'au lendemain matin.

Le Connétable eut à peine soupé, qu'il commanda à tout son monde de monter à cheval. Son dessein étoit de surprendre les Anglois, & de prévenir le retour du Heraut. On étoit au mois de Novembre, & il faisoit une pluïe & un vent épouvantables. On marcha toute la nuit, & on arriva assés près du camp des Anglois à la pointe du jour. Le Connétable se mit à la tête de cinq cens lances, donna ordre au Maréchal de Blainville & au Comte du Perche de ranger les troupes en bataille à mesure qu'elles arriveroient, & de le suivre le plus promptement qu'il seroit possible.

Il les joint dans le Maine, les bat, & fait leur General prisonnier.

Il parut à la vûe des Anglois avant qu'ils eussent eu aucune nouvelle de sa marche, & que les troupes mandées par Grantson fussent arrivées à Pont-vilain. Il fit mettre toute la Gendarmerie à pié, selon la coûtume de ce tems-là ; & aïant sçu que la troupe du Maréchal de Blainville étoit fort proche, il donna sans tarder sur le quartier des Anglois, criant, *Guesclin*, & *Mont-joie S. Denys.*

Grantson se voïant surpris, fit élever son Etendart, pour rassembler ses troupes. Il forma ses bataillons à la hâte, & laissa avancer du Guesclin, qui avoit déja enlevé, ou mis en déroute tout ce qui s'étoit presenté pour l'arrêter. Grantson commanda à Geoffroi Ourcelai de prendre avec lui huit cens hommes, de faire semblant de fuir, & d'aller par derriere une colline, pour venir prendre les François à dos. Le Connétable chargea vigoureusement Grantson, qui le reçut bravement, & soutint toujours le choc, pour donner le tems à Ourcelai d'arriver au champ de bataille. Celui-ci executa parfaitement ses ordres : mais il fut bien surpris, lorsqu'au détour de la colline il se vit chargé par un gros de quatorze cens hommes commandés par le Maréchal de Blainville, qui le mit en un moment en déroute, & le fit prisonnier.

Après cet avantage, Blainville accompagné du Sire de Clisson, vint joindre le Connétable, qui n'avoit pû encore enfon-

cer Grantson ; & ce General reçut en un moment un renfort de douze cens Anglois, qui le rendoit superieur en nombre au Connétable : mais peu de tems après le Comte du Perche étant survenu avec l'arriere-garde, les Anglois furent investis de toutes parts. Grantson resolu à perir, vint fondre sur le Connétable, & voulut l'assommer d'un coup de hache d'armes. Le Connétable l'esquiva, & le saisit en même-tems par le milieu du corps, le terrassa, lui arracha sa hache, & lui dit qu'il l'alloit percer s'il ne se rendoit. Grantson se rendit dans le moment qu'Olivier de Clisson levoit le bras pour le tuer. 1370.

Suite de cette victoire.

La prise du General termina le combat ; & des quatre ou cinq mille Anglois qui avoient combattu, la plûpart furent tués ou pris ; le reste se sauva dans les autres quartiers, où ils porterent l'allarme. Le butin fut très-grand ; & une bonne partie de celui que les Anglois avoient fait en traversant la France, fut la proïe de l'armée victorieuse.

Le Connétable profitant de sa victoire, alla chercher les Anglois dans leurs autres quartiers, les uns fuïrent, & les autres furent forcés. Ils se dissiperent de tous côtés ; & à peine parut-il depuis cent hommes ensemble de toute l'armée que le General Knole avoit menée de Calais jusques dans le Maine & l'Anjou, la viguеur du General aïant heureusement secondé la prudence du Prince.

Extrait de la Chambre des Comptes.

Après une si heureuse expedition faite pendant une saison très-rude, le Connétable retourna à Caen, où il congedia les troupes. On voit à la Chambre des Comptes de Paris une espece d'Ordonnance, qu'il expedia à Caen, datée du premier de Decembre 1370. adressée aux Tresoriers des guerres, pour la païe des Chevaliers & des Ecuïers qu'il entretenoit. En voici le contenu, par lequel on peut connoître quelle étoit en ce tems-là l'autorité du Connétable.

« BERTRAND DU GUESCLIN Duc de Molinés, Comte de » Longueville, Connétable de France ; Aux Tresoriers des » guerres du Roi notre Sire, ou à leurs Lieutenans, & à chacun d'eux, Salut. Nous vous envoïons la Montre des Gens de » notre Hôtel ci-dessus contenue. C'est à sçavoir, ving-trois » Chevaliers Bacheliers, & deux cens soixante & dix Ecuïers » montés & armés suffisamment, reçûs à Caen le premier jour » de Decembre, l'an mil trois cent soixante & dix, pour servir

1370. » le Roi notre Sire en ces presentes guerres en notre Compa» gnie & sous notre gouvernement. Si vous mandons que des » gages dessus dits nous fassiez prêt & païement en la maniere » qui appartiendra. Donné à Caen sous notre Scel, l'an & le jour » dessus dits. »

Ensuite est la liste des Chevaliers, parmi lesquels il y en a plusieurs Bretons, dont la plûpart des Familles subsistent encore aujourd'hui, comme les Sires de Budes, de Coaquin, de Treziguidi, de Monbourcher, & quelques autres, qui s'étoient presque tous attachés à la fortune de du Guesclin, avant qu'elle fût aussi florissante qu'elle l'étoit alors.

Mort du Pape Urbain V.

Cette guerre qui acqueroit tant de gloire à du Guesclin, causoit beaucoup d'inquietude au Pape Urbain V. Ce Pape avoit quitté Avignon trois ans auparavant, pour rétablir le Siege Pontifical à Rome. Le desir de faire la paix entre les deux Rois, & les intrigues de quelques Cardinaux, qui s'accommodoient mieux du sejour d'Avignon que de Rome, lui firent prendre la resolution de repasser en France. Il y vint par mer sur une flotte composée des Vaisseaux & des Galeres que lui avoient envoïés à l'envi les Rois de France & d'Avignon, & la Reine de Sicile. Il aborda heureusement à Marseille, & fit son entrée à Avignon le vingt-quatriéme de Septembre; mais comme il se disposoit à travailler à l'accommodement des deux Couronnes, il tomba malade, & mourut le dix-neuviéme de Decembre.

Gregoire XI lui succede, & tâche en vain de faire la paix entre les deux Rois.

Du Tillet Recueil des Traités, &c.

Il eut pour successeur le Cardinal Pierre Roger, qui prit le nom de Gregoire XI. & qui tâcha en vain, suivant les vûes de son prédecesseur, de faire la paix entre les deux Rois, dans l'esperance de les engager à unir leurs forces contre les Turcs, qui faisoient de grands progrés sur les Chrétiens, ou bien contre les Maures d'Espagne. Il chargea de cette commission les Cardinaux Jean de Dormans François & Simon de Langham Anglois. Ils assisterent à quelques Conferences qui se tinrent en Picardie entre les Députés des deux Nations: mais fort inutilement, parce que les Cardinaux ne pouvoient s'empêcher eux-mêmes de faire paroître beaucoup de partialité chacun pour sa Nation: ainsi on se prépara de part & d'autre à continuer la guerre. C'est de quoi l'on s'occupa dès que le Connétable fut de retour à Paris, où il fut reçu & de la Cour & du Peuple avec toutes les marques de joie & tous les honneurs qu'il en pouvoit attendre.

1370.

Préparatifs pour la campagne suivante.

Ce ne fut pas seulement en amassant de l'argent, & en levant des troupes, que le Roi pensoit à s'assurer le succès de la campagne suivante. Deux choses dont il vouloit prévenir les suites l'inquietoient beaucoup ; l'une étoit la Tréve que Robert Stuart nouveau Roi d'Ecosse avoit conclue pour neuf ans avec le Roi d'Angleterre. La diversion des Ecossois, sur laquelle on avoit d'abord fait grand fonds, manquoit par là ; mais Charles fit si bien, que le Roi d'Ecosse lui promit de rompre avec l'Angleterre ; & les anciennes Alliances entre la France & l'Ecosse furent renouvellées à Vincennes. Le Roi s'engagea à donner au Roi d'Ecosse cent mille Nobles d'or par an, a lui envoïer des armes pour cinq cens Chevaliers, pour cinq cens Soldats & quelques Ecuïers, & à les soudoïer. Mais soit que la Cour de France ne fournît pas les armes & l'argent qu'on avoit promis, soit que le Roi d'Ecosse apprehendât trop le Roi d'Angleterre, on ne vit l'effet de ce Traité que plusieurs années après.

Ibid.

L'autre chose qui faisoit encore plus de peine au Roi, étoit l'esprit inquiet & malin du Roi de Navarre, toûjours enclin à brouiller, & toûjours penchant du côté du Roi d'Angleterre, avec lequel il entretenoit de grandes liaisons. Il animoit les autres Princes, & même le Roi de Castille contre la France. On sçavoit confusément à la Cour, qu'il se tramoit quelque chose ; mais on ne pouvoit le démêler ; & ce ne fut que sept ou huit ans après, qu'on apprit le détail d'un Traité fait à Clarendon, & signé à Londres au mois de Decembre de cette année 1370.

Ligue entre les Rois d'Angleterre & de Navarre contre la France.

Interrogatoire MS. de Pierre du Tertre Secretaire du Roi de Navarre.

Par ce Traité il se fit une ligue offensive & défensive entre le Roi d'Angleterre & le Roi de Navarre, contre le Roi de France & le Roi de Castille, & même contre le Roi d'Arragon, en cas qu'il se déclarât pour ces deux Princes. Les articles les plus importans étoient, que le Roi de Navarre seroit mis en possession du Duché de Bourgogne, des Comtés de Brie & de Champagne, de Mante, de Meulan, du Comté de Longueville, de la Ville & Baronie de Montpellier, du Comté du Mans, & de quelques autres Terres ou Places, sur lesquelles il avoit des prétentions ; & qu'on y ajoûteroit d'autres, pour le dédommager des pertes que le Roi de Castille pourroit lui causer dans son Roïaume ; que le Roi d'Angleterre lui cederoit Saint Sauveur-le-Vicomte en Normandie ; qu'il seroit mis en posses-

1370. sion de Briquebec & de Coutances, quand ces places seroient prises; qu'on lui donneroit de plus la Vicomté de Limoges & toutes ses dépendances, & le Comté d'Angoulême; qu'on lui fourniroit quatre cens mille écus pour soûtenir les frais de la guerre; qu'Edouard recevroit comme Roi d'Angleterre, l'hommage du Roi de Navarre, pour les Terres qu'on lui cederoit, & qui se trouveroient enclavées dans la Principauté de Guienne possedée par le Prince de Galles; qu'il recevroit comme Roi de France, les hommages que le Roi de Navarre seroit obligé de lui faire pour le Comté de Brie & de Champagne, & pour les autres Domaines qui se trouveroient être du Roïaume de France, & qu'on auroit sur tout cela le consentement du Prince de Galles avant le premier de Mars de l'année suivante. Le Roi de Navarre de son côté devoit donner pour sureté au Roi d'Angleterre, Nogent-le-Roi, Nonancour, Anet & Ivri.

Procès MS. du Roi de Navarre.

Interrogatoire de Jacques de Rue.

Ce Traité faisoit connoître combien le Roi d'Angleterre avoit envie de mettre le Roi de Navarre dans son parti: mais avant qu'on en vînt à l'execution, il falloit que la France fût reduite au moins en l'état où elle se trouva après la prison du Roi Jean; chose qui n'étoit pas aisée à faire.

1371.

Le Roi de Navarre ne laisse pas d'entrer en Negociation avec le Roi.

Le Roi qui, comme j'ai dit, ne sçavoit rien qu'en general des liaisons du Roi de Navarre avec l'Angleterre, ne laissa pas de faire solliciter ce Prince de s'accommoder avec lui, & de terminer leurs differends pour Mante, Meulan, & le Comté de Longueville: car le Roi de Navarre ne parloit plus gueres de la Bourgogne ni de la Champagne. Cette démarche coûtoit beaucoup au Roi, qui regardoit toûjours le Roi de Navarre comme son ennemi personnel, de quoi il n'avoit eu que de trop funestes preuves. Mais la politique a d'autres regles que les ressentimens. Il lui envoïa à Vernon, où il se trouva alors, l'Archevêque de Rouen avec quelques Seigneurs. L'engagement où il étoit avec le Roi d'Angleterre auroit fort embarrassé en cette conjoncture tout autre Prince que lui: mais également perfide envers ses amis & envers ses ennemis, il se détermina, moïennant des ôtages qu'on lui donna, à aller trouver le Roi à Rouen. On entra en negociation. Les caresses d'un Prince, qu'après tout il commençoit à estimer & à craindre, le gagnerent; ou plûtôt il voïoit bien que les promesses que lui faisoit le

Froissard. cap. 285. Annales de France.

1371.

le Roi d'Angleterre étoient fort chimeriques, & qu'il lui étoit plus avantageux de recevoir actuellement quelque chose de réel, que de s'attendre à un avenir au moins incertain, sauf à violer encore une fois ses derniers sermens, si quelque occasion favorable se presentoit de se rejetter dans le parti d'Angleterre, où il seroit toûjours reçu à bras ouverts. Ainsi il se détermina à accepter la Seigneurie de Montpellier, qu'on lui offroit depuis long-tems, pour le dédommager des Villes de Mante, de Meulan, & du Comté de Longueville, qu'on étoit resolu de ne lui pas rendre, quoi qu'il arrivât. Il accompagna le Roi à Paris; & pour gage de la resolution où il parut alors, d'être desormais attaché à la France, il laissa auprès du Roi ses deux fils, & se retira en Navarre, où la Cour de France aimoit beaucoup mieux qu'il fût qu'en Normandie. Cette importante affaire fut concluë au mois de Juin de l'an 1371.

[illegible]

Cependant le Roi, dans la vûe de tourner toutes les forces de France contre l'Angleterre, entreprit encore une chose, qui marquoit l'autorité qu'il avoit sur la Noblesse de son Roiaume. Les guerres particulieres, dont j'ai parlé plusieurs fois sous les autres regnes, continuoient toûjours en France entre les Seigneurs fieffés, qui regardoient comme un droit attaché à leurs Fiefs, de se pouvoir faire la guerre les uns aux autres. Cela causoit beaucoup de desordres, de meurtres, de ravages dans les Provinces. Plusieurs de nos Rois, & entre autres Saint Louis, avoient tâché de reprimer la fureur de ces guerres par leurs Ordonnances, n'osant pas entreprendre de les abolir entierement. Le Roi fit pour cela une Ordonnance au mois de Juillet de cette année, par laquelle il déclaroit atteint de crime de leze-Majesté quiconque des Gentilshommes oseroit déclarer la guerre à ses voisins. Cette Ordonnance eut beaucoup d'effet, & la Noblesse suspendant, au moins pour un tems, ses querelles particulieres, emploïa plus utilement son courage & ses Vassaux à la défense de l'Etat.

Quelles furent les expeditions de cette année.

Les expeditions de cette campagne ne furent pas cependant fort considerables. On prit de part & d'autre quelques petites Places en Limousin, en Auvergne, en Poitou; car alors à peine pouvoit-on faire une lieue dans ces quartiers-là, qu'on ne trouvât des Châteaux de Seigneurs particuliers de divers partis, qui arrêtoient les Troupes, & qu'il falloit emporter,

1371. pour ne les pas laisser derriere, de peur qu'ils ne coupassent les vivres. Ce qu'il y eut de plus important pour la France, fut que le Vicomte de Rochechouart gagna beaucoup de Noblesse du Poitou au parti du Roi, & que le Prince de Galles, dont la maladie augmentoit toujours, fut contraint de repasser en Angleterre, pour éprouver si l'air natal ne le retabliroit point; & il laissa en partant le commandement au Duc de Lancastre son frere.

1372. Il y eut l'année suivante des évenemens d'une plus grande consequence. Le Roi Henri de Castille, après avoir par son courage & par sa prudence affermi sa Couronne, se trouvoit en état de donner au Roi le secours d'une armée Navale, dont il étoit convenu dans les Traités qui avoient été faits avec lui. Il s'étoit fait une Tréve entre lui & le Roi de Portugal, qui avoit des prétentions sur le Roïaume de Castille; & pour ce qui concerne les differends que Henri avoit avec le Roi de Navarre, ils étoient remis à l'arbitrage du Pape & du Roi de France.

Ep'st. Greg. Pontif apud Rainald.

Armement naval du Roi de Castille.

Le Roi de Castille prenoit d'autant plus volontiers le parti de la France contre l'Angleterre, que tout recemment le Duc de Lancastre avoit épousé en secondes nôces Constance fille aînée de Pierre le Cruel, dans le dessein d'avoir par là un droit sur le Roiaume de Castille. La flotte de Henri fut en mer dès le mois de Juin. Elle étoit composée de quarante gros Vaisseaux, où il y avoit quelques pieces de canon, & de treize de moindre grandeur. Elle étoit commandée par quatre Capitaines fameux sur la mer, Ambroise Bouchenoire, Cabesse de Vake, Ferrand de Pion, & Rodrigue le Roux, qui vinrent sur les côtes du Poitou & de la Xaintonge.

Froissard. cap. 301.

Ibid.

Le Roi de France, qui avoit de bons espions, & des pensionnaires en Angleterre, par le moïen desquels il sçavoit ce qui se passoit de plus secret dans le Conseil, eut avis certain, que la Flotte qu'Edouard préparoit débarqueroit à la Rochelle sous les ordres du Comte de Pembrok. Ce Seigneur devoit commander en Guienne à la place du Duc de Lancastre, qui depuis son mariage étoit aussi retourné en Angleterre. Il n'y avoit pas dans cette armée de si gros Vaisseaux que dans celle de Castille; mais elle étoit montée par quantité de Noblesse, & elle portoit beaucoup d'argent pour lever des Troupes en Guienne. Le Roi avertit de tout cela les Amiraux Castillans,

qui se tinrent toûjours depuis à la hauteur de la Rochelle.

Ils découvrirent la Flotte d'Angleterre le soir de l'avant-veille de Saint Jean. Ils se mirent aussi-tôt en bataille, & gagnerent le vent. Le Comte de Pembrok les attendit, & le combat commença : mais la nuit étant survenue, on cessa de se battre. Les Anglois perdirent en ce premier choc deux Vaisseaux chargés de vivres. 1372.

Les deux armées demeurerent à l'ancre toute la nuit. Durant ce tems-là Jean de Herpedane Senechal de la Rochelle, fit tout son possible pour engager les Rochelois à monter sur quantité de Vaisseaux qu'ils avoient dans leur Port, & à aller se joindre au Comte de Pembrok : mais comme ils haïssoient fort les Anglois, & qu'ils avoient toûjours l'inclination Françoise, ils refuserent de le faire. Ils apporterent pour raison, qu'ils étoient chargés de la garde de leur Ville, & qu'ils n'entendoient pas asses les combats de mer.

Le Senechal voïant qu'il ne pouvoit rien gagner sur l'esprit des Rochelois, se resolut avec les Seigneurs de Tannai-bouton, Jacques de Surgeres, & Maubrun de Linieres, de prendre quatre des Vaisseaux du Port, & d'aller avec plusieurs Soldats au secours du Comte de Pembrok. Ils assurerent en arrivant qu'il ne devoit rien attendre des Rochelois, & qu'il lui falloit prendre ses mesures là-dessus. Il déclara qu'il ne pouvoit se retirer avec honneur ni avec sureté, & qu'il hazarderoit la bataille.

Elle recommença dès le matin, & fut aussi malheureuse pour les Anglois qu'elle pouvoit l'être. Presque tous leurs Vaisseaux furent pris ou coulés à fond : du nombre de ces derniers fut le vaisseau qui portoit l'argent pour l'entretien des troupes de Guienne ; & le Comte de Pembrok fut fait prisonnier. Les Rochelois furent spectateurs de cette défaite, & en témoignerent plus de chagrin qu'ils n'en avoient en effet. Peut-être auroient-ils pris cette occasion de se donner à la France, si par hazard le Captal de Buch, avec grand nombre de Seigneurs, ne fût arrivé le lendemain à la Rochelle. Sa presence maintint les habitans dans le devoir, & il ne partit point de cette Ville, qu'après avoir laissé une forte garnison dans le Château. Bataille entre les deux flotes, desavantageuses aux Anglois.

Les Amiraux Castillans retournerent en Espagne avec les Vaisseaux pris & leurs prisonniers, & arriverent à S. André en Cap. 306.

1372. Galice, d'où les Seigneurs furent envoïés à Burgos au Roi de Castille : mais avant qu'ils partissent de S. André, il arriva au Comte de Pembrok une chose qui le surprit. Un homme se presenta à lui dans l'endroit où il étoit gardé, & lui dit d'un air insultant ; « Que faites-vous ici, Comte de Pembrok ? Y » êtes-vous venu pour me faire hommage de la Terre que vous » tenez en la Principauté de Galles ? Le Comte étonné de voir » un Anglois lui parler de la sorte, lui demanda qui il étoit. Je » suis, (reprit-il,) Yvain fils d'Edmond Prince de Galles, que » votre Roi fit mourir au commencement de son regne, par la » trahison du Comte de Herfort & d'Edouard Spenser, & dont » il a envahi la Principauté qui m'appartient : mais j'espere bien » par le secours de Monseigneur le Roi de France, rentrer un » jour en possession de ma Principauté ; & si vous n'étiez pas » prisonnier, je vous montrerois dès maintenant, si je suis un » franc & loïal Chevalier. » Quelques Seigneurs Espagnols survinrent, & rompirent cette conversation, qui déplaisoit fort au Comte.

Yvain restoit seul de la Famille des anciens Princes de Galles, qui avoient toûjours fait tant de peine aux Rois d'Angleterre. Edouard s'étoit emparé de cette Principauté ; & aïant pris Edmond le dernier de ces Princes qui se maintinrent dans le païs, lui avoit fait couper la tête à Londres. Yvain, qui étoit tout jeune alors, avoit été sauvé, & transporté en France, où il fut élevé à la Cour. Il avoit porté les armes sous le Roi Jean contre les Anglois ; & après la Paix de Bretigni, il s'étoit retiré en Lombardie. Dès qu'il vit la guerre rallumée entre la France & l'Angleterre, il vint offrir ses services au Roi, qu'il servit utilement sur la mer. Il avoit abordé par hazard au Port de S. André en Biscaye, le même jour que la flotte Castillanne y étoit entrée ; c'étoit au retour d'une expedition qu'il avoit faite sur les côtes de Normandie, où il avoit battu le Gouverneur de l'Isle de Grenesai dans un petit combat naval, & lui avoit tué quatre cens hommes.

Autres expeditions des François par terre & par mer.

La prise du Comte de Pembrok, & la perte de tant de vaisseaux, de Noblesse, de troupes & d'argent, répandirent une grande consternation dans la Gascogne & dans la Guienne, où le Captal de Buch, fait Connétable de Guienne depuis la mort du General Chandos, étoit chargé du Commandement. Le

Roi ne perdit pas une si belle occasion. L'armée s'assembla au-delà de la Loire sous la conduite du Connétable, qui y fut accompagné par le Duc de Bourbon, le Comte d'Alençon, le Comte du Perche, le Dauphin d'Auvergne, le Maréchal de Sancerre, le Vicomte de Rohan, les Comtes de S. Pol & de Vendôme, les Seigneurs de la Tour, de Laval, de Beaujeu, de Beaumanoir, & de quantité de Noblesse Françoise & Bretonne. 1372.

Plusieurs Places se rendirent, ou furent prises dans le Poitou, sçavoir, Montmorillon, Lussac, Chauvigni, Moncontour qui étoit très-fort, Vivonne, Mortemar, & Sainte Severe en Limousin, où le Duc de Bourgogne, le Sire de la Trimouille, & le Connétable se réunirent avec le Duc de Berri, qui avoit commencé le siege de cette Place. Elle fut prise d'assaut le jour même que le Captal de Buch parut pour la secourir.

Ce General fit peu de tems après lever le siege de Soubise, où la Dame de Soubise s'étoit défendue vaillamment plusieurs jours contre le Sire de Pons : mais cet avantage fut très-funeste au Captal ; car il fut l'occasion de sa prise de la maniere que je vais dire.

Le General Anglois est fait prisonnier
Froissard. c. 311.

La Flotte de Castille s'étoit remise en mer sous la conduite de l'Amiral Rodrigue le Roux, & étoit venue bloquer la Rochelle par mer. Yvain de Galles, dont je viens de parler, étoit avec lui. Ce Seigneur lui demanda quelques Barques, pour aller du côté de Soubise, & tâcher d'y surprendre les Anglois. Il prit avec lui quatre cens Lanciers ; & aïant sçu que le Captal, après avoir fait lever le siege, s'en retournoit par le bord de la mer, il descendit avec ses Lanciers, se mit en embuscade, & chargea au passage le Captal, qui ne s'attendoit à rien moins. Il n'avoit avec lui que trois cens hommes, qui surpris de cette attaque inopinée, ne firent presque point de resistance. Le Captal, qui ne put se resoudre à fuir, fut pris par un Ecuïer de Vermandois nommé Danvillette *. Yvain marcha ensuite à Soubise, qui se rendit par capitulation.

La prise du plus grand Capitaine qu'eussent alors les Anglois, valut une victoire. Il fut conduit à Paris, & mis en prison au Temple. Le Roi d'Angleterre fit de très-grandes offres

* Dans une copie des Registres du Parlement, cet Ecuïer est appellé Pierre d'Auvillier

1372.

pour le ravoir; mais on ne voulut jamais le rendre. Le Roi de ſon côté fit tout ſon poſſible pour l'engager à prendre ſon parti. Il ne put jamais le gagner; & ce Seigneur mourut au bout de cinq ans dans ſa priſon.

Ce fut un nouveau ſujet de découragement pour le parti Anglois dans la Guienne, que la priſon du Captal. La Ville de Poitiers appella le Connétable, & ſe rendit à lui; & le Roi, pour reconnoître l'affection que cette Ville lui avoit témoignée en cette occaſion, ennoblit le Maire, les Echevins & les Conſeillers Jurés de la Ville, leurs deſcendans & leurs ſucceſſeurs. S. Jean d'Angeli, Taillebourg, Angoulême, Xaintes, ſuivirent l'exemple de Poitiers, auſſi-bien que quelques autres Places moins conſiderables. La Rochelle en eût volontiers fait autant; mais les Anglois maîtres du Château, tenoient la Ville en bride. Il fallut uſer de ſtratagême pour en venir à bout; & ce fut par l'adreſſe du Maire de la Ville nommé Jean Caudorier, que la choſe fut executée.

Regiſtres du Parlement & Chambre des Comptes.

Adreſſe du Maire de la Rochelle pour rendre la Ville au Roi.

Ce Maire reçut, ou fit ſemblant d'avoir reçu des Lettres du Roi d'Angleterre, qui lui ordonnoient de lui rendre compte de l'état de la Place, d'armer tous les Bourgeois, d'en faire la revûe, & de lui mander combien, avec la garniſon du Château, il ſe trouveroit de gens capables de porter les armes, & de défendre la Ville en cas que les François l'aſſiegeaſſent. Après avoir communiqué ſon deſſein au Chef de la Bourgeoiſie, il invita le Commandant du Château à venir dîner chés lui: ce Commandant s'appelloit Philippe Mancel, homme brave, mais peu fin. Le Maire lui preſenta des Lettres du Roi d'Angleterre qu'il avoit reçues en quelque autre occaſion; Mancel les regarda, en reconnut le Sceau; mais comme il ne ſçavoit pas lire, il pria le Maire de lui en lire le contenu. Il lut tout de ſuite, & ſans heſiter, non pas ce qui étoit dedans, mais ce qu'il avoit préparé, & entre autres l'article de la revûe. On prit heure pour la faire le lendemain matin.

Il n'y avoit dans le Château que cent Anglois, que le Commandant fit ſortir à l'heure marquée, & il n'en laiſſa que douze dans la Place. Ils ne furent pas plûtôt ſortis, que deux cens Bourgeois bien armés ſe mirent entre le Château & les Anglois. Le Commandant s'en apperçut, & vit bien qu'il étoit trahi. Il voulut tenter de rentrer dans le Château; mais il fut en mê-

me-tems chargé, & par les deux cens Bourgeois dont je viens de parler, & par le Maire à la tête du reste de la Bourgeoisie, & contraint de se rendre, étant enveloppé de toutes parts. Le peu de soldats qui étoient restés dans le Château capitulerent, & se rendirent aussi; & ils furent conduits par mer avec les autres jusqu'à Bourdeaux. 1372.

Dès que le Maire se vit maître de la Ville, il en envoïa donner avis aux Ducs de Bourgogne & de Berri, au Maréchal de Sancerre qui étoient en Berri, & au Connétable qui étoit à Poitiers. Aussi-tôt toutes les troupes eurent ordre de se rendre sous cette derniere place. On prit en chemin faisant S. Maixant, & quelques autres petites Villes & Châteaux. Des Envoïés de la Rochelle arriverent quelques jours après à Poitiers, pour traiter des conditions ausquelles on remettroit la Ville entre les mains du Roi. Celles que les Envoïés proposerent furent, qu'on raseroit le Château de la Rochelle; qu'on y établiroit une Monnoïe avec les mêmes prérogatives que celle de Paris; que jamais la Rochelle ne seroit détachée du Domaine du Roi, ni par mariage, ni par traité de paix, ni de quelque autre maniere que ce fût.

Le Connétable ne jugea pas à propos d'accepter ces conditions sans ordre: mais il expedia des sauf-conduits pour les Envoïés qui vinrent trouver le Roi à Paris. Il les y reçut avec tous les témoignages d'affection qu'ils pouvoient souhaiter, & leur accorda tout ce qu'ils demandoient. Ils retournerent à la Rochelle avec les Lettres Patentes du Roi, où les articles que je viens de dire étoient exprimés. Ils commencerent par raser le Château, qui fut renversé en très-peu de jours, & envoïerent dire au Connétable, qu'il pouvoit venir prendre possession de la Ville. Il y alla avec peu de troupes, pour marquer plus de confiance aux Bourgeois, & reçut au nom du Roi leurs hommages & leur serment de fidelité.

Il en partit peu de jours après, pour se saisir de divers Châteaux; & fit ensuite le siege de Fontenai-le-Comte, qu'il prit par composition. Toutes ces pertes déconcertoient entierement le parti Anglois; & les Seigneurs du Poitou, qui tenoient encore pour le Roi d'Angleterre étoient fort inquiets des préparatifs & des amas de canons & d'autres machines de guerre qu'on faisoit à Poitiers & à la Rochelle, qui marquoient qu'on

Froissard, c. 311.

1372. pensoit à l'execution de quelque grand dessein. Ils en furent bientôt éclaircis, lorsqu'ils se virent assiegés dans Thouars, où la plûpart s'étoient retirés. C'étoit une des plus fortes places du Poitou.

Après quelques attaques ils se resolurent à capituler aux conditions suivantes. Qu'il y auroit suspension d'armes jusqu'à la saint Michel non seulement pour la Ville de Thouars, mais pour toutes leurs terres; qu'on leur permettroit d'envoïer en Angleterre, pour avertir le Roi de l'état où ils étoient; que si avant la saint Michel le Roi d'Angleterre, ou quelqu'un des Princes Anglois ne venoient pas à leur secours avec une armée, non seulement ils rendroient Thouars au Connétable; mais encore qu'ils se soumettroient avec tous leurs Châteaux au Roi de France. Cette capitulation aïant été signée, ces Seigneurs l'envoïerent en Angleterre, & le Connétable laissa reposer son armée.

Nouvel armement naval du Roi d'Angleterre sans fruit.

Lorsque les Envoïés de Poitou arriverent en Angleterre, ils trouverent un grand armement fort avancé, qui étoit destiné non pas pour le Poitou, mais pour Calais, où une flotte de quatre cens voiles devoit conduire une armée nombreuse sous le commandement du Duc de Lancastre. Les avis reçus du Poitou firent changer de dessein, & il fut resolu dans le Conseil, que cette flotte avec toutes les troupes passeroit en Guienne. Le Roi voulut y aller en personne; le Prince de Galles, que l'air d'Angleterre avoit un peu rétabli, le Duc de Lancastre & le Comte de Cambridge ses freres furent aussi de ce voïage.

La maladie du Prince de Galles lui avoit fait prendre des mesures pour Richard son fils: & le Roi d'Angleterre, avant que de s'embarquer, déclara & fit déclarer par son Parlement, qu'en cas que le Prince de Galles mourût avant lui, Richard succederoit à la Couronne, & à tous les Etats de son aïeul, à l'exclusion de ses oncles le Duc de Lancastre & le Comte de Cambridge. Cette importante affaire étant reglée, le Roi avec les Princes mit à la voile, aïant sur ses Vaisseaux dix mille archers, & trois mille Lances.

Et pourquoi.

Si cette flotte étoit arrivée en France, les affaires y auroient changé de face, & il y auroit bien eu du sang répandu dans le Poitou & dans la Xaintonge: mais le bonheur qui avoit accompagné

compagné les armes d'Edouard pendant tant d'années, l'abandonna dans sa vieillesse; le vent ne lui permit jamais d'aborder en France, & après avoir été neuf semaines sur mer, il fut obligé de relâcher en Angleterre. 1372.

Cependant la S. Michel, terme marqué par la capitulation de Thouars, arriva, & le Connétable & les Ducs de Bourgogne & de Berri se trouverent avec leur armée devant la Place. Ils firent sommer les Seigneurs de Poitou de la rendre. La chose ne fut pas sans difficulté, parce que tous ceux du parti Anglois, qui attendoient de jour en jour le débarquement du Roi d'Angleterre, s'étoient réunis, & ce qu'il y avoit de troupes de cette Nation avoit formé un corps d'armée avec la Noblesse de Gascogne. Ils en avoient averti ceux de Thouars, & s'offroient à les secourir. Le Sire de Parthenai, qui étoit un des principaux Seigneurs de Poitou renfermés dans Thouars, vouloit qu'on acceptât l'offre des Gascons; la plûpart des autres disoient, qu'un des articles du Traité passé avec le Connétable, étoit qu'on se rendroit à moins que le Roi d'Angleterre ou un de ses fils ne vînt en personne secourir la Place, & qu'ils ne pouvoient s'en dédire sans manquer à leur parole: après bien des contestations ce parti l'emporta, & la Place fut rendue au Connétable.

La saison étant déja fort avancée, les Ducs de Berri & de Bourgogne s'en retournerent à la Cour, & une partie de l'armée fut congediée. Le Connétable demeura en Poitou tout l'hiver, & acheva la conquête de cette Province & de la Xaintonge. Niort & Lusignan, les deux plus considerables Places de 1373.
celles qui restoient, se rendirent sans coup ferir. Les autres suivirent leur exemple, excepté la Roche-sur-Yon, & quelques autres petites Places: & avant le mois d'Avril de l'an 1373. ces deux Provinces & le Païs d'Aunis furent réduits. Le Roi donna le Comté de Poitou au Duc de Berri, en récompense du zele & du courage qu'il avoit fait paroître pour son service.

Ce furent-là les suites de la victoire remportée par la flote du Roi de Castille sur celle d'Angleterre: & l'on peut dire que si ce Prince fut redevable de son Roiaume au Roi de France, le Roi de France à son tour lui fut redevable du rétablissement du sien. La situation des affaires étoit entierement changée.

Les Anglois n'aïant plus à leur tête le General Chandos, le
1373. Captal de Buch, & le Prince de Galles ne faisoient que languir. Ils n'avoient plus de Capitaine, dont l'habileté & la réputation pût les soûtenir au milieu de tant de pertes, dans le tems que le seul nom du Connétable de France faisoit tout trembler par tout où il paroissoit. Le Roi d'Angleterre cassé de vieillesse, n'avoit plus ce feu & cette activité, qui étoient autrefois l'ame de toutes ses entreprises; tandis que le Roi de France dans la vigueur de son âge, faisoit réussir toutes les siennes par l'application merveilleuse qu'il y donnoit. Sa conduite sage, jointe au bonheur qui accompagnoit ses armes, faisoit tous les jours croître son autorité: au lieu que son Prédecesseur avoit perdu la sienne par des raisons contraires; & ce fut-là de tout tems la source principale du bonheur ou du malheur des Etats.

Le Roi d'Angleterre avoit cependant encore une ressource, dont il ne manqua pas de se servir, pour causer de l'embarras au Roi de France. C'étoit le Duc de Bretagne son gendre, qui lui avoit obligation de son Duché, & que la haine inveterée contre la France, qu'il avoit, pour ainsi dire, succée avec le lait pendant la guerre que son pere & sa mere avoient faite à Charles de Blois, tenoit toûjours en disposition de se déclarer contre le Roi. Il y eut divers Traités entre Edouard & lui, dans le tems que le Connétable subjuguoit le Poitou & la Xaintonge, & entre autres un au mois de Juillet fait à Vestminster, pour une ligue défensive & offensive contre la France. Par ce Traité, Edouard donnoit à Jean Duc de Bretagne, le Comté de Richemont en Angleterre, & quelques Places de la frontiere de Poitou sur les confins de Bretagne.

Invent. des Chart. T. 3.

Le Roi en fut averti, & il ne lui fut pas difficile de prévenir le mal. Il avoit attiré à son service par une très-sage politique, la plûpart des principaux Seigneurs de Bretagne, par les grands avantages qu'il leur faisoit à sa Cour & dans ses armées. Le Connetable & Olivier de Clisson, comblés de ses bienfaits, lui gagnoient tous les jours de nouveaux serviteurs. Le Vicomte de Rohan, les Sires de Beaumanoir & de Laval lui étoient entierement dévoués; jusques-là que le Duc de Bretagne aïant en une occasion fait paroître quelque chose du dessein qu'il avoit, de se liguer avec l'Angleterre, aussi-tôt Rohan, Clis-

son & Laval lui déclarerent, que s'il pensoit jamais à prendre parti contre la France, il seroit abandonné de toute la Noblesse de Bretagne, & s'exposeroit à perdre son Duché. 1373.

Il eût été de la prudence du Duc en de telles conjonctures de s'accommoder au tems; mais il avoit auprès de lui trois Anglois, Knole, Neuville & Milleborne, qui plus zelés pour les interêts de leur Roi que pour les siens, ne s'embarrassoient pas de le perdre pourvû qu'ils fissent une diversion, & empêchassent la perte de la Guienne, qu'ils prévoïoient devoir suivre celle du Poitou & de la Xaintonge. D'ailleurs il avoit dans son Conseil un nommé Kermartin, qui le trahissoit, & en disoit tous les secrets aux Seigneurs Bretons que j'ai nommés, pour en informer le Roi.

Argentré Hist. de Bretagne.

De là naissoient les défiances mutuelles entre le Duc & ces Seigneurs Bretons, & les trois Anglois en profiterent, pour engager le Duc à faire venir en Bretagne des troupes d'Angleterre. On fit exprès courir le bruit que la flotte d'Espagne avec Yvain de Galles venoit sur les côtes pour les piller. Sur quoi le Roi d'Angleterre, à la priere du Duc envoïa aussi-tôt le Sire de Mesvill avec quatre cens hommes d'armes & autant d'archers, qui aborderent à saint Mahé, à l'extrémité de la basse Bretagne. Ils y demeurerent tout l'hiver vivant avec beaucoup de discipline, pour ne point effaroucher les peuples; & même le Duc ne voulut pas qu'ils entrassent en aucune de ses Forteresses. Quelque tems après le Comte de Salisberi vint avec une flotte bien armée & quantité de Soldats croiser devant Brest, mais sans descendre à terre. Cependant étant un jour entré dans le Port de saint Malo, & y aïant trouvé sept Navires Marchands de Castille, il les brûla en revanche des prises que les Castillans faisoient de tems en tems sur les Anglois.

Froissard. cap. 321.

L'arrivée de ces troupes allarma la Noblesse. Le Vicomte de Rohan avoit quatre Places, dont il étoit Seigneur; mais le Duc y tenoit garnison. Ces Places étoient Uhelgouet, Carhaye, Château-blanc, & Château-lin. Le Vicomte traita secretement avec les Commandans, & en leur promettant de fournir la paie dûe aux Soldats, il se les fit rendre, & y mit des gens dont il étoit sûr.

Argentré Hist. de Bretagne.

Milleborne se servit de cette entreprise du Vicomte de Rohan, pour engager le Duc à recevoir des Anglois dans quel-

La Bretagne se déclare pour le Roi.

1373. ques-unes de ses Places. Il en mit à Quimper, à Morlaix, & à Lesneven. Les Bourgeois de cette derniere Place écrivirent secretement au Sire Robert de Guité, pour le prier de les délivrer de cette garnison, dont ils étoient fort maltraités. Il le leur promit, & étant arrivé quelques jours après avant le soleil levé avec un bon nombre de Cavaliers, la porte lui fut ouverte. Il fit main-basse sur tous les Anglois, dont pas un n'échappa. Ceux qui étoient à Morlaix apprehendant une pareille surprise, l'abandonnerent; & depuis ce tems-là par tout où les Bretons trouvoient des Anglois, ils les massacroient sans quartier. Le Duc voïant croître la revolte, s'assûra de Brest, du Conquet, de Hennebond, & de Quimperlé, en y mettant des garnisons Angloises. Alors les Seigneurs Bretons se déclarérent hautement, & députerent au Roi pour le supplier d'envoïer des troupes en Bretagne, & de mettre en sa main les principales Villes, vû la felonie manifeste du Duc.

On y envoie des troupes.

On ne trouva pas la Cour de France difficile là-dessus. Le Roi toutefois, pour garder les formes, somma le Duc de venir lui rendre hommage, & de se disposer à faire le service de guerre, qu'il devoit en qualité de Vassal de la Couronne: mais le Duc n'avoit garde de se livrer de la sorte; & sur le refus qu'il fit d'obéïr, le Connétable entra avec un Corps d'armée en Bretagne.

Froissard. chap. 313.

Avant qu'il y arrivât, Becherel, une des bonnes Forteresses du Duc entre Rennes & Dinan, étoit déja assiegée par les Seigneurs de Clisson, de Laval, d'Avaugour, Tournemine, de Rieux, de Rochefort, de Rohan, ausquels plusieurs Chevaliers Bannerets de Normandie s'étoient joints, & entre autres les Seigneurs de Clere, de Granville, de Denneval. Ils avoient tous à leur tête le Maréchal de Blainville. La Place étoit bravement défendue par Jean Appert & Jean de Cornouaille Chevaliers Anglois; & durant ce tems-là la garnison Angloise de saint Sauveur-le-Vicomte dans le Cotentin, faisoit de grands ravages dans la basse Normandie.

Cap. 314.

Dès que le Duc eut appris que le Connétable approchoit, il abandonna la haute Bretagne, craignant d'y être trahi ou investi dans quelque Place. Il gagna Aurai sur le bord de la mer; & après y avoir donné les ordres pour la sûreté de la Ville, il la confia à un Anglois nommé Jean Augustin, & y laissa la Du-

chesse sa femme. Il alla de-là à saint Mahé à l'extrêmité de la basse Bretagne, où l'on lui ferma les portes. Enfin, craignant de tomber entre les mains des François, il s'embarqua au Conquet, & se sauva en Angleterre, reconnoissant trop tard la faute qu'il avoit faite, de s'être trop abandonné à sa haine contre la France. Il nomma en partant, pour son Lieutenant en Bretagne, le General Knole Anglois. 1373.

Tandis qu'il fuïoit de la sorte de Ville en Ville, le Connétable avançoit en Bretagne, & se fit joindre par les Seigneurs Bretons qui étoient devant Becherel, où ils laisserent les Chevaliers Normans, pour continuer le siege. Rennes, Vannes, Jugon, Ploërmel, Guincamp, Saint Malo, & quantité de Forteresses lui ouvrirent leurs portes.

Hennebend soufrit le siege, & malgré le canon, dont on commençoit déja à faire un plus grand usage, il se défendoit bien : mais les habitans intimidés, & aïant eu assûrance qu'on ne leur feroit aucun mal, abandonnerent les Anglois durant l'assaut qu'on donna à la place. Elle fut forcée, & tous les Anglois passés au fil de l'épée : excepté les deux Commandans, qui furent faits prisonniers. Le Conquet fut aussi emporté d'assaut, & les Anglois y furent traités avec la même rigueur qu'à Hennebond.

Le Connétable, dont la maxime étoit, de ne jamais donner à l'ennemi le tems de se reconnoître, quand il le voïoit dans la consternation, vint mettre le siege devant Brest, & fit en même-tems assieger Derval Forteresse qui appartenoit en propre au General Knole. De sorte qu'on faisoit en même-tems trois sieges en Bretagne, celui de Brest, celui de Becherel, & celui de Derval, outre celui de la Roche-sur-Yon, que Clisson faisoit en Poitou. On vint à bout de la Roche-sur-Yon. Becherel tint près d'un an, & enfin se rendit. Brest & Derval capitulerent, & les Commandans promirent de les livrer, s'ils n'étoient secourus dans un certain tems. Le secours arriva à Brest. Le Connétable ne jugea pas à propos de le combattre, prévoïant qu'il auroit bientôt besoin de ses troupes ailleurs. Derval ne tint point la capitulation ; car le General Knole s'y étant jetté, se mocqua de la sommation que lui fit le Duc d'Anjou de rendre la Place, quoique le secours n'eût point paru dans le tems marqué. Il répondit, que Derval étant à lui, ses

Elle est toute soumise à la reserve de trois Places.

Cap. 3:5.

gens n'avoient point eu pouvoir de traiter sans son consentement.
1373. Il en coûta la vie à deux Chevaliers & à un Ecuïer, qui avoient été donnés en ôtage, pour assûrance du Traité. Le Duc d'Anjou leur fit couper la tête à la vûe des assiegés. Knole s'en vengea sur trois Chevaliers & sur un Ecuïer, qu'il tenoit prisonniers, & à qui il fit le même traitement. Il n'en fut rien davantage ; une grande diversion faite par les Anglois en Picardie aïant obligé le Duc d'Anjou & le Connétable de quitter la Bretagne. Le Connétable en retournant, prit son chemin par Nantes, & la soumit au Roi ; de sorte qu'excepté Brest, Derval & Aurai, il n'y avoit plus de Place de quelque importance qui tînt pour le Duc de Bretagne.

Cap. 317.

Tant de mauvais succès, & les sollicitations du Duc, firent faire un nouvel effort au Roi d'Angleterre, pour rétablir ses affaires en France. Trois mille hommes d'armes & dix mille archers aborderent à Calais, aïant à leur tête le Duc de Lancastre & le Duc de Bretagne ; & cette armée augmenta jusqu'à près de trente mille hommes. Ce fut alors que le Duc de Bretagne, se voïant avec tant de forces, écrivit une lettre au Roi, pour lui déclarer la guerre. Elle étoit conçûe en ces termes.

Cap. 316. Annales de France.

A mon très-chier Seigneur le Roi de France.

Le Duc de Bretagne fortifié du secours d'Angleterre déclare la guerre au Roi.
MS. de la Biblioth. du Roi, coté 8354.

Sire Charles de France, qui vous clamez estre Souverain de mon Duchié de Bretaigne. Il est bien voir que puis le temps que je estoie entré en la foi & hommage de la Couronne de France, j'ai à vous tousdis fait mon debvoir envers ladite Couronne, & envers tous aultres auxquieulx il appartenoit ; mais ce nonobstant vous, par vos gens, sans connoissance de cause, seulement par procez d'effet, avez fait entrer, par vostre commandement & soubstenance, vostre Connestable, vostre puissance & forces de guerre en mon Duchié de Bretaigne, prins tout plain de mes Villes, Chasteaux & Forteresses, prins personnes, les uns rançonnez, & les aultres mis à mort ; & moy ont faict & font tout plain des aultres oultraiges, dommaiges & vilainies non comparables, ni réparables ; & parmi ce, vous m'avez sciemment, & de vostre propre voulenté & tout oultrement & ouvertement, monstré mon ennemi, & imaginé à moi & mon Estat defaire & destruire ; & parce que vous ne me voulez rendre les terres que deubstes à moi avoir rendues à certains tems, par Lettres scellées & aultrement, comme ja vous

ay plusieurs fois requis à mes grands cousts & missions, en moy déboutant & mettant tout hors de la foy & hommage, & obéïssance de ladite Couronne, sans coulpe & mesfait de moy ou de ma partie, sans avoir aulcune cause raisonnable, dont il moy en déplaist trop; si que parmi les avant dites choses, & tout plain des aultres griefs, qui à ce moy esmeuvent, je vous fais sçavoir, que en vostre deffault, je me tiens de tout franc, quitté, & décharge de la foy & hommage que faict avons à la Couronne de France, de toute obéïssance ne subjection faicte à vous ne à ladite Couronne, ne à aultre à cause de vous, ou de meisme la Couronne; & vous tiens & repute mon ennemi, ne vous ne debvez point merveiller si je en face dommaige à vous & à vostre partie, pour moi revangier de très-grand oultraiges, tors, dommaiges, & vilainies devant dites. Le Duc de Bretaigne & Comte de Montfort & Comte de Richemont, de ma main escript. 1373.

Telle fut la déclaration de guerre du Duc de Bretagne, après qu'il eut fait quelques ravages aux environs de Dourlens, & de Corbie, & qu'il eut passé la Somme, & penetré jusqu'à Roye.

Mesures du Roi contre lui.

Le Roi s'étoit trop bien trouvé de la conduite qu'il avoit tenue quatre ans auparavant en une pareille occasion, pour ne la pas suivre dans celle-ci. Il fournit toute sa frontiere de fortes garnisons; fit venir le Connétable à Troyes en Champagne, pour couvrir cette Province, & donna un grand corps de Cavalerie au Duc de Bourgogne, pour côtoïer l'armée ennemie, avec ordre de ne point s'engager du tout au combat. La chose réussit encore mieux que l'autre fois. Cette grande armée traversa toute la France jusqu'à Bourdeaux, par la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, sans pouvoir rien entreprendre, toûjours harcellée & souvent affamée, parce qu'on avoit tout retiré dans les Villes & dans les Châteaux. Les Anglois perdoient tous les jours des chevaux & des hommes sans nombre, tant par les maladies, que par la désertion. Enfin quand ils arriverent à Bourdeaux, cette armée se trouva n'être plus que de six mille hommes tous délabrés & hors d'état de servir : de sorte que le Duc de Lancastre & le Duc de Bretagne furent obligés de repasser la mer, avec la honte de n'avoir pas gagné un pouce de terre, & d'avoir perdu une des plus belles armées, que l'Angleterre eût de long-tems envoïée en France.

1373. Epist. Greg. apud Rainald.

Le Pape fit encore une tentative pour la Paix entre les deux Couronnes. On tint des conferences à Bruges entre les Députés des deux Rois, en presence de l'Archevêque de Ravenne & de l'Evêque de Carpentras Envoïés du Pape; qui écrivit une lettre à cette assemblée, pour l'exhorter à travailler efficacement à une affaire si importante à la Chrétienté. Il menaça même d'emploïer les Censures de l'Eglise contre celui des deux partis, qui refuseroit les conditions raisonnables que les Legats proposeroient; mais tout cela fut inutile, & rien ne fut conclu.

1374.

Après la ruine entiere de l'armée Angloise, le Duc d'Anjou que le Roi avoit envoïé en Perigord, en assembla une, où il y avoit bien quinze mille hommes de pié, sans les Gendarmes; il marcha en Gascogne, emporta la Ville de Lourdes, ravagea le païs, entra dans le Comté de Foix, dont le Comte étoit jusqu'alors demeuré comme neutre, pour l'obliger avec quelques autres Seigneurs du païs à se soumettre à la France. Ils demanderent quelque tems pour se déterminer, & il leur fut accordé. Après le terme expiré, voïant que les Anglois n'osoient paroître en campagne, ils se rendirent, & Moissac entre autres sur les confins de Gascogne & de l'Agenois, reçut garnison Françoise, aussi-bien que la Reolle, & plusieurs autres Villes & Châteaux au nombre de quarante.

Froissard, c. 318. Cap. 319.

Tréve concluë entre la France & l'Angleterre, où la Bretagne n'est point comprise.

Sur ces entrefaites les Legats vinrent à bout de conclure une tréve entre les deux Rois jusqu'à Pâques de l'an 1375. mais la Bretagne n'y fut pas comprise; soit que le Roi de France n'eût pas voulu l'y comprendre, soit que le Roi d'Angleterre ne s'en fût pas mis fort en peine, esperant de retablir le Duc de Bretagne dans une partie de ses Etats, par le moïen d'une armée qu'il avoit toute prête. En effet deux mille hommes d'armes & trois mille archers, conduits par le Duc de Bretagne, arriverent à saint Mahé, dont ils forcerent le Château, & firent passer la garnison au fil de l'épée. Il en arriva autant à saint Pol de Leon, qui fut pris l'épée à la main.

Cap. 321.

De-là le Duc vint mettre le siege devant saint Brieuc. Clisson, qui commandoit pour le Roi en Bretagne, n'étant pas assés fort pour faire lever le siege, tenta une diversion, & alla assieger un Fort que les ennemis avoient élevé auprès de Quimperlé, qui incommodoit beaucoup cette Ville-là. Le Duc de Bretagne

Bretagne en aïant été averti, leva brusquement le siege de saint Brieuc à dessein de surprendre Clisson. Ce Seigneur en eut avis, & se retira à Quimperlé avec les Seigneurs de Rohan, de Beaumanoir. Le Duc les investit dans la Place, & y donna plusieurs assauts, qui furent vigoureusement soûtenus. 1374.

Autre Tréve où l'on comprend cette Province.

La haine que le Duc de Bretagne & les Anglois avoient conçue contre Clisson, avoit autant de part à cette entreprise, & la vigueur avec laquelle on la poussoit, que le desir de prendre la Ville. Clisson se faisoit un honneur d'exterminer par tout les Anglois; il ne faisoit quartier à aucun, & le grand nombre qu'il en avoit massacré de sa propre main, lui avoit fait donner parmi eux le nom de boucher. D'autre part Clisson & les autres Seigneurs, qui n'esperoient point de quartier s'ils tomboient entre les mains du Duc, étoient resolus de perir en combattant; & c'est ce qui rendoit les assauts très-sanglans. Se voïant sur le point d'être emportés, ils offrirent de capituler; mais on ne vouloit les recevoir qu'à discretion. Ils demanderent huit jours de treve, promettant de se rendre s'ils n'étoient pas secourus. Le Duc de Bretagne qui sçavoit que les François n'avoient point en campagne de troupes suffisantes pour cela, les leur accorda. Ce fut-là leur salut: car dans cet intervalle, il y eut une prolongation de tréve entre la France & l'Angleterre, & la Bretagne y fut comprise. Le Duc de Lancastre envoïa le Traité au camp du Duc de Bretagne, avec ordre de faire cesser toutes les hostilités. Ainsi le Duc de Bretagne fut contraint malgré lui de lâcher prise, & privé du plaisir de la vengeance qu'il goûtoit déja par avance.

Cap. 322. 323.

Avant la conclusion de la tréve, le Roi avoit fait attaquer la forteresse de saint Sauveur-le-Vicomte en basse Normandie, d'où les Anglois faisoient des courses dans tout le païs. Ils avoient capitulé & promis de se rendre dans un certain tems, si l'on ne venoit à leur secours. Le terme marqué n'expira qu'après la tréve conclue; & les Anglois voulurent s'en prévaloir, pour ne pas rendre la Place. La chose souffroit de la difficulté; mais il sembloit qu'on devoit en user comme on avoit fait pour Quimperlé. Les ordres du Duc de Lancastre avoient terminé le different pour celle-ci: mais le Roi de France n'en avoit pas envoïé de pareils pour saint Sauveur; & les Commandans du Siege interpreterent l'article de la tréve à leur avantage. Les

1374.

Anglois se voïant sur le point d'être emportés d'assaut, rendirent la Place ; & cette conquête, qui leur ôtoit l'entrée de la Normandie, fut avec raison regardée comme très importante.

Edit perpetuel pour la majorité des Rois de France fixée à quatorze ans

Invent. des Chart. T. 6.

Table Chronologique des Ordonnances,

Ce fut vers ce tems-là, que le Roi publia l'Edit perpetuel & irrevocable donné à Vincennes au mois d'Août de l'an 1374. par lequel il est ordonné, qu'à l'avenir les Rois de France, dès qu'ils entreront dans leur quatorziéme année, prendront en main le gouvernement de leur Etat. Quoiqu'on regarde communément cette Ordonnance comme l'époque de la fixation de la majorité de nos Rois à quatorze ans, il y en a une anterieure: car Philippe le Hardi l'an 1270. en fit une au camp devant Carthage, par laquelle il ordonnoit, que si à sa mort son fils n'avoit pas encore quatorze ans accomplis, Pierre de France son frere fût Regent du Roïaume: mais que son pouvoir cesseroit, dès que son fils auroit atteint cet âge. La difference qu'il y avoit entre ces deux Ordonnances, c'est que Philippe fixoit la majorité à quatorze ans accomplis, & que Charles la fixoit à quatorze ans commencés. Ce Prince fit cette Ordonnance non seulement pour le bien du Roïaume, que les factions troublent pour l'ordinaire pendant les minorités ; mais encore il avoit principalement en vûe son fils Charles alors fort jeune, qui pouvoit aisément se trouver en cette conjoncture; car le Roi, quelque application qu'il continuât de donner aux affaires de son Etat, se trouvoit d'une santé fort délicate, & souvent alterée. C'étoit un effet du poison que le Roi de Navarre lui avoit fait donner autrefois, & qui avoit extrémement affoibli son temperament. Cet Edit abolissoit l'ancienne coûtume, qui étoit que les Rois ne fussent reconnus majeurs qu'à vingt & un ans, étant à cet égard sur le même pié que leurs Vassaux, dont ils ne recevoient point l'hommage, & qui n'étoient point investis de leurs Fiefs avant cet âge. L'Ordonnance de Philippe le Hardi, dont je viens de parler, par laquelle la majorité des Rois devoit être à quatorze ans accomplis, fut aussi annulée par celle ci. Cette Ordonnance du Roi Charles V. fut enregistrée au Parlement en presence du Prince Charles Dauphin, du Duc d'Anjou, des Princes du Sang, du Prevôt des Marchands, & du Recteur de l'Université, ce Prince tenant son lit de justice.

Table Chronologique des Ordonnances sous l'an 1375.

Par d'autres Lettres Patentes, il avoit ordonné, qu'en cas que sa mort arrivât avant que son fils aîné eût treize ans & un jour, la Reine seroit sa tutrice & Regente du Roïaume, & auroit pour adjoints le Duc de Bourgogne, & le Duc de Bourbon: mais qu'en cas qu'elle se remariât, elle perdroit la tutelle & la Regence. Il lui donnoit, pour son Conseil, les Archevêques de Reims & de Sens, les Evêques de Laon & de Paris, le Connétable du Guesclin, le Sire de la Riviere premier Chambellan, le Comte de Sarrebruche bouteiller de France, les Maréchaux de Sancerre & de Blainville, Olivier de Clisson, Hugues de Châtillon Maître des Arbalêtriers, Renaut de Corbie, & Etienne de la Grange Presidens du Parlement, Nicolas de Braque & Jean Bernier Maîtres des Comptes, & quelques-uns des plus notables Bourgeois de Paris. Ces lettres sont datées de Melun au mois d'Octobre 1374. elles étoient posterieures à l'Ordonnance touchant la majorité; mais elles en avoient précedé la publication & l'enregistrement, qui ne se firent qu'en l'an 1375.

1375.

[illegible] lemens pour la majorité [illegible] du Roïaume.

Inventaire des Chart. t. 6.

La prolongation de la tréve fit esperer aux deux Legats, qu'on pourroit enfin en venir à une Paix. Les Conferences furent continuées à Bruges, où le Duc de Bourgogne & l'Evêque d'Amiens, avec les autres Députés de France, étoient toûjours aussi bien que le Duc de Lancastre, & le Duc de Bretagne: mais le Roi tint ferme sur deux articles, que le Roi d'Angleterre ne voulut jamais passer. Le premier étoit, qu'on lui rendît quatorze cens mille francs qu'il avoit païés pour la rançon du Roi son pere; & l'autre que Calais fût rasé. Tout ce que pûrent obtenir les Legats, fut une nouvelle prolongation de Tréve jusqu'au mois d'Avril de l'année suivante 1377.

1376.

Froissard c. 314.

Durant ces tréves, le Roi n'étant point obligé de soudoïer tant de troupes, tâchoit, sans trop fouler son Peuple, de remplir ses coffres, pour être en état de soûtenir la guerre. Les Juifs étoient pour lui une bonne ressource. Le Roi son pere, ou plûtôt lui-même étant Regent du Roïaume, leur avoit fait acheter cherement leur retour en France, & une permission d'y demeurer & d'y trafiquer pendant vingt ans. Il leur accorda la prorogation de ce terme pendant six ans, à condition de financer de nouveau, & de porter sur leurs habits, comme ils avoient fait depuis leur retour, un morceau d'étoffe rouge & blanche;

DuTillet Recueil des Traités, &c.

c'étoit pour les faire reconnoître, & les distinguer des Chrétiens.

1376.

Mort du Prince de Galles, & son caractere.

Un peu avant qu'on eût conclu la derniere prolongation de la tréve entre les deux Couronnes, l'Angleterre fit une perte qui lui fut extrémement sensible; mais qu'elle auroit encore bien plus ressentie, si elle ne s'y étoit pas attendue. La langueur du Prince de Galles se termina enfin à une hydropisie dont il mourut à Westminster le jour de la Trinité. Ce fut un Prince, qui, pour me servir de l'expression de l'ancien Historien, étoit *la fleur de la Chevalerie Angloise*. Il sçut joindre, avec une intrepidité qu'il avoit fait paroître à la bataille de Creci dès l'âge de 14. ans, & avec une habileté merveilleuse dans la guerre, la douceur, la moderation, l'honnêteté, la politesse; qualités qui le firent estimer & aimer de ses ennemis mêmes. L'Angleterre perdit autant à sa mort, que la France y gagna, & ce fut un extrême bonheur pour celle-ci, qu'un Prince de ce caractere ne succedât pas à un aussi grand homme qu'étoit Edouard III. son pere. La maladie que le Prince de Galles avoit contractée en Espagne, lorsqu'il rétablit Pierre le Cruel sur le Trône de Castille, donna commencement à la décadence de la puissance Angloise en France; & dès que les Anglois ne l'eurent plus à leur tête, ils cesserent d'être redoutables aux François. Il étoit dans sa quarante-sixiéme année quand il mourut. Le Roi de France, plus encore par l'estime qu'il avoit pour lui, qu'à cause de la parenté, lui fit faire un magnifique Service dans la sainte Chapelle, où il voulut que tout ce qu'il y avoit de Prelats & de plus illustres personnes à Paris assistassent. Richard fils du Prince de Galles, qui avoit déja été déclaré quelques années auparavant heritier présomptif de la Couronne, en cas que son pere mourût avant lui, prit de nouveau possession de cette qualité en plein Parlement, où Edouard le fit paroître avec les habits Roïaux. Il s'assit au-dessus du Duc de Lancastre & de ses autres oncles, qui le reconnurent pour le successeur des Etats d'Angleterre, & firent serment de ne lui jamais disputer la Couronne.

Froissard. cap. 324.

1377.

Cette perte dispose le Roi d'Angleterre à la Paix.

Cette perte sembla rendre le Roi d'Angleterre plus facile à la paix. Le Roi de France la souhaitoit aussi à cause de son peu de santé, que l'embarras d'une guerre alteroit beaucoup. Les Députés des deux Couronnes vinrent les uns à Calais, les au-

1377.

tres à Boulogne, parce qu'ils n'avoient pû convenir d'un lieu où ils pussent conferer ensemble. Les difficultés & les projets étoient envoïés tous les jours de part & d'autre. Calais étoit le point essentiel. Le Roi, pour le ravoir avec tout ce que les Anglois tenoient de ce côté-là, offroit tout, ou presque tout ce qu'il avoit conquis au-delà de la Loire. Le Roi d'Angleterre se trouva inflexible sur cet article. Les Députés François firent une autre proposition, de laisser Calais au Roi d'Angleterre, & de se contenter au-delà de la Loire, qu'on lui cedât Montauban, & tout le païs d'entre les rivieres de Veron & de Tarn, avec le Querci entre le Lot & la Dordogne; à condition que la Souveraineté & le ressort de tout ce que les Anglois possederoient en France, demeureroient au Roi. Cette condition étoit encore un article, que le Roi d'Angleterre ne pouvoit se resoudre de passer.

Difficultés qui en empêcherent l'effet.

Du Tillet, Recueil de Traités, &c.

On crut avoir trouvé un moïen de faciliter les choses, en mettant sur le tapis le mariage du Prince Richard avec Marie de France fille du Roi: mais cela ne produisit rien, parce que les deux Rois connoissoient trop bien l'un & l'autre, le grand interêt qu'ils avoient à ne se pas relâcher sur les deux points principaux dont on contestoit: ainsi ils se resolurent de nouveau à la guerre, plûtôt que de se desister là-dessus.

Ce Prince meurt tout à coup, & comment.

Sans doute qu'Edouard, pour le bien du jeune Prince Richard son successeur, auroit été plus disposé à écouter les propositions de la France, s'il s'étoit cru aussi près de sa fin qu'il l'étoit. A peine s'étoit-on mis en campagne pour recommencer les hostilités, qu'il mourut le vingt-troisiéme de Juin à Grenwic sur la Tamise, mais d'une mort aussi déplorable, que son regne avoit été glorieux. Il avoit une maîtresse nommée Alix Perez, qu'il aima jusqu'à la mort. Il en fut obsedé durant toute sa derniere maladie. Elle le flatoit toûjours d'une prompte guerison, & ne permit jamais que personne approchât de son lit, pour lui parler de mettre ordre à sa conscience. Quand elle le vit à l'agonie, qu'il avoit perdu la parole, qu'il ne voïoit plus, & que les extrêmités du corps étoient déja toutes froides, elle lui tira les anneaux qu'il avoit aux doigts, & se sauva. Alors un Prêtre approcha de lui. Il trouva qu'il entendoit encore, il l'exhorta à demander pardon à Dieu, & à lui donner quelque signe de penitence. Il le fit en étendant le bras, en bai-

Walsingam. in Eduardo.

1377. ſant le Crucifix que le Prêtre lui mit en main, en verſant des larmes, & expira un moment après.

Son caractere.

Ces marques équivoques de penitence ne conſolerent pas beaucoup les gens de bien : mais ce fut une conſternation generale par toute l'Angleterre ; & elle perdoit effectivement un des plus grands Rois qui y eût jamais regné. Sa valeur, ſa prudence, ſa grandeur d'ame, ſa liberalité, ſa magnificence, ſa conſtance dans ſes entrepriſes, qui manquerent rarement d'être heureuſes, quand il les conduiſoit lui-même ; tout cela joint avec une grande affabilité, beaucoup de douceur, des manieres très-agréables, un port majeſtueux, en faiſoit ſans contredit le plus grand Prince de ſon tems. La fortune l'abandonna ſur la fin ; & après un des plus brillans regnes qu'on eût vû de long-tems, il fut témoin, avant que de mourir, de la décadence preſque entiere de ſes affaires dans le Roïaume de France, & de la perte de la plus grande partie de ſes conquêtes, & des Domaines qu'il y poſſedoit. Il mourut dans la ſoixante & cinquiéme année de ſa vie, qui étoit la cinquante & uniéme de ſon regne. Un ſçavant Ecrivain moderne Anglois nous apprend que ce Prince fut le premier qui fit battre de la Monnoïe d'or en Angleterre.

Nicholſon Traité des Medailles & Monnoïes d'Angleterre.

Froiſſard. cap. 326.

Dès qu'Edouard eut expiré, on envoïa dans tous les Ports du Roïaume, pour empêcher qu'aucun Vaiſſeau n'en ſortît, afin que la nouvelle n'en fut pas ſi-tôt portée en France. Le Roi ne l'apprit que quelques ſemaines après à l'occaſion que je vais dire.

Comment la nouvelle en fut portée en France.

Comme il prévoïoit bien que les Conferences qu'on tenoit pour la Paix n'aboutiroient à rien, il avoit fait équipper une flotte nombreuſe, qui fut jointe par celle de Caſtille ; & toutes deux enſemble faiſoient bien ſix-vingts tant Vaiſſeaux que Galeres. Elles partirent des Ports de France preſque au même tems que le Roi d'Angleterre mourut. Les Vaiſſeaux de Caſtille étoient commandés par l'Amiral Ferrand Sauſſe, & les François par Jean de Vienne Amiral de France. Ils firent deſcente en l'Iſle de Vight qu'ils pillerent. Ils en firent autant à Darmouth, à Plimouth, à la Rye, ils brûlerent une partie de Poq : mais ils en furent repouſſés par le Comte de Saliſberi & par Guillaume de Montaigu. Le Seigneur Jean d'Arondel les empêcha de faire deſcente à Soutampton. Ils débarquerent encore à quelques lieues de Douvres, & il y eut là une rude eſcarmouche ; deux

Cap. 327.

cens Anglois y furent tués, & deux Chevaliers qui les commandoient faits prisonniers. Les François se rembarquerent sans beaucoup de perte, & ce fut là qu'ils sçurent par leurs prisonniers la mort du Roi d'Angleterre. L'Amiral de France dépêcha aussi-tôt une Barque à Harfleur, d'où la nouvelle fut portée au Roi. La flotte s'avança vers Douvres, où ils trouverent le Comte de Cambridge & le Comte de Buquinkam deux oncles du jeune Roi d'Angleterre, avec une armée rangée en bataille sur le rivage. Ils mouillerent à la vûe des Anglois; & après avoir demeuré là un jour & une nuit, ils retournerent sur les côtes de France. 1377.

Le Roi attaque les Anglois de tous côtés avec succès.

Depuis long-tems l'Angleterre n'avoit eu une si chaude allarme de la part des François. Les affaires de terre n'alloient pas mieux pour eux. Charles se prévalant de la conjoncture de la mort d'Edouard, & de la minorité du nouveau Roi, fit un effort pour attaquer les Anglois de tous côtés.

Il envoïa une armée en Picardie sous les ordres du Duc de Bourgogne, qui avoit avec lui le Maréchal de Blainville. Ce Prince mit le siege devant Ardres, & la prit par capitulation. La Forteresse d'Arduic & celle de Vauclingen se rendirent pareillement après quelques jours de siege. Le Duc de Bourgogne mit dans ces trois places des vivres & de fortes garnisons, pour arrêter les courses de celles de Calais, & ensuite congedia ses troupes. Cap. 325.

Le Duc d'Anjou étoit en Guienne avec le Connétable & le Maréchal de Sancerre, & fit encore plus de conquêtes. Ils assiegerent Bergerac, & Jean de Bueil fut détaché pour aller querir l'artillerie qu'on tenoit prête à la Reolle. Mais le Senechal de Bourdeaux, qui avoit un petit Corps d'Armée, le coupa, & se mit entre lui & Bergerac. Le Duc d'Anjou en aïant eu avis, fit marcher Pierre de Beuil au secours de son frere, avec le Begue de Villaines. Quand ils l'eurent joint, ils attaquerent le Senechal de Bourdeaux, & le défirent à plate coûture. On continua le siege de Bergerac, qui fut pris. Cette prise jetta la consternation dans tout le païs, l'armée n'avoit qu'à paroître devant une Ville, pour la prendre; & on compta jusqu'à cent trente-quatre Forteresses emportées ou rendues de ce côté-là dans cette campagne. Annales de France.

Parmi tous ces grands succés, le Roi reçut une nouvelle qui

1377. l'affligea beaucoup. Ce fut la mort d'Yvain de Galles. Ce Seigneur assiegeoit Mortagne en Poitou. Il fut poignardé dans sa tente par un Ecuïer du païs de Galles qu'il avoit fait son Chambellan. Le bruit courut que c'étoit l'effet d'une conspiration d'Anglois & de Gascons, mais principalement de ceux-ci, qui n'avoient pû lui pardonner la prise du Captal de Buch, qu'il fit prisonnier en Xaintonge. Sa mort empêcha la prise de Mortagne. Tandis que le Roi faisoit la guerre en France aux Anglois par ses Generaux, il la leur faisoit aussi au-delà de la mer par ses Alliés. Il engagea le Roi d'Ecosse à entrer de son côté en Angleterre avec une armée. Ce Prince, malgré les Traités qu'il avoit faits depuis quelques années avec la France, n'avoit osé jusques-là se déclarer ouvertement, redoutant l'activité & la vigilance d'Edouard : mais dès qu'il le vit mort, il ne menagea plus rien.

Il engage le Roi d'Ecosse à en faire de même.

Il fit entrer une armée en Angleterre sous la conduite du Connétable d'Ecosse Archambaud de Duglas. Le Château de Berwik fut pris par Alexandre de Ramesei vaillant Ecuïer Ecossois ; mais aïant trop peu de monde pour le garder, & ne pouvant être assés promptement secouru par l'armée d'Ecosse, la Place fut reprise par le Comte de Nortumberland. Ramesei fut pris, & tous ses gens passés au fil de l'épée. Les Ecossois eurent leur revanche, par la défaite d'une partie de l'avant-garde de l'armée Angloise. C'est tout ce qui se passa de ce côté-là.

Le Roi, sur la fin de cette campagne, appaisa un differend qui pouvoit avoir des suites. Gaston Phœbus, Comte de Foix, s'étoit brouillé avec son voisin Jean Comte d'Armagnac. La chose en étoit venue à une guerre ouverte. On attaquoit & on prenoit des Villes ; on parla même de décider la querelle par une bataille rangée. Le Roi, qui apprehenda que les Anglois ou le Roi de Navarre ne prissent part dans cette affaire, se servit de son autorité, pour obliger ces deux Seigneurs, qui étoient ses Vassaux, à s'accommoder ; & leur fit dire, que s'ils ne le faisoient, il confisqueroit leurs Terres. Cette menace arrêta tout. La paix fut faite ; & pour la rendre plus stable, le fils aîné du Comte de Foix épousa la fille du Comte d'Armagnac, une des plus belles personnes & des plus spirituelles de son siecle.

L'Empereur vient en France, & pourquoi.

Plus la guerre s'allumoit entre les deux Couronnes, plus le

Pape

Pape faisoit d'efforts pour l'éteindre, mais sans y reussir. L'Empereur Charles IV. prit la resolution de venir en France, en partie pour ce sujet, & en partie pour y avoir le plaisir de voir le Roi son neveu, qu'il avoit toûjours tendrement aimé. On ajoûte encore un autre motif de ce voïage, qui étoit de s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait de visiter l'Abbaïe de S. Maur à deux lieues de Paris. Il y vint avec Vincessas son fils Roi des Romains, & fut reçu sur la route & à Paris avec tous les honneurs dûs à son rang, & à l'affection qu'il avoit toûjours fait paroître pour la Nation Françoise. 1377.

Il y eut dans ce voïage & dans cette reception des circonstances remarquables, & qui font connoître la sagesse du Roi, & l'attention qu'il avoit à tout. Non seulement les Empereurs prétendoient avoir rang au-dessus des Rois ; mais encore il étoit venu à la pensée de quelques-uns d'entre eux, qu'en vertu de ce Titre ils avoient une espece de Souveraineté sur tous les Roïaumes d'Occident, comme sur des Feudataires de l'Empire. J'ai remarqué dans l'Histoire du regne de Philippe-Auguste, que l'Empereur Henri VI. avoit eu cette vaine prétention sur le Roïaume de France, & qu'il voulut engager Richard Roi d'Angleterre à se joindre à lui pour la faire valoir. Le Roi, qui étoit parfaitement instruit de tout cela, & très-jaloux des droits de sa Couronne, prit ses précautions, afin que l'Empereur, tout son ami qu'il étoit, ne fit dans ses Etats aucune chose, qui pût, de quelque maniere que ce fût, autoriser ces chimeriques idées. *Circonstances remarquables de ce voïage.*

L'Empereur arriva à Cambrai le vingt-deuxiéme de Decembre. Son intention étoit de venir passer les Fêtes de Noël à S. Quentin. C'étoit une coûtume, que ce jour-là l'Empereur assistât à l'Office revêtu des ornemens Imperiaux, & y lût tout haut à Matines la septiéme leçon. On auroit eu peine à lui déclarer que la Cour ne trouvoit pas bon qu'il parût en France avec les habits Imperiaux. C'est pourquoi le Sire de Couci, le Comte de Brenne, le Comte de Sarbruk, le Sire de la Riviere premier Chambellan, que le Roi avoit envoïés avec un magnifique équipage au-devant de lui, le retinrent à Cambrai sous divers prétextes jusqu'au lendemain de la Fête, selon l'ordre qu'ils en avoient. Dans toutes les Villes par où il passoit, on lui faisoit beaucoup d'honneur ; mais on ne sonnoit point *Continuat. Nang.*

1377. les cloches ; on ne lui presentoit point le poesle, & tous ceux qui le complimentoient ne manquoient point de dire, qu'ils le faisoient par l'ordre du Roi leur Maitre.

C'étoit encore un usage en ce tems-là, que les Empereurs & les Rois faisant leurs entrées dans la Capitale de leurs Etats, y entrassent sur un cheval blanc; on affecta d'en envoïer deux noirs à l'Empereur, pour faire la sienne dans Paris. Au sortir de S. Denys, il trouva le Prevôt de Paris & le Chevalier du Guet suivis de leurs Archers à cheval, pour lui servir d'escorte ; & plus loin le Prevôt des Marchands accompagné des Echevins à la tête de deux mille Bourgeois à cheval vêtus de robes mi-parties de blanc & de violet. Le Prevôt de Paris le complimenta en ces termes. « Très-excellent Prince, Nous les Officiers du Roi à » Paris le Prevôt des Marchands & les Bourgeois de sa bonne » Ville, vous venons faire humble reverence, & nous offrir à » faire vos bons plaisirs ; *car ainsi le veut le Roi notre Sire, & le* » *nous a commandé.* »

Le Roi richement vêtu, & monté sur un cheval blanc magnifiquement enharnaché, vint le recevoir entre la Chapelle & la porte S. Denys. Il avoit avec lui les Ducs de Berri, de Bourgogne, de Bourbon, & de Bar, & une très-grande suite de la premiere Noblesse du Roïaume.

Les deux Princes se saluerent, ôtant chacun leur chaperon, sans descendre de cheval. Le Roi donna la droite à l'Empereur, & marcha vers Paris entre lui & le Roi des Romains. Le Duc de Berri prit la droite sur le Duc de Brabant frere de l'Empereur, & le mit entre lui & le Duc de Bourgogne. On arriva au Palais à trois heures après-midi. Le Roi & l'Empereur étant descendus de cheval, s'embrasserent l'un l'autre. Le Roi ceda son appartement à l'Empereur & au Roi des Romains, & en prit un autre.

Conseil tenu alors à Paris, & ce qui s'y passa.

Après quelques jours qu'on passa en divertissemens, il se tint un Conseil composé de celui du Roi & de celui de l'Empereur. Le Roi y parla avec beaucoup d'éloquence sur les differends qui duroient depuis si long tems entre les Couronnes de France & d'Angleterre, & justifia la guerre qu'il avoit déclarée aux Anglois. Tous les Allemans lui applaudirent, & l'Empereur l'assura que sa Personne, le Roi des Romains, ses Troupes, son argent, & tout ce qui dépendoit de lui étoit à

son service ; & il ne paroît pas que l'Empereur eût fort insisté, pour obliger le Roi à faire la Paix. Il déclara le Prince Charles Dauphin son Vicaire perpetuel & irrevocable dans le Roïaume d'Arles & dans le Dauphiné ; car ces païs étoient encore regardés comme mouvans de l'Empire, & lui donna comme une espece de dispense d'âge, pour le rendre capable d'accepter la Dignité qu'il lui conferoit, & quelques autres donations qu'il lui fit. Il partit le seiziéme de Janvier, après qu'il se fut acquitté de son pelerinage de saint Maur ; & en tous les lieux où il passa, on continua de lui rendre les honneurs dûs à un Empereur & à un oncle du Roi.

1377.

1378.

Au milieu des divertissemens & des fêtes qui se faisoient à la Cour pour l'Empereur, un esprit moins ferme que le Roi n'auroit pas été sans de grandes inquietudes. Le Roi d'Angleterre étoit l'ennemi le moins dangereux qu'il eût, parce qu'il l'étoit à découvert. Le Roi de Navarre étoit celui dont il avoit le plus à craindre, parce que sous une apparence de paix & de reconciliation, il tramoit les desseins les plus noirs contre sa personne. La voie de l'empoisonnement, ainsi que je l'ai dit, lui avoit déja reussi en partie à l'égard de ce Prince, dont la santé avoit été extrêmement alterée par le poison qu'il lui avoit fait donner plusieurs années auparavant. Il resolut de tenter de nouveau cette voie pour le faire perir.

Le Roi de Navarre [illegible] Princes fils du Roi de Navarre.

Les deux fils du Roi de Navarre étoient toûjours comme en ôtage en France. Le Roi leur laissoit la liberté d'aller à Evreux, & dans les autres Terres ou Villes de Normandie, qui appartenoient au Roi leur pere : mais il leur étoit défendu de sortir du Roïaume, & de retourner en Navarre. Le Roi de Navarre avoit en vain fait plusieurs fois instance, pour obtenir du Roi qu'il les lui rendît ; mais la défiance qu'on avoit de lui faisoit qu'on tâchoit de le contenir par tous les moiens possibles ; & on n'en voïoit point de plus efficaces, que de retenir en France ses enfans comme un gage de ses promesses. Il ordonna à Charles l'aîné des deux, de se rendre sous quelque prétexte à la Cour de France. Ce jeune Prince écrivit de Normandie au Roi, pour lui demander cette permission, qui lui fut accordée.

Il y a tout lieu de croire, qu'il n'étoit pas complice des horribles desseins de son pere, & qu'il fit ce voiage sans en pene-

1378.

Chronique de S. Denys.

trer le veritable motif : mais il menoit avec lui un homme qui avoit tout le ſecret, & qui étoit chargé de l'execution. C'étoit un Gentilhomme Chambellan du Roi de Navarre nommé Jacques de Rue. Le Roi cependant fut averti de divers endroits de l'attentat que le Roi de Navarre meditoit contre ſa perſonne, & ſur-tout de ſe défier de Jacques de Rue.

La conſpiration eſt découverte, & celui qui devoit l'executer arrêté.

Charles de Navarre ne fut pas plûtôt arrivé à Senlis, où il ſalua le Roi, que Jacques de Rue fut arrêté, & tous ſes papiers ſaiſis. Enſuite on déclara au jeune Prince, que vû les trahiſons qu'on machinoit contre le Roi, & les Traités qu'on ſçavoit être conclus avec le Roi d'Angleterre contre la France, c'étoit une neceſſité, pour la ſureté de l'Etat, de s'aſſurer des places que le Roi ſon pere tenoit en France, qu'il étoit aiſé de le faire, mais que pour épargner le ſang, on le prioit d'y contribuer lui-même de ſon autorité, & de tout le credit qu'il avoit ſur l'eſprit des Gouverneurs ; & qu'au reſte plus les choſes ſe feroient doucement, plus le Roi dans la ſuite ſe trouveroit facile à rendre ces Places au Roi de Navarre, quand il ſeroit rentré dans ſon devoir.

Le Prince, ou gagné, ou intimidé, promit de faire ce qu'on voudroit. Le Duc de Bourgogne & le Connétable marcherent en Normandie avec lui à la tête de quelques Troupes. On ſe preſenta devant les Places qui appartenoient au Roi de Navarre. Les unes ouvrirent leurs portes ſans attendre l'attaque, les autres ſe rendirent par capitulation, comme Pont-Audemer & Mortagne, qui furent les plus difficiles à prendre. Pierre de Navarre & la Princeſſe Bonne ſa ſœur furent pris dans Breteuil ; & il ne reſta en Normandie au Roi de Navarre, de toutes les Places qu'il y avoit, que le ſeul Cherbourg, qui ne put être forcé, parce que les Anglois y jettoient des Troupes par mer tant qu'ils vouloient.

Comment le Roi s'y prit pour reduire le Roi de Navarre.

Le Roi, pour ſe délivrer une bonne fois de l'embarras que lui cauſoit le Roi de Navarre, fit démanteler toutes les Places qu'il venoit de prendre, & tous les Forts, tant du Comté d'Evreux, que ceux qui appartenoient à ce Prince en baſſe Normandie.

Il prit dans le Château de Bernai Pierre du Tertre Secretaire du Roi de Navarre, dont on enleva les papiers, qui donnerent bien des connoiſſances ; & on ne fut pas long-tems ſans

proceder juridiquement contre lui & contre Jacques de Rue. 1378.

On trouva parmi ces papiers diverses lettres, qui découvrirent les intrigues continuelles du Roi de Navarre avec le Roi d'Angleterre & avec le Duc de Bretagne depuis huit ou neuf ans. On fit prêter l'interrogatoire à du Tertre en presence des Chambres du Parlement assemblées. Il y donna la Clef de ces Lettres, où il étoit parlé, sous des noms feints, du Roi, du Roi d'Angleterre, du Duc de Bretagne, du Roi de Navarre, de l'Empereur, de ceux qui étoient emploïés dans ces negociations, & de plusieurs autres. Parmi ces Lettres se trouva le Traité de Clarendon & de Londres, fait entre le Roi d'Angleterre & le Roi de Navarre l'an 1370. dont j'ai rapporté le contenu dans cette Histoire, & dont on n'avoit point sçu jusqu'alors les particularités.

Du Tertre confessa que le Roi de Navarre prétendoit remettre sur le tapis ses prétendus droits à la Couronne de France, que ce Prince du tems du Roi Jean avoit diverses fois mis en avant dans ses harangues séditieuses. Il ajoûta, que le Roi ne pouvoit prendre trop de sûreté pour son fils aîné, touchant la succession à la Couronne, qu'on étoit bien resolu de lui disputer quand il y parviendroit; que le Roi de Navarre, nonobstant les Traités, avoit toûjours ses mêmes vûes sur le Duché de Bourgogne. Il avoua qu'il avoit eu grande part à toutes ces intrigues, & qu'il y avoit un an qu'il avoit fait hommage lige au Roi de Navarre, pour le fief de Cathelon situé dans la Vicomté de Pont-Audemer, & promis de le servir envers tous & contre tous, sans en excepter le Roi: mais touchant l'article des poisons & d'autres attentats sur la personne du Roi, il protesta toûjours avec serment, qu'il n'en avoit jamais eu nulle connoissance. Il nomma seulement un garçon de la Panneterie, un Valet de Chambre du Roi, un Valet de la Garderobe, & deux autres dont il croïoit qu'il falloit se défier.

Ce que du Tertre ignoroit, ou ne voulut pas avouer, fut confessé par Jacques de Rue, qui demeura d'accord du dessein conçu par le Roi de Navarre, de faire empoisonner le Roi. Il nomma ceux qui devoient executer ce détestable dessein, & qui étoient ceux-là mêmes, dont du Tertre avoit averti qu'il se falloit défier. Il avoua encore, que lui même avoit eu communication de la chose; & on voit par ses dépositions, que

1378.

c'étoit lui qui la devoit conduire. Il confirma encore plusieurs articles de la confession de du Tertre touchant les Traités du Roi de Navarre & du Roi d'Angleterre.

Punition de ceux qui devoient commettre l'empoisonnement.

Les papiers qu'on avoit saisis contenoient des convictions si sensibles des crimes de ces deux coupables, qu'ils se tinrent eux-mêmes pour atteints & convaincus, & avouerent qu'ils meritoient la mort, & qu'il ne leur restoit plus qu'à implorer la misericorde du Roi.

Le Procès aïant été parfaitement instruit, on le porta à ce Prince, qui ordonna au Parlement de faire justice. Ils furent condamnés à être traînés sur la claie depuis le Palais jusqu'aux Halles, à avoir la tête tranchée, & à être ensuite écartelés; ce qui fut executé. On exposa les quatre parties de leurs corps sur les quatre principales portes de la Ville, & leurs têtes aux Halles, ainsi que le portoit le même Arrêt.

De telles nouvelles ne pouvoient manquer d'être très-chagrinantes pour le Roi de Navarre, qui se voïoit chargé de toute l'infamie de son crime, sans en tirer avantage. Il fut dans le même-tems attaqué par le Roi de Castille, qui, toûjours très-attaché à la France, executoit parfaitement les Traités faits entre les deux Couronnes, & faisoit vivement la guerre à ce Prince, ravageoit tout son païs, & lui enlevoit beaucoup de Places. Elle finit l'année d'après à des conditions bien fâcheuses pour le Roi de Navarre. L'une fut, que les Anglois sortiroient de toutes les Places de Navarre, où l'on les avoit mis pour les garder; l'autre, que pour l'assûrance du Traité, le Roi de Navarre cederoit pour dix ans au Roi de Castille vingt de ses Places, & entre autres Tudelle, Stella, & Viane; de sorte qu'il se voïoit dépouillé de tous côtés.

Mariana l. 17 c. 2. Froissart l. 2. cap. 27. Cap. 25.

Le Roi de Castille n'agissoit pas moins vigoureusement contre les Anglois que contre le Roi de Navarre. Il envoïa une flotte de deux cens Vaisseaux devant Baïonne, qu'il assiegea par mer & par terre avec vingt mille hommes; mais la rigueur de l'hyver & les maladies qui se mirent dans les troupes, empêcherent le succès de cette entreprise.

Reddition de la Ville de Montpellier.

Le Duc d'Anjou en meditoit une autre, qui n'étoit pas moins importante. C'étoit le siege de Bourdeaux, pour lequel il faisoit de grands preparatifs. La flotte d'Angleterre qu'on sçut être en mer, & qui menaçoit les côtes de Normandie, rompit

ce dessein. Le Roi rappella le Connétable & le Duc de Berri, avec la plus grande partie des troupes pour s'opposer de ce côté-là aux Anglois. Cette diversion n'empêcha pas le Duc d'Anjou d'enlever Montpellier au Roi de Navarre : mais il fut contraint d'y aller une seconde fois pour assûrer sa conquête. Les Bourgeois se revolterent quelque tems après la prise, à l'occasion d'un impôt que ce Prince y établit, pour soûtenir les frais de la guerre. Ils firent main-basse sur les François, qui se laisserent surprendre. Il y en eut bien quatre-vingt de tués, & entre autres Arnaud de Laur Gouverneur de la Ville, le Chevalier Jacques Pointel Chancelier du Duc d'Anjou, & Gui de Sceri Senechal de Rouergue ; & les corps de tous ceux qui avoient été tués furent jettés par les Bourgeois dans des puits. 1378. Annales de Fran[illegible]

Le Duc d'Anjou averti de ce desordre accourut promptement avec des troupes, resolu de faire passer tous les Habitans au fil de l'épée. Ils avoient eu le tems de revenir de leur fureur, qui se changea en une extréme consternation à l'approche du Prince. Ils le connoissoient d'une humeur fiere, imperieuse, & peu capable de se laisser fléchir ; mais ne pouvant rien faire de mieux, ils lui préparerent un spectacle le plus propre à lui inspirer de la compassion. Ils firent sortir au devant de lui tous les Religieux & tout le Clergé en procession, l'Université & toutes les autres Compagnies de la Ville. Ils mirent à leur tête les Officiers du Roi qui étoient échappés du massacre, & le Cardinal Pierre de Lune. Les Consuls suivoient la corde au cou, tenant les clefs de la Ville pour les presenter au Prince. Tout le peuple étoit à genoux nue tête, toutes les femmes échevelées criant de tous côtés misericorde de la maniere la plus lugubre. Dès que le Cardinal apperçut le Prince, il descendit de cheval, & vint demander grace pour tous ces miserables, qui avouoient par leur seule contenance, qu'ils avoient merité la mort.

Le Duc d'Anjou écouta le Cardinal avec un visage severe ; & sans lui donner aucune parole positive, il entra dans la Ville avec ses Soldats. Il commença par désarmer tous les bourgeois, & les tint en suspens jusqu'au lendemain sur ce qu'il devoit faire. Il fit dès le matin élever un theatre au milieu de la place, & prononça la Sentence qu'un Heraut publia à haute voix, & qui *Continuat. chânde.*

1378. contenoit que la Ville étoit déchûe de tous ses Privileges ; qu'il n'y auroit désormais ni Université, ni Maison de Ville, ni Consulat, ni Jurisdiction, ni Sceau, ni Archives, ni Cloches; que les habitans paieroient au Roi six vingt mille francs d'or, & outre cela les dépenses faites pour assembler les troupes. Qu'on feroit une liste de six cens hommes de la Ville, que l'on condamneroit à la mort ; dont deux cens seroient décapités, deux cens pendus, & deux cens brûlés : que les enfans de ces six cens hommes seroient dégradés de Noblesse s'ils étoient Nobles, & privés du droit de Bourgeoisie s'ils étoient bourgeois, & réduits à la qualité de Serfs ; que tous leurs biens seroient confisqués, aussi bien que la moitié des biens des autres habitans ; que les Consuls & les plus notables de la Ville seroient obligés à tirer eux-mêmes des puits les corps de ceux qu'ils y avoient jettés ; que ceux qui composoient l'Université fonderoient à leurs dépens une Eglise où il y auroit six Chapelles, avec le revenu de soixante livres, pour faire prier Dieu à l'intention de ceux qui avoient été massacrés ; qu'à cette Eglise seroit mise la cloche dont on avoit sonné le tocsin pour la sedition, & qu'enfin les portes & les murailles de la Ville seroient abattues.

Il est difficile d'exprimer quel fut l'effroi & l'accablement de cette malheureuse Ville après la lecture d'une telle Sentence. On en sursit l'execution, soit sur les instances du Cardinal de Lune, soit pour en avoir la confirmation du Roi. Cette surseance donna le tems au Pape de solliciter le pardon, ou du moins la moderation de la Sentence. Il l'obtint, tout fut reduit à l'amende de six vingt mille francs, & à la punition des principaux auteurs de la sedition.

1379.

Expeditions de la flotte d'Angleterre. Le Duc de Lancastre assiege saint Malo. Froissard, cap. 21.

Cependant la flotte d'Angleterre, sous le commandement du Duc de Lancastre, après avoir tenu long tems les troupes de France en échec, & donné l'allarme aux côtes de Normandie, fit voile en Bretagne, vint à saint Malo, où elle brûla dans le port quantité de Vaisseaux Marchands de la Rochelle chargés de vins. Le Duc de Lancastre mit ses troupes à terre, & assiegea la Place, qu'il commença de battre avec quatre cens canons, qui sans doute n'étoient pas d'un aussi gros calibre que ceux dont on se sert aujourd'hui dans les sieges. On voit par divers endroits de notre Histoire, que quand il est fait mention

tion d'une si nombreuse artillerie, soit dans les sieges, soit dans les armées, il ne s'agit que de très-petits canons beaucoup moins gros que nos pieces de campagne. Celui qui commandoit dans la Ville étoit un brave Capitaine nommé Morfouace. Les Seigneurs Hervé de Malétroit & de Combour, & le Vicomte de la Belliere s'y jetterent, & la défendirent vaillamment en attendant le secours. 1379.

Il ne fut pas long-tems sans arriver sous la conduite du Connétable, qui parut à la tête de seize mille hommes d'armes les meilleures troupes du Roïaume. Il se campa à la vûe de la Ville, à saint Servant, aïant entre lui & les Anglois une espece de bassin que la mer remplit deux fois le jour, & où, quand la mer est retirée, il reste toûjours un petit courant d'eau. Comme en ces tems-là les Villes n'avoient gueres de dehors, on alloit d'abord au corps de la place, & on ne les prenoit ordinairement que par escalade, ou en sapant la muraille. Il n'étoit pas possible aux Anglois d'emporter saint Malo par escalade; car dès qu'ils paroissoient faire le moindre mouvement pour cela, l'armée de France étoit aussi-tôt en bataille pour attaquer le Camp. D'ailleurs il étoit difficile de saper la muraille, à cause qu'elle étoit bâtie sur le roc.

Nouvelle Hist. de Bretagne sous l'an 1378.

Le Duc de Lancastre tenta toutes les voies possibles d'attirer les François à la bataille: mais le Connétable, suivant les ordres du Roi, lui en ôtoit tous les moïens, malgré l'ardeur de la Noblesse Françoise & Bretonne, qui avoit grande envie d'en venir aux mains, & qui se dédommageoit par de petits combats fort frequents entre ceux des deux partis qui soûtenoient les fourageurs. Ainsi l'unique moïen qui resta au Duc de Lancastre, fut de sapper la muraille pour y faire bréche. Ses Mineurs y travaillerent avec tant de promptitude, malgré la difficulté du terrein, qu'ils avancerent beaucoup l'ouvrage en peu de tems, & si secretement, que les assiegés ne pouvoient deviner l'endroit où l'on travailloit. Cela inquietoit beaucoup le Commandant, qui envoioit en vain toutes les nuits des espions dans les fossés & dans le camp, sans pouvoir rien découvrir.

Ils l'avertirent une nuit, que la garde se faisoit très-mal par les assiegeans, & qu'ils avoient trouvé presque toutes les sentinelles endormies. Il mit la meilleure partie de sa garnison sous

Heureuse sortie des assiegés.

1379.

les armes, sortit sans bruit, & vint dans les fossés, sans que personne branlât du côté des ennemis. Il arriva jusqu'au lieu où les Mineurs travailloient; ils furent tous tués, & tous leurs travaux ruinés. Il donna en même-tems sur le quartier du camp le plus proche, fit main-basse sur tout ce qu'il rencontra, & se retira sans la moindre perte, dès qu'il vit l'allarme répandue dans le camp.

Suivie de la levée du siege.

Le Duc de Lancastre & le Comte de Cambridge son frere, au désespoir de voir tant de tems & de peines perdues, maltraiterent fort de paroles le Comte Richard d'Arondel qui commandoit la garde cette nuit-là. Ils assemblerent le Conseil de guerre, pour deliberer s'ils continueroient le siege, ou s'ils le leveroient. La saison étoit déja fort avancée, il falloit recommencer de nouveaux travaux, que le mauvais tems rendroit encore plus longs & plus difficiles. Ces raisons les déterminerent à lever le siege. Ils retirerent tous leurs canons & se rembarquerent, sans que le Connétable, content de voir la Place délivrée, s'y opposât, & retournerent en Angleterre, où le peuple leur donna mille malédictions. On s'y consola un peu du mauvais succès de saint Malo, lorsqu'on y apprit que le Duc de Bourgogne & le Duc de Berri avoient abandonné le dessein d'assieger Cherbourg, & qu'Olivier du Guesclin frere du Connétable, s'étant avancé avec quinze lances pour reconnoître la Place, avoit eté pris.

Entreprises des François.
Froissart l. cap. 22.
D'Argentré Hist. de Bretagne.

Les François cependant n'en demeurerent pas-là, & ne tinrent pas leur armée inutile en Bretagne après la retraite des Anglois. Ils allerent assieger Aurai, place importante sur le bord de la mer, qui fut contrainte de se rendre faute de secours; & de-là ils marcherent à Brest, dont ils formerent le blocus, n'osant l'attaquer dans les formes. C'étoit l'unique qui restoit au Duc de Bretagne, qu'on lui auroit apparemment bientôt enlevée, si la mort de Henri Roi de Castille, qui mourut sur ces entrefaites, n'eût pas empêché la flotte d'Espagne de venir l'assieger par mer. Mais les affaires de ce Duc se raccommoderent par une resolution qu'on prit à la Cour de France, & qui sembloit devoir le perdre sans ressource.

Le Roi voïoit les Anglois chassés de presque toute la Guienne, quoique pendant que les armées étoient occupées en Bretagne ils eussent repris quelques Forteresses de ce côté-là; le

1379.

Roi de Navarre n'avoit plus de Places importantes en Normandie, que Cherbourg, presque toutes celles de Bretagne étoient déclarées contre le Duc, & la Noblesse Bretonne pour la plupart étoit dans les interêts de la France. Il y avoit long-tems que le Roi meditoit de réunir ce Duché à la Couronne. S'il en venoit à bout, c'étoit fermer aux Anglois une porte par où les Ducs de Bretagne, pour les moindres chagrins qu'ils recevoient de la Cour, les introduisoient dans le Roiaume. Il étoit difficile de se bien fortifier de ce côté-là, la Bretagne tenant à l'Anjou, au Poitou, au Maine & à la Normandie.

Le Roi avoit des raisons très-plausibles de faire cette réunion. Le Duc s'étoit déclaré ennemi de l'Etat: il s'étoit refugié en Angleterre; il avoit violé les Traités & les devoirs les plus essentiels des Feudataires envers leur Souverain. Le Roi étoit sûr du Connétable, auquel les Bretons avoient été jusques-là parfaitement attachés, par les grands emplois qu'il leur avoit procurés à la Cour & dans les armées. Ainsi il ne balança plus, & fit citer le Duc pour comparoître à la Cour des Pairs.

Le Duché de Bretagne est réuni à la Couronne.

Extrait des Registres du Parlement.

Le quatriéme de Decembre le Roi alla au Parlement avec le Dauphin, les Princes ses freres, les Princes du Sang, les Officiers de la Couronne, un grand nombre d'Archevêques, d'Evêques, d'Abbés, de Seigneurs de sa Cour. Ce Prince s'étant assis en son Thrône, & ceux qui l'accompagnoient aïant pris leur place chacun selon son rang, Canard Avocat du Roi, ordonna à Pierre Auger Huissier du Parlement d'appeller à la porte de la Chambre, à la Table de Marbre, au Perron & à la porte du Palais, Jean Comte de Montfort Duc de Bretagne. Personne n'aïant répondu pour lui, l'Avocat du Roi, après avoir fait l'exposition de la rebellion de ce Comte, & de divers crimes dont on soûtenoit qu'il étoit coupable, requit qu'il fût déclaré rebelle, atteint & convaincu de felonie, & que le Duché de Bretagne fût confisqué & réuni à la Couronne.

Jeanne Comtesse de Penthievre, veuve de Charles de Blois, qui prenoit toûjours la qualité de Duchesse de Bretagne, aïant été avertie du dessein du Roi, avoit envoïé ses Députés à Paris, qui étoient les Sires Huë des Fosses, Olivier de la Ville-leon, Geoffroi de la Mothe, & Jean le Vaïer, avec Louis de Cleder & Raoul de Karadeus Docteurs ès Loix. Ils s'opposerent au nom de la Comtesse à cette confiscation, prin-

1379. cipalement ſur ce que par le Traité de Guerande fait après la mort de Charles de Blois ſon mari, entre elle & le Duc de Bretagne, il avoit été arrêté que ſes enfans, au défaut du Duc ſeroient appellés à la ſucceſſion du Duché de Bretagne; & que par la réunion qu'on en vouloit faire à la Couronne, on dépouilloit ces Princes du droit qu'ils avoient à l'heritage de leurs ancêtres, quoiqu'ils n'euſſent nulle part à la felonie du Duc. On paſſa outre nonobſtant l'oppoſition. On conclut à la confiſcation & à la réunion; mais on ajouta cette clauſe : *Sauf aux enfans de Charles de Blois à repreſenter leur droit, en cas que la lignée maſculine de Jean Comte de Montfort vînt à s'éteindre.* Peu de jours après le Maréchal de Sancerre & le Duc de Bourbon partirent avec des troupes pour aller prendre poſſeſſion au nom du Roi de toutes les Places & Fortereſſes de Bretagne, & pour recevoir les hommages des Seigneurs du païs.

Ces Seigneurs, juſqu'alors pour la plûpart ſi dévoués au Roi, n'avoient appris qu'avec beaucoup de chagrin les meſures qu'il prenoit pour cette réunion. Ils avoient dans le fond toûjours de l'inclination pour leur Duc. Ils voïoient que la conſideration qu'on avoit pour eux à la Cour de France, n'étoit fondée que ſur l'interêt qu'on y avoit à les menager, pour les empêcher de ſuivre le penchant que le Duc avoit toûjours eu pour l'Angleterre; que toutes ces diſtinctions ceſſeroient, dès que la Bretagne ſeroit devenue comme les autres Provinces un membre du Roïaume; qu'ils n'auroient point déſormais plus de part aux penſions & aux emplois, que le reſte de la Nobleſſe de France; & que la ſource des graces, dont on les avoit toûjours comblés, tariroit auſſi tôt qu'on n'auroit plus tant beſoin d'eux.

Aſſociations de quelques Seigneurs pour s'y oppoſer.
Hiſtoire de Bretagne, l. 8.

Ils commencerent à cabaler entre eux, & pluſieurs ſignerent des actes d'aſſociation, pour s'oppoſer à la confiſcation faite par le Roi, & pour rappeller leur Duc. Le Peuple encore plus ſuſceptible des impreſſions de la nouveauté, entra aiſément dans les ſentimens de la Nobleſſe; & les principales Villes l'aſſûrerent de la ſeconder, dès que le Duc paroîtroit en Bretagne. On fit ſçavoir ſecretement ces nouvelles au Duc, qui voïant beaucoup de riſque pour lui à retourner en Bretagne, où la ſeule Ville de Breſt tenoit ouvertement pour ſon parti, ne pouvoit ſe

Froiſſard. c. 43.

reſoudre à y revenir, juſqu'à ce qu'il eût des aſſûrances plus

certaines de la bonne volonté de ses Sujets, & qu'ils eussent fait quelque démarche publique, qui les engageât à tenir leurs promesses. 1379.

Ils le firent par une députation de trois Seigneurs, qui furent selon Froissard, Geoffroi de Kerimel, Eustache de la Houssaie, & le Sire de Beaumanoir. Le nouvel Historien de Bretagne, sur de bons Memoires, contredit l'Historien contemporain touchant ces Députés, & soûtient qu'Etienne Goüion, Rolland de Kersaliou, Bertelot d'Angoulevent, & Jean de Queler furent ceux que l'on chargea de cette commission. Ces Seigneurs passerent en Angleterre, pour conjurer le Duc de ne pas retarder son retour; l'assûrant que dès qu'il seroit débarqué, la plûpart de la Noblesse & des plus considerables Villes se déclareroient hautement pour lui.

En effet avant leur départ le nombre des Gentilshommes qui avoient signé l'Association, étoit déja très-grand. Beaumanoir l'avoit signée des premiers, avec les Sires de Montfort, de Montafilant, & Tournemine. On levoit déja des troupes, dont on avoit choisi les Commandans, qui étoient les Sires Amauri de Fontenai, Etienne Goüion, Kerimel & la Houssaie.

Sur ces assûrances le Duc partit, & arriva heureusement à Guerande, selon quelques-uns, & selon d'autres dans la riviere de Rance auprès de saint Malo, avec des troupes Angloises; mais en petit nombre, aïant eu parole du Roi d'Angleterre d'avoir bientôt de plus grands secours. Il fut reçu à la descente avec des témoignages de joie & d'affection qui lui donnerent de grandes esperances. Elles ne furent pas vaines. Dinan, Rennes, Vannes se declarerent pour lui. Presque toute la Noblesse vint le joindre; & il ne resta dans le parti du Roi de gens considerables, que le Connétable du Guesclin, Rohan, Clisson, Laval, & Rochefort. Les Soldats Bretons désertoient tous les jours en troupes de l'armée de France: de sorte que le Roi ne se fiant plus à eux, ordonna qu'on les congediât, & ils allerent tous grossir l'armée du Duc de Bretagne. On soupçonna même la Comtesse de Penthievre, toute ennemie qu'elle avoit été de tout tems du Duc de Bretagne, d'entrer dans cette conspiration, & de vouloir lui livrer les Forteresses de son Comté. Elle s'en disculpa par des Lettres qu'elle écrivit au Duc d'Anjou son gendre, où elle ne laissoit pas de marquer les sujets de mé-

Froissard. Hist. de Bretagne loc. cit. Nouvelle Hist. de Bretagne.

Lettres du Duc d'Anjou & de la Comtesse Jeanne.

1379. contentement qu'elle avoit de la Cour de France.

Mesures du Roi contre eux.

Le Duc de Bourbon avec le peu de troupes qui lui restoient, ne se trouvoit pas en état d'empêcher les progrès du Duc de Bretagne, & on apprenoit tous les jours à la Cour, que les Villes & les forteresses abandonnoient le parti de France, tant dans la haute que dans la basse Bretagne. Le Roi crut que la presence & l'autorité du Connétable pourroient au moins suspendre la revolution. Il l'envoïa en Bretagne avec quelques troupes; mais il arriva trop tard : & quoique le secours qui venoit d'Angleterre au Duc, eût presque entierement peri par la tempête, l'union des Bretons étoit telle, qu'il ne put rien faire que quelques ravages aux environs de Rennes.

Froissard. c. 441

Les ennemis du Connétable se servirent de ce mauvais succès, pour le rendre suspect au Roi; comme si étant Breton, le penchant qu'il avoit pour sa Nation l'eût fait agir mollement contre son ordinaire en une affaire de cette importance. Ce fut le Sire Bureau de la Riviere Chambellan qui lui rendit ce mauvais office. Le Roi entra en effet dans quelque défiance, & il lui échappa quelques paroles, qui le firent connoître. La chose fut rapportée au Connétable, qui la ressentit vivement. Il écrivit sur le champ au Roi, que sa droiture & sa fidelité étoient trop éprouvées, pour craindre la calomnie; mais qu'un tel soupçon lui étoit insupportable, & qu'il le supplioit de trouver bon qu'il lui remît l'épée de Connétable, & de lui permettre de se retirer en Castille, où il n'auroit rien de pareil à craindre.

Hist. de Louis III. Duc de Bourbon, cap. 57. Histoire de du Guesclin.

Il n'en fallut pas davantage au Roi qui connoissoit parfaitement la vertu du Connétable, pour dissiper toutes ses défiances. Il lui envoïa le Duc d'Anjou, pour l'assûrer qu'il ne croïoit rien de tout ce qu'on lui avoit dit; & ce Seigneur étant revenu peu de tems après à la Cour, il y fut reçu du Roi avec toutes les marques de confiance & de bienveillance qu'il pouvoit souhaiter.

Du Guesclin compta si fort là-dessus, que sans user de ménagement, & de cette basse politique qui mesure les conseils qu'elle donne au Prince, par la disposition de leur esprit, il osa dire au Roi, que dans la conjoncture presente, il étoit à propos qu'il s'accommodât avec le Duc de Bretagne, qu'il tâchât de le regagner, comme il feroit assûrement en lui accor-

1379.

D'Argentré Hist. de Bretagne.

dant genereusement sa grace ; qu'au lieu de le pousser à bout, comme il étoit en état de le faire, il emploïât toutes ses forces pour chasser les Anglois de France : & il se fit fort de leur enlever en peu de tems ce qui leur restoit de places & en Guienne & en Gascogne, supposé que les choses fussent pacifiées en Bretagne.

Cet avis, bien loin de faire quelque mauvaise impression sur l'esprit du Roi, en fut écouté. Il voulut même que le Comte de Flandres, dont il n'étoit pas fort satisfait à cause de l'attachement qu'il avoit fait paroître pour le Duc de Bretagne durant la guerre, fût Mediateur en cette affaire : mais la chose ne réussit pas, soit que les secours que le Duc de Bretagne reçut d'Angleterre le rendissent plus difficile, soit que voïant son païs à la merci des Anglois, il n'osât pas se brouiller avec eux.

Schisme survenu après la mort du Pape Gregoire XI.

Cependant une autre affaire très-fâcheuse tenoit toute l'Europe en suspens, & partageoit les Souverains : c'étoit celle du malheureux Schisme qui se fit après la mort du Pape Gregoire XI. & qui eut de si longues & de si funestes suites pour l'Eglise.

Quelle en fut l'occasion.

Ce Pape étoit allé à Rome depuis quelques années. Les promesses avantageuses que lui firent les Romains, l'y avoient attiré pour y rétablir le Siege Pontifical, que Clement V. avoit transporté à Avignon près de soixante & dix ans auparavant. Il ne fut pas long-tems sans s'en repentir, & sans reprendre le dessein de retourner en France : car malgré la reception magnifique qu'on lui avoit faite à Rome, on ne lui laissa dans la Ville & dans tout le Territoire de l'Eglise, qu'une ombre d'autorité. Les Romains s'y étoient fait une espece de Gouvernement Republiquain. Toute la puissance étoit entre les mains d'un Magistrat, qui prenoit la qualité de Senateur, & de douze Chefs de quartier, qu'on appelloit du nom de Bannerets, à cause des Bannieres dont chacun avoit la sienne dans son district. L'Italie étoit presque par tout en guerre depuis long-tems. Toutes les Villes étoient autant de Républiques, ou gemissoient sous le joug de quantité de petits tyrans, qui en avoient usurpé la domination.

Les Romains étoient resolus de faire enforte, à quelque prix que ce fut, que les Papes fissent désormais leur residence à Rome. Les Cardinaux & les Evêques Italiens furent de ce com-

1379.

plot, par l'interêt qu'ils avoient à exclure les autres Nations du Pontificat. Il fut arrêté qu'après la mort du Pape, on conjureroit tous ceux qui devoient avoir part à l'élection de son successeur, d'y proceder dans ces vûes, c'est-à-dire, d'élire un Pape qui residât à Rome; & que si on n'y réussissoit pas par la voie des prieres & des remontrances, on y emploïeroit la force.

De tels projets causoient un chagrin mortel au Pape, par la crainte d'un Schisme; & rien ne l'inquietoit davantage durant sa derniere maladie, qui l'enleva le vingt-septiéme de Mars de l'année 1378.

Le Sacré College étoit alors composé de vingt-trois Cardinaux, dont dix-huit étoient François, quatre Italiens, & un Espagnol, qui étoit le fameux Pierre de Lune. Il y en avoit encore onze François à Rome & aux environs quand le Pape mourut; & ainsi le parti François étoit toûjours le plus fort des deux tiers, sans compter le Cardinal Espagnol, qui avoit beaucoup plus de penchant à s'y joindre qu'aux Italiens, les Romains n'étant pas moins resolus de lui donner l'exclusion qu'aux François; mais il n'y avoit gueres de concert entre les François, qui étoient partagés en deux factions, celle des Limousins, qui faisoient plus de la moitié, & vouloient un Pape de leur Province, & celle des autres François, qui ne vouloient point de Limousin. Ceux-ci pour exclure les Limousins, traiterent avec les Italiens, à qui cette mésintelligence fit esperer de pouvoir faire un Pape de leur païs. Telle étoit la disposition des Cardinaux avant que d'entrer au Conclave.

Division entre les Cardinaux, de quoi suivie.

Le Senateur & les Bannerets voïoient avec plaisir cette division des François, par la même raison qu'elle ne déplaisoit pas aux Cardinaux Italiens : mais comme cela ne les assûroit de rien, que les Cardinaux ne s'ouvroient point à eux, & qu'après tout l'élection dépendroit des François, qui faisoient le plus grand nombre; ils resolurent d'executer ce qu'ils avoient déterminé entre eux. Ils prierent les Cardinaux de s'assembler, & de leur donner une audience, dans laquelle celui qui parla au nom de tous les autres, leur fit un grand détail des maux que l'absence des Papes avoit causés à l'Italie, & à Rome en particulier, tant pour le spirituel que pour le temporel, & des desordres infinis que les guerres civiles y avoient produits, il dit, qu'il

qu'il étoit tems d'y apporter remede; que l'unique moïen étoit de faire un Pape Romain, ou du moins Italien, capable de se laisser toucher aux malheurs de sa patrie; & que des interêts particuliers n'attirassent point au de-là des Alpes. Qu'en un mot le Peuple Romain n'étoit pas traitable sur ce point-là; qu'on ne pouvoit lui refuser de le satisfaire sans s'exposer aux plus extrémes violences; & qu'on supplioit le Sacré College de déclarer ses intentions là-dessus, même avant le Conclave.

1379.

Author vitæ Gregorii XI. Ciacconius, &c.

Les Cardinaux fort surpris d'une telle Requête, délibererent sur la réponse. Ils la firent avec beaucoup de fermeté, & dirent, que quand il s'agissoit de donner un Chef à l'Eglise, ils ne devoient prendre la loi de personne; que lorsqu'ils seroient dans le Conclave, ils consulteroient Dieu, leur conscience & leur devoir, & auroient égard dans l'élection du Pape, au plus grand bien de la Chrétienté. Qu'au reste, à cause des menaces qu'on sembloit leur faire, ils protestoient par avance de nullité pour l'élection qui se feroit, si la violence y avoit la moindre part.

Le Senateur & les Bannerets ne s'embarrasserent point de cette protestation. Ils mirent des gardes à toutes les portes & à tous les passages, de peur que les Cardinaux ne s'évadassent pour aller faire l'élection hors de Rome: & ils y introduisirent des troupes composées la plûpart de bandits & de scelerats, qu'ils ramasserent aux environs de la Ville, pour les mêler parmi le peuple. Ce fut au milieu de ce tumulte que les Cardinaux entrerent au Conclave, la populace leur criant de tous côtés, qu'ils vouloient un Pape Italien, & que s'ils ne leur en donnoient un, il leur en coûteroit la vie. Le lieu du Conclave fut non seulement investi de toutes parts; mais encore un grand nombre de gens armés s'emparerent des salles & des chambres voisines des cellules des Cardinaux.

Le desordre continua. Le Senateur & les Bannerets entrerent dans le Conclave, obligerent les Cardinaux à s'assembler, & leur repeterent ce qu'ils leur avoient déja dit dans la premiere Assemblée; à quoi les Cardinaux firent la même réponse, & avec la même fermeté.

Sur cela la populace portant les choses à la derniere extrémité, commença à crier qu'il falloit mettre le feu au Conclave, & brûler tous les Cardinaux. On apporta des fagots dans la sal-

1379. le, audessus de laquelle étoient les cellules ; & on fit dire aux Cardinaux, qu'on y alloit mettre le feu, s'ils ne faisoient sans retardement un Pape Italien.

Les Cardinaux aïant tout à craindre de cette populace furieuse, promirent de proceder incessamment à l'élection : mais la plûpart protesterent dans le Conclave, que ce qu'ils alloient faire, ils ne le feroient que par violence. Quelques-uns des Italiens mêmes déclarerent, que s'ils étoient élûs de la sorte, ils tiendroient leur élection nulle ; & d'autres dirent, qu'ils ne prétendoient point que leur suffrage eût aucune force, à moins qu'ils ne le confirmassent lorsqu'ils seroient en pleine liberté.

Ils nomment Pape l'Archevêque de Bari.

Après ces protestations ils procederent à l'élection, & élurent Barthelemi Prignano Napolitain Archevêque de Bari, qui n'étoit point Cardinal. Ce qui les détermina à ce choix, fut premierement, que les François, qui étoient les plus forts dans le Conclave, ne vouloient aucun des quatre Cardinaux Italiens ; & en second lieu, que cet Archevêque étant très-habile Jurisconsulte, & d'ailleurs aïant toûjours vécu en réputation de grande probité, ils esperoient le faire aisément convenir que son élection faite avec tant de violence, n'étoit point canonique, & que de lui-même il y renonceroit, à moins qu'elle ne fût confirmée en un lieu & en un tems, où les suffrages seroient libres.

Qui prend le nom d'Urbain VI.

Cette élection ne fit pas cesser le desordre, ni le danger des Cardinaux : car avant qu'elle pût être proclamée dans les formes, le bruit s'étant répandu parmi la populace, que le Barois étoit élû, l'équivoque du nom excita un horrible tumulte. On crut que c'étoit un des Cameriers secrets du feu Pape, nommé Jean de Bar Limousin. Plusieurs prétendirent que ce fût un artifice du Cardinal des Ursins, qui de tous les Cardinaux Italiens esperoit avoir le plus de part à la Papauté, & qui pensoit à faire casser l'élection de l'Archevêque de Bari, & à engager le Peuple à demander un Pape Romain, auquel cas il s'assûroit de l'être. Neanmoins malgré les nouveaux incidens que cette méprise fit naître, la chose aïant été éclaircie, le peuple fut content, & la tranquillité rétablie dans Rome. L'Archevêque élu prit le nom d'Urbain VI. & se fit couronner avec toutes les ceremonies ordinaires le jour de Pâques de l'année 1378.

Entre ceux qui dans la suite embrasserent le parti de l'Arche-

1379.

vêque de Bari, les uns ne convinrent pas de quelques-uns de ces faits que j'ai rapportés : les autres demeurant d'accord de la violence avec laquelle cette élection s'étoit faite, prétendirent que, nonobstant cela, elle étoit canonique, ou du moins qu'elle le devint lorsque les Cardinaux, après que le tumulte eut cessé, inthroniserent l'Archevêque, & le couronnerent, & traiterent avec lui durant près de trois mois, comme avec le legitime Pape. Pour les faits ils sont tirés des Auteurs les plus croiables en cette matiere : mais en ce qui concerne le point de Droit, il est plus difficile de décider. De très-sçavans hommes, & des Saints même, furent partagés là-dessus. L'Eglise assemblée long-tems après dans le Concile de Constance, ne voulut point l'examiner, & elle obligea dans le doute ceux qui se portoient pour vrais Papes, à se déposer eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, on vit arriver ce que Gregoire XI. avoit prévû. Il se fit un Schisme, & le plus long, & le plus funeste qu'on eût encore vû.

Caractere de ce Pape dont la conduite causa le Schisme.
Theodor. Niem.

Urbain, homme d'une humeur severe, chagrin & imperieux, avoit sçu jusqu'alors se contraindre, reservant pour lui-même cette severité qui lui faisoit mener une vie dure & austere, & forçant son naturel, jusqu'à se distinguer par une douceur, une moderation & une retenue qui le faisoient autant aimer qu'estimer de tout le monde : mais il ne fut pas plûtôt élevé sur le Thrône Pontifical, que cette severité qui lui étoit naturelle, dégenera en une dureté outrée, & aliena de lui l'esprit de la plûpart des Cardinaux, que la prudence l'obligeoit à menager dans des conjonctures pareilles à celles où il se trouvoit.

Dès le lendemain de son Couronnement, il fit un discours dans la Chapelle de son Palais, qui fut moins un Sermon ou une Exhortation, qu'une Satire amere contre les Evêques presens. Martin de Selve, Evêque de Pampelune, ne put s'empêcher de lui marquer combien il en étoit indigné, & de l'avertir avec liberté, qu'une telle maniere d'agir pourroit avoir de mauvaises suites. Loin de profiter d'un si sage avis, il prononça le deuxiéme Dimanche d'après Pâques un autre Sermon sur ces paroles, *Je suis le bon Pasteur*, où il fit un portrait infiniment odieux de la conduite des Cardinaux, jusqu'à les accuser ouvertement de simonie, d'exactions injustes, de luxe, de

1379. perfidie, d'intelligence avec les ennemis de l'Eglise; & ajoûtant les menaces à ces outrages, il leur déclara, que s'ils ne se corrigeoient, nulle consideration ne l'empêcheroit de les punir très-severement.

Ce ne fut pas-là la plus grande imprudence que son zele immoderé lui fit commettre en cette rencontre. Il invectiva contre les Rois de France & d'Angleterre comme contre des perturbateurs de la Chrétienté, par les guerres qu'ils se faisoient l'un à l'autre, & dont il étoit resolu de faire justice. Il prit delà occasion de déclamer contre le Cardinal Jean de la Grange, appellé communément le Cardinal d'Amiens, comme contre un prévaricateur, qui aïant été chargé par le dernier Pape de travailler à la Paix entre ces deux Princes; avoit sous-main fomenté leurs querelles, & tiré de l'argent des deux partis en trahissant l'un & l'autre.

Valsingam in Ricardo II.

Le Cardinal qui étoit present, ne pouvant supporter l'outrage que l'on faisoit au Roi son maître & à lui, se leva brusquement, & dit tout haut, que Barthelemi Prignano, comme Archevêque de Bari, en avoit menti. Il sortit aussi-tôt du Consistoire, monta à cheval, s'échappa de Rome, avant que le Pape eût pu donner ses ordres pour l'arrêter, & se mit en lieu de sûreté.

Cette conduite du Pape peut être regardée comme la cause du Schisme, autant que la violence des Romains: car il est fort vrai-semblable, que s'il avoit sçu menager les Cardinaux, la crainte des malheurs de l'Eglise les auroit engagés pour la plûpart à ratifier son élection, lorsqu'ils auroient été en état de le faire avec liberté. Mais Urbain crut avoir si bien pris toutes ses précautions, qu'il n'auroit plus rien à craindre de ce côté-là.

Chronique de Charles V.
Henric. de Hassia.
Continuat. Nangii.

Aussi-tôt après son élection, il en avoit donné avis à tous les Princes Chrétiens, & aux Evêques des principales Eglises de la Chrétienté; & les Cardinaux, à sa sollicitation, avoient écrit par tout, & en commun & en particulier, que l'élection avoit été Canonique. Mais il ne sçavoit pas que quelques-uns d'eux avoient trouvé moïen de faire passer des Lettres secretes jusqu'à la Cour de France, par lesquelles ils avertissoient le Roi, qu'on ne devoit ajoûter nulle creance aux Lettres qu'ils écriroient, tandis qu'ils seroient dans Rome à la discretion du Pape & des Magistrats Romains, parce qu'ils ne pouvoient faire autre-

ment ſans s'expoſer à la priſon, & même à une mort certaine.

1379.

Les Cardinaux de deçà les Alpes se soûlevent contre lui.

Ces Lettres furent comme les premieres ſemences du Schiſme, & les pieces les plus juſtificatives de ceux des Cardinaux qui ſe ſouleverent contre Urbain; mais avant que d'en venir à une rupture ouverte, ils prirent enſemble des meſures très-ſûres, & conduiſirent leurs intrigues avec une diſſimulation & un ſecret extréme. C'étoient les ſeuls Cardinaux d'en deçà des Alpes qui entroient dans ce complot, ſur lequel ils ne jugerent pas à propos de s'ouvrir à aucun des Cardinaux Italiens.

Ils commencerent par s'aſſûrer de Pierre Gontelin François, Gouverneur du Château de ſaint Ange, & tout dévoué à Gerard du Pui, appellé le Cardinal de Marmoutier, dont il étoit Abbé. Ils engagerent dans leur parti Honorat Caïetan Comte de Fondi, à qui Gregoire XI. avoit donné le commandement dans toute la Campagne de Rome, & qui ſçavoit qu'Urbain vouloit le dépouiller de cet emploi, pour le donner à Thomas de Saint Severin le plus grand ennemi que ce Comte eut alors. Le feu Pape avoit fait paſſer en Italie dix mille Bretons, pour faire la guerre aux Florentins; & ces troupes étoient commandées par deux Seigneurs de Bretagne Jean de Malétroit & Sylveſtre Bude. Bernard de la Sale, Seigneur Gaſcon, s'étoit auſſi joint à eux avec un corps conſiderable de Soldats de ſon païs. Pierre Flandrin dit communément le Cardinal de S. Euſtache, traita avec ces trois Generaux, & tira parole d'eux, qu'ils ſe déclareroient pour les Cardinaux François contre Urbain: mais toutes ces intrigues auroient été fort inutiles, ſi ces Cardinaux n'euſſent trouvé moïen de ſortir de Rome. Il falloit pour cela ôter toute défiance à Urbain. C'eſt ce qu'ils firent par la complaiſance qu'ils affecterent d'avoir pour lui, & par une déference aveugle à tous ſes ordres.

Au commencement de l'été ils ſupplierent le Pape de leur permettre d'aller le paſſer, comme ils avoient fait l'année précedente, à Anagnie, pour éviter les chaleurs exceſſives de Rome. Ils lui firent cette requête avec tant de franchiſe, que ſans ſe défier de rien, il leur en donna la permiſſion. Ils s'y trouverent tous au mois de Juin, & le Cardinal d'Amiens s'y rendit auſſi.

Deux choſes firent bientôt connoître à Urbain qu'on

1379. tramoit quelque dessein contre lui. L'une fut, que le Gouverneur du Château-saint-Ange refusa de le lui remettre ; & que les Cardinaux François sollicités d'en écrire à ce Gouverneur, s'en excuserent. L'autre fut la fuite de Pierre de Cros, Archevêque d'Arles, Camerlingue de l'Eglise Romaine, & frere du Cardinal de Limoges. Il sortit de Rome, & emporta à Anagnie la Thiare & les autres ornemens Pontificaux, avec la Chapelle du Pape qu'il avoit en sa garde.

Ce que fit le Pape Urbain pour les ramener.

Urbain également surpris & embarrassé n'eut point d'autre voie à prendre, pour tâcher de ramener ces mécontens, que celle des prieres & des promesses. Il sortit lui-même de Rome, & vint à Tivoli, d'où il leur envoïa les Cardinaux Italiens, qui n'étoient plus que trois, le Cardinal de saint Pierre étant mort depuis l'élection, & les chargea de faire tout leur possible pour engager les Cardinaux François à revenir auprès de sa personne, en les assurant qu'il ne conserveroit aucun ressentiment de ce qui s'étoit passé. Ils répondirent nettement, qu'ils ne retourneroient point, parce que Barthelemi Prignano n'étoit pas vrai Pape ; qu'il sçavoit bien en sa conscience, que selon toutes les regles du Droit son élection n'étoit point canonique, vû la violence avec laquelle elle avoit été faite ; & que pour peu qu'il eût de zele pour le repos de l'Eglise, il devoit quitter un titre qui ne lui appartenoit point, de peur de causer un dangereux Schisme dans l'Eglise.

Epist. Cardinalium apud Valling.

Les Cardinaux Italiens & l'Evêque de Pampelune emploïerent en vain toute leur adresse pour ramener les esprits. Urbain alla jusqu'à offrir de s'en rapporter à un Concile General touchant son élection. Les Cardinaux ne voulurent rien écouter. Ils dirent qu'ils étoient eux-mêmes témoins de la nullité de l'élection ; que la violence avoit été notoire, & que l'offre que faisoit Urbain de s'en tenir à la décision d'un Concile General très-difficile à assembler dans les conjonctures où se trouvoient l'Italie, la France & l'Angleterre, n'étoit qu'afin d'avoir du tems pour faire sa brigue, & fortifier son parti : mais eux-mêmes, pour commencer à former le leur, envoïerent en France sans tarder l'Evêque de Famagouste & Nicolas de saint Saturnin Maître du Sacré Palais, pour informer le Roi & l'Université de Paris de tout ce qui s'étoit passé à l'élection d'Urbain, & de la resolution où ils étoient de faire un nouveau Pape. Ils y

1379.

Ils procedent à l'élection d'un nouveau Pape.

procederent sans attendre la réponse de la Cour de France, ou du moins sans attendre celle des Assemblées des Prelats & des Docteurs, que le Roi devoit faire sur ce sujet. Les brouilleries survenues entre Urbain & Jeanne Reine de Naples & Comtesse de Provence, dont l'amitié & la puissance auroient été d'un grand poids pour son parti, les enhardirent, & leur firent hâter l'execution de leur dessein.

Cette Princesse avoit été une des premieres à reconnoître Urbain; & outre plusieurs autres marques d'affection qu'elle lui avoit données aussi tôt après son élevation sur le Thrône de saint Pierre, elle lui avoit fait un present de quarante mille écus, qui lui furent d'un grand secours en cette conjoncture. C'étoit elle, qui trente ans auparavant, avoit vendu Avignon au Saint Siege pour une somme très-modique, & qui en mit Clement VI. en possession, malgré l'opposition des Provençaux. Elle ne douta pas qu'après de si grands bienfaits, elle ne trouvât dans Urbain toute la complaisance qu'elle avoit droit d'en attendre. Elle avoit dessein de marier le jeune Marquis de Montferrat, parent d'Othon de Brunsvik son mari, avec Marie fille de Frideric d'Arragon Roi de l'Isle de Sicile, & heritiere de cet Etat. Il falloit pour cela avoir l'agrément du Saint Siege, parce que la Sicile, aussi-bien que le Roïaume de Naples, en étoient des Fiefs mouvans, & Othon alla lui-même à Rome pour ce sujet: mais les vûes d'Urbain ne s'accordoient pas avec celles de la Reine de Naples. Il avoit un neveu nommé François Prignano qu'il aimoit fort, & il ne désesperoit pas de lui faire épouser l'heritiere de Sicile, pour mettre cette Couronne dans sa Famille.

Nicolas Spinelli Chancelier de Naples, qui avoit accompagné Othon dans son voïage de Rome, fit tout son possible pour engager Urbain à ne pas traverser le dessein de la Reine. Il ne put rien gagner, & en fut même maltraité. Il n'en fallut pas davantage à cette Princesse, la plus fiere & la plus imperieuse femme du monde, pour la rendre irreconciliable avec Urbain, & pour la déterminer à seconder de tout son pouvoir l'entreprise des Cardinaux François.

Ceux-ci ravis de se voir destitué d'un si puissant appui, commencerent à agir ouvertement. Ils firent avancer les troupes Bretonnes & Gascognes dont j'ai parlé. Ils attesterent juridi-

1379. quement en preſence de l'Archevêque d'Arles Camerlingue, que l'élection de l'Archevêque de Bari s'étoit faite par violence, & qu'elle n'étoit nullement Canonique. Ils envoïerent ſommer les trois Cardinaux Italiens de ſe venir joindre au reſte du Sacré College, pour faire l'élection d'un Pape legitime en la place de l'intrus : & le neuviéme d'Août l'Archevêque d'Otrante étant monté à la Tribune de l'Egliſe, lut un papier, par lequel il déclaroit au Peuple & à tous les Fideles, qu'ils n'euſſent plus à reconnoître pour Pape l'Archevêque de Bari, élû par force & contre les plus ſaintes Loix de l'Egliſe. Incontinent après ils ſortirent d'Anagnie, & ſe tranſporterent à Fondi dans le Roïaume de Naples, où ils étoient ſûrs de la protection de la Reine, & du Comte Caïetan, qui étoit Gouverneur de cette Ville.

Le Cardinal de Genève eſt élû, & prend le nom de Clement VII.

Après ce coup d'éclat les Cardinaux François, pour attirer les Cardinaux Italiens à leur parti, uſerent d'un artifice, dont le Chancelier Spinelli fut l'auteur, & qui leur réuſſit. Ils écrivirent une Lettre à chacun des trois Cardinaux. Chaque Lettre aſſûroit celui à qui elle étoit adreſſée, qu'on étoit reſolu de le faire Pape, pourvû qu'il ſe rendît à Fondi. On lui recommandoit ſur cela le dernier ſecret, & de faire enſorte d'amener les deux autres avec lui. Ils donnerent tous trois dans le piege; & malgré tous les efforts d'Urbain, ils vinrent à Fondi trouver les autres Cardinaux. Preſque auſſi-tôt après leur arrivée, ils s'aſſemblerent avec tous les autres en Conclave : mais les Italiens, dont chacun s'attendoit à être Pape, furent bien ſurpris, lorſqu'ils virent que dès le premier ſcrutin Robert Cardinal de Genêve fut élû par les autres Cardinaux, qui s'étoient tous réunis pour ne pas manquer leur coup. Cette élection ſe fit le vingt-uniéme du mois de Septembre de l'an 1378. L'élû fut couronné le dernier jour d'Octobre, & prit le nom de Clement VII. Il étoit fils d'Amedée III. Comte de Genêve, & de Mathilde de Boulogne & d'Auvergne. Il n'avoit encore que trente-ſix ans. C'étoit un homme de beaucoup d'eſprit, éloquent, poli, magnifique, liberal, & ſouvent prodigue, ferme, & capable de ſoûtenir une entrepriſe, pourvû que ſes Miniſtres ſuppléaſſent à ſon peu d'application aux affaires, dont ſon naturel vif ſe laſſoit fort aiſément.

Précautions d'Ur-

Un concurrent de ce caractere, allié de la plûpart des Souverains

verains de l'Europe, ne pouvoit manquer d'être fort redoutable à Urbain, qui, reconnoissant trop tard les grandes fautes que son genie hautain lui avoit fait commettre, prit des manieres plus douces, pour se conserver ceux qui étoient demeurés auprès de lui. Cela n'empêcha pas un grand nombre des gens de sa Cour de déserter, pour aller grossir celle de Clement. Il les remplaça par de nouvelles créatures. Il fit vingt-neuf Cardinaux deux jours avant l'élection de Clement, & de ce nombre fut Philippe d'Alençon Prince du Sang de France, à qui il donna le Patriarcat d'Aquilée, & qu'il fit Legat dans la Toscane & dans l'Ombrie. Il espera par là gagner le Roi, qui seul pouvoit lui causer un grand embarras, supposé qu'il se déclarât pour Clement: car la plûpart des Princes Chrétiens, dans l'espace des trois mois qui précederent la retraite des Cardinaux à Anagnie, avoient reconnu Urbain sur les Lettres mêmes qu'il avoit obligé ces Cardinaux à écrire de Rome à toutes les Cours de l'Europe. L'Empereur Charles IV. & son fils Venceslas Roi de Bohême, dont Urbain confirma la succession à l'Empire, lui étoient fortement attachés par un si grand bienfait, & ils travailloient à mettre tout l'Empire dans ses interêts. Les Couronnes du Nord avoient suivi leur exemple. Le Roi d'Angleterre ravi de n'avoir plus affaire à un Pape François, n'avoit pas balancé là-dessus. La plûpart de l'Italie, par le même motif, étoit dans le même parti. Louis Roi de Hongrie, qui portoit fort Charles de Duras son cousin issu de germain, dans les prétentions que ce Prince avoit sur le Roiaume de Naples, ne manqua pas de se déclarer pour Urbain, dès qu'il le vit brouillé avec la Reine de Naples. La plûpart des Païs-bas, soit parce que plusieurs Seigneurs étoient membres de l'Empire, soit parce que les Peuples étoient fort liés d'affection avec les Anglois, aussi-bien que par le commerce, suivirent la conduite de la Cour d'Angleterre dans cette affaire. Enfin l'Espagne n'avoit pas non plus hesité d'abord à reconnoître Urbain.

1379.

[illegible]ain cont[illegible] son concurrent.

C'étoit pour lui un titre bien fort que cette possession, où il se trouvoit déja avant qu'on lui opposât Clement, qui pour se soûtenir avec dignité, n'avoit gueres d'autre ressource que la France, en cas qu'elle se déclarât pour lui. Le Roi prévenu par les Lettres secrettes que les Cardinaux lui avoient écrites immédiatement après l'Exaltation d'Urbain, dont il reçut les

Envoïés avec beaucoup d'honnêteté, avoit toûjours tenu ses
1379. intentions cachées, & n'avoit fait encore aucune démarche qui l'engageât. La députation des Cardinaux retirés à Anagnie, qui l'avoient plus amplement informé du détail de l'élection faite à Rome, la désertion generale de tout le Sacré College, sans en excepter même les Cardinaux Italiens, qui devoient naturellement demeurer attachés à Urbain, s'ils avoient cru son élection Canonique; enfin celle de Clement, qui sembloit l'être, étant revêtue de toutes les formalités ordinaires, & qui avoit été faite avec une entiere liberté, lui paroissoient des raisons très-puissantes pour se confirmer dans la résolution qu'il avoit prise de ne rien précipiter en une affaire de cette importance. A quoi on peut ajoûter ce qu'il avoit à apprehender d'un Pape de l'humeur d'Urbain, qui avoit déja parlé de lui en plein Consistoire d'une maniere très-choquante, & d'autre part l'avantage qu'il pouvoit esperer d'un Pape d'en deçà des Alpes, qui vraisemblablement viendroit resider à Avignon comme ses Prédecesseurs, pour se délivrer des insultes des Romains.

Dès l'onziéme de Septembre, avant l'élection de Clement, il avoit fait déliberer là-dessus dans une Assemblée, composée de trente Evêques, de six Archevêques, & des plus habiles Docteurs en Theologie & en Droit Canon, où il fut resolu qu'on attendroit de nouveaux éclaircissemens; & afin d'en avoir de plus sûrs, il fit partir avec les Députés des Cardinaux retirés à Anagnie, quelques personnes de son Conseil, pour s'informer sur les lieux de la verité des faits qu'on avançoit de part & d'autre. Ceux-ci aïant appris en chemin l'élection de Clement, allerent à Fondi, où il avoit été élû, s'instruisirent de la maniere dont les deux élections s'étoient faites, reçûrent la déposition des Cardinaux, qui jurerent sur le Saint Sacrement de l'Autel, que tout ce qu'ils avoient mandé à la Cour touchant l'élection de l'Archevêque de Bari faite par violence, étoit veritable, scellerent de leurs Sceaux leur attestation, & l'envoïerent au Roi par ceux qui avoient accompagné leurs Députés. Urbain soûtenoit aussi son droit auprès de ce Prince par ses Agens, qui lui presentoient tous les jours des attestations contraires à celle des Cardinaux. Tout rouloit uniquement sur un fait attesté par les uns, & contredit par les autres.

Vie du Maréchal de Boucicaut.

Le Roi tint le seiziéme de Novembre 1378. à Vincennes une

Chronique MS. de Charles V.

nouvelle Aſſemblée, où ſe trouverent ſes Miniſtres, ſes Conſeillers d'Etat, & un grand nombre de Prelats & de Docteurs des Univerſités du Roïaume. Il avoit déja paru divers écrits, dont les uns défendoient le droit d'Urbain, & les autres celui de Clement. On propoſa les raiſons de part & d'autre dans toute leur force, & chacun dit ſon ſentiment avec liberté. Il y eut trois ſortes d'avis. Les uns concluoient à reconnoître Urbain, les autres à reconnoître Clement, les troiſiémes étoient pour garder la neutralité, juſqu'à ce que la choſe fut décidée par un Concile General, ou par quelque autre moïen. La neutralité fut rejettée, parce qu'outre qu'on y prévoïoit tous les inconveniens qui ſe trouvoient dans la détermination à un des deux partis, comme la continuation du Schiſme, les intrigues des deux concurrens, les guerres, les troubles de l'Egliſe, on y enviſagea comme un très-grand mal cette eſpece d'Anarchie, la difficulté d'aſſembler un Concile General, tandis que les Souverains de l'Europe ſeroient dans divers interêts, & l'oppoſition des deux Chefs à mettre en compromis leur droit, qu'ils prétendoient chacun de leur côté être inconteſtable. Enfin on crut avoir une voie ſuffiſante pour ſe déterminer en conſcience ſur le fait capital: qui étoit d'éxaminer ſi l'élection d'Urbain avoit été forcée ou Canonique, & cela par le poids des témoignages oppoſés qu'il falloit comparer, pour voir ceux qui devoient l'emporter. Ce fut donc à ce point que tout fut réduit. 1379.

Aſſemblée en France pour examiner ſi l'élection d'Urbain étoit Canonique.

Ces témoignages d'une part étoient ceux des Cardinaux, qui avoient eux-mêmes fait l'élection d'Urbain à Rome, qui atteſtoient avec ſerment & par des Lettres authentiques ſignées & ſcellées, qu'ils n'avoient fait cette élection que par force, & dans l'intention de la declarer nulle dès qu'ils ſeroient en liberté, comme ils l'avoient témoigné au Roi même par leurs lettres ſecrettes écrites auſſi-tôt après l'élection; qu'ils n'avoient point depuis changé là-deſſus, & que tout ce qu'ils avoient fait à l'exterieur depuis l'élection, avoit été également forcé. Les témoignages oppoſés étoient de pluſieurs particuliers, qui dépoſoient en faveur d'Urbain, que l'élection avoit été faite ſans violence, & ratifiée par la conduite que les Cardinaux avoient tenue pendant les trois mois ſuivans, & dont ils ne s'étoient départis que par le mécontentement qu'ils avoient eu de lui.

1379.

On peſa murement la qualité, l'autorité des témoins, les circonſtances & la vrai-ſemblance des dépoſitions. Et enfin on conclut, ſuivant l'avis de Jean le Fevre, Abbé de ſaint Vaaſt d'Arras, Conſeiller du Roi, qui avoit écrit ſur ce ſujet, & qui parla dans l'Aſſemblée avec beaucoup de force, que l'atteſtation authentique des Cardinaux, à qui perſonne ne pouvoit diſputer la parfaite connoiſſance du fait, devoit l'emporter ſur les autres témoignages; que ſur cette atteſtation confirmée par des ſermens authentiques, il falloit convenir de la nullité de l'élection d'Urbain; & que celle de Clement n'aïant rien d'irregulier, on devoit le reconnoître pour le legitime Pape.

On voit par un diſcours de Dom Rodrigue Bernardi, député vers Urbain par Jean Roi de Caſtille l'an 1380. que la regle de la conduite du Roi de France en cette occaſion, fut ce raiſonnement que je viens de dire; & cet Ambaſſadeur Eſpagnol le repeta à Urbain même, lorſqu'il lui parla de l'audience qu'il avoit eue du Roi en paſſant par la France pour venir à Rome.

Elle prononce contre lui en faveur de Clement.

Continuat. Nangii.

Le Roi neanmoins, pour une nouvelle confirmation de tout ce qui avoit été dit & écrit par les Cardinaux, voulut que le Cardinal de Limoges Evêque de Paleſtrine, qui étoit preſent, fût de nouveau juridiquement interrogé ſur le fait de l'élection d'Urbain, & qu'il déclarât en conſcience la verité telle qu'il la ſçavoit, en preſence de toute l'Aſſemblée. Il le fit, & aſſûra par un nouveau ſerment, que tout ce qu'il venoit d'expoſer étoit veritable. Alors l'Aſſemblée, tout d'une voix, prononça contre Urbain en faveur de Clement.

Cependant on fut beaucoup partagé ſur ce ſujet dans l'Univerſité de Paris, où il y avoit trois partis, conformément aux trois differens avis qui avoient été propoſés dans l'Aſſemblée de Vincennes, les uns tenant pour Urbain, les autres pour Clement, & d'autres pour la neutralité. Le Roi, qui avoit extrémement à cœur la réunion des eſprits dans ſon Roïaume ſur un point de cette conſequence, fit expedier des Lettres au Recteur, aux Nations, & à tous les Membres de l'Univerſité, par leſquelles il les exhortoit à la concorde, & à prendre leur parti ſans entêtement, dans la vûe de Dieu, ſelon leur conſcience, & pour le plus grand bien de l'Egliſe & de l'Etat. Après diverſes Aſſemblées tenues dans les premiers mois de l'an 1379. ils ſe conformerent au ſentiment de celle de Vincennes, & en-

1379.

voïerent leurs Députés en ce même lieu assûrer le Roi que l'Université de Paris adheroit, & vouloit désormais adherer au Pape Clement VII. comme au vrai Pape, Souverain Pontife & Pasteur de l'Eglise Universelle. Ainsi le consentement fut unanime dans le Roïaume en faveur de Clement, & tel fut le parti que l'on y prit dans une affaire si délicate. La politique put y avoir quelque part; mais après tout, en supposant l'exposé du fait, il paroît qu'en cette occasion on ne s'écarta ni de la droite raison, ni de la justice. Sainte Catherine de Sienne, qui étoit alors en haute reputation de sainteté, en fut beaucoup scandalisée, & écrivit sur cela de très-fortes lettres au Roi; mais d'autre part saint Vincent Ferrier, dont l'autorité n'étoit pas d'un moindre poids que celle de cette Sainte, se conforma depuis au sentiment de l'Assemblée de Vincennes; & il fut décidé que jusqu'au jugement du Concile General, on pouvoit en conscience demeurer dans le parti que l'on croïoit devant Dieu être le plus juste.

Le R[illegible]iaume d'Ecosse & [illegible] Etats en font de même.

Cette declaration du Roïaume de France fut un grand coup pour Clement. Elle fut suivie de celle de l'Ecosse toujours liée d'interêts avec la France, de celle du Roïaume de Chypre, du Comté de Savoye, du Comté de Genêve, dont le Prince étoit frere de Clement, de Leopold Duc d'Autriche, & de quelques Villes d'Allemagne. Le Comte de Hainaut, & quelques autres Princes embrasserent la neutralité. Pierre Roi d'Arragon, qui fut d'abord pour Urbain, voïant qu'il lui disputoit ses prétentions sur la Sicile, que ce Pape vouloit toûjours faire tomber à son neveu, le quitta, & après avoir été aussi quelque tems neutre, se déclara pour Clement. Le Roïaume de Castille en usa comme l'Arragon. Mais ces mouvemens & ces changemens ne se firent pas tous la même année. Cependant la guerre s'alluma en Italie; & les deux concurrens, après avoir inutilement emploïé l'un contre l'autre les anathêmes & les excommunications, firent répandre bien du sang.

G[illegible] en Italie à ce [illegible].

Les Romains assiegeoient le Château saint Ange, dont le Gouverneur, ainsi que je l'ai dit, avoit pris le parti des Cardinaux retirés à Anagnie, & tint celui de Clement après son élection. Ce Gouverneur étoit fort pressé, & eût été obligé de se rendre, sans le secours qui lui arriva fort à propos dans cette extrémité.

1379. L'armée des Bretons & des Gascons, que les Cardinaux de Clement avoient attiré à leur parti, venoit d'être jointe par des Troupes de Savoye commandées par le Comte de Mont-joie neveu de Clement. Ces Generaux marcherent promptement à Rome, pour faire lever le siege. Les Romains vinrent au-devant d'eux. Le combat se donna sur le bord du Tybre. Les Romains furent défaits, & il en demeura sept ou huit cens sur la place. La garnison du Château-Saint-Ange fut renforcée & ravitaillée, & l'armée victorieuse s'étendit dans la Campagne de Rome, faisant d'étranges dégâts dans tous les païs de l'Obédience d'Urbain. C'est vers ce tems-là sans doute qu'il faut placer l'action hardie de Sylvestre Bude General des Bretons, qu'un Auteur contemporain, mais fort éloigné d'Italie, ne raconte qu'après la bataille de Marino.

Froissard cap. 35.

Le General de l'armée de Clement entre dans Rome, & y commet de grandes cruautés.

Ce General aïant pris avec lui un nombre de Soldats choisis, marcha secretement jusqu'à Rome, & surprit la porte de saint Jean de Latran; de-là il alla droit au Capitole, où le Senateur, les Bannerets, & les plus considerables de Rome, venoient de tenir conseil. Bude les trouva devant la place du Capitole, & fit main-basse sur-tout ce qui ne put pas fuir; sept des Bannerets furent tués, avec deux cens des plus riches Seigneurs & Bourgeois de la Ville, & un grand nombre d'autres furent blessés. Après cette expedition Bude sortit sans être poursuivi, tant la consternation étoit grande dans la Ville: mais le lendemain les Bourgeois assouvirent leur vengeance, en faisant main-basse sur un grand nombre d'Ecclesiastiques d'en de-çà des Monts, qui se trouverent à Rome. Plus de trois cens furent assommés: le malheur tomba principalement sur les Prêtres Bretons, dont il y avoit grand nombre à Rome, pour y poursuivre des Benefices. On ne fit quartier à aucun, quoique leur Duc toûjours attaché au Roi d'Angleterre, fût dans l'Obédience d'Urbain. Cette consideration ne les put garantir, parce que c'étoit un General Breton & des Soldats de la même Nation qui avoient fait le carnage du Capitole.

Bataille sanglante de Marino.

Ce ne fut pas-là le dernier malheur des Bretons. Urbain avoit fait une armée composée des troupes que l'Empereur lui avoit envoïées, de celles qu'il avoit levées en Lombardie, & de quatre mille hommes du reste des *Compagnies*, qui après le Traité de Bretigni avoient passé en Italie sous la conduite d'un

Gaſcon nommé Jean Acut, qu'Urbain avoit attiré à ſon ſervice. Le Comte Alberic de Balbiano General de cette armée, alla pour faire lever le ſiege de Marino, que celle de Clement aſſiegeoit. Le Comte de Mont-joie, avec Sylveſtre Bude & Bernard de la Sale Chef des Gaſcons du parti de Clement, alla à la rencontre du Comte Alberic; la bataille ſe donna, & fut très-ſanglante. Le Comte de Mont-joie fut défait & pris priſonnier avec Bude & la Sale; & il y perit plus de cinq mille hommes.

1379.

Celui d'Urbain eſt victorieux.

Cette défaite fut ſuivie de la perte du Château-ſaint-Ange. Clement ne ſe croïant pas en aſſurance à Fondi, ſe ſauva à Naples, où le Peuple fort attaché à Urbain, qui étoit Napolitain, ſe ſouleva contre lui & contre la Reine. Ils furent obligés l'un & l'autre de ſe ſauver dans le Château de l'Oeuf. La Reine n'évita le danger, qu'en faiſant ſemblant de vouloir rentrer dans l'Obédience d'Urbain, & Clement s'enfuit par mer à Marſeille, d'où il alla établir ſon Siege à Avignon.

Durant ces deſordres, qui cauſoient tant de maux à l'Italie, & tant de troubles dans l'Egliſe, la guerre continuoit toûjours entre la France & l'Angleterre. Le Roi mit dans ſon parti à force de penſions divers Princes des frontieres d'Allemagne, & entre autres Guillaume Duc de Juliers, qui avoit été autrefois un des plus zelés partiſans d'Angleterre. Il renouvella le Traité de ligue défenſive & offenſive avec le Roi Jean de Caſtille fils de Henri mort depuis quelques mois. Les Plenipotentiaires des deux Rois s'aſſemblerent à Paris; ceux du Roi étoient Bureau de la Riviere premier Chambellan, Arnaud de Corbie premier Preſident au Parlement, Nicolas-Braque Maître d'Hôtel du Roi, & Jean le Mercier Conſeiller du Roi. Ceux de Caſtille étoient Meſſire Pierre Loup d'Aïala Chevalier & Bannicour du Roi de Caſtille, & Jean Alphonſe Docteur ès Loix, & Auditeur de l'Audience du même Roi; ce ſont les qualités qu'on leur donne dans le Traité particulier qui fut fait touchant l'armement de mer, que le Roi de Caſtille s'obligea de tenir prêt pour l'été prochain. Il devoit être de vingt Vaiſſeaux bien armés, & le Roi s'obligeoit à fournir douze cens francs par mois pour chaque Vaiſſeau. Cette flotte commandée par les Amiraux Caſtillans, devoit agir par les ordres du Roi de France. Il étoit ſpecifié qu'elle ſeroit devant la Rochelle dès que la

Suite de la guerre entre la France & l'Angleterre.

Du Tillet, Recueil des Traités, &c.

Traité entre le Roi Charles V. & [illegible] Roi de Caſtille. [illegible] la Chambre des Comptes.

1379. ſaiſon le pourroit permettre ; qu'on l'emploïeroit à la deſtruction entiere des Iſles de Wight, de Jarſei & de Greneſei ; que les Bannieres, Pennons, & autres Enſeignes des Vaiſſeaux ſeroient en même nombre aux Armes de France & aux Armes de Caſtille ; que dix des Vaiſſeaux auroient à la poupe les Enſeignes aux Armes de France, & à la proue celles de Caſtille ; & que les dix autres auroient au contraire les Armes de France à la proue, & celles de Caſtille à la poupe. Je ne ſçai ce qui empêcha l'execution de ce Traité ; mais on ne voit point que cette année-là la flotte de Caſtille ſoit venue ſur les côtes de France : & ce qu'il y eut alors de memorable en cette guerre, ſe paſſa dans les Armées de terre.

Froiſſard. cap. 34. Les Anglois & leurs Partiſans avoient repris quelques Forteresſes en Auvergne, en Limouſin & en Rouergue. Geoffroi Tête noire, Breton du parti d'Angleterre, avoit entre autres Places ſurpris le Château de Ventadour un des plus forts du païs, & couroit delà ſur les Terres de France, où il faiſoit de grands déſordres. 1380. L'armée Françoiſe marcha de ces côtés-là dès le commencement de la campagne de cette année 1380. & mit le ſiege devant Châteauneuf de Rendan, où il y avoit une forte garniſon de Gaſcons & d'Anglois. Cap 49. Cette Place n'eſt pas fort éloignée de la Ville de Mende & de celle du Pui. Les aſſiegés s'y défendirent avec beaucoup de valeur ; mais ce qui a rendu cette Forteresſe plus memorable dans l'Hiſtoire, a été la grande perte que la France fit à ce ſiege, par la mort du Connétable du Gueſclin.

Mort du Connétable du Gueſclin. Ce General voïant la vigoureuſe reſiſtance des aſſiegés, avoit fait ſerment, quoi qu'il pût arriver, de la prendre par force ou par capitulation : mais pour en venir à bout il ſe fatigua tellement, qu'il en tomba dangereuſement malade, & fut quelques jours après deſeſperé des Medecins. Il ſe prépara à la mort avec autant d'édification que de fermeté : car avec ſon humeur guerriere il avoit toûjours conſervé beaucoup de pieté & de religion. Après avoir reçu les Sacremens, & fait ſon teſtament, Hiſt. de du Gueſclin. il commanda qu'on lui apportât l'épée de Connétable, il la baiſa, & la remit entre les mains du Maréchal de Sancerre, le priant de la rendre au Roi, & de lui dire qu'il lui demandoit pardon des fautes qu'il pouvoit avoir commiſes à ſon ſervice, de l'aſſûrer qu'il lui avoit toûjours été fidele, & qu'il mouroit ſon ſerviteur.

1380.

serviteur. Il embrassa le Maréchal, parla avec beaucoup de tendresse à tous ces vieux Capitaines qui suivoient sa Banniere depuis tant d'années, les conjura de demeurer fideles au Roi, & de se souvenir de ce qu'il leur avoit dit en mille occasions, qu'en quelque lieu du monde qu'ils fissent la guerre, les gens d'Eglise, les femmes, les enfans, & le pauvre peuple n'étoient point leurs ennemis. Après quoi, aïant fait retirer tout le monde, excepté son frere Olivier du Guesclin & le Maréchal de Sancerre, pour donner à Dieu seul ses derniers momens, il expira à l'âge de soixante & six ans le treiziéme jour de Juillet.

Histoire de Bretagne.

C'est ainsi que mourut ce Heros, qu'on peut regarder comme un des plus accomplis modeles de toutes les vertus d'un homme de son état. Il sçavoit dans la derniere perfection le métier de la guerre, de la maniere dont elle se faisoit en ce tems-là. Il étoit intrepide, & toûjours present à lui dans les combats, dont le succès étoit dû autant à sa prudence qu'à sa bravoure. Quelque ardeur qu'il eût pour la gloire, il la regloit par l'interêt des Princes pour lesquels il combattoit. Il avoit l'esprit fecond en expediens dans les occasions. Il prenoit promptement & presque toûjours fort à propos son parti. Sa droiture, sa franchise, sa fidelité étoient à l'épreuve de tout. Il rendoit justice au merite, & étoit incapable de cette lâche jalousie, qui fait regarder à un General la gloire d'autrui comme la diminution de la sienne. Ferme & constant dans l'adversité, désinteressé, liberal, ami sincere & efficace; maître par là du cœur, de la bourse & de la vie de ceux qui s'étoient attachés à lui; aimé, estimé, respecté, redouté des ennemis de l'Etat, lors même qu'il étoit en leur puissance. Par ces grandes qualités, & par ses belles actions, il étoit parvenu du rang de simple Gentilhomme à celui de Connétable de France, que sa modestie lui fit refuser quand on le lui offrit; & il fallut que le Roi le forçât à l'accepter. Cette Dignité ne le changea point, & il la soûtint sans embarras, les Princes mêmes se faisant un plaisir de combattre sous ses ordres: & ce qui est de plus admirable, c'est qu'il trouva toutes ces vertus dans son propre fonds, ses parens aïant extrêmement negligé son éducation, jusques-là qu'il ne sçavoit ni lire ni écrire.

Et son caractere.

La nouvelle de sa mort fut le sujet d'un deuil universel. Le

1380. Roi & tout le Roïaume la pleurerent, & chacun ne parloit qu'avec des gemissemens de la mort du bon Connétable : c'est le nom qu'on lui donnoit. Charles l'honora de la plus glorieuse marque d'estime qu'il pût donner à un de ses Sujets mort à son service les armes à la main, en le faisant enterrer à saint Denys, pour mêler ses cendres avec celles de tant de Princes, de Princesses, de Rois & de Reines qui y reposent. Il lui fit faire un tombeau auprès de celui qu'il s'étoit fait élever pour lui-même, & où la Reine son épouse étoit déja inhumée. Les freres du Roi assisterent en deuil à ses funerailles, avec plusieurs autres Princes du Sang, & un nombre infini de Noblesse & de peuple. On y fit une Oraison funebre en son honneur, & on n'avoit jamais fait de semblables ceremonies, où l'on vît en même-tems plus de magnificence, & des marques d'une plus sincere douleur.

Une des choses les plus glorieuses à la memoire de ce grand Capitaine, fut ce que firent les assiegés de Châteauneuf de Rendan le jour de sa mort. Ils avoient capitulé, & étoient convenus de se rendre le douziéme de Juillet, en cas qu'ils ne fussent pas secourus ; quand on les eut sommés de livrer la place le lendemain, qui fut le jour que mourut le Connétable, ils dirent qu'ils lui tiendroient, même après sa mort, la parole qu'ils lui avoient donnée. Le Gouverneur sortit de la place avec les plus considerables Chevaliers de sa garnison, & entra dans la tente où le corps du Connétable étoit sur un lit de parade, au côté duquel étoit sur un carreau de velours l'épée nue, marque de sa Dignité. Il mit à ses piés les clefs de la Ville, & lui rendit ses respects avec les mêmes honneurs & les mêmes marques de soumission, que s'il avoit encore été vivant ; affectant, par ces ceremonies extraordinaires, de surpasser les François mêmes dans l'estime & la veneration, que tout ennemis qu'ils étoient, ils avoient pour la vertu & pour le merite de ce grand Homme.

Après tout cette estime fut beaucoup plus universelle, que le regret de sa perte. Ce qu'en dirent en public le Roi d'Angleterre, le Duc de Bretagne, & les autres ennemis de la France, étoient de purs complimens, par lesquels ils se faisoient honneur d'une vaine generosité. Ils regardoient en effet cette mort, & avec raison comme un des plus grands avantages qui pût

1380.

leur arriver dans la situation de leurs affaires. C'étoit un homme qu'il étoit difficile à la France de bien remplacer ; & ce qui fit le comble de sa gloire, c'est que les plus grands Capitaines qui fussent alors dans le Roïaume, refuserent la Charge de Connétable, par le désespoir de la soûtenir aussi dignement que lui. C'est ce que fit le Sire de Couci, qui s'étoit extrémement signalé dans la guerre. Olivier de Clisson & le Maréchal de Blainville en firent autant : & le Sire de Couci, pour montrer que ce n'étoit point une modestie affectée, n'oublia rien pour persuader au Roi, de donner l'épée de Connétable à Olivier de Clisson, qui en effet quelque tems après fut obligé de l'accepter.

Froissard. c. 49.

Le Roi ressentit d'autant plus vivement la perte du Connétable du Guesclin, qu'actuellement les ennemis se préparoient à faire un grand effort contre le Roïaume. Thomas Comte de BOUKINKAM oncle du Roi d'Angleterre étoit arrivé à Calais avec trois mille Archers, trois mille hommes d'armes & toute leur suite, & grande quantité de Noblesse volontaire, ce qui faisoit une nombreuse armée. Charles bien averti donna ses ordres pour mettre la frontiere d'Artois & de Picardie en état de ne rien craindre, fit retirer tous les grains & tous les fourages dans les Places fortes, faire le dégât dans les lieux par où il prévoïoit que les Anglois devoient passer, & confia le commandement des armes dans ces quartiers-là au Sire de Couci. Le Duc de Bourgogne se posta à Troïes avec les Ducs de Bourbon & de Bar, le Comte d'Eu, le Sire de la Trimouille, & l'Amiral de Vienne, & près de trois mille Chevaliers, pour couvrir la Champagne.

[illegible]
Cap. 50.
Cap. 54.

Le Roi sçavoit que le dessein du Comte de BOUKINKAM étoit de traverser la France, pour aller en Bretagne, joindre le Duc. Ce Comte n'avoit osé y conduire ses Troupes par mer, à cause d'un grand nombre de Vaisseaux François, & des dix-neuf Galeres d'Espagne qui gardoient les côtes, & que toute cette Flotte étoit bien mieux équippée que celle d'Angleterre. Charles suivant son ancien systême de guerre, défendit à tous ses Generaux de s'engager avec les Anglois en aucune action importante, s'assurant, comme l'experience le lui avoit appris, qu'avant que l'armée ennemie fût arrivée en Bretagne, elle seroit bien affoiblie. Il ordonna, que dès que les Anglois auroient

Desseins des Anglois [illegible]
Walsingam.

1380. quitté la Picardie & les frontieres d'Artois, le Sire de Couci grossit ses troupes des garnisons de ce païs-là, & se mit aux trousses de l'ennemi pour le harceler, & l'empêcher de s'écarter dans la campagne. Ces ordres furent fidelement executés. Les Anglois traverserent l'Artois, entrerent en Picardie, & de là en Champagne, souffrant beaucoup par la disette des vivres, & arriverent à la vûe de Troïes, où le Duc de Bourgogne avoit été joint par le Sire de Couci, & un très-grand renfort de Noblesse; de sorte qu'il étoit à peu près aussi fort que les ennemis.

Ceux-ci faisoient tout leur possible pour attirer les François à la bataille. Le Duc de Bourgogne avoit autant d'envie qu'eux d'en venir aux mains; mais il étoit retenu par les ordres du Roi. Il lui avoit envoïé la Trimouille, pour lui en demander la permission, & en attendant qu'elle vînt, il amusoit les Anglois, rangeant ses troupes le long des fossés de la Ville, & dans une espece de retranchement qu'il avoit fait faire à la portée de l'arc de la barriere. Les Anglois s'avancerent pour forcer le retranchement; mais l'ordre du Roi ne venant point, le Duc en retira les gens qu'il y avoit postés, & l'abandonna aux ennemis avec bien du chagrin. Il les attendit de pié ferme sous les murailles; mais il eût été fort dangereux aux Anglois de l'attaquer dans ce poste. C'est pourquoi, après quelques escarmouches, ils se retirerent, & continuerent leur chemin vers Sens. Le Duc de Bourgogne les suivit avec son armée, comme le Sire de Couci les avoit suivis jusqu'à Troïes.

Cependant le Roi pensoit à conserver le peu qui lui restoit en Bretagne, & sur-tout la Ville de Nantes. Il écrivit aux Bourgeois pour les faire ressouvenir de la fidelité qu'ils lui avoient jurée, & de l'affection singuliere qu'il leur avoit toûjours témoignée. Il les avertissoit que le dessein des Anglois, quand ils seroient arrivés en Bretagne, étoit de les assieger, & les exhortoit à donner en cette occasion, des preuves de de l'attachement qu'ils avoient eu jusqu'alors pour lui. Cette Ville en effet avoit toûjours été Françoise d'inclination, & c'étoit presque l'unique Place considerable de Bretagne, qui dans la derniere revolution de ce Duché ne se fût pas déclarée pour le Duc. Le Roi fut content de la reponse que les Nantois lui firent, & de l'adresse avec laquelle le Sire Jean de Bueil avoit

traité avec eux en cette occasion. Ils tinrent parole au Roi, lorsqu'ils furent assiegés par les Anglois; mais il ne fut pas en son pouvoir de leur en tenir compte; car, par le plus grand malheur qui pût arriver à la France, il mourut peu de tems après avoir reçu l'assûrance de leur fidelité.

1380. Froissard. cap. 56.

Ce Prince ainsi que je l'ai remarqué, étant encore Duc de Normandie, avoit été empoisonné par le Roi Charles de Navarre. C'étoit un poison lent, qui dès-lors le fit dessecher peu à peu, & le reduisit à l'extrémité. Il en perdit tous ses cheveux, les ongles des piés & des mains lui tomberent, & on n'en esperoit plus rien. L'Empereur Charles IV. son oncle, aïant sçu l'état pitoïable où il étoit, lui envoïa son Medecin, qui passoit pour le plus habile homme de son tems dans l'Art de la Medecine. Il le traita si bien, qu'il le guerit: mais sans pouvoir le rétablir dans cette vigueur de santé qu'il avoit auparavant. Il ne lui resta de son mal qu'une fistule au bras, que le Medecin jugea à propos de ne pas laisser fermer, jugeant sagement que c'étoit une issue que la nature avoit faite pour la décharge des humeurs malignes, qui se formoient continuellement dans son corps. Il lui laissa en partant un regime de vie qui réussit; mais il l'avertit, que si-tôt que cette fistule se dessecheroit, il faudroit se resoudre à mourir. Il avoit vêcu plus de vingt ans depuis, malgré sa grande application aux affaires, & les grandes guerres qu'il eut à soûtenir. Ce fut durant le cours de celle que je raconte que sa fistule tarit.

Mort du Roi arrivée sur ces entrefaites, à quoi attribuée,

La grande idée qu'il avoit conçue de l'habileté du Medecin qui l'avoit gueri, ne lui laissa aucun doute de sa mort prochaine. C'est pourquoi il pensa tout de bon à s'y préparer, & à mettre ordre aux affaires de son Roïaume, pour les laisser dans le meilleur état qu'il lui seroit possible à Charles son fils ainé, qui étoit encore tout jeune.

Ord[illegible] affaires [illegible]

Il y avoit deux ans & demi que la Reine Jeanne de Bourbon étoit morte, Princesse d'un grand merite, & d'un esprit très-solide. Par cette raison le Roi son mari, qui l'aima toûjours tendrement, lui donnoit grande part dans les affaires, & l'admettoit souvent dans son Conseil. C'eût été pour lui un grand sujet de consolation dans l'état où il se trouvoit, de mettre la Regence du Roïaume en de si sûres mains. Il avoit en effet eu ce

1380.

dessein, & dans un Testament * qu'il fit avant qu'elle mourût, il l'avoit déclarée Regente en cas qu'elle lui survêcût, & que son fils aîné ne fût pas en âge de gouverner. Il lui substituoit, pour la Regence, les Ducs de Bourgogne & de Bourbon. Il y a beaucoup d'apparence que ce Testament fut posterieur de quelques jours à un autre daté de la même année & du même mois, par lequel le Roi nommoit le Duc d'Anjou Regent : mais il me paroît aussi très-vrai-semblable que l'un & l'autre furent supprimés par le Roi ; vû que dans les differends qui s'émûrent touchant la Regence au commencement du Regne suivant, les Princes ne se servirent point de ces Testamens. Quand le Roi se vit dans la conjoncture dont je parle, il ressentit plus vivement que jamais la perte qu'il avoit faite par la mort de cette Princesse ; mais la chose étant sans remede, il fallut prendre d'autres mesures.

Ces pieces sont dans la Bibliotheque de M. Rousseau Auditeur des Comptes.

Son plus grand embarras lui venoit de la part du Duc d'Anjou son frere, que la Regence regardoit naturellement plus que le Duc de Berri & le Duc de Bourgogne, qui n'étoient que ses cadets. Il les en auroit même volontiers exclus tous trois, pour en charger le seul Duc de Bourbon son beau-frere, dont il connoissoit parfaitement la moderation & la probité ; qualités qui manquoient aux trois Princes, & au Duc d'Anjou plus qu'aux autres : mais la préference auroit paru violente, & eût immanquablement produit des guerres civiles. Tout ce que le Roi pouvoit faire de meilleur, étoit de faire entrer le Duc de Bourbon en partage de l'autorité du Gouvernement, & de n'en laisser prendre au Duc d'Anjou que le moins qu'il seroit possible.

Dans cette vûe, Charles ordonna au Duc d'Anjou de demeurer dans cette Province, qui étoit son appanage, sous prétexte que sa presence y étoit necessaire, pour la couvrir avec son armée contre celle d'Angleterre qui devoit y passer en marchant vers la Bretagne. Il fallut obéïr, tandis qu'il voïoit avec chagrin que le Roi appelloit à la Cour les Ducs de Berri & de Bourgogne, & le Duc de Bourbon, pour déliberer sans lui sur une affaire de cette importance, & qui le touchoit de si près.

Ces trois Princes en arrivant à la Cour, trouvérent le Roi dans une extréme foiblesse, qui n'avoit cependant rien diminué de la vigueur de son esprit. Il eut avec eux plusieurs confe-

* Ce Testament est daté du mois d'Octobre de l'an 1374.

rences ; mais il en eut de plus particulieres avec le Duc de Bourgogne & le Duc de Bourbon, où il les instruisit de tous les secrets de l'Etat ; & sans leur donner le titre de Regens, les conjura de se charger des soins du Gouvernement, & de la conduite du jeune Prince son successeur. Il leur recommanda de ne le marier que dans des vûes avantageuses à l'Etat, & leur dit que son avis étoit que ce fût avec quelque Princesse d'Allemagne, dont la Maison fut assés puissante pour secourir la France contre ses ennemis ; qu'ils le fissent couronner le plûtôt qu'il seroit possible ; qu'ils se défiassent du Comte de Flandres, & encore plus du Duc de Bretagne ; que le moien le plus sûr pour déconcerter les intrigues du Duc contre la France, étoit de beaucoup menager les principales Villes & la Noblesse de ce Duché ; que les Bretons lui avoient rendu de grands services, & qu'ils ne tardassent pas à faire Connétable le Sire de Clisson : que tout bien consideré, il ne voïoit personne dans son Roïaume plus capable que lui de bien remplir cette place. Qu'enfin, autant que la necessité de l'Etat le pourroit permettre, ils déchargeassent les peuples des impôts ; que quoiqu'il ne les eût mis pour la plûpart que dans l'intention de défendre le Roïaume contre ceux qui l'attaquoient, c'étoit la chose qui lui pesoit le plus sur la conscience dans la conjoncture où il se trouvoit, & au moment d'aller rendre compte à Dieu de sa conduite.

1380.

Ibid.

Cependant le Duc d'Anjou ne s'endormoit pas. Il avoit ses partisans dans le Conseil, qui l'informoient par des couriers secrets de tout ce qui se passoit ; & quand il sçut que le Roi étoit à l'extrémité, il se mit en chemin pour Paris, où il arriva avant que ce Prince expirât.

Charles, quinze jours avant sa mort s'étoit fait transporter au Château de Beauté sur Marne. Le changement d'air n'eût aucun bon effet. La fievre lente qu'il avoit en quittant Paris, s'augmenta. Il fit une confession generale, reçut le Viatique, protesta en presence de toute sa Cour, qu'en reconnoissant Clement VII. pour vrai Pape, il l'avoit fait de bonne foi, suivant le mouvement de sa conscience, & en prenant, pour se déterminer à ce parti, toutes les voies que la prudence Chrétienne avoit pû lui suggerer. Sentant ses forces diminuer de plus en plus, il se fit donner le Sacrement de l'Extrême-Onc-

1380. tion ; & s'étant fait lire la Passion de Notre-Seigneur, il expira dans les plus vifs sentimens de pieté & de confiance en Dieu, le seiziéme jour de Septembre à midi, en la quarante-quatriéme année de son âge, & la dix-septiéme de son regne.

Son Eloge.

Les Historiens de toutes les Nations demeurent d'accord, que la vertu par laquelle il se distingua le plus, fut la prudence; & c'est ce qui lui a fait donner dans l'Histoire le glorieux surnom de sage. Elle sembloit être née avec lui : & le fameux Petrarque étant venu à la Cour de France sous le Regne précedent, fut également surpris & charmé de voir dans ce Prince, tout jeune qu'il étoit, un esprit déja mûr, & capable des plus grandes affaires. Cette sagesse éclata dans toute la suite de son Regne, & rétablit le Roïaume, qui étoit reduit aux dernieres extrémités, par la temerité de son prédecesseur. Il en fit étant Roi beaucoup plus d'usage que de sa valeur, dont il avoit donné des preuves n'étant que Dauphin ; mais dont la foiblesse de sa santé ne lui permettoit plus de suivre les mouvemens ; beaucoup plus redoutable par là à ses ennemis, que s'il avoit paru à la tête de toutes ses armées. C'est ce qui fit dire à Edouard III. Roi d'Angleterre, qui avoit conquis presque tout le Roïaume de France du tems du Roi Jean, que nul Roi de son tems n'avoit moins tiré l'épée que Charles, & ne lui avoit causé plus d'embarras. On ne vit jamais de Prince plus constant & plus ferme dans l'adversité, qui y conservât plus de presence d'esprit, & qui profitât mieux des ressources que lui fournissoient les fautes de ses ennemis. Son peu de santé doit infiniment relever le merite de sa vigilance & de son application aux affaires dont ses infirmités continuelles ne le firent jamais relâcher, jusqu'à assister souvent en personne au Parlement, pour la décision des causes des particuliers. Le grand ordre qu'il mit dans ses Finances faisoit que son trésor étoit toûjours bien fourni. Il érigea la Cour des Aides qui fut d'abord appellée la Cour des Generaux, pour regler les differends touchant les Aides, les Subsides & les Finances. Par son œconomie, & sans charger extraordinairement les peuples, il trouva non seulement de quoi soutenir de grandes guerres ; mais encore de quoi bâtir en plusieurs endroits, comme au Louvre, à Creil, à Montargis, à Melun, à saint Ouen, à Beauté ; des fonds pour entretenir magnifiquement sa maison, & faire de grandes aumônes

Petrarcha l. 9. rerum Senil.

Ses reglemens.

MS. de Christine P. san. 1. part, fol. 13.

aumônes aux Hôpitaux, & quantité de pensions aux Gentilshommes qui avoient vieilli, ou qui avoient été blessés à son service, aussi-bien qu'à plusieurs gens de Lettres : car il aimoit les Sçavans, & se plaisoit fort à la lecture des meilleurs auteurs, dont il fit faire des traductions en François, pour les pouvoir lire plus aisément, & il avoit une assés curieuse bibliotheque, dont le catalogue se voit encore aujourd'hui dans celle du Roi. Aussi avoit-il l'esprit fort poli, la parole & les manieres très-agréables, recevant avec bonté ceux qui l'approchoient, mais sans rien perdre de la Majesté Roïale, aimant à faire du bien, & à contenter tout le monde : & un jour le Sire de la Riviere son Chambellan & son Favori, lui parlant du bonheur de son Regne, il lui répondit par ces belles paroles. *Je suis heureux, parce que j'ai puissance de faire bien à autrui.* Il sçut toûjours tenir les Princes ses freres très-attachés à sa personne, quoique fiers & ambitieux. Il étoit aimé dans son domestique, qui ne fut pas moins bien reglé que son Etat. Il voïoit tous les jours ses enfans, & leur faisoit rendre compte de leur conduite. Sa vie étoit très-uniforme, l'ordre de ses occupations pendant la journée presque toûjours le même. Il soupoit peu, se couchoit de bonne heure : & soit par principe de santé, soit par temperament, il n'aimoit pas beaucoup les exercices violens : la conversation avec les Princes de sa Famille, qu'on appelloit alors les Seigneurs du Sang, & avec ses Courtisans, étoit son plus ordinaire divertissement.

1380.

Addition de N. à l'Hist. de Louis XI. p. 360.

Beau mot de ce Prince

MS. de Christine Pisan. 3. part. fol. 74.

Il n'y avoit gueres que la vertu & le merite qui pussent prétendre à la faveur : & jamais peut-être Prince ne réussit mieux dans le choix de ses Ministres, de ses Generaux d'armée, & de ses Ambassadeurs. C'étoit sans doute à ce juste discernement, qu'il fut principalement redevable des heureux succès de son Regne.

Mais ce qui releva sur-tout ses grandes qualités, fut une pieté solide & constante, qui alla de pair avec sa sagesse. L'Histoire ne lui reproche aucune débauche. Il observoit les jeûnes de l'Eglise avec beaucoup de regularité, & jeûnoit outre cela un jour de la semaine. Il se proposoit dans ses exercices de pieté l'exemple de saint Louis, pour qui il avoit une devotion singuliere. On l'a vû marcher piés nuds aux Processions, pour obtenir de Dieu la prosperité de son Etat. Il s'exprimoit avec

Sa pieté.

MS. de Christine Pisan 1. part. fol. 22.

1380. des ſentimens pleins de Religion ſur les ordres de la Providence, & recevoit ſes faveurs avec autant de reconnoiſſance, qu'il acceptoit l'adverſité avec ſoumiſſion. Ennemi déclaré du libertinage, il chaſſa de ſa Cour un homme de qualité, pour avoir parlé en preſence du Dauphin d'une maniere un peu trop libre; & il dit à cette occaſion ces belles paroles : *Qu'on doit premier les enfans nourrir en vertu, ſi qu'ils ſurmontent en mœurs ceux qu'ils doivent ſurmonter en honneurs.* Il avoit coûtume de ſe confeſſer une fois la ſemaine. Ses aumônes étoient reglées, il en faiſoit pluſieurs lui-même, & par reſpect pour JESUS-CHRIST, qu'il enviſageoit dans les pauvres, il leur baiſoit la main en leur donnant de l'argent.

Ibid. fol. 24.

Tel fut ce grand & religieux Prince, qui aïant à ſon avenement à la Couronne trouvé les Anglois & le Roi de Navarre, maîtres des plus belles parties de la France, n'avoit plus à conquerir ſur ce Prince que la ſeule Ville de Cherbourg, & ſur les Anglois Calais, Bourdeaux, & quelques autres Places moins importantes au-delà de la Loire. Les malheurs du Regne ſuivant firent connoître de plus en plus la grandeur de la perte que le Roïaume avoit faite à ſa mort. Il laiſſa en mourant deux fils & une fille nommée Catherine; l'aîné des deux Princes fut Charles ſon ſucceſſeur; & le cadet Louis de France Duc d'Orleans, tige des branches d'Orleans & d'Angoulême, d'où deſcendirent Louis XII. & François I.

Ibid. 1. part. fol. 22

Ses enfans.

Ses acquiſitions.

Il acheta la Seigneurie de Creil de Beatrix de Bourbon Reine de Bohême, le Comté d'Auxerre de Jean de Châlons; il retira le Comté de Dreux par échange, & réunit auſſi à ſon Domaine le Comté de Peſenas, avec les Villes & Châteaux de Montagnac, de Roïans, des Tours, de Cognac, de Valiraves, de Montalbo, & tout ce que tenoit Charles d'Artois dans l'ancienne Viguerie de Beſiers.

SOMMAIRE
DU REGNE
DE
CHARLES VI.

Causes des troubles arrivés sous ce Regne. Mesures des quatre Princes destinés pour le Gouvernement de l'Etat. Leur caractere. Comment ils interpreterent les intentions du feu Roi. Ils s'en rapportent à des Arbitres. Le titre de Regent est déferé au Duc d'Anjou. Concordat signé par les Princes. Desordres des troupes qu'ils avoient assemblées aux environs de Paris. Le Roi est conduit à Reims pour y être sacré. Trait d'avarice du Duc d'Anjou. Changement que le Roi fait à la Cour. On licentie les troupes des environs de Paris. Sedition dans cette Ville à cause des impôts. Le Duc de Bretagne songe à se défaire des Anglois, & fait sa paix avec le Roi. Articles du Traité. Il est précedé du siege de Nantes que les Anglois sont obligés de lever. Ils sortent de France & repassent en Angleterre. Ils tentent inutilement de former une nouvelle faction en Bretagne. Nouveaux incidens causés par le Schisme de l'Eglise. Le Duc d'Anjou s'attire la haine du Clergé. Le Duc de Berri obtient le Gouvernement de Guienne & de Languedoc. Les Peuples de ces Provinces refusent de le recevoir. Nouvelle sedition à Paris au sujet des impôts. La Ville de Rouen suit cet exemple. Punition de ceux de Rouen. Aucune des Villes du Roïaume ne veut se soumettre aux impôts. Le Roi emploie la force contre Paris qui donnoit l'exemple à toutes les autres. La tranquillité y est rétablie par ce moïen. Affaires de Flandres. Revolte des Gantois. Le Roi marche au secours de leur Prince. Combat désavantageux aux François. Autre où les Rebelles so t mis en déroute. Conquêtes dont il fut suivi. Bataille de Rosebeque où le Roi se trouva en personne. Massacre des Flamans. Suite de cette victoire. Le Roi retourne à Paris, où il trouve tout soumis. Il y entre à la tête de l'armée victorieuse. Châtiment des Bourgeois qui avoient eu le plus de part à la der-

niere ſedition. Flétriſſure faite à la Bourgeoiſie. Acte de clemence dont ces châtimens furent ſuivis. Ils ſont commués en une amende pecuniaire. Expeditions faites contre les Anglois. Croiſade publiée par le Pape Urbain, & pourquoi. Le Roi marche de nouveau au ſecours de la Flandres contre les Anglois. Tréve entre les deux armées. Mort du Comte de Flandres. Le Duc de Bourgogne lui ſuccede. Suites de l'adoption que la Reine de Naples avoit faite du Duc d'Anjou pour ſon heritier. Charles de Duras prend les armes contre elle. Le Prince marche à ſon ſecours. Mauvais état de ſon armée cauſé par la diſette de vivres. Suivi de la contagion dont ce Prince eſt attaqué & meurt. Charles de Duras demeure maître du Roïaume de Naples. Mariage du Roi avec Iſabelle de Baviere. Suite de la guerre contre les Anglois. Siege & priſe de Dam par le Roi en perſonne. Expeditions du Duc de Bourbon en Xaintonge & en Poitou. Attentat du Roi de Navarre contre la perſonne du Roi & les Princes de France. Il eſt découvert, & celui qui devoit l'executer puni. Procès fait au Roi de Navarre en conſequence. Mort terrible de ce Prince arrivée peu après. Continuation de la guerre contre l'Angleterre. Vaiſſeaux & troupes deſtinées à cette expedition. Jalouſie du Duc de Berri qui la fait échouer. Guerre des Anglois contre le Roi de Caſtille. Deux partis à la Cour d'Angleterre, de quoi ſuivis. La France veut en profiter & échoue de nouveau par la perfidie du Duc de Bretagne. Supercherie de ce Prince faite au Connétable de Cliſſon qui devoit conduire cette expedition. Juſqu'où il porta ſa fureur contre lui. Bel exemple pour les Grands & pour les Miniſtres de leurs volontés. Accommodement en conſequence duquel le Connétable eſt relâché. Pourquoi l'on ne fit pas le procès au Duc de Bretagne. Le Roi veut s'affranchir de la tutelle de ſes oncles. Il va à Reims où il convoque une nombreuſe Aſſemblée pour cet effet. Mécontentement qu'en eurent les Ducs de Berri & de Bourgogne. La Cour change de face après leur départ, de même que Paris, le Parlement, & les Provinces. Fête à la Cour. Couronnement de la Reine. Tréve pour trois ans avec l'Angleterre. Voïage du Roi à Avignon. Secours envoïés aux Genois contre les Mahometans d'Afrique. Ils ſont attaqués & taillés en pieces dans leur Camp. Le Roi ôte au Duc de Berri ſon Gouvernement de Guienne. Nouveaux troubles cauſés par le Duc de Bretagne. Prolongation de la Tréve avec les Anglois. Aſſaſſinat du Connétable, où il eſt dangereuſe-

ment blessé. Cause de la guerre que le Roi déclare au Duc de Bretagne. Les Ducs de Berri & de Bourgogne en murmurent hautement. Ils ne laissent pas de se rendre a l'armée où le Roi étoit en personne. Etrange accident survenu à ce Prince, qui est tout à coup attaqué d'un accès de fureur, empêche la guerre de Bretagne. Disgrace des Ministres & du Connétable même dont il fut suivi. Autre accident qui pensa coûter la vie au Roi. Il retombe en phrenesie. Suite de l'affaire du Schisme. Mort d'Urbain. Les Cardinaux Romains élisent Boniface IX. en sa place. L'Université de Paris députe au Roi pour ce sujet. Imprudence de Clement. Conduite de la Cour de France en cette occasion. L'Université de Paris est chargée d'examiner les moïens de terminer le Schisme. Ses Députés mal reçus du Duc de Berri. Mécontentement qu'elle en fit paroître. Inquietudes de Clement suivies de sa mort, & de l'élection d'un nouveau Pape sous le nom de Benoît XIII. Assemblée tenue à Paris pour travailler de nouveau à la paix. Comment Benoît en reçut la déliberation. Expediens qu'il propose pour finir le Schisme. Les Princes & Cardinaux en sont mécontens. On le presse inutilement de consentir à la cession. Les deux Papes sont d'intelligence pour éluder. La Cour de France ôte les Décimes à Benoît. Assemblée du Clergé où la cession est proposée comme l'unique moïen de finir le Schisme. Expediens que l'on prit pour y réussir. Benoît est assiegé dans Avignon. Affaires d'Angleterre. Le Roi Richard épouse Isabelle de France. La Republique de Genes veut se mettre sous la protection du Roi. Conditions du Traité. Secours envoïé au Roi de Hongrie contre les Turcs. Le Duc de Bourgogne en obtient le commandement pour son fils. Siege de Nicopoli. Bajazet veut la secourir. Disposition des deux armées. Bataille sanglante où les Infideles ont du dessous. Imprudence des vainqueurs, qui coûte la vie à un grand nombre de François. Circonstance remarquable de cette défaite des Chrétiens. Affaires d'Angleterre. Revolte contre le Roi Richard. Il est pris & enfermé dans la Tour de Londres. Il cede la Couronne au Comte de Derbi. Et meurt. Le Roi Charles retombe dans sa melancolie. Jalousies entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne. Ils mettent chacun des troupes sur pié. Diverses factions se reveillent. Le Duc d'Orleans est déclaré Lieutenant & Gouverneur du Roïaume. Le Roi se laisse gagner par le Duc de Bourgogne & le rétablit. Suite des affaires d'Angleterre. Hostilités entre les deux Nations. Tamerlan envoie proposer une Alliance au Roi. Suite du Schisme.

Assemblée du Clergé sur ce sujet. Le Roi rentre dans l'Obedience de Benoît. On en dresse un Acte. Et l'Université y consent. Conduite artificieuse de ce Pape. Mort de Philippe Duc de Bourgogne. Mauvais caractere de Jean son fils & son successeur. Hardiesse d'un Predicateur Augustin. Conseil assemblé sur les divisions de la Maison Roïale. Le nouveau Duc de Bourgogne vient à Paris avec des troupes. La Cour intimidée se retire à Melun. Le Duc enleve le Dauphin & le ramene à Paris. Il convoque une Assemblée où il rend compte de sa conduite. Le Duc de Berri & lui se fortifient dans Paris. Mesures que prit le Duc d'Orleans de son côté. Dispositions à une guerre civile. Conferences pour ménager un accommodement. Il se conclut & la Cour revient à Paris. Reglemens du Conseil. Continuation des hostilités entre la France & l'Angleterre. Nouvelles brouilleries entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne. Feinte reconciliation. Enorme trahison du dernier, qui fait assassiner l'autre. Caractere du Duc d'Orleans. Fuite du Duc de Bourgogne. Embarras de la Cour dans cette conjoncture. Le Duc y revient suivi d'un grand nombre de soldats. Il obtient une audience du Roi. Discours qu'il y fit pour justifier le meurtre du Duc d'Orleans. Il en obtient du Roi des lettres d'abolition. Suite de l'affaire du Schisme. Innocent VII. est élû en la place de Boniface mort peu auparavant. Assemblée en France sur ce sujet. On y resout la convocation d'un Concile General. Mort d'Innocent. Gregoire XII. lui succede. Fourberies de Benoît. Ambassade de France vers les deux Papes. Feintes de Benoît pour la paix. Il refuse de s'engager à la cession par une Bulle. Nouvelles difficultés de la part de Gregoire. Il envoie en France une Bulle d'excommunication. Assemblée du Clergé là-dessus. La Bulle est lacerée. Le Concile est indiqué à Pise. On y élit Alexandre V. ce qui ne finit pas le Schisme pour cela. Suite des troubles de France. Conseil assemblé au Louvre où l'on déclare la Reine & le Dauphin Regens du Roïaume. On poursuit le Duc de Bourgogne pour l'assassinat du Duc d'Orleans. Arrêt prononcé par le Dauphin. Condamnation du Duc de Bourgogne. Ordre de lui courre sus. Mécontentement des Parisiens à ce sujet. La Reine resout de s'en venger. Avantage imprévu qui met le Duc de Bourgogne en état de tout entreprendre. La Cour quitte Paris de nouveau. Le Duc se rend dans cette Ville avec ses troupes. On travaille à son accommodement. Quelles en furent les conditions. Où & comment elles sont executées. Affai-

res de Genes. Massacre des François dans cette Ville. A quoi imputé. Nouvelles intrigues du Duc de Bourgogne. La Reine emmene encore le Dauphin à Melun. Mesures du Duc pour perdre Montagu Surintendant des Finances dévoué à la Reine. Il est arrêté & conduit au petit Châtelet. Il est mis à la question & condamné à perdre la tête. Feinte reconciliation de la Reine & du Duc de Bourgogne. Lit de justice pour la reformation de l'Etat. On ôte à la Reine l'éducation du Dauphin, qui est donnée au Duc de Bourgogne. Affaires de Naples. Le Duc d'Anjou en est reconnu Roi. Mort du Pape Alexandre V. Jean XXIII. lui succede. La lenteur du Roi de Naples l'empêche de profiter de ses avantages. Fin de la Tréve avec l'Angleterre. Accommodement pour la Bretagne. Nouvelle union des Princes contre le Duc de Bourgogne. Armement formé pour ce dessein. Le Duc de Bourgogne arme de son côté. Il s'assûre de Paris en y faisant entrer des troupes. Negociations tentées inutilement par la Cour. Les deux partis en viennent aux mains. Moïen proposé pour pacifier toutes choses. Les Princes y consentent. Articles de ce Traité appellé la paix de Bicestre. Nouveau sujet de brouillerie. Le Roi fait défense de prendre les armes. Les Princes ne laissent pas de le faire chacun de leur côté. Dispositions de la Cour à leur égard. Manifeste du Duc d'Orleans. Le Duc de Bourgogne y répond. Cartel du premier pour déclarer la guerre à l'autre. Le Duc de Bourgogne fait mettre dans Paris un Gouverneur à sa devotion. Celui-ci met les Bouchers de la Ville dans ses interêts sous le nom de Milice Roïale. Societé des Saintyons & des Thibers qui faisoit tout trembler. On donne les noms d'Armagnacs & de Bourguignons aux deux partis opposés du Duc d'Orleans & du Duc de Bourgogne. Mesures que prit le Roi pour sa sûreté. Hostilités des deux armées. La Cour se déclare pour le parti Bourguignon. Violences qui s'en ensuivirent contre celui des Princes. Siege de Ham par le Duc de Bourgogne. Il introduit les Anglois dans le Roïaume. Contre-tems qui l'oblige de faire retraite après la prise de Ham. Le Duc d'Orleans prend saint Denys. Allarmes des Parisiens. Desolation des environs de leur Ville. Le Duc de Bourgogne y revient promptement. Affaires de la succession au Roïaume de Sicile. Le Roi se laisse prévenir contre les Princes confederés. Le Duc de Bourgogne se prévaut de cette disposition. Les autres traitent avec les Anglois. Le Roi marche contre eux à la tête d'une armée. Ménagement dont il usa envers le Duc de

Berri. Conditions du Traité des Princes avec l'Angleterre. Siege de Bourges par l'armée Roïale. Sortie des Assiegés dans le dessein d'enlever le Roi. Pour-parlers pour la Paix. Projet qui en fut dressé. Il est accepté par les Princes. Et le Traité est conclu. Réjouissances qui suivirent cet accommodement. Les Anglois sont renvoïés. La paix est publiée. Et les Etats du Roïaume sont assemblés. Mort de Henri IV. Roi d'Angleterre. Origine de nouveaux troubles. Mouvement excité à Paris par la faction des Bouchers. La Bastille investie, & pourquoi. L'Hôtel du Dauphin insulté par les menées du Duc de Bourgogne. Autres insolences des Seditieux. Les Gantois viennent à Paris & se joignent à leur parti. Le Roi se joint à celui des Princes contre le Duc de Bourgogne. Les Bourguignons n'en deviennent que plus insolens. Ils obligent le Roi d'aller au Parlement, & pourquoi. Autre excès ausquels il se portent. Nouvelles conferences pour la paix. Les factieux la traversent. Ils sont contraints de se retirer. Et la paix est conclue. Le Duc de Berri est de nouveau déclaré Gouverneur de Paris. Dessein du Duc de Bourgogne d'enlever le Roi, sans succès. Le Duc se retire en Flandres. Sa fuite donne lieu aux autres de revenir à Paris. Henri V. Roi d'Angleterre fait demander Catherine de France en mariage. Le Duc de Bourgogne dépêche des envoïés au Roi, & pourquoi. Desseins secrets de ce Prince. Conseil assemblé sur ce sujet. Mesures prises pour empêcher les troubles. On refuse de recevoir le Duc de Bourgogne à Paris. Il retourne en Flandres. Son Apologie pour le meurtre du Duc d'Orleans est condamnée juridiquement. On prend la resolution de lui faire la guerre. Le Roi marche à Compiegne, où le Bourguignon avoit mis Garnison. Il va de-là à Soissons qui est pris d'assaut. Les Flamans lui promettent fidelité. Le Duc de Bourgogne pense serieusement à la paix. Ambassade envoïée au Roi par les Flamans. Voies d'accommodement prescrites au Duc leur Comte. L'armée du Roi ne laisse pas d'avancer toûjours. Le Duc consent enfin à traiter. Articles dont il convint avec la Cour. Ambassade d'Angleterre pourquoi envoïée en France. Ambassade de France en Angleterre sans succès. Lettre menaçante du Roi Henri au Roi de France. Suivie d'une guerre ouverte entre les deux Nations. Caractere du Roi Henri. Il fait descente à Harfleur & l'assiege. La Ville est emportée d'assaut. En quoi consistoit l'armée de France. Elle poursuit celle des Anglois. Extrémité où ceux-ci sont réduits. Disposition des deux armées

avant

avant la bataille d'Azincour. Les François sont mis dans une déroute generale. Action signalée du Duc d'Alençon qui y perit. Eloge de ce Prince. Conformité de cette bataille avec celle de Creci & de Maupertuis. Consternation qu'elle causa dans tout le Roïaume. Mesures prises pour la sûreté des environs de Paris. Députation du Duc de Bourgogne au Roi. Le Comte d'Armagnac est fait Connétable. Haine de ce Seigneur contre le Duc de Bourgogne. Sobriquet donné au dernier par les Parisiens. Nouvel ordre mis dans les affaires par le Connétable, qui fut aussi Surintendant des Finances. Emissaires du Duc de Bourgogne surpris & executés à Paris. Campagne de cette année. Voïage de l'Empereur Sigismond à Paris après avoir fini le Schisme. Concile de Constance convoqué à cet effet. Le Roi n'approuve pas la cession du Pape Jean XXIII. L'Empereur lui offre inutilement sa mediation pour la paix avec l'Angleterre. Il prend le parti des Anglois. Nouveau Pape élû par le Concile sous le nom de Martin V. Mort du nouveau Dauphin, & du Duc d'Anjou Roi de Sicile. Nouvelles brouilleries du Duc de Bourgogne. Division dans le parti du Roi. Disgrace de la Reine qui est releguée a Tours. Ligue du Duc pour demander la reformation du Gouvernement. Il s'empare de plusieurs Places. Il assiege & prend Montlheri. Il quitte brusquement le siege de Corbeil, & va enlever la Reine à Tours. Cette Princesse fait valoir une ancienne Ordonnance par laquelle elle étoit déclarée Regente du Roïaume. Le Duc de Bourgogne échoue dans le dessein de surprendre Paris. Nouveau Parlement établi à Troyes par la Reine. Le Roi d'Angleterre revient en France. Tentative pour la réunion de la Maison Roïale. Le Duc de Bourgogne surprend Paris. Excès commis dans cette Ville. Les Anglois profitent de ces desordres. Ils font le siege de Rouen. Negociations de paix inutiles. Suivies de la reddition de cette Ville. Plusieurs autres se rendent sans attendre le canon. Le Duc de Bourgogne obtient une Tréve. Divers pourparlers inutiles pour la paix. Derniere proposition du Roi d'Angleterre encore éludée par la Cour. Reconciliation du Dauphin & du Duc de Bourgogne. Suivie de la publication de la paix. Suite de la guerre avec les Anglois. Nouvel incident qui replonge le Roïaume dans la guerre civile. Entrevûe du Dauphin & du Duc de Bourgogne sur le Pont de Montereau, où le Duc est tué. Caractere de ce Prince. Suites funestes de cet évenement. On prend la resolution de poursuivre le Dauphin à toute outrance. Traité d'union

avec l'Angleterre pour cette fin. Quelles en furent les conditions. Titres donnés alors au Roi d'Angleterre. Nullités de cet accord. Diverſes Provinces ſe rangent au parti du Dauphin. Il prend le titre de Regent du Roïaume en étant l'Heritier préſomptif. On fait le procès au Dauphin. Il eſt condamné par contumace comme inhabile à ſucceder à la Couronne. Le Roi d'Angleterre s'en retourne dans ſes Etats. Ordre qu'il laiſſa à Paris pour s'en aſſûrer. Il y revient bientôt, après avoir reglé les affaires de ſon Roïaume. Etat de la Ville de Paris. Combat ſanglant qui ſe donne en Anjou, où les Anglois ſont défaits. Suites de cette Victoire avantageuſes au parti du Dauphin. Echec qu'il reçut en Picardie. Siege & priſe de Meaux par les Anglois. Le Roi d'Angleterre tombe malade à Vincennes, & meurt. La Reine & le Duc de Bourgogne n'en conſervent pas moins d'animoſité contre le Dauphin. Mort du Roi. Triſtes effets du dérangement de ſon eſprit. On ne laiſſe pas de lui donner le ſurnom de Bien aimé. *Ce qu'il fit d'avantageux pour le Roïaume. Ses enfans. Son Teſtament.*



Bataille de Rosebeque

HISTOIRE DE FRANCE.

CHARLES VI.



E Regne de Charles VI. du nom a été un des plus longs & des plus malheureux qu'on ait vû en France. Le jeune âge du Prince, qui n'étoit que dans sa douziéme année lorsqu'il monta sur le Thrône, fut la premiere source de ces grands malheurs. Les Princes ses oncles s'en prévalurent pour lâcher la bride à leur ambition & à leur avarice. Leur mésintelligence & leurs jalousies mutuelles remplirent l'Etat de confusion, de divisions, & de troubles. Le Prince devenu majeur eut beaucoup de peine à y rétablir l'ordre. L'affoiblis-

1380.
[illegible]

1380. ſement de ſon eſprit, qui arriva à la fleur de ſon âge, le rendit incapable d'y entretenir la paix, & d'y tenir ſes Sujets dans la ſoumiſſion. Un ennemi, encore plus redoutable par ſes grandes qualités que par ſa puiſſance, tira dans la ſuite avantage de ces fâcheuſes conjonctures (ce fut Henri V. Roi d'Angleterre) & reduiſit la France aux abois. Enfin, pour comble de maux, une Princeſſe * autant indigne du titre de Reine de France, dont elle fut honorée en épouſant le Roi, qu'elle l'étoit du nom de mere, porta ſa fureur juſqu'à ſe livrer aux ennemis de l'Etat, pour faire perdre la Couronne à ſon propre fils après la mort du Roi ſon mari. Elle prolongea par cette trahiſon inouie les calamités de la France, qui ne finirent que par des coups extraordinaires d'une Providence toute particuliere de Dieu ſur ce Roïaume.

* Iſabeau de Baviere.

Meſures des quatre Princes déſignés pour le Gouvernement de l'Etat.

Dès que les ceremonies des funerailles du feu Roi Charles V. furent achevées, les quatre Princes déſignés par ſes derniers ordres pour le Gouvernement de l'Etat, & pour la tutelle de l'heritier de la Couronne, confererent afin de convenir entre eux de l'étendue de leur autorité, & des moïens d'entretenir une parfaite intelligence pour la tranquillité, & la conſervation du Roïaume contre ſes ennemis; mais cette intelligence parfaite en de pareilles conjonctures, eſt une eſpece de miracle qui ne ſe voit point, ou qui ne ſe voit gueres. Ce ſeroit la vûe des interêts de l'Eta t& du Prince, qui devroit la produire; mais chacun a les ſiens propres où il viſe d'abord, & qui l'éloignent de l'unique but où il devroit tendre.

Leur caractere.

Ce deſordre ſi ordinaire ne pouvoit manquer d'arriver en cette occaſion, vû le caractere des Princes Tuteurs du Roi mineur. Le défaut commun au Duc d'Anjou, au Duc de Berri, & au Duc de Bourgogne, étoit d'être intereſſés à l'excès, & infiniment avides d'argent; avec cette difference, que le Duc d'Anjou l'aimoit pour le garder, le Duc de Berri pour le prodiguer ſans diſcernement, & le Duc de Bourgogne pour une fin encore plus nuiſible à l'Etat: c'étoit pour le dépenſer à acquerir des créatures, & ſe les attacher au préjudice de l'autorité du Souverain.

Cette avarice rendoit le Duc d'Anjou dur & impitoïable envers les peuples. C'eſt ce qui avoit obligé le Roi ſon frere à lui ôter le Gouvernement de Languedoc, où il étoit devenu

odieux & insupportable par ses extorsions. Ce vice, si indigne d'un Prince, étoit joint en lui à une égale ambition. Son plus grand chagrin étoit d'être né Sujet. Il conçut plusieurs desseins chimeriques sur diverses Couronnes de l'Europe, & il se vit au comble de ses vœux, lorsque Jeanne Reine de Naples l'adopta & le déclara heritier de son Roïaume & du Comté de Provence. Cette adoption se fit deux mois & demi avant la mort de Charles V. & rendit le Duc d'Anjou encore moins propre à la tutelle de son neveu, étant d'humeur à sacrifier à ce nouvel interêt tous ceux de son pupille & du Roïaume de France. Ce Prince d'ailleurs ne manquoit pas de belles qualités. Il sçavoit la guerre, & la faisoit en Capitaine brave & habile. Il étoit sçavant, éloquent, poli, & malgré sa fierté & son esprit hautain, il sçavoit se posseder, & gagner par des manieres honnêtes & engageantes ceux qu'il prévoïoit lui devoir être necessaires.

1380.

Leibnitz in cod. diplomat. pag. 237. MS. de Brienne vol. 304.

Le Duc de Berri, avec beaucoup moins de merite que n'en avoit le Duc d'Anjou, avoit aussi une ambition plus moderée. Il se lassoit même quelquefois des soins du Gouvernement: mais par sa bizarrerie, ou par son inconstance naturelle, il se chagrinoit aisément de le voir entre les mains des autres.

Le Duc de Bourgogne ne cedoit en rien au Duc d'Anjou dans la science de la guerre, ni dans la passion de dominer; mais il étoit plus politique, cachoit mieux son ambition, & avoit plus de zele apparent pour le bien de l'Etat. Les moïens d'augmenter sa puissance étoient toûjours colorés de la gloire de la Nation: il n'y avoit rien de plus leste & de plus magnifique que les troupes qu'il amenoit pour le service, rien de plus brillant que la Cour qu'il formoit à Paris, par le grand nombre de Seigneurs qu'il y attiroit: mais c'étoit en leur procurant des graces qui les attachoient à lui, & les rendoient fort indifferens pour leur legitime Maître, auprès duquel la plûpart étoient des espions plûtôt que des courtisans.

Mais le Duc de Bourbon, qui devoit aussi, selon les intentions du feu Roi, avoir part au Gouvernement durant la jeunesse de Charles VI. & beaucoup plus que ne lui en laisserent prendre les autres, étoit d'un caractere tout different. C'étoit un Prince moins cheri du feu Roi pour l'honneur qu'il avoit d'être son beau-frere, que pour sa sagesse, sa droiture, sa pro-

1380.

bité, son désinteressement, pour les grands services qu'il avoit rendus à l'Etat dans le commandement des armées, & qui apparemment auroit été choisi seul pour présider à tout, s'il avoit eu le rang du Duc d'Anjou dans la Famille Roïale. Ce furent-là les quatre grands acteurs qui parurent alors sur la scene, où le Duc de Bourgogne joua le Rôle le plus éclatant, dont son fils s'empara après lui pour le malheur de la France.

Ces Princes affecterent d'abord une grande moderation, & convinrent que tout seroit reglé entre eux par les avis d'une assemblée de Prelats & de Seigneurs, qui se tint au Palais. Ils y appellerent aussi le Chancelier, les Presidens des Chambres du Parlement, Jean des Marêts Avocat General, & quelques autres personnes sages & sçavantes.

Comment ils interpretent les intentions du feu Roi.

Comme le Roi Charles V. n'avoit point nommé de Regent, mais qu'il avoit seulement recommandé aux Ducs de Bourgogne & de Bourbon le soin de l'éducation de ses enfans, chacun interpretoit ses intentions à son avantage. Ces deux Princes prétendoient que par là, le Roi les avoit honorés de la Regence du Roïaume & de la tutelle de son fils, ou qu'ils devoient au moins être associés au Duc d'Anjou dans cet emploi. Au contraire le Duc d'Anjou s'en tenoit au droit que lui donnoit à la Regence, sa qualité d'aîné des oncles paternels du Prince: d'autant plus que ce droit n'avoit reçu nulle atteinte par aucun acte qu'il parût que le Roi eût fait avant sa mort.

Histoire Anonyme imprimée par M. le Laboureur l. 1.

Il parla le premier dans l'Assemblée, justifia le droit qu'il avoit à la Regence & à la tutelle, demanda que ce droit lui fût confirmé, pour en jouir jusqu'à ce que le jeune Prince fût entré dans sa quatorziéme année, & fût déclaré majeur, conformément à la derniere Ordonnance que le feu Roi avoit faite touchant le tems de la majorité des Rois de France. Jean des Marêts Avocat General, homme tout dévoué au Duc d'Anjou, parla ensuite plus au long sur ce sujet, & conclut de même.

La proposition étoit fort plausible; & paroissoit d'autant plus raisonnable, qu'elle étoit conforme à l'usage du Roïaume; & elle fut reçue de l'Assemblée avec une espece d'applaudissement qui plut fort au Duc d'Anjou: mais Pierre d'Orgemont Chancelier de France, qui étoit dans les interêts des Ducs de Bourgogne & de Bourbon, fit beaucoup valoir la confiance que le Roi avant sa mort avoit témoignée à ces deux Prin-

ces. Il assura qu'il y avoit une Ordonnance de lui sur ce sujet, par laquelle il les chargeoit de l'éducation des enfans de France; & qu'on étoit certain de ses intentions là-dessus, par un autre ordre qu'il avoit porté, qui étoit que pour l'entretien de la Maison du jeune Roi on prît le revenu de la Prevôté & Vicomté de Paris, du baillage de Senlis, & du Domaine de Normandie; & que les sommes qui en proviendroient fussent remises entre les mains des Ducs de Bourgogne & de Bourbon, jusqu'à ce que le Prince fût en âge d'être couronné. 1380.

L'autorité de ce vieux Magistrat, que son merite & son integrité avoient élevé aux plus hauts emplois, quoiqu'il ne fût que le fils d'un Bourgeois de Lagni, la derniere volonté du feu Roi, dont la memoire étoit en grande veneration, & ce qu'on avoit sujet d'apprehender du trop grand pouvoir du Duc d'Anjou, firent beaucoup d'impression, & les sentimens se trouverent fort partagés.

L'Assemblée finit par beaucoup de tumulte. Mais ce qui étoit de plus fâcheux, c'est que les Princes avoient fait avancer aux environs de Paris quantité de troupes pour appuïer leurs prétentions: & peu s'en fallut qu'à cette occasion elles n'en vinssent aux mains.

Ils s'en rapportent à des Arbitres.

Les desordres qu'elles causoient dans la campagne, & la crainte d'une guerre civile, engagerent plusieurs personnes considerables zelées pour le bien public, à tâcher de pacifier ce differend par toutes sortes de voies: & ils agirent si efficacement auprès des Princes, qu'ils voulurent bien s'en rapporter à des Arbitres. On en choisit d'un commun accord, à qui on fit promettre avec serment sur les saints Evangiles, d'agir en cette affaire de bonne foi, sans interêt de parti, & de n'y avoir en vûe que le bien de l'Etat. Après quatre jours de conferences, ils firent leur rapport dans une nouvelle Assemblée le deuxiéme jour d'Octobre; & selon le projet qu'ils avoient fait, il fut resolu qu'on avanceroit le tems de la majorité du Roi, dont le couronnement & le Sacre se feroient à la fin du mois. Que le Duc d'Anjou prendroit le titre de Regent; qu'en cette qualité il feroit émanciper le jeune Prince avant le Sacre, & que dès-lors le Roïaume seroit gouverné au nom du Roi *par le Conseil & avis de Messeigneurs ses oncles*. Il y eut encore d'autres articles, mais qui ne furent signés par les quatre Princes que trois

Histoire de Charles VI. par Juvenal des Ursins.

Le titre de Regent est donné au seul Duc d'Anjou.

Extrait des Regist. du Parlement.

Cet Acte est rapporté dans l'Introduction à l'Hist. de Charles VI.

1380. ſemaines après le Couronnement du Roi, ainſi qu'on le voit par l'Acte qui en eſt reſté à la Chambre des Comptes ſcellé des Sceaux de ces Princes.

Concert ſigné par les Princes.

Ces articles étoient : I. Que les quatre Princes ſeroient du Conſeil du Roi ; que le Duc d'Anjou par ſon droit d'aîneſſe, y auroit la premiere place ; & que quand il n'y ſeroit pas, rien d'important ne s'y decideroit ſans le lui faire ſçavoir, & ſans avoir ſon conſentement. II. Que les quatre Princes nommeroient douze perſonnes pour compoſer le Conſeil du Roi ; que ce Conſeil ſe tiendroit toûjours à Paris, à moins d'une neceſſité preſſante, dont les Princes ſeroient les Juges. III. Que ce qui auroit été arrêté dans ce Conſeil s'executeroit, ſans qu'il s'en tînt aucun autre en ſecret. IV. Que les Officiers, Capitaines, Gardes de Châteaux, Sénéchaux, Baillifs, Receveurs, & ſur-tout ceux qui avoient le manîment des Finances, ſeroient choiſis par les Princes, ſuivant l'avis du Conſeil, ou de la plus grande partie du Conſeil. V. Que ni les Princes, ni le Conſeil n'auroient le pouvoir de donner ou d'aliener rien du Domaine du Roi ; que s'il étoit à propos d'en faire quelque alienation, elle ne dureroit point plus que la vie de celui à qui on l'engageroit, & que cet engagement ne ſe feroit que par le conſentement unanime des Princes & du Conſeil. VI. Que les quatre Princes feroient ſecretement l'inventaire de la finance & des joïaux du Roi ; qu'on les lui garderoit, & qu'on ne lui en laiſſeroit la diſpoſition que quand il auroit l'âge competent. VII. Que la garde de la perſonne du Roi & de Monſeigneur de Valois (c'étoit le Prince Louis frere du Roi, qui fut appellé dans la ſuite Duc de Touraine, & puis Duc d'Orleans) ſeroit confiée au Duc de Bourgogne & au Duc de Bourbon, & que ce ſeroit à eux à faire le choix des Officiers qui ſeroient mis auprès des deux jeunes Princes, avec l'agrément neanmoins des Ducs d'Anjou & de Berri. VIII. On exigea du Duc d'Anjou, qu'il conſentît à une explication qui ſe fit du premier article touchant ſa preſence & ſon ſuffrage au Conſeil : & il fut dit ; que ſi les autres Princes preſens au Conſeil, & le Conſeil étoient d'accord ſur les affaires les plus importantes, comme ſur le mariage du Roi, ſur les Traités de Paix, ſur les Traités d'Alliances, & autres ſemblables, l'execution n'en ſeroit point empêchée par ſon oppoſition, ou par ſon avis contraire.

Il

1380.

Extrait des Memoriaux de la Chambre des Comptes rapportés par Godefroi.

Il est visible que le Duc d'Anjou ne trouvoit pas son compte dans ce concordat, & que son autorité en souffroit beaucoup. Mais on le prit par son foible, en lui abandonnant comme en dédommagement, la meilleure partie de l'argenterie & des joïaux du feu Roi. Ce present, qui étoit très-grand, l'engagea à tout passer. Lui-même fit verifier cet Acte en Parlement & en ordonna la publication par tout le Roïaume.

Desordres des troupes qu'ils avoient assemblées aux environs de Paris.

Histoire Anonyme l. 1. ch. 2.

Quelque courte que dût être la Regence du Duc d'Anjou, elle lui causa beaucoup d'embarras, & fut fort tumultueuse. Tandis qu'on préparoit tout pour le Couronnement du Roi, les Troupes s'abandonnoient aux plus extrémes désordres dans les environs de Paris. Il appella les Commandans, leur ordonna de faire observer plus de discipline par leurs Soldats, & fit publier ses ordres à son de trompe dans tous les endroits où ils avoient des quartiers : mais sous prétexte qu'on ne les païoit point, ils se mirent peu en peine de ses ordres, & firent pis qu'auparavant. Les gens de la campagne se refugiant dans les Villes, y causerent de plus grands desordres. Leur misere toucha le peuple des Villes ; qui étant en même-tems fort tourmenté par ceux qui levoient les impôts, commença à n'avoir pas plus de respect que la soldatesque pour les ordres du Regent. Il se souleva à Compiegne & en diverses Villes de Picardie. Ce qu'il y eut de plus dangereux, c'est que cet esprit de sedition se communiqua à Paris. Deux cens hommes de la populace s'attrouperent, enleverent Jean Culdoë Prevôt des Marchands, & le contraignirent malgré lui de venir à leur tête trouver le Regent, pour lui demander la diminution des impôts. Le Duc d'Anjou surpris de cette émeute, leur promit pour les contenter, de faire ensorte que le Roi écoutât leurs plaintes. Cette réponse les adoucit ; mais elle leur donna en même-tems de la hardiesse, & grossit la troupe des seditieux. Il se faisoit des assemblées nocturnes, où l'on déclamoit contre le Gouvernement, & contre tous ceux qui y avoient part. On faisoit des listes des Magistrats & des Bourgeois de Paris les plus riches, pour aller piller leurs maisons : & on étoit à la veille de voir toute la Ville en combustion.

Le Roi est conduit à Reims, pour y être sacré.

Le jeune Roi cependant étoit à Melun, où il avoit demeuré depuis la mort du Roi son pere, qui prévoïant ces desordres, lui avoit conseillé de s'y retirer comme dans une Place, où il se-

1380. Cap. 3. roit plus en ſûreté qu'à Paris. Le Duc d'Anjou, qui d'ailleurs eût volontiers prolongé le tems de ſa Regence, fut contraint, par ces mouvemens, de hâter les préparatifs du Couronnement où elle devoit finir. Cette ceremonie étoit propre à amuſer les eſprits des peuples, & à ſuſpendre la premiere fougue de la ſedition. Il ordonna donc aux troupes de marcher vers Melun, pour y venir joindre le Roi, & le conduire à Reims.

Ce fut un grand plaiſir pour ce jeune Prince, qui dès-lors avoit une extréme inclination pour les armes, de ſe voir à la tête des troupes qu'on fit camper aux environs de Melun : mais ſoit de lui-même, ſoit qu'on le lui eût ſuggeré, il demanda pourquoi, depuis la mort de Bertrand du Gueſclin, on n'avoit pas donné un nouveau Chef à la Milice Françoiſe. Le Duc d'Anjou, dont un Officier de cette autorité auroit pû balancer la puiſſance, n'étoit pas fort porté à en faire un. Il dit au Roi, qu'il ſuffiroit alors de remplir la place de Garde de l'Oriflame qui étoit auſſi vacante. Il paroît qu'en ce tems-là, c'étoit après le Connétable le plus grand Officier de l'armée ; & ſous le Regne précedent le Seigneur d'Andrehen avoit quitté la charge de Maréchal de France pour celle de Porte-Oriflame. Le Roi aïant agréé cette propoſition, le Duc d'Anjou voulut, en qualité de Regent nommer une de ſes créatures à cet emploi : mais les Ducs de Bourgogne & de Bourbon s'y oppoſerent, & dirent, que par les articles de leur Traité, il étoit marqué expreſſément, que les affaires de la guerre ſe regleroient ſous le nom & ſous l'autorité du Roi. Ils perſuaderent à ce jeune Prince de faire au plûtôt un Connétable qui fût un homme de merite & d'experience reconnue, qui par ſon autorité pût contenir les troupes, & s'en attirer la confiance. On fit juſtice en cette occaſion à l'habileté & aux grands ſervices d'Olivier de Cliſſon, que le Roi honora de l'épée de Connétable, après lui avoir fait faire les ſermens accoûtumés. Ce Prince ſuivit en cela les vûes du Roi ſon pere, qui un peu avant que de mourir, avoit dit aux Ducs de Bourgogne & de Bourbon, qu'il ne connoiſſoit perſonne parmi les Capitaines François plus capable de remplacer Bertrand du Gueſclin, que le brave de Cliſſon.

Trait d'avarice du Duc d'Anjou. Le Duc d'Anjou ſe dédommagea par un autre endroit du chagrin qu'on lui avoit fait en cette rencontre. Il avoit eu avis que

1380.

le feu Roi avoit fait cacher dans le Château de Melun beaucoup d'or & d'argent en lingots & en barres. Cela étoit vrai. Le Roi n'avoit confié là-dessus son secret qu'à très-peu de ses plus confidens, qu'il avoit obligés par serment de le garder jusqu'à ce que son fils fût majeur, & de ne le découvrir qu'à lui seul. Le Duc d'Anjou faisoit fouiller par tout : & pour ne pas partir de là sans avoir connoissance de ce qu'il cherchoit, il retarda sous divers prétextes le départ du Roi pour Reims. Voïant que ses recherches étoient inutiles, il appella Philippe de Savoisi un des Chambellans du feu Roi, & qui avoit été très-avant dans sa confidence. Il le conjura de le satisfaire là-dessus; mais ne pouvant en venir à bout ni par prieres ni par promesses, il fit entrer un bourreau dans la chambre, & dit tout en colere à ce Seigneur, que s'il ne lui disoit où étoit cet or & argent, il alloit sur le champ lui faire couper la tête. La fidelité de Savoisi ne fut pas à l'épreuve de cette menace. Il lui découvrit le trésor, qui étoit renfermé dans un endroit de la muraille du Château. Le Duc s'en saisit, & le fit enlever secretement. C'est ainsi que l'avarice de ce Prince dépouilloit son pupille de ses biens, dans le tems qu'il en avoit le plus de besoin, pour prévenir les malheurs de son Etat.

Histoire Anonyme, chap. 3.

Memorial de la Chambre des Comptes de Paris, cotté D. fol. 207.

Après cette vilaine action; il alla rejoindre le Roi sur le chemin de Reims. Le Sacre se fit le quatriéme jour de Novembre, qui étoit un Dimanche. Le Roi avant que d'être sacré fut fait Chevalier par le Duc d'Anjou, qui lui ceignit l'épée; & le jeune Prince, après la ceremonie du Sacre, confera le même honneur à une douzaine de jeunes Seigneurs.

Quand l'Office de l'Eglise fut achevé, le Roi vint à l'Archevêché, où on lui avoit préparé un magnifique festin. Il y eut-là un grand differend entre le Duc d'Anjou & le Duc de Bourgogne touchant le rang. Le Duc d'Anjou comme l'aîné prétendoit avoir la premiere place à table après le Roi. Le Duc de Bourgogne soûtenoit, que ce festin étant un festin de ceremonie, & qui avoit rapport au Sacre, il devoit comme Doïen des Pairs, qualité attachée à celle de Duc de Bourgogne, avoir place devant le Duc d'Anjou. Le Roi, après avoir consulté son Conseil, décida en faveur du Duc de Bourgogne. Dans ce festin le Roi avoit à sa gauche le Comte de Valois son frere, & les Princes ses oncles, mais à quelque distance de lui. L'Arche-

Juvenal des Ursins.

1380. vêque de Reims, & les autres Prelats étoient à sa droite. Le Connétable, le Maréchal de Sancerre, le Sire de Couci, & Gui de la Trimouille, vêtus de drap d'or, étoient à cheval proche du Roi, & recevoient les plats, pour les faire passer sur la table. Le Roi demeura encore deux jours à Reims, pendant lesquels il fut occupé à recevoir les hommages & les sermens de fidelité des Princes & des Seigneurs du Roïaume. Les Villes qui sont sur la route de Reims à Paris avoient fait de grands préparatifs pour le recevoir; mais on affecta de ne le laisser entrer dans aucune, & l'on crut que c'étoit pour éviter les remontrances qu'on se disposoit à lui faire par tout pour la diminution des impôts. Son entrée à Paris fut magnifique, & fut suivie de Joutes & de Tournois pendant trois jours, où quantité de Noblesse se signala en presence des Dames.

Changement que le Roi fait à la Cour.

Cependant les Courtisans de la vieille Cour, qui avoient eu le plus de part à la confidence du Prince, regardoient avec inquietude ce changement du Gouvernement, & pensoient ou à se mettre en sûreté par la retraite, ou à prendre parti dans la division qu'ils voïoient s'augmenter tous les jours entre les Princes. Celui qui le premier éprouva le caprice de la fortune, fut Jean de la Grange, appellé communément le Cardinal d'Amiens. Il avoit été d'abord Religieux de saint Benoît, & puis Evêque d'Amiens, & enfin Cardinal. Le grand talent que le feu Roi avoit reconnu en lui pour les affaires, le lui avoit fait emploïer en plusieurs negociations importantes. Il l'avoit comblé de biens, & lui avoit confié le gouvernement des Finances. Ce poste toûjours odieux aux peuples, sa fierté naturelle, & la grande confiance que le Prince avoit en lui, lui avoient suscité beaucoup d'ennemis. Il passoit pour être l'auteur de tous les subsides qu'on avoit ajoûtés aux anciens sous le dernier Regne. Mais ce ne fut pas-là la principale cause de sa disgrace. Le jeune Roi le haïssoit personnellement, parce qu'en quelques occasions il lui avoit parlé d'un air un peu rude; ce que ce Prince, tout enfant qu'il étoit, avoit vivement ressenti & conservé toûjours depuis dans son cœur. Peu de jours après la mort du Roi il dit au Seigneur de Savoisi ces paroles: *Savoisi, à* *Ibid.* *ce coup serons vengés de ce Prêtre.* La chose aïant été rapportée au Cardinal, il monta sur le champ à cheval, s'alla cacher dans une maison de campagne de l'Avocat General des Marêts; &

de-là aïant donné ordre pour mettre en sûrete son argent, & tout ce qu'il pouvoit aisement emporter, il se sauva à Avignon auprès de Clement VII. Le Roi n'osant pas toucher à ses Benefices, se contenta de faire raïer les pensions qu'il avoit sur le Tresor Roïal. Ce Cardinal tâcha depuis de se bien remettre à la Cour par le moïen du Pape Clement, qui lui avoit de grandes obligations, pour avoir beaucoup contribué à faire entrer le Roïaume de France dans son Obedience. Il eut permission d'y revenir, mais s'y voïant peu consideré, il retourna à Avignon, où il mourut vingt-deux ans après. 1380.

On poussa d'abord encore plus vivement le Sire Bureau de la Riviere premier Chambellan du feu Roi, qui étoit celui de toute la Cour pour qui ce Prince avoit eu le plus de tendresse. Sa disgrace lui fut causée par un Seigneur qui lui avoit attribué la sienne ; & qui trouva sous le nouveau Regne des amis disposés à le servir, & à seconder sa vengeance.

Ce Seigneur étoit Valeran de Luxembourg Comte de saint Pol, qui fit quelques années après grande figure dans les troubles de l'Etat. Il y avoit six ans qu'il avoit été pris en Picardie par un parti Anglois, & conduit en Angleterre. Il offrit une grosse rançon pour sa délivrance ; mais le Roi d'Angleterre la refusa, & proposa au Roi de France de l'échanger avec le Captal de Buch, qui étoit alors prisonnier de guerre à Paris. Le Roi étant resolu de ne pas relâcher ce General, le plus habile & presque l'unique grand Capitaine qui fût alors dans le parti Anglois, le Comte de saint Pol demeura en Angleterre, mais avec grande liberté. C'étoit un Seigneur bien fait, adroit à tous les exercices du corps, & dans le maniement des armes, enjoué dans la conversation, & qui par tous ces beaux endroits merita de plaire beaucoup à la Princesse Mathilde fille du Prince de Galles. Elle-même étoit une des plus belles personnes de l'Europe. Le Comte répondit à ses inclinations. Sa haute naissance (car il étoit de la Maison Imperiale de Luxembourg) les grands biens qu'il possedoit en France & aux Païs-Bas, en faisoient un parti qui n'étoit pas indigne de Mathilde. Le mariage fut conclu, la rançon du Comte fut reglée à six vingt mille francs, dont on lui remettroit la moitié quand il épouseroit la Princesse. On lui donna la liberté de passer en France, pour mettre ordre à ses affaires, & rapporter dans l'année la Froissard. [illegible]

1380. moitié de six vingt mille francs. A son arrivée en France on lui suscita de grosses affaires à la Cour, sur ce qu'étant Vassal de la Couronne, il avoit traité de mariage avec une Princesse Angloise sans la permission du Roi. On prétendit avoir des preuves, qu'il s'étoit engagé à livrer au Roi d'Angleterre quelques-unes des Forteresses qui lui appartenoient aux Païs-bas: de sorte qu'apprehendant d'être arrêté, il s'échappa, & alla en Angleterre, où le mariage se fit. Il repassa la mer quelque tems après; mais n'osant paroître sur les terres du Roi, qui avoit fait saisir ses Châteaux, il se retira dans le domaine du Comte de Morienne, qui avoit épousé sa sœur, & y demeura jusqu'à la mort du feu Roi.

Alors il pensa à revenir à la Cour de France, & par le credit des Princes il obtint sa grace. Dès qu'il sçut le Roi de retour à Paris, il vint se jetter à ses piés, le conjura de pardonner à sa jeunesse la faute qu'il avoit faite de se marier en Angleterre: mais il tâcha de se disculper sur l'article des Forteresses, & demanda à prouver son innocence par le duel. Le Roi lui dit avec bonté, qu'il étoit satisfait; & qu'il oublieroit le passé. Mais le Comte ne l'étoit pas, & comptoit pour rien son rétablissement, s'il ne satisfaisoit pas sa vengeance.

Il attribuoit la durée de sa disgrace au Sire de la Riviere, prétendant que c'étoit lui qui avoit empêché le Roi Charles V. de lui pardonner sa faute; & déterminé à le perdre, il l'accusa d'avoir lui-même voulu trahir l'Etat. Il se fit fort de l'en convaincre par une de ses lettres écrite de sa propre main, & scellée de son sceau, par laquelle il exhortoit les Ministres d'Angleterre à faire passer des troupes en France. Il y avoit toute apparence que cette accusation étoit fausse, eu égard au caractere & aux interêts mêmes de l'accusé; mais il ne falloit qu'une couleur pour perdre un Favori du Regne passé, dont la dépouille auroit enrichi bien des gens.

Histoire Anonyme. La Riviere recueillit en cette occasion le fruit de sa vertu. Il n'y avoit point à la Cour de France de plus honnête homme que lui, de plus bienfaisant, & qui se fit un plus grand plaisir d'avancer par son credit les gens de merite. Cette conduite lui avoit fait un très-grand nombre de solides amis. Clisson lui étoit redevable de l'épée de Connétable, & il sçavoit que c'étoit lui qui avoit engagé le feu Roi à déclarer aux Ducs de

1380.

Bourgogne & de Bourbon sa derniere volonté là-dessus. Il n'en fut pas méconnoissant. Il emploïa tout son credit auprès du Roi, pour sauver son ami, & s'offrit à combattre lui-même contre quiconque oseroit soûtenir une calomnie si atroce. Un grand nombre de Seigneurs, à l'exemple du Connétable, répondirent de l'innocence de la Riviere; ils firent si bien, que le Roi le rappella à la Cour peu de jours après, & le rétablit dans sa charge de premier Chambellan, malgré la haine du Comte de saint Pol, & du Duc de Berri, qui étoit un des plus animés à sa perte, parce qu'il le sçavoit tout dévoué aux Ducs de Bourgogne & de Bourbon.

Il n'y eut jamais une plus belle leçon pour les Favoris & pour les Ministres des Princes, & qui puisse mieux leur apprendre l'usage qu'ils doivent faire de leur credit, la moderation qu'ils doivent garder dans leur plus haute faveur, & sur-tout le choix qu'ils doivent faire de ceux qu'ils en font participans; car en procurant des graces aux gens d'honneur, ils font moins d'ingrats, qu'en les prodiguant à des gens capables de ne les pas reconnoître, dès-là qu'ils sont indignes de les recevoir.

Ces décadences ou ces ébranlemens de la fortune des particuliers, évenemens ordinaires à la Cour, lorsqu'elle change de maître, étoient de moindre importance pour l'Etat, que les dissensions des Princes, qui se brouilloient tous les jours de plus en plus, & à toute occasion.

On licentie les troupes des environs de Paris.

Dès que le Roi fut arrivé à Paris, on resolut dans le Conseil de licentier les troupes, & sur-tout celles qui étoient aux environs de Paris. Pour le faire sans resistance de leur part, on les dispersa d'abord dans des quartiers éloignés les uns des autres, & puis on les congedia; mais sans les paier. Ils se dédommagerent en ravageant la campagne, & pillant les maisons, sans épargner même celles des Princes. Il en venoit des plaintes de toutes parts. Le Duc de Bourgogne, dans le Conseil, en rejetta la faute sur le Duc d'Anjou, à qui il reprocha d'avoir enlevé le trésor de Melun, & de l'avoir mis dans ses coffres, au lieu de s'en servir pour le paiement des troupes. Il proposa même d'obliger ce Prince à le remettre entre les mains des Tresoriers du Roi. Le Duc d'Anjou s'emporta de son côté contre le Duc de Bourgogne; on se dit de part & d'autre des choses fâcheuses. Quelques personnes tâcherent de les raccommoder:

Cap. 5.

1380. mais l'Avocat General des Marêts qui fut le mediateur, parut trop partial pour le Duc d'Anjou. A peine put-on obtenir d'eux qu'ils gardassent quelques bienseances; car pour l'animosité, elle continua toûjours, & c'étoit assés que l'un ouvrît un avis dans le Conseil, pour être contredit par l'autre.

Sedition dans cette Ville à cause des impôts.

Pour achever de tout perdre, la sedition recommença dans Paris. La premiere fois que la populace se souleva, ainsi que je l'ai raconté, le Duc d'Anjou l'appaisa, en l'assûrant qu'après le Sacre du Roi on ôteroit les impôts: mais quand de telles promesses ont été faites une fois, il faut les tenir, ou mettre le peuple hors d'état d'oser en demander l'execution. Les querelles des Princes empêchoient de prendre de pareilles mesures. Les gens de métier s'attrouperent, & obligerent le Prevôt des Marchands, comme ils avoient déja fait, à venir avec eux au Palais solliciter l'abolition des impôts.

Le Roi averti de ce qui se passoit, envoïa au Prevôt des Marchands le Duc d'Anjou, avec Milès de Dormans Evêque de Beauvais, à qui le feu Roi avoit donné les Sceaux, & qui avoit été fait tout récemment Chancelier de France par la démission de Pierre d'Orgemont: car celui-ci prévoïant que le Duc d'Anjou, mécontent de ce qu'il s'étoit déclaré contre lui pour les Ducs de Bourgogne & de Bourbon sur l'article de la tutelle du Roi, lui feroit toûjours de la peine, aima mieux quitter la place, en se reservant cependant la charge de Chancelier du Dauphiné. Le Duc & le Chancelier étant arrivés au Palais se mirent à la Table de Marbre, pour écouter la harangue du Prevôt des Marchands, qui en prenant le parti de la populace, dont il apprehendoit la fureur, fit adroitement comprendre à la Cour, que c'étoit malgré lui qu'il parloit en cette occasion. Le Duc d'Anjou répondit en peu de mots d'une maniere qui adoucit le peuple, & ordonna au Chancelier de déclarer les intentions du Roi. Il le fit avec assés de fermeté, assûrant que le Roi, nonobstant l'audace des seditieux, qui meritoient un châtiment exemplaire, étoit plein de bonté pour sa Ville de Paris: mais que comme il ne prenoit aucune resolution avant que d'avoir l'avis de son Conseil, il remettoit au lendemain à faire réponse à leur requête, & qu'il étoit très-disposé à les satisfaire.

Désordres commis par les seditieux.

Les seditieux contens d'avoir tiré cette promesse, se retirerent,

rent. Les avis furent fort partagés dans le Conseil touchant les mesures qu'on avoit à prendre dans une conjoncture si délicate : la plûpart concluoient à ne pas accoûtumer la populace à de pareils attentats contre la Majesté Roïale ; mais ils ne suggeroient pas les moïens de la reprimer. Tout fut remis à la prudence du Chancelier, qui voïant le lendemain revenir les revoltés en plus grand nombre, & avec plus d'insolence que le jour précedent, leur déclara que le Roi vouloit bien avoir égard à leur requête, & que le jour suivant on publieroit un Edit pour la suppression des subsides & des impôts. Le lendemain l'Avocat General des Marêts fut chargé de la publier dans un discours qu'il fit au peuple, qui reçut cette nouvelle avec de grands cris de joie. Mais il est rare qu'une sedition impunie en demeure au premier crime. Tout cette canaille se débanda pour aller piller les Bureaux & les maisons de ceux qui étoient préposés pour la levée des subsides. Ils déchirerent les Registres, & emporterent tout l'argent des Bureaux, & tous les meubles précieux qu'ils purent trouver dans les maisons qu'ils pillerent.

1380.

Cap. 6.

Table Chronologique des Ordonnances. 16 Novembre 1380. Juvenal des Ursins. Hist. Anonym. c. 7.

Ils ne s'arrêterent pas là, & demanderent que les Juifs, qui païoient un gros tribut au Roi, fussent chassés de Paris. Cela se faisoit à la persuasion de quelques Gentilshommes ruinés par les usures des Juifs, à qui ils devoient de grosses sommes. Le tumulte recommença ; & sans attendre la réponse du Roi, les mutins coururent aux maisons des Juifs, où ils satisfirent leur avarice, comme ils avoient fait dans les Bureaux des Aides, en enleverent les papiers, les déchirerent, arracherent les petits enfans d'entre les bras de leurs meres, & les porterent à l'Eglise pour les faire baptiser. Les Juifs pour la plûpart se sauverent au Châtelet. Neanmoins, après le pillage, le Roi eut encore assés d'autorité, pour faire respecter les Sauve-gardes qu'il envoïa chés les Juifs, & les rétablit dans leurs maisons, aïant fait publier à son de trompe défense sous peine de la vie de les maltraiter.

On devoit bien s'attendre que les Anglois, avec qui on étoit en guerre, profiteroient de tous ces désordres. J'ai raconté que durant la maladie du Roi Charles V. leur armée, sous le commandement du Comte de Boukinkam, traversoit toute la France, toûjours harcelée par les Camps-volants qui la sui-

Froissard. c. 57.

1380. voient. Le jour même que le Roi mourut, ils passerent avec beaucoup de peine, la riviere de Sarte, & puis celle de Maïenne sur les frontieres de l'Anjou & du Maine. Ils étoient si fatigués, & ils trouverent vers cette riviere les chemins si difficiles, qu'ils eussent été infailliblement défaits, si on eût continué de les poursuivre : mais la nouvelle de la mort du Roi déconcerta tout, & la plûpart des Seigneurs aïant quitté l'armée Françoise, elle se dissipa d'elle même.

Le Duc de Bretagne songe à se défaire des Anglois.

Cap. 59.

Cette nouvelle mit le Duc de Bretagne dans des dispositions bien differentes de celles où il étoit auparavant, & en l'apprenant il dit à quelques-uns de ses plus confidens ces paroles : *La rancune & la haine que j'avois au Roïaume de France pour cause de ce Roi Charles qui est mort, est bien affoiblie de la moitié : tel a haï le pere qui aimera le fils, & tel a guerroïé au pere qui aidera au fils.* De sorte qu'aïant jusques-là mis toute son esperance dans le secours des Anglois, il pensa dès-lors aux moïens de s'en défaire.

Quand il les sçut prêts d'entrer en Bretagne, il députa vers le Comte de Boukinkam les Seigneurs de Montbourcher, de Goüion, de la Houssaïe, de Kerimel, l'Evêque de Leon, & quelques autres Seigneurs, pour le complimenter. Ils le trouverent à Châteaubourg entre Vitré & Rennes.

Le Sire de Montbourcher, qui porta la parole, assura le Comte de Boukinkam de la reconnoissance du Duc pour le zele avec lequel il prenoit sa défense, lui dit que son Maître seroit ravi de la lui marquer, en donnant aux Anglois de bons quartiers en Bretagne ; mais qu'il n'en étoit pas trop le maître ; que la Noblesse souffroit fort impatiemment de voir tant d'étrangers dans le païs ; que les Villes fermées auroient peine à recevoir des garnisons Angloises ; que Nantes, qui étoit une des principales, étoit hautement déclarée pour le Roi de France ; que cependant il le prioit d'avancer jusqu'à Rennes, & que dans deux jours il viendroit lui-même l'y trouver.

Le Comte de Boukinkam fit semblant d'agréer un compliment qui ne lui plaisoit gueres, & marcha jusqu'à Rennes, dont il trouva les portes fermées, & où il ne lui fut permis d'entrer qu'avec très-peu de suite. Le Duc ne tint pas la parole qu'il avoit donnée de se rendre au plûtôt à Rennes, & n'y vint

que plus de quinze jours après. Les troupes d'Angleterre se dédommagerent par les courses qu'elles faisoient durant ce tems-là dans l'Anjou, dans le Maine, & jusques dans la Touraine, où elles firent d'étranges ravages.

1380.

Hist. des Ursins.

Quelque occupé cependant qu'on fût à la Cour des divisions qui y regnoient, & des intrigues que chacun y faisoit pour fortifier son parti, on ne laissoit pas de penser aux affaires de Bretagne; & quoiqu'on se défiât toûjours du Duc jusqu'alors ennemi de la France, on sçavoit qu'il étoit las de la guerre; que la Noblesse le sollicitoit toûjours de faire la paix, & qu'il y avoit lieu d'esperer, qu'en lui laissant son Duché aux anciennes conditions, il s'accommoderoit avec le Roi.

Et fait sa paix avec le Roi.

Hist. Anonym. c. 8.

Le Connétable se chargea d'écrire là-dessus à Robert de Beaumanoir, dont le credit étoit grand parmi la Noblesse. Ce Seigneur, qui avoit été long-tems au service de France, entreprit volontiers la negociation : & après s'être assuré des principaux Seigneurs, il alla trouver le Duc, que le Comte de Boukinkan avoit presque entierement regagné. Il lui parla avec tant de force, lui fit si bien comprendre que ses veritables interêts étoient de bien vivre avec le Roi de France, & l'intimida tellement, en lui faisant connoître que s'il ne faisoit la paix, il auroit toute la Noblesse de Bretagne contre lui, qu'enfin il le fit consentir à envoïer secretement des Ambassadeurs à la Cour, qui furent le Vicomte de Rohan, le Seigneur Charles de Dinan, les Sires Gui de Laval & Gui de Rochefort. Ils parlerent avec beaucoup de soumission, & protesterent que le Duc, resolu de changer de conduite, vouloit avoir une fidelité inviolable pour le Roi, qu'il reconnoissoit pour son Souverain. Le Duc de Bourgogne & le Duc d'Anjou s'accorderent cette fois-là, pour faire réussir la chose. Le Roi répondit qu'il oublieroit tout le passé, & rétabliroit le Duc dans le Duché de Bretagne, pourvû qu'il vînt en personne au tems qu'on lui marqueroit; faire ses soumissions & son hommage, & qu'il donnât pour l'avenir de bonnes cautions qui répondroient de sa fidelité, sous peine de demeurer coupables & complices de sa rebellion.

Les Envoïés aïant consenti à tout ce qu'on leur proposa, le Roi leur fit donner une copie du Traité, qu'ils porterent en Bretagne au mois de Février. Il fut lû dans une Assemblée 1381.

1381. de la Noblesse du païs, & le Duc avec tous les Seigneurs firent serment de l'observer dans la derniere exactitude. Quand on en eut reçu nouvelle à la Cour, le Roi envoïa vers le Duc, Jean le Fevre Evêque de Chartres, le Seigneur de Chevreuse, & Arnaud de Corbie premier President du Parlement; qui lui donnerent au nom du Roi une nouvelle investiture de son Duché, & rapporterent la ratification du Traité scellée du Sceau du Duc de Bretagne.

Articles du Traité. Ce Traité se conserve dans le Tresor des Chartres. J'en ferai ici un extrait, parce qu'on y voit que malgré la jeunesse du Roi Charles VI. & les brouilleries de la Cour, on eut soin d'y faire valoir l'autorité Roïale dans toute son étendue.

Invent. des Chart. T. j. Traité de paix entre, &c..... « Par lequel est convenu que » ledit Duc devoit venir devers le Roi accompagné des gens de » son païs, ainsi qu'il voudroit; & lui étant devant le Roi à » genoux, en presence desdits Ambassadeurs, dira au Roi tel- » les paroles: Mon très-redouté Seigneur, je vous supplie que » vous me veuilliez pardonner de ce que je vous ai couroucé, » dont il me déplaît bien fort & de tout mon cœur; & après » ces paroles, à la priere des amis dudit Duc, le Roi lui par- » donneroit: & après ledit pardon, ledit Duc feroit hommage » au Roi du Duché de Bretagne, & de tout ce qu'il tient du » Roi à la maniere qu'il avoit autrefois fait. Que le Comté de » Montfort lui seroit rendu, dont il feroit aussi hommage; & » que ledit Duc jurera d'être à l'avenir bon & loïal serviteur » du Roi & du Roïaume, & à l'avenir se joindra avec le Roi » contre le Roi d'Angleterre, le Roi de Navarre & autres. » Que le Roi usera en la Duché de Bretagne de ses droits » Roïaux, Souveraineté & ressorts en la maniere que lui & ses » Predecesseurs faisoient au tems du Duc Jean dernier dece- » dé.... Que les gens d'Eglise, Nobles, & autres personnes » s'obligent à se joindre pour le Roi contre le Duc, l'Anglois » & Navarrois, en cas de contravention de sa part, &c. »

Ibid. Tel fut ce Traité, qui fut conclu à la Cour de France entre les Plenipotentiaires François & Bretons le 15. de Janvier de l'an 1381. ratifié au mois de Février en Bretagne par le Duc, & executé par lui même en personne à Compiegne le vingt-septiéme de Septembre de la même année. Mais on ne sçavoit pas alors à la Cour de France, & apparemment on n'y sçut ja-

mais, que le Duc de Bretagne, deux mois avant la signature du Traité, avoit fait en secret, en presence seulement de quelques témoins & d'un Notaire Apostolique, un Acte juridique, par lequel, après avoir marqué sa reconnoissance pour les obligations qu'il avoit aux Rois d'Angleterre, & son inclination à ne se jamais separer d'eux, il protestoit que s'il étoit obligé à traiter avec la France, il ne le feroit que par force, & par la crainte de la mort & de la perte de ses Etats. Cet Acte a été retrouvé depuis peu d'années, & mis au jour par l'Auteur de la nouvelle Histoire de Bretagne. La conduite que le Duc tint dans la suite, montre qu'il avoit fait cette protestation avec plus de sincerité, que son Traité avec la France.

1381.

Tom. 2. p. 607.

Il est precedé du siege de Nantes que les Anglois sont obligés de lever.

Avant la conclusion de ce Traité, & même avant que les quatre Seigneurs Bretons vinssent en secret à la Cour, le Comte de Boukinkam resolut d'assieger Nantes, dont les François étoient maîtres; & le Duc de Bretagne lui promit de l'y aller joindre dans quinze jours avec tout ce qu'il pourroit assembler de troupes. La Cour de France avertie de ce dessein, avoit eu soin de bien fournir la Place de vivres & de Gendarmes, dont les plus considerables étoient les Seigneurs Jean le Barrois, surnommé des Barres, Jean de Château-morant, Morfouace, Jean de Malétroit, Amauri de Clisson cousin germain du Connétable, & Tournemine.

Froissard. cap. 59.

Ils sortent de France & repassent en Angleterre.

On ne vit jamais une resistance plus vigoureuse, de plus frequentes sorties & mieux concertées. Le siege dura depuis la Toussaints jusqu'au commencement de Janvier, que les Anglois furent obligés d'abandonner leur entreprise, après avoir été battus par quelques troupes, que le Roi envoïa au secours de la Place. Le Comte de Boukinkam avoit attendu en vain le Duc de Bretagne devant Nantes. Il ne fut pas au pouvoir du Duc de s'y rendre, les Gentilshommes de Bretagne lui aïant déclaré, que non seulement ils ne l'y suivroient pas, mais encore que s'il se mettoit en devoir d'aller joindre les Anglois, ils prendroient les armes contre lui. Le Connétable, qui étoit venu exprès de la Cour en Bretagne, n'omit rien pour les maintenir dans cette resolution. Ce fut dans cet intervalle que la negociation, dont j'ai parlé, commença : & quelque tems après la levée du siege de Nantes, le Duc déclara au Comte de Boukinkam la conclusion de son Traité avec la France. Une

Juvenal des Ursins.

1381.

telle nouvelle mit ce Prince fort en colere ; mais il étoit en païs ennemis, ses troupes étoient ruinées, & les Anglois ne pouvoient s'écarter sans être assommés. Ce fut pour lui une necessité de retourner en Angleterre, & il s'embarqua le onziéme d'Avril, sans retirer cependant la garnison Angloise qui étoit à Brest, se reservant cette entrée en Bretagne malgré le Duc. Les Anglois en avoient usé de même en Normandie pour Cherbourg, qu'ils n'avoient point encore rendu au Roi de Navarre, depuis tant d'années qu'il les y avoit reçus pour le défendre contre la France : car c'est d'ordinaire à leurs propres dépens que les plus foibles sont secourus par de plus puissans qu'eux.

Cette paix avec le Duc de Bretagne étoit un coup important pour la France, qui craignoit peu les Anglois quand ils étoient seuls, & ils ne lui étoient en effet gueres redoutables, que quand il y avoit quelque parti formé dans le Roïaume. Le Conseil d'Angleterre en étoit si fort persuadé, qu'il pensa à former une nouvelle faction en Bretagne, pour embarrasser en même-tems le Duc & le Roi de France.

Ils tentent inutilement de former une nouvelle faction en Bretagne.

D'Argentré Hist. de Bretagne.

Il y avoit déja plus de trente-six ans que Jean & Gui de Blois, fils aînés de Charles de Blois ancien concurrent du pere du Duc de Bretagne actuellement regnant, étoient retenus en Angleterre. Ils avoient été donnés en ôtage étant tout jeunes, pour la délivrance de leur pere pris après sa défaite à la bataille de la Roche-de-Rien, & n'avoient point été délivrés, parce que Charles s'allia de nouveau à la France, & fut tué peu de tems après à la bataille d'Aurai. Le Roi d'Angleterre les fit venir, leur dit qu'il ne pouvoit pardonner au Duc de Bretagne le Traité qu'il avoit fait avec la France, sans en rien communiquer au Comte de Boukinkam, qui étoit venu pour le secourir ; qu'il ressentoit vivement l'affront fait au Comte son oncle, & l'ingratitude que le Duc avoit fait paroître envers l'Angleterre, à qui il étoit redevable de son Duché. « Votre » pere, (continua - t'il,) avoit des droits sur ce Duché, » son malheur voulut qu'il s'adressa plûtôt au Roi de » France qu'au Roi mon aïeul, pour les faire valoir. Il y perit : » mais après tout des droits litigieux comme ceux-là subsistent » encore. Je m'offre à vous proteger, si vous voulez les soûte- » nir, & ranimer les anciens amis que votre maison & votre

» mere ont encore en Bretagne : & pour vous montrer que c'est » tout de bon que je veux entreprendre votre cause, je vous » offre en mariage,(dit-il à l'aîné des deux,) ma cousine germai- » ne fille du Duc de Lancastre mon oncle. Je vous demande, » pour toute condition, que vous me fassiez hommage du Du- » ché de Bretagne, dont je vous ferai prendre le titre, & que » vous me juriez de ne vous allier jamais avec la France, quand » je vous aurai rétabli. » 1381.

Quelque difficulté qu'il parût dans l'execution d'un tel projet, l'offre étoit specieuse, & très-capable de tenter ces deux Seigneurs, qui, quoiqu'assés bien traités en Angleterre, s'y regardoient toûjours comme prisonniers. Mais ils firent une réponse, que Richard n'attendoit pas. Ils lui dirent, qu'ils se souvenoient parfaitement des obligations que leur pére avoit aux Rois de France, qui l'avoient toûjours soûtenu contre les Comtes de Montfort usurpateurs du Duché de Bretagne ; qu'ils ne les oublieroient jamais ; que quand il devroit leur en coûter la vie, avec la liberté qu'ils avoient déja perdue, ils ne se départiroient point de l'affection & de la fidelité qu'ils devoient à la France ; & qu'ils le prioient de trouver bon qu'ils refusassent la grace qu'il leur vouloit faire à des conditions qu'ils ne pouvoient accepter avec honneur. Richard fut moins choqué de ce refus, que surpris d'une telle generosité ; & comme d'ailleurs il auroit été fort embarrassé à tenir sa promesse, il ne les pressa pas davantage là-dessus.

Nouveaux incidens causés par le Schisme de l'Eglise.

La Cour fut délivrée de l'inquietude que lui auroit donné la guerre de Bretagne, dans la situation où se trouvoit alors le Roïaume, & fut moins embarrassée de certains incidens que le Schisme de l'Eglise y produisoit de tems en tems.

Louis Roi de Hongrie, qui par la raison que j'en ai apportée dans l'Histoire du regne precedent, étoit tout dévoué à Urbain, envoïa un Ambassadeur en France, pour prier le Roi d'abandonner Clement, prétendant qu'il étoit certainement Anti-Pape. L'Ambassadeur déclara, que si on continuoit de le soûtenir, le Roi son Maître renonceroit aux Traités d'Alliance qui avoient été jusqu'alors entre la France & la Hongrie. Cette rupture étoit peu importante pour la France, neanmoins on voulut bien rendre raison à l'Ambassadeur

1381.

de la conduite que le feu Roi avoit tenue en cette affaire, & des motifs qui l'avoient porté à se déclarer pour Clement. Le Duc d'Anjou eut là-dessus des conferences avec l'Ambassadeur, qu'il adoucit, & se retira assés content. Nos Histoires marquent que dans le même tems l'Ambassadeur de Castille avoit parlé conjointement avec celui de Hongrie, & de la même maniere que lui : mais il y a toute apparence que ce fut là un bruit populaire, auquel les Historiens ont ajoûté foi trop aisément. Car il est constant, par des Memoires manuscrits de ce tems-là, & très-authentiques, que le Roi de Castille, qui étoit jusqu'alors demeuré neutre, embrassa cette même année le parti de Clement, après avoir fait examiner la chose avec toute la diligence possible, & pris les avis des Evêques, des Seigneurs, & de tout ce qu'il y avoit de plus habiles gens dans son Roïaume, qu'il assembla à Medina del Campo : ce qui ne peut en aucune maniere s'accorder avec la prétendue negociation de l'Ambassadeur d'Espagne à la Cour de France : mais la difference de la conduite d'Urbin à l'égard des païs qui le reconnoissoient, & de celle que Clement tenoit en France, y faisoit grand tort à celui-ci, & l'y rendoit infiniment odieux.

Hist. Anonym. de Charles VI. Juvenal des Ursins.

Processus habitus coram Rege Joanne.

Hist. Anonym. c. 11.

On n'entendoit parler que d'impositions sur le Clergé. Les Benefices n'étoient possedés que par les Cardinaux d'Avignon, dont le nombre étoit de trente-six. Clement se reservoit la nomination des Dignités les plus considerables des Chapitres, pour les conferer aux gens de sa Cour. Les graces expectatives furent plus en usage que jamais ; c'est-à-dire que l'on conferoit les Benefices même du vivant du Beneficier, pour être possedés après sa mort par les nommés. On les chargeoit de pensions excessives. La premiere année du revenu des Benefices vacans étoit pour le Pape, la Chambre Apostolique s'emparoit des biens meubles des Evêques qui mouroient, au préjudice de leurs heritiers. Tout cela excitoit de grands murmures dans le Clergé, & sur-tout parmi les Supposts de l'Université, qui se voïoient par là privés des Benefices où ils auroient pu prétendre en vertu de leurs degrés, ou qui n'en recevoient presque que le titre, la plus grande partie du revenu allant aux Pensionnaires.

Les principaux Membres de l'Université confererent entre eux de ce qu'il y avoit à faire sur une chose qui lui étoit

si

1381.

si préjudiciable. Le veritable remede étoit la fin du Schisme ; mais il n'y avoit gueres d'apparence qu'on la dût voir si-tôt. Un des expediens qui avoient été proposés pour le finir dans les Assemblées tenues sur ce sujet sous le dernier Regne, avoit été la convocation d'un Concile general. Ce moïen avoit été rejetté : mais les Maîtres & Docteurs de l'Université penserent à le proposer de nouveau ; & pour accoûtumer insensiblement le public à goûter cet expedient, ils en traiterent dans les Ecoles à l'occasion de diverses questions Theologiques. On en disputa, on en fit des Theses pour & contre : on fit des Livres, on tint des Conferences où la matiere étoit agitée. Enfin au bout de quelque tems, l'Université s'étant assemblée, on y prit la resolution de députer au Roi & aux Princes, pour les supplier de prendre ce moïen de terminer le Schisme ; & on choisit Maître Jean Rousse natif d'Abbeville, demeurant au College du Cardinal le Moine, pour porter cette parole.

Le Duc d'Anjou s'attire la haine du Clergé.

Le Duc d'Anjou aïant appris cet arrêté, en fut fort en colere. On le soupçonna, avec beaucoup de fondement, d'avoir part aux levées que faisoit Clement ; car ce Prince amassoit de l'argent par toutes sortes de voies, pour être en état de soûtenir l'adoption que la Reine Jeanne avoit faite de sa personne pour le Roïaume de Naples : & le Pape avoit grand interet qu'il réussît dans cette enrreprise, qui lui devoit assurer l'Obedience de ce Roïaume. Si-tôt donc que le Duc d'Anjou eut été informé de ce qui s'étoit passé dans l'Assemblée de l'Université, il donna ses ordres pour faire arrêter le Député, qui fut enlevé la nuit suivante, & mis dans un cachot au Châtelet.

Cet emprisonnement mit en mouvement toute l'Université & tout le Clergé. Le Recteur accompagné des plus celebres Professeurs de toutes les Facultés vint trouver le Prince, pour lui demander la delivrance de leur Confrere. Il les traita de revoltés, & ils étoient ainsi regardés de toute la Cour. Après plusieurs refus le Prince se laissa fléchir ; mais il envoia publier dans les Ecoles défense de traiter desormais ces questions seditieuses, d'y parler de l'election d'un nouveau Pape, ou de la necessité d'un Concile, & cela sous peine de desobeïssance, & de crime de leze-Majesté.

Cette defense produisit la désertion de plusieurs Docteurs &

1381. Ecclesiastiques, qui se retirerent à Rome avec Jean Rousse, où ils firent leur Cour à Urbain, de ce qu'ils avoient fait en France. Il en eut beaucoup de joie, esperant que cette fameuse Université pourroit entrer dans son parti, & qu'il en tireroit un grand avantage.

Jean Rousse fut renvoïé secretement en France par Urbain, avec des Lettres de remercîment pour les Docteurs. Il les y exhortoit à ne se point laisser épouvanter par les menaces des Grands de la Terre, & à continuer d'agir de toutes leurs forces pour l'extirpation d'un si pernicieux Schisme. Ces Lettres furent lûes en pleine Assemblée de l'Université. Le Duc d'Anjou en fut extrêmement irrité, & fit chercher par tout Jean Rousse; mais il lui échappa, & regagna Rome, où d'autres Docteurs de Paris arrivoient tous les jours, & faisoient publiquement de grandes plaintes contre le Duc: ceux qui demeurerent à Paris apprehendant le châtiment, garderent le silence au moins en public, & attendoient pour se declarer, quelque conjoncture plus favorable.

Les Ducs de Bourgogne & de Bourbon, toûjours fort unis ensemble, laissoient faire ces éclats au Duc d'Anjou, sans beaucoup s'en embarrasser, & ils n'étoient pas fâchés de voir qu'il

Chap. 12. s'attiroit par là la haine du peuple & du Clergé, en attendant que l'expedition de Naples qu'il meditoit, les délivrât de ce Prince, & leur laissât toute l'autorité du Gouvernement.

Le Duc de Berri obtient le Gouvernement de Guienne & de Languedoc.

Cependant le Duc de Berri, qui portoit fort impatiemment de n'y avoir presque aucune part, pensa à se dedommager d'ailleurs. Il demanda au Roi le Gouvernement de Guienne & de Languedoc. Le Duc d'Anjou appuïa sa demande de pretextes fort specieux: mais dans le fond le motif qui le faisoit agir, étoit que par le moïen du Duc de Berri, qui lui seroit redevable de cet établissement, il pourroit tirer de ces païs-là de grosses Troupes pour son entreprise d'Italie: & même pour l'engager à l'y seconder, il lui promit quelque-tems après de le faire Prince d'Achaïe & de Tarente, si-tôt qu'il seroit en possession de la Couronne de Naples.

Il y avoit encore un autre motif qui le rendoit favorable à la pretention de son frere, c'est qu'en lui procurant ces Gouvernemens, il en dépouilloit Gaston Comte de Foix, que le feu Roi, en les lui ôtant à lui-même à cause de ses extrêmes ve-

xations, en avoit gratifié. La chose fut resolue comme il le souhaitoit, & le Gouvernement accordé au Duc de Berri : mais il étoit plus aisé de lui faire ce present, que de l'en mettre en possession. La soumission des Grands est pour l'ordinaire proportionnée à la vigueur ou à la foiblesse du Gouvernement, & jamais il ne fut plus foible qu'il l'étoit alors en France. Le Comte de Foix se sentoit aimé des peuples, qu'il gouvernoit en effet avec beaucoup de moderation & de douceur ; & il sçavoit d'ailleurs, qu'ils apprehendoient beaucoup le Duc de Berri, dont ils connoissoient la dureté envers ses Sujets du Poitou, qui étoit de son Appanage. Le Comte fit à Toulouse une Assemblée de la Noblesse, & des principaux de la Ville, où il leur fit part de l'ordre qu'il recevoit de la Cour, de ceder son Gouvernement au Duc de Berri. Il s'éleva aussi tôt un grand murmure, qui ne déplut pas au Comte. On confera cependant, & chacun dit son avis. Le plus general fut, qu'il falloit députer au Roi, pour le supplier de ne point ôter au Languedoc & à la Guienne un Gouverneur cheri des peuples, & qui en faisoit depuis long-tems tout le bonheur.

Les peuples de ces Provinces refusent de le recevoir.

Juvenal des Ursins.

Les Deputés arriverent à la Cour, où ils furent très-mal reçus du Roi, traités de rebelles, & renvoïés avec menaces ; d'autant plus que l'on sçut qu'on se préparoit dans le païs à repousser le Duc de Berri, supposé qu'il voulût y entrer par force. En effet ce Prince s'étant avancé jusqu'au-delà de la Loire, on lui envoïa dire qu'on n'étoit pas en disposition de le recevoir, & qu'on le supplioit de se désister de cette entreprise.

Comment ce different fut terminé.

Le Roi aïant appris cette nouvelle, entra en grande colere. Il fit resoudre sur le champ par son Conseïl, qu'on marcheroit incessamment avec une armée contre ces rebelles, & il alla luimême peu de jours après à saint Denys pour prendre l'Oriflame, qu'il mit entre les mains de Pierre de Villiers-l'Isle Adam Grand Maître de France. Ainsi le Comte de Foix eût eu bientôt sur les bras toutes les forces du Roïaume, si les Princes qui gouvernoient avoient agi de concert : mais le Duc de Bourgogne rompit le coup, en persuadant au Roi d'occuper ses Troupes ailleurs quand elles furent assemblées. Le Duc de Berri ne laissa pas de marcher avec celles qui étoient à lui. Le Comte de Foix le défit ; mais ce Seigneur envisageant les dangereuses sui-

Invent. des Chart. Tom. 1. Berri 2. n. 33.

1381. tes de sa revolte, traita quelque tems après avec ce Prince, & lui remit son Gouvernement à des conditions avantageuses. Il se fit un honneur de n'avoir pas cedé à ses ennemis, & un merite de s'être soumis au Roi après une victoire dont il pouvoit se prévaloir, pour lui causer de grands embarras.

Le motif dont se servit le Duc de Bourgogne, afin d'empêcher le Roi de faire marcher une armée pour soumettre le Comte de Foix, fut la revolte des Flamans contre Louis Comte de Flandres. Il lui répresenta qu'il n'étoit pas seulement de son honneur, mais encore de son devoir de ne point laisser opprimer son Vassal par une populace revoltée; que le Souverain étoit autant obligé à secourir ses Vassaux, qu'eux l'étoient à lui faire service en tems de guerre; & que le Duc de Berri trouveroit aisement dans son Duché, dans son Comté de Poitou, & dans le Languedoc même assés de troupes, pour venir à bout du Comte de Foix.

Les moins éclairés du Conseil voïoient bien que le Duc de Bourgogne envisageoit en cela son interêt particulier, plus que toute autre chose. Il étoit gendre du Comte de Flandres, son heritier présomptif par sa femme fille unique legitime du Comte, & c'étoit sauver son bien, que de rétablir son beau-pere dans son Comté. Ce fut là la vraie raison qui fit compter pour peu de chose la revolte du Languedoc, bien plus dangereuse en effet pour la France, & beaucoup plus injurieuse à l'autorité du Roi, qu'elle choquoit immediatement, que la rebellion des Flamans contre leur Comte: mais l'expedition de Flandres fut elle-même suspendue pendant quelque tems pour d'autres incidens fâcheux.

Nouvelle sedition à Paris au sujet des impôts.

Hist. Anonym. l. 2. c. 1.

Il falloit pour cette expedition avoir de l'argent. Le Duc d'Anjou en avoit aussi besoin pour celle de Naples. L'unique moien pour cela étoit de rétablir les impôts qu'on avoit supprimés au sujet de la derniere sedition, dont le succès avoit rendu le peuple plus insolent que jamais. On tint jusqu'à sept Conseils là-dessus, tant avec les Notables de Paris, qu'avec les principaux du Clergé & de la Noblesse. La plûpart étoient de l'avis de la Cour, pour le retablissement des subsides, mais la difficulté étoit d'y faire condescendre ou d'y contraindre le peuple. On chargea Villiers-l'Isle-Adam, & l'Avocat General des Marêts, tous deux fort aimés des Parisiens, de sonder les

1381.

esprits, & de les disposer à soulager les besoins du Roi. Ils se trouverent à plusieurs Assemblées de Ville : ils parlerent aux Bourgeois qui étoient les plus accredités parmi le peuple ; mais ils les trouverent intraitables là-dessus, & le bruit de ces negociations s'étant répandu dans Paris, il n'en fallut pas davantage pour faire prendre les armes à la populace. Elle se fit des Capitaines, s'empara des Portes de la Ville, tendit les chaînes dans les rues, criant par tout qu'il falloit plûtôt mourir, que de se soumettre aux impôts.

La Ville de Rouen suit cet exemple.

Ce méchant exemple fut suivi dans les Provinces ; mais il n'y eut pas de Ville où l'insolence & la folie fussent portées si loin qu'à Rouen. Deux cens compagnons de divers métiers s'étant attroupés, investirent la maison d'un Marchand Drapier, à qui sa grosse taille avoit fait donner le surnom de Gras. Ils le forcerent d'accepter le titre de Roi, lui firent un Thrône sur lequel ils le placerent, le conduisirent comme en triomphe dans un char par tous les quartiers de la Ville, & l'amenerent au marché, où ils lui presenterent une Requête, par laquelle ils lui demandoient exemption de tous les impôts. Il fut obligé, de peur d'être massacré, de contribuer à cette farce, en enterinant leur Requête, & l'exemption fut aussi-tôt publiée par tous les quartiers de la Ville.

Ils allerent de là aux maisons de ceux qui levoient les droits du Roi, les pillerent, & tuerent tous ceux qu'ils y rencontrerent. Ils forcerent l'Abbaïe de S. Ouen, dont les Religieux avoient depuis peu été confirmés par Arrêt dans quelques droits qu'ils levoient sur la Ville. Ils rompirent la porte des Archives, mirent en pieces tous les papiers, & tournerent vers le vieux Palais, pour se saisir de cette Forteresse : mais ils furent repoussés, & plusieurs furent tués ou blessés.

Hist. Anonym. loc. cit.

Il y eut de pareilles seditions en divers endroits du Roïaume, & l'on crut avec beaucoup de fondement, que les Flamans & les Anglois avoient des Emissaires dans les principales Villes, pour les faire soulever, & entrer en ligue avec eux. Ceci fut confirmé à l'Historien contemporain qui raconte toutes ces choses. C'étoit un Religieux de l'Abbaïe de S. Denys qui dit, qu'étant vers ce tems-là en Angleterre pour les affaires de son Abbaïe, il y eut de semblables soulevemens de la plus vile populace, où cinq grands Seigneurs d'Angleterre, avec l'Ar-

1381. chevêque de Cantorberi, furent traînés au supplice, & décapités publiquement : qu'aïant parlé avec étonnement & avec horreur du traitement qu'on avoit fait à l'Archevêque de Cantorberi, un de la compagnie lui répondit : *Sçachez qu'on verra dans votre France de plus grandes revolutions encore, & dans peu de tems.*

1382.

Mesures du Duc d'Anjou pour soûtenir les impôts.

Le Duc d'Anjou voïant son autorité & celle du Roi ainsi foulée aux piés sans pouvoir y remedier, prit le parti de dissimuler, & ne changea pas cependant de resolution. Il laissa passer quelques mois, durant lesquels il tâcha, par diverses promesses, de gagner les Chefs des mutins. Au mois de Fevrier de l'an 1382. c'est-à-dire, près de six mois après la sedition, il fit assembler secretement au Châtelet les plus riches partisans; & après avoir fait fermer les portes, il leur proposa les Fermes à l'enchere. L'envie de gagner les fit passer par dessus le danger qui étoit alors attaché à cet emploi, & la chose fut reglée. Il étoit question de publier l'Edit qui fut fait pour le rétablissement des impositions, & ensuite de le soûtenir. On tâcha de s'assurer de la Noblesse, & de quelques troupes. Le peuple paroissoit radouci, & en cas que la sedition recommençât, on étoit en resolution d'en venir à la force.

Un homme s'offrit pour publier l'Edit : mais il crut devoir prendre ses précautions. Il monta sur un bon cheval, vint aux Halles, & aïant assemblé beaucoup de monde, il cria d'abord, qu'on avoit volé la vaisselle du Roi, & promit recompense à ceux qui découvriroient les voleurs. Comme chacun raisonnoit sur cet accident, il dit qu'il avoit encore une chose à annoncer : c'est que le lendemain, qui étoit le premier jour de Mars, on leveroit les subsides; il piqua en même-tems son cheval, & se sauva.

Soûlevement de la populace qui se porte à divers excès.

Quoique cette parole eût excité quelque murmure, neanmoins les espions du Prince lui rapporterent que le peuple ne paroissoit pas fort émû; de sorte que le lendemain les Commis allerent aux Halles, pour lever l'impôt mis sur les denrées. Une chose si mal concertée ne pouvoit que mal réussir. Un des Commis s'adressa d'abord à une vendeuse d'herbes, qui commença à crier de toute sa force contre lui. Elle fut secondée de ses compagnes, qui massacrerent le Commis. Le bruit se répandit bientôt dans le voisinage, & en un moment tout Paris fut

en combustion. Le tumulte fut si grand & si general, que le Prevôt, l'Evêque, les principaux Bourgeois, & les Officiers même du Conseil du Roi, ne se croïant pas en sureté, sortirent promptement de la Ville avec ce qu'ils purent emporter. 1382.

La populace profita de la consternation, enfonça les portes de la Maison de Ville & de l'Arsenal, où elle prit des armes, & entre autres des massues & des maillets dont elle assomma les Commis pour les impôts: & c'est de là qu'on donna à ces seditieux le nom de *Maillotains*.

Comment & par qui appaisée.

Les maisons des plus riches Bourgeois furent pillées, les prisons rompues, & ils tirerent de celles de l'Evêché Hugues Aubryot, qui peu auparavant avoit été Prevôt de Paris, & avoit fait travailler aux Tours de la Bastille, bâtir le Pont S. Michel, le petit Châtelet, & fait divers autres Ouvrages publics; mais qui étoit un des plus grands scelerats de son tems, & qui meritant le feu par ses crimes & par ses impietés, avoit été par grace condamné à une prison perpetuelle. Ils le choisirent pour leur Capitaine; mais il s'échappa la nuit suivante. Ils resolurent d'aller rompre le Pont de Charenton, pour empêcher que quelques troupes que le Roi avoit au-delà de la Seine, ne vinssent à Paris: mais la crainte de les rencontrer sur le chemin les arrêta. L'Avocat General des Marêts seur de l'amitié que le peuple avoit pour lui, étoit demeuré dans Paris; & quand il vit la premiere fougue un peu rallentie, il alla par les rues. La populace s'étant assemblée autour de lui, ce Magistrat lui representa avec beaucoup de douceur & d'éloquence, les horribles violences, où l'on s'étoit emporté, lui conseilla de ne pas pousser plus loin le desordre, & de se mettre plûtôt en état de flechir la clemence du Roi. Son autorité calma le tumulte presque en un instant, & chacun retourna chés soi.

Punition [illegible] de Rouen.

Durant que cela se passoit à Paris, le Roi avec ses oncles, & grand nombre de Noblesse bien armée, marcha vers Rouen avec tant de promptitude, qu'il surprit les Bourgeois; & s'étant rendu maître d'une des portes, la fit sur le champ abattre, avec les murailles où elle étoit attachée, & y entra par la bréche comme dans une Ville conquise. On mit des corps de garde dans tous les quartiers de la Ville. On arrêta les principaux

1382. Chap. 3. Chefs de la rebellion, qui furent executés. La cloche du Beffroi fut dépendue, les armes ôtées aux Bourgeois, & portées au Château, & les impôts mis sur le vin, sur les autres boissons, sur les draps, & sur le reste des marchandises.

Tout cela fut fait en trois jours; après lesquels le Roi prit la route de Paris avec ses troupes, pour faire un nouvel exemple de severité. La chose n'étoit pas si aisée, vû la grande multitude de peuple de cette Capitale, & les seditieux pouvant se précautionner. L'allarme neanmoins se répandit parmi eux. Les Magistrats & les principaux Bourgeois, quoiqu'innocens de toutes ces violences, apprehenderent qu'on ne les confondît avec les coupables. Il fut resolu, du consentement de tout le monde, qu'on iroit au devant du Roi, pour lui demander grace, & le pardon de tout ce qui s'étoit passé. L'Université de Paris fut chargée de cette commission avec l'Avocat General. On choisit dans le Corps de l'Université pour porter la parole, ceux qu'on croïoit les plus agreables à la Cour. Ils vinrent au Château de Vincennes un peu après que le Roi y fut arrivé, & demanderent audience.

Chap. 4.

La difficulté qu'on prévoïoit à réussir autrement, fit qu'ils furent assés favorablement écoutés. Le Roi leur dit, que malgré les énormes excès où les Parisiens s'étoient emportés, il avoit encore assés de bonté pour leur pardonner; qu'il vouloit même faire un effort de clemence, en supprimant les impôts qui avoient été l'occasion de tant de desordres: mais qu'on feroit justice de ceux qui avoient forcé les prisons du Châtelet: qu'il ordonnoit qu'on les arrêtât, & que leur procès leur fût fait dans toute la rigueur des Loix.

Les Députés, qui n'esperoient pas en tant obtenir, se retirerent fort contens; & l'Avocat General étant arrivé à Paris, parcourut en litiere toutes les rues, pour annoncer ces bonnes nouvelles au peuple; mais il fut également surpris & chagrin, de voir encore plusieurs seditieux se mettre peu en peine du pardon que le Roi leur accordoit. Il ne laissa pas de faire arrêter ceux qui avoient forcé la prison; & après les avoir facilement convaincus d'un crime qui étoit notoire, il les fit conduire au supplice. Mais dès que le peuple sçut leur condamnation, il s'émut de nouveau. Le Roi, qui en fut averti, envoïa ordre au Prevôt de suspendre l'execution. On les ramena en

prison;

prison ; & suivant un autre ordre qui lui fut envoïé, il en fit secretement jetter la plûpart dans la riviere en divers jours. 1382.

Le Roi voïant cette mauvaise disposition de la populace de Paris, n'eut garde d'y rentrer. Il étoit tantôt à Vincennes, tantôt à Compiegne, tantôt à Melun ; mais vû l'épuisement de son Epargne, il pensoit toûjours aux moïens de remettre les anciens subsides. Il ordonna aux principales Villes du Roïaume d'envoïer des Députés à Compiegne pour la mi-Avril. Dès qu'ils s'y furent rendus, on les assembla. Arnaud de Corbie premier President du Parlement leur exposa l'impuissance où se trouveroit le Roi, de maintenir le Roïaume dans l'état où le Roi son pere le lui avoit laissé, de le défendre contre les ennemis, & d'entretenir les armées, si on ne lui fournissoit les mêmes moïens de le faire, & les mêmes fonds dont son Predecesseur jouissoit, qui consistoient dans les subsides établis de son tems. Chap.

Les Deputés pour la plûpart répondirent, qu'ils n'étoient venus que pour entendre les intentions du Roi ; qu'ils n'étoient point autorisés à rien conclure ; qu'ils feroient leur rapport aux Villes qui les avoient députés, & qu'ils n'épargneroient rien pour les engager à ce qu'on souhaitoit d'elles. Mais quand ils proposerent la chose à leur retour, elle fut rejettée par tout ; & les Députés de Sens, qui seuls avoient consenti aux subsides, furent desavoués. Le Roi apprit ces desagreables nouvelles par quelques-uns des mêmes Députés, qui revinrent le trouver à Meaux & à Pontoise. *Aucune des Villes du Roïaume [illegible] soumettre aux impôts.*

C'étoit l'exemple de Paris qui emportoit toutes les autres Villes. C'est pourquoi on proposa au Roi d'y retourner, pour essaïer si sa presence ne produiroit point quelque bon effet sur l'esprit du peuple. Les principaux Bourgeois toujours en allarmes, & toûjours à la veille d'être pillés par la populace, souhaitoient ardemment son retour. On negocia sur ce sujet. Le Roi consentit à revenir à Paris sous ces conditions ; que le peuple mit bas les armes ; que toutes les portes de la ville fussent ouvertes ; qu'on ne tendît point les chaînes dans les rues la nuit tandis qu'il y demeureroit ; qu'aucun Parisien ne vînt armé au-devant de lui, s'il n'étoit son Officier ou son Domestique, ou qu'il ne le fût de quelques Seigneurs de la Cour ; & qu'enfin il entrât dans Paris à la tête de ses Troupes. Il donna Chap. 6.

1382. trois jours aux Parisiens, pour déliberer là-dessus, & ordonna que six ou sept des Notables & des plus riches Bourgeois vinssent lui en rendre réponse à Melun.

Ces conditions furent proposées dans une Assemblée generale des Bourgeois, dont les principaux firent en vain tous leurs efforts pour les faire accepter : mais les mutins l'emporterent. Le Roi l'aïant appris, engagea Villiers-l'Isle-Adam à aller à Paris, pour déclarer dans une Assemblée de Ville, qu'il se contenteroit du droit de Gabelle & de la Douane; mais ce Seigneur trouva les esprits si aigris & si intraitables, qu'il revint sans avoir osé faire la proposition.

Le Roi emploïe la force contre Paris, qui donnoit l'exemple à toutes les autres.

Après tant & de si inutiles démarches, on resolut à la Cour d'emploïer la force. Le Duc d'Anjou rassembla pour cet effet tout ce qu'il put de troupes, les posta aux environs de Paris, & leur permit d'y vivre à discretion, de piller tous ceux qui sortiroient ; & de tous les desordres que la guerre apporte avec elle, il ne défendit que le meurtre & l'incendie, & encore pour racheter ce dernier, il fallut que toutes les maisons de campagne des environs, & toutes les granges se soumissent à la contribution.

La tranquillité y est rétablie par ce moïen.

Cela produisit une partie de l'effet qu'on avoit prétendu, & on parla d'accommodement. Il se tint une Conference à l'Abbaïe de S. Denys entre le Premier President de la part du Roi, & l'Avocat General pour les Parisiens, où assisterent l'Evêque de Paris, Enguerrand de Couci, de Villiers, l'Abbé de Saint Denys, & un autre nommé Messire Jacques le Riche. La chose reussit, & l'on conclut un Traité, par lequel le Roi pardonnoit tout, & promettoit de venir au plûtôt à Paris, & la Ville s'obligeoit à lui faire incessamment un present de cent mille francs. Le Roi arriva dès le lendemain à Paris, où il fut reçu avec toutes les marques de joie que peut donner un peuple, qui passant d'une extrêmité à l'autre, est également excessif dans sa tendresse & dans sa brutalité ; & peu de jours après les cent mille francs furent donnés au Roi.

La tranquillité étant ainsi rétablie, le Duc d'Anjou s'en alla à Avignon, pour y conferer avec le Pape ; & de là passer au Roïaume de Naples. Il emporta avec lui des tresors immenses, dont la plûpart auroient dû être dans les coffres du Roi, & qui eussent empêché bien des maux, s'il les eût eu en sa puissan-

ce. Le Duc de Bourgogne, par le départ du Duc d'Anjou, demeura maître du Gouvernement, & hâta le secours qu'il avoit promis au Comte de Flandres. Je vais raconter le succès de ces deux expeditions. Je commence par celle de Flandres. 1382.

Louis Comte de Flandres étoit un homme de plaisir, qui ne songeant qu'à ses maîtresses, à la magnificence de ses fêtes, & aux autres divertissemens de toute espece dont il étoit toûjours occupé, ne donnoit que peu d'attention au gouvernement de ses Etats. Les Flamans cependant toûjours feroces, indomptable, & infiniment jaloux de leur liberté, auroient eu besoin d'un Prince appliqué, actif, accort, ferme, qui eût sçu à propos, suivant les conjonctures, emploïer & la douceur & la severité, tantôt pour les gagner, & tantôt pour les contenir. *Affaires de Flandres.*

Louis, faute de ces talens, n'eut qu'un Regne fort agité de seditions frequentes, causées partie par les impôts dont il chargeoit ses Sujets, pour subvenir à ses folles dépenses, partie par le caprice d'une populace, qui sous prétexte de conserver ses Privileges, suivoit aveuglement les impressions du premier seditieux qui levoit l'étendart de la revolte. Le Comte eut d'abord les inclinations assés Françoises; mais il changea depuis, penchant beaucoup du côté des Anglois, & il eut toûjours de grandes liaisons avec le Duc de Bretagne. Ces raisons faisoient que le feu Roi ne l'aimoit pas Il n'étoit pas fâché de le voir aux prises avec ses Sujets, & ne se mêloit gueres d'accommoder leurs differends, de crainte que s'il eût été tout-à-fait maître chés lui, il ne s'unît avec l'Angleterre contre la France: une fois seulement, avec la permission du Roi, le Duc de Bourgogne fut Mediateur entre le Comte & les Communes de Flandres, en faveur d'un grand nombre de Noblesse qu'elles tenoient assiegée dans Oudenarde: mais après une infinité d'autres brouilleries qui arriverent depuis, les affaires du Comte se trouverent enfin en un très-mauvais état. Annales de France.

Les Gantois s'étoient fait un Chef nommé Philippe d'Artevelle. Il étoit fils de Jacques d'Artevelle ce fameux Brasseur de Bierre, qui sous le Regne de Philippe de Valois & de Louis de Nevers Comte de Flandres, avoit été à la tête d'une semblable revolte, & qui fut tué dans une émeute populaire, lorsqu'il intriguoit pour faire élire Comte de Flandres Edouard Prince de Galles, à la place de son Prince legitime. Le souve- *Revolte des Gantois.* Froissard. c. 71.

1382. nir de l'audace du pere fit croire aux Gantois qu'ils trouveroient dans le fils un homme aussi capable que lui, de soutenir une sedition, & ils ne se méprirent pas.

Juvenal des Ursins. Ce Philippe d'Arteveile étoit bien-fait, de belle taille, éloquent, homme de resolution & de tête, & qui auroit fait honneur par ces grandes qualités, à une naissance plus illustre que

Meyerus Annal. Flandriæ l. 13. la sienne. Il vivoit alors en homme privé, mais plus noblement que son pere, dont il avoit quitté le métier. Les Gantois le contraignirent malgré sa résistance, de se faire leur Capitaine; & quand il eut une fois accepté cet emploi, il en remplit parfaitement les fonctions.

Il commença par s'opposer à un projet de paix, dont les conditions étoient très-dures pour les Gantois. Se voïant bloqué par le Comte, & reduit à la derniere extrêmité par le défaut de vivres, il alla à la tête de cinq mille hommes au-devant de ce Prince, qui en avoit trente mille, le défit, emporta Bruges, où il entra avec les fuïards, & le Comte, qui s'y étoit sauvé, ne lui échappa que par une espece de miracle. Il remit l'abondance dans Gand, dont il fit lever le blocus; & profitant de sa victoire, soumit & fit ranger au parti de la Ville de Gand presque toute la Flandres où l'on parle Flamand. C'est là où en étoient reduites les affaires du Comte de Flandres, lorsqu'il eut recours à son gendre le Duc de Bourgogne, afin d'obtenir par son moïen du secours du Roi.

Il n'y avoit plus dans ce quartier de la Flandres qu'Oudenarde & Denremonde, qui tenoient pour lui. Artevelle s'attacha à Oudenarde; mais beaucoup de Noblesse, tant Flamande que Françoise, qui s'y etoit jettée, & y avoit pour Chef un Seigneur nommé Daniel de Halüin, s'y défendit avec toute la

Froissard. c. 106 bravoure possible. Artevelle étoit resolu de l'emporter à quelque prix que ce fût, d'autant plus qu'il sçavoit qu'il n'y avoit que très-peu de vivres dans la Place. Mais quelques-uns même de son parti touchés de compassion pour tant de braves Gentils-hommes renfermés dans la Place, qui seroient à la merci du soldat furieux, lui proposerent de chercher des voies d'accommodement, l'assurant que le Comte de Flandres, pour sauver cette Noblesse, ne refuseroit point les conditions, pour peu qu'elles fussent tolerables.

Le Roi étoit alors à Senlis, jusqu'où il s'étoit déja avancé,

1382.

pour continuer sa route vers la Flandres, après que le Duc de Bourgogne eut pris ses précautions, pour empêcher qu'il ne se fit de nouveaux remuemens à Paris. Les Officiers de l'armée avoient ordre de se rendre à Arras avec leurs troupes vers la mi-Octobre, & tout filoit de ce côté-là.

Artevelle ne douta pas que ce ne fût en faveur du Comte de Flandres, que cette armée s'assembloit; c'est ce qui le rendit encore plus facile à essaïer les voies de l'accommodement qu'on lui conseilloit, & il écrivit au Roi une Lettre qu'il envoïa jusqu'à Senlis par un Heraut, pour lui témoigner que les Flamans ne refuseroient pas de traiter de paix avec le Comte de Flandres. Juvenal des Ursins.

Cette Lettre fut reçue avec mépris: on railla d'un fils de Brasseur de Bierre, qui prenoit la liberté d'écrire à un Roi de France. Le Heraut fut mis en prison, sous prétexte qu'il étoit venu sans sauf conduit, & il fut renvoïé sans réponse trois semaines après. Froissard c. 106.

Artevelle indigné de ce traitement, & resolu de pousser les choses à l'extrêmité plûtôt que de quitter la partie, envoïa aussi-tôt en Angleterre, pour prier le Roi Richard II. de prendre les Flamans sous sa protection, & de les secourir contre les François ennemis communs des deux Nations. Cette démarche d'Artevelle inquieta la Cour de France. On s'y repentit de l'avoir maltraité, & le Roi, qui étoit à Peronne, lui fit proposer d'envoïer à Tournai des Députés, pour trouver des voies d'accommodement, & tâcher de reconcilier le Comte de Flandres avec ses Sujets. Artevelle répondit fierement, qu'il n'étoit plus tems, & qu'il ne pouvoit rien répondre là-dessus, qu'après le retour de ceux qu'il avoit dépêchés en Angleterre. Cependant il fit arrêter par represailles celui qui lui avoit apporté la Lettre, & vengea par cette insulte, celle qu'on lui avoit faite peut-être un peu trop legerement à la Cour de France. Il ajoûta, qu'il n'entendroit à aucune proposition de paix, qu'après qu'Oudenarde & Denremonde lui auroient été rendues, & fit sçavoir sa réponse par un soldat de la garnison d'Oudenarde, qui avoit été pris dans une sortie. Cap. 109.

Le Roi marche au secours de leur Prince.

Cette insolente réponse irrita le Roi, & le fit resoudre à dompter ces Rebelles à quelque prix que ce fût, quoique la saison fût déja très-avancée; car on étoit à la fin d'Octobre;

1382. outre que si on reculoit, il falloit que la Noblesse Françoise & Flamande renfermée dans Oudenarde y perît. Le Roi arriva à Arras, où il reçut deux Envoïés du Comte de Flandres, avec lesquels on concerta la marche de l'armée. Dans la revûe qui s'en fit elle se trouva être de dix mille chevaux, & d'un bien plus grand nombre d'Infanterie & d'Arbalêtriers.

Hist. Anonym. c. 13.

Dans cette armée, outre les Ducs de Bourgogne, de Bourbon & de Berri depuis peu paisible possesseur du Gouvernement de Languedoc, étoient le Connétable de Clisson, Jean Comte de Boulogne, le Comte de Clermont, Jacques de Bourbon, Gui Comte de Blois, Valeran Comte de S. Pol, Guillaume d'Harcourt, les Seigneurs de Sempi & de Rambure, les deux Maréchaux de France Louis de Sancerre, & Mouton de Blainville, Pierre de Villiers-l'Isle-Adam qui portoit l'Oriflame, avec un très-grand nombre de Noblesse de toutes les Provinces de France.

On délibera si le Roi marcheroit avec l'armée à une expedition si dangereuse, dans un païs très-difficile, & dans une saison où il y auroit beaucoup à souffrir. Ce jeune Prince, qui n'avoit pas encore quatorze ans accomplis, se fâcha de ce qu'on mettoit la chose en déliberation; & il fut resolu, contre l'avis de plusieurs, de ne pas s'opposer à son inclination là-dessus, d'autant plus que sa presence serviroit à regler les differends qui pourroient survenir touchant le commandement. L'armée prit sa route vers Lille, & alla camper auprès du Monastere de Markete. Le Comte de Flandres marchoit separément à quelque distance à la tête d'un Corps de seize mille hommes, composé pour la plûpart de la Noblesse Flamande, à laquelle les Bourgeois & les Païsans faisoient la guerre aussi bien qu'au Comte.

Comme le dessein principal du Roi & du Comte de Flandres étoit de faire lever le siege d'Oudenarde, Artevelle crut qu'on viendroit l'y attaquer dans son Camp, où il avoit beaucoup plus de troupes que les François; mais suivant l'avis du Comte, on resolut d'entrer dans la partie de la Flandres d'au-delà de la Lis, qui étoit toute déclarée pour Artevelle, afin de l'obliger par cette diversion, à abandonner son entreprise, & l'attirer de ce côté là.

La difficulté étoit de passer cette riviere, qui est fort profon-

de, & qui étoit fort enflée. Le moïen le plus praticable étoit de se saisir du Pont de Comines. Les ennemis qui s'en defioient, y avoient mis des troupes pour le garder. On y fit marcher un détachement sous la conduite du Seigneur d'Antoing, & d'un des fils naturels du Comte nommé le Haze de Flandres, Eustache de Bourbon, & quelques autres Seigneurs l'y accompagnerent. 1382.

Le Pont fut attaqué & emporté après une vigoureuse resistance. Durant cette attaque, huit mille hommes qu'Artevelle avoit postés au-dessus de Courtrai, s'avancerent à grande hâte, & rencontrerent les Flamans, qui fuioient après leur déroute. Ils les recueillirent, & continuant leur marche, vinrent une heure après l'action tomber sur les François, qui n'étoient pas, à beaucoup près, si forts qu'eux. Le combat recommença, & les François, accablés par le nombre, furent obligés de repasser le Pont en desordre, & avec grande perte, faute d'avoir été assés tôt soûtenus.

Combat désavantageux aux François.

Ibid.

Artevelle, sur la nouvelle de la premiere déroute, resolut de lever le siege : mais aïant sçu bientôt après que le Pont avoit été repris, il demeura dans son camp.

Le Connétable chagrin de ce mauvais succès, s'avança lui-même vers le Pont avec le Maréchal de Sancerre à la tête de deux mille hommes d'armes, & fit marcher secretement au-dessus de Comines un détachement avec quelques bateaux qu'on porta sur des charettes, pour tenter le passage de ce côté-là, tandis qu'il attaqueroit de nouveau le Pont. En y arrivant il trouva que les ennemis en avoient rompu l'extrêmité du côté qu'il venoit. Il ne laissa pas de ranger ses troupes en bataille, de faire avancer ses Archers, & de placer son artillerie, c'est-à-dire, des machines à lancer des pierres, & quelque canon; car il est fait mention de canon en cette rencontre, quoiqu'il ne fût pas encore d'un frequent usage en campagne. Il amusa ainsi long-tems les ennemis, & bientôt il eut avis que son détachement avoit traversé peu à peu la riviere dans les bateaux.

Froissard. cap. 105.

ibid. Cap. 115. & 124.

Les Flamans qui défendoient le Pont dépensoient si peu en espions, que les François qui avoient passé parurent à leur vûe lorsqu'ils y pensoient le moins. Cette surprise les déconcerta, & à peine firent-ils quelque resistance. Plusieurs furent tués

1382. dans le premier choc, & le reste en un moment fut mis en déroute. On se saisit du Pont, on rétablit ce qui en avoit été rompu, & on en confia la garde au Seigneur de Sempi vieux Chevalier & bon Capitaine.

Autres où les Rebelles sont mis en déroute.

Il ne fut pas long-tems sans avoir besoin de toute sa resolution, & de toute son experience; car le Connétable s'étant avancé quelques lieues dans le païs, les Flamans se rallierent, & aïant été joints par d'autres, vinrent au nombre de neuf mille hommes attaquer les retranchemens du Pont. Sempi les reçut avec beaucoup de valeur; mais il auroit succombé, si le Connétable, aiant eté averti à tems, ne fût revenu promptement sur ses pas. Il chargea si vigoureusement & si à propos les Flamans avec ses Gendarmes, qu'il les rompit, leur passa sur le ventre; & il en demeura trois mille sur le champ de bataille.

Dès que le Roi sçut la prise du Pont de Comines par son avant-garde, il fit avancer le reste de l'armée, mais fort lentement à cause des mauvais chemins. Il arriva peu d'heures après le dernier combat. Le grand nombre des morts du côté des ennemis, & celui des blessés du côté des François, lui firent connoître combien il avoit été rude. L'armée aiant passé le Pont, on tourna du côté d'Ypres. On trouva sur le chemin un nouveau Corps de Flamans, qui fut attaqué & défait par Jean de Vienne Amiral de France. Cinq cens des ennemis y périrent; ce qui épouvanta tellement les Habitans d'Ypres, qu'ils envoierent leurs clefs au Roi par des Religieux de la Ville, qui ne demanderent en particulier aucune condition, mais seulement que le Roi voulut bien pardonner les fautes passées à des gens qui se rendoient à lui sans resistance. Le Roi leur accorda le pardon, & leur tint parole.

Conquêtes dont il fut suivi.

La prise d'Ypres jetta une telle épouvante dans le païs, que Dunkerque, Furnes, Gravelines, Cassel, Bourbourg, & plusieurs autres Places se soumirent au Roi. C'étoit-là un grand bonheur pour l'armée Françoise, engagée si avant dans le païs ennemi. Les Bourgeois de Gand consternés, ordonnerent à Artevelle d'abandonner le siege d'Oudenarde, pour venir couvrir leur païs, qui alloit être à la merci des François. Artevelle vint aussi-tôt à Gand avec quarante mille hommes: mais il laissa assés de troupes devant Oudenarde pour garder les travaux

vaux du siege, & soûtenir les sorties des assiegés. Il tint Conseil de guerre à Gand, où il fut resolu de donner bataille, & de n'y faire quartier à aucun François qu'au Roi seul, qu'on tâcheroit de prendre vif. 1382.

Bataille de Rosebeque où le Roi se trouva en personne.

Artevelle s'avança jusqu'à Rosebeque Village entre Deinse & Harlebec au-delà de la Lis, & à quelque distance de cette riviere. Ce fut là, que les François, qui avoient encore plus d'envie que lui d'en venir à une bataille, le rencontrerent, & se mirent en disposition de l'attaquer. Toute la Gendarmerie, au nombre de douze mille hommes mit pié à terre, suivant l'usage établi depuis quelque tems dans cette Milice, qui faisoit toute la force des Armées Françoises, & le Roi seul demeura à cheval. L'aîle droite de l'armée Françoise étoit conduite par le Connétable, & par les deux Maréchaux de Sancerre & de Blainville. Le Comte de Flandres voulut être dans ce Corps, où se trouverent pareillement les Comtes de S. Pol, d'Harcourt, de Grandpré, de Tonnerre, le Vicomte d'Aunai, le Marquis de Salusses, les Sires d'Antoing, de Châtillon, de Fere, d'Anglure, & de Hangest, avec un grand nombre de jeunes Chevaliers, qui souhaitoient avec ardeur une pareille occasion de se signaler. L'autre aîle fut confiée à Jean d'Artois Comte d'Eu. Le Roi prit son poste au Corps de bataille, avec quatre Compagnies d'une Garde extraordinaire, de cent hommes chacune, qu'il avoit créée pour être auprès de sa personne pendant cette Campagne, dont les Capitaines étoient les Ducs de Berri & de Bourgogne, le Connétable & le Maréchal de Sancerre, lequel, devant commander à l'aîle droite, avoit fait Capitaine des cent hommes de sa Compagnie Pierre de Mornai Chevalier Senechal de Perigord. Avec le Roi étoient Louis Comte de Valois son frere, qui fut depuis Duc d'Orleans, le Duc de Bourgogne, & grand nombre de vieux Chevaliers. Le Roi en fit là de nouveaux selon la coûtume. Ces vieux Chevaliers étoient les Seigneurs Raoul de Rayneval, le Begue de Villaines, le Sire de Pommiers, le Vicomte d'Aci, Gui le Baveux, & Enguerrand de Heudin. Le Duc de Berri & le Sire de Sempi commandoient sur les aîles de l'armée chacun un Corps de reserve. Milès de Dormans, Evêque de Beauvais, étoit avec le Sire de Sempi.

Histoire Anonym. chap. 16.

Ibid.

Froissard c. 125.

Les Troupes étant ainsi rangées, le Roi fit publier défense

1382. à quiconque ſous peine de la vie, de ſortir de ſon rang ſans permiſſion. On ſe ſouvenoit encore de la malheureuſe journée de Courtrai, où faute de diſcipline, par la précipitation & par la meſintelligence des Chefs, la Nobleſſe de France avoit été taillée en pieces par la plus vile populace de Flandres. Le Seigneur de Villiers dévelopa l'Oriflame au premier rang, & on remarqua comme un bon préſage, qu'en ce moment le Soleil parut, & commença à diſſiper un brouillard épais qui duroit depuis cinq ou ſix jours.

Meyerus Annal. Flandriæ.

D'autre part Artevelle, dont l'armée étoit beaucoup plus nombreuſe que la Françoiſe, s'étoit retranché à Roſebeque, où il avoit fait entourer ſon camp d'un foſſé très-profond. Il eût été difficile aux François de le forcer dans ce poſte : mais pour marquer le mépris qu'il faiſoit d'eux, il en ſortit ; & après avoir rangé ſon armée à peu près dans le même ordre que celle de France, il ſe mit à la tête de neuf mille hommes des troupes de Gand, auſquels il ſe fioit plus qu'à toutes les autres.

Maſſacre des Flamans.

Robert de Beaumanoir s'avança avec cinq cens Lances pour eſcarmoucher : & après quelque tems, ſuivant l'ordre qu'il en avoit, il vint reprendre ſon poſte. Artevelle qui avoit fait amener pluſieurs pierriers à la tête de ſes troupes, en fit faire quelques décharges : & auſſi-tôt après, s'étant ébranlé, il vint fondre de furie ſur les bataillons qu'il avoit en tête, & les attaqua ſi vivement, qu'il les fit reculer : mais il ne garda pas longtems ſon avantage. Il fut repouſſé, & le Connétable l'aiant chargé en même tems, il fut renverſé. On ſerra les Flamans de ſi près, ſans leur donner le tems de ſe reconnoître, qu'en moins de trois quarts d'heure les premiers rangs furent rompus ; & la terreur s'étant communiquée aux autres, la fuite commença. Il ſe fit alors un furieux maſſacre des Flamans, auſquels on ne fit d'abord aucun quartier. Nos Hiſtoriens diſent, que ce jour-là & le lendemain qu'on détacha de la Cavalerie après les fuïards, il y eut près de quarante mille Flamans de tués ou de noiés dans les ouatregans & dans les rivieres, où ils ſe précipitoient pour éviter le fer du Soldat vainqueur. Les Hiſtoriens de Flandres conviennent de vingt mille pour le jour de la bataille, & n'en mettent que ſix cens pour le jour d'après. Quoiqu'il en ſoit, la victoire fut complette, & d'autant plus belle,

qu'il y eut peu de gens tués dans l'armée victorieuse. De ce nombre furent les Sires Flotte de Revel, Antoine & Gui de Cousant, Jean Bude Breton, Moreau de Halluin, & quarante-quatre autres Gentilshommes. Simon de Mailli, & Renaut le Baveux brave Chevalier de Beausse, y furent griévement blessés, & moururent de leurs blessures. Artevelle fut trouvé parmi les morts, sans avoir été blessé, mais étouffé dans un fossé par les corps de ceux qui étoient tombés sur lui. On attribua le succès de cette grande journée principalement à la sage conduite du Connétable de Clisson, & du Maréchal de Sancerre. La bataille se donna le 27. de Novembre.

1382.

Froissard. c. 127. Juvenal des Ursins.

Le Comte de Flandres, après la victoire, vint trouver le Roi à sa tente, se jetta à ses piés, & le remercia de la grande obligation qu'il lui avoit, de l'avoir vengé de ses Sujets rebelles, & mis en état de rentrer en possession de tant de Villes qu'il avoit perdues. Le Roi lui répondit en ces termes: *Beau Cousin, je vous ai aidé & secouru tellement, que vos ennemis sont déconfits. Combien que du tems de feu Monseigneur mon pere, dont Dieu veuille avoir l'ame, vous fûtes fort chargé d'avoir eu alliance & favorisé nos ennemis les Anglois. Si vous en gardez doresnavant, & je vous aurai en ma grace.*

Le Comte l'assura d'un éternel attachement pour sa personne & pour son Etat, & partit aussi-tôt pour aller donner ses ordres touchant la garnison d'Oudenarde; dans la crainte qu'Artevelle, dont il ne sçavoit pas encore la mort, & dont il connoissoit les finesses, ne prévînt la nouvelle du malheur des Flamans, par celle d'une fausse victoire, pour obliger la Noblesse renfermée dans Oudenarde, à se rendre, car elle étoit à l'extrêmité. Il avoit dépêché après la bataille un Ecuïer Flamand, qui se déguisa en païsan, & qui arrivant au camp des assiegeans, leur dit: « He bien, Messieurs les Païsans, nous » avons vaincu les François, plus de la moitié sont demeurés » sur la place, & le reste est fort empêché à se sauver. » Il leur fit un grand détail de cette prétendue victoire; & ensuite, comme on ne se défioit point de lui, & qu'on ne pensoit qu'à le regaler, il s'approcha des murailles, & y jetta au bout d'une fleche la Lettre du Comte de Flandres, qui contenoit ce peu de paroles: *Tous nos ennemis étant défaits, il ne me reste plus rien à desirer, sinon que vous vous ressouveniez de continuer dans*

1382. *votre courage & dans votre fidelité.* L'Ecuïer s'évada, & les Flamans apprirent bientôt la fausseté de la nouvelle, par les réjouissances qui se firent dans la Ville, & par une sortie de la garnison, qui leur tua neuf cens hommes sur la place. Le reste s'enfuit, abandonnant toutes les munitions, les machines & le bagage.

Suite de cette victoire.

Le Roi, pour profiter de sa victoire, marcha à Courtrai, dont les Habitans lui envoïerent les clefs. Comme cette Place avoit eu beaucoup de part à la revolte, il en fit abattre les portes, & fit pendre les quatre principaux Chefs des revoltés. Il se contenta de cette punition; mais elle ne satisfit pas l'armée, qui fut animée à la vengeance par la vûe des éperons dorés, & des Enseignes de nos Chevaliers François, qui étoient encore suspendus à la voûte de la principale Eglise, depuis la funeste defaite de Robert d'Artois en l'an 1302. il y avoit quatre-vingts ans. Les Soldats, par respect pour la personne du Roi, ne firent aucun mal aux Habitans en sa presence: mais si-tôt qu'il fut hors de la Ville, ils en partagerent entre eux les quartiers, & avec une fureur extrême, ils firent main-basse par tout sans distinction ni de sexe, ni d'âge, pillerent les maisons, & reduisirent cette malheureuse Ville en cendres. Le bruit courut, selon un de nos anciens Historiens, & la chose est rapportée par d'autres comme certaine, qu'on trouva à Courtrai des Lettres que les seditieux de Paris écrivoient à ceux de Flandres, pour faire alliance avec eux. Cette découverte, si elle fut veritable, fit connoître au Roi, qu'en reduisant les Flamans, il n'avoit pas moins travaillé pour lui-même, que pour le Comte de Flandres.

Hist. Anonym. Juvenal des Ursins. Aleverus Annales de France.

Le Roi retourne à Paris.

Bruges & les autres Villes rebelles implorerent la clemence du Roi & du Comte, qui leur pardonnerent. La seule Ville de Gand refusa de se soumettre. On délibera si on l'assiegeroit, mais la saison étoit trop avancée, pour tenter une pareille entreprise. Le Roi se contenta de laisser un assés grand nombre de troupes au Comte de Flandres. Il le pressa fort de quitter l'Obedience d'Urbain, & d'embrasser celle de Clement; mais le Comte le supplia de lui donner du tems pour y penser, ce qui lui fut accordé. Le Roi retourna en France par la Picardie, dont toutes les Villes lui firent de magnifiques receptions, ravies de voir leur jeune Roi retourner victorieux d'une bataille,

où il avoit assisté en personne avec une intrepidité qui avoit charmé toute sa Noblesse. 1383.

Il arriva à S. Denys au mois de Janvier, & s'y acquitta d'un vœu qu'il avoit fait pour l'heureux succès de ses armes. Il fit de riches presens à l'Eglise, & fit remettre l'Oriflame par le Seigneur de Villiers sur l'Autel des Saints Martyrs.

Le retour du Roi, après une si belle victoire, causa plus d'inquietude que de joie aux Parisiens. Il n'avoit point congedié ses troupes, & excepté ce qu'il en avoit laissé au Comte de Flandres, il ramenoit avec lui toutes celles qui l'avoient suivi en cette expedition, bien resolu de s'en servir pour soumettre les rebelles de son Roïaume, comme il avoit fait pour dompter ceux de son Vassal. Les Lettres des Parisiens trouvées à Courtrai, étoient pour lui un nouveau motif de les châtier, sans parler de quelques insolences de la populace, qui durant qu'il étoit campé à Ypres, s'assembla pour aller abattre la Maison Roïale de Beauté sur Marne, & peu s'en fallut qu'elle ne le fît.

Froissard cap. 12.

Où il trouve tout soumis.

Quand une multitude seditieuse, qui ne prend conseil que de sa passion, se laisse frapper de la crainte du châtiment, elle est déconcertée, jusqu'à ne pas songer même quelquefois aux moïens de l'éviter. C'étoit dans cet étourdissement que les mutins de Paris se trouvoient à l'approche du Roi, chacun esperant apparemment d'être confondu & caché dans la foule. Le Prevôt des Marchands, & quelques-uns des principaux Bourgeois, qui n'avoient eu nulle part à la revolte, qu'en ne s'y opposant point, parce qu'ils étoient dans l'impuissance de le faire, allerent à S. Denys, où ils assûrerent le Roi & les Princes que tout étoit calme dans Paris; qu'il pouvoit y entrer de la maniere qu'il lui plairoit, & qu'il n'y trouveroit aucune resistance.

Hist. Anonym. c. 15.

Ce fut là un des fruits de la victoire de Rosebeque, que le Roi goûta avec le plus de plaisir, & il ne manqua pas de se prévaloir de cette consternation des seditieux.

Il y entre à la tête de l'armée victorieuse.

Dès le lendemain de grand matin l'armée fut rangée en bataille, & marcha en trois Corps vers Paris. Le Roi étoit seul à cheval au milieu des troupes, & ce spectacle ressembloit moins à un triomphe, qu'à la marche d'une armée qui s'avance contre l'ennemi.

1383. Vers le milieu du chemin, les Députés des divers corps de la Ville vinrent se presenter pour faire leurs complimens au Roi. On ne voulut pas les écouter, & on les renvoïa brusquement, en leur disant, que ni le Roi, ni les Princes ses oncles ne pouvoient oublier des injures si recentes, ni differer de les châtier pour le repos de l'Etat, & pour l'honneur de la Majesté Roïale.

Quand les premiers bataillons approcherent, on en détacha des Soldats, qui à grands coups de haches mirent les barrieres en pieces. Ensuite ils dépendirent les portes, & les jetterent par terre, pour être foulées aux piés des troupes, qui commencerent à défiler, & à se ranger dans les rues. Le Roi entra marchant à petit pas, & affectant un air fier & mécontent. Il descendit à Notre-Dame, où après quelques prieres, il fit present d'un Etendart tout semé de fleurs-de-lys d'or, & de là il alla loger au Palais.

Le Connétable, les deux Maréchaux, & les premiers Officiers de l'armée prirent là les ordres du Roi; & s'étant separés chacun avec des troupes, ils allerent se saisir des principales places de la Ville, où les mutins avoient coûtume de s'assembler, & y posterent de nombreux corps de garde. On dit aux autres, tant Gendarmes que Soldats, d'aller choisir leurs logemens chés les Bourgeois où ils croiroient en trouver de plus commodes, avec défenses neanmoins de faire insulte de paroles ou autrement à ceux qui les recevroient.

Châtiment des Bourgeois qui avoient eu le plus de part à la derniere sedition.

L'ordre & la tranquillité avec quoi tout cela s'executoit, tenoient en suspens les esprits des Habitans, chacun tremblant pour soi ou pour ceux de sa famille, & apprehendant d'être du nombre des victimes destinées à expier le crime public. En effet, plus de trois cens riches Bourgeois furent arrêtés. Un Orfévre & un Marchand de Drap, qui étoient de ce nombre, & qui avoient eu beaucoup de part dans la sedition, furent publiquement executés, tandis que l'on continuoit à faire le procès aux autres.

Cinq jours après cette execution, le Roi fit enlever toutes les chaînes des rues, & les fit transporter à Vincennes. On publia dans les carrefours un ordre, par lequel il étoit enjoint à tous les Bourgeois, sous peine de la vie, de porter leurs armes au Palais, ou au Château du Louvre; & on dit qu'il s'en trou-

Juvenal des Ursins.

va pour armer cent mille hommes. On renversa, par ordre de la Cour, la Porte S. Antoine; & il fut resolu qu'on acheveroit les Tours de la Bastille, que le feu Roi avoit commencées, & qu'on éleveroit une autre Tour du côté du Louvre; afin que Paris fût dominé par les deux extrêmités, & que les troupes dont on rempliroit ces postes fussent maîtresses des deux principales avenues. 1383.

Les Parisiens, qui ne sçavoient encore jusqu'où le Roi pousseroit son indignation, engagerent la Duchesse d'Orleans, femme du Duc d'Orleans, grand oncle du Roi, à interceder pour eux; mais elle ne put rien obtenir. Le même jour le Recteur de l'Université, avec les plus fameux Docteurs & Professeurs, vint se jetter aux piés du Roi pour le même sujet. Le Prince parut attendri de sa Harangue. Il n'eut point cependant d'autre réponse, sinon qu'on feroit en sorte de ne pas envelopper les innocens dans la peine des coupables; mais qu'il falloit faire exemple des principaux auteurs des desordres.

On continua en effet pendant quinze jours les executions des criminels; mais la plus éclatante de toutes fut celle de l'Avocat General des Marêts. Cet homme fameux dans tout le Roïaume par son éloquence, & très-consideré à la Cour, avec laquelle il sçut long-tems se ménager, sans se rendre suspect au peuple, avoit été dans les premiers troubles comme le Mediateur entre les deux partis. On s'en étoit servi plusieurs fois utilement, pour empêcher la populace de porter ses violences encore plus loin qu'elle n'avoit fait: mais on lui fit un crime d'être demeuré à Paris dans une des dernieres revoltes, pendant laquelle tous les Magistrats, pour marquer qu'ils n'y trempoient point, s'en étoient retirés. On l'accusa d'avoir parlé trop librement dans le Conseil en faveur du peuple, & de ce que dans une assemblée des plus seditieux, soit par crainte, soit par complaisance pour les louanges qu'on lui donnoit, il avoit été d'avis qu'on fortifiât Paris, pour se défendre contre les troupes du Roi. Il le fit vrai-semblablement pour ceder au tems, & en intention de ne pas perdre son credit, qu'il esperoit emploïer utilement à ramener les esprits: mais de pareilles démarches sont délicates, & sujettes à être mal interpretées. Il avoit toûjours été fort dans les interêts du Duc d'Anjou, qui n'étoit plus en France, & s'étoit par là attiré la haine du Duc Ibid.

1383.

de Bourgogne, qui dominoit dans le Conseil. C'étoit-là, comme plusieurs le crurent, son plus grand crime. Il fut declaré criminel de leze-Majesté, & il eut la tête coupée, aussi bien que douze autres Bourgeois. On dit qu'en allant au supplice il demandoit souvent à Dieu justice par ces paroles du Psalmiste: *Judica me, Deus, & discerne causam meam.* Il étoit âgé de soixante & dix ans, & finit ainsi par une mort infame, une vie que son esprit, ses talens, sa prudence & ses emplois sous quatre Regnes avoient rendue illustre. Il avoit été anobli avec sa famille par le Roi Charles V. l'an 1365. & il eut encore la gloire d'être plaint & regretté par les plus gens de bien de la Cour & de la Ville.

Registre 2. de la Chambre des Comptes.

Flétrissure faite à la Bourgeoisie.

Edit du 27 Janv. 1383. au Regist. de la Chambre des Comptes cotté E. Fol. 73. & 76.

Hist. Anonym. loc. cit.

Ibid.

On n'en demeura pas là. On voulut flétrir la Bourgeoisie, en supprimant la Charge de Prevôt des Marchands. La Jurisdiction en fut attribuée au Prevôt de Paris, auquel le Roi accorda des Lettres pour se loger à l'Hôtel de Ville, & les droits & revenus de l'Hôtel de Ville furent réunis au Domaine.

Comme les seditions n'avoient été faites qu'à l'occasion des impôts du dernier Regne, que la Cour avoit été contrainte d'abolir, & qu'elle vouloit ensuite remettre, elle n'eut garde de manquer une si favorable occasion de se faire obéïr sur un point de cette importance: mais on délibera dans le Conseil sur quel pié on les rétabliroit. Ces impositions jusqu'alors regulierement parlant, ne s'étoient faites que pour les necessités de l'Etat à cause des guerres ou pour les reparations des Maisons Roïales, & du consentement des principales Villes, ou des Etats du Roïaume. C'est ce qui avoit été encore pratiqué sous le dernier Regne. Quelques-uns du Conseil furent d'avis de se servir de la conjoncture presente, pour en faire un pur Domaine du Roi, & d'en attribuer la direction & la connoissance à des Juges & Officiers Roïaux; mais le sentiment contraire prévalut, de peur de trop effaroucher les peuples, & de causer une revolte generale dans tout le Roïaume. On s'en tint à l'ancien usage, selon lequel on fit publier à son de trompe le Peage des Gabelles, l'impôt de douze deniers pour livre sur toutes les Marchandises qui se vendroient, du quatriéme du vin débité en détail, & de douze sols d'augmentation pour chaque muid. La proclamation s'en fit par tout Paris, sans que personne osât en faire la moindre plainte. Et ainsi ce qui devoit être l'effet de

l'affection

On partagea les troupes en trois. Le Connétable de Cliſſon fut envoïé en Bretagne, pour faire le ſiege de Breſt. L'Amiral marcha en Normandie, pour bloquer au moins Cherbourg, le Seigneur de Sempi ſur les côtes de Picardie, pour veiller ſur les Anglois de Calais; & l'on donna ordre dans tous les Ports du Roïaume de faire partir tous les Vaiſſeaux pour l'Ecluſe, où le grand armement ſe continuoit. 1386. *Continuation de la guerre contre l'Angleterre.*

Le Duc de Bretagne étoit toûjours fort ſuſpect au Roi. On dit même qu'on avoit ſurpris une Lettre qu'il avoit écrite à la Cour d'Angleterre, pour l'exhorter à ne point faire de paix avec la France. Il ſe défendit fort de cette accuſation: & afin de convaincre le Roi de ſa fidelité, il promit de ne rien épargner pour faire reuſſir le ſiege de Breſt. Cette place fut ſerrée de fort près par terre, & bloquée par mer; le ſecours venu d'Angleterre fut repouſſé: mais la Place étoit ſi forte, & la garniſon ſe défendit avec tant de valeur, qu'après trois mois de ſiege, il fallut le lever. On en rejetta la faute ſur le Duc de Bretagne, qui retira ſes troupes de devant la Place, lorſque la garniſon commençoit à manquer de vivres. C'eſt ainſi que la choſe fut priſe à la Cour de France. On y étoit confirmé dans ces ſoupçons par quelques Seigneurs de Bretagne, qui croïoient penetrer dans les ſecretes intentions du Duc. Ils étoient perſuadés qu'il eût ſouhaité que Breſt eût été entre ſes mains plûtôt qu'en celles des Anglois; mais qu'il aimoit mieux les en voir maîtres que les François; par la raiſon que tandis que les Anglois auroient cette Place en Bretagne, on le ménageroit davantage à la Cour de France; au lieu qu'il auroit été à la diſcretion des François, s'ils ſe fuſſent emparés de Breſt. Quoi qu'il en ſoit, le Roi prit le parti de diſſimuler, ſongeant principalement à executer ſon deſſein de la deſcente en Angleterre. Chap. 4. Froiſſard. l. 3. cap. 18.

La conjoncture ne pouvoit être plus favorable pour réuſſir dans cette entrepriſe; veu l'affoibliſſement des forces de l'Angleterre, cauſé par l'ambition du Duc de Lancaſtre. La condition des deux Rois étoit à peu près égale dans l'un & l'autre Roïaume. Ils étoient tous deux fort jeunes, & tous deux comme en tutelle & dans la dépendance de leurs oncles, qui étoient plus qu'eux maîtres du Gouvernement de l'Etat. Le Duc de Lancaſtre en diſpoſoit preſque abſolument en Angleterre,

1386.

comme le Duc de Bourgogne en France, & l'un & l'autre rapportoient presque tout à leurs interêts particuliers; mais le Duc de Lancastre, encore plus ambitieux & plus interessé que ne l'étoit le Duc de Bourgogne, gardoit moins de mesures. Il ne pouvoit se resoudre à renoncer aux prétentions, qu'il avoit sur le Roïaume de Castille du chef de sa femme Constance, fille aînée de Pierre le Cruel détrôné par Henri de Transtamare, pere du Roi Jean actuellement regnant en Castille. La mort de Ferdinand Roi de Portugal, & les revolutions de cet Etat, qui en furent les suites, donnerent lieu au Duc de Lancastre de poursuivre ses anciens projets. Jean Roi de Castille avoit épousé Beatrix fille unique de Ferdinand, & devoit par consequent heriter de la Couronne de Portugal; mais les Portugais ne vouloient point avoir un Castillan pour Roi, & ils mirent sur le Trône Jean Grand-Maître d'Avis frere bâtard de Ferdinand. Le Roi de Castille, contraint de soûtenir son droit par les armes, entra en Portugal avec une armée, où il y avoit quelques troupes Françoises. Il fut défait auprès d'Aljubarot, & le Grand-Maître d'Avis affermi sur le Trône par sa victoire. Mais, comme ce Prince avoit affaire à un ennemi beaucoup plus puissant que lui, il voulut s'appuïer de l'Angleterre. Il se fit un Traité de ligue offensive entre les deux Nations; & l'appas dont se servit le nouveau Roi de Portugal, afin de réussir dans cette negociation, fut de promettre au Duc de Lancastre de le seconder de toutes les forces de son Roïaume, pour faire valoir ses droits sur les Etats de Castille. Il lui fit paroître la chose si faisable après la victoire que les Portugais venoient de remporter sur les Castillans, qu'il n'hesita pas à passer aussi-tôt en Portugal avec une grande partie des meilleures troupes d'Angleterre, sans s'embarrasser du danger où il exposoit le Roi son neveu, sur lequel toutes les forces du Roïaume de France étoient prêtes de fondre.

Froissard. c. 27.

Vaisseaux & troupes destinés à cette expedition.

C'étoit là la circonstance favorable pour l'expedition d'Angleterre, dont le Roi vouloit profiter, & qui lui faisoit hâter, autant qu'il étoit possible, le grand armement qu'il faisoit à l'Ecluse, où il avoit près de douze cens Vaisseaux de toutes sortes de grandeurs, pour passer la Cavalerie & l'Infanterie. Le nombre de ces Vaisseaux étoit si grand, dit un Auteur de ce tems-là, qu'on disoit qu'il y avoit de quoi en faire un pont

Juvenal des Ursins

sur le détroit qui separe la France d'avec l'Angleterre. On chargea un grand nombre de ces Navires de quantité de bois de charpente, qu'il n'y avoit plus qu'à assembler, pour en faire des maisons, où l'on prétendoit loger des Soldats après la descente, en attendant qu'on se fût rendu maître de quelque bonne Ville d'Angleterre; & rien ne fut plus fameux alors que la Ville de bois qu'on avoit faite à l'Ecluse, pour la transporter en Angleterre. La revûë des troupes qui devoient monter la flotte, aiant été faite à Arras, l'armée se trouva de huit mille hommes d'armes effectifs tant Chevaliers qu'Ecuïers, avec leur suite; & un très-grand nombre d'Infanterie. Et il est bon de remarquer à cette occasion, que les Auteurs de ce tems-là & des Regnes precedens, marquent rarement le nombre de l'Infanterie en parlant des armées, parce que la Gendarmerie, toute composée de Noblesse, faisoit la principale force des troupes, & que l'Infanterie étoit comptée pour peu de chose, excepté les Arbalêtriers, & même ceux ci, au moins en partie, servoient souvent à cheval. 1386.

Ces Troupes campées en Artois & en Flandres, étoient dans l'impatience de s'aller signaler en Angleterre. Leur ardeur, les mesures qu'on avoit prises, la consternation qui commençoit à se repandre parmi les Anglois, tout promettoit un heureux succès de cette expedition, quelque dangereuse qu'elle parût; & si elle eût reussi, c'étoit le moien le plus court & le plus assuré de retirer des mains des Anglois Calais, Brest & Cherbourg, par où ils tenoient la France comme assiegée. Mais quel mal ne produit point la jalousie dans le Conseil du Souverain, sur-tout quand ceux qui s'abandonnent à cette passion croïent, en vertu de leur rang & de leur puissance, pouvoir en suivre impunément les mouvemens?

Jalousie du Duc de Berri qui la fait échouer.

Le Duc de Berri n'avoit point été d'avis de cette entreprise; mais on avoit eu peu d'égard à son sentiment, & après qu'elle eut été resolue, on ne l'avoit consulté que par ceremonie. Il en fut offensé, & dit à quelques-uns de ses confidens, qu'il trouveroit bien les moiens de la faire échouer. Il en vint à bout; car aiant été chargé d'assembler les troupes de son Appanage, qui devoient beaucoup fortifier l'armée, il le fit avec tant de lenteur, malgré les pressantes instances du Roi, qui lui envoïoit tous les jours couriers sur couriers, qu'il n'arriva que

Hist. Anonim. l. 9. chap. 7.

1386. vers la mi-Septembre. Le tems avoit été le plus beau & le plus favorable qu'on eut pû souhaiter pendant les trois mois precedens, & devint alors très-mauvais, jusqu'à faire perir une partie de la flotte, & gâter tous les magasins; plusieurs des Vaisseaux qui échapperent, tomberent entre les mains des Anglois: les uns furent pris, & les autres brûlés.

Juvenal des Ursins. Ce mauvais tems étoit le prétexte que le Duc de Berri attendoit, & dont il se servit, pour faire entendre au Roi, qu'on ne pouvoit sans témérité exposer sur la mer en cette saison toute la fleur de la Noblesse de France. Ensuite les troupes n'étant pas bien païées, commencerent à se débander, & à faire de grands désordres en Flandres & en Picardie. Enfin par l'entêtement d'un seul homme, & peut-être par son avarice (car le bruit courut alors qu'il avoit reçu de grandes sommes du Roi d'Angleterre) tous ces grands préparatifs, & les dépenses infinies qu'on avoit faites, ne servirent qu'à rendre la France ridicule, quand tous ces projets, qui avoient tenu toute l'Europe dans l'attente d'un grand évenement, s'en furent allés en fumée.

Le Duc de Bourgogne y gagna la fameuse Ville de bois, dont le Roi lui fit present. Ce jeune Prince lui avoit aussi donné, dès l'année d'auparavant, l'Ecluse, le meilleur Port que la France eût alors sur l'Ocean. De plus, le reste des Villes rebelles du Comté de Flandres avoit été en même-tems soumis aux dépens du Roïaume; & ce Duc se consola par là du mauvais succès de l'armement, dont il avoit été l'Auteur. Le Roi seul en auroit eu tout le chagrin, si pendant ce tems-là on n'avoit eu grand soin de lui fournir de quoi se divertir, comme il fit dans les fêtes qu'il donna, à l'occasion du mariage de la Princesse Catherine sa sœur avec Jean de Berri fils du Duc, & qui le retinrent à Paris jusqu'au mois d'Août, sans parler des maîtresses, sur lesquelles dès-lors on ne lui faisoit pas grand scrupule. Etrange destinée d'un jeune Prince, qui devient en même-tems l'esclave de ses passions, & le jouet de celles de ses Ministres.

Le Laboureur, Hist. du Duc de Bourgogne.

Guerre des Anglois contre le Roi de Castille.

Froissard. l. 3. cap. 30. &c.

Durant que les François faisoient plus de peur que de mal à l'Angleterre, les Anglois, sous la conduite du Duc de Lancastre, réussissoient mieux contre le Roi de Castille. Ce Duc avoit débarqué en Galice, où il s'empara de plusieurs Places;

& ce fut une fâcheuse diversion pour le Roi de Castille, dont le Roi de Portugal profita, pour faire des conquêtes de son côté. Le Roi de Castille avoit beaucoup compté sur le secours de France; mais l'expedition d'Angleterre occupoit presque toutes les forces du Roïaume. On ne lui envoïa d'abord qu'un renfort de trois cens hommes d'armes tant Chevaliers qu'Ecuïers, qui le servirent utilement. On lui faisoit esperer que dès qu'on auroit fait la descente en Angleterre, il faudroit necessairement que le Duc de Lancastre quittât la partie, pour retourner au secours de son païs. On lui conseilla de temporiser, & sur-tout de ne point hazarder une bataille avant l'arrivée du Duc de Bourbon, qui le joindroit bientôt avec un plus grand nombre de troupes. 1386.

Le Roi de Castille suivit ce conseil, & s'en trouva bien. Il fut malmené dans la premiere campagne; mais dans la suivante les chaleurs du climat causerent tant de maladies dans l'armée Angloise, qu'elle fut obligée de capituler avec lui, pour obtenir la permission de se retirer; & il l'accorda avec grande joie. Le Duc de Lancastre tomba malade à Compostelle, où il pensa mourir. Sur ces entrefaites un secours de trois ou quatre mille hommes d'armes arriva de France sous la conduite de Gautier de Passac & de Guillaume de Naillac. Ils furent bientôt suivis par le Duc de Bourbon, qui devoit avoir le commandement general de toutes les troupes de France en Castille. La retraite des Anglois rendit ce secours peu necessaire. Le Duc de Bourbon s'apperçut qu'il feroit plaisir aux Castillans & au Roi de Castille, de ramener ses soldats en France, pour ne point charger le païs de troupes étrangeres. Il le fit, & laissa ce Prince vuider sa querelle avec le Roi de Portugal, qui demeura enfin maître du Trône dont il s'étoit emparé. 1387.

Du Tillet Recueil des Traités, &c.

Le Duc de Bourbon repassa d'autant plus volontiers les Pyrenées, que ses troupes ne devoient pas être inutiles en France. On n'avoit pas encore entierement abandonné l'entreprise d'Angleterre: mais pour éviter les trop grandes dépenses, la longueur des préparatifs, & l'embarras d'une aussi nombreuse armée que celle qu'on avoit eu dessein d'y conduire, le Connétable & l'Amiral se chargerent d'executer la chose avec quatorze mille hommes; & firent chacun leur armement, le Connétable à Lentriguet en Bretagne, & l'Amiral à Harfleur en

Hist. Anonym. l. 7. chap. 1. Juvenal des Ursins. Froissard. cap. 63.

1387. Normandie. Ils espererent réussir, parce qu'il y avoit actuellement une guerre civile en Angleterre.

Deux partis à la Cour d'Angleterre de quoi suivis.

Le jeune Roi Richard, à qui on avoit, non sans raison, rendu ses oncles suspects, & en particulier le Duc de Lancastre, leur ôta toute sa confiance; & il le fit d'autant plus hardiment, que celui-ci dont il auroit eu le plus à craindre, étoit hors du Roïaume, & arrêté par sa maladie en Espagne. Il choisit pour ses principaux Ministres Alexandre Nevilie Archevêque d'York, Robert de Veer Comte d'Oxfort, qu'il fit Duc d'Irlande, Michel Artepole qu'il honora de la dignité de Chancelier d'Angleterre, & Robert Treville Grand-Justicier du Roïaume. Ce changement dans le Gouvernement forma aussitôt deux partis, celui du Roi & de ses nouveaux favoris, & celui des Comtes de Boukinkam & de Cambrigde ses oncles, dans lequel se jetterent la plûpart des grands Seigneurs, partie par attachement pour ces Princes, partie par jalousie contre les Ministres. On prit les armes de part & d'autre. On en vint à la bataille, où le Roi fut défait, & obligé de se sauver, & de chercher les moïens de se raccommoder avec ses oncles, par l'extrême danger où il se trouva de perdre sa Couronne.

La France veut en profiter, & échoue de nouveau par la trahison du Duc de Bretagne.

C'étoit pendant ces brouilleries que le Connétable se disposoit à passer la mer, pour aller descendre en Angleterre. Les mesures étoient parfaitement bien prises, & tout étoit prêt pour l'embarquement, lorsque par la perfidie du Duc de Bretagne, qui eut de grandes suites pour l'Etat, cette nouvelle entreprise échoua comme l'autre.

Ce Duc de tout tems haïssoit le Connétable de Clisson, dont il sçavoit bien aussi qu'il n'étoit pas aimé : mais ce Seigneur venoit de faire une chose, qui non seulement ranima la haine du Duc de Bretagne, mais encore lui causa une extrême inquiétude.

Jean de Bretagne Comte de Penthievre, fils de Charles de Blois tué à la bataille d'Aurai, étoit toûjours demeuré prisonnier en Angleterre. J'ai raconté que lorsque le Duc fit sa paix avec la France, les Anglois irrités contre lui, avoient offert à Jean de lui donner la liberté, pourvû qu'il voulût recevoir l'investiture du Duché de Bretagne, lui en faire hommage, & se déclarer contre la France. Ce qu'il refusa genereusement, à cause des grandes obligations que sa Maison avoit à nos Rois. Depuis ce tems-là le Connétable avoit trouvé moïen de

Ibid.

le tirer de sa captivité, en paiant une grosse rançon, & venoit de lui fiancer sa fille aînée. Le Duc soupçonna le Connétable d'avoir en cela de mauvais desseins contre lui. Il crut qu'il n'avoit en vûe dans cette alliance, rien de moins que de faire sa fille Duchesse de Bretagne, & de faire valoir à la premiere occasion les droits de son mari sur ce Duché, qu'il étoit homme à se servir des préventions & des défiances de la Cour de France, pour tenter cette entreprise, & pour ranimer les anciens partisans de la famille de Charles de Blois. 1387.

On trouve dans le Procès manuscrit de Charles Roi de Navarre, une autre cause de la haine du Duc de Bretagne contre Clisson. C'est que ce Roi lui avoit persuadé, que le Connétable aimoit la Duchesse sa femme. La jalousie d'Etat jointe à celle qu'on lui avoit inspirée au sujet de la Duchesse, étoit un vif aiguillon pour l'animer à la vengeance, & à prendre tous les moïens possibles de perdre ce Seigneur. Il y avoit du tems qu'il faisoit ces reflexions chagrinantes, & qui l'inquietoient d'autant plus, qu'il avoit sujet d'apprehender que l'Angleterre ne l'abandonnât dans le besoin, après qu'il l'avoit lui-même abandonné pour se réunir à la France.

Les Ministres d'Angleterre devinerent aisément ce que le Duc pensoit là-dessus, parce qu'en effet un interêt aussi essentiel que celui-là devoit le lui faire penser. Ils se servirent de cette disposition où il étoit, pour le regagner, & le conjurerent par toutes les anciennes obligations qu'il avoit à l'Angleterre d'empêcher l'execution du dessein que les François avoient formé d'y porter la guerre. Il le leur promit, & prit pour en venir à bout des voies fort détournées, qui lui reussirent.

Il convoqua à Vannes une Assemblée des Seigneurs du païs, sous prétexte d'y déliberer sur plusieurs points importants au bien & au repos des peuples. Il y invita avec beaucoup d'empressement le Connétable, qui malgré la défiance qu'il avoit de lui, ne voulut pas s'excuser d'y aller, étant un des principaux membres de la Nation, & reconnoissant le Duc pour son Seigneur. On y traita diverses choses touchant le Gouvernement. Le Duc affecta, pendant tout ce tems-là, de ne pas dire un mot au Connétable de l'expedition d'Angleterre, comme s'il n'en eût rien sçu du tout. Après l'Assemblée finie le Duc Froissard, c. 65.

1387. donna un grand repas aux Seigneurs, & le lendemain le Connétable en donna un autre, où il les invita tous, resolu de partir au plûtôt pour s'aller embarquer, car l'armement étoit prèt. Comme ils étoient sur la fin du dîner, le Duc arriva, se mit à table avec eux, & les charma par les marques d'affection, d'estime & de cordialité qu'il leur donna.

Supercherie de ce Prince faite au Connétable qui devoit conduire cette expedition.

Le Duc faisoit alors bâtir à Vannes le Château de l'Hermine, qui étoit presque achevé. Il invita après le dîner le Connétable, les Seigneurs de Beaumanoir & de Laval, & quelques autres à venir voir ce Château, pour avoir, disoit-il, leur avis sur les ajustemens qu'il y pourroit faire. Ils y allerent. Il les conduisit de chambre en chambre, d'appartement en appartement, & ils arriverent enfin à la grosse tour, lui, le Connétable & Laval. Quand ils furent à la porte d'une des plus hautes chambres, le Duc s'arrêta sur l'escalier avec Laval, & dit au Connétable qu'il entrât toujours, & qu'il l'alloit joindre dans un moment. Il ne fut pas plûtôt entré, que des gens qui l'attendoient là, fermerent la porte, se jetterent sur lui, lui arracherent son épée, & lui mirent les fers aux piés, aux mains & au cou.

Laval qui entendit le bruit, & se douta de la trahison, dit au Duc: « Hé, Monseigneur, que faites-vous là? en avez- » vous bien prévû les consequences? Je sçai ce que je fais, (re- » prit le Duc,) & vous pouvez vous retirer. » Beaumanoir, pour qui le Duc n'avoit gueres moins de haine que pour le Connétable, fut aussi arrêté & traité de la même maniere.

La nouvelle de cette détention s'étant bientôt répandue, fit donner mille maledictions au Duc: & quelques-uns des Seigneurs proposerent d'aller sur le champ l'investir dans son Château, mais n'aïant pas assés de monde, ils n'oserent le faire. On donna aussi-tôt avis au Roi de ce qui s'étoit passé. Il l'apprit avec autant de douleur que de surprise, tant pour l'amitié qu'il avoit pour le Connétable, que par l'insulte qu'on lui faisoit à lui-même, en traitant si indignement le premier Officier de la Couronne, & parce qu'il voïoit par là son entreprise d'Angleterre déconcertée.

En effet le Connétable devoit être l'ame de cette expedition. Il avoit le secret & tous les ordres: il étoit convenu avec le Roi du lieu où la descente se feroit, & des postes dont on se saisiroit.

l'affection des Sujets envers leur Souverain, dont les affaires ne comportoient pas la privation d'un secours si necessaire à l'Etat encore attaqué par les Anglois, fut une partie du juste châtiment qu'ils avoient merité par leurs revoltes, en exposant le Roïaume aux plus extrémes malheurs. 1383.

On abolit encore quantité de Confrairies de Bourgeois & & d'artisans, qui etoient suivies de grands repas, où d'ordinaire se formoient les cabales & les factions. Tout cela se fit le jour même que l'Avocat General fut executé avec les douze Bourgeois, qui furent les derniers punis de plus de cent qui subirent le même sort.

Enfin, après tant d'éxemples de severité le Roi resolut de rendre la paix & la tranquillité à la Capitale de son Roïaume, par un Acte public de clemence. On assembla le peuple dans la Cour du Palais, où l'on avoit dressé sur le grand escalier une espece d'échaffaut, qui fut tapissé & orné en façon de salle. Le Roi y monta suivi des Princes ses oncles & des grands de la Cour, & se plaça dans le Thrône qu'on lui avoit préparé. Dès qu'il parut, toutes les femmes des Bourgeois prisonniers, qui étoient venues-là tout échevelées, commencerent en pleurant à crier misericorde pour leurs maris, levant les mains vers le Roi avec des cris lamentables.

Acte de clemence dont ces châtimens furent suivis.

Les Officiers aïant fait faire silence, Messire Pierre de Gyac, fait Chancelier de France depuis peu, fit un discours au peuple, où il representa vivement & avec beaucoup d'éloquence les grands sujets de mécontentement que les Parisiens avoient donné à nos derniers Rois. Il rappella ce qui s'étoit passé au commencement du précedent Regne, & sur la fin de celui du Roi Jean, & en particulier l'horrible attentat commis contre les deux Maréchaux de France & de Dauphiné massacrés dans la chambre & aux yeux du feu Roi, lorsqu'il étoit encore Dauphin & Regent du Roïaume durant la prison du Roi son pere. Il fit un grand détail de tout ce qui s'étoit fait depuis que le Roi étoit monté sur le Thrône; des seditions, des violences, des insolences, des horribles attentats commis contre la Majesté & contre l'autorité Roïale. Il montra que le châtiment qu'on venoit d'en faire n'étoit rien en comparaison de l'enormité & de la multitude des crimes dont les Parisiens étoient coupables, qu'il s'en falloit bien que le nombre de ceux qui

1383. avoient été punis n'égalât celui des criminels ; que la plûpart de ceux qu'on avoit mis en prison, & beaucoup d'autres qu'on n'avoit pas encore arrêtés, n'étoient pas moins chargés que ceux qui avoient déja été condamnés à la mort. Il finit sans faire aucune mention de grace, & laissant le peuple dans la pensée, qu'on alloit encore prononcer quelques nouveaux Arrêts de mort.

Alors recommencerent les cris lugubres des femmes des prisonniers. On n'entendoit de toutes parts que gemissemens, que hurlemens de gens qui se désesperoient, jusqu'à ce que les Ducs de Berri, de Bourgogne & de Bourbon s'étant levés de leurs places, & jettés aux piés du Roi, firent comprendre au peuple qu'ils lui demandoient sa grace. Il la leur accorda, & dit, qu'il changeoit la peine de mort en une amende pecuniaire qu'il regleroit. Le Chancelier reprenant la parole, le déclara au peuple, & le congedia, en l'assûrant de la prochaine délivrance des prisonniers.

Ils sont changés en une amende pecuniaire.

On tira d'eux de très-grandes sommes, outre celles ausquelles on taxa ceux qui pendant la revolte avoient eu parmi le peuple quelque autorité ou quelque charge, comme de Capitaine de quartier, ou autre de cette espece. Ce qu'il y eut de mal en tout cela, c'est qu'il n'entra gueres de cet argent dans les coffres du Roi, qu'une partie en aïant été distribuée aux principaux Officiers de l'armée pour la païe des Soldats, ils le garderent pour eux ; & que les troupes aïant été licentiées sans être païées, se dédommagerent par leurs brigandages aux environs de Paris & dans les Provinces. C'est ainsi que les Princes sont malheureusement trahis : car ce jeune Roi n'avoit pû jusques-là se fraïer un plus beau & plus sûr chemin, pour arriver à ce point d'autorité si necessaire aux Souverains pour bien gouverner leur Etat. Il s'étoit fait craindre, estimer, respecter. Il n'avoit plus, pour se faire aimer, qu'à empêcher les desordres ; & il seroit bientôt devenu par ce moïen aussi absolu dans son Roïaume, que le Roi son pere l'avoit été. Mais ce n'étoit pas-là ce que se proposoient ceux qui gouvernoient sous son nom. Leur principal soin étoit d'augmenter leur puissance & leurs richesses aux dépens de leur Maître & de ses Sujets. C'est ce qui fit que dans le Conseil, malgré l'avis du Comte d'Harcourt & de plusieurs autres Seigneurs, il fut resolu de faire de

Hist. Anonyme chap. 10.

1383.

nouveau le procès à la Ville de Rouen, qui avoit déja été châtiée, soit qu'il s'y fût fait quelque nouvelle émeute pendant le voïage du Roi en Flandres, soit qu'on crût que les premieres n'avoient pas été assés severement punies.

On envoïa l'Amiral Jean de Vienne avec des troupes, & deux Commissaires, dont l'un étoit Jean Pastourel President à la Chambre des Comptes, & l'autre Jean le Mercier Seigneur de Noviant, Conseiller d'Etat. Il en coûta la vie à quelques Bourgeois, & de très-grosses sommes d'argent aux autres, qui ne furent pas mieux emploïées que celles qu'on avoit tirées des Parisiens. On en usa de même à l'égard de plusieurs Villes du Roïaume, où il s'étoit fait des seditions, & les subsides furent rétablis par tout en peu de tems. *Ibid.*

Expeditions faites contre les Anglois. Ibid. Anonyme L. 1. cap. 6.

L'expedition de Flandres, & les brouilleries de Paris n'empêcherent pas qu'on n'agît au-delà de la Loire contre les Anglois, qui ne faisoient eux-mêmes la guerre que fort mollement, à cause des troubles & des seditions, dont l'Angleterre n'étoit pas plus exempte que la France. Le Maréchal de Sancerre, quelque tems avant qu'on fit les préparatifs pour la Flandres, les avoit chassés du Limousin, où ils étoient venus faire des courses; & leur avoit enlevé plusieurs Châteaux. Il les poursuivit dans le Poitou, & les chassa encore de quelques Forteresses qu'ils avoient prises. Il se fit vers ce tems-là une espece de tréve entre les deux Nations; mais de peu de durée. L. 2. cap. 11.

Les Anglois ne furent pas plus heureux sur mer que sur terre. Les armateurs de Normandie attaquerent une flotte Angloise richement chargée: & la prirent. Des Vaisseaux du Roi de Castille eurent le même avantage sur quelques autres Anglois, qu'ils bloquerent dans une petite Isle vers la Rochelle. Ils se contenterent de les rançonner, & de leur faire jurer que de trois ans ils ne porteroient point les armes contre le Roi de Castille, qui étoit alors en guerre avec le Roi de Portugal, dont les Anglois avoient pris le parti, comme les François de leur côté soûtenoient celui du Roi de Castille. Mais la Paix fut bientôt faite entre les deux Rois Espagnols, tandis que les François & les Anglois demeuroient toûjours irreconciliables.

Ce n'est pas que les Rois de France & d'Angleterre ne souhaitassent la Paix: ils en avoient besoin l'un & l'autre, pour affermir leur autorité, & contenir leurs Sujets dans le devoir,

1383. mais elle devenoit tous les jours plus difficile, par les nouveaux obstacles qui survenoient. Les affaires de Flandres, & celles du Schisme de l'Eglise, ne furent pas les moindres : & ce fut même à cette occasion, que la guerre qui sembloit languir, se ranima.

Meyerus.

La Ville de Gand fut confirmée dans son esprit de revolte par les Lettres du Roi d'Angleterre, qui l'assûroit d'un prompt secours, & sur cette assûrance, elle se mit peu en peine de la mediation de l'Evêque de Liege & de l'Evêque de Tournai, qui s'offroient à menager son accommodement avec le Comte de Flandres. En effet le secours d'Angleterre ne fut pas long-tems sans paroître à Calais. Mais ce ne furent pas tant les sollicitations des Bourgeois de Gand qui le hâterent, que celle d'Urbain, qui voïant son parti prévaloir en Italie, & irrité de plus en plus de la protection que la France donnoit à son Concurrent, resolut de la contraindre par les armes a l'abandonner.

Croisade publiée par le Pape Urbain, & pourquoi.

Il adressa en Angleterre à Henri Spencer Evêque de Norwic, une Bulle pour publier une Croisade dans les formes contre les Clementins, c'est-à-dire, contre ceux qui étoient dans l'Obedience de Clement, & c'étoit uniquement les François qu'il dénotoit par-là. Les Indulgences, la permission de lever des taxes sur le Clergé, & tous les autres privileges des Croisades, étoient accordés par cette Bulle à ceux qui s'enrôleroient, ou qui conduiroient cette guerre. Urbain faisoit l'Evêque de Norwic Chef de cette expedition. Le Roi d'Angleterre n'agreoit pas trop ce dessein ; mais il laissa faire le Pape, & l'armée passa la mer, pour aller selon l'intention de ce Prince au secours des Flamans, & selon l'intention de l'Evêque contre les François. Elle étoit assés nombreuse, composée de bonnes troupes, & commandée par d'habiles Chefs dont le principal étoit Hugues de Caurelée vieux Capitaine fort experimenté, qui avoit fait long tems la guerre sous Edouard III. sous le Prince de Galles, & même durant le Regne de Richard.

Quand cette armée eut débarqué à Calais, on délibera par où elle commenceroit à entrer en action. Les Generaux, pour faire plaisir à l'Evêque & seconder ses intentions, furent d'avis de l'emploïer contre les François, comme contre les fauteurs du Schisme de Clement. Mais cet Evêque aïant tout à

1383.

coup changé de dessein, peut-être parce qu'il voïoit la frontiere de France trop bien gardée, voulut qu'on attaquât les Places du Comte de Flandres, quoique ce Comte fût Urbaniste; & il n'en apporta point d'autre raison, sinon que le Comte de Flandres, depuis l'alliance du Roi d'Angleterre avec la Ville de Gand, avoit chassé tous les Anglois de ses terres. L'Evêque fit seulement faire quelques courses en Picardie; & puis il attaqua Gravelines qu'il prit. Cette prise fut suivie de celle de Bourbourg & de Dunkerque, & de la défaite d'une armée du Comte de Flandres proche de cette derniere place. L'Evêque après sa victoire, se rendit maître de Cassel, de Bergues, de Furnes, de Nieuport, d'Ostende, & de presque toutes les places du côté de la mer, dont la plûpart étoient ou peu fortifiées, ou mal garnies.

Polidorus Vergilius lib. 20.

Hist. Anonyme l. 3. ch. 1.

Le Roi averti de l'arrivée des Anglois en Flandres, assembla promptement sa Noblesse. Elle se rendit à ses ordres au nombre de seize mille hommes d'armes, & lui demanda en grace, que tandis qu'elle seroit actuellement occupée au service, on ne pût faire contre elle aucunes procedures de Justice. Le Roi lui accorda cette grace: & c'est-là le premier & l'unique exemple dans notre Histoire, où l'on ait fait un usage si étendu de ce qu'on appelle Lettres d'Etat, sous les Rois de la troisiéme Race. Le Roi alla à saint Denys prendre l'Oriflame, qu'il confia pour cette campagne à Gui de la Trimouille, & prit la route d'Artois, aïant avec lui le Duc de Bretagne. Le Duc Frederic de Baviere le vint aussi joindre auprès d'Arras.

Premier usage des Lettres d'Etat accordées à la Noblesse.

Hist. Anonyme chap. 3.

Les Anglois avoient formé le siege d'Ypres, où la garnison se défendoit bien. Le Roi marcha au secours de la Place. Les Anglois n'oserent l'attendre. Ils leverent le siege, & s'allerent camper auprès de Cassel, où ils se fortifierent dans leur camp. Le Connétable avec le Duc de Bretagne & le Maréchal de Sancerre les obligerent encore à quitter ce poste. Ils rompirent alors leur armée, dont une partie se jetta dans Bergues, une autre à Gravelines, & le reste à Bourbourg, & en quelques autres Places.

Le Roi marche de nouveau au secours de la Flandres contre les Anglois.

Froissard, cap. 140.

On continua de les pousser. On resolut de commencer par le siege de Bergues. Mais les Anglois qui étoient dedans en aïant eu avis, mirent le feu à la place, & se retirerent à Gravelines. On les y suivit; ils firent bonne contenance, & parurent

Juvenal des Ursins.

1383. se vouloir défendre : mais trois jours après, voïant les canons & les autres machines en batterie, ils sortirent la nuit par une des portes, du côté que la Place n'étoit point investie, & se sauverent à Bourbourg, où on les alla encore assieger. Ils se défendirent avec beaucoup de resolution, firent de vigoureuses sorties, soûtinrent un assaut, où Philippe d'Artois Comte d'Eu planta l'Etendart de France sur la muraille : mais il fut repoussé. Enfin, quoiqu'ils fussent réduits à l'extrémité, ils obtinrent une capitulation honorable par l'entremise du Duc de Bretagne, à qui l'armée, qui esperoit profiter du pillage de la Ville, en sçut fort mauvais gré ; & même les ennemis de ce Duc se servirent de ce bon office qu'il avoit rendu aux Anglois, pour le rendre suspect au Roi. Ce que j'ai dit du Duc de Bretagne à l'occasion du dernier Traité qu'il fit avec la France, suffit pour faire paroître ce soupçon mal fondé.

Après tout, ce ménagement qu'on eut pour les Anglois, & la ruine de leur armée, qui fut obligée d'abandonner toutes les Places qu'elle avoit conquises, les engagerent à écouter la proposition que ce Duc leur fit de la part du Roi, de penser aux moïens de finir la guerre entre les deux Nations. Le Roi d'Angleterre nomma le Duc de Lancastre & le Comte de Boukinkam ses oncles, avec quelques Seigneurs Anglois, pour traiter avec ceux que le Roi voudroit députer, dont les principaux furent les Ducs de Berri, de Bourgogne & de Bretagne. Les Conferences se tinrent à Lelinghen entre Calais & Boulogne. Les Ambassadeurs de Castille s'y trouverent aussi-

Froissard. cap. 147. bien que les Députés de la Ville de Gand. Les Conferences durerent trois semaines. On ne put convenir sur les articles, qui depuis si long-tems empêchoient la Paix. Les François vouloient que les Anglois rendissent Brest, Cherbourg & Calais, qui étoient trois clefs du Roïaume, dont ils étoient maîtres : mais ceux-ci n'y voulurent jamais entendre ; & l'on ne fit

Tréve entre les deux armées. qu'une Tréve pour jusqu'à la Saint Michel de l'année suivante. Sur quoi il y eut encore de la difficulté du côté du Comte de Flandres, qui ne vouloit point que la Ville de Gand y fût comprise. Les Anglois au contraire tinrent toûjours ferme sur cet article. Il fallut que le Comte de Flandres le passât malgré qu'il en eût, le Duc de Berri lui aïant dit nettement, que s'il n'y consentoit, le Roi l'abandonneroit. Les François y firent

aussi comprendre le Roi de Castille & le Roi d'Ecosse. Ainsi se termina cette seconde campagne du Roi, qui ne lui fut gueres moins glorieuse que la premiere. Comme on supposoit toujours à la Cour que les intentions du Duc de Bretagne étoient fort droites, on y fut si content des démarches qu'il avoit faites pour la paix entre l'Angleterre & la France, que le Roi lui donna une quittance d'une dette de plus de cent mille francs, qui étoient le reste d'une somme qu'il devoit païer par le dernier Traité, & lui fit encore dans la suite d'autres graces. Ce Duc prit durant la campagne des liaisons très-étroites avec les Ducs de Berri & de Bourgogne : qui lui furent aussi avantageuses dans la suite, que dommageables au Roïaume.

1383.

Nouv. le Hist. de Bretagne sous l'an 1384.

1384.

Mort du Comte de Flandres.

Le Comte de Flandres ne jouit pas long-tems du repos que la Tréve lui procuroit. Il tomba malade à saint Omer ; & mourut au mois de Janvier suivant. Par sa mort le Duc de Bourgogne, qui avoit épousé Marguerite sa fille unique legitime, devint un Prince très-puissant, & beaucoup plus qu'il ne convenoit au bien du Roïaume ; car il joignoit à son Duché de Bourgogne démembré de la Couronne, le Comté de Flandres, les Comtés d'Artois, de Retel, de Nevers, la Seigneurie de Salins, & plusieurs autres terres.

Le Duc de Bourgogne lui succede.

Ce changement de maître ne fit pas revenir les Bourgeois de Gand. La revolte dura encore un an & demi : & il fallut que le Roi conduisît une nouvelle armée en Flandres, pour achever de les dompter.

Pour la France, elle fut tranquille pendant la Tréve conclue avec l'Angleterre, excepté quelques courses que des brigans firent en Guienne avec beaucoup de desordres, & la sedition de quelques païsans d'Auvergne & de Poitou, que le Duc de Berri reprima & châtia severement en allant à Avignon, pour y voir le Pape. Ce fut cette même année que Leon Roi de la petite Armenie de la Maison de Lusignan, aïant été dépouillé de ses Etats par Amurat premier du nom Empereur des Turcs, se refugia en France. Le Roi le reçut avec beaucoup d'honneur, & lui assûra genereusement pour le reste de sa vie un entretien convenable à sa qualité de Roi.

Le Duc de Bourbon, qui avoit toûjours eu grande passion de faire la guerre aux Infideles, & dont l'humeur Martial trouvoit plus d'attrait dans les armes que dans le Conseil, prit le

1384.

Juvenal des Ursins.

tems de la Tréve, pour aller faire une descente sur les côtes d'Afrique. Le Comte d'Harcourt & le Seigneur de la Trimouille furent de la partie, avec environ huit cens tant Chevaliers qu'Ecuïers de diverses Nations. Le seul motif de devotion pouvoit rendre louable une entreprise de cette nature. Il se donna divers petits combats entre cette Noblesse avanturiere & les Sarrasins, qui n'aboutirent à rien. La disette de vivres obligea ces Seigneurs à se rembarquer & à revenir en France, avec la seule gloire d'avoir répandu la terreur du nom François sur les côtes de Barbarie.

Cependant comme l'Angleterre & la France étoient lassées de la guerre, on reprit volontiers de part & d'autre les Conferences pour la paix. Le Duc de Lancastre & le Duc de Berri se rendirent pour cet effet à Calais. Mais comme on étoit toûjours déterminé de part & d'autre à ne se pas relâcher sur les articles de Brest, de Calais, & de Cherbourg, on ne put rien conclure qu'une prolongation de tréve jusqu'à l'année suivante 1385. & elle fut assés bien observée contre l'ordinaire.

Dans le tems qu'on tenoit ces Conferences, on apprit en France la mort du Duc d'Anjou arrivée en Italie. Cette mort, & les choses qui la précederent, furent un des plus considerables évenemens de ce tems-là. Je vais en faire le recit, que j'ai differé jusqu'ici, pour ne pas interrompre le fil des affaires qui se passoient en France.

Suite de l'adoption que la Reine de Naples avoit faite du Duc d'Anjou pour son heritier.

J'ai dit au commencement de l'Histoire de ce Regne, que Jeanne Reine de Naples avoit adopté le Duc d'Anjou en le déclarant heritier de son Roïaume, du Comté de Provence, & de ses autres Domaines. Celui qui devoit heriter de cette Reine par la proximité du sang, étoit Louis Roi de Hongrie, qu'elle regardoit comme son ennemi mortel, parce qu'il lui avoit fait une rude guerre, pour venger la mort d'André son frere, mari de cette Reine, laquelle avoit été accusée de l'avoir fait étrangler. Le Roi de Hongrie, beaucoup plus âgé qu'elle, & qui n'avoit que deux filles, ne pensoit pas pour lui à cette succession, nonobstant son droit de parenté. Son âge, l'éloignement de ses Etats, & le dessein qu'il avoit de faire de ses deux filles, l'une Reine de Hongrie, & l'autre Reine de Pologne, lui ôtoient cette pensée, & il ne voïoit pas d'apparence qu'une de ces deux Princesses pût parvenir après sa mort à se faire reconnoître

noître Reine de Naples: c'est pourquoi il souffroit sans peine que la Reine Jeanne jettât les yeux sur le jeune Charles de Duras, qui étoit son parent au même degré que lui, c'est-à-dire, issu de germain; car quoiqu'elle ne declarât pas ses intentions, elle faisoit paroître tant de tendresse pour ce Prince, qui descendoit de Charles d'Anjou leur commun trisaïeul, & frere de saint Louis, qu'il ne doutoit pas qu'elle ne lui destinât sa succession, d'autant plus qu'elle lui avoit fait épouser sa niece. Tel étoit l'état des choses & la disposition des esprits dans ces deux Familles Roïales au tems qu'Urbain rompit avec la Reine Jeanne; mais cette rupture y causa bien du changement. 1384.

Dès que cette Princesse eut embrassé le parti de Clement, Urbain fulmina l'excommunication contre elle, la déclara rebelle au saint Siege, dont elle étoit Feudataire pour son Roïaume de Naples, & resolut d'en donner l'investiture à Charles de Duras. Il en fit la proposition au Roi de Hongrie, qui l'approuva, tant par la haine qu'il portoit à la Reine Jeanne, que pour éloigner de son Etat Charles de Duras, dont il apprehendoit l'esprit remuant; & il lui fit cession de tous ses droits sur le Roïaume de Naples.

Charles accepta l'offre, & ce Prince né méchant & perfide, oubliant les obligations qu'il avoit à cette Princesse, & comptant pour rien le danger où il s'exposoit de perdre par son impatience & par son ingratitude une Couronne qui pouvoit lui écheoir dans quelques années, entra dans une conspiration contre elle, & commença à prendre des mesures pour la faire réussir.

La Reine de Naples fut informée de toute cette intrigue, & délibera avec Clement sur les moïens qu'elle devoit prendre, pour se précautionner contre le danger qui la menaçoit. Ils ne balancerent pas long-tems. Le Pape lui fit aisément comprendre qu'il lui falloit un défenseur, dont la naissance, la reputation, le courage, la puissance pussent faire tête à toute sa Famille soulevée contre elle, & soûtenue de tout le parti d'Urbain; que ces qualités se trouvoient dans le seul Duc d'Anjou; que le Roi de France étant déja déclaré contre Urbain, appuïeroit son frere de toutes les forces de son Etat; qu'il falloit qu'au plûtôt elle nommât le Duc pour son Successeur & pour son heritier, par une adoption qu'elle feroit de ce Prince dans toutes les formes.

1384. La Reine executa la chose sans tarder, & elle signa le vingt-neuviéme de Juin de l'an 1380. à Naples dans le Château de l'Oeuf, l'Acte authentique de l'adoption qu'elle faisoit du Duc d'Anjou, en le déclarant son heritier au Roïaume de Naples, aux Comtés de Provence, de Forcalquier & de Piémont. Clement ratifia cet Acte. Il fut envoïé au Roi Charles V. peu de tems avant sa mort, ainsi que je l'ai dit, & le Duc d'Anjou fut instamment prié par la Reine de Naples, de passer au plûtôt en Italie avec des troupes, pour la venir défendre contre ses ennemis, qu'il devoit aussi regarder désormais comme les siens.

Le Roi parut favorable aux desseins de la Reine de Naples, tant en reconnoissance du don qu'elle faisoit à son frere le Duc d'Anjou, que parce qu'il n'étoit pas fâché de voir ce Prince inquiet & ambitieux éloigné de France. Il promit de le seconder dans son entreprise, destina dès-lors un fonds pour lui aider à soûtenir la guerre contre Charles de Duras, & le Pape y ajoûta le revenu des taxes qu'il permit au Duc d'Anjou de lever sur les Ecclesiastiques du Roïaume de France, & des autres Etats soumis à son Obedience.

Charles de Duras prend les armes contre elle.

La mort du Roi Charles V. qui arriva aussi-tôt après ce Traité, fut un fâcheux contre-tems pour la Reine de Naples. Cette mort & les desordres qui la suivirent, retinrent le Duc d'Anjou en France, & pendant ce tems-là Charles de Duras alla à Rome, où il reçut d'Urbain l'investiture & la Couronne du Roïaume de Naples. De-là il marcha vers ce Roïaume avec son armée, beaucoup plus forte que celle d'Othon de Brunsvik mari de la Reine; & par l'intelligence qu'il avoit dans Naples, il s'en rendit maître. Tout ce que put faire la Reine dans cette surprise, fut de se sauver dans le Château-neuf, où il l'assiegea, la prit, & après l'avoir tenue quelque mois dans une étroite prison, la fit cruellement étrangler, oubliant par une barbarie qui le rendit execrable par toute la terre, qu'elle étoit Reine, sa parente, sa bienfaictrice, & qu'elle ne l'avoit desherité, qu'après qu'il eut conspiré contre elle, pour lui enlever sa couronne : mais d'ailleurs on admira les ressorts de la Providence, qui permit que cette Princesse perît par le même supplice, par lequel elle-même avoit fait perir André de Hongrie son mari. Sur quoi cependant il y a quelques Historiens qui la disculpent.

1384.

Lorſque le Duc d'Anjou apprit la priſe de Naples, que la Reine étoit aſſiegée dans le Château-neuf, & par deſſus tout cela qu'Othon de Brunſvik ſon mari, qui étoit venu pour la ſecourir, avoit été défait & pris par Charles de Duras, il fut en une extréme inquietude, & fort tenté de renoncer à ſon entrepriſe, ſur-tout lorſqu'il eut eu nouvelle que la Reine étoit priſonniere. Il voulut avoir là-deſſus l'avis du Conſeil du Roi; mais il n'en eut point d'autre réponſe, ſinon que n'étant pas inſtruit à fond de l'état des affaires de Naples, il n'avoit rien à lui conſeiller.

Journal de l'Evêque de Chartre chés M. le Laboureur

Cependant Clement preſſoit toûjours le Duc d'Anjou de lui tenir parole, & de ſe ſouvenir de l'engagement qu'il avoit pris avec la Reine de Naples, qui par la ſeule bonne volonté qu'elle avoit eue pour lui, s'étoit précipitée dans les plus grands malheurs, & qu'il ne pouvoit pas avec honneur l'abandonner dans l'état où elle étoit réduite.

S'il n'eût été queſtion que du Roïaume de Naples, dont Charles de Duras étoit déja en poſſeſſion, le Duc, par le déſeſpoir de le reconquerir, ſe ſeroit tenu en repos: mais il y avoit encore le Comté de Provence, qui eût été perdu pour lui, auſſi-bien que le Roïaume de Naples, s'il eût quitté la partie. C'eſt ce qui le tenoit en balance; mais d'ailleurs il n'étoit pas ſûr de l'inclination des Provençaux pour ſa perſonne. Il écrivit donc à Clement, que ſuppoſé qu'il lui répondit de le faire reconnoître par les Provençaux pour Comte de Provence, il feroit tous ſes efforts pour la délivrance de la Reine. Clement non ſeulement lui donna de grandes eſperances ſur cet article; mais encore il l'aſſûra qu'il y avoit de grandes diſpoſitions dans les Italiens à ſe déclarer pour lui & pour la Reine; pourvû qu'il ſe hâtât. Il le pria de lui faire ſçavoir au plûtôt ſa derniere reſolution; & en cas qu'il renonçât abſolument à la Couronne de Naples, & au Comté de Provence, de lui donner au moins conſeil ſur ce qu'il avoit à faire pour le bien de l'Egliſe en de ſi fâcheuſes conjonctures.

L'affaire fut encore propoſée au Conſeil du Roi. L'Evêque d'Agen & l'Evêque de Genéve Envoïés de Clement avec quelques autres, y furent admis. Ils firent l'expoſé de l'état, où ſe trouvoient les choſes dans le Roïaume de Naples, des difficultés qu'il y auroit à en chaſſer Charles de Duras, & des moïens

1384. dont on pourroit se servir pour les surmonter. Ils conclurent, que le Duc d'Anjou avoit lieu d'esperer un heureux succès de cette entreprise ; que pouvant y gagner une Couronne, & y étant d'ailleurs engagé d'honneur, il ne devoit pas en differer l'execution.

On se contenta dans le Conseil d'entendre les gens du Pape sans rien décider. On se rassembla le même jour, & il fut resolu que le Duc d'Anjou partiroit incessamment pour Avignon, afin de voir les choses de plus près, de conferer avec Clement, de connoître la disposition des Provençaux & des Italiens, & d'examiner principalement sur quels fonds l'armée qui entreroit en Italie pourroit être entretenue.

Le Duc se prépara sans tarder au voïage d'Avignon. L'Evêque de Beauvais prit les devans avec les autres Agens de ce Prince. Ils eurent diverses conferences avec Clement, en l'une desquelles il leur proposa le mariage du Roi avec la fille du Duc de Gironne Infant d'Arragon, afin d'engager le Roi d'Arragon, qui préparoit une flotte pour s'emparer de l'Isle de Sicile, à l'emploïer en même-tems en faveur du Duc d'Anjou, pour lui faciliter la prise de Naples ; mais on avoit dès-lors d'autres vûes en France pour le mariage du Roi.

Le Duc d'Anjou arriva à Avignon le vingt-deuxiéme de Février de l'an 1382. Il y trouva Louis de Costanza Comte de Caserte, & les autres Députés de la Reine & des Villes du Roïaume de Naples, qui n'avoient pas encore reconnu Charles de Duras. Ils le presserent d'entrer incessamment en Italie : mais il vouloit, avant toutes choses, s'assûrer du Comté de Provence. Il eut beau faire, les Provençaux ne lui répondirent rien autre chose, sinon qu'ils le reconnoissoient pour l'heritier de la Reine ; mais que pour meriter cette adoption, & la succession de cette Princesse, il falloit la delivrer des mains de son ennemi. Le Duc chagrin de cette réponse voulut agir d'autorité, & il s'empara de quelques Châteaux ; mais cela ne fit qu'irriter les principales Villes, qu'il n'osa entreprendre de forcer.

Deux choses déplurent encore beaucoup aux Provençaux. La premiere, qu'il prenoit dès-lors le titre de Roi de Sicile, & celui de Roi de Jerusalem. La seconde fut, qu'il donna au Comte Amedée de Savoye l'investiture du Piémont, qui fai-

1384.

ſoit autrefois partie du Comté de Provence, & au Duc de Berri celle de la Principauté de Tarente, & que par-là le Duc paroiſſoit ſe comporter non pas comme heritier de la Reine, mais comme maître de ſes Etats. Ils firent tant de bruit ſur cette qualité de Roi, qu'il fut obligé de la quitter, & de ſe contenter de celle de Duc de Calabre, qui étoit le titre ordinaire de l'heritier préſomptif du Roïaume de Sicile ou de Naples: car le Roïaume de Naples s'appelloit auſſi Roïaume de Sicile. C'eſt le milieu que l'on prit pour accommoder toutes choſes, le Duc aïant interêt de paroître au moins content des Provençaux, & les Provençaux devant auſſi le ménager, comme celui qui pourroit dans peu de tems être leur maître.

Le Prince marche à ſon ſecours.

Journal de l'Evêque de Chartres.

Cependant les troupes du Prince s'étant aſſemblées aux environs d'Avignon, il ſe mit en marche pour l'Italie le trente-uniéme jour de Mai au ſoir. Il y a des Hiſtoriens qui font monter ſon armée juſqu'à ſoixante mille hommes. Elle étoit compoſée de quantité de Nobleſſe Françoiſe, des troupes du Comte de Savoye, de Provençaux & d'Italiens, qui furent d'abord très-bien ſoudoïés du grand tréſor, que le Duc amaſſoit depuis long-tems aux dépens du Roïaume de France.

Juvenal des Urſins.

Il paſſa les Alpes, entra en Lombardie, où les partiſans de Charles de Duras lui tuerent bien des Soldats, & lui enleverent beaucoup de bagages dans les défilés des montagnes. Il traverſa avec bien des fatigues preſque toute l'Italie, ſans rencontrer d'armée ennemie: & arriva enfin dans l'Abruzze, qui fait partie du Roïaume de Naples. Il fut reçu dans la Ville d'Aquila, qui étoit toûjours demeurée fidelle à la Reine. C'eſt-là où il apprit la funeſte mort de cette Princeſſe, & où il prit alors ſans que les Provençaux puſſent s'en formaliſer, les titres de Roi de Sicile, de Jeruſalem, & de Comte de Provence. Il ne cherchoit plus qu'à meriter ces titres par la défaite de ſon competiteur, & par la vengeance de la mort de la Reine. Mais il avoit affaire à un ennemi, dont la fineſſe égaloit la cruauté & la perfidie.

Charles de Duras connoiſſoit la valeur du Duc d'Anjou & de la Nobleſſe Françoiſe, qui l'avoit ſuivi. Quoiqu'il eût lui-même une armée nombreuſe, il jugea qu'il n'étoit pas de ſa prudence d'expoſer au ſort d'une bataille une Couronne, dont il étoit en poſſeſſion; qu'il valoit mieux en temporiſant dom-

1384. pter la fougue Françoiſe ; que les chaleurs & la diſette lui ſuffiroient pour défaire ſon ennemi, & que l'Italie de tout tems étoit accoutumée à voir perir les armées Françoiſes de cette ſorte. Ainſi il ſe mocqua des défis que le Duc d'Anjou lui fit faire juſqu'à dix fois.

Dès qu'il ſçut que les François approchoient du Roïaume de Naples, il ordonna qu'on retirât dans les Villes & dans les Châteaux tous les vivres & tous les fourages de la campagne, & fit faire le dégât par tout. On dit même, qu'ajoûtant la trahiſon à ces précautions, il entreprit de ſe défaire du Duc d'Anjou par le poiſon ; mais que l'empoiſonneur fut découvert & arrêté.

Cette conduite de Charles de Duras déconcerta étrangement le Duc : mais cela ne l'empêcha pas de s'emparer de diverſes Places, comme de Bari, de Tarente, & de quelques autres, où il mit ſes troupes en quartier d'hiver, pour aller la campagne prochaine attaquer ſon ennemi juſques dans Naples, où il s'étoit retiré, afin de maintenir cette Capitale dans ſon parti.

Le Duc d'Anjou, quoique maître de Bari ſur la mer, & de quelques autres Villes, n'en fut gueres mieux pendant l'hiver. Le peu qu'il trouva de vivres fut bientôt conſumé, il n'avoit point de Flotte pour en recevoir par mer ; & Charles maître des plus fortes Places, où il avoit de groſſes garniſons, lui coupoit les convois, lui dreſſoit des embuſcades de tous côtés, & le reſſerroit fort dans ſes quartiers.

Mauvais état de ſon armée cauſé par la diſette de vivres.

La diſette de vivres cauſa bientôt des maladies dans l'armée. Elles firent mourir un très-grand nombre de Soldats, ſurtout au commencement du printems ; le Comte de Savoye luimême & la plûpart de ceux de ſes ſujets qui l'avoient ſuivi en moururent. Il y avoit déja du tems que l'argent manquoit au Duc d'Anjou & aux principaux Chefs de l'armée, & ce Prince fut obligé de vendre toute ſa vaiſſelle, & ne garda qu'un ſeul gobelet d'argent, dont il ſe ſervoit pour boire. Il vendit juſqu'à la Couronne qu'il avoit apporté pour le jour qu'il ſeroit ſacré Roi de Naples, & fut réduit à ne faire ſervir à ſa propre table que du pain d'orge. De-là on peut juger de l'état où ſe trouvoient les Officiers, les Soldats & les équipages. Auſſi ne put-il rien faire durant toute la campagne. Il ſe donnoit ſeule-

Hiſtoire Anonyme.

ment de tems en tems quelques petits combats entre des partis, mais qui ne décidoient rien. Un hiver très-rude qui suivit, acheva de ruiner l'armée Françoise, parce que le Duc malgré tous ces maux, ne se rebutoit point. Il esperoit toûjours engager son competiteur à une bataille, & il crut un jour que son desir seroit accompli. 1384.

Car Charles de Duras voïant l'armée du Duc toute délabrée, l'envoïa défier à son tour au commencement d'Avril, & l'on convint d'un champ de bataille auprès de Barlette, où Charles étoit avec une partie de son armée. Ce fut une joie extréme dans celle de France, qui se trouvoit à la veille de finir ses miseres, ou par une glorieuse victoire, ou par une mort préferable à la faim & à la pauvreté où elle étoit reduite : mais Charles, soit qu'il eût reflechi sur la faute qu'il faisoit de se départir de son premier plan, & de s'exposer à combattre contre des gens que l'envie de vaincre ou de mourir rendroit invincibles ; soit pour insulter à la misere de ses ennemis, & se mocquer d'eux, se contenta de faire sortir ses Troupes de la Ville, de les mettre en bataille à la vûe du Duc, & un moment après il les fit défiler & rentrer par une autre porte. *Ibid.*

Ce fut alors que la rage & le désespoir se saisirent du cœur des François, qui se virent replongés dans leurs premieres miseres. La difficulté ou la honte de retourner en France, après avoir échoué dans une telle entreprise, firent opiniâtrer le Duc à perir plûtôt que de l'abandonner ; outre qu'il eut avis qu'il lui venoit un renfort de France de dix mille chevaux : mais les chaleurs de l'été augmentant la maladie contagieuse, il en fut lui-même frappé &, mourut à Bari le vingtiéme de Septembre de l'an 1384. dans sa quarante-cinquiéme année. Sans doute que le chagrin contribua beaucoup à cette mort ; à quoi quelques-uns ont ajoûté, qu'il avoit bû de l'eau d'une fontaine que les ennemis avoient empoisonnée. Le secours qu'on lui envoïoit avoit déja passé les Alpes, & retourna sur ses pas en France, quand on eut appris sa mort. *Suivie de la contagion dont ce Prince est attaqué & meurt.* Journal de l'Evêque de Chartres, an. 1384. Author. Vitæ Clementis.

Tel fut la fin de Louis Duc d'Anjou, Prince d'un grand courage, capable par son esprit de gouverner avec dignité l'Etat qu'il travailloit à conquerir. Son seul malheur le fit regretter en France, où sa dureté & son avarice l'avoient rendu odieux. Les troupes qui resterent après sa mort se dissiperent la plûpart

1384. d'elles-mêmes, pour revenir dans le Roïaume par diverses routes. Il en perit beaucoup en chemin : on voïoit tous les jours des Gentilshommes le bâton à la main tout déchirés & tout décharnés demandant l'aumône, pour regagner leurs maisons. Le seul Pierre de Craon revint d'Italie à Paris avec un grand équipage, & s'attira par-là l'indignation de toute la Cour. Le Duc d'Anjou après avoir épuisé tout son trésor, l'avoit envoïé en France, pour aller chercher de l'argent, & la Duchesse femme du Duc lui avoit donné une assés grosse somme : mais au lieu d'aller rejoindre promptement le Duc, il s'arrêta à Venise pour s'y divertir, tandis que l'armée perissoit de faim, & revint en France dès qu'il sçut la mort de ce Prince. La premiere fois qu'il parut à la Cour, le Duc de Berri ne put s'empêcher de s'emporter contre lui. *Ha traître*, lui dit il en l'abordant, *tu es cause de la mort de mon frere* ; & il ordonna qu'on l'arrêtât : mais il ne fut pas obéï ; ce Seigneur étoit puissant & redouté, & alors fort accompagné. Il fut condamné depuis au Parlement à cent mille livres d'interêts envers la Reine de Sicile, veuve du Duc d'Anjou.

Histoire Anonyme, l. 4. ch. 6. & 7.

Charles de Duras demeure maître du Roïaume de Naples.

Charles de Duras demeura maître du Roïaume de Naples par la mort de son concurrent ; mais il ne put venir à bout d'éteindre entierement les restes de la faction Angevine, qui se releva peu d'années après, quand ce Prince, qui avoit envahi la Couronne de Hongrie sur la Reine Marie fille du dernier Roi Louis de Hongrie, y eut été assassiné.

La Duchesse d'Anjou, si-tôt qu'elle eut appris la mort du Duc son mari, vint à la Cour, pour prendre conseil sur ce qu'elle avoit à faire dans les conjonctures où elle se trouvoit. On lui conseilla de s'adresser à Clement, afin d'obtenir de lui l'investiture du Roïaume de Naples pour le Prince Louis son fils aîné, & de se mettre aussi en possession du Comté de Provence. Le Pape lui accorda l'investiture du Roïaume de Naples ; mais les Provençaux refuserent de reconnoitre le jeune Prince, jusqu'à ce qu'il eut reconquis ce Roïaume. Le Roi prenant la protection de la mere & du fils, envoïa le Maréchal de Sancerre avec des troupes en Provence, où il soumit Marseille, & quelques autres Places. Aix & Tarrascon resisterent encore quelque tems : mais le Roi aïant fait un voïage à Avignon, où il s'aboucha avec Clement, tout fut pacifié par la mediation

1385.

mediation de ce Pontife, & le Prince fut reconnu pour Comte de Provence.

Mariage du Roi avec Isabelle de Baviere.

Histoire Anonyme, l. 5. ch. 3.

Plus le Roi avançoit en âge, plus ses Sujets concevoient d'estime pour les belles qualités qui paroissoient en sa personne, sur-tout depuis ses deux glorieuses campagnes de Flandres, & plus aussi son autorité croissoit. La bonne intelligence, qui paroissoit être depuis quelque tems entre les trois Princes ses oncles, ne contribuoit pas peu encore à la soumission des peuples. Il étoit dans sa dix-septiéme année, & ces Princes penserent à le marier. Ils suivirent l'avis du feu Roi, qui avoit dit aux Ducs de Bourgogne & de Bourbon, avant que de mourir, qu'il étoit à propos que son fils épousât une Princesse d'Allemagne, pour avoir des alliances de ce côté-là. Ils jetterent les yeux sur la Princesse Isabelle fille d'Etienne Duc de Baviere, & le mariage se fit à Amiens au mois de Juillet.

Tandis qu'on negocioit pour ce mariage, comme la Tréve entre la France & l'Angleterre devoit bientôt finir, il y eut de nouvelles conferences pour la Paix. Le Duc de Berri & le Duc de Lancastre les tinrent à Lelinghem : mais elles furent aussi inutiles que les précedentes. Sur quoi le Roi aïant assemblé les plus grands Seigneurs du Roïaume, & tous les Seigneurs du Sang, comme on parloit alors, c'est-à-dire les Princes du Sang, excepté le Duc d'Alençon, il leur representa l'opiniâtreté avec laquelle les Anglois refusoient les conditions de Paix qu'il leur offroit, les mauvais desseins qu'ils avoient toûjours contre la France, les infractions sans nombre qu'ils avoient faites aux Traités de Tréve, qu'on avoit en vain renouvellés plusieurs fois, pour les amener à un accommodement raisonnable ; & leur fit assés connoître par son discours, qu'il jugeoit être du bien public de mettre une bonne fois à la raison, par la voie des armes, ces ennemis jurés de son Etat.

Suite de la guerre contre les Anglois.

Après qu'on eut mûrement déliberé sur une affaire de cette importance, on conclut tout d'une voix à la guerre. Le Duc de Bourgogne, qui depuis le départ du Duc d'Anjou avoit le plus d'autorité dans le Conseil, dit au Roi, que ce qui rendoit les Anglois plus difficiles sur les propositions de paix, etoit que depuis qu'ils s'etoient rendus maitres de Calais, la France étoit seule le théâtre de la guerre, que par cette raison ils ne

1385. ressentoient que la moindre partie des maux qu'elle causoit; & que si on la transportoit chés eux, ils penseroient plus serieusement à la finir, qu'on étoit en état en France de faire un effort pour cela, & qu'il falloit le tenter. Cet avis fut fort approuvé. On envoïa par tout les ordres pour assembler les troupes sous Arras à la mi-Juillet, & le Duc de Bourgogne se chargea de faire équipper une nombreuse flotte à l'Ecluse Ville de Flandres, qui appartenoit au Roi. Il fut reglé que le Connétable, le Maréchal de Sancerre, & Enguerrand de Couci commanderoient l'armée, qui passeroit en Angleterre; & que cependant l'Amiral de Vienne partiroit sur les Vaisseaux qui seroient les premiers équippés, avec quinze cens hommes d'armes d'élite, pour aller se joindre aux troupes d'Ecosse, & commencer à faire la guerre aux Anglois de ce côté-là.

Le Roi d'Angleterre se voïant si dangereusement menacé, faisoit tous ses efforts pour rompre ce coup. Il étoit toûjours ligué avec la Ville de Gand, & avec les autres rebelles de Flandres, aussi animés que lui contre la France. Les Bourgeois de Dam, Port de mer au-dessous de Bruges, lui firent part du dessein qu'ils avoient formé pour surprendre l'Ecluse, & brûler la flotte du Roi. La chose étoit parfaitement bien concertée. Ceux des Habitans de l'Ecluse, qui étoient d'intelligence avec les Flamans, devoient une nuit leur livrer les portes de la Ville; mais un des conjurés, par un remords de conscience, découvrit le secret au Gouverneur, qui se saisit des traitres, & leur fit couper la tête.

Chap. 5.

Siege & prise de Dam par le Roi en personne.

Le Duc de Bourgogne, qui avoit plus d'envie & plus d'interêt que la guerre se fit en Flandres qu'en Angleterre, ne manqua pas une si belle occasion d'animer le Roi contre les Flamans rebelles. Il lui fit hâter son départ pour la Flandres; & comme c'étoit à Dam que la conspiration s'étoit faite, le siege en fut resolu. Le Roi l'assiegea en personne. La resistance fut opiniâtre: mais la Place fut emportée, mise au pillage & cinq cens Soldats y furent passés sans quartier au fil de l'épée. De-là on porta le fer & le feu dans le païs rebelle; insensiblement le Roi se laissa engager par le Duc de Bourgogne à emploïer contre les Flamans les troupes destinées contre l'Angleterre. La guerre réussit si bien, qu'enfin Gand demanda la paix: & elle fut conclue à Tournai le dix-huitiéme de Decembre, mal-

gré les intrigues des partisans d'Angleterre. Le Duc accorda une amnistie generale, & la Ville de Gand & les autres, qui étoient de la ligue, renoncerent à l'alliance & à tous les engagemens qu'ils avoient avec les Anglois. 1385.

La prise & le pillage de Dam arriverent le vingt-huitiéme d'Avril, & n'empêcherent pas le dessein de faire passer des troupes en Ecosse. L'Amiral partit, & après avoir essuïé une violente tempête, qui l'obligea de relâcher à l'Ecluse, il arriva heureusement en trois jours au port le plus proche d'Edimbourg, & renvoïa ses Vaisseaux, pour servir avec le reste de la flotte qui devoit transporter la grande armée en Angleterre. Chap. 4.

L'ardeur des François se trouva un peu contrainte par la lenteur de Robert Roi d'Ecosse, qui jusqu'alors n'avoit gueres fait de diversion en faveur des François que par des courses, & auroit beaucoup mieux aimé voir le grand effort de la guerre se faire en France, comme autrefois, que d'attirer les Anglois du côté de ses Etats. Cependant, après quelques délais, il donna trois mille Ecossois à l'Amiral, pour faire une irruption en Angleterre. Ils avancerent fort loin dans le Northumberland, où ils mirent tout à feu & à sang : mais les Ecossois partageoient plus volontiers le butin avec les François, que les dangers ; ainsi qu'il parut à la Forteresse de Douart, qu'ils refuserent d'attaquer, parce que jusqu'alors ils l'avoient crue imprenable. Cependant l'Amiral à leur vûe, & sans qu'ils s'en mêlassent, l'emporta d'assaut avec ses seuls François. Tout y fut passé au fil de l'epée à la reserve du Gouverneur, aussi-bien que dans quelques autres Châteaux, qui furent pareillement forcés.

Ce que le Roi d'Ecosse avoit prévû & apprehendé arriva. Polydor. Vergil. l. 2. Cette incursion attira la guerre dans son Roïaume. Le Roi d'Angleterre s'avança de ce côté-là avec des troupes. Il en donna une partie au Duc de Lancastre son oncle, pour couper les François & les Ecossois qui s'étoient jettés dans la Principauté de Galles, & entra avec le reste en Ecosse, où il fit de grands ravages, prit diverses Forteresses, & Edimbourg même qu'il abandonna au pillage. Il auroit poussé bien plus loin ses conquêtes, que la consternation des Ecossois lui auroit rendues faciles, sans un avis que Robert de Veer Comte d'Oxfort lui donna. Soit que cet avis fût veritable, soit que ce fût un arti-

1385. fice de ce Comte gagné par le Roi d'Ecosse, il dit à Richard ; qu'il étoit averti de bonne part, qu'il se tramoit à Londres une conspiration, & que le Duc de Lancastre y avoit part.

Comme ce n'étoit pas-là la premiere qui se fut faite contre ce jeune Prince, & que l'année d'auparavant il avoit couru un grand danger, il ne délibera pas sur son retour. Il abandonna tout ce qu'il avoit pris, après avoir fait une tréve avec le Roi d'Ecosse, & revint à Londres fort animé contre le Duc de Lancaître. Ce Duc lui-même, sur la nouvelle de la contremarche du Roi, quitta son poste pour revenir à Londres, & ouvrit par cette retraite le passage aux François & aux Ecossois, qui retournerent en Ecosse, après avoir fait le dégât dans la Principauté de Galles.

La Tréve des Ecossois avec les Anglois rendit les troupes de l'Amiral inutiles en Ecosse : mais une autre raison que celle de faire la guerre l'y retenoit. Il aimoit une Dame de la Cour, que notre Histoire ne nomme point ; il y est dit seulement, qu'elle étoit cousine du Roi d'Ecosse. Cette Dame n'avoit que trop répondu à cette inclination, & la chose vint jusqu'aux oreilles du Roi, qui s'en tint très-offensé. L'Amiral vit bien à quel danger il se trouvoit exposé dans une Cour étrangere. Il demanda son congé, sous prétexte de la Tréve. On le lui accorda volontiers : & aïant promptement fretté quelques Vaisseaux, il arriva en France, où il ramena presque toutes ses troupes, aïant perdu assés peu de Soldats dans les courses qu'il avoit faites en Angleterre.

Histoire Anonyme, chap. 8.

Durant cette expedition le Duc de Bourbon fit la conquête de quelques Forteresses en Xaintonge & en Poitou sur les Anglois. La grande flotte pour le passage d'Angleterre s'assembloit aussi à l'Ecluse : mais comme, pour assûrer une telle entreprise, il falloit des préparatifs extraordinaires, & sur-tout des magasins bien remplis, pour fournir des vivres, & quantité d'autres choses necessaires aux troupes quand elles seroient passées, & que la guerre de Flandres avoit engagé à de grandes dépenses, on ne put être prêt assés à tems, & la partie fut remise à la campagne prochaine.

Expeditions du Duc de Bourbon en Xaintonge & en Poitou.
Froissard. c. 159. & 168.

Ce ne fut pas sans murmure que le peuple vit ce délai, qui lui faisoit apprehender une trop longue continuation des impôts, qu'on avoit doublés depuis la declaration de la guerre. Mais il

gardoit plus de mesures que les Ecclesiastiques, les Beneficiers, & ceux qui prétendoient aux Benefices : parce que les plaintes de ceux-ci ne regardoient pas si directement la Cour & les Ministres, & qu'ils ne parloient hautement que contre Clement & contre ses Cardinaux, qui devenoient de plus en plus à charge à la France. Ce Pape non content d'avoir tiré pendant sept ou huit ans le dixiéme denier de tous les Benefices de France, entreprit d'imposer une nouvelle taxe sur le Clergé à proportion du revenu de chaque Benefice, & chargea l'Abbé de saint Nicaise de Reims de la lever. L'Université de Paris, qui voïoit tous les jours croître ces désordres aux dépens de ses principaux Membres, ne put se resoudre à subir ce joug, & porta ses plaintes à la Cour.

1385.

Histoire Anonyme, chap. 10.

Elle fut écoutée. Le Roi revoqua ce qu'il avoit accordé au Pape, & fit une Ordonnance, par laquelle il déclara, que le Clergé ne pourroit plus être contraint par la voie des Censures à païer aucun subside à la Chambre Apostolique. Il y eut divers Reglemens sur cette matiere, que le premier President Arnaud de Corbie porta lui-même au Pape, & l'obligea de les ratifier malgré le chagrin de la plûpart des Cardinaux, qui y perdoient à proportion autant que lui.

Attentat du Roi de Navarre contre la personne du Roi & des Princes de France.

Ce fut cette même année, que l'on découvrit un des plus execrables attentats, dont on eût entendu parler depuis longtems. Le Roi Charles de Navarre demeuroit dans ses Etats, & étoit comme oublié en France, depuis que le feu Roi l'avoit mis hors d'état de nuire au Roïaume. Ce Prince rongé depuis long-tems de chagrin, de ce que les principales Places qu'il tenoit en France avoient été démantelées, & que Cherbourg étoit retenu malgré lui par les Anglois, qu'il y avoit introduits, cherchoit l'occasion de faire secretement au Roi & aux Princes ses oncles, tout le mal qu'il pourroit; car il n'osoit rien entreprendre par la voie des armes, ni même par celle de la negociation avec le Roi d'Angleterre, parce qu'il étoit assuré d'être accablé par le Roi de Castille, & par la France, dès que ses intrigues seroient découvertes. Voici comme il s'y prit.

Procès MS du Roi de Navarre.

Il arriva par hasard, qu'un nommé Robert Woudreton Anglois, valet d'un joueur de Harpe, passa par la Navarre au retour de son pelerinage de saint Jacques en Galice l'an 1384. Le Roi de Navarre en aïant oui parler, le fit venir en son Pa-

1385.

lui diverses fois, & le questionna sur la Cour de France, où il apprit qu'il avoit été. En le faisant causer, & le tournant de tous côtés, il lui fit dire une chose dont il vouloit être principalement assuré, sçavoir qu'il étoit fort connu des Officiers de la bouche du Roi & des Princes, & que par ce moïen il avoit une assés libre entrée dans l'office & dans les autres endroits où l'on préparoit à manger pour la Cour.

Après avoir eu ces lumieres, il l'appella de nouveau en secret, & lui fit faire serment de ne découvrir à personne du monde une affaire qu'il vouloit lui confier : ce fut le dessein qu'il avoit d'empoisonner par son moïen, non seulement le Roi, mais encore le Comte de Valois frere du Roi, les Ducs de Berri, de Bourgogne, de Bourbon, & quelques Seigneurs de la Cour qu'il lui marqua.

Ce miserable ébloui de l'esperance d'une grande fortune, de la confidence que lui faisoit un Roi, & en même-tems du danger qu'il y auroit pour lui à ne pas lui promettre de le satisfaire, l'assûra qu'il viendroit à bout de faire ce qu'on souhaitoit de lui. Il partit ensuite, & se fournit d'arsenic à Baïonne, pour s'en servir à son execrable dessein.

1386.

Il est découvert, & celui qui devoit l'executer, puni.

On fut averti à la Cour des frequens entretiens qu'il avoit eus avec le Roi de Navarre, & l'on conçut quelque soupçon. On l'arrêta dès qu'il fut arrivé à Paris, & on le mit au Châtelet; on le fouilla, & on trouva sur lui l'arsenic. Aïant été examiné & intimidé, il avoua tout. On ne se pressa pas neanmoins; on le tint prisonnier, & il fut gardé à vue pendant plus d'un an. On voulut apparemment voir quel tour prendroit la guerre contre les Anglois & contre les Flamans, avant que d'en venir à l'éclat qu'on étoit resolu de faire à cette occasion. Enfin au mois de Mars de l'an 1386. l'empoisonneur fut écartelé : mais avant son execution on fit dans toutes les formes le procès au Roi de Navarre comme Vassal de la Couronne pour le Comté d'Evreux, & Pair de France, convaincu de crime de leze-Majesté.

Procès fait au Roi de Navarre en conséquence.

Le Roi aïant convoqué la Cour des Pairs avec toutes les formalités ordinaires, le premier Huissier du Parlement appella Charles Roi de Navarre à la porte de la Chambre du Parlement, à la Table de Marbre, au Perron & à la grande porte du Palais; cela se fit jusqu'à trois fois, & il ne parut point de Procu-

1386.

reur de sa part. Le Procureur General & l'Avocat General donnerent leurs conclusions en presence des Pairs, des Seigneurs, des Evêques, des Presidens, des Conseillers, des Maitres des Requêtes, qui assistoient par ordre du Roi à ce Jugement. Le respect du à la personne du Roi & à celle des Princes, & l'horreur du crime empêcherent qu'on ne le specifiât dans ce qui fut dit ou écrit par le Procureur General & par l'Avocat General. Il fut jugé seulement, que le Roi de Navarre avoit été atteint & convaincu de crimes énormes contre le Roi.

L'Arrêt de condamnation fut prononcé : mais comme le criminel étoit en sureté dans ses Etats, & que ses Places & Châteaux avoient été démantelés sous le precedent Regne, l'infamie de l'Arrêt fut presque l'unique peine qu'il subit, au moins de la part de la justice humaine; car huit ou neuf mois après il alla rendre compte à Dieu même de ses fourberies, de ses perfidies, de ses trahisons, des maux infinis qu'il avoit causés à la France; & si ce que les Histoires racontent de sa mort est veritable, la providence de Dieu fut justifiée à cet égard aux yeux des hommes mêmes, en le faisant mourir par le plus cruel des supplices. Voici ce qu'on en raconte.

Ce Prince sentant éteindre sa chaleur naturelle, quoiqu'il n'eût que cinquante-cinq ans, se fit envelopper, par le conseil des Medecins, dans un drap trempé dans de l'eau-de-vie, & on cousit ce drap, pour le tenir plus serré; celui qui l'avoit cousu, au lieu de couper le fil avec des ciseaux, eut l'indiscretion de le brûler avec une bougie; la flamme se communiqua à l'instant au drap, qui s'enflamma tout à coup de toutes parts, & brûla ainsi tout vif ce malheureux Prince, qui jettoit des cris effroiables au milieu de ce cruel tourment, dont il expira trois jours après.

[illegible] après.

Annales de France.

Froissard rapporte la chose d'une autre maniere, & dit, que Charles aiant fait mettre dans son lit pour s'échauffer, un globe d'airain creux plein d'eau chaude & de quelques autres ingrediens propres à entretenir long-tems la chaleur, le feu prit aux draps, aux couvertures & à tout le lit; qu'on en retira ce Prince à demi brûlé, & qu'il vécut encore quinze jours après. Cet Auteur ajoute, qu'étant auprès du Comte de Foix dans le voisinage des Pyrenées, ce recit lui avoit été fait par des gens de Pampelune, où le Roi de Navarre mourut.

1386.
L. 6. c. 11.

Mais l'Historien Anonyme de saint Denys, après avoir fait le detail de cette mort de la premiere maniere, comme on la disoit communément en France, a transcrit au même endroit une Lettre de l'Evêque d'Acqs principal Ministre du Roi de Navarre, écrite par ce Prelat à la Reine Blanche sœur de ce Prince, & veuve du Roi Philippe de Valois, où il ne fait nulle mention de ces funestes circonstances, mais seulement des grandes douleurs que le Prince avoit souffertes avec les plus sensibles marques de penitence, de patience & de resignation à la volonté de Dieu. Ce qui n'est pas tout-à-fait opposé à la Relation de Froissard, & qui s'accorde moins avec les autres bruits qui coururent alors en France de cette mort, sur laquelle la haine qu'on y avoit pour le Roi de Navarre, put faire inventer des fables, pour la faire paroître plus horrible, & lui donner plus l'air d'un juste châtiment de Dieu.

Cette mort n'arriva qu'au mois de Janvier de l'an 1387. Voici ce qui s'étoit passé en France de plus considerable l'année précedente. Le Roi d'Armenie dépouillé de ses Etats, étoit toûjours à la Cour de France. En se sauvant de son païs, où l'on ne sçavoit pas fort exactement la disposition des Cours de l'Europe, il s'étoit flatté que la presence d'un Roi détrôné toucheroit de compassion les Princes Chrétiens, & qu'il pourroit engager les Rois de France & d'Angleterre à une Croisade, qui étoit sa derniere ressource. Il ne fut pas long-tems en Europe sans perdre beaucoup de son esperance, & il ne compta plus sur rien, quand il vit la guerre recommencée plus vivement que jamais entre les deux Couronnes. Cependant, pour n'avoir rien à se reprocher, il obtint l'agrément du Roi de France, pour faire un voïage en Angleterre, & emploïer encore quelques moïens pour ménager la paix entre les deux Roïaumes. Il y passa, & y fut reçu avec les honneurs dûs à son rang. Pendant neuf jours qu'il y demeura, il ne put convenir de rien avec le Roi d'Angleterre : il l'engagea seulement à lui promettre d'avoir une entrevûe avec le Roi de France, qui y consentit ; mais le Roi d'Angleterre changea de resolution. Il se contenta d'envoïer des Deputés à Lelinghem, pour une nouvelle conference, qui ne produisit rien non plus que les précedentes. Ainsi on se prépara en France à faire vigoureusement la guerre.

Chap. 1.

On

saisiroit. Il falloit un homme de cette autorité, pour conduire une affaire de si grande importance : il n'y avoit personne qui pût le remplacer ; & on n'eut pas plûtôt appris la chose sur la flotte & à l'armée, que les Soldats & l'équipage commencerent à deserter. De sorte que dans le Conseil du Roi, il fut conclu qu'on ne passeroit pas outre ; & ce nouvel armement fut aussi inutile que le premier, excepté qu'un peu auparavant l'Escadre de Normandie qu'on avoit assemblée à Harfleur, attaqua & battit quelques Vaisseaux Anglois commandés par Hugues Spenser, qui fut pris dans le combat *.

1387.

Juvenal des Ursins.

Ce fut là l'important service que le Duc de Bretagne rendit aux Anglois en arrêtant le Connétable, contre lequel il porta sa fureur à l'excès ; car dès le soir du jour qu'il l'arrêta, aïant appellé le Sire de Bavalen, qui étoit le Capitaine du Château de l'Hermine, il lui commanda sur peine de la vie, d'aller vers le minuit à la prison du Connétable, de le faire enfermer dans un sac, & jetter dans la mer quand elle seroit montée.

Jusqu'où il porta sa fureur contre lui.

D'Argentré Hist. de Bretagne l. 9.

Bavalen homme prudent & moderé, & qui avoit servi le Duc en diverses Ambassades, tant en France qu'en Angleterre, prit la liberté de lui representer à quoi il s'exposoit par une si étrange resolution ; qu'il se perdoit de réputation dans toute l'Europe ; qu'il alloit attirer une cruelle guerre dans ses Etats, où il se verroit abandonné de toute la Noblesse de Bretagne : mais rien ne le put flechir, & Bavalen se retira, en lui promettant d'executer ses ordres. Le Duc ne fut pas long-tems sans se repentir de les avoir donnés ; & le repos de la nuit aïant calmé sa fureur, il commença à envisager toutes les suites de cette cruauté.

Bavalen étant venu à son lever, le Duc fit retirer ses gens, & lui demanda tout effaré, s'il avoit executé ses ordres. Il lui répondit qu'oüi, & que la chose s'étoit faite précisément à minuit, ainsi qu'il l'avoit commandé. Alors le Duc se mit à pleurer, à gemir, à plaindre son malheur & celui de ses Etats, à reprocher à Bavalen la déference trop aveugle qu'il avoit eue pour un commandement, dont l'imprudence étoit visible.

Bavalen, sans trop s'excuser, le laissa quelque tems dans cette

Bel exemple pour les Grands & pour les ministres de leur volonté.

* Il est fait mention de canon dans ce combat naval.

1387.

agitation : & voïant que c'étoit tout de bon qu'il reconnoissoit sa faute, il lui dit : « Monseigneur, consolez vous, le Con- » nétable est encore en vie. J'ai prévû ce qui est arrivé, & j'ai » cru devoir differer l'execution d'un ordre qui partoit de vo- » tre colere, & que je m'attendois bien que votre prudence » condamneroit. » Le Duc à cette parole ravi de joie, se jette au cou de Bavalen, loue sa prudence, le remercie, l'assûre que c'est le plus grand service qu'il lui eût jamais rendu, & qu'il lui pût jamais rendre, & qu'il lui en tiendroit grand compte. Exemple memorable, dont les Grands, & les serviteurs des Grands peuvent également profiter, les uns pour s'accoutumer à ne pas prendre conseil de leurs passions, & les autres pour n'en être pas les ministres aveugles ; car en pareilles occasions, c'est servir son maître que de ne lui pas obéir.

Histoire Anonyme, l. 7. chap. 3.

Le Duc cependant n'étoit pas sans inquiétude du côté de la Cour de France, dont il devoit apprehender les justes ressentimens. Il lui vint bientôt un ordre du Roi de remettre le Connétable en liberté, sauf le droit qu'il auroit toûjours de proposer ses griefs contre ce Seigneur, & de s'en remettre au jugement de la Cour des Pairs. Celui qui lui porta ce commandement avoit ordre, en cas de refus, de l'ajourner pour comparoître au Parlement, afin d'y être oüi sur l'attentat qu'il avoit commis contre le premier Officier de la Couronne.

Accommodement en consequence duquel le Connétable est relâché. D'Argentré, loc. cit.

Le Duc fit à l'Envoïé une réponse generale, qui ne marquoit pas qu'il voulût désobéir : mais pour ne pas paroître avoir déferé à cette jussion, il se pressa de conclure le Traité qu'il avoit commencé avec Laval beau-frere du Connétable pour cette délivrance. Il fut conclu le vingt-septiéme de Juin. Il y étoit dit, qu'à la priere des Seigneurs de Laval, de Rohan, de Malétroit, & d'autres, il faisoit grace au Sire de Clisson sur ses extorsions, rebellions, désobéïssances, &c. à condition que toutes les Forteresses que ledit Sire de Clisson & Jean de Bretagne fils de Monsieur Charles de Blois, possedoient en Bretagne, lui seroient remises entre les mains ; que Clisson lui païeroit cent mille francs d'or ; que le mariage de la fille de Clisson avec Jean de Bretagne ne se feroit point ; qu'il lui obéiroit, & reconnoîtroit sa Justice comme son Sujet ; qu'il ne leveroit point de troupes dans son Duché, si ce n'étoit pour aller servir le Roïaume de France, & qu'après que le

1387.

Connétable auroit signé ce Traité, & livré ses Châteaux & Forteresses, elles lui seroient rendues, excepté les Châteaux de Josselin & de Broon. C'étoient-là les principales conditions qui furent acceptées par le Connétable. Le Duc se mit en possession des Places mentionnées dans le Traité, & mit en liberté le Connétable & Beaumanoir. Ces deux Seigneurs sans s'arrêter en Bretagne, vinrent aussi-tôt à la Cour se jetter aux piés du Roi, pour lui demander justice.

Tandis qu'on déliberoit au Conseil du Roi sur la conduite qu'on devoit tenir dans une affaire de cette importance, le Seigneur de Beaumanoir, le Vicomte de Coëtmen, & le Seigneur de Rostrenen, partisans du Connétable, surprirent Châteaulandren, Guincamp & Lamballe, & y mirent une garnison de leurs amis & de leurs vassaux. Peu de tems après les Sires Guité & Ferron surprirent pareillement saint Malo, de concert avec les principaux Habitans; & le Roi se fit adjuger cette Ville par le Pape Clement, sous prétexte que le Duc étoit schismatique, comme adherant à Urbain.

Les affaires auroient tourné très-mal pour ce Prince, s'il n'avoit pas eu dans ses interêts les Ducs de Berri & de Bourgogne, à qui le grand credit du Connétable faisoit ombrage depuis long-tems, & qui n'oublierent rien pour adoucir l'esprit du Roi; en lui representant sur-tout de quelle consequence il étoit de ne pas pousser le Duc jusqu'à l'obliger à se liguer de nouveau avec les Anglois. Il se fit plusieurs negociations sur ce sujet. On porta diverses paroles de part & d'autre. Le Sire de Couci fut envoïé en Bretagne, où il trouva le Duc assés disposé à la paix, par les avis du Seigneur de Monbourcher homme sage, & qui étoit du Conseil du Duc. Il promit de se trouver à Orleans le jour qui lui seroit marqué: mais quoique le Roi s'y fût rendu lui-même, il n'y vint point, sous prétexte d'une indisposition qui lui étoit survenue. Les Ducs de Berri & de Bourgogne firent agréer son excuse, & allerent quelque tems après le recevoir eux-mêmes à Blois, d'où ils l'engagerent à venir jusqu'à Paris.

Histoire Aonynme, l. 8. chap. 1.

Il leur fut redevable de la bonne reception que le Roi lui fit en dissimulant l'indignation qu'il avoit conçue contre lui. On ne parla point de satisfaction; mais seulement d'accommodement, & le Connétable y eut tout l'avantage. Il fut ordonné que le Duc lui rendroit toutes les Places dont il s'étoit saisi; que

Argent[illegible], loc. c[illegible].

1387. celles ſur leſquelles il pouvoit y avoir de la conteſtation, ſeroient miſes en la main du Roi, qui décideroit à qui des deux elles appartenoient; que les cent mille francs d'or, que le Duc avoit éxigés du Connétable, ſeroient rendus à ce Seigneur en cinq ans, vingt mille francs chaque année; que les obligations & les promeſſes faites au Duc par le Connétable dans ſa priſon, ſeroient déclarées nulles, & miſes entre les mains du Roi. La choſe aïant été ainſi reglée, ce Prince dit au Duc, qu'il lui pardonnoit l'offenſe qu'il avoit commiſe contre lui, en traitant comme il avoit fait le premier Officier de la Couronne de France; & qu'il l'oublioit en conſideration de ſes oncles les Ducs de Berri & de Bourgogne, & de ſon frere le Duc de Touraine. Après la concluſion de l'accommodement, les deux partis par ordre du Roi ſe reconcilierent enſemble, ou plûtôt firent ſemblant de ſe reconcilier, & ſe jurerent une amitié mutuelle, qui étoit trop forcée pour être ſincere & de durée.

Hiſt. Anonyme, l. 8. chap. 3.

1388. *Pourquoi l'on ne fit pas le procès au Duc de Bretagne.*

Outre le credit des Ducs de Berri & de Bourgogne, deux choſes rendirent le Roi plus facile envers le Duc de Bretagne, & l'empêcherent de lui faire ſon procès à la Cour des Pairs. La premiere, que pendant toutes ces negociations le Comte d'Arondel rodoit avec la Flotte d'Angleterre le long des côtes de Bretagne, tout prêt à mettre des troupes à terre en faveur du Duc, dès qu'il l'auroit demandé. La ſeconde étoit la reſolution qu'on avoit priſe dans le Conſeil, de punir l'audace de Guillaume Duc de Gueldre, qui avoit oſé envoïer au Roi un Heraut pour lui déclarer la guerre, au ſujet d'un differend ſurvenu entre ce Duc, & Jeanne Ducheſſe de Brabant, à laquelle le Duc de Bourgogne ſon neveu avoit donné du ſecours. Pluſieurs avoient été d'avis de mépriſer cette fanfaronade, & le Duc de Berri entre autres, qui propoſa d'emploïer plus utilement les troupes en Guienne, où les Anglois étoient très-foibles, & où l'on pourroit faire des conquêtes importantes ſur eux, & peut-être les chaſſer entierement de toutes les Places qui leur reſtoient. Il repreſenta encore la neceſſité qu'il y avoit d'arrêter les déſordres que cauſoient dans ces quartiers-là des troupes nombreuſes de brigands qui déſoloient le païs, & qui avoient depuis peu ſurpris & pillé impitoïablement la Ville de Monferrand. Mais le Duc de Bourgogne étoit plus écouté dans le Conſeil que le Duc de Berri. Il fit enviſager au Roi cette te-

Cap. 5.

Annales de France.

merité du Duc de Gueldre comme une affaire d'honneur ; & ainsi le Roi au mois de Juillet marcha en personne contre ce Duc. Il entra par le païs de Juliers, dont le Comte Jean étoit pere du Duc de Gueldre, & commença à y faire le ravage. Le Comte étant venu se jetter aux piés du Roi, pour l'assûrer qu'il ne trempoit point dans la faute de son fils, on entra dans le Duché de Gueldre, où l'on fit ce qu'on avoit fait d'abord dans le païs de Juliers : mais l'Archevêque de Cologne aïant demandé grace au Roi pour le Duc, il l'obtint. Le Duc de Gueldre vint lui-même faire ses soumissions, le Roi lui pardonna genereusement, & le Duc de son côté le rendit maître des differends qu'il avoit avec la Duchesse de Brabant. C'est ainsi que finit cette campagne, dont le plus considerable avantage fut la reduction de Verdun qui s'étoit revoltée, & qui voïant que l'armée approchoit de ces quartiers-là, députa quelques-uns de ses principaux Bourgeois, pour se soumettre à toutes les volontés du Roi. Il leur accorda leur grace : car ce Prince ne demandoit qu'à terminer au plûtôt cette campagne, pour l'execution d'un grand dessein qu'il meditoit. 1388.

Le Roi veut s'affranchir de la tutelle de ses Oncles.

La démarche que Richard Roi d'Angleterre avoit faite l'année précedente, pour se tirer de la tutelle de ses oncles, quoiqu'elle lui eût mal réussi, fut un exemple, que le Roi, qui étoit alors dans sa vingtiéme année, resolut d'imiter, mais en prenant des précautions qui en empêchassent les mauvaises suites. Il garda sur cela un grand secret, & ne s'en ouvrit qu'au Chancelier, à Pierre Aicelin de Montaigu Cardinal de Laon, au Sire Bureau de la Riviere son premier Chambellan, à Jean le Mercier Seigneur de Noviant, & à peu d'autres, tous gens sages, experimentés, d'une fidelité éprouvée, & qui la plûpart avoient eu grande part aux affaires sous le précedent Regne.

Il va à Reims, où il convoque une nombreuse assemblée pour cet effet.

Juvenal des Ursins.
Histoire Anonyme.

Etant arrivé à Reims vers la Toussaints au retour de son voïage de Gueldre, il assembla les Princes du Sang & plusieurs Prelats & Seigneurs, qui se trouvoient à la suite de la Cour. Il parla avec beaucoup de grace sur tout ce qui s'étoit passé depuis le commencement de son regne, affecta de beaucoup relever les obligations qu'il avoit aux Princes ses oncles, pour l'application qu'ils avoient apportée à son éducation, & à bien gouverner l'Etat pendant sa jeunesse. Il dit qu'il leur étoit redevable

1388.

des progrès qu'il croïoit avoir faits dans l'art de regner; qu'il étoit tems qu'il les déchargeât du soin du Gouvernement; que le Duc de Bourgogne, occupé lui-même de l'administration d'un grand Etat, donnât désormais tous ses soins à ses propres Sujets: que pour lui, il avoit pris la resolution de gouverner son Roïaume par lui-même, avec les Ministres qu'il choisiroit; qu'il vouloit toutefois prendre sur cela le conseil des Princes, des Seigneurs, & des Prelats qui composoient l'Assemblée.

Après ce discours, qui surprit fort le Duc de Berri & le Duc de Bourgogne, le Chancelier s'adressa au Cardinal de Laon, pour l'inviter à dire son avis. Le Cardinal aïant fait quelque difficulté de parler le premier sur une affaire de cette importance, le fit neanmoins, & approuva la resolution du Roi, & son suffrage fut suivi de presque toute l'Assemblée. Le Duc de Berri ajoûta seulement, que quoiqu'il louât fort la conduite du Roi, il le supplioit de déliberer plus mûrement là-dessus, quand il seroit arrivé à Paris. La prompte mort du Cardinal de Laon, qui mourut aussi-tôt après l'Assemblée, & la haine que les deux Princes avoient contre lui, donnerent lieu à bien des soupçons. On prétendit même que l'empoisonneur avoit été découvert, & que le Cardinal lui aïant pardonné sa mort en veritable Chrétien, avoit empêché qu'on ne le mît entre les mains de la Justice, à quoi le Roi consentit, de peur de trouver de trop grands coupables à punir.

Hist. Anonym. c. 10.

Mécontentement qu'en eurent les Ducs de Berri & de Bourgogne.

Charles étant de retour à Paris, les Ducs de Berri & de Bourgogne firent tous leurs efforts pour le faire changer de resolution. Voïant qu'il tenoit ferme, ils demanderent qu'on les dédommageât des grandes dépenses qu'ils avoient été obligés de soûtenir, dans le tems qu'ils avoient eu l'administration de l'Etat. Le Duc de Bourgogne n'eut pas de honte de proposer, qu'on lui cedât pour cela la jouissance des revenus du Duché de Normandie pendant quelques années. Le Duc de Berri offrit de se contenter qu'on lui conservât ses Gouvernemens de Guienne & de Languedoc, avec les mêmes droits qu'il les avoit jusqu'alors possedés, c'est-à-dire, avec pouvoir de lever des impôts, de mettre des tailles & des taxes comme il le jugeroit à propos, de disposer de toutes les Charges & de tous les Gouvernemens particuliers, & avec toutes les autres prérogatives dont il avoit toûjours joui, & qui le faisoient maître absolu de

Memorial de la Chambre des Comptes de Paris, cotté D. fol. 109.

1388.

ces deux Provinces, à la souveraineté près. Ils demanderent de plus l'un & l'autre, qu'en leur consideration, & pour leur honneur propre, on laissât dans les Charges de la Cour & de l'Etat ceux qu'ils y avoient établis, & que toutes les gratifications qu'ils avoient faites, fussent approuvées & enregistrées au Parlement. A tout cela le Roi répondit, qu'il y penseroit, & qu'il en parleroit à son Conseil. Ces deux Princes se voïant ainsi dégradés, quitterent la Cour avec la permission du Roi, qui les congedia volontiers. Le Duc de Bourgogne se retira dans ses Etats, & le Duc de Berri à ses Gouvernemens, de quoi le Peuple, qui regardoit ces Princes, & non sans sujet, comme les auteurs de la plûpart des impôts dont on le chargeoit, fit paroître une grande joie. Pour le Duc de Bourbon, le Roi le retint auprès de sa personne : & on l'y vit volontiers demeurer, le peu de part que les autres Princes lui avoient laissé prendre dans le Gouvernement de l'Etat, ne lui aïant pas donné occasion d'en abuser, ce qui d'ailleurs n'étoit pas de son caractere.

La Cour change de face après leur [illegible] [illegible] de l'Histoire de Charles VI. p. 773.

Le départ des deux Princes fit en un moment changer toute la face de la Cour. Le Seigneur de la Riviere premier Chambellan, fut regardé comme le premier Ministre. Le Sire de Noviant fut fait grand Maître d'Hôtel, & chargé avec Jean de Montaigu de l'administration des Finances, le Connétable demeura en possession, nonseulement de sa charge, mais encore de tout son credit, & le Begue de Villaines & quelques autres de la Vieille Cour, rentrerent en faveur.

Le premier soin de ces nouveaux Ministres fut d'être bien unis entre eux. Ils commencerent, pour s'attirer l'affection des peuples, par abolir plusieurs des nouveaux impôts ; & pour dédommager d'ailleurs le Thrésor Roïal, ils retrancherent quantité de pensions, & supprimerent plusieurs commissions que les Ducs de Berri & de Bourgogne avoient procurées à leurs créatures. L'application particuliere du Sire de Noviant fut à veiller, que les revenus du Roi ne fussent point détournés ; ce qui fit que les coffres furent bientôt remplis.

[illegible] de Paris.

La Charge de Prevôt des Marchands avoit été supprimée à l'occasion des revoltes, & unie à celle de Prevôt de Paris, & celui qui étoit pourvû de celle-ci exerçoit l'une & l'autre. On les separa de nouveau : mais celle de Prevôt des Marchands ne

1388. s'exerça plus au nom & comme par l'autorité des Bourgeois de Paris, mais au nom du Roi; & il fut ordonné, que celui qui la possederoit desormais, s'appelleroit Garde de la Prevôté des Marchands, pour le Roi. Celui qu'on choisit pour cet emploi important que Messire Jean de Folleville, dont la naissance égaloit le merite, avoit exercé auparavant avec celui de Prevôt de Paris, fut Juvenal des Ursins, homme de naissance, s'il est vrai, comme quelques-uns l'ont prétendu, qu'il descendoit de la Famille des Ursins de Naples & de Rome. Il étoit pere de Jean Juvenal des Ursins Auteur de l'Histoire de Charles VI.

Histoire de Juvenal des Ursins.

Le Parlement.

Il se fit de grands changemens dans le Parlement. Oudart des Moulins en fut fait premier Président. On en congedia plusieurs Conseillers, la plûpart Abbés & Ecclesiastiques, pour en mettre d'autres à leur place. L'Abbé de saint Denys fut du nombre de ceux qui furent renvoïés à leur Cloître; mais aïant justifié par le témoignage des plus anciens Parlemens, qu'il étoit Conseiller né de la Cour, il y fut rétabli, aussi-bien que dans le Conseil du Roi.

Hist. Anonym. l. 8. c. 12.

Et les Provinces.

On travailla à empêcher les vexations qui se faisoient dans les Provinces par les Gouverneurs & par les Magistrats. La Guienne & le Languedoc étoient celles qui avoient le plus besoin de ce remede, aïant été épuisées par les extorsions du Duc d'Anjou, & ensuite par celles du Duc de Berri. Dès qu'on y sçut les bonnes intentions de la Cour, un Religieux de saint Bernard nommé Jean de Grandselve, se chargea de venir apporter à Paris les griefs de la Province contre le Duc de Berri. Ce Prince fit tout son possible, par les amis qu'il se conservoit à la Cour, pour empêcher qu'il n'eût audience: mais il vint à bout de parler au Roi, qui l'écouta favorablement, & lui promit d'aller lui-même dans le Païs, pour rendre justice à ses Sujets; & comme il apprehenda qu'on ne fit quelque mauvais traitement à ce Religieux, pour s'être chargé d'une telle commission, il déclara qu'il le prenoit en sa sauve-garde. Le Duc de Berri fut très-chagrin du détail qu'on avoit fait au Roi de tout ce qui se passoit en Languedoc. Il lui écrivit, que la plûpart des choses dont on le chargeoit, s'étoient faites à son insçu, & commença dès-lors à tenir une toute autre conduite.

1389. L'application que le Roi & ses Ministres apportoient au Reglement

glement de l'Etat, n'empêchoit pas les plaisirs de la Cour, comme les Joûtes, les Tournois, & d'autres pareils divertissemens, que le Roi aimoit fort. Il se fit entre autres deux fêtes magnifiques, l'une pour la Chevalerie des deux jeunes Princes Louis & Charles fils du feu Duc d'Anjou, dont le premier portoit le titre de Roi de Sicile, & l'autre celui de Comte du Maine. La ceremonie s'en fit à saint Denys. On n'en avoit point encore vû de pareille en France, où tout fût si bien ordonné, plus galand, & plus superbe.

1389.
Fêtes à la Cour.
Hist. Anonym. l. 9. chap. 1.

L'autre fête fut celle de l'entrée de la Reine à Paris pour son Couronnement, qui avoit été differé jusqu'alors, & qui fut fait dans la Sainte Chapelle. Le Roi y fit paroître encore plus de magnificence, & les Parisiens tâcherent d'effacer dans son esprit l'idée des fautes qu'ils avoient commises au commencement de son regne, par les grandes dépenses qu'ils firent pour contribuer à la pompe de cette ceremonie.

Couronnement de la Reine.

Durant ce tems-là on avoit repris les negociations de la Paix entre la France & l'Angleterre. Les deux Rois la vouloient; le Roi de France, par le Conseil de ses nouveaux Ministres, y étoit fort porté pour affermir de plus en plus son autorité; & le Roi d'Angleterre pour ne pas voir entierement ruiner la sienne. Il avoit extrémement ressenti la bonté avec laquelle ses Favoris avoient été reçus en France, lorsqu'ils s'y refugierent après la bataille dont j'ai parlé, où il avoit été défait par ses oncles. Il souhaitoit de vivre en paix avec un Prince dont il entendoit dire beaucoup de bien, & dont la reputation croissoit tous les jours. Le Duc de Lancastre avoit déja conclu une Tréve de quelques mois avec le Duc de Berri, pour le païs d'au-delà de la Loire. Les Conferences aïant donc été reprises à Lelinghem, on n'y put à la verité conclure la Paix: mais on y fit une Tréve pour trois ans avec les précautions les plus exactes, pour empêcher durant ce tems-là toutes les hostilités & toutes les occasions de rupture.

Tréve pour trois ans avec l'Angleterre.

Du Tillet. Recueil de Traités, &c.

Elle ne fut pas plûtôt conclue, que le Roi se disposa à visiter une partie de son Roïaume, & à faire le voïage d'Avignon, où le Pape l'avoit invité. Il partit de Paris, alla par Melun, par Montargis, par le Nivernois, par l'Auvergne, par la Bourgogne, & arriva à Lyon, où l'on lui fit une entrée superbe. Delà il alla à Avignon, & le Pape l'y reçut avec tous les

Voïage du Roi à Avignon.

1389. Juvenal des Ursins.

Extrait d'un Registre de la Chambre des Comptes touchant le Sacre de Louis d'Anjou.

honneurs dûs à un Roi de France. Ce Prince lui rendit aussi les plus profonds respects : en l'abordant il mit un genouil en terre, lui baisa le pié, la main & la bouche, & s'assit à côté de lui dans un siege un peu plus bas que le sien. Ils eurent quelques conferences secretes touchant les affaires du Roïaume de Naples, où il y avoit toûjours un parti qui tenoit pour les enfans du feu Duc d'Anjou contre la veuve de Charles de Duras. Le lendemain Louis l'aîné des deux, que le Roi avoit amené avec lui, fut couronné par le Pape Roi de Sicile & de Jerusalem, & partit incontinent pour aller en Arragon épouser Iolande fille puînée de Jean premier Roi d'Arragon : mais ce mariage ne fut consommé que dix ans après. D'Arragon il alla en Italie se mettre à la tête de son parti contre Ladislas fils de Charles de Duras. Il se rendit maître de Naples, & la perdit peu de tems après par une vicissitude de fortune, qu'il éprouva depuis diverses fois, sçachant vaincre, mais ne sçachant pas profiter de ses victoires. Le Roi après quelque sejour à Avignon, prit sa route du côté du Languedoc, où n'aïant égard qu'à l'équité & au soulagement des peuples, & sans menager en rien le Duc de Berri, il se fit rendre compte de l'état de cette Province & de celle de Guienne, écouta les plaintes qu'on avoit à faire contre les Gouverneurs, les Capitaines des Forteresses, les Magistrats, les Fermiers des Aides, en cassa plusieurs, se reserva la connoissance de certains differends qui ne pouvoient être vuidés si promptement, fit des Reglemens pour l'avenir, & s'attira par son application & par ses manieres pleines de bonté, l'admiration & l'affection de tous ces peuples.

Hist. Anonyme, l. 9. chap. 9.

De Toulouse il alla au Comté de Foix, où le Comte Gaston Phœbus, un des plus galans hommes de ce tems-là, reconnut l'honneur que le Roi lui faisoit par toutes les marques de soumission & de respect qu'il lui put donner. Il lui fit nonseulement hommage de son Comté, ainsi qu'il y étoit obligé ; mais encore comme il n'avoit point d'enfans legitimes, il lui en fit present, & le pria d'agréer qu'il le déclarât son heritier.

Invent des Chart. Tom. 5. Bigorre 18.

1390. *Secours envoïés aux Genois contre les Mahometans d'Afrique.*

Quelque tems après que le Roi fut de retour à Paris, il reçut une Ambassade de la part de la Republique de Genes, qui lui demandoit du secours contre les Mahometans d'Afrique. Le Roi écouta favorablement les Envoïés, & proposa la chose

1390.

aux Seigneurs qui étoient auprès de lui. Le Duc de Bourbon, suivant son humeur guerriere, s'offrit à se mettre à la tête de ceux qui voudroient être de cette expedition. Comme la Tréve avec l'Angleterre tenoit la Noblesse Françoise fort désoccupée, des Seigneurs, des Chevaliers, des Ecuiers sans nombre vinrent offrir leur service au Duc de Bourbon, qui en très-peu de tems assembla quinze cens hommes d'armes, avec grande quantité d'Arbalêtriers & de gens de pié. Le Comte d'Erbi fils du Duc de Lancastre, voulut être de la partie, & joignit à Genes les François avec des troupes Angloises. Celles que la République y ajoûta firent une armée considerable, qui partit de Genes sur quatre-vingt gros Vaisseaux, sous la conduite de Gras-d'Outre marins grand homme de mer. Il y eut avant le départ une contestation sur la benediction qui devoit être donnée à l'armée au nom de l'Eglise, dont on alloit attaquer les ennemis. La difficulté provenoit de la diversité des Obediences pendant le Schisme, les Genois & les Anglois étoient dans celle de Boniface, qui avoit succedé à Urbain mort depuis quelque tems; & les François étoient dans celle de Clement. On prit un milieu, qui fut que la ceremonie se feroit separement; que les Anglois & les Genois recevroient la benediction des Ecclesiastiques de l'Obedience de Boniface, & que les François la recevroient de ceux de l'Obedience de Clement.

Les Mahometans sont attaqués & taillés en pieces dans leur camp.

Après avoir essuïé deux rudes tempêtes, la flotte aborda sur les côtes de Tunis, dont le Roi bien préparé l'attendoit à la descente. On débarqua à la faveur d'une décharge continuelle de fléches que l'on fit des Vaisseaux & des chaloupes, malgré celle que les Afriquains faisoient de dessus le bord de la mer, où ils étoient rangés en bataille. Si-tôt que quelques bataillons furent à terre, on poussa les Infideles, & on les contraignit d'abandonner le rivage. On marcha droit à Carthage, pour en faire le siege. On y donna quatre assauts sanglans, qui furent bravement soûtenus par les assiegés. Comme on vit après plus de deux mois de siege que la Place forte par sa situation & par sa nombreuse garnison, tiendroit encore long-tems, & que l'hiver approchoit, on resolut d'abandonner l'entreprise. On leva brusquement le siege, pour aller attaquer l'armée ennemie dans son camp. On le fit avec succès, & après quelque resistance, elle fut taillée en pieces. Plusieurs braves Cheva-

liers y furent tués, & entre autres les Sires de Blot, de Pierre
1390. Buffieres, Jean de Tric, Robert de Hangest, Eustache de Mailli. Il y en eut beaucoup de blessés, entre lesquels sont nommés les Sires Amauri de Craon, Robert d'Harcourt, Perducat de Souatre, le Vicomte de Hodenc, Philippe de Chauvigni, de Creuilli, & plusieurs autres.

Cette victoire ne fit pas rendre Carthage, elle produisit seulement la délivrance de tous les Esclaves Chrétiens, & un peu plus de sûreté, au moins pendant quelque tems, pour les Vaisseaux Chrétiens sur la mer Mediterranée; & outre cela le Roi de Tunis païa une somme de dix mille écus d'or pour une partie des frais de l'expedition.

Les Habitans de Boulogne en Italie, & ceux de Florence ne réussirent pas si bien que les Genois à la Cour de France, où ils envoïerent aussi une Ambassade. Jean Galeazze Viscomti, Seigneur de Milan, leur suscitoit sans cesse des querelles à dessein de les soumettre à sa domination. Ces deux Villes dans l'apprehension de succomber sous les efforts de ce dangereux voisin, aimerent mieux se donner à un maître plus puissant & plus éloigné, que de subir le joug dont Viscomti les menaçoit. Elles éleverent sur leurs tours l'Etendart de France, & envoïerent au Roi leurs Ambassadeurs, pour lui offrir de le reconnoître lui & ses successeurs pour leurs Souverains, à condition seulement qu'ils en seroient protegés contre les Seigneurs de Milan, & qu'on leur envoïeroit des troupes Françoises pour les défendre. La chose aïant été mise en déliberation, on ne jugea pas à propos d'accepter leur offre; premierement, parce qu'on avoit fait alliance avec le Seigneur de Milan; & en second lieu, parce que ces deux petits Etats étoient du Domaine du Saint Siege. Ce sont les raisons qu'en apporte notre Historien de ce tems-là. D'autres disent que le Roi voulut bien accepter l'offre que lui faisoient ces Villes, mais à deux conditions; la premiere, qu'elles renonçassent à l'Obedience de Boniface, pour embrasser celle de Clement; la seconde, qu'elles païassent un tribut à la France: qu'elles regarderent la premiere comme étant contre leur conscience; & l'autre comme contraire à leur liberté. Ce qu'il y a en cela de plus vrai-semblable, c'est que Louis de France Duc de Touraine aïant épousé Valentine Viscomti fille du Seigneur de Milan, empêcha le

Chap. 3.

Histoire Anonyme, loc. cit.

Roi son frere de prendre le parti des ennemis de son beau-pere, & que le Roi ne voulant pas refuser durement les Florentins & les Boulonnois, leur proposa des conditions dont il prévoïoit bien qu'ils ne s'accommoderoient pas. Ce sont-là les principales choses qui se passerent en France en cette année 1390. qu'on peut presque regarder comme la fin de la tranquillité du Roïaume sous le Regne de Charles VI. parce que dès l'année suivante on y vit les premieres semences de ces effroïables désordres, qui le remplirent depuis de troubles & de malheurs.

1390.

Le Roi ôte au Duc de Berri son Gouvernement de Guienne.

La jalousie que les Grands avoient conçue contre les Ministres & contre le Connétable, en fut la veritable & l'unique cause. Chacun prétendoit avoir sujet de s'en plaindre. Le Duc de Berri, outre le mécontentement qui lui étoit commun avec le Duc de Bourgogne, d'avoir été exclus de l'administration de l'Etat, venoit d'en recevoir un autre qu'il ressentoit vivement. Le Roi de retour à Paris après son voïage de Languedoc, resolut sur les plaintes qu'on lui avoit faites contre ce Prince, de lui ôter son Gouvernement, & l'obligea à lui en donner sa démission. Il nomma en sa place Pierre de Chevreuse homme d'une grande sagesse, & de beaucoup de moderation. Le Sire de Harpedane Gentilhomme Poitevin, neveu du Connétable, fut envoïé par la Cour, pour notifier les ordres du Roi sur ce sujet aux principales Villes de la Guienne; & comme il ne put éviter de voir le Duc de Berri, il en essuïa le chagrin & les menaces. Le Sire de Chevreuse ne laissa pas de prendre possession de son Gouvernement, & y resida quelque tems avec une grande satisfaction des peuples: mais intimidé par le Duc de Berri, qui le menaçoit de le faire assassiner, s'il demeuroit plus long-tems dans le païs, il revint à la Cour, & remit son Gouvernement entre les mains du Roi.

Memorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté D. fol. 209.

Histoire Anonyme, l. 10. chap. 1.

Juvenal des Ursins.

Le Duc de Berri regarda le Connétable comme l'auteur de l'affront qu'on lui avoit fait, & ne le dissimula point au Sire de Harpedane: mais le Roi l'adoucit, ou crut au moins l'avoir adouci; & pour ne le pas aigrir de nouveau, il fit semblant de ne pas faire grande attention à la maniere dont le Duc en avoit usé envers le Seigneur de Chevreuse.

1391.

Nouveaux troubles causés par le Duc de Bretagne.

D'autre part le Duc de Bretagne sçachant la disposition des Princes à l'égard du Connétable, ne se mit pas fort en peine d'executer le Traité qu'il avoit fait avec lui en presence du Roi.

1391.

Non seulement il manqua de lui païer dans le tems marqué la partie des cent mille francs d'or qu'il devoit lui restituer; mais encore il retenoit les Places qu'il devoit par le même Traité rendre à Jean de Bretagne Comte de Penthievre, gendre du Connétable. Le Roi écrivit en vain au Duc sur ce sujet. Le Connétable autorisé par le Roi, qui étoit son Souverain & celui du Duc de Bretagne, & secondé de ses amis & de ses vassaux, fit des courses sur le Domaine du Duc, & le Duc de son côté n'épargna pas les terres du Connétable. C'étoit une guerre déclarée, dont les Sires de la Riviere & de Noviant apprehendant les suites, persuaderent au Roi d'évoquer de nouveau ce differend à son Tribunal.

Hist. Anonyme, l. 11. chap. 5.

Il fit une Assemblée des Princes du Sang, où les Ducs de Berri & de Bourgogne se trouverent. Il y fut resolu que le Roi envoïeroit ordre aux deux partis de mettre bas les armes, & de s'en rapporter à son Jugement dans une Assemblée qu'il tiendroit à Tours. Ce Prince envoïa ces ordres au Duc de Bretagne, & pria le Duc de Berri d'aller lui-même le disposer à les bien recevoir.

Le Duc de Berri fut très bien reçu; mais peu s'en fallut que ceux qui portoient les ordres du Roi ne fussent arrêtés, tant le Duc de Bretagne, qui dès-lors entretenoit un commerce secret avec les Anglois, étoit irrité contre le Roi, persuadé que ce Prince favorisoit entierement le Connétable. La Duchesse empêcha cette violence, en faisant comprendre au Duc son mari les terribles consequences qu'elle auroit; & joignant ses prieres à celles du Duc de Berri, elle l'engagea à aller trouver le Roi à Tours. L'affaire aïant été de nouveau proposée dans l'Assemblée des Princes & des Seigneurs, le Roi confirma son premier Arrêt. Le Duc fut condamné à païer les cent mille francs d'or, & à rendre les Places au Comte de Penthievre; à condition que ce Seigneur lui en feroit hommage, & ne porteroit plus les armes pures de Bretagne, comme il avoit fait jusqu'alors.

Prolongation de la Tréve avec les Anglois.

Du Tillet Recueil des Traités, &c.

Sur ces entrefaites le Duc de Lancastre vint en France, pour traiter de la Paix avant que la Tréve fût finie. Il fit des propositions si peu raisonnables, qu'on ne les voulut pas mettre en déliberation. Neanmoins on prolongea encore la Tréve pour une année, de sorte qu'elle ne devoit finir qu'à la S. Michel de l'an 1393.

Le Roi, qui aimoit la guerre, mais qui ne vouloit pas l'avoir dans son Roïaume, formoit alors divers projets pour se signaler. Tantôt il pensoit à aller combattre Bajazet Empereur des Turcs, qui après la défaite du Roi de Bulgarie, faisoit trembler la Hongrie; tantôt il proposoit d'aller faire la guerre aux Mahometans d'Afrique, tantôt d'aller ruiner le parti de Boniface, pour faire reconnoître Clement dans Rome; & il penchoit d'autant plus de ce côté-là, qu'il sçavoit que Boniface animoit l'Angleterre contre la France: Mais ses Ministres rompirent tous ces desseins, en lui representant combien sa presence étoit necessaire dans son Etat, où avant que de penser à de semblables entreprises, il devoit établir une parfaite tranquillité, obliger le Roi d'Angleterre à faire la Paix, être sûr du Duc de Bretagne, & de la fidelité des Princes ses oncles; choses qu'il ne pouvoit faire qu'avec le tems.

1391.

Histoire Anonyme. l. 11. chap. 2. Valsingam in Ricardo II.

Ce qui arriva un peu après au Connétable donna d'autres soins à ce Prince, & le fit convenir de la sagesse des conseils de ses Ministres.

Charles avoit changé depuis peu l'Appanage de Louis Duc de Touraine son frere, en lui donnant le Duché d'Orleans: ce que les Orleanois souffrirent fort impatiemment, aimant mieux dépendre immediatement du Souverain, que d'un Prince de son Sang. Ce Duc étoit alors agé de vingt & un ans, bien fait, brave, & de beaucoup d'esprit. On lui avoit fait épouser, ainsi que je l'ai déja dit, Valentine de Milan fille de Jean Galeas Seigneur de Milan, & qui prit quelque tems après le titre de Duc. Cette Princesse aimoit beaucoup son mari, & jusqu'à la jalousie. Pierre de Craon, homme de grande qualité, dont j'ai parlé à l'occasion de la mort du Duc d'Anjou, s'étoit fort attaché au Duc d'Orleans, dont il étoit le confident & le favori: & comme ce Prince ne lui faisoit mystere de rien, il lui avoit avoué une inclination qu'il avoit pour une personne de la Cour.

De Craon causant un jour avec la Duchesse d'Orleans, lâcha indiscretement sur ce sujet quelques paroles ambigues; qui la mirent dans une étrange inquietude. Elle alla trouver le Duc, lui fit de grands reproches, & lui parlant avec beaucoup d'assûrance, lui fit comprendre qu'elle en sçavoit beaucoup plus qu'elle n'en sçavoit en effet. L'embarras du Duc n'assura

1392.

Querelle faite au Connetable.

1392. que trop la Duchesse de la verité de ses soupçons : mais ce Prince, qui n'avoit confié son secret qu'au seul de Craon, l'en punit en le disgraciant sans lui en dire la cause, & le fit chasser de la Cour par le Roi même.

De Craon ne sçachant à qui attribuer la cause de son malheur, s'en prit au Connétable, avec qui il avoit eu quelque démêlé un peu auparavant, & resolut de s'en venger. Il passa quelques jours à Sablé, qui étoit une de ses terres sur les frontieres du Maine & de l'Anjou, & alla de-là voir le Duc de Bretagne, dont il étoit parent. Le Duc le confirma fort dans ses soupçons ; & cette entrevûe donna lieu de croire qu'il étoit entré dans le dessein, que ce Seigneur executa peu de tems après. L'asile qu'il trouva en Bretagne, le transport qu'il fit au Duc de toutes les terres qu'il possedoit en Anjou, & la haine que ce Prince avoit pour le Connétable, rendirent la chose presque indubitable.

Annales de France. Craon étant donc resolu de se venger à quelque prix que ce fût, vint secretement à Paris, & suborna une vingtaine de Soldats, qu'il fit entrer la nuit dans une maison qu'il avoit au Cimetiere saint Jean, le treiziéme de Juin jour du saint Sacrement. Il y eut le soir de ce jour là des divertissemens extraordinaires à l'Hôtel de saint Paul, où le Roi logeoit. Le Connétable en sortit fort tard & peu accompagné, pour retourner chés lui. En passant par le Cimetiere il fut attaqué par ce grand nombre de Soldats. Le peu de monde qu'il avoit avec lui fut dissipé en un instant, & lui-même renversé de son cheval d'un coup de sabre qu'il reçut sur la tête ; mais il se releva : & comme il avoit sa cuirasse sous ses habits, il se défendit avec beaucoup de valeur, & gagna la boutique d'un Boulanger, où il tomba, perdant beaucoup de sang par trois blessures qu'il avoit reçues. La populace s'étant assemblée au bruit, les assassins s'enfuirent, & ne douterent pas que le Connétable ne fût mort. De Craon sortit de Paris avec eux sur le champ ; & sans beaucoup s'arrêter à Sablé, où il alla d'abord, il se retira auprès du Duc de Bretagne.

Où il est dangereusement blessé.

Juvenal des Ursins.

Il apprit bientôt que son ennemi étoit en vie, & que ses blessures n'étoient pas mortelles ; de quoi le Duc fort fâché, lui dit, « Vous avez fait deux fautes, la premiere de l'avoir attaqué, & » la seconde de l'avoir manqué. »

Le

1392.

Invent. des Chart. T. 1. Craon. 13.

Le Roi furieusement irrité d'un tel attentat, donna ordre qu'on envoïât quantité de Cavaliers après les assassins ; mais on n'en attrapa que trois qui furent executés. On fit le procès au Seigneur de Craon, comme pour crime de leze-Majesté, & tous ses biens furent confisqués, la meilleure partie au profit du Duc d'Orleans.

Cause de la guerre que le Roi déclare au Duc de Bretagne.

Histoire Anonyme, l. 12. chap. 2.

Dès que le Roi sçut que de Craon s'étoit retiré en Bretagne, il ne douta plus que le Duc ne fût du complot. On trouve dans le manuscrit du Procès fait au Roi de Navarre sous le précedent Regne, une circonstance qui dut beaucoup confirmer le Roi dans cette pensée : c'est qu'en une des dépositions il étoit dit, que le Duc avoit dès-lors pris le dessein de faire assassiner le Connétable, sur ce que le Roi de Navarre lui avoit persuadé, que ce Seigneur étoit amoureux de la Duchesse de Bretagne. Le Roi prévenu de cette idée, écrivit au Duc une Lettre, par laquelle il lui ordonnoit, sous peine de crime de leze-Majesté, de livrer le coupable entre les mains de ceux qu'il lui envoïoit. Le Duc répondit, qu'à la verité de Craon avoit paru à sa Cour ; mais qu'il en étoit parti aussi-tôt, & qu'il ne sçavoit point où il s'étoit retiré.

Juvenal des Ursins.

Le Roi peu satisfait de cette réponse du Duc de Bretagne, contre lequel le Connétable & les Sires de la Riviere & de Noviant toûjours parfaitement unis entre eux, l'animoient sans cesse, resolut par leur avis d'aller en Bretagne avec une armée, pour venger sur le Duc, le crime dont ils soûtenoient qu'il étoit complice. Le Roi avoit d'ailleurs sujet de le châtier, parce qu'il n'avoit pas encore executé l'Arrêt prononcé sur les differends que ce Duc avoit avec le Connétable & le Comte de Penthievre. L'ordre fut envoïé aux troupes de marcher vers le Mans, où le rendez-vous fut marqué, & on le signifia aux Ducs de Berri & de Bourgogne comme aux autres.

Les Ducs de Berri & de Bourgogne en murmurent hautement.

Ces deux Princes furent très-choqués, de ce que contre leur avis, les Ministres du Roi l'avoient engagé en une guerre qui pouvoit avoir de grandes suites. Ils ne dissimuloient point leur chagrin, & le faisoient paroître d'autant plus hardiment, qu'ils sçavoient que la Cour étoit pleine de mécontens & de gens envenimés contre le Connétable & contre les deux Ministres, qui seuls avoient l'oreille & toute la confiance du Prince, & étoient dispensateurs de toutes les graces. Ces Princes étoient

1392.

bien informés que le Clergé n'étoit pas plus content que la Cour; que les Ecclesiastiques souffroient très-impatiemment les atteintes que les Tribunaux seculiers donnoient à la Jurisdiction des Officialités, & qu'ils y donnoient impunément, étant toûjours soûtenu par le Conseil du Roi; que l'Université de Paris, qui par le nombre de ses Suppôts & de ses Ecoliers, faisoit un grand corps dans la Capitale du Roïaume, étoit fort chagrine, de ce qu'on prenoit en mauvaise part à la Cour les remontrances qu'elle prenoit quelquefois la liberté de faire au Roi sur des affaires importantes, comme sur l'article du Schisme, sur ses Privileges, ausquels on n'avoit pas toûjours égard, & de ce que les Ministres traitant de cabales les Assemblées qui s'y faisoient là-dessus, l'empêchoient de porter ses plaintes au Roi, ou rendoient toutes ses Requêtes inutiles.

Cette disposition où les Princes voïoient les esprits, les enhardissoit à blâmer hautement la conduite des Ministres & du Connétable, dans la guerre qu'on entreprenoit contre le Duc de Bretagne. Il étoit, disoient-ils, innocent du crime qu'on lui imposoit, ou du moins il n'en étoit point convaincu, & il falloit proceder contre lui dans les formes, avant que d'aller fondre dans son païs avec une armée: c'étoit l'obliger à se jetter entre les bras des Anglois, & les attirer dans le cœur du Roïaume, & mettre un obstacle invincible à une paix, à laquelle on travailloit depuis si long-tems pour la parfaite tranquillité de l'Etat.

Ils ne laissent pas de se rendre à l'armée où le Roi étoit en personne.

Ils obéïrent neanmoins, & se rendirent avec leurs troupes au Mans, où le Roi les attendoit; mais bien resolus de traverser autant qu'ils pourroient, les desseins que le Connétable avoit formés contre le Duc de Bretagne. Le Roi les reçut avec de grandes marques d'affection; & pour engager le Duc de Berri à mieux seconder ses intentions, il lui rendit son Gouvernement de Languedoc, à condition qu'il s'y comporteroit mieux qu'il n'avoit fait par le passé.

Histoire Anonyme, chap. 3.

Peu de jours après que le Roi fut arrivé au Mans, il envoïa sommer le Château de Sablé de se rendre. La Garnison répondit, que la Place n'appartenoit plus au Seigneur de Craon, mais au Duc de Bretagne, & qu'ils ne la rendroient point sans son ordre.

Dans le tems qu'on rapporta cette réponse du Commandant

de Sablé, les Ambassadeurs de Bretagne arriverent, & dirent au Roi, que le Duc leur Maître étoit fort surpris de le voir venir avec une armée en Bretagne; qu'il ne croïoit pas l'avoir offensé en rien; mais que s'il lui avoit donné quelque sujet de mécontentement, il étoit prêt de lui en faire telle satisfaction qu'il voudroit.

Le Roi reçut assés froidement ces Envoïés; & leurs complimens, dont il connoissoit le peu de sincerité, ne l'auroient pas empêché de passer outre, sans un accident qui arriva le plus surprenant & le plus déplorable pour la France qui fut jamais. Voici ce qu'un témoin oculaire, qui étoit dans l'armée, en raconte.

Hist. Anonyme, l. 12. chap. 3.

Etrange accident survenu à ce Prince.

Le premier jour d'Août, les Ministres du Roi & les principaux Officiers qui l'approchoient, apperçûrent quelque desordre dans ses manieres, dans ses gestes, & dans ses discours. Il leur paroissoit tantôt comme stupide, & tantôt il lui échappoit des paroles extravagantes. C'étoit neanmoins seulement par intervalle & en certains momens. Quatre jours se passerent de la sorte; le cinquiéme du même mois il donna ordre qu'on mît les troupes en bataille, comme pour en faire la revûe: il se mit à leur tête armé de toutes pieces, & les conduisit jusqu'à une Maladrerie peu éloignée de la Ville du Mans. Comme il étoit-là un gueux de fort mauvaise mine aïant fendu la presse, vint lui crier à pleine tête & d'une voix terrible: *Prince où allez-vous? on vous trahit, & on vous va livrer à vos ennemis.* Il fut effraïé; & dans ce même moment, comme si tout eût concouru au malheur de ce Prince, l'épée d'un homme d'armes qui étoit proche de lui, s'étant échappée du foureau, & aïant été relevée, cette vûe d'une épée nue joint à ce qu'il venoit d'entendre, acheva de lui troubler tellement l'esprit, qu'il devint tout furieux; & dans l'idée qu'il eut qu'on en vouloit à sa vie, il mit l'épée à la main, & tua le Cavalier qui venoit de relever la sienne, & trois autres encore, un desquels étoit un Chevalier de Guienne nommé le bâtard de Polignac: comme il continuoit à frapper tout ce qui paroissoit devant lui, son épée enfin se rompit, on le saisit, & on le transporta au Mans. La violence de cet accès l'épuisa tellement, qu'il tomba dans une espece de lethargie, sans pouvoir parler & sans presque remuer; de sorte qu'on l'auroit crû mort, si on n'avoit apperçû encore quelque reste de chaleur, & un battement de cœur presque insensible, & les

Qui est tout à coup attaqué d'un accès de fureur.

1392. Medecins croïoient à tout moment qu'il alloit expirer. On peut aisément s'imaginer quelle fut la consternation de la Cour & de l'armée, & ensuite de la France, quand on y eut appris cette nouvelle. On eut recours aux prieres, & les Evêques en firent faire publiquement par tout.

Sur qui tomba le soupçon d'en être la cause.

Le troisiéme jour de sa maladie il revint à lui, & apprit avec horreur ce qui lui étoit arrivé. Il demanda pardon des meurtres qu'il avoit faits, se confessa & communia à la Messe, qu'on lui dit dans sa chambre, & fit vœu de visiter les Eglises de Notre-Dame de Chartres & de saint Denys. Sa convalescence causa une grande joie : mais on raisonna fort sur cet accident. Les ennemis du Duc d'Orleans en accuserent la Duchesse sa femme Valentine de Milan, & dirent que c'étoit elle qui avoit ensorcelé ou fait ensorceler le Roi. Cette accusation n'avoit point d'autre fondement, sinon que le Duc & la Duchesse passoient pour avoir un commerce assés fréquent avec des astrologues, des devins, des magiciens, & d'autres gens de ces infâmes métiers ; que le Roi dans ses rechûtes parloit souvent de la Duchesse Valentine, & que dans la suite il n'y avoit qu'elle qui fût capable de le rejouir dans ses accès de melancolie. Quoi qu'il en soit, il n'en fallut pas davantage pour rompre le dessein de la guerre de Bretagne. Les Ducs de Berri & de Bourgogne y alloient avec trop de repugnance, pour ne la pas empêcher sous un prétexte si plausible. Les Ministres inquiets de cette alteration de l'esprit du Roi, voïoient bien que les soins & l'embarras d'une expedition militaire ne lui convenoient point. Ainsi on congedia une grande partie des troupes.

Chap. 4. Le Comte de saint Pol joignant les siennes avec celles de quelques-uns de ses amis, fit un corps de deux mille hommes, & alla faire des courses dans le Luxembourg sur les Terres du Roi de Bohême, qui refusoit de lui païer une grosse somme d'argent, que le pere de ce Comte lui avoit prêtée. Jean le Maingre dit Boucicaut, nouveau Maréchal de France depuis la mort du Maréchal de Blainville, fut envoïé en Guienne, pour dissiper certains brigans, dont j'ai déja parlé, qui depuis plusieurs années s'attroupoient en très-grand nombre, & faisoient le ravage dans tout le païs. Le Roi reprit le chemin de Paris par Chartres, où il s'acquitta du vœu qu'il avoit fait ; & quelque

Chap. 5. tems après il donna à l'Abbaïe de saint Denys une Chasse d'or

de deux cens cinquante-deux marcs, commencée par le Roi son pere, pour mettre les Reliques de saint Louis. 1392.

La maladie du Roi ne fit pas seulement échouer les desseins des Ministres & du Connétable pour la guerre de Bretagne; mais encore elle causa leur perte. Les Ducs de Bourgogne & de Berri aïant fait paroître une vive douleur durant l'extrémité où ce Prince s'étoit trouvé, leurs amis firent beaucoup valoir auprès de lui cette tendresse. Il y fut très-sensible. Il les vit plus volontiers que jamais durant sa convalescence. On détesta mille fois en sa presence la funeste expedition de Bretagne, qui avoit pensé lui coûter la vie, & pour un interêt particulier, causer le renversement de l'Etat d'un Prince innocent. On faisoit à tous propos l'apologie du Duc de Bretagne, & on exaggeroit l'indignité qu'il y avoit à rendre un Prince comme lui, complice d'un assassinat sur de simples soupçons. Le Duc de Bourgogne ne manqua pas de raconter au Roi l'indiscretion du Sire de la Riviere, qui l'avoit laissé voir aux Ambassadeurs d'Angleterre dans l'état pitoïable où il étoit, & la reprimande que lui-même lui en avoit faite, jusqu'à le traiter de traître. C'est ainsi qu'on disposa peu à peu ce Prince, qui n'avoit pas encore recouvert toute la force de son esprit, à écouter le conseil qu'on lui donna, de retenir auprès de lui les Ducs de Berri & de Bourgogne, de les remettre à la tête des affaires, au moins pendant quelque tems, parce qu'en cas de rechûte, lui disoit-on, il étoit bien naturel & plus sûr, pour le bien du Roïaume & pour celui de ses enfans, que le Gouvernement fût confié aux Princes, que de le laisser entre les mains de gens qui n'auroient par leur naissance ni l'autorité suffisante pour contenir les Peuples, ni assés de zele pour la Famille Roïale, à laquelle ils ne seroient attachés qu'autant que leurs propres interêts le demanderoient. En un mot suivant le sentiment d'une Assemblée de Seigneurs, d'Evêques, & des Députés des principales Villes du Roïaume, qui se tint à Paris, le Roi consentit que les deux Princes reprissent leur ancienne place dans son Conseil, & qu'ils gouvernassent désormais sous ses ordres.

Comment il en [illegible] la guerre de Bretagne.

Chap. 3.

Froissar. l. 4. cap. 44.

Toute l'autorité aïant été remise entre les mains des deux Princes, la disgrace des Sires de Noviant & de la Riviere, & du Connétable de Clisson ne tarda pas. Les deux premiers fu-

[illegible]

1392. rent arrêtés peu de tems après & mis à la Bastille. Pour le Connétable, voïant l'orage qui se formoit, il s'étoit sauvé en Bretagne; & avec des troupes composées de ses vassaux & de ses amis, il faisoit vivement la guerre au Duc. Il attaquoit & prenoit des places, & secouroit celles qui étoient assiegées. Il recevoit de tems en tems du renfort de France, que le Duc d'Orleans jaloux des Ducs de Berri & de Bourgogne, parce qu'ils ne lui donnoient aucune part aux affaires, lui envoïoit sous-main. Le Duc de Bourgogne en faisoit autant & de la même maniere en faveur du Duc de Bretagne; de sorte que l'on voïoit Bretons contre Bretons, François contre François, des prises de Places de part & d'autre, & quelquefois de petits combats.

Argentré Hist. de Bretagne.

Les Princes, tant pour faire plaisir au Duc de Bretagne, que pour s'assûrer du Connétable, engagerent le Roi à lui envoïer ordre de revenir à la Cour. Ce Seigneur connoissoit trop les auteurs de cet ordre, pour y obéir. Il répondit que le Roi n'aïant point de guerre, sa presence à la Cour seroit fort inutile, & que quand il seroit question de son service, il le trouveroit obéïssant & fidele jusqu'au dernier soûpir. Ses ennemis s'attendoient bien à une semblable réponse : mais elle leur étoit necessaire, pour avoir de quoi fonder les injustes procédures qu'ils vouloient faire contre lui. Ils le firent déclarer rebelle, déchû des honneurs & des prérogatives de la Charge de Connétable, dont Philippe d'Artois Comte d'Eu, cousin du Roi, fut revêtu.

Hist. Anonyme, l. 12. chap. 5.

Annotations sur l'Hist. de Charles VI. pag. 576.

Cependant on donna des Commissaires aux Sires de Noviant & de la Riviere, pour leur faire leur procès; mais quelque envie qu'on eût de les perdre, on n'en put venir à bout. Ils se défendirent si bien sur tous les chefs qu'on leur objecta, qu'on ne put les convaincre de rien qui meritât la mort. De plus la Duchesse de Berri, qui aimoit & estimoit beaucoup la Riviere, adoucit l'esprit du Duc son mari, & l'empêcha de seconder aussi fortement qu'il l'auroit pû, les ressentimens du Duc de Bourgogne. Neanmoins, comme ils ne pouvoient pas manquer d'être coupables, vû les parties qu'ils avoient en tête, ils furent condamnés à l'exil, avec défense d'approcher de la Cour plus près que de quinze lieues. Le Roi, dont la santé se rétablissoit tous les jours, aïant à l'occasion de cet Arrêt fait refle-

Froissard. l. 4. c. 53.

Juvenal des Ursins.

1392.

xion sur la conduite dure qu'on avoit tenue envers le Connétable de Clisson, fit revoquer celui qui avoit été prononcé contre ce Seigneur : & malgré le Duc de Berri, qui s'y opposoit le plus fortement, la revocation passa. Il ne fut pas pourtant rétabli dans sa Charge de Connétable ; & malgré cette marque d'affection que le Roi lui donnoit, il ne jugea pas à propos de revenir encore à la Cour, & continua de faire la guerre au Duc de Bretagne. Le Roi voulut les accommoder, & ne put en venir à bout. La guerre dura près de trois ans, jusqu'à ce que lassés de part & d'autre, ils s'accommoderent ensemble, sans autres mediateurs que quelques Seigneurs Bretons. A cela près tout étoit asses en paix dans le Roïaume. La Tréve entre la France & l'Angleterre, avant qu'elle finît, fut prolongée jusqu'à la saint Michel de l'an 1394. & étoit assés bien observée. Les plus grands sujets d'inquietude qu'on eut à la Cour & dans le Roïaume, étoient causés par la crainte de la rechûte du Roi : mais au commencement de cette année, il lui arriva un autre accident qui pensa lui coûter la vie.

1393.

Autre accident qui pensa couter la vie au Roi.

Hist. Anonyme. l. 12. ch. 9. & 10. Juvenal des Ursins.

Comme on pensoit à empêcher par toutes les voies possibles, que quelque idée chagrinante ne le fît retomber dans le fâcheux état où on l'avoit déja vû plusieurs fois, on imaginoit toutes sortes de moïens de le divertir. Une Dame Allemande de la maison de la Reine, & que cette Princesse aimoit, se maria à un Seigneur de son Païs fort riche ; & les nôces se firent à l'Hôtel de la Reine Blanche au Fauxbourg saint Marceau le vingt-neuviéme de Janvier. Tout se fit avec grande magnificence ; & après le souper il y eut bal & mascarade. Le Roi entra dans la salle déguisé en satyre, avec quatre autres jeunes Seigneurs de la Cour habillés de même, étant attachés tous cinq les uns aux autres avec des chaînes.

Pour representer plus sensiblement ces divinités champêtres, qu'on a coûtume de peindre toutes velues, ils s'étoient fait faire des habits de toile fort serrés, & enduits de poix-résine, par le moïen de laquelle ils y avoient attachés de la laine en guise de poil. Le Duc d'Orleans en badinant, & sans prévoir l'effroïable effet qui suivit, mit le feu à l'habit d'un de ces masques : aussi-tôt la poix-résine s'enflamma, & tout l'habit fut en feu ; & comme ils ne pouvoient se separer à cause de leurs chaînes, le feu se communiqua à tous. Ils crioient d'une maniere épouvan-

table : personne n'osoit en approcher, & on ne sçavoit comment les secourir. La Duchesse de Berri, qui eut plus de presence d'esprit que les autres, détacha promptement son manteau, courut au Roi, & l'en aïant enveloppé, le sauva en étouffant la flamme à force de le serrer. Il n'y eut que lui qui en réchappât. Le jeune Comte de Joigni, Seigneur de grande esperance, expira au milieu de ce tourment étouffé par la flamme. Les trois autres, qui étoient le bâtard de Foix, Aimeri de Poitiers, & Hugues de Guisai, aïant couru l'un à la riviere des Gobelins, où il se jetta, l'autre à la cuisine où il se plongea dans une grande chaudiere pleine d'eau, & le troisiéme s'étant fait descendre dans un puits, ne survêcurent que deux ou trois jours. A la nouvelle de cet accident la consternation se répandit dans tout Paris & par toute la France, où les uns disoient le Roi mort, les autres à l'extrémité ; mais il en fut quitte en effet pour quelques brûlures. Il fit, pour remercier Dieu de riches presens à l'Abbaïe de saint Denys ; car il avoit eu recours à ce Saint par un vœu qu'il fit dans ce grand danger. Il ordonna depuis que l'Hôtel où ce malheur étoit arrivé fût rasé, comme pour expier le mauvais exemple qu'il avoit donné par cette scandaleuse danse. On parla exprès fort diversement sur la cause de cet accident, pour cacher l'imprudence du Duc d'Orleans qui en demanda pardon au Roi, & qui en penitence de sa faute, fit bâtir une magnifique Chapelle aux Celestins, y fonda un grand nombre de messes & de prieres, & y assigna le revenu de Porche-fontaine, terre qu'il avoit eue de la confiscation du Seigneur de Craon.

1393. — Hist. Anonyme, l. 13. ch. 1.

Il retombe en frenesie. Chap. 3.

Ce ne fut pas-là après tout qu'une fraïeur passagere pour la personne du Roi ; mais il y eut une affliction generale dans tout le Roïaume, dont on ne put se consoler, quand on le vit au mois de Juin suivant retomber dans sa frenesie. On emploïa toutes sortes de remedes ; & on n'eut point de honte à la Cour, de se servir des operations d'un Magicien imposteur, qu'on fit venir exprès du Languedoc, tandis que le peuple & les Prelats imploroient plus sagement le secours de Dieu par des Processions & par des prieres publiques. Après quelques mois le Roi parut gueri, mais sans ôter la crainte de la rechûte ; fâcheuse situation pour un Etat, & capable de produire de funestes effets & au dedans & au dehors.

Le

1394.

Chap 4.

Le Roi au mois de Janvier ſuivant partit pour le Mont S. Michel, à deſſein de s'acquitter du vœu qu'il avoit fait dans un de ſes bons intervalles, d'y aller en pelerinage. Il fut felicité avant ſon départ par tous les Corps. L'Univerſité de Paris entre autres s'acquitta de ce devoir : elle prit cette occaſion de le ſupplier de donner ſes ſoins à l'extinction du Schiſme qui continuoit à déchirer l'Egliſe, & le conjura de meriter par-là la continuation de ſa ſanté pour le bien de ſes peuples. Comme il y avoit Tréve avec l'Angleterre, & que même cette année-là au mois de Mai elle fut prolongée pour quatre ans, la plus conſiderable affaire qui étoit alors en France, & même dans tout le monde Chrétien, étoit celle de ce funeſte Schiſme. Je vais en reprendre la ſuite, & en toucher les points qui concernent ce Roïaume.

Suite de l'affaire du Schiſme

Mort d'Urbain.

La mort d'Urbain arrivée à Rome l'an 1389. avoit fait eſperer à tous ceux qui ſouhaitoient la paix de l'Egliſe, qu'elle pourroit être la fin du Schiſme. La choſe fût arrivée infailliblement, ſi les treize Cardinaux qui étoient à Rome euſſent voulu agir de concert avec ceux qui étoient à Avignon, & faire une nouvelle élection de Clement, pour le confirmer dans la Chaire de ſaint Pierre. Le Roi, à la ſollicitation de ceux-ci, penſoit à propoſer cet expedient à Venceſlas Roi des Romains, & aux autres Princes Chrétiens. Mais que ne ſacrifie-t'on point à l'ambition? L'éclat de la Thiare, où pluſieurs des Cardinaux Romains eſperoient de parvenir, leur parut préferable à l'union & au repos de l'Egliſe. C'eſt pourquoi ils entrerent au Conclave ſans tarder, & le Cardinal Pierre de Thomacellis Napolitain fut élû à Rome. Il prit le nom de Boniface IX. & commença par faire couronner Roi de Naples à Gaïette Ladiſlas fils de Charles de Duras, pour l'oppoſer à Louis II. d'Anjou. Les deux Papes lancerent l'un contre l'autre de nouveaux foudres, continuerent d'amaſſer de l'argent, tâcherent d'augmenter le nombre de leurs partiſans & de ſuſciter des ennemis chacun à ſon competiteur.

M. du Pui Traité du Schiſme.

Les Cardinaux Romains élûrent Boniface IX. en ſa place.

L'Univerſité de Paris, partie par zele pour l'union de l'Egliſe, partie parce qu'elle ſe trouvoit fort incommodée des taxes réïterées que Clement exigeoit du Clergé de France, ſe mit en mouvement, pour imaginer quelque voie de finir le Schiſme ſcandaleux, qui produiſoit tant de maux dans l'Egliſe.

1394.

Hist. anonyme, l. 10. chap. 9.

Elle ne pouvoit rien faire si le Roi n'entroit dans ses vûes, & elle sçavoit que ce Prince & ses Ministres ne l'écouteroient pas volontiers là-dessus. Elle tint une Assemblée aux Bernardins, où se trouverent trois cens tant Docteurs que Professeurs, & il y fut resolu de faire une humble remontrance au Roi sur un si important sujet.

L'Université de Paris députe au Roi pour ce sujet.

L'Université alla trouver le Roi en Corps, & elle obtint audience, non sans peine. L'Orateur parla avec beaucoup d'éloquence, & d'une maniere fort pathetique. Il montra la necessité qu'il y avoit de rétablir l'union dans l'Eglise, & representa vivement les malheurs du Schisme, & l'obligation qu'avoient les Princes de l'éteindre au plûtôt. La harangue eut tant d'effet sur l'esprit de plusieurs personnes de la Cour, que quelques-uns se jetterent aux piés du Roi, pour le conjurer de penser serieusement aux moiens de la réunion: mais ce Prince, soit qu'il fût tout-à-fait persuadé que Clement étoit l'unique vrai Pape, soit que ces Assemblées de l'Université, qui se faisoient sans ordre & sans sa permission, lui fussent suspectes, & qu'il trouvât mauvais qu'elle s'ingerât à lui faire des remontrances, reçut celle-ci fort froidement, & témoigna qu'une telle liberté ne lui étoit pas agreable.

Liv. 11. ch. 7.

Ce fut en 1390. que cette remontrance se fit; & l'affaire en demeura-là jusqu'en 1392. qu'un grand serviteur de Dieu de l'Ordre des Chartreux, nommé Dom Pierre Prieur de la Chartreuse d'Ast, eut le zele & la hardiesse d'aller trouver Boniface à Rome, afin de l'engager à écrire au Roi de France touchant la réunion de l'Eglise.

Boniface, soit qu'il fût veritablement touché des remontrances de ce saint Religieux, soit qu'il voulût seulement se faire honneur de cette démarche devant le monde, approuva fort cette proposition. Il écrivit au Roi, & fit porteur de sa Lettre le Chartreux même, qui vint en France avec Dom Barthelemi de Ravenne un de ses Confreres.

Imprudence de Clement.

Il prit sa route par Avignon, pour faire à Clement les mêmes remontrances qu'il avoit faites à Boniface, & obtenir de lui qu'il agît de concert auprès du Roi pour l'extinction du Schisme. Le Duc de Berri se trouva alors à Avignon. Ce Prince étoit entierement dévoué à Clement, à qui cette negociation déplaisoit fort. Ils reçurent assés mal les deux Chartreux, &

Clement leur demanda communication de la Lettre de Boniface. Ils répondirent, qu'étant chargés de la presenter au Roi, ils ne pouvoient pas la lui donner. Ils eurent ordre d'aller à la Chartreuse voisine d'Avignon, en attendant qu'on eût déliberé sur l'affaire dont il s'agissoit; mais Clement les y fit retenir prisonniers. 1394.

Cette détention fit grand bruit, d'autant plus qu'en arrivant, ils avoient dit publiquement qu'ils étoient porteurs d'une Lettre de Boniface pour le Roi de France, touchant la paix de l'Eglise. Quand la chose fut sçue à Paris, elle revolta tout le monde. L'Université se hazarda de presenter une nouvelle Requête au Roi en faveur des deux Chartreux, en faisant voir en même-tems que Clement par cette conduite ôtoit toute esperance de paix. Le Roi reçut mieux cette Requête qu'il n'avoit fait les autres; & choqué lui-même contre Clement, lui écrivit en le blâmant d'avoir violé le respect dû à sa Personne Roïale, en arrêtant ces Religieux chargés de Lettres pour lui.

Clement voïant bien qu'il s'étoit engagé dans un mauvais pas, tâcha de s'en tirer le moins mal qu'il lui fut possible. Il les fit venir en sa presence, leur parla avec beaucoup de bonté, leur donna permission de continuer leur voïage, & leur commanda d'assurer le Roi, qu'il ne souhaitoit rien tant que la paix & l'union de l'Eglise, & qu'il étoit prêt de la procurer aux dépens même de sa Thiare Pontificale. Il les fit accompagner par un Jurisconsulte très-habile, & très-capable de traverser leur negociation. Ils presenterent au Roi la Lettre de Boniface, qui dans le fond ne contenoit que des choses très-vagues, & des protestations generales de sacrifier tous ses interêts au repos de l'Eglise.

On délibera sur la reponse qu'on y devoit faire, parce qu'on n'y vouloit rien mettre qui donnât à entendre en aucune maniere, qu'on doutât du droit de Clement. Le parti que l'on prit fut de ne point répondre par écrit: mais d'assurer ces Religieux de bouche, qu'on seconderoit en tout les bonnes intentions de Boniface; & pour suppléer aux Lettres, on fit partir avec eux le Prieur de la Chartreuse de Paris, & un autre Religieux du même Ordre, qu'on chargea de plusieurs Lettres que le Roi écrivit aux Princes d'Italie, où il les ex-

[r] *Conduite de la Cour de France en cette occasion.*

1394. hortoit à se joindre à lui, pour travailler de concert à l'extinction du Schisme. Tout cela se fit contre l'avis du Duc de Berri obstiné à maintenir Clement, & qui soûtint toûjours, qu'il ne falloit entendre aucune proposition de Boniface, parce qu'il étoit manifestement Anti-Pape.

Le Roi, pour marquer son zele, fit faire dans tout son Roïaume des Prieres publiques & des Processions, & assista lui-même à celles qui se faisoient à Paris. Il envoïa la copie de la Lettre de Boniface à Avignon, d'où il n'eut point d'autre réponse, sinon qu'il ne falloit y avoir aucun égard parce que Boniface étant manifestement intrus, il y prenoit la qualité de Souverain Pontife. Neanmoins Clement, pour ne pas déplaire au Roi, de qui il dépendoit entierement, fit faire aussi des Processions & des Prieres pour la paix de l'Eglise. Il composa même une Messe exprès, pour obtenir de Dieu la fin du Schisme; & accorda des Indulgences à ceux qui y assisteroient.

Les choses en étoient là, lorsque par un fâcheux contre-tems, le Roi eut un nouvel accès de son mal; mais après sa guerison, & durant un intervalle assés long qu'il y eut jusqu'à une autre rechûte, on reprit l'affaire; & on s'apperçut bientôt que ni Boniface ni Clement ne procedoient point de bonne foi.

Histoire Anonyme l. 13. ch. 5.

Boniface, après avoir reçu la réponse du Roi par les quatre Chartreux, écrivit à ce Prince une seconde Lettre, qui ne contenoit point autre chose, que des preuves de la validité de l'élection de son Predecesseur, & une exhortation par laquelle il le pressoit de se declarer contre Clement. Celui-ci de son côté envoia ordre à un Carme nommé Jean Goulain Professeur en Theologie, de soûtenir son élection, & de prêcher contre Boniface. Il le fit à la vûe de tout Paris: de quoi l'Université indignée, le retrancha de son Corps, & lui interdit l'entrée dans ses Assemblées. De plus le Cardinal de Lune s'étant trouvé à une Conference qui se tint alors pour la paix entre la France & l'Angleterre, n'omit rien pour persuader au Duc de Lancastre de faire entrer l'Angleterre dans l'Obedience de Clement: & par toutes ces démarches, qui se faisoient de part & d'autre, on vit bien que chacun s'obstinoit à soûtenir & à fortifier son parti.

Chap. 2.

1394.

L'Université de Paris est chargée d'examiner les moïens de terminer le Schisme.

Cependant l'Université de Paris profitant de la favorable disposition où se trouvoit la Cour, fit instance pour qu'on n'abandonnât pas le dessein qu'on y avoit pris, de travailler à l'extinction du Schisme; & elle reçut avec joie l'ordre qu'on lui donna d'examiner les moïens qu'on pourroit prendre, & de les proposer au Conseil du Roi.

Après plusieurs déliberations, tout se reduisit à trois moïens. L'un étoit la voie de la cession & de la renonciation absolue à la Papauté de la part des deux concurrens. L'autre étoit la voie du compromis, par lequel ils se soumettroient à la décision des Arbitres qu'on choisiroit, pour déterminer lequel des deux étoit le legitime Pape; & le troisiéme fut de s'en rapporter à un Concile general.

Plusieurs Docteurs furent chargés de travailler au Memoire qu'on devoit presenter au Roi sur cet important sujet, & entre autres Pierre d'Ailli & Gilles des Champs. Dès qu'il fut fait, on donna commission à Nicolas de Clemenges Champenois, Bachelier en Theologie, de le mettre en Latin, parce que c'étoit alors le plus habile homme de l'Université dans les belles Lettres; & il fut bientôt en état d'être presenté à la Cour.

On n'ignoroit pas que le Duc de Berri portoit fort les interêts de Clement; neanmoins comme lui-même chargé de répondre à la derniere requête de l'Université, l'avoit fait très-favorablement contre son ordinaire, on continua de s'adresser à lui. On lui presenta l'Ecrit de Nicolas de Clemenges, & on le supplia d'obtenir du Roi une audience pour l'Université; mais dans le tems qu'on travailloit à cet Ecrit, le Cardinal Pierre de Lune, & l'Evêque de Tarse arrivé depuis peu d'Avignon, avoient intrigué à la Cour, pour rompre les mesures de l'Université, & obtenu du Duc de Berri à force de presens, qu'il feroit avorter ce projet.

Ses Députés mal reçus du Duc de Berri.

Hist. Anonym. l. 14. c. 1.

En effet ce Duc reçut les Députés de la maniere du monde la plus dure, leur reprocha leur temerité & leur présomption, leur demanda en colere de quoi ils se mêloient, & finit en les menaçant de faire jetter à la riviere les Chefs de toutes ces cabales, dont le Roi avoit tant de fois témoigné être très-mécontent.

L'Université ne perdit point courage. Ses Agens trouverent accès auprès du Duc de Bourgogne, qui moins engagé que son

1394. frere avec Clement, écouta leurs raisons & les goûta. Il promit de menager à l'Université, une audience du Roi, & elle l'eut en effet le dernier jour de Juin.

Guillaume Barraud, grand Prieur Claustral de l'Abbaïe de saint Denys, porta la parole. Il exposa le contenu du Traité de Nicolas de Clemenges, & le presenta au Roi. On l'avoit mis en un petit volume scellé du Sceau de l'Université. A la premiere page étoit representé le Roi dans son Trône environné d'un grand Clergé; ces paroles du Pseaume cent vingt & uniéme sortoient de la bouche du Roi: *Demandez ce qui est necessaire pour la paix de Jerusalem*; & le Clergé répondoit par celle-ci: *Que la paix se fasse par votre puissance.*

On en fit la lecture au Roi, qui en parut fort content, & ordonna qu'on le traduisit en François, pour en déliberer dans le Conseil. Ce commencement fit bien esperer à l'Université: mais par malheur pour elle le Cardinal de Lune étoit toûjours à la Cour: il faisoit jouer tous les ressorts dont il pouvoit s'aviser, pour empêcher qu'on n'y approuvât le projet dont il s'agissoit: & l'on fut bien surpris lorsque le Chancelier Arnaud de Corbie, aïant fait appeller les Agens de l'Université, leur dit, que le Roi ne vouloit plus entendre parler de cette affaire, & qu'il leur défendoit de la poursuivre davantage; & comme l'Université, depuis qu'elle agissoit pour l'extinction du Schisme, recevoit quantité de Lettres, non seulement des Universités des païs étrangers, mais encore de quelques Souverains même; (car Jean Roi d'Arragon lui écrivit sur ce sujet,) le Chancelier lui ordonna de la part du Roi de n'ouvrir aucune des Lettres qui lui venoient des païs étrangers, avant que de les lui avoir apportées. De tels ordres surprirent étrangement les Députés, & l'Université ne pouvant autrement faire connoître son chagrin, ferma ses Classes, & défendit aux Predicateurs, qui étoient tous ordinairement de son Corps, de prêcher dans Paris, jusqu'à ce qu'on lui eût fait justice sur ses demandes. Ce n'étoit pas la premiere fois qu'elle en avoit ainsi usé sous ce regne & sous les précedens, quand elle étoit mécontente de la Cour ou des Magistrats. Elle ne laissa pas d'envoïer à Clement même l'Ecrit qu'elle avoit presenté au Roi touchant les moïens de faire cesser le Schisme, le Chancelier aïant témoigné aux Députés, qu'on ne trouveroit pas mauvais qu'elle l'envoïât.

Mécontentement qu'elle en fit paroître.

1394. Chap. 2.

L'Université joignit à cet Ecrit une Lettre très-pressante, où elle conjuroit Clement de prendre une prompte resolution pour le bien de l'Eglise, & lui representoit l'obligation indispensable qu'il avoit, de preferer l'interêt commun de la Chrétienté à ses interêts particuliers. Clement reçut le paquet en presence de la plûpart de ses Cardinaux : il le lut sur le champ, & d'abord assés tranquillement. Mais quand ce vint au détail des moïens de finir le Schisme par la cession ou par le compromis, & à certaines reflexions un peu fortes que l'Auteur faisoit sur cette matiere, le feu lui monta au visage, & ne pouvant plus se contenir, il s'écria : *C'est-là un libelle diffamatoire contre le Saint Siege plein d'injures & de calomnies aussi indignes d'être écrites que d'être lues.* Alors regardant le porteur d'un œil courroucé, il quitta brusquement la compagnie, & entra dans son cabinet tout en colere ; ce qui fit tant de peur à celui qui lui avoit porté le paquet, qu'il sortit sur le champ & se sauva promptement hors du territoire d'Avignon.

Inquietude de Clement.

Cet Ecrit ne laissa pas d'inquieter Clement, qui s'abstint exprès plusieurs jours de tenir les Congregations ordinaires, de peur qu'on ne lui parlât de cette affaire : mais les Cardinaux à qui on avoit eu la précaution de donner des copies de l'Ecrit, y firent une serieuse attention, & s'assemblerent diverses fois entre eux pour l'examiner. Il prit cela pour un attentat, & les aïant mandés, leur fit une rude reprimande sur ce qu'ils avoient osé s'assembler sans sa permission, pour déliberer là-dessus : mais il fut encore plus irrité de la réponse que la plûpart lui firent ; que ce Memoire leur paroissoit plein de raison, & que s'il avoit, ainsi qu'il le disoit, une veritable resolution de donner la paix à l'Eglise, il étoit obligé de prendre une des trois voïes qu'on lui proposoit.

Suivie de sa mort, & de l'élection d'un nouveau Pape.

Cette déclaration des Cardinaux le frappa si vivement, qu'il en tomba malade ; & au bout de trois jours une appoplexie apparemment causée par le chagrin, l'emporta en la cinquante-deuxiéme année de son âge, & la seiziéme de son Pontificat. Cette mort subite, dans une telle conjoncture, fut regardée par plusieurs comme une punition de Dieu : mais pour le malheur de l'Eglise, elle n'épouvanta pas ceux à qui leur ambition faisoit esperer d'être mis en sa place. Car les vingt-deux Cardinaux, qui étoient à Avignon, aïant reçu les pres-

ſantes Lettres que le Roi leur écrivit, pour les conjurer de
1394. ſurſeoir l'élection, dont le délai eût pu donner lieu à quelque
Chap. 3. & 4. expedient pour la réunion des deux Obediences, ils prirent le parti de ne les pas ouvrir qu'ils n'euſſent fait un nouveau Pape, ſe doutant bien de ce qu'elles contenoient. Mais pour ſe juſtifier devant le public, faire voir la droiture de leurs intentions, & paroître ſeconder en partie celles du Roi, ils ſignerent un acte, par lequel chacun d'eux s'obligeoit en particulier avec ſerment, ſuppoſé qu'il fût élû Pape, à prendre toutes les voies poſſibles pour parvenir à l'union de l'Egliſe, ſans excepter même celle de la renonciation au Pontificat, ſi elle étoit déclarée neceſſaire ou utile par la plus grande partie des Cardinaux. Après cela ils entrerent au Conclave, qui ne fut pas long : car dès le
Sous le nom de Benoît XIII. troiſiéme jour, Pierre de Lune fut élû, & prit le nom de Benoît XIII.

Ce Cardinal étoit un homme, qui étant élevé ſur la Chaire de ſaint Pierre, en une autre conjoncture que celle d'un Schiſme, lui auroit fait honneur, & auroit pu être très-utile à l'Egliſe. Il avoit beaucoup d'eſprit, d'adreſſe, de penetration, de doctrine, d'habileté dans le maniement des affaires, & étoit d'une famille illuſtre du Roïaume d'Arragon. Mais dans l'état où étoient les choſes, tant de belles qualités ne pouvoient être que très funeſtes à la Chrétienté, ſe trouvant jointes dans la perſonne de ce nouveau Pape, avec une extrême ambition, beaucoup d'opiniâtreté & très-peu de franchiſe.

Auſſi-tôt après ſon élection, il ratifia l'Acte qui avoit été ſigné par tous les Cardinaux en entrant au Conclave. Il donna avis de ſon élection au Roi, l'aſſura qu'il étoit reſolu de contribuer à la paix de l'Egliſe par toutes les voies poſſibles ; & dans l'audience qu'il accorda aux Députés de l'Univerſité de Paris, il loua extrêmement leur projet, leur proteſta qu'il étoit auſſi prêt de ceder le Pontificat pour le repos de la Chrétienté,
Chap. 5. que de quitter ſa Chape, dont il ſe dépouilla en leur preſence, pour ſe mettre à table ; & il écrivit aux autres Princes Chrétiens de la même maniere qu'il avoit écrit au Roi.

1395. Quoiqu'on eût été fort mal-content de la précipitation des
Aſſemblée tenue à Paris pour travailler de nouveau à la paix. Cardinaux, & du peu d'égard qu'ils avoient eu au conſeil que le Roi leur donnoit de ſuſpendre le Conclave, la conduite du nouveau Pape cauſa par tout beaucoup de joie, ſur-tout à la

Cour

Cour de France, parce que cette importante paix devoit être regardée comme l'ouvrage du Roi & des Princes ses oncles. 1395.
Pour y travailler avec toute la précaution & toute la prudence possible, le Roi fit au mois de Février de l'an 1395. une Assemblée à Paris de cinquante tant Archevêques qu'Evêques, outre plusieurs Abbés & Docteurs, qui y furent aussi appellés. Simon de Cramaud Patriarche Titulaire d'Alexandrie & Evêque de Carcassonne, y presida. Les Ambassadeurs que le Roi avoit envoïés à Avignon, & Pierre d'Ailli que l'Université de Paris y avoit député, y rendirent compte de la bonne disposition, où ils avoient trouvé Benoît pour la paix de l'Eglise. On délibera sur les trois moïens proposés de la simple cession, du compromis, & du Concile general. L'Assemblée conclut à la pluralité des voix pour la cession, comme étant la voie la plus courte & la moins embarrassante. On s'en tint là, sans avoir égard à une Lettre que les Universités d'Angleterre avoient adressée à leur Roi, & ensuite publiée, par laquelle, en rejettant l'expedient de la cession, elles se déclaroient pour le compromis, ou pour le Concile general.

M. du Pui Histoire du Schisme.

Le Roi, pour faire sçavoir à Benoît la conclusion de l'Assemblée, & la lui faire plus aisément agréer, lui envoïa une des plus solemnelles Ambassades qu'on eût encore vûe. Les Ambassadeurs furent les Ducs de Berri & de Bourgogne oncles du Roi, & le Duc d'Orleans son frere, accompagnés des Evêques de Senlis, de Poitiers & d'Arras, de Guillaume Vicomte de Melun, de Jean Comte de Sancerre, de Gui de la Trimouille, de Jean de Bueil, d'Amauri d'Orgemont, d'Oudart de Moulins, de Jean de Montaigu, & de Gilles des Champs. Les instructions données aux Princes se réduisoient à faire consentir le Pape à la voie de la cession, conformément à la conclusion de l'Assemblée de Paris.

Histoire Anonyme, l. 15. ch. 1.

Les Ambassadeurs eurent d'abord deux audiences publiques. Dans la premiere le Duc de Berri porta la parole, & dans la seconde ce fut le Docteur Gilles des Champs qui harangua. On n'y parla qu'en general sur la necessité de la paix de l'Eglise. On se reserva à entrer plus avant en matiere dans l'audience secrete, que Benoît donna le vingt-cinquiéme de Mai. L'Evêque de Senlis lui demanda d'abord l'Acte fait à l'entrée du Conclave, par lequel chacun des Cardinaux s'obligeoit, en cas

Comment Benoit en reçoit la deliberation.

1395. qu'il fût élû Pape, à prendre tous les moïens de réunion dont on conviendroit. L'embarras de Benoît à cette proposition, fit dès-lors douter de sa droiture. Il répondit, qu'il traiteroit de ce point-là en particulier avec les trois Princes. Ils repartirent sur le champ, qu'ils avoient ordre de ne point traiter en particulier avec lui, avant que d'avoir eu communication de l'Acte qu'on lui demandoit. Benoît parut étonné de cette déclaration des Princes; mais ne pouvant s'en dédire, il ordonna à Martin de Selve, Cardinal de Pampelune, de le montrer. Les Princes firent instance, pour en avoir une copie qui fût signée de tous les Cardinaux. Benoît la refusa; mais il leur en accorda une collationnée à l'original, qu'ils envoïerent au Roi, comme une piece qui engageoit Benoît plus que toutes les promesses qu'il avoit faites jusqu'alors. Cela étant fait, Benoît demanda quelque tems pour penser au reste, & congedia les Ambassadeurs, leur promettant de déliberer avec les Cardinaux sur les moïens proposés de réunion.

Expediens qu'il propose pour finir le Schisme.

Trois jours après, le Pape eut une nouvelle conference avec les Ambassadeurs, & leur proposa un expedient que les Cardinaux & lui-même, disoit-il, avoient imaginé, qui étoit que lui & Boniface convinssent d'un lieu sûr aux Frontieres de France, où ils pussent se rendre avec les deux Colleges des Cardinaux, pour y traiter ensemble des voies d'accommodement: soûtenant que ce moïen étoit plus sûr, & plus court que celui de la cession, dont il exaggera fort les difficultés. Les Princes, pour ne le point rebuter, dirent qu'ils examineroient ce qu'il leur proposoit, & l'on se rassembla le premier de Juin.

Le Docteur des Champs parla: & après avoir rejetté tous les autres moïens, & en particulier celui que le Pape avoit proposé, par les embarras qui s'y rencontreroient, il conclut de nouveau pour la voie de la cession. Le Duc de Berri appuïa le Docteur, & dit, qu'outre les bonnes raisons qui faisoient preferer ce moïen à tous les autres, c'étoit l'intention du Roi. Benoît à ces mots prit la parole, & après avoir fait une nouvelle protestation de la sincerité de ses intentions pour la paix de l'Eglise, il ajoûta, qu'aïant prié le Roi de lui faire sçavoir son sentiment, il ne prétendoit le recevoir que par maniere de conseil, & non pas comme une décision; que neanmoins il vouloit encore l'examiner: & demanda qu'on lui communi-

1395.

quât par écrit l'expedient proposé par le Roi, avec les moïens par lesquels on prétendoit qu'il pouvoit être mis en execution.

Les Ambassadeurs déliberérent sur cette demande ; & il fut répondu par la bouche du Docteur, qu'on voïoit bien que Sa Sainteté ne cherchoit qu'à tirer les choses en longueur ; qu'il ne vouloit avoir par écrit l'avis du Roi, qu'afin d'y faire des réponses inutiles ; & que la voie de la cession étoit si simple & si facile par elle-même, qu'il n'étoit pas besoin d'écrire pour en montrer la facilité. Le Pape un peu surpris de la fermeté de cette réponse, voulut encore insister sur l'importance de l'affaire dont il s'agissoit ; mais il ne put rien obtenir.

Après la conference, les Princes engagerent les Cardinaux à les venir trouver à Villeneuve sur les Terres du Roi, où le Duc de Berri les conjura de dire librement ce qu'ils pensoient, & de lui parler, non point comme Cardinaux attachés à Benoît, mais comme personnes sages, bien intentionnées, desinteressées, qui n'avoient en vûe que le bien de l'Eglise, & leur fit un sommaire des raisons qui avoient été alleguées pour la cession dans les dernieres conferences. De vingt Cardinaux qu'ils étoient, il y en eut dix-neuf qui lui avouerent que cette voie étoit la plus courte & la meilleure ; & le seul Cardinal de Pampelune fut de l'avis contraire. Quoique ces avis ne fussent point donnés juridiquement, les Princes ne laisserent pas d'ordonner à un des Secretaires de l'Ambassade de les mettre par écrit.

Benoît fut choqué de cette conference, parce, disoit-il, que les Princes ne voulant conferer avec lui qu'en presence des Cardinaux, ils ne devoient pas non plus conferer avec les Cardinaux en son absence & sans sa participation : mais pressé par les Princes qu'il tenoit en suspens depuis six semaines qu'ils étoient à Avignon, il fit enfin une Bulle, où après avoir justifié sa conduite, & le droit inconteſtable qu'il prétendoit avoir au Pontificat, & montré que la voie de cession dans les cas de Schisme n'avoit jamais été pratiquée ; qu'elle avoit au contraire toûjours été rejettée à cause des suites fâcheuses qu'elle pouvoit avoir pour les legitimes Pasteurs, il conclut par dire, que son intention étoit de prendre d'abord le moïen qu'il avoit proposé, de se trouver avec son concurrent en quelque lieu

Hist. Anonyme L. 15. ch. 6.

1395. ſous la protection du Roi ſur les frontieres de France, l'un & l'autre étant accompagnés chacun de leurs Cardinaux, pour y traiter de la réunion de l'Egliſe ſous un ſeul Chef : que ſi ce moïen ne réuſſiſſoit pas, on prendroit celui du compromis; qu'en cas que ce moïen ne fût pas encore efficace, il en propoſeroit d'autres, ou recevroit ceux qu'on lui ſuggereroit avant que de ſortir du lieu, où l'on ſe ſeroit aſſemblé ; & qu'il n'en rejetteroit aucun, pourvû qu'il fût raiſonnable, honnête, juridique, uſité dans l'Egliſe, & qu'il pût être mis en uſage ſans offenſer Dieu, & ſans ſcandaliſer les Fideles.

Les Princes & les Cardinaux en ſont mécontens.

Les Princes furent très-mécontens de cette Bulle, qui excluoit manifeſtement la voie de ceſſion, &, par ces termes generaux de moïen *raiſonnable*, *honnête*, *juridique*, & autres ſemblables, fourniſſoient mille faux-fuïans pour éluder la déciſion. Les Cardinaux pour la plûpart en furent très-choqués, parce que la Bulle étoit manifeſtement contraire à l'Acte fait à l'entrée du Conclave. Les Princes & eux eurent de nouvelles conferences ſur ce ſujet : quelques efforts que fît Benoît pour les empêcher, tantôt en les menaçant d'agir contre eux par les voies canoniques, tantôt diſant qu'il étoit leur Souverain, & qu'il l'étoit de tout homme vivant, & qu'eux étoient ſes Sujets. Malgré tout cela, ils firent un Ecrit, par lequel ils déclaroient, conformément à l'Acte ſigné dans le Conclave, qu'il falloit s'en tenir à la voie de la ceſſion, comme la plus courte & la plus aiſée : & que le Roi de France aïant propoſé cette voie, ils adheroient à ſon ſentiment, & ne s'en départiroient point Ils conjurerent de nouveau le Pape de ſeconder les bonnes intentions du Roi, en prenant ce parti : mais toutes ces inſtances ne produiſirent rien.

Benoît eut recours à un nouvel & groſſier artifice ; & pour tenter les Princes, il leur fit dire, qu'afin de marquer l'attachement qu'il avoit à la Maiſon de France, il leur promettoit de leur laiſſer faire la conquête & de leur ceder la proprieté de tout le patrimoine de l'Egliſe en Italie, & leur envoïa en même-tems un autre projet de Bulle. Ils ſe mocquerent de ſes offres, auſſi-bien que de la Bulle, qui ne diſoit rien de nouveau, & n'étoit conçue qu'en termes vagues. Ils lui firent demander, s'il étoit reſolu de ne leur pas accorder une audience publique, qu'ils ſollicitoient depuis long-tems, où les Cardinaux puſſent

tous dire publiquement & librement leurs avis ; & ils le prierent de leur faire sur ce point-là une réponse positive, afin qu'ils retournassent à la Cour où le Roi les rappelloit pour des affaires importantes. 1395.

On le presse inutilement de consentir à la cession.

Comme il ne donnoit toûjours que des réponses ambigues, ils vinrent au Palais sans être appellés ; & l'aïant trouvé avec les Cardinaux, le Duc de Berri le conjura de nouveau d'accorder au Roi ce qu'il lui demandoit, & ce que toute l'Europe attendoit de lui ; & comme presque tous les Cardinaux étoient assemblés, de vouloir bien prendre leur suffrage. Benoît surpris de la venue des Princes, fut fort embarrassé. Il consentit avec beaucoup de peine, que les Cardinaux disent leur avis. Tous chargerent le Cardinal de Florence de parler en leur nom, & il le fit en concluant pour la voie de la cession.

Les Princes, après le discours du Cardinal, presserent Benoît de se rendre au sentiment du Sacré College. Ils n'en purent avoir d'autre réponse, sinon qu'il les prioit de reflechir sur la Bulle qu'il leur avoit mise entre les mains, & sur les raisons qu'il leur avoit dites. C'est tout ce qu'ils en tirerent, & rien de plus. Il fit tout ce qu'il put pour les engager à differer leur départ : mais ils n'en voulurent rien faire, & partirent aussi-tôt pour retourner à Paris.

Les Princes y arriverent le jour de S. Barthelemi. Jean Cannart Evêque d'Arras, fit rapport dans le Conseil de tout ce qui s'étoit passé à Avignon. Le Roi l'approuva fort, & resolut d'envoïer des Ambassadeurs en Allemagne & en Angleterre, pour engager les Allemans & les Anglois à s'unir à lui, afin de forcer les deux concurrens à la voie de la cession.

Girard d'Ahies Abbé de S. Eloi de Noïon, & le Docteur des Champs furent envoïés vers les Archevêques de Tréves & de Cologne, vers les Ducs de Baviere & d'Autriche, & à quelques autres Cours voisines de celle-ci. L'Archevêque de Cologne approuva la voie de la cession ; les autres demanderent du tems pour y penser, & firent seulement paroître d'assés bonnes dispositions pour seconder le dessein du Roi.

L'Amiral Jean de Vienne & le Vicomte de Melun envoïés en Angleterre, eurent promesse du Roi Richard qu'il assembleroit sur cela son Parlement, & il les assura de ne manquer en rien de ce qui dépendroit de lui, pour faire réussir le projet 1396.

1396.

du Roi. Ce Prince envoïa aussi quelque tems après des Ambassadeurs en Navarre, en Arragon, en Castille, en Bohême, & en Hongrie; & dans toutes ces Ambassades les Envoïés étoient accompagnés de quelques Députés de l'Université de Paris, parce qu'il étoit souvent necessaire de raisonner en Theologien sur le sujet dont il s'agissoit.

Benoît étonné du zele que le Roi faisoit paroître, pour en venir à la décision de cette grande affaire, tâcha de le gagner en lui accordant une Decime sur le Clergé de France. Le Roi l'accepta, mais sans se départir de ses desseins. Tout ce que Benoît gagna par là, fut d'irriter encore davantage le Clergé; & comme l'Université apprehenda l'excommunication ou l'interdit, elle fit publier un Acte d'appel de tout ce que Benoît pourroit faire à l'avenir à son préjudice, & contre les interêts de l'Eglise, au futur, unique & vrai Pape, reconnu par les Fideles. Benoît aïant annullé par une Bulle cet appel, l'Université en fit un second, où elle réfutoit tout ce qui étoit contenu dans la Bulle; & cette Bulle fut suivie d'une autre qui excommunioit quiconque appelleroit de ses Decrets & de ceux de ses Successeurs.

Hist. Anonym. l. 16. ch. 1.

L'Ambassade de Bohême n'eut point de succès, parce que Venceslas qui en étoit Roi, & en même-tems Roi des Romains, étoit tout dévoué à Boniface, qu'on accusoit de lui faire de grandes remises d'argent, pour le retenir dans son parti. Sigismond Roi de Hongrie, fut plus favorable au dessein du Roi. Il approuva fort la voie de la cession, promit de la faire agréer au Clergé de son Roïaume, & même de tâcher d'y amener le Roi de Bohême son frere. Les Rois de Navarre, d'Arragon, & de Castille promirent aussi d'agir auprès des Evêques & des peuples de leurs Etats selon les intentions du Roi. Jean Roi d'Arragon ne put s'acquitter de sa promesse, étant mort un peu après d'une chûte de cheval à la chasse; & Martin son successeur soûtint long-tems le parti de Benoît, par la raison que ce Pape étoit de son Roïaume.

L'Université d'Oxford propose la voie d'un Concile.

Dix sept des Cardinaux d'Avignon écrivirent en même-tems au Roi, pour le prier de ne se point rebuter, & de tenir ferme, l'assûrant que malgré les sollicitations de Benoît, ils persistoient toûjours à vouloir la voie de la cession. Les nouvelles d'Angleterre lui furent moins agreables. Il avoit eu sujet d'en attendre

de toutes differentes sur une Lettre du Roi d'Angleterre, qui lui mandoit que les Prelats de son Roïaume agréoient fort la voie de la cession : mais ils changerent d'avis, emportés par l'autorité de l'Assemblée de l'Université d'Oxford, dont quatre Envoïés que le Roi reçut à Compiegne, apporterent le resultat. L'avis de cette Assemblée fut, que l'unique moïen d'éteindre le Schisme, étoit un Concile General. Ces quatre Députés étoient un Abbé de l'Ordre de saint Benoît, & trois Docteurs en Droit. On voulut les engager à une Conference avec les Docteurs de Paris; mais ils répondirent que cela passoit leurs instructions & leurs pouvoirs.

Neanmoins le Roi d'Angleterre, nonobstant le sentiment de l'Université d'Oxford, envoïa l'Abbé de Vvestminster avec des Lettres aux deux Papes, pour les déterminer à la cession volontaire du Pontificat. Benoît refusa de voir l'Envoïé, sous prétexte que dans l'inscription de la Lettre, on ne lui donnoit point le titre de Pape, mais seulement celui de Cardinal de Lune. Boniface aïant sçu ce que Benoît avoit fait, suivit son exemple, & renvoïa l'Abbé, sans entrer en aucune negociation; ce qui fit soupçonner dès-lors, qu'ils s'entendoient tous deux pour jouer les Princes Chrétiens de l'Europe.

M. du Pui Histoire du Schisme.

Cependant les Rois de France & d'Angleterre aïant eu une entrevûe pour un autre sujet, dont je parlerai bientôt, se promirent l'un à l'autre d'agir fortement auprès des deux Papes, pour les faire convenir de la cession. On leur proposa ce que Benoît avoit demandé lui-même dans les Conferences d'Avignon, de s'aboucher tous deux en un lieu sûr; car quoique le Duc de Berri & les autres Ambassadeurs de France eussent rejetté cet expedient, cependant le Roi à la priere du Roi de Castille, l'avoit accepté depuis, pourvû que l'abouchement se fît sans préjudice de la cession; mais tout cela fut inutile, & les Envoïés des deux Rois furent parfaitement convaincus de ce qu'on avoit déja soupçonné, que les deux Papes étoient d'intelligence. On fut confirmé dans cette pensée, lorsqu'on sçut que Benoît à l'insçu des Cardinaux, avoit envoïé vers son Competiteur l'Évêque de Terasoné, & qu'on vit que depuis ce tems-là, il y avoit eu entre eux tréve de foudres & de procédures.

Les deux Papes sont d'intelligence pour éluder une décision.

Hist. Anonyme 18. chap. 4.

Avant le retour de ces deux Envoïés, dont je viens de par-

1396. ler, ceux de Castille étoient arrivés à la Cour de France. Dans l'audience qu'ils eurent, ils ne firent que des complimens au Roi sur son zele pour l'union de l'Eglise. On fut surpris de ce qu'ils ne parloient point de ce qui avoit été arrêté en Castille par le Conseil des Prelats & du Clergé, qu'on sçavoit être convenus d'insister avec le Roi de France sur la cession des deux Papes. On les pressa là-dessus, & on leur montra des Lettres qui en donnoient des avis certains. Ils furent fort embarrassés; & ils avouerent enfin que cela étoit vrai. Ils convinrent de la voie de la cession, selon l'ordre qu'ils en avoient du Roi de Castille: & l'on sçut depuis qu'ils avoient été gagnés par Benoît, pour trahir en cette occasion leur maître & l'Eglise.

Ibid. l. 16. ch. 14.

1397. Le Roi de Portugal, aussi-bien que quelques autres Princes qui étoient de l'Obedience de Boniface, croïant qu'il étoit de leur honneur de ne se pas dédire, ne voulurent point entendre parler des moïens qu'on proposoit pour terminer le Schisme. Les Rois du Nord ne se déclaroient point, & paroissoient attendre pour se déterminer, que les choses fussent plus avancées; mais on commença à avoir de bonnes esperances du côté de l'Allemagne, où la voie de la cession étoit fort goûtée en beaucoup d'endroits. Elle fut en effet agréée quelque tems après dans la Diete de Francfort, d'où Venceslas Roi des Romains vint en France, pour concerter avec le Roi les moïens de la faire réussir.

1398. La Cour alla le recevoir à Reims, où la brutalité de ce Prince lui attira autant de mépris de la part des François, que le Roi de France reçut d'éloges de la part des Allemans, pour sa magnificence & sa liberalité. Il falloit épier les momens que Venceslas n'étoit pas yvre, pour traiter avec lui. Le lendemain de son arrivée, que le Roi lui avoit fait préparer un somptueux dîné, & qu'il l'attendoit, on lui vint dire, qu'il ne pouvoit pas y venir, parce qu'il s'étoit enyvré dès le matin. La chose fut remise au lendemain, & Venceslas s'étant moderé contre son ordinaire, fut en état après le repas, de conferer avec le Roi & les Princes, & Charles III. Roi de Navarre, qui étoit alors à la Cour. Venceslas donna sa parole d'agir de concert avec la France pour la paix de l'Eglise. On y parla du mariage de sa niece fille du Marquis de Moravie, avec le Duc d'Orleans; & dès qu'il fut parti, on envoïa une Ambassade aux Princes d'Allemagne

Hist. Anonyme. l. 17. ch. 6.

lemagne, qui promirent d'appuïer de toutes leurs forces la voie de la cession. 1398.

La Cour de France ôte les Decimes à Benoît.

Ibid. L. 16. ch. 14.

Avant cette entrevue du Roi & de Venceslas, quand on fut pleinement convaincu en France du peu de sincerité qu'il y avoit dans le procedé de Benoît, on y prit une resolution qui l'étonna beaucoup plus que ce qu'on avoit fait jusqu'alors. L'Université presenta une Requête au Roi, où entre autres choses, elle disoit, que ce qui rendoit Benoît plus aheurté à refuser la voie de la cession, & ce qui lui fourniroit dans la suite le plus de moïens d'entretenir le Schisme, étoient les Decimes qu'il levoit sur le Clergé de France, & la collation d'une infinité de Benefices; qu'il falloit lui ôter cette ressource, & se soustraire à son Obedience à cet égard.

Le Roi goûta cet avis: il fut approuvé dans le Conseil, & la chose fut conclue. Benoît pour rompre ce fâcheux coup, envoïa en France deux Cardinaux, dont l'un étoit Martin de Selve Cardinal de Pampelune. C'étoit la meilleure tête du College des Cardinaux; il étoit grand Canoniste, très-habile en matiere de negociation, le confident & le grand partisan de Benoît, & presque le seul que les Princes n'avoient pû gagner dans leur Ambassade d'Avignon. On l'apprehenda à la Cour de France; & quand le Roi sçut qu'il étoit nommé pour y venir, il écrivit au Pape qu'il ne le recevroit pas.

Assemblée du Clergé sur la cession. Il propose comme l'unique moien de finir le Schisme.

L. 19. ch. 1.

Benoît en fut très-mortifié, & écrivit une grande lettre au Duc de Berri, pour lui representer la maniere indigne dont on le traitoit. Il ne gagna rien sur cet article; & tout ce qu'il put obtenir, fut que Pierre de Juys Evêque de Mâcon, qu'il avoit chargé de ses interêts, auroit permission de les défendre dans l'Assemblée, qui devoit se tenir le vingt-deuxiéme de Mai. Les Archevêques, les Evêques, les Abbés du Roïaume, ou leurs Procureurs, & les Députés des Universités se trouverent ce jour-là dans la petite salle du Palais, representant le Clergé de France. Les Ducs de Berri, de Bourgogne, d'Orleans & de Bourbon y vinrent présider au nom du Roi qui étoit malade, & plusieurs autres grands Seigneurs y assisterent.

Simon de Cramaud Patriarche d'Alexandrie, fit l'ouverture de l'Assemblée par une harangue en François. Il fit l'histoire de tout ce qui s'étoit passé depuis l'élection de Clement, exposa ce qui s'étoit fait à celle de Benoît, les démarches que le Roi

1398. avoit faites auprès de celui-ci, pour obtenir la paix de l'Eglise : comme non seulement tous les Archevêques & Evêques du Roïaume, mais encore les Rois de Hongrie, de Bohême, d'Angleterre, de Castille, de Navarre & de Sicile s'étoient déclarés pour la voie de la cession. Il finit en disant, que le Roi étoit resolu d'en procurer l'execution, & qu'il les avoit tous assemblés, pour les consulter sur les moïens qu'il falloit prendre, pour réussir dans un dessein si necessaire au repos & à l'union de l'Eglise. Le Roi de Navarre, qui étoit present, aussi bien que les Ambassadeurs du Roi de Castille, déclarerent qu'il falloit s'en tenir à ce moïen ; & sur l'instance que fit l'Evêque de Mâcon, pour avoir des Adjoints dans la défense de Benoît, on lui accorda six personnes à son choix. Il fut arrêté que les Conferences se feroient en François, afin que les Princes pussent mieux les entendre, & que l'on se rassembleroit le Lundi suivant.

Les séances durerent huit jours. On y proposa tout ce qui se pouvoit dire de plus fort de part & d'autre ; & après qu'on eut tout entendu, on remit la décision au mois de Juillet prochain, afin que les deux parties eussent le tems de mettre par écrit tout ce qui avoit été dit de bouche, à condition que l'on se réuniroit dans une seule opinion à la pluralité des voix.

Expediens que l'on prit pour y réussir.

Après qu'on eut bien examiné tous les Ecrits, on se rassembla, & la pluralité des voix fut pour presser la cession par la soustraction, non seulement de la collation des Benefices, & des taxes sur le Clergé : mais encore de l'Obedience Papale dans toute son étendue.

Le Chancelier aïant fait son rapport au Roi de tout ce qui s'étoit dit & fait dans l'Assemblée, y vint intimer les ordres de ce Prince, pour executer cette resolution, avec défense à quiconque de la contredire. Le Duc de Berri ajoûta, que s'il se trouvoit quelqu'un qui osât le faire, s'il étoit Beneficier, il en seroit puni par la perte de son Benefice ; & s'il étoit Laïque, qu'on en feroit un exemple qui contiendroit tous les autres. L'Assemblée fut terminée par une procession solemnelle à l'Eglise de sainte Genevieve, où les Ducs de Berri & de Bourgogne assisterent, avec les Prelats de l'Assemblée. Le Docteur des Champs fit dans l'Eglise un discours fort & éloquent, où il prouva la justice de cette soustraction d'Obedience, & la publia de la part du Roi.

1398.

Table Chronologique des Ordonnances.

On répandit ensuite par tout des copies de l'Acte de soustraction, par lequel il étoit déclaré, qu'on eût à ne plus reconnoître Benoît pour Pape, & à ne plus rien païer à ses Receveurs. Il fut reglé par la même Ordonnance touchant les Benefices qui viendroient à vaquer, que pour les Prélatures, Dignités, & autres Benefices électifs de droit commun, il y seroit pourvû par élection, & aux autres par la collation des Ordinaires, ausquelles la provision en appartenoit de droit; qu'à l'égard des Benefices des partisans & fauteurs du Schisme, les Ordinaires y pourvoïeroient, ou qu'ils seroient mis en commande entre les mains de personnes capables de les bien administrer, jusqu'à ce qu'il y fût pourvû selon les Canons. Cet Acte est daté du vingt-septiéme de Juillet de l'an 1398.

M. du Pui. Histoire du Schisme.

Regîtres du Parlement cotté A. fol. 11[illegible].

Inventaire des Chart. vol. 3. fol. 167. n. 7.

Il fut commandé par une autre Ordonnance du Roi aux Notaires Apostoliques, de mettre pour date aux Actes qu'ils passeroient à l'avenir, ces mots Latins, *Ab electione Domini Benedicti ultimo in Papam electi anno, &c.* c'est-à-dire, *Fait l'an .... depuis l'élection du Seigneur Benoît, élû Pape en dernier lieu:* & il leur fut défendu de mettre ceux-ci, qui étoient du stile ordinaire; L'an ..... du Pontificat de notre Seigneur le Pape * N.

On n'auroit pas fait un si grand éclat en France, si on n'avoit été bien determiné à le soûtenir. Le Roi en donna avis aux Cardinaux d'Avignon, dont, de dix-neuf qu'ils étoient, dix-sept approuverent la soustraction d'Obedience. Il n'y eut que le Cardinal de Pampelune & le Cardinal Boniface qui la détesterent. Les autres écrivirent au Roi, qu'ils l'appuïeroient, & qu'ils avoient resolu de déclarer Benoît heretique & fauteur de Schisme, parce qu'il refusoit avec opiniâtreté d'observer le serment qu'il avoit fait avant son élection, d'accepter la voie de la cession, pour rétablir l'union dans la sainte Eglise.

Hist. Anonyme, l. 18. chap. 6.

Benoît a recours à la [illegible]

Benoît se voïant sur le point d'être entierement abandonné, n'oublia ni prieres, ni menaces pour regagner les Cardinaux; mais voïant que tout cela étoit inutile, il fit entrer dans Avignon des troupes Arragonnoises, qu'il avoit eu la précaution de faire venir, pour se défendre en cas qu'on voulût user de violence contre lui. Il prétendoit encore se servir de ces troupes pour arrêter les Cardinaux qui lui étoient contraires, mais

* *Anno Pontificatus Domini nostri Papæ, &c.*

1398. aïant été avertis de ce qui se machinoit contre eux, ils se sauverent à Villeneuve sur les terres du Roi, où ils furent en sûreté.

Cette retraite des Cardinaux, & des personnes qui possedoient des Benefices en France, ou qui avoient esperé d'en obtenir de Benoît, rendit sa Cour deserte. Les Habitans d'Avignon, ou d'eux mêmes, ou gagnés par la France, & par les Cardinaux, se soûleverent, & vinrent en armes investir son Palais, pour se saisir de lui. Rodrigue de Lune son frere, qui lui avoit amené les troupes Arragonnoises, se mit en défense, & repoussa la populace, mais sans pouvoir la dissiper.

Il est assiegé dans Avignon.

Le Maréchal de Boucicaut s'étant trouvé alors en Provence, fut appellé par les Cardinaux retirés à Villeneuve, pour soûtenir les Bourgeois d'Avignon. Il y vint avec quelques troupes Françoises, & assiegea dans les formes le Palais du Pape. Les deux Cardinaux qui étoient demeurés avec lui, le voïant perdu sans ressource, voulurent s'échapper; mais ils furent pris & mis entre les mains du Maréchal, qui les envoïa en prison. Le Cardinal de Pampelune ne se racheta que par une rançon de cinquante mille écus d'or, & l'autre y mourut.

La vigueur du siege fut un peu rallentie par un accident qui arriva. Trente François aïant esperé surprendre le Palais par une espece d'égoût, s'y engagerent, & furent eux-mêmes surpris. Le Marechal, sur les menaces qu'on lui fit de la part de Rodrigue de Lune, de les faire tous mourir si on poussoit Benoît à bout, suspendit les attaques, & donna le tems aux amis que ce Pape avoit encore à la Cour, d'agir en sa faveur auprès du Roi, & sur-tout au Duc d'Orleans, qui le favorisoit par aversion contre le Duc de Berri: car ces deux Princes changerent souvent de conduite à l'égard de ce Pape. On representa au Roi l'indignité du traitement qu'on faisoit à un homme qu'on avoit reconnu pour vrai Pape en France, & à qui, après tout, son obstination ne pouvoit pas ôter cette qualité; qu'il étoit prêt de condescendre à tout ce qu'on souhaiteroit de lui; & qu'enfin, quoi qu'il fît, il ne pouvoit pas échapper dans une Ville dont les François s'étoient rendus les maîtres. Les Ambassadeurs d'Arragon solliciterent aussi pour lui: de sorte que le Roi envoïa ordre au Maréchal de ne plus faire d'attaque, de s'assûrer seulement de toutes les avenues, & de donner liberté

d'y entrer à ceux qui y voudroient porter des vivres, dont le défaut auroit bientôt obligé Benoît à se rendre. 1398.

On traita donc avec le Pape ; & par un Acte du vingtiéme d'Avril, il promit qu'il renonceroit au Pontificat en cas que Boniface consentît aussi à le faire, ou qu'il mourût, ou qu'il fût chassé de son Siege. Secondement, qu'il feroit sortir de son Palais la garnison Arragonnoise, & ne se reserveroit que cent personnes auprès de lui. Le Roi à ces conditions lui promit sa protection, sans préjudice de la soustraction d'Obedience, qui subsisteroit toûjours. On ne laissa pas de prendre ses précautions, & de se rendre maître de tous les passages, de peur qu'il ne s'échappât pour se sauver en Arragon.

1399. *Il consent enfin à la cession.*

Cependant Henri III. Roi de Castille, à l'exemple du Roi de France, fit dans ses Etats la soustraction d'Obedience, & les mêmes Reglemens pour les provisions des Benefices. Marie Reine de Sicile, veuve du Duc d'Anjou & Comtesse de Provence, en usa de même. Le Roi de Navarre promit au Roi de se conformer en tout à sa conduite, dès qu'il seroit retourné en Navarre. Le Roi écrivit en Italie aux Florentins, pour leur donner avis de ce qui s'étoit passé en France, & leur conseilla de faire à l'égard de Boniface, ce qu'il avoit fait à l'égard de Benoît. Il pressa aussi sur cela Venceslas Roi des Romains, qui lui avoit promis de se soustraire à l'Obedience de Boniface : mais ce Prince s'étant laissé gagner, ne tint pas parole ; & tandis qu'il affectoit des délais pour éluder, il fut déposé par les Electeurs, qui mirent à sa place Frideric Duc de Brunswic, & celui-ci aïant été assassiné, ils lui substituerent Robert Palatin du Rhin.

M. du Pui Histoire du Schisme.

Comme cette déposition de Venceslas s'étoit faite par le consentement de Boniface, & que les Electeurs en avoient encore besoin, pour assûrer leur nouvelle élection, ils quitterent pareillement la resolution qu'ils avoient prise touchant la soustraction, pour ne pas chagriner ce Pape, de qui ils avoient obtenu ce qu'ils souhaitoient. Ils promirent seulement en general de contribuer de tout leur possible à la réunion. Le Duc d'Orleans fit un crime de ce changement au Patriarche d'Alexandrie, ou plûtôt il l'accusa d'avoir trompé la Cour, & de lui avoir fait un faux rapport à son retour de son Ambassade d'Allemagne, touchant la disposition des Electeurs pour la souf-

1400.

1400.

traction. Il en fut disgracié, eut défense d'assister désormais au Conseil du Roi, & se retira en son Evêché de Carcassonne.

1401.

Et la chose demeure indecise.

C'est-là l'état où étoient les affaires de l'Eglise à la fin de ce siecle & au commencement du suivant. Divers évenemens qui arriverent sur ces entrefaites, furent cause que le dessein de la réunion ne fut pas poussé si vivement qu'il l'avoit été d'abord. Je reprendrai la suite de cette affaire quand j'aurai raconté quelques autres choses qui se passerent en France, durant que celle-là en occupoit la principale attention.

Affaires d'Angleterre.

Richard Roi d'Angleterre avoit eu jusqu'alors un Regne extrêmement agité. C'étoit un Prince d'assés petit genie, & adonné à ses plaisirs. Il avoit trois oncles, qui pendant sa minorité s'étoient rendus très-puissans, & qui avoient peine à se défaire de la grande autorité qu'ils avoient prise dans le Gouvernement. Celui qui lui faisoit le plus de peine par sa fierté, étoit Thomas Comte de Boukinkam, qui portoit depuis quelque tems la qualité de Duc de Glocestre. Il haïssoit mortellement les François, & portoit fort impatiemment les prolongations de Tréve qui se faisoient depuis plusieurs années entre les deux Couronnes. Il avoit commandé les armées d'Angleterre en France, & aimoit fort ce commandement, qui le rendoit considerable. Richard par cette raison-là même vouloit la paix, pour se pouvoir passer de lui; & durant la Tréve, qui étoit de quatre ans, on avoit repris les conferences, pour en venir à un Traité qui reconciliât les deux Nations.

Le Roi Richard épouse Isabelle de France.

Juvenal des Ursins.

Afin d'y parvenir, & d'en faciliter la conclusion, il demanda en mariage Isabelle de France fille aînée du Roi, aïant quelque tems auparavant perdu la Reine Anne de Luxembourg sa femme, fille de Venceslas Roi des Romains. Ce mariage dans le fond lui convenoit peu, parce que la Princesse Isabelle n'avoit que sept ans: mais il le regardoit comme un moïen d'avoir la paix. On lui accorda cette jeune Princesse, quoiqu'elle fût déja promise au Comte de Montfort fils aîné du Duc de Bretagne, à qui l'on fit agréer Jeanne la cadette. Le mariage fut fait par Procureur à Paris le neuviéme de Mars de l'an 1396. & ratifié par Richard le neuviéme de Mai. Le Roi à cette occasion leva un subside extraordinaire dans tout le Roïaume. C'étoit alors un usage en France, & un droit de nos Rois & de quelques autres Souverains, quand ils marioient leurs filles.

Annotations sur l'Histoire de Charles VI. p. 581.

Memorial de la Chambre des Comptes de Paris cotté F. fol. v°.

A quelles conditions.

Du Tillet, Recueil des Traités, &c.

Isabelle devoit demeurer en France jusqu'à l'âge de douze ans : mais Richard la voulut avoir dès cette même année, pour l'élever dans les manieres d'Angleterre, & le Roi la lui mit entre les mains au mois de Novembre suivant entre Ardres & Calais. Les deux Rois firent serment en presence l'un de l'autre, pour l'observation d'une tréve de vingt-huit ans, qui avoit été concluë en même-tems que le mariage. On y comprit tous les Alliés des deux Princes qui la voudroient tenir, & l'on prit une infinité de précautions, pour en empêcher la rupture. Dans le Contrat de mariage, le Roi d'Angleterre renonçoit à la succession de la Couronne de France pour ses enfans & leurs descendans : mais cette renonciation n'étoit que pour le droit qu'il eût pensé à s'attribuer sur cette succession en vertu de ce mariage ; & nullement pour renoncer à celui que lui-même prétendoit y avoir du chef de son pere, & que ses enfans pourroient faire valoir par le même titre.

1401.

Hist. Anonyme L. 15. chap. 11.

Juveral des Ursins.

Un des fruits les plus avantageux pour la France de cette entrevûe des deux Rois, fut la restitution de Brest au Duc de Bretagne, & de Cherbourg au Roi de Navarre. Richard y consentit à la priere du Roi. Le Seigneur de Craon prit cette occasion de faire demander sa grace par le Roi d'Angleterre, & l'on n'eut garde de refuser ce Prince en des conjonctures si favorables. Les deux Rois se separerent, après s'être donné mille marques d'amitié, plus cordiales & plus sinceres sans doute, que les Souverains de ces deux Etats n'avoient coutume de s'en donner les uns aux autres depuis près d'un siecle. Cherbourg dans la suite demeura au Roi, par un Traité qu'il fit avec le Roi de Navarre, à qui, au lieu des Places que le feu Roi de Navarre possedoit en Normandie, & qui avoient été rasées, on donna le Duché de Nemours, quelques Châteaux en Champagne, & plusieurs autres Terres, à condition qu'il renonceroit à toutes ses prétentions sur la Champagne & sur la Brie.

Annales de France. Histoire Anonyme L. 24 ch. [illegible] Invent. des Chart. T. 1. Champag. [illegible] 45.

Le Seigneur de Craon étant revenu à la Cour, obtint une chose du Roi, & en fit faire une autre, qui furent regardées par plusieurs comme une partie de la penitence que son Confesseur lui avoit enjointe, pour l'assassinat commis en la personne du Connétable. C'étoit une ancienne coûtume en quelques endroits de France, & en particulier à Paris, de ne point donner de Confesseur à ceux qu'on conduisoit au supplice ; de mê-

1401.

MS. de la Bibliotheque Royale cotté 9829. fol. 8.

Cette Ordonnance est rapportée par Fontanon. L. 1. p. 561.

me qu'aujourd'hui encore on ne leur accorde point la Communion. Le Concile de Vienne avoit condamné cet usage ; & le Pape Gregoire XI. en avoit écrit inutilement au Roi Charles V. pour le faire abolir. Le Seigneur de Craon sollicita la chose auprès du Roi si fortement, qu'il l'obtint, & on en publia l'Ordonnance : mais de plus il fit élever auprès du gibet de Paris un Crucifix de pierre avec ses armes ; & c'étoit au pié de cette Croix que long-tems depuis les criminels avoient coûtume de se confesser, avant que de subir la mort. Il donna un fonds aux Cordeliers de Paris, en les chargeant à perpetuité de cette œuvre de misericorde. C'est ainsi que les meilleures choses ont quelquefois pour cause, ou pour occasion les plus mauvaises.

La République de Genes veut se mettre sous la protection du Roi.

Pendant qu'on traitoit avec le Roi d'Angleterre, on étoit aussi en negociation avec les Genois, qui avoient offert au Roi la Seigneurie de leur Republique. Ce petit Etat étoit devenu extrémement riche & florissant par le commerce : les flottes nombreuses que les Genois entretenoient sur la mer, & les conquêtes qu'ils avoient faites dans le Levant, les rendirent pendant plusieurs années assés puissans, pour disputer l'Empire de la Mediterranée aux Venitiens : mais leurs divisions domestiques, causées par les factions des Guelfes & des Gibelins, les avoient presque aneantis : & leur faisoient toûjours apprehender de tomber sous la puissance de Jean Galeas Viscomti Seigneur de Milan, qui avoit déja asservi plusieurs autres Villes de leur voisinage. Ils étoient depuis quelque tems gouvernés par des Doges, au lieu qu'auparavant toute l'autorité étoit entre les mains du Peuple & du Senat.

Annot. sur l'Hist. de Charles VI. pag. 590.

Histoire Anonyme L. 16. ch. 4.

La crainte de subir le joug du Seigneur de Milan, fut ce qui les obligea à chercher quelque puissant protecteur, qui pût en même-tems les défendre contre les ennemis du dehors, & éteindre les troubles du dedans. Ils jetterent les yeux sur le Roi de France, avec qui les Nobles de la République avoient déja voulu traiter quatre ans auparavant, & ils vinrent lui offrir le Domaine de leur Ville & de tout leur Etat. Viscomti fit tout ce qu'il put sous main, pour traverser cette negociation. On lui fit connoître de la part du Roi, qu'on n'ignoroit pas ses intrigues, & on le menaça de lui déclarer la guerre, s'il les continuoit. Il se défendit de cette accusation, & protesta qu'il seroit

roit toûjours attaché aux interêts du Roi envers tous & contre tous. Ce fut Henri de Bar & le Sire de Couci qui furent chargés de lui porter les plaintes de la Cour, & qui aïant passé de Milan à Genes, trouverent les choses fort brouillées par les artifices de Viscomti. Ils en partirent sans rien conclure, & à leur retour on resolut de porter la guerre en Italie, pour châtier en même tems le Seigneur de Milan & les Genois, qui, après les avances qu'ils avoient faites, sembloient vouloir jouer la France : mais ils firent de plus serieuses reflexions sur le danger où ils alloient s'exposer, & ils envoïerent au Roi le projet du Traité tel qu'il pouvoit le souhaiter. Par ce Traité ils le déclaroient lui & ses successeurs à perpetuité Seigneurs de Genes, de tout le Territoire & de toutes ses dépendances, & consentoient qu'il y mît un Gouverneur pour les commander, & y disposer de toutes choses sous l'autorité Roïale, en conservant les Privileges des Nobles & des Bourgeois. Le Roi eut beaucoup de joie du succès de cette affaire, & il envoïa à Genes les Seigneurs de Sassenage & de Vignacour, avec Arnoul Boucher Trésorier des guerres.

1401.

Conditions du Traité.

Antoine Adorne étoit alors Doge de Genes. Il reçut ces deux Seigneurs avec de grands honneurs, les mena au Palais, où ils furent suivis de la foule du Peuple, fit lire publiquement le Traité, remit entre les mains des Envoïés du Roi toutes les marques de sa dignité, c'est-à-dire, l'épée, le sceptre & la chaire, & fit arborer un étendart au dessus de la Tour du Palais Ducal, où étoient d'un côté les armes du Roi, & de l'autre celles de l'Empire.

Annot. sur l'Hist. de Charles VI. p. 584. 85.

Comme ce Doge avoit beaucoup contribué par sa sagesse, & par l'affection qu'il avoit pour la France, à la conclusion du Traité, les Envoïés, suivant l'ordre qu'ils en avoient de la Cour, le declarerent Gouverneur de Genes pour tout le tems qu'il plairoit au Roi de lui laisser ce Gouvernement. Les Genois très-contens de ce choix, firent serment de fidelité au Roi, & à ses Successeurs, & promirent de sacrifier leurs biens & leur vie pour le service de la Couronne de France. Il n'y eut jamais de droit mieux acquis sur un Etat que celui là ; mais l'inconstance naturelle à ce peuple, où le Gouvernement a changé plus que chés aucun autre, jusqu'à ce qu'il fût dans la forme où il est aujourd'hui, donna dans la suite occasion à

1401. bien des guerres ſous les regnes ſuivans.

Ce ne fut pas ſeulement dans l'affaire de Genes, que la Cour eut ſujet d'être mécontente du Seigneur de Milan ; car on aſſure que dans le même-tems il fit paroître en une autre rencontre, ſa haine contre la France, qui s'oppoſoit à ſon aggrandiſſement, par la protection qu'elle donnoit aux Genois. Valentine ſa fille Ducheſſe d'Orleans, étoit alors fort haïe du peuple, qui s'étoit ridiculement mis en tête qu'elle avoit enſorcelé le Roi. Peut-être que le nouveau ſujet de plainte qu'on prétendoit avoir de lui, n'étoit gueres mieux fondé que ce ſoupçon. Quoi qu'il en ſoit, on l'accuſa d'intelligence avec le Grand Seigneur Bajazet, & de l'avoir inſtruit de tout le détail de l'expedition, qu'on préparoit en France contre les Turcs en faveur du Roi de Hongrie. Le malheureux ſuccès de cette entrepriſe fit grand bruit dans l'Europe, & y répandit la conſternation ; mais dans la verité on ne dut en attribuer le malheur, qu'à la ſeule temerité de la Nobleſſe Françoiſe, ſelon nos propres Hiſtoriens de ce tems-là. Voici comme ils racontent la choſe.

Froiſſard. cap. 84.

Secours envoïé au Roi de Hongrie contre les Turcs.

Sigiſmond de Luxembourg Roi de Hongrie, fils de l'Empereur Charles IV. voïant que Bajazet Empereur des Turcs, qui s'étoit déja rendu maître de la Bulgarie & de la Valaquie, ſe préparoit à venir fondre dans ſes Etats, envoïa demander du ſecours en France. Le Roi n'avoit pas ſujet d'être content de ce Prince, parce qu'il avoit enlevé l'heritiere de Hongrie qui avoit été accordée au Duc d'Orleans, lorſque ce Prince encore tout jeune portoit le nom de Comte de Valois : mais le zele de la Religion l'emporta ſur ce reſſentiment. La Tréve concluë avec l'Angleterre étoit une conjoncture favorable : car une infinité de jeune Nobleſſe oiſive n'avoit, faute de guerre, d'autre occupation que le plaiſir & les divertiſſemens de la Cour. Dès que le Roi eut marqué aux Ambaſſadeurs la diſpoſition où il étoit de ſecourir la Hongrie, ces jeunes Seigneurs le ſupplierent avec empreſſement de leur permettre d'être de la partie. Le Duc de Bourgogne lui demanda, pour ſon fils aîné Jean Comte de Nevers, le Commandement de ce ſecours, & l'obtint.

Hiſt. Anonym. l. 16. chap. 2.

Ce jeune Prince étoit alors dans ſa vingt-cinquiéme année, plein de feu & de courage. Le Duc pria le Sire Enguerrand de

Couci de l'accompagner, afin de l'aider de ses conseils. Jean le Meingre Sire de Boucicaut Maréchal de France, Jean de Vienne Amiral de France, les Princes de Bar, Gui de la Trimouille, Henri & Philippe de Bar, le Comte de la Marche, tous trois parens du Roi; Renaud de Roye, le Sire de Sempi, Philippe d'Artois Comte d'Eu & Connétable de France, furent de cette expedition. Il y avoit dans ces Troupes bien deux mille Gentilshommes, qui, avec leurs vassaux & toute leur suite, faisoient un Corps considerable. Ils traverserent l'Allemagne par la Baviere & par l'Autriche, attirant autant les yeux des peuples par la magnificence de leurs équipages, qu'ils les scandalisoient par leurs débauches, & les désoloient par leurs pillages.

1401.

Le Duc de Bourgogne n'a point le commandement.

Siege de Nicopoli.

Ils arriverent dans la Valaquie, où le Roi de Hongrie les alla joindre avec une joie qu'il ne pouvoit exprimer, n'aïant point de Troupes dans toute son armée qui approchassent de celles-là. Ils forcerent la Forteresse de Raach, où tout fut passé par le fil de l'épée, & s'opiniâtrerent, malgré le Roi de Hongrie, à aller attaquer Nicopoli Place considerable des Turcs : mais ce Prince y consentit enfin, voïant que le Connétable & Boucicaut étoient pour ce siege.

Bajazet vient le secourir.

Bajazet aïant eu avis que la Place étoit fort pressée, accourut au secours. Il s'étoit campé à six lieues du Camp des Chrétiens dès le grand matin du dernier jour de Septembre de l'année 1396. & se mit en marche droit vers Nicopoli.

Disposition des deux armées.

On vit bien que la journée ne se passeroit point sans une grande action. Les François en firent une bien indigne de l'humanité & de la generosité de la Nation. Comme ils avoient quantité de prisonniers qu'ils avoient reçus à rançon, ils apprehenderent qu'ils ne leur causassent quelque embarras, en cas qu'on en vînt aux mains avec les Turcs, & pour s'en débarrasser, ils les massacrerent tous.

L'armée Chrétienne fut rangée en bataille par le Roi de Hongrie. Ce Prince, quelques jours auparavant en conferant avec les Generaux François, avoit tâché de leur faire comprendre que la maniere de combattre les Turcs & de les vaincre, étoit bien differente de celle qu'il falloit garder avec les autres Nations. Il leur avoit proposé son idée pour l'arrangement des Troupes, lorsqu'on en viendroit à la bataille; c'étoit

1401. d'oppoſer à la premiere ligne des Turcs, compoſée ordinairement de fort méchantes Troupes, une partie de l'Infanterie Hongroiſe, les aſſurant qu'infailliblement cette ligne ſeroit battue, & que quand une fois la déroute auroit commencé, les François avec l'élite des autres Troupes chargeroient & pouſſeroient les ennemis, qui, déja conſternés par la défaite de la premiere ligne, ne tiendroit pas un moment.

Les François répondirent fierement, qu'ils n'étoient pas venus de ſi loin, pour être poſtés dans un corps de reſerve, & qu'ils vouloient abſolument avoir la tête de l'armée. Le Roi aima mieux ne pas ſuivre ſes lumieres, que de les mécontenter. Il les rangea aux premiers rangs ; & ils y étoient tous en bataille à pié, ſelon la maniere de combattre de la Gendarmerie Françoiſe en ce tems-là, lorſque l'avant-garde de Bajazet arriva.

Elle marchoit en deux lignes. La premiere compoſée de vingt-quatre mille hommes d'Infanterie, & ſoûtenue de trente mille chevaux, qui faiſoient la ſeconde. C'eſt tout ce qui parut d'abord : mais Bajazet étoit demeuré un peu plus loin dans une plaine derriere une colline avec quarante mille chevaux de ſes meilleures Troupes, en état de ſe retirer ou de combattre, ſelon qu'il le trouveroit à propos ſuivant les conjonctures.

Bataille ſanglante où les Infideles ont du deſſous.

La bataille commença entre trois & quatre heures après midi. Les François au premier ſignal fondirent ſur l'avant-garde des Turcs, forcerent les paliſſades que ceux-ci, avec une promptitude merveilleuſe, avoient plantées devant eux, enfoncerent les bataillons, & firent un carnage épouvantable. L'Hiſtoire marque qu'il demeura dix mille Turcs ſur la place.

Après ce premier effort les François ſe rallierent avec beaucoup d'ordre, & les Generaux délibererent un moment, s'ils iroient attaquer la Cavalerie. Ils prirent le parti de le faire, malgré l'inegalité du nombre, & l'avantage que la Cavalerie avoit ſur des gens à pié en pleine campagne. Ce qui les y détermina, fut qu'ils etoient trop avancés pour ſe retirer, ſans être attaqués dans leur retraite, & qu'ils croïoient que Bajazet étoit là avec tout le reſte de ſon armée : mais pour ne point être enveloppés par un ſi grand nombre de chevaux, ils ſe mi-

rent ſur une très-longue ligne, pour charger en même-tems les ennemis de toutes parts. Ils le firent, & avec une valeur ſans exemple. Ils donnerent tous enſemble ſi terriblement ſur la Cavalerie Turque, qu'ils la mirent encore en déroute, & cinq mille Turcs furent tués. 1401.

Imprudence des vainqueurs.

Ces deux actions des François firent l'admiration des ennemis & des Hongrois, qui n'avoient jamais rien vû de pareil. Le Roi de Hongrie s'avançoit toûjours avec ſon armée pour les ſoûtenir : mais les choſes changerent tout-à-coup de face par l'imprudence des vainqueurs, qui au lieu de ſe rallier & de faire alte, ſuivant les ordres que les Generaux leur envoïoient de toutes parts, s'abandonnerent à la pourſuite des ennemis, & arriverent en les ſerrant toujours l'épée dans les reins, ſur le haut de la colline, qui leur avoit caché le reſte des Troupes de Bajazet.

La vûe de cette nouvelle armée les ſurprit de telle ſorte, que la tête leur tourna ; & faiſant trop tard reflexion ſur leur petit nombre, & ſur l'éloignement de l'armée Hongroiſe, ils ſe mirent à fuir à la débandade.

Bajazet, qui ne penſoit déja plus qu'à la retraite, reprit cœur à la vûe de ce deſordre, & faiſant promptement de gros détachemens des deux aîles de ſon arriere-garde, pour envelopper ces fuïards, il s'avança avec le reſte juſques ſur le haut de la colline.

Le mal après tout n'auroit pas été ſans remede, pour peu que les Hongrois euſſent fait leur devoir, en détachant eux-mêmes de la Cavalerie pour arrêter celle des Turcs ; mais la fraïeur ſaiſit tellement cette armée, quand elle vit fuir ces Heros, dont elle venoit d'admirer la valeur, qu'elle crut que tout étoit perdu ſans reſſource, & ſe mit elle-même en fuite, quoique pût faire le Roi de Hongrie pour empêcher la déroute.

Qui coûte la vie à un grand nombre de François.

Ainſi les François demeurerent ſeuls inveſtis de tous côtés par les Turcs, qui en firent une horrible boucherie. Pluſieurs vendirent leur vie bien cher, & entre autres l'Amiral Jean de Vienne, qui lui dixiéme ſoûtint long-tems l'effort d'un grand nombre d'Eſcadrons Turcs, & ne ceſſa de combattre avec ſes compagnons, que quand les forces lui manquerent par la perte de ſon ſang, qui couloit de pluſieurs bleſſures

1401. qu'il avoit reçues. Il expira aussi glorieusement qu'il avoit vécu, aïant été un des plus vaillans hommes, & des plus habiles Capitaines de France.

Après que les Turcs furent las de tuer, ils firent quartier à ceux qui mirent les armes bas, & qui furent au nombre de plus de trois mille, parmi lesquels se trouverent le Comte de Nevers, le Comte de la Marche, le Prince de Bar, Boucicaut, le Connétable, & le Sire de Couci. Bajazet s'étant fait amener les prisonniers, eut la cruauté de les faire presque tous massacrer en sa presence. Il voulut que le Comte de Nevers & les autres que j'ai nommés, dont il esperoit une grande rançon, fussent spectateurs de cette horrible execution, & qu'ils vissent égorger à leurs yeux les personnes qui leur étoient les plus cheres. Il les envoïa de là tous en prison, où le Connétable & le Sire de Couci moururent. La rançon du Comte de Nevers & de vingt-cinq Seigneurs qu'il eut permission de ramener avec lui, fut de 200000. écus. Elle ne fut pas païée aux dépens du Duc de Bourgogne. Le Roi en donna de son épargne une bonne partie : le reste fut levé dans le Domaine du Duc ; car c'étoit là un des cas où les Seigneurs avoient droit de lever des contributions extraordinaires sur leurs vassaux, selon l'ancienne coûtume qui subsistoit encore. Ces cas étoient lorsqu'ils faisoient leurs enfans Chevaliers, lorsqu'ils marioient leurs filles, & lorsqu'eux ou leurs enfans étoient prisonniers à la guerre. La levée passa de beaucoup la rançon ; & le Duc de Bourgogne, qui ne manquoit aucune occasion d'amasser de l'argent, soulagea par là un peu la douleur que la prison de son fils lui avoit causée.

Froissard. cap. 87.

Le Laboureur. Histoire de Philippe Duc de Bourgogne.

Circonstance remarquable de cette défaite des Chrétiens.

Hist. Anonym. l. 16. chap. 1.

Je ne dois pas oublier une circonstance fort extraordinaire, mais que l'Auteur contemporain assure lui avoir été attestée par un homme de qualité témoin oculaire : c'est que les corps des Chrétiens qui avoient été tués à la journée de Nicopoli, demeurerent treize mois sur le champ de bataille sans corruption & sans être mangés des bêtes. « Je m'en enquis, dit-il, » à Messire Gautier des Roches personnage considerable pour » ses belles actions & pour la Noblesse de ses aïeux, qui me dit » avoir demeuré tout ce tems-là au service de Bajazet, & qu'é- » tant par lui renvoïé avec un sauf-conduit, il avoit voulu » passer par ce champ, & visiter tous ces corps morts : *Je vous* » *jure* (disoit ce Chevalier à l'Historien que je transcris) *par la*

» *foi & par la fidelité que je dois à Dieu & à Monsieur le Duc de* » *Bourgogne, que le Gouverneur de Nicopoli me fit grand'chere,* » *& que m'aïant ensuite de cela mené en ce lieu malheureux pour* » *faire quelque sorte d'insulte à notre Religion, il me demanda* » *ce que je pensois de cette merveille : & comme je lui témoignai* » *que c'étoit un éclat de le misericorde de Dieu : Tu as menti, me* » *repondit-il, c'est que ces Chrétiens étoient remplis de tant d'im-* » *puretés & d'ordures, que les bêtes mêmes qui en ont le senti-* » *ment, ont horreur de leur chair, & dédaignent de s'en re-* » *paître.* »

La réponse du Turc a quelque chose de merveilleux, aussi-bien que le fait même ; & son idée la-dessus s'accommode fort à ce que dit Bajazet, lorsqu'on lui apporta la nouvelle de l'approche des François, & qu'on lui raconta en même-tems les débauches où ces troupes s'abandonnoient durant leur marche. *Ils seront vaincus*, dit-il, *puisqu'ils offensent leur Dieu Jesus-Christ*. Ce sont là au moins de belles instructions que les Infideles, tout Infideles qu'ils sont, donnent aux Soldats Chrétiens & à ceux qui les conduisent à la guerre, où souvent ils se croient tout permis par la licence des armes.

Histoire des Turcs.

Philippe d'Artois, Comte d'Eu, mort dans sa prison de Turquie, laissa vacante la Charge de Connétable, dont le Roi honora Louis de Sancerre Maréchal de France, & donna, selon un Historien contemporain, le bâton de Maréchal de Louis de Sancerre au Sire de Boucicaut ; ce qui ne s'accorde point toutefois avec ce qu'on voit dans la vie de ce fameux guerrier, selon laquelle le Roi le fit dès l'an 1391. Maréchal de de France à Tours, dans la Chambre même où ce Seigneur étoit né.

Hist. Anonym. l. 17. chap. 2.

Quoiqu'il en soit, Boucicaut peu après son retour de Turquie fut envoïé en Guienne contre le Comte de Perigord qui s'étoit revolté, & il le prit dans le Château de Montignac. Le Comte fut condamné à la mort pour sa felonie : mais le Roi lui fit grace de la vie, en confisquant tous ses biens au profit du Duc d'Orleans.

Histoire de Boucicaut chap. 29. Hist. Anonyme.

A peine ce Maréchal fut-il revenu de cette expedition, qu'on le chargea d'une autre qui n'étoit gueres moins perilleuse que celle de Hongrie. Des Ambassadeurs de Manuel Empereur de Constantinople étoient arrivés à la Cour, pour implo-

Constantinople menacée.

1401. rer le secours du Roi contre Bajazet, qui après la victoire de Nicopoli pensoit à se rendre maître de Constantinople. Le Duc d'Orleans demanda avec empressement le commandement des troupes qu'on resolut d'y envoïer ; mais le malheur arrivé au Comte de Nevers fit qu'on lui refusa sa demande, le Roi ne voulant plus desormais exposer les Princes de son sang aux insultes & à la brutalité des Turcs : Boucicaut fut choisi pour cet emploi, & l'accepta avec joie. Il conduisit par mer à Constantinople quatre cens hommes d'armes & quelques autres troupes. Il rendit de grands services à l'Empereur ; & avec l'aide de quelques Vaisseaux Genois & Venitiens, reprit sur les Turcs divers Châteaux situés au bord de la mer, qui affamoient Constantinople. Il demeura près d'un an en ce païs-là ; & en partit avec l'Empereur même pour venir en France, laissant le Seigneur de Châteaumourant pour commander en sa place. L'Empereur vint à Paris, où il fut reçu avec toutes sortes d honneurs. Il obtint du Roi de France, du Roi d'Angleterre & de quelques autres Princes de l'Europe, de nouveaux secours d'hommes & d'argent, mais trop peu considerables pour se soûtenir contre un si puissant ennemi ; & il étoit perdu sans ressource, si une diversion, la plus heureuse qui fut jamais, n'eût détourné lorsqu'il s'y attendoit le moins, la tempête qui l'alloit accabler: car ce fut alors que le fameux Tamerlan sorti de la Tartarie avec une armée innombrable, vint fondre sur les Etats de Bajazet, en conquit une grande partie, le défit en bataille, le prit prisonnier, & tira pour quelque-tems Constantinople de la crainte, où la puissance & la cruauté des Turcs l'avoient jettée.

Est délivré par l'irruption de Tamerlan sur les Etats de Bajazet.

Affaires d'Angleterre.

Un autre Prince, pour qui le Roi se fût encore plus volontiers interessé, n'auroit pas eu moins besoin de son secours : mais il lui en auroit fallu un plus considerable & plus prompt, que celui qu'on pouvoit lui donner. C'étoit le Roi d'Angleterre son gendre, contre lequel une conjuration éclata en ce même-tems-là, & où il perit.

Ce Prince parfaitement reconcilié avec la France, dont il esperoit dans le besoin avoir l'appui, gouvernoit beaucoup plus absolument qu'il n'avoit fait jusqu'alors, sans s'embarrasser beaucoup des chagrins du Duc de Glocestre son oncle, qui se dédommageoit de la perte de son credit, par ses murmures

mures contre le Gouvernement & par son déchaînement contre la France. Il faisoit sans cesse des plaintes du dernier Traité pour la reddition de Brest & de Cherbourg, & assuroit que dans peu on verroit rendre Calais, Bourdeaux, & tout ce qui appartenoit en France à la Couronne d'Angleterre. Il cherchoit tous les moïens de brouiller, & il engagea pour ce dessein Guillaume More, nouveau Maire de Londres, à demander au nom de la Ville l'abolition des impôts mis sur le peuple à l'occasion de la guerre de France, puisqu'elle étoit finie. Cette Requête embarrassa le Roi qui ne vouloit pas l'accorder ; mais il éluda, & n'y fit qu'une réponse generale.

1401.
Polidorus Vergilius lib. 10. Histor. Angl.

Gui Comte de saint Pol, Envoïé en Angleterre, apprit de ce Prince toutes ces menées, & que le Duc de Glocestre le sollicitoit toûjours de rompre avec la France. Il lui fit confidence de tous les sujets de mécontentement qu'il avoit de ce Duc, & de la resolution où il étoit de s'en venger. Le Comte de saint Pol entra fort dans ses sentimens, & lui conseilla de prévenir ses ennemis, de peur qu'il n'en fût lui-même prévenu.

Dès-lors le Roi d'Angleterre conçut le dessein de perdre le Duc de Glocestre, & Richard Comte d'Arondel, qui avoit de grandes liaisons avec ce Duc, & entroit dans toutes ses intrigues. Il laissa passer quelque tems, & enfin aïant pris ses mesures avec Thomas Monbrai qui commandoit les Milices d'Angleterre, il attira le Duc de Glocestre dans une Forêt du Comté d'Essex où il l'enleva, le fit conduire jusqu'à la Tamise, où il y avoit une barque toute prête, pour le transporter au Château de Calais, & il y fut étranglé le lendemain de son arrivée. Dans le même-tems le Roi d'Angleterre fit arrêter les Comtes d'Arondel & de Warwik, & quelques autres Seigneurs qui avoient toûjours été dévoués au Duc de Glocestre, & les mit en prison.

La nouvelle de la mort du Duc de Glocestre aïant été apportée aux Ducs de Lancastre & d'York ses freres, qui avoient eu autant de passion de gouverner que lui, mais qui avoient gardé plus de mesures, les mit en fureur, & leur fit craindre pour eux-mêmes. Ils coururent aux armes, & marcherent avec des troupes droit à Londres, dont le Maire Richard Outington leur ouvrit les portes. Tout le peuple s'arma.

1401. On délibera, si on n'iroit pas droit à Heltham, où le Roi étoit avec un corps d'armée, pour l'attaquer, & venger la mort du Duc de Glocestre : mais les plus moderés des Seigneurs s'opposerent à cette resolution. Le Roi envoïa à ses Oncles quelques Seigneurs de son parti, pour leur rendre raison de ce qu'il avoit fait, & leur dit entre autres choses, que non seulement le Duc de Glocestre avoit fait tous ses efforts pour rompre la Tréve conclue avec la France, & rallumer la guerre entre les deux Nations; mais encore qu'il avoit entrepris de faire soulever le Roïaume, & même voulu attenter à sa vie. Que pour lui, se voïant délivré d'un si dangereux ennemi, dont il avoit cru devoir faire justice, il auroit desormais pour ses Oncles, pour les Seigneurs du Roïaume, & pour le peuple tous les égards qu'il devoit. Après diverses negociations, on se reconcilia, du moins en apparence, & on mit bas les armes.

Richard ne laissa pas de suivre ses premiers desseins : & après avoir gagné plusieurs Seigneurs, à qui il promit de les faire les uns Comtes, les autres Ducs, il eut assés d'autorité pour faire condamner à la mort le Comte d'Arondel, & le Comte de Warwik à l'exil.

Après l'enlevement du Duc de Glocestre, il étoit arrivé un incident, qui eut d'étranges suites. Monbrai aïant rapporté au Roi quelques discours indiscrets, que Henri Comte de Derbi fils du Duc de Lancastre avoit tenu contre le Gouvernement, la chose fit un grand éclat, Monbrai soûtenant que ce qu'il avoit dit au Roi étoit vrai, & le Comte protestant qu'on avoit empoisonné ses paroles. Ils s'accuserent l'un l'autre de trahison, ils demanderent au Roi la permission d'en venir à la preuve du duel, & le presserent tant, qu'il y consentit. Neanmoins comme ils étoient déja dans le champ de bataille tout armés, & sur le point de courir l'un contre l'autre, le Roi changea d'avis, les empêcha de se battre, & par un jugement assés bisarre, les condamna tous deux à l'exil hors du Roïaume, le Comte de Derbi pour six ans, & Monbrai pour toûjours. Monbrai se retira à Venise, & le Comte de Derbi en France; mais le dessein, ou du moins l'inclination du Roi étoit de faire revenir bientôt Monbrai, si ce Seigneur ne fût pas mort à Venise.

Hist. Anonyme. l. 18. chap. 9.

Le Comte de Derbi étoit un jeune Prince d'un merite au-

deſſus de l'ordinaire, qui aimoit la gloire, & ne perdoit aucune occaſion d'en acquerir. Il avoit été de l'expedition d'Afrique avec le Duc de Bourbon. Il s'étoit acquis beaucoup de reputation dans les Tournois, & dans les pas d'Armes qui étoient les divertiſſemens ordinaires & également dangereux de la Nobleſſe, ſur-tout pendant la paix. Il étoit populaire, affable, engageant, cheri des Anglois, qui le voïoient faire par tout honneur à la Nation. On lui fit juſtice en France, & on l'y traita avec une diſtinction qui chagrina le Roi d'Angleterre. 1401.

Sur ces entrefaites le Duc de Lancaſtre, pere du Comte de Derbi, mourut, & Richard s'empara de tous ſes biens. Edmond Duc d'York, oncle du Comte & de Richard fut ſi indigné de cette injuſtice, qu'il quitta la Cour, & ſe retira ſur ſes Terres. Un tel exemple fit que pluſieurs autres ne craignirent pas de paroître mécontens, & entre autres Henri de Perci Comte de Northumberland. Ils comploterent enſemble contre leur Souverain, juſqu'à ſe reſoudre à le détrôner, & ils jetterent les yeux ſur le Comte de Derbi pour le mettre en ſa place.

Revolte contre le Roi Richard.

Ce fut là pour ce jeune Prince une grande tentation, à laquelle ſon ambition & la haine qu'il avoit conçue contre Richard ne lui permirent pas de reſiſter. La choſe fut très-ſecretement concertée entre lui & les Conjurés. Quand il ſçut que le parti étoit bien formé, il pria le Roi de France de trouver bon qu'il allât rendre viſite au Duc de Bretagne. Il y alla, & ſans rien dire de ſon deſſein, il s'embarqua auſſi-tôt après ſur un vaiſſeau qui l'attendoit, & paſſa à Portſmouth. Pendant dix jours qu'il y ſejourna, ce fut un concours ſurprenant de Nobleſſe & de peuple, qui s'y rendoient en foule auprès de lui. Il ſe mit à leur tête & marcha à Londres qui lui ouvrit ſes portes, & le reçut avec mille témoignages d'affection. De-là il paſſa dans le Duché d'York, ſes troupes groſſiſſant à meſure qu'il avançoit. On commença à ne plus garder de meſures : on le ſalua Roi, & on délibera ſur les moïens de s'aſſurer de la perſonne de Richard.

Il eſt pris & enfermé dans la Tour de Londres.

Ce Prince, au commencement de la revolte, ſe trouva vers Briſtol, où il avoit conduit une armée, pour aller châtier des rebelles en Irlande. Sur les avis de ce qui ſe paſſoit, il vint à

1401.

Flinte, place forte vers les frontieres du païs de Galles, où il délibera, s'il se retireroit en ce païs-là, où s'il avanceroit vers l'ennemi. Le Comte le prévint, & vint le chercher. A son arrivée la Cour & l'armée de Richard deserterent à l'envi. Il fut pris, & conduit à Londres, & renfermé dans la Tour. Dès qu'il se vit là entre les mains de ses ennemis, il demanda la vie, & s'offrit à renoncer au Trône. On accepta ses offres, & on lui promit de ne le pas faire mourir. Le Parlement s'assembla le lendemain dans la Tour; & Richard aïant fait de lui-même une espece d'amende honorable, en condamnant la conduite qu'il avoit tenue jusqu'alors dans le Gouvernement, mit le Sceptre & la Couronne entre les mains du Comte de Derbi, que l'Histoire appelle aussi Duc de Herford, & à qui les Anglois après la mort de son pere avoient donné malgré le Roi le titre de Duc de Lancastre: l'Histoire lui donne celui de Roi d'Angleterre depuis la cession de Richard, & il fut le quatriéme du nom de Henri.

Il cede la Couronne au Comte de Derbi.

Et meurt.

Richard ne jouit pas long-tems de la vie qu'il avoit si honteusement rachetée. Car peu de tems après qu'on l'eut transporté dans le Comté de Kent, & de là en une autre prison, il y mourut. Le bruit courut par tout qu'on l'avoit fait mourir de faim; mais un de nos Historiens, qui écrivoit en ce tems-là, dit qu'il fut tué à coups d'épée.

Hist Anonym. l. 19. chap. 10. Polydor. Vergil. ibid. l. 21.

Cette nouvelle étant venue en Guienne, irrita fort les peuples qui aimoient Richard, parce qu'il étoit né à Bourdeaux, & qu'il les traitoit avec beaucoup de douceur. On espera à la Cour de France pouvoir profiter de cette disposition des Gascons. Le Duc de Bourbon s'avança avec des troupes jusqu'à Agen, & tâcha par toutes sortes de moïens d'engager les Villes du Domaine d'Angleterre à se soûlever, & à se donner à la France; mais les Gascons, après avoir jetté leur premier feu, & fait reflexion qu'un maître éloigné & separé d'eux par la mer, leur seroit toûjours commode & indulgent beaucoup plus que tout autre, ils se raviserent; & Thomas de Perci Envoïé par le nouveau Roi d'Angleterre, étant arrivé bientôt en Guienne avec un renfort de troupes, fit avorter tous les desseins du Duc de Bourbon.

Cependant le Roi de France étoit en de grandes inquietudes pour sa fille Isabelle Epouse de Richard. Les Anglois l'avoient

1401.

arrêtée, & la tenoient comme prisonniere à quelques lieues de Londres. Ils la retinrent là pendant quelque tems, sous prétexte que la France devoit encore une partie de la rançon du Roi Jean. Il y eut diverses negociations entre Henri & Charles, & peu s'en fallut qu'on n'en vînt à une rupture. Charles ordonna à ses Députés de ne point donner la qualité de Roi à l'Usurpateur, & celui-ci se plaignoit hautement de ce que le Roi, depuis la Tréve, faisoit porter au Dauphin le titre de Duc de Guienne, que les Anglois prétendoient appartenir à leur Roi; mais les choses s'accommoderent, d'autant que Henri pensoit à sa premiere affaire, qui étoit de maintenir son usurpation. Il renvoïa Isabelle avec un magnifique cortege, lui laissa emporter tous ses meubles & tous ses joïaux; & la Tréve fut prolongée pour vingt-six ans, non seulement entre les deux Rois, mais encore entre les deux Nations, c'est-à-dire, qu'un des deux Rois mourant, la Tréve ne laisseroit pas de subsister. Le sort d'Isabelle fut extraordinaire en matiere de mariage. Elle avoit été d'abord accordée à Jean premier Duc d'Alençon, & puis à Jean fils du Duc de Bretagne, qui succeda à son pere mort durant ces troubles d'Angleterre; en troisiéme lieu elle fut mariée à Richard, & le mariage ne fut point consommé à cause du jeune âge de cette Princesse. Elle eut enfin pour Epoux Charles Duc d'Orleans fils de Louis Duc d'Orleans, Frere du Roi.

Du Tillet Recueil des Traités.

Froissard. cap. 119.

La France auroit été bien plus en état de profiter de ces brouilleries des Anglois, & d'empêcher le parti de Henri de prévaloir contre Richard, sans les rechûtes du Roi qui devinrent très-frequentes. Il retomba jusqu'à sept fois l'an 1399. & on emploïa en vain toutes sortes de remedes naturels & surnaturels pour le guerir. Ce Prince dans ses accès étoit un objet de compassion & de douleur pour tout le monde, & dans ses bons intervalles, on craignoit à tous momens le retour du mal. Les reflexions qu'il faisoit alors lui-même sur son malheur le jettoient dans une profonde tristesse: & il disoit quelquefois qu'il souhaitoit de mourir. Quand il se portoit bien, il assistoit aux Conseils, donnoit des ordres & des audiences; mais dès qu'il étoit repris de sa maladie, le Gouvernement de l'Etat renoit entre les mains des Ducs de Berri & de Bourgogne. C'éient ces deux Princes qui regnoient en effet, & qui gouver-

Le Roi Charles retombe dans sa mélancholie.

Hist. Anonym l. 19. ch 7 L. 17. ch. 1.

1401. noient tout, avec cette difference, que le Duc de Bourgogne, quoique le cadet, mais plus habile que son frere, se donnoit beaucoup plus d'autorité dans cette espece de Regence.

Jalousie entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne.

Le Duc d'Orleans voïoit avec chagrin ses deux oncles dans un poste, qu'il prétendoit lui appartenir plus qu'à eux en qualité de frere du Roi. Il en avoit été d'abord exclus sous prétexte de son jeune âge, & ce prétexte d'exclusion avoit passé, parce qu'il avoit alors vingt-neuf à trente ans. De là vinrent ces violentes jalousies entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne. Elles passerent à leur posterité, & furent très-funestes au Roïaume. Les femmes de ces deux Princes encore plus fieres, plus ambitieuses & plus jalouses de la préseance qu'eux-mêmes ne l'étoient entre eux, les animoient sans cesse l'un contre l'autre. Valentine de Milan Duchesse d'Orleans, qui se voïoit femme du frere du Roi, & qui ainsi qu'elle le disoit souvent à ses confidens, pouvoit devenir Reine, ne supportoit qu'avec un extréme chagrin, ce que la coûtume autorisoit alors, que la Duchesse de Bourgogne eût le pas devant elle, comme le Duc de Bourgogne l'avoit en qualité d'Oncle devant son Neveu le Duc d'Orleans. L'avantage de la naissance étoit du côté de la Duchesse de Bourgogne, Comtesse de Flandres de son chef, & celui de la beauté avec la faveur du Roi étoit du côté de la Duchesse d'Orleans, nouvelle source d'envie. Les calomnies qui coururent contre cette Princesse de l'ensorcellement du Roi, sur quoi le Duc son mari la pria de s'absenter pendant quelque tems de la Cour, étoient répandues avec affectation par les partisans de la Maison de Bourgogne, & tout le peuple en étoit imbu. Deux Moines charlatans, qui entreprirent la guerison du Roi, n'aïant pû y réussir, chargerent le Duc d'Orleans même du crime qu'on attribuoit à sa femme, & d'avoir rendu la maladie incurable par des operations de magie. Il leur en coûta la vie, qu'ils meritoient d'ailleurs de perdre par les infames débauches dont ils furent juridiquement convaincus.

Froissard. l. 4. c. 52.

Hist. Anonyme l. 18. ch. 8.

Durant toutes ces divisions & toutes ces intrigues, c'étoit assés que l'un fût d'un avis dans le Conseil, pour que l'autre prît le contrepié. Tandis que le Duc de Bourgogne maintenoit de tout son pouvoir la soustraction faite à l'obedience de Benoît, le Duc d'Orleans se déchaînoit publiquement contre

Juvenal des Ursins.

1401.

l'indignité avec laquelle on avoit traité ce Pape, après l'avoir reconnu pour vrai Pape en France. Etienne Duc de Baviere pere de la Reine vint en France avec les Envoïés des Princes, qui avoient déposé Venceslas & créé Roi des Romains Robert de Baviere Comte Palatin; c'étoit pour prier le Roi de ne point s'opposer à cette nouvelle élection. Dès que le Duc d'Orleans vit que le Duc de Bourgogne penchoit de ce côté-là, il se déclara hautement pour Venceslas, & partit même avec des troupes, pour aller soûtenir son parti: mais il fut obligé de revenir, aïant appris que ce Prince avoit consenti lui-même à sa déposition.

Ils mettent chacun des troupes sur pié.

Ces deux Ducs étoient d'un genie fort different, & il y avoit dans la conduite du Duc d'Orleans autant d'impetuosité, qu'il paroissoit de flegme dans celle du Duc de Bourgogne, qui laissoit d'ordinaire l'autre jetter son feu, sans s'étonner, & le déconcertoit toûjours. Peu s'en fallut cependant qu'on n'en vînt une fois aux mains. Le Duc d'Orleans voïant son parti en France beaucoup plus foible que celui du Duc de Bourgogne, chercha l'appui des Etrangers. Il fit alliance de sa propre autorité avec le Duc de Gueldre, qui avoit quitté le parti d'Angleterre pour suivre celui de France depuis la mort de Richard; & aïant été au devant de lui avec quinze cens hommes jusqu'à Mouson, où ce Duc le joignit avec cinq cens autres, ils vinrent ensemble à Paris. Le Duc de Bourgogne en aïant été averti, assembla aussi des troupes, & il lui vint d'Artois & de Flandres sept mille Gendarmes, qu'il logea autour de son Hôtel d'Artois. Le Duc d'Orleans, outre ce qu'il avoit déja, fit venir encore environ cinq mille hommes, la plûpart Bretons & Normans, qu'il répandit aux environs de son Hôtel proche de la Porte saint Antoine. Paris étoit en une extréme consternation, & se voïoit tous les jours en danger de devenir la proïe de ces deux armées: mais les deux Chefs leur firent toûjours observer une exacte discipline. Les Ducs de Berri, de Bourbon & la Reine, qui prévoïoient les suites funestes de ces premiers commencemens d'une guerre civile, entreprirent de les raccommoder ensemble. Le Duc de Berri les engagea à se rendre tous deux à son Hôtel de Nesle, où après divers éclaircissemens donnés de part & d'autre, & plusieurs promesses faites mutuellement, qu'ils n'avoient pas vrai-semblablement trop d'envie de tenir,

1401.

Histoire Anonyme L. 21. ch. 4.

ils s'embrasserent, & parurent bien reconciliés à ceux qui ne faisoient pas reflexion, qu'à la Cour on ne se reconcilie gueres, quand on est en concurrence pour le Gouvernement de l'Etat. Neanmoins les troupes furent licentiées de part & d'autre, & retournerent dans leur païs sans faire de grands désordres.

Diverses factions se [illegible] l'Etat.

Dès que les Grands d'un Etat se divisent, les partis qui y paroissoient dissipés, se reveillent aisément, sûrs qu'ils sont de trouver bientôt des Chefs pour les soûtenir. Celui du Pape Benoît sembloit être aneanti en France, tant la soustraction d'Obedience avoit passé facilement dans presque tout le Roïaume: mais aussi-tôt que les Partisans secrets de ce Pape virent le Duc d'Orleans se brouiller ouvertement avec les Ducs de Berri & de Bourgogne, ils oserent parler, & remettre en question, si la soustraction avoit pû se faire en conscience, supposé que Benoît fût reconnu en France pour vrai Pape, comme il y étoit en effet reconnu pour tel. Non seulement la question se proposa dans les Ecoles, mais on commença à en disputer à la Cour. Les Ambassadeurs du Roi d'Arragon, qui étoient dans les interêts de Benoît leur compatriote, conformément aux intentions du Roi leur Maître, representoient fortement la dureté dont on usoit envers le Pape, qu'on tenoit prisonnier depuis cinq ans dans le Palais d'Avignon. L'Université de Toulouse, qui n'avoit point voulu approuver la soustraction, envoïa ses Députés à la Cour, pour faire entendre ses raisons. Le Duc d'Orleans ne se ménageoit plus là-dessus: & un jour en plein Conseil, où le Roi étoit present, il s'emporta jusqu'à dire, que devant qu'il fût peu de tems, il iroit en personne à Avignon tirer le Pape de la captivité, où on le tenoit; à quoi le Duc de Berri aïant reparti en colere, qu'il ne pourroit & n'oseroit le faire, ils se prirent de paroles, de maniere que l'autorité du Roi fut à peine capable d'arrêter leurs emportemens. Pierre Raban Evêque de Saint Pons parla aussi fortement en faveur de Benoît en diverses occasions, & cela lui valut le chapeau de Cardinal deux ans après. Quelques Suppôts même de l'Université de Paris, soit gagnés par le Duc d'Orleans, soit par scrupule d'avoir été trop vîte dans une affaire si extraordinaire, furent d'avis de remettre la chose en déliberation, & le Duc d'Orleans fit en sorte que cet avis fût suivi.

Ibid. L. 22. ch. 1.

Le credit de ce Prince croissoit tous les jours. Le Roi l'aimoit

moit tendrement. Il augmenta ſon Appanage, & lui permit de faire de grandes acquiſitions. La Ducheſſe Valentine ſa femme, dont l'eſprit enjoué divertiſſoit beaucoup le Roi, obtenoit de lui tout ce qu'elle vouloit; mais elle n'avoit pû encore parvenir où elle viſoit principalement, qui étoit que durant les accès de la maladie de ce Prince, le Duc ſon mari eût l'adminiſtration de l'Etat: elle en attendoit l'occaſion favorable qui ſe preſenta, & qu'elle ne manqua pas. Le Duc de Bourgogne fit un voïage à Arras pour le mariage d'Antoine Comte de Retel ſon ſecond fils avec la fille du Comte de Saint Paul. Le Duc & la Ducheſſe d'Orleans prirent leur tems, pour faire entendre au Roi l'injuſtice qu'on leur avoit faite juſqu'alors; que ſa conſervation, ſes interêts, ceux de ſon Etat ne pouvoient être plus chers à perſonne qu'à ſon propre frere; qu'il ne les pouvoit confier à qui que ce fût dont il fût plus ſûr; que cependant les Ducs de Bourgogne & de Berri s'étoient emparés de toute l'autorité du Gouvernement; qu'ils en abuſoient pour s'enrichir aux dépens du peuple; qu'on la leur laiſſoit au préjudice du Frere unique du Roi, à qui une telle préference devoit être auſſi ſenſible, qu'elle lui étoit honteuſe & dommageable: en un mot ils lui tournerent ſi bien l'eſprit, qu'il fit une ordonnance par laquelle il declara le Duc d'Orleans Lieutenant & Gouverneur du Roïaume, pour le tems que ſa maladie ne lui permettroit pas de vaquer aux affaires.

1401.
Le [illegible] Lieutenant [illegible] du Roïaume.

Annotations ſur l'Hiſt. de Charles VI. p. 573.

Ibid. ch. 2.

Le Roi quelque tems après étant retombé, le Duc d'Orleans ne manqua pas, en vertu de cette Ordonnance, de ſe ſaiſir de l'adminiſtration de l'Etat; & comme il vouloit en profiter à ſon tour, il commença par faire un Edit qui paſſa au Conſeil, par lequel il établit quelques nouveaux impôts en forme de prêt, dont perſonne, non pas même les Prelats, ne furent exempts. Gui de Roie Archevêque de Reims s'y oppoſa. Guillaume de Dormans Archevêque de Sens tint une conduite toute contraire, & menaça d'excommunication tous ceux de ſon Dioceſe qui refuſeroient d'obéïr, l'un & l'autre faiſant ainſi leur cour au Chef du parti qu'ils ſuivoient. Les peuples murmurerent fort de l'impôt. Les Ducs de Berri, de Bourgogne & de Bourbon furent ravis de voir qu'on s'adreſſoit à eux pour en faire des plaintes, & affecterent de publier par tout qu'ils n'avoient nulle part à l'Edit. Le Roi étant revenu en ſanté, on voulut ſe

1402.
Le Roi [illegible] gner par le Duc de Bourgogne, & le réta[illegible].

1402. servir de ces murmures du peuple, pour lui faire prendre une autre resolution. On n'y gagna rien, & il confirma sa derniere Ordonnance en faveur du Duc d'Orleans: mais le Duc de Bourgogne lui fit presenter tant de Requêtes, & faire tant de remontrances par ses Partisans, qu'enfin il en fut ébranlé; & aïant assemblé son Conseil sur ce sujet, le Duc de Bourgogne l'emporta, & fut remis à la place du Duc d'Orleans.

Juvenal des Ursins. Chronique abregée de Charles VI.

Il fit en reprenant le Gouvernement un usage de son autorité & de sa prudence très-avantageux à l'Etat. Jeanne de Navarre Duchesse Douairiere de Bretagne se maria en secondes nôces avec Henri Roi d'Angleterre. Elle étoit convenue avec ce Prince d'enlever ses trois fils Jean, Artur, & Gilles qu'elle avoit eus du Duc son premier mari, & de les faire passer en Angleterre. De tels ôtages alloient mettre la Bretagne dans les interêts de Henri contre la France. Le Duc de Bourgogne averti de cette intrigue, alla promptement en Bretagne, se saisit des trois Princes, & les amena à Paris avec une bonne escorte. Quelques Historiens de Bretagne racontent la chose d'une autre maniere, & disent que du consentement de la Duchesse, le Duc de Bourgogne fut fait Regent de Bretagne, & que ce fut de concert avec elle qu'il amena les trois petits Princes à la Cour de France, pour y demeurer jusqu'à ce que Jean l'aîné fût en âge de gouverner par lui-même.

Chronicon Briocense. Voïez la nouvelle Hist. de Bretagne sous l'an 1402.

1403. Le Duc d'Orleans de son côté machinoit un autre dessein qui lui réussit pareillement. Ce Prince ne pouvant autrement se venger de l'affront qu'il avoit reçu, resolut d'executer la menace qu'il avoit faite de tirer Benoît du Palais d'Avignon. Robert de Braquemont Chevalier Normand, qui étoit un de ceux à qui on avoit confié la garde de Benoît, fut gagné, & le soir du douziéme de Mars, Benoît déguisé, & enveloppé dans le manteau d'un de ses gens, sortit lui quatriéme, sans aucune opposition. Il alla joindre cinq cens Chevaux qui l'attendoient hors de la Ville, & qui le conduisirent à Château-Raynard dans le Diocese même d'Avignon. Il écrivit de-là au Roi, au Conseil, & à l'Université de Paris des Lettres touchant son évasion, les assûrant qu'il ne s'y étoit déterminé que pour travailler plus efficacement à la paix & à la réunion de l'Eglise; mais ce fut lui, qui en fit durer plus long-tems la division.

Suite des affaires d'Angleterre.

Cependant la maladie du Roi & les intrigues qu'elle produi-

1403.

ſoit à la Cour, n'empêchoient pas qu'on ne prît ſes précautions en cas de rupture avec l'Angleterre, dont le nouveau Roi ne devoit pas être content de la France, qui ne l'avoit point voulu reconnoître. On étoit même en diſpoſition à la Cour d'appuïer le parti de ceux qui penſoient à venger la mort de leur legitime Roi. La jeune Reine revenue en France étoit un objet qui animoit tous les Princes de la Maiſon Roïale à ne pas laiſſer un ſi horrible crime impuni. Le Duc d'Orleans, qui avant l'uſurpation de Henri avoit lié avec lui une amitié très-étroite, étoit devenu ſon ennemi le plus déclaré, juſqu'à l'envoïer appeller pour ſe battre contre lui, chacun à la tête de cent Gentilshommes des deux Nations. Henri ne ſe mit gueres en peine de ce défi, & répondit qu'un Roi ne ſe battoit que contre un Roi; que peut-être quelque jour ils ſe rencontreroient enſemble avec une plus groſſe ſuite, & qu'alors ils pourroient ſe meſurer. Cette réponſe fut ſuivie d'une lettre du Duc d'Orleans très-injurieuſe, où Henri étoit traité d'Uſurpateur, de Tyran, de Meurtrier de ſon Roi. Henri y fit une replique de même ſtile, où après avoir donné le démenti au Duc, il lui reprocha d'avoir par ſes malefices fait tomber en démence le Roi de France ſon Frere, & fait quantité d'injuſtices à divers Seigneurs François; emportemens indignes de ces deux Princes, & qui furent très-mal reçus du public. *Ibid. ch. 8*

Mais le Conſeil du Roi agiſſoit plus utilement, & plus efficacement contre Henri, en ſe ſervant de la haine que ſon uſurpation & la mort de Richard avoient inſpirée contre lui à quelques Vaſſaux ou Alliés d'Angleterre. Car outre le Duc de Gueldre, dont j'ai déja parlé, qui avoit renoncé à l'Alliance d'Angleterre pour être Penſionnaire de France, Archambaud de Grailli Captal de Buch, frere du fameux Captal, dont il a été ſi ſouvent fait mention ſous le Regne de Charles V. ſe fit Vaſſal de la Couronne de France, nonobſtant l'attachement que ſa famille avoit toûjours eu pour l'Angleterre. Ce ne fut cependant qu'après que le Connétable de Sancerre l'eut contraint par la guerre qu'il porta dans ſon païs, de s'en rapporter à la juſtice du Roi touchant ſes prétentions ſur le Comté de Foix, dont le Comte dernier mort avoit déclaré le Roi même heritier. Le Captal juſtifia ſon droit, & le Roi lui ceda genereuſement le Comté. Enſuite ce Seigneur fit l'hommage entre

1403.

ses mains, non seulement pour le Comté de Foix, mais encore pour tous ses autres Domaines, pour la plûpart desquels ses prédecesseurs & lui l'avoient fait au Roi d'Angleterre. La liberalité du Roi envers lui meritoit bien cette reconnoissance; mais il protesta que ce motif avoit moins de part dans cette soumission, que l'horreur de l'attentat commis contre le Roi Richard. De plus on renouvella les Traités d'Alliance avec la Castille & avec l'Ecosse, parce qu'on prévoïoit bien que si Henri étoit jamais paisible possesseur de la Couronne d'Angleterre, il porteroit immanquablement la guerre en France, pour se venger du refus qu'on y avoit fait de lui donner le titre de Roi.

Du Tillet Recueil des Traités, &c.

Hostilités entre les deux Nations.

En effet l'animosité étoit dès-lors si grande de part & d'autre, que nonobstant le Traité de Tréve fait quelque tems auparavant entre les deux Nations, on pouvoit dire qu'il y avoit une guerre ouverte, excepté qu'on ne mettoit point de grandes armées sur pié, & qu'il ne se faisoit point d'entreprise considerable. Car à cela près, il n'y avoit point d'Acte d'Hostilité qu'on ne fît. Les Armateurs couroient les mers & ruinoient tout le commerce. Les Anglois prenoient les Vaisseaux des François, & les François ceux des Anglois. On faisoit des descentes, on pilloit les Isles & les Côtes. Les François allerent deux fois en assés grand nombre soûtenir le soulevement des habitans du païs de Galles, qui avoient à leur tête Obin, ou Owin soi-disant Prince de Galles, avec qui le Roi fit un Traité * de Ligue offensive. On faisoit des courses en Picardie & en Guienne les uns sur les autres; on levoit des contributions; on attaquoit des Châteaux; & cela dura quatre ou cinq ans, jusqu'à ce qu'on fît la guerre avec plus d'appareil en 1406. ainsi que je le dirai, après que j'aurai raconté les autres choses qui se passerent en France depuis l'an 1403. jusqu'à ce tems-là.

On apprit avec joie à la Cour que le Maréchal de Boucicaut, qui avoit été fait Gouverneur de Genes, y avoit établi la tranquillité, en reconciliant les partis des Gibelins & des Guelfes, en punissant les plus mutins, en ordonnant que désormais ces noms de factions fussent abolis, sous peine, à ceux qui les prendroient ou les donneroient aux autres, d'avoir le poing coupé, en faisant abattre les retranchemens des quartiers, où les partis

Histoire Anonyme, l. 23. chap. 2.

* Ce Traité est rapporté dans les Melanges Historiques de Nicolas Camusat.

s'étoient cantonnés, & en construisant une Citadelle pour contenir la populace. 1403.

On reçut encore cette même année la nouvelle d'une chose qui faisoit plus d'honneur à la France, qu'elle ne pouvoit lui apporter d'utilité : c'est que le fameux Conquerant Tamerlan, après avoir vaincu & pris Bajazet Empereur des Turcs, vouloit faire alliance avec le Roi de France sur ce qu'il avoit appris de la puissance de ce Roïaume. Un Religieux de l'Ordre de saint Dominique apporta de sa part une Lettre au Roi pleine de civilité, par laquelle il lui offroit d'établir le commerce entre les Sujets des deux Etats ; & on lui renvoïa ce Missionnaire qui étoit Evêque avec de beaux presens & de grands remerciemens.

Affaires étrangeres. Tamerlan envoie proposer une alliance au Roi. Chap. 13.

Vers ce même-tems-là, le jeune Duc de Bretagne Jean V. du nom, qui étoit demeuré à la Cour depuis son enlevement, y fit ses hommages, & fut renvoïé dans son Duché comblé des bontés du Roi, qui lui rendit saint Malo & lui donna le revenu du Comté d'Evreux, en attendant qu'il fût entierement païé de la dot de Jeanne fille du Roi, qu'il avoit épousée quelque tems auparavant. Mais la grande affaire qui occupoit toûjours la Cour, étoit celle de la soustraction d'obedience à l'égard de Benoît, que le Duc d'Orleans vouloit faire casser, & que les Ducs de Berri & de Bourgogne avoient entrepris de soûtenir.

Suite du Schisme.

Depuis que le Pape s'étoit sauvé d'Avignon, ses affaires avoient pris un meilleur train. La plûpart des Cardinaux qui l'avoient abandonné, se reconcilierent avec lui & l'allerent rejoindre. Il mit une forte garnison d'Arragonnois à Avignon, & soudoïoit pour sa sûreté un grand nombre de Gardes & d'autres troupes : mais il falloit qu'il regagnât la Cour de France, pour rendre tout le credit à son parti.

Chap. 5.

Il y députa le Cardinal de Poitiers, & le Cardinal de Saluces pour conjurer le Roi de remettre le Roïaume dans son obedience, en lui representant les inconveniens de la soustraction, qui faisoit de l'Eglise de France une Eglise sans Chef, & par laquelle cette Eglise de sa propre autorité déposoit un Pape, qu'elle avoit elle-même reconnu pour unique & legitime Vicaire de Jesus-Christ.

Benoît étoit bien assûré que le Duc d'Orleans appuïeroit

1403. cette Ambassade. Ce Prince avoit déja beaucoup gagné en obtenant du Roi, que l'article de la soustraction fût de nouveau examiné; & c'est ce que l'on fit esperer aux deux Cardinaux dans leur premiere audience.

Assemblée du Clergé sur ce sujet. Chap. 4.

En effet peu de tems après il se fit une nombreuse Assemblée du Clergé, où les Princes & le Conseil du Roi assisterent. Les avis furent differens, selon que chacun suivoit les impressions du Duc d'Orleans, ou celles des Ducs de Berri & de Bourgogne. Les Députés des Universités d'Orleans, d'Angers, de Montpellier & de Toulouse furent pour le rétablissement de l'obedience, protestant que leurs Corps n'avoient jamais approuvé la soustraction. Les Emissaires du Duc d'Orleans avoient aussi beaucoup remué l'Université de Paris, où il n'y avoit plus gueres que la Nation Normande qui vouloit absolument qu'on en demeurât à la soustraction, & les autres inclinoient beaucoup au rétablissement de l'obedience. Les Prelats étoient partagés, & la faction des Ducs de Berri & de Bourgogne, pour maintenir la soustraction, avoit à sa tête le Cardinal de Thurei & le Patriarche d'Alexandrie, qui étoit revenu depuis quelque tems à la Cour.

1404. *Le Roi rentre dans l'Obedience de Benoît.*

Le Duc d'Orleans qui voïoit qu'on perdoit le tems en de longues disputes sans rien conclure, & qui croïoit être sûr que la pluralité des voix seroit pour rétablir l'obedience, engagea sous divers prétextes les Metropolitains à faire ensorte, que tous ceux de leurs Provinces qui avoient droit de suffrage, leur donnassent leur avis par écrit, & que cela se fît secretement. La chose s'executa comme il l'avoit souhaité, & en comptant les suffrages, il vit que son parti surpassoit l'autre d'un assés bon nombre de voix. Il en fit faire la liste; & un jour sans en rien communiquer aux Ducs de Berri & de Bourgogne, il alla accompagné de plusieurs Archevêques & Evêques de sa faction trouver le Roi dans le tems qu'il prioit Dieu à son Oratoire de l'Hôtel de saint Paul. Il lui fit voir ce grand nombre de souscriptions pour le rétablissement de l'obedience, lui repeta les principaux motifs qui devoient l'y faire resoudre, & leur donna un si bon tour, qu'il le fit consentir à casser l'Acte de Soustraction. Mais comme le Duc se défioit de la constance du Roi, dont l'esprit affoibli par de si fâcheuses & de si frequentes attaques, n'avoit pas toute son ancienne fermeté, lors même qu'il

1404.

n'étoit pas actuellement malade, il lui fit comprendre que de varier de nouveau dans une affaire de cette nature, feroit une chofe indigne de lui. Il l'engagea même à faire ferment fur le Crucifix de tenir la parole qu'il venoit de lui donner; & pour plus grande fûreté, il obtint que l'Acte du rétabliffement de l'obedience fût paffé fur le champ. Dès qu'il fut expedié, on chanta le *Te Deum* dans la Chapelle avant que d'en fortir, & on envoïa ordre à faint Denys & à toutes les Eglifes de Paris d'en faire autant.

On en dreffe un Acte. Le brui.z in co... diplomat. p. 174.

Ce coup fubit & imprévû furprit étrangement les Ducs de Berri & de Bourgogne, & ils fe plaignirent hautement qu'on eût été fi vîte dans une affaire de cette importance, & qu'on l'eût conclue fans les confulter. Mais ils eurent beau en reprefenter au Roi les inconveniens, & le conjurer de faire de nouvelles Affemblées pour examiner les chofes plus mûrement, ils n'eurent point d'autre réponfe de lui, finon qu'il avoit fait ferment de s'en tenir là, & pour les adoucir, il leur fit lire tous les articles dont Benoît étoit convenu avec le Duc d'Orleans: & effectivement l'execution en auroit été fans doute très-avantageufe à l'Eglife, fuppofé que Benoît eût été fincerement refolu de garder fa parole. Le Duc d'Orleans trouva moien de gagner le Duc de Berri; & il fallut que le Duc de Bourgogne diffimulât. L'Univerfité de Paris s'étant affemblée fur ce fujet, les Nations de France & de Picardie, où le Duc d'Orleans avoit beaucoup de partifans, confentirent à l'obedience. La Nation Allemande conclut à la neutralité, & la Nation Normande s'opiniâtra à maintenir la Souftraction; mais on paffa outre.

Et l'Univerfité y confent.

Pierre d'Ailli Evêque de Cambrai publia dans un Sermon qu'il fit à Notre-Dame de Paris la nouvelle Ordonnance du Roi. Il lut un acte foufcrit par Benoît, par lequel il annuloit toutes fes proteftations contre la voie de ceffion qui avoit été propofée pour rendre la tranquillité à l'Eglife, & caffoit toutes les procedures qu'il avoit faites au fujet de la Souftraction. Il promettoit qu'à l'avenir il n'en feroit, ni ne fouffriroit qu'il s'en fît aucunes contraires; qu'il ne feroit aucun changement pour les Benefices que les Prelats avoient conferés pendant la Souftraction, à moins qu'on ne prouvât qu'ils avoient été obtenus injuftement ou par fimonie. On publia de plus que Benoît avoit donné fa parole au Duc d'Orleans, d'affembler le plûtôt

1404. qu'il pourroit, & au plus tard dans un an, un Concile general de son obedience; où l'on traiteroit de l'union, de la reforme, des libertés de l'Eglise, & des subsides que le Saint Siege avoit coûtume de lever en France.

Après le Sermon & la Messe, le Cardinal de Thurei, qui jusqu'alors avoit été pour la continuation de la Soustraction, se départit de son avis en presence du Roi, & la Nation de Normandie se conforma pareillement au reste de l'Université.

Conduite artificieuse de ce Pape.

En consequence d'un si grand service rendu à Benoît par le Duc d'Orleans, il n'y avoit pas lieu de douter qu'il ne tînt toutes les paroles qu'il avoit données à ce Prince: mais aïant obtenu ce qu'il prétendoit, il usa de ses artifices ordinaires. L'Archevêque d'Aix & l'Evêque de Cambrai, lui aïant été envoïés pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé, il leur répondit d'une maniere à faire comprendre qu'il ne cherchoit qu'à éluder, & ils n'en reçûrent que des réponses generales & équivoques. De sorte que le Duc de Berri qui étoit en chemin pour l'aller trouver, & le reconduire lui-même par honneur à Avignon, aïant eu avis de sa conduite peu sincere, retourna sur ses pas.

Histoire Anonyme, chap. 6.

Le Duc d'Orleans, qui étoit engagé d'honneur à faire réussir cette affaire, traita diverses fois avec Benoît, principalement sur l'article des Benefices conferés durant la Soustraction. On ne publia point ce qui s'étoit dit de part & d'autre; mais on vit bien par ce qui suivit que le Prince n'avoit pû rien obtenir; car un peu après son retour, le Roi fit une Ordonnance, par laquelle il déclara que tous ceux qui avoient été pourvûs de Benefices dans le tems de la Soustraction, en demeureroient paisibles possesseurs, sans être obligés à aucune Decime, ou Taxe, ou redevance, & que ceux-mêmes qui auroient été pourvûs avant ou depuis la Soustraction, ne seroient point obligés de rien païer aux Collecteurs & autres Officiers de la Cour du Pape. On ne gagnoit rien avec Benoît, à moins qu'on ne le prît par ces endroits interessans. Cette Ordonnance le déconcerta fort, & l'obligea enfin à s'en tenir à ce qu'il avoit promis touchant les Benefices conferés par les Evêques de France durant la soustraction. Cela contenta le Roi qui confirma de nouveau tout ce qui s'étoit fait pour rentrer dans l'obedience.

M. du Pui Traité du Schisme.

Sur

1404.

Mort de Philippe Duc de Bourgogne.

Sur ces entrefaites il arriva un grand changement à la Cour par la mort de Philippe Duc de Bourgogne. Il fut frappé d'une maladie populaire dans le Duché de Brabant, dont il alloit prendre possession au nom de son second fils, que Jeanne Duchesse Douairiere de Brabant, tante de la Duchesse de Bourgogne, avoit fait son heritier. Ce fut après tout une perte considerable pour la France ; car il avoit beaucoup d'experience dans le Gouvernement, & étoit digne par sa grande prudence du rang que sa naissance lui donnoit dans le Conseil. Il étoit depuis quelques années le protecteur du peuple, s'opposa à l'établissement des nouveaux impôts, soit par un vrai zele du bien public, soit pour n'être pas de l'avis du Duc d'Orleans, dont il voïoit avec chagrin croître l'autorité. Il regla beaucoup mieux l'Etat que sa maison, qui malgré ses grands biens se trouva à sa mort accablée de dettes, parce que pendant sa vie il ne se mettoit pas fort en peine de païer ses creanciers. De sorte que la Duchesse sa femme fut obligée de renoncer à la communauté ; ce qu'elle fit selon l'usage de ce tems-là, en ôtant sa ceinture, & la mettant sur le cercueil de son mari avec ses clefs & sa bourse. Le Duc de Bourgogne laissa six enfans, trois fils & trois filles. Jean l'aîné eut pour son partage le Duché & le Comté de Bourgogne, l'Artois & la Flandres; Antoine le second eut les Duchés de Brabant & de Limbourg ; Philippe le cadet des trois eut les Comtés de Nevers & de Retel.

Mauvais caractere de Jean son fils, & son Successeur.

Mais le plus grand malheur qui arriva à la France par cette mort, fut que Jean Duc de Bourgogne succeda au pouvoir que son pere avoit eu à la Cour, avec cette difference, que ce fut par des voies très-violentes, & en s'y faisant redouter, au lieu que le feu Duc se l'étoit acquis par sa prudence & par sa moderation. Les Historiens de ce tems-là racontent, que ce Prince après la défaite de Nicopoli étant prêt d'être égorgé avec la plûpart des autres prisonniers, un Astrologue lui sauva la vie, en assûrant Bajazet, qu'il voïoit dans la physionomie de ce jeune François des traits qui lui répondoient, qu'il feroit un jour perir bien des Chrétiens ; & que par cette raison il falloit le laisser vivre. Ce fut apparemment une de ces prophéties qui s'inventent après coup, & qu'on antidate pour les publier avec plus de succès : mais si elle fut faite avant l'évenement, ce fut plûtôt sur la connoissance qu'on avoit de son hu-

1405. meur feroce, de son genie entreprenant, audacieux & vindicatif, que sur les lineamens de son visage.

Après avoir pris possession de ses Etats, il vint à la Cour, où il trouva toute l'autorité entre les mains du Duc d'Orleans & de la Reine Isabeau de Baviere, qui depuis long-tems s'entendoient parfaitement ensemble. On fit même courir des Lettres du Pape Benoît, qui défendoient au Duc de Bourgogne de se mêler du gouvernement du Roïaume de France; Lettres également interessées, & inutiles, & qui ne firent qu'irriter ce Duc.

Hist. Anonyme. l. 25. chap. 4.

Outre la jalousie qu'il avoit conçue à l'exemple de son pere contre le Duc d'Orleans, il se tint extrêmement offensé du mariage que ce Prince avoit fait de la fille du Comte d'Harcour sa cousine germaine avec le Duc de Gueldre, sans avoir égard aux oppositions que lui & le Duc de Limbourg & de Brabant son frere y avoient formées, & qui produisit une guerre entre le Duc de Limbourg & le Duc de Gueldre. De telles dispositions dans le cœur de ce Prince fier & ambitieux menaçoient la France de bien des malheurs: & l'on ne fut pas long-tems sans en voir les funestes effets.

Dès qu'il y fut arrivé, il commença à faire des cabales. Les Partisans du Duc son pere qu'il avoit eu grand soin de s'attacher, ne cessoient point d'animer sous-main les peuples contre la Reine & contre le Duc d'Orleans, qui d'ailleurs donnoient lieu aux murmures & aux plaintes par de nouveaux impôts, par la maniere sordide, dont ils avoient reglé la dépense de la maison de Louis Dauphin Duc de Guienne alors âgé de huit ans, & dont le mariage avoit été fait du vivant du feu Duc de Bourgogne avec Marguerite de Bourgogne fille du Duc actuellement regnant. La maison du Roi même n'étoit pas mieux entretenue, tandis qu'il n'y avoit rien de plus splendide que celle du Duc d'Orleans, & que la Reine, ainsi qu'on le disoit, faisoit passer secretement beaucoup d'argent en Allemagne, afin qu'en cas que le Roi lui manquât, elle pût s'y retirer, & y soûtenir son rang aux dépens de la France.

Juvenal des Ursins.

Hardiesse d'un Predicateur Augustin.

Histoire Anonyme, l. cit. chap. 6.

Ces plaintes se faisoient tout haut, & les gens du parti Bourguignon sembloient affecter de ne garder aucun ménagement. Un Religieux Augustin nommé Jacques le Grand, prêchant le jour de l'Ascension en presence de la Reine, eut la har-

1405.

dieſſe de faire un portrait de la Cour ſi reſſemblant que tout le monde s'y reconnoiſſoit. La Reine même n'y fut pas épargnée, & le Predicateur lui adreſſa pluſieurs fois la parole. On raconta la choſe au Roi qui n'en fit que rire, & dit même qu'il vouloit entendre le jour de la Pentecôte ce hardi & ſincere Predicateur. Il prêcha ce jour-là du même ſtile, & n'épargna pas le Duc d'Orleans. Le Roi que cela divertiſſoit étoit à une Tribune, d'où il deſcendit dans la Chapelle vers le milieu du Sermon. Le Predicateur avec ſa même hardieſſe l'apoſtropha, l'exhorta à profiter de ce qu'il lui diſoit, & que ceux de ſon Conſeil n'oſoient lui dire. Il fit la comparaiſon de ſon Regne avec le Regne precedent, & ajoûta que du tems du feu Roi, on avoit mis des impôts ſur le peuple, mais qu'on en connoiſſoit l'emploi : qu'il s'en étoit ſervi pour chaſſer les ennemis du Roïaume, pour fortifier des Places, pour reprendre celles qui avoient été uſurpées : qu'on ne voïoit plus un pareil uſage de l'argent levé, quoique le Roïaume fût encore plus chargé ; que les Soldats n'étoient point païés; qu'il ne ſe faiſoit rien pour l'utilité ni pour la gloire de l'Etat, & que tout alloit au profit de quelques particuliers. Il rechargea ſur le Duc d'Orleans, fit l'éloge des vertus de ſa jeuneſſe, & une ſanglante ſatire contre les vices où il s'étoit abandonné depuis. Il conclut en avertiſſant le Roi qu'il avoit un maître plus grand lui, qui pouvoit punir les Souverains pour leurs péchés & pour ceux de leur Cour, s'ils ne s'appliquoient pas à y mettre ordre. Tout le monde étoit dans l'impatience de ſçavoir les ſentimens du Roi ſur une telle liberté ; mais il ne dit point autre choſe, ſinon que le Predicateur avoit bien prêché, & qu'il tâcheroit de profiter du Sermon. Il ne fut gueres en état de le faire ; car peu de jours après, il retomba dans ſon mal, & ſon accès lui dura plus de ſix ſemaines.

Cette maniere d'agir auroit pu paroître myſterieuſe dans un Prince, dont l'eſprit n'auroit pas été affoibli, & auroit dû donner de l'inquiétude à la Reine & au Duc d'Orleans; mais ils s'en embarraſſerent peu, auſſi-bien que des murmures des peuples. Le Duc d'Orleans ne penſoit qu'à augmenter ſa puiſſance, & pendant la maladie du Roi, il ſe fit donner par la Reine & par le Conſeil le Gouvernement de Normandie. Mais quand il voulut changer les Gouverneurs des Villes & des Forteresſes,

1405.

pas un ne voulut obéïr. Ils dirent nettement qu'ils avoient été pourvûs par le Roi, & qu'ils ne recevoient point d'autres ordres que les siens. Il trouva une pareille resistance, quand il voulut désarmer les Bourgeois de Rouen, qui s'en défendirent. Dès que le Roi fut revenu en santé, le Duc d'Orleans demanda avec instance qu'on ratifiât la donation que la Reine lui avoit faite de ce Gouvernement. La chose aïant été proposée au Conseil, les Partisans du Duc d'Orleans parlerent selon ses intentions, mais d'autres s'y opposerent, & la chose ne passa point.

Conseil assemblé sur les divisions de la Maison Roïale.

En pareilles occasions, un refus est presque regardé comme la disgrace de celui à qui on le fait, & enhardit ses ennemis. Quelques gens de la Cour qui n'aimoient point le Duc, prirent de là occasion de jetter des soupçons contre lui dans l'esprit du Roi; & dès qu'on vit qu'il écoutoit sans peine ce qu'on lui en disoit, on ajoûta plaintes sur plaintes: & sur-tout on insista fort sur le peu d'égard qu'on avoit pour Mr. le Dauphin même. Ce point choqua infiniment le Roi, qui voulut sçavoir la verité du Dauphin même. Ce jeune Prince lui dit les choses telles qu'elles étoient; qu'il recevoit beaucoup de caresses & d'embrassades de la Reine, mais qu'on le negligeoit entierement, & qu'on n'avoit nul soin de ses gens. Enfin on parla si fortement, qu'on fit resoudre le Roi à assembler un Conseil extraordinaire, où il appella les Princes du sang, pour regler par leur avis les desordres de l'Etat & de sa maison.

Le nouveau Duc de Bourgogne vient à Paris avec des troupes.

Le Duc de Bourgogne, qui n'étoit pas alors à la Cour, fut mandé pour ce sujet. D'abord il fit semblant de s'excuser sur ce qu'il étoit occupé à regler le partage de ses freres; mais c'étoit pour avoir le tems d'assembler les Troupes dont il vouloit être accompagné, suivant les avis secrets qu'il avoit reçus des Princes & des autres Seigneurs ennemis du Duc d'Orleans, ou jaloux de sa puissance, ou mécontens de sa conduite. De ce nombre étoient le Duc de Berri, le Duc de Bourbon, Louis Roi de Sicile, & Charles Roi de Navarre, qui se trouvoient alors à la Cour, mais sans credit & sans autorité. Peu de tems après le Duc de Bourgogne se mit en chemin pour Paris, suivi d'un grand nombre de Seigneurs & de Gendarmes, prenant pour prétexte de cette grande suite, qu'il alloit pour la premiere fois faire hommage de ses Etats au Roi. Il donna ordre à d'autres Troupes de filer vers Paris aussi-tôt après son départ;

Histoire Anonyme. Monstrelet, c. 25.

de ſorte qu'en peu de tems il s'y trouva accompagné de ſix mille Gendarmes. 1405.

La Cour intimidée ſe retire à Melun.

La nouvelle de l'approche du Duc de Bourgogne, dont la ſuite augmentoit tous les jours dans le chemin, conſterna la Reine & le Duc d'Orleans, qui furent avertis trop tard de la conſpiration. Ils n'avoient point de troupes à eux, qui fuſſent à portée de venir à leur ſecours ; ils ſçavoient le mécontentement de la Cour & du peuple de Paris, & ſe voïoient en danger d'être arrêtés. Ainſi, ſans beaucoup déliberer, ils prirent le parti de ſe refugier à Melun, pour y aſſembler leurs Partiſans, & ce qu'ils pourroient de Soldats, & déliberer des moïens de rompre le mariage de la fille du Duc de Bourgogne avec Mr. le Dauphin. Ils laiſſerent ordre au Marechal de Boucicaut de les ſuivre le lendemain, d'amener avec lui Mr. le Dauphin & ſes freres, & de les faire partir ſi ſecretement, que ni les autres Princes, ni le Peuple de Paris n'en euſſent aucune défiance. Boucicaut executa ſes ordres, malgré la pluïe & le tonnerre qu'il fit ce jour-là. Il conduiſit par la riviere les jeunes Princes juſques vis-à-vis de Ville-Juif, où le Duc d'Orleans s'étoit arrêté, & où des Litieres les attendoient pour les conduire à Melun.

Chronique abregée de Charles VI.

Cet enlevement ne put ſe faire ſans que les domeſtiques des petits Princes le ſçuſſent, & même quelques-uns d'eux s'y opposerent à cauſe du mauvais tems qu'il faiſoit. Il y en eut un qui s'échappa pour en avertir le Duc de Bourgogne : il le trouva déja arrivé à Louvres, & lui apprit cette nouvelle.

Le Duc enleve le Dauphin & le ramene à Paris.

Le Duc de Bourgogne monta ſur le champ à cheval, ſe fit ſuivre de quelques Cavaliers des mieux montés, paſſa au galop au travers de Paris, & arriva à Juviſi comme le Dauphin en partoit. Le Duc d'Orleans avoit pris les devans pour aller retrouver la Reine au Château de Pouilli, & avoit laiſſé le Duc Louis de Baviere avec le Dauphin pour l'amener. Le Duc de Bourgogne aïant atteint la Litiere du Dauphin, la fit arrêter, ſalua ce Prince, lui demanda où il alloit, & s'il étoit bien-aiſe de paſſer outre. Le Dauphin effraïé lui répondit qu'il aimeroit mieux retourner à Paris. Sur cela le Duc ordonna à ceux qui conduiſoient la Litiere d'en reprendre le chemin : Louis de Baviere au contraire menaça les gens du Prince de l'indignation de la Reine, s'ils n'executoient les ordres qu'elle

1405. avoit donnés; mais il n'étoit pas le plus fort : le Duc de Bourgogne commanda à ceux de sa suite de prendre la bride des chevaux de la Litiere, & de les faire retourner vers Paris. Il convint à Louis de Baviere de ceder. Il alla à toutes jambes porter cette fâcheuse nouvelle à la Reine & au Duc d'Orleans, qui étoient actuellement à table, & qui, apprehendant que le Duc de Bourgogne ne vînt les enlever eux-mêmes, partirent sur le champ pour gagner Melun

Le Dauphin arrivant à Paris, trouva à la porte de la Ville les Rois de Sicile & de Navarre, & les Ducs de Berri & de Bourbon qui le reçurent avec beaucoup de respect, & qui apprehendant qu'on ne l'enlevât encore de l'Hôtel de saint Paul où il demeuroit ordinairement, le conduisirent au Château du Louvre, & y laisserent une forte garde.

Il convoque une Assemblée où il rend compte de sa conduite.

Dès le lendemain le Duc de Bourgogne assembla les Princes, les Prélats qui se trouvoient à Paris, le Recteur de l'Université & plusieurs Docteurs & Professeurs en Droit. Il rendit compte dans cette Assemblée de ce qu'il avoit fait le jour précedent, & fit parler sur ce sujet Jean de Nielle homme fort éloquent du païs d'Artois. Il commença par l'interêt que le Duc de Bourgogne devoit prendre au bien de l'Etat en qualité de Prince du Sang, de beau-pere de Monseigneur le Dauphin, & de la Princesse Michelle de France, fille du Roi, fiancée avec son fils aîné. Il exposa ensuite les motifs qui avoient fait venir le Duc à Paris, & les reduisit à quatre. Le premier étoit la conservation de la santé du Roi & le soin de sa personne qu'on negligeoit. Le second la reformation de la Justice, que les Juges administroient très-mal dans le Roïaume. Le troisiéme, le rétablissement du Domaine Roïal qu'on laissoit dissiper, & dont presque rien ne revenoit au Roi. Le quatriéme étoit d'assembler les Etats, afin de regler le Gouvernement & pourvoir aux besoins pressans du Roïaume, dont ceux qui prétendoient en être chargés, sembloient compter pour rien l'utilité & la gloire. Il s'étendit au long sur chacun de ces articles. Il ajoûta que dans tout ce qui s'étoit passé, le Duc de Bourgogne n'avoit rien fait que du consentement du Roi : & il est fort vrai-semblable que la chose avoit en effet été concertée avec le Roi, par le moïen des Princes qui étoient à la Cour, & qui firent sentir à ce Prince le peu de consideration

Juvenal des Ursins.

que la Reine avoit pour sa personne & pour celle du Dauphin ; outre que tout ce qui venoit d'être dit, étoit contenu dans une espece de requête, que le Duc de Bourgogne avoit presentée au Roi avant l'Assemblée. 1405.

La harangue de l'Orateur fut reçue avec applaudissement. On fit faire silence un moment après, & le Dauphin s'étant levé, déclara que le Duc de Bourgogne ne l'avoit ramené à Paris que de son consentement. Le Duc de Bourgogne ajoûta qu'il n'avoit rien fait en tout cela que comme *Loyal & vrai Sujet du Roi*. Que si quelqu'un osoit dire le contraire, il étoit prêt d'en répondre de sa personne, c'est-à-dire les armes à la main.

Le Duc de Berri & lui se fortifient dans Paris.

Des Ursins. Hist. Anonyme.

Au sortir de là, le Duc de Berri alla à l'Hôtel de saint Paul, où étoient les autres enfans du Roi : on lui en confia la garde, & celle de la personne du Dauphin de la part du Conseil ; & il fut déclaré Capitaine ou Gouverneur de Paris. Renaud d'Angennes fut mis au Château du Louvre pour le garder ; & le Sire de Saint Georges fut choisi pour commander dans la Bastille. Le Duc de Bourgogne qui étoit descendu d'abord au Château du Louvre, alla loger à l'Hôtel d'Artois, dont il fit fermer de barrieres toutes les avenues, & le Duc de Berri en fit autant à son Hôtel de Nesle. Le Duc de Bourgogne obtint du Roi, qu'on rendît aux Parisiens les armes qu'on leur avoit ôtées au commencement du regne après les revoltes, & qu'on remît les chaînes dans les rues de Paris, d'où elles avoient été enlevées à la même occasion. Il ne pouvoit pas mieux s'y prendre, pour s'attirer l'affection des Bourgeois & les mettre entierement dans ses interêts. Peu de jours après le Duc de Bourgogne & ses deux freres firent hommage au Roi de tous les Domaines qu'ils tenoient de lui. Ils lui firent mille protestations de fidelité, & l'assûrerent qu'ils étoient prêts de se sacrifier pour son service. Monstrelet loc. cit.

Mesures que prit le Duc d'Orleans de son côté.

Polydor. Vergil.

Tandis qu'on se fortifioit ainsi à Paris, la Reine & le Duc d'Orleans faisoient venir des troupes de toutes parts, & leur ordonnerent de se rendre à Melun de la part du Roi, dont les deux partis s'autorisoient, pendant que ce pauvre Prince n'étoit que le spectateur de ces funestes préparatifs. L'Histoire d'Angleterre nous apprend même que le Duc d'Orleans & le Duc de Bourgogne voulurent s'appuier l'un & l'autre du secours des Anglois. On faisoit des Manifestes de part & d'autre, où cha-

1405. cun déchiroit ſon ennemi pour le rendre odieux ; ce qui n'empêcha pas neanmoins les negociations, tous n'étant pas auſſi animés que l'étoient le Duc de Bourgogne & le Duc d'Orleans.

Le Duc de Bourbon, le Roi de Sicile, le Comte de Tancarville alloient ſans ceſſe de Paris à Melun & de Melun à Paris ; mais fort inutilement, parce que toutes leurs propoſitions aboutiſſoient à prier la Reine & le Duc d'Orleans de revenir à la Cour, pour regler de concert avec les autres Princes le gouvernement de l'Etat : & c'étoit à quoi ils refuſoient d'entendre ; d'autant que le Duc d'Orleans prétendoit être autoriſé du Roi pour la Lieutenance generale du Roïaume, & que ſa qualité de frere du Roi lui donnoit d'elle-même droit à ce rang, dont il ne vouloit partager les fonctions qu'avec ceux qu'il jugeroit à propos d'admettre à ſa confidence & à ſon conſeil.

L'Univerſité étoit alors en un haut degré de conſideration ; & depuis que la Cour l'avoit fait entrer dans les Conſeils à l'occaſion du Schiſme, elle s'étoit acquiſe un grand credit : car les Princes qui s'étoient trouvés diviſés ſur le chapitre de la Souſtraction d'obedience, vouloient chacun l'avoir de ſon côté : & dans l'occaſion dont je parle, ce ne fut qu'après avoir pris ſon avis, qu'il fut declaré que ce que le Duc de Bourgogne avoit fait, n'étoit que pour le ſervice du Roi & pour le bien de l'Etat.

On crut donc que l'Univerſité joignant ſes remontrances à celles du Roi de Sicile & des autres Princes, ſeroit d'un grand poids pour déterminer la Reine & le Duc d'Orleans à l'accommodement qu'on leur propoſoit, & elle envoïa des Députés de ſon corps à Melun. La Reine refuſa de les entendre. Le Duc d'Orleans leur accorda une audience, mais ce ne fut que pour ſe moquer d'eux. Il répondit à leur diſcours par un autre, où il fit exprès entrer beaucoup d'érudition, affectant de parler en Docteur à des Docteurs, & le conclut de cette maniere. « Comme vous n'appelleriez pas des Soldats pour vous aider à reſoudre d'un point de la Foi dans vos Aſſemblées, on n'a que faire de vous ici, pour vous donner connoiſſance des affaires de la guerre. C'eſt pourquoi retournez à vos Ecoles, ne vous mêlez que de votre métier, & ſçachez que quoiqu'on appelle l'Univerſité la fille du Roi, ce n'eſt pas à elle à s'ingerer du gouvernement du Roïaume.

Hiſt. Anonyme, l. 25. chap. 11.

Après

Après tout, comme le Conseil, le Roi de Sicile, le Duc de Bourbon, & tous ceux qui étoient les mieux intentionnés pour le bien de l'Etat, apprehendoient beaucoup les maux d'une guerre civile, il fut resolu que le Duc de Berri iroit lui-même à Melun, dans l'esperance que son âge, la qualité d'Oncle qu'il avoit à l'égard du Duc d'Orleans & du Duc de Bourgogne, lui donneroient beaucoup d'autorité dans cette affaire: mais il s'agissoit d'un point trop délicat, & sur lequel le Duc d'Orleans ne pouvoit se relâcher sans y perdre trop; ainsi ce voïage fut aussi inutile que les autres, & ne servit qu'à brouiller davantage ces deux Princes, qui finirent leur entretien par des paroles assés dures. 1405.

Tout tournoit à la guerre. L'Hôtel du Duc de Berri fut attaqué la nuit; mais les assaillans furent repoussés & se sauverent dès qu'ils virent que le bruit faisoit assembler le peuple, & qu'ils sçurent que le Duc de Bourgogne mettoit ses gens sous les armes. On ne put jamais sçavoir qui étoient ceux par qui l'insulte avoit été faite; mais cela fit croire que le Duc d'Orleans avoit des intelligences dans Paris: & sur le bruit qui se répandit qu'on avoit formé le dessein de venir enlever Mr. le Dauphin, on fit tendre au-dessus de la Bastille une chaîne au travers de la riviere, pour empêcher les bateaux de monter & de descendre. *Dispositions à une guerre civile.*

Les choses paroissoient si aigries, qu'on ne doutoit plus que les deux partis n'en vinssent bientôt aux-mains & on le crut plus que jamais, quand on vit le Duc d'Orleans s'avancer vers Paris à la tête de ses Troupes, & que Jean des Gaules Gouverneur du Duché d'Orleans s'étoit saisi du Pont de Charenton, où il posta cinq cens hommes d'armes & grand nombre d'Arbalêtriers. Le Duc de Bourgogne sur cette nouvelle s'empara d'Argenteuil & de quelques autres postes, & se mit en bataille au-dessus de Montfaucon. Il fit ce qu'il put pour engager les Bourgeois de Paris à sortir en armes; mais ils n'en voulurent rien faire, prévoïant bien que si les Princes s'accommodoient, on rejetteroit tout sur eux, & que pour avoir prétexte de tirer de l'argent, on les accuseroit d'avoir pris les armes contre le Roi. Le Duc de Bourgogne proposa d'aller assieger la Reine dans le Château de Vincennes où elle étoit venue loger depuis peu; mais les plus sages du Conseil ne furent pas de ce senti-

1405. ment, disant qu'il n'en falloit venir à la guerre, qu'à la derniere extrêmité.

La suite montra la sagesse de leur avis. Le Duc d'Orleans avoit beaucoup moins de troupes que le Duc de Bourgogne. Il le voïoit maître de Paris. Il avoit eu depuis peu le chagrin de n'être pas reçu à Meaux qui lui ferma ses portes : presque tous les Princes du Sang étoient ligués contre lui. Tout cela l'obligea de plier, & de s'adoucir au moment qu'on croïoit que les choses alloient être poussées avec le plus de violence.

Conferences pour ménager un accommodement.

Hist. Anonyme. Monstrelet.

On renoua les Conferences pour l'accommodement. Le Duc d'Orleans consentit à suivre les reglemens qui seroient faits pour la réforme de l'Etat par le Conseil & de l'avis des Princes du Sang; & enfin lui & le Duc de Bourgogne remirent absolument tous leurs interêts entre les mains des Rois de Navarre & de Sicile & des Ducs de Berri & de Bourbon.

Il se conclut & la Cour revient à Paris.

Ces quatre Princes commencerent par ordonner que toutes les troupes fussent congediées de part & d'autre; ce qui fut executé : & après huit jours de conferences tenues au Bois de Vincennes, la paix fut conclue le dix-septiéme d'Octobre; c'est-à-dire, qu'il fut resolu, que les uns & les autres agiroient de concert pour le rétablissement de l'Etat. Les Princes des deux partis s'embrasserent mutuellement. La Reine avec le Duc d'Orleans rentra dans Paris; & malgré qu'ils en eussent, le Duc de Bourgogne commença à partager l'autorité du Gouvernement avec le Duc d'Orleans.

Juvenal des Ursins.

Il crut que c'étoit encore trop peu pour lui, & il voulut l'avoir tout entier. C'est pour cela que dès le septiéme du mois de Novembre suivant, il fit proposer dans le Conseil par ses Partisans, sous pretexte d'ôter tous les sujets de jalousie, de mettre le Gouvernement de l'Etat entre les mains du Dauphin, *en l'absence du Roi.* (On se servoit de ces termes dans les actes publics, au lieu d'y faire mention de sa maladie.) Sans doute que le Duc d'Orleans ne s'y trouva pas ce jour là. La chose fut ainsi conclue : mais cet Arrêt ne subsista point; car non seulement les Partisans du Duc d'Orleans; mais encore ceux qui sans affection de parti n'avoient que le bien public en vûe, firent faire reflexion aux autres Princes, que c'étoit là sous le nom du Dauphin, rendre le Duc de Bourgogne maître de tout le Roïaume. Ce Duc s'étoit absolument emparé de l'esprit de

ce jeune Prince, qui portoit déja, ainsi que je l'ai dit, la qualité de son gendre.

1405.

Il n'y avoit que la santé du Roi qui eût pu couper pié à toutes ces intrigues & à toutes ces jalousies : mais ce n'étoit qu'une vicissitude continuelle de rechûtes & de guerisons. L'esprit du Roi dans ses meilleurs intervalles paroissoit toûjours affoibli de plus en plus, & c'étoit le tems le plus fâcheux pour lui par les tristes reflexions qu'il faisoit sur son état. Alors neanmoins les Conseils se tenoient en sa presence.

1406.

Reglemens du Conseil.

Hist. Anonyme. l. 25. chap. 16.

Un des premiers reglemens que les Princes y firent de concert, fut le retranchement d'une partie des appointemens de plusieurs des Officiers de la Maison Roïale & de diverses pensions, la diminution du nombre des Receveurs des Finances, des Tresoriers, des Officiers des Chambres du Parlement ; & l'on prétendit que ces réformes épargnoient au Tresor Roïal plus de six cens mille écus d'or par an. On proposa divers expediens pour rétablir les Finances, sans trop charger le peuple, & pour faire enforte que les levées vinssent immediatement dans les coffres du Roi, sans être détournées par ceux qui étoient commis pour les faire : mais il se trouvoit de si grandes difficultés pour l'execution, qu'on ne pouvoit rien conclure.

Continuation des hostilités entre la France & l'Angleterre.

Cependant malgré la Tréve, les hostilités se continuoient depuis plusieurs années entre la France & l'Angleterre, & sur terre & sur mer. C'étoit au grand désavantage du Roi d'Angleterre, qui fort occupé chés lui par les revoltes & les conspirations frequentes, sans parler de la famine qui étoit extrême dans son Roïaume, ne pouvoit secourir ses Vassaux de France.

Le Connétable Charles d'Albret, qui avoit succedé dans cette grande Charge au Comte de Sancerre, commandoit en Guienne & y avoit avec lui le Comte d'Alençon, le Comte de Clermont & Bernard Comte d'Armagnac. Celui-ci poussoit vivement le Sire de Caumont, qui étoit un des principaux & des plus zelés serviteurs du Roi d'Angleterre. Il le prit même dans une rencontre, & lui enleva jusqu'à dix-huit, tant Châteaux que Villes murées. De là il alla bloquer Bourdeaux : il serra tellement cette Place, qu'il n'y pouvoit plus entrer de vivres, de sorte que les Bourgeois, afin de se délivrer du blocus, furent contraints de capituler avec lui pour une grosse somme

Hist. Anonym. l. 25. chap. 17.

1406. d'argent. Ce païs étoit plein de forteresses; mais la foiblesse des Anglois y étoit si grande, qu'on leur en prenoit tous les jours: & si les choses en France avoient été plus tranquilles & plus reglées, on auroit en de si favorables conjonctures chassé les Anglois de tout ce qu'ils possedoient non seulement en Guienne, mais encore en Gascogne. On se battoit aussi en Picardie; mais, comme il étoit plus facile de transporter des troupes d'Angleterre à Calais, les avantages étoient plus balancés. Le Sire de Perci Comte de Northumberland, qui avoit pris les armes contre le Roi d'Angleterre, vint à la Cour de France demander du secours. On lui promit beaucoup plus qu'on ne vouloit, ou qu'on ne pouvoit lui tenir; & il passa de là en Ecosse pour animer les Ecossois par les promesses que la France lui avoit faites, à se joindre à lui contre l'Usurpateur de la Couronne d'Angleterre.

Le Duc d'Orleans & le Duc de Bourgogne ne manquoient pas d'envie de profiter de ces desordres, & se fussent volontiers signalés par l'execution de quelque grande entreprise contre un ennemi qui se détruisoit lui-même: mais ni l'un ni l'autre ne vouloient quitter la Cour en y laissant son concurrent. Au sujet des progrès que le Connétable & le Comte d'Armagnac faisoient en Guienne, le Duc d'Orleans étoit fort tenté d'y conduire une armée, pour avoir l'honneur de chasser les Anglois de cette extrêmité de la France. D'autre part le Duc de Bourgogne, dont le Comté d'Artois étoit exposé au pillage des Anglois de Calais, auroit eu grande passion de faire le siege de cette fameuse Place, dont la conquête lui auroit été infiniment glorieuse, & l'auroit fait regarder comme le liberateur de l'Etat. Ils se communiquerent enfin leurs pensées: ils resolurent de concert d'executer chacun leur dessein, & de laisser le gouvernement de l'Etat pendant leur absence aux autres Princes & au Conseil du Roi.

Hist. Anonym. l. 26. chap. 11, 12.

Cette resolution si avantageuse au Roïaume, & que les guerres civiles d'Angleterre rendoient plus facile que jamais, souffroit une difficulté; c'est que la saison étoit déja fort avancée: car l'Automne approchoit, & bien des gens conseillerent au Duc d'Orleans de differer son expedition jusqu'au Printems prochain. Il se crut trop engagé pour reculer, il alla en Guienne & assiegea Blaie sur la Garonne. Le Commandant après s'ê-

tre défendu avec vigueur, fit une eſpece de Capitulation, par laquelle il promit de ſe rendre, ſuppoſé que le Duc d'Orleans prît Bourg, Ville ſituée au-deſſus entre cette Place & Bourdeaux. Ce Prince prit le change mal-à-propos, & vint mettre le ſiege devant Bourg vers la Touſſaints. Il n'y trouva pas moins de reſiſtance qu'à Blaïe. Les vivres commençant à lui manquer, il fit venir par mer de la Rochelle un convoi de dix-huit Vaiſſeaux, qui fut défait la veille de Noël par une flotte ſortie de Bourdeaux. Il ne laiſſa pas de continuer le ſiege juſqu'à la mi-Janvier, & fut obligé de le lever par la diſette & par les maladies qui ſe mirent dans ſon camp. Il rejetta la faute de ce malheureux ſuccès ſur ce qu'on ne lui envoïoit pas de la Cour l'argent qu'on s'étoit engagé de lui fournir tous les mois. Enfin il revint à Paris aïant donné peu d'idée de ſa perſonne aux gens de guerre, & beaucoup de joie à ſes ennemis. 1406.

Il s'en ſeroit conſolé plus difficilement, ſi le Duc de Bourgogne n'avoit pas réuſſi auſſi mal que lui du côté de la Picardie. Le tems qu'il emploïa aux préparatifs pour le ſiege de Calais, donna le loiſir aux Anglois d'y faire paſſer un très-grand nombre de troupes, des vivres, des munitions, des machines & des armes en abondance. A peine avoit-il commencé les grands ouvrages dont il prétendoit enfermer la Ville, que les furieuſes ſorties des ennemis l'obligerent à tout abandonner. Il s'en prit pareillement à la Cour qui le laiſſoit manquer d'argent, & en particulier au Roi de Sicile, qui s'étoit oppoſé à la levée de la taxe qu'on avoit impoſée ſur l'Anjou & ſur le Maine, parce que ces Domaines lui appartenoient. Il ſe perſuada que cet obſtacle étoit un effet de la jalouſie du Duc d'Orleans, qui avoit voulu lui enlever la gloire d'une ſi belle expedition, & le crut l'auteur de l'ordre qui lui fut envoïé de lever le ſiege qu'il vouloit continuer malgré les grandes difficultés qui s'y trouvoient. Tout ce que produiſirent de ſi grands efforts & de ſi exceſſives dépenſes, fut une Tréve d'un an entre les deux Couronnes en Picardie ſeulement. On la prolongea dans la ſuite à diverſes repriſes; & depuis on y comprit auſſi la Guienne. *Monſtrelet, c. 34.*

Nouvelles brouilleries entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne.

Ces nouveaux ſoupçons du Duc de Bourgogne ne manquerent pas de reveiller des animoſités qui n'étoient tout au plus qu'aſſoupies, & qui ne finirent que par une effroïable cataſ-

1406.

trophe. Ce Prince & le Duc d'Orleans étant revenus à la Cour, ne cesserent point de se chagriner l'un l'autre en toute occasion, & souvent sans ménagement & sans avoir égard aux bienseances. Il falloit les raccommoder tous les jours ensemble. Le Duc de Berri dégoûté depuis long-tems des intrigues de la Cour, étoit le Mediateur ordinaire. Mais il crut les avoir parfaitement reconciliés par la maniere dont il s'y prit l'an 1407. au mois de Novembre. Il leur persuada de faire ensemble leurs devotions; & avant la Messe où ils communierent, tous deux, il leur fit jurer *bon amour & fraternité*, ainsi qu'on s'exprimoit alors; c'est-à-dire, qu'ils s'aimeroient desormais comme freres, & prendroient avec chaleur les interêts l'un de l'autre: ce fut un Dimanche le vingtiéme de Novembre. Rien ne les obligeant à une ceremonie si extraordinaire & si sainte, ils ne devoient pas la faire, ou ils devoient s'en acquitter avec la derniere sincerité. On n'a pas lieu de croire que le Duc d'Orleans manquât de franchise en cette rencontre; mais dès-lors le Duc de Bourgogne meditoit la plus execrable des trahisons, & il l'executa trois jours après de la maniere que je vais dire.

Monstrelet. Hist. Anonyme. Des Ursins.

1407.

Feinte reconciliation.

Annales de France, &c.

Enorme trahison du Duc de Bourgogne.

La Reine étoit en couche à l'Hôtel Barbette qu'elle avoit acheté du Seigneur de Montagu Grand-Maître d'Hôtel. Le Duc d'Orleans l'y alla voir. Un Valet de Chambre du Roi nommé Thomas de Courtensi, qui étoit d'intelligence avec le Duc de Bourgogne, vint dire au Duc d'Orleans vers les sept heures du soir que le Roi le demandoit pour une affaire pressée. C'étoit l'ordinaire de ce Prince de ne marcher dans Paris que bien accompagné, par la défiance qu'il avoit du Duc de Bourgogne. Il avoit plus de six cens, tant Chevaliers qu'Ecuïers à son service, qui lui servoient toûjours d'escorte: & c'étoit pour lui ôter cet avantage, qu'on supposa cette ordre pressant du Roi. Il monta aussi-tôt sur sa mule suivi seulement de deux Ecuïers à cheval, & précedé de trois Pages qui portoient des flambeaux. En passant auprès de l'Hôtel du Maréchal de Rieux, pour aller à l'Hôtel de S. Paul, où le Roi étoit, il se vit tout à coup investi de dix-huit assassins, à la tête desquels étoit un Gentilhomme de Normandie nommé Octonville, à qui il avoit depuis peu fait ôter une Charge qu'il avoit chés le Roi. Ce fut lui qui lui porta le premier coup, & avec une hache

d'armes lui coupa la main, qu'il avoit appuïée sur la selle de sa mule : le Prince cria, *Je suis le Duc d'Orleans. C'est à lui à qui nous en voulons*, répondirent les assassins : en même-tems Octonville lui déchargea un autre coup dans le front, qui le fit tomber, & puis il lui en donna un troisiéme, dont il lui fendit entierement la tête. Un des Ecuïers du Duc qui étoit Allemand, & avoit été son Page, étant sauté de son cheval, se jetta sur le corps du Prince pour le couvrir du sien, & fut tué dans cette genereuse action. Dans ce moment les assassins s'enfuirent, & gagnerent l'Hôtel d'Artois, jettant après eux quantité de chausses-trapes de fer, pour empêcher qu'on ne les suivit. Le bruit fit assembler beaucoup de monde. Le corps du Prince fut reconnu à ses habits plûtôt qu'à son visage, que les deux coups qu'il avoit reçus avoient tout défiguré : & on le transporta dans l'Hôtel du Maréchal de Rieux. 1407.

Caractere du Duc d'Orleans.

Telle fut la fin de Louis Duc d'Orleans à l'âge de trente-six ans. La nature l'avoit orné de toutes les belles qualités d'esprit & de corps, qui auroient reçu un grand lustre de sa haute naissance, si les debauches ausquelles il s'étoit abandonné encore plus qu'à son ambition, lui avoient permis d'en faire un meilleur usage. Il ne se peut rien voir de plus pieux, de plus Religieux, & de plus Chrétien que le Testament * qu'il avoit fait quatre ans auparavant : & rien n'est plus propre à persuader que les desordres desGrands ne doivent pas toûjours être tirés à consequence pour leur Foi & leur Religion : mais ils n'en sont pas pour cela moins coupables devant Dieu.

On ne peut exprimer la consternation & la douleur que ce meurtre causa dans la Famille Roïale. La Reine ne se croïant pas en sureté dans l'Hôtel Barbette, se fit transporter à l'Hôtel de saint Paul. Le Comte de Saint Paul, & plusieurs Seigneurs, dans la crainte de quelque conspiration, s'armerent & coururent à ce même Hôtel pour défendre la personne du Roi : mais comme aucun des assassins n'avoit été reconnu, on ne sçavoit à qui attribuer ce crime.

Le soupçon tomba d'abord sur le Seigneur de Cani de Varennes, dont le Duc d'Orleans avoit enlevé la femme nommée Mariette d'Anguien, de laquelle il avoit eu quatre ans

* Ce Testament est imprimé dans l'Histoire du Monastere des Celestins de Paris par le Pere Beurier Celestin.

1407. auparavant Jean-Baptiste d'Orleans, qui fut depuis si fameux dans la guerre, sous le nom de Comte de Dunois & de Longueville. On fut dans cette incertitude encore deux ou trois jours, le Duc de Bourgogne tenant bonne contenance, & semblant partager la douleur avec les autres Princes. Il alla avec eux dans l'Eglise des Religieux Guillemins appellés Blanc-Manteaux, où sont aujourd'hui les Religieux Benedictins de la Congregation de S. Maur, & l'on dit qu'en sa presence le corps jetta du sang: mais on ne fit sur cela aucun fonds. On transporta le corps du Prince aux Celestins, où il fut inhumé avec son Ecuïer, dont on recompensa la fidelité en lui faisant l'honneur de l'enterrer aux piés de son Maître.

Hist. du Heraut de Berri.

Cependant on ferma une partie des portes de Paris: on mit des gardes aux autres pour empêcher que les criminels n'échapassent, & l'on commença à faire des perquisitions. Le Prevôt de Paris se donna en vain beaucoup de mouvemens, & & n'aïant pû rien découvrir, il vint demander au Roi permission de chercher jusques dans les Hôtels des Princes, où peut-être quelques-uns des coupables se seroient cachés. Et non seulement le Roi le lui permit, mais encore il le lui ordonna.

Fuite du Duc de Bourgogne.

Le Duc de Bourgogne étoit present; il changea de couleur, & le Roi de Sicile s'en apperçut. Le Duc voïant que ce Prince le regardoit fixement, & ne pouvant plus dissimuler son embarras, le tira à quartier, & lui avoua qu'il étoit l'auteur de l'assassinat: il l'avoua aussi au Duc de Berri qui vint les joindre dans le moment. Tous deux lui conseillerent de se retirer sans tarder. Il suivit leur conseil; & monta à cheval avec six hommes seulement. Il marcha sans paître jusqu'à Bapaume, & fit rompre le pont de Saint Maxence sur la riviere d'Oise. Octonville & les autres assassins trouverent moïen aussi de s'évader de Paris, & gagnerent Lens en Artois où ils se mirent en sureté. Dès qu'on sçut la fuite du Duc de Bourgogne, le Sire Clignet de Brebant, qui avoit été fait Amiral de France par la faveur du Duc d'Orleans, se mit en devoir de courir après avec six-vingts hommes: mais le Roi de Sicile l'en empêcha, sçachant qu'il vouloit tuer le Duc plûtôt que de le prendre.

Embarras de la Cour dans cette conjoncture. Ibid.

On étoit fort embarrassé à la Cour sur la conduite qu'on devoit tenir en une affaire de cette nature. Le crime étoit horrible; mais le criminel étoit redoutable par sa puissance. On apprehendoit

1407.

apprehendoit qu'en le pouſſant il ne ſe joignît aux Anglois, & que les ſecondant de toutes les forces des deux Bourgognes, de l'Artois & de la Flandres, il ne portât la guerre juſqu'au centre du Roïaume, comme on l'y avoit vûe du tems du Roi Jean. On ſçavoit que les Pariſiens étoient paſſionnés pour ce Prince, qu'il avoit un gros parti dans Paris, & que ſi on lui faiſoit la guerre, il ſeroit impoſſible d'en contenir la populace. Outre cela il étoit beau-pere du Dauphin, & de Michelle de France fille du Roi.

Mais d'autre part la Ducheſſe d'Orleans, qui avoit appris une ſi triſte nouvelle à Château-Thierri, où elle demeuroit alors, étoit venue ſe jetter aux piés du Roi pour lui demander juſtice, & on la lui avoit promiſe. Il étoit bien dur de laiſſer impuni un ſi noir attentat commis en la perſonne du frere unique du Roi : & ces execrables trahiſons, dont celle-ci étoit le ſecond exemple ſous ce Regne, en demeurant ſans châtiment, pouvoient avoir d'étranges conſequences.

Après bien des déliberations, il fut conclu, qu'on tâcheroit d'engager le Duc de Bourgogne à reconnoître lui-même ſa faute & à faire au moins quelque ſatisfaction, qui donnât lieu à la clemence du Roi de la lui pardonner avec quelque bienſeance. Le Roi de Sicile & le Duc de Berri furent priés de ſe charger de cette commiſſion. Le Duc de Bourbon n'en voulut point être ; il quitta la Cour, où ſa probité ne pouvoit plus ſoûtenir la vûe des deſordres qui s'y paſſoient, & ſe retira dans ſes Terres,

Les deux Princes écrivirent au Duc de Bourgogne, pour le prier de venir conferer avec eux à Amiens. Il étoit alors à Lille, où il avoit convoqué les Etats de Flandres, & il y fit diſtribuer quantité de copies d'un Manifeſte, où il rendoit compte des raiſons qui l'avoient obligé à ſe défaire du Duc d'Orleans. Il étoit difficile d'en donner de bonnes; mais il y ſuppléa par le recit d'une infinité de crimes atroces qu'il attribuoit à ce Prince, & qui en faiſoient un monſtre indigne de vivre. Il n'en fallut pas davantage à des gens qui haïſſoient naturellement les François & qui aimoient leur Duc, pour le juſtifier pleinement dans leur eſprit. Ils l'aſſurerent de leur attachement, & lui promirent de ſacrifier leurs vies & leurs biens pour lui, ſi le Roi de France penſoit jamais à l'attaquer :

c'étoit là tout ce qu'il prétendoit.

1407. Assûré de ce côté-là, il se rendit à Amiens accompagné de trois mille hommes bien armés. Il affecta une fierté, qui surprit autant les Princes, qu'elle les choqua. Et sur la proposition qu'ils lui firent de demander au moins pardon au Roi, il répondit que bien loin de croire qu'il dût demander pardon, il étoit persuadé que le Roi, son Conseil, & tout le Roïaume lui étoient redevables de les avoir délivrés d'un homme tel que le Duc d'Orleans: qu'il avoit consulté le cas de conscience, & eu la résolution de trois fameux Docteurs de Paris, dont un étoit Maître Jean Petit, & deux autres qui se trouvoient-là presens, & qui lui avoient répondu qu'il n'avoit point commis un crime en ôtant la vie au Duc d'Orleans, & que même il auroit peché grievement s'il ne l'avoit pas fait: qu'au reste il lui étoit fort indifferent qu'on prît en France à son égard le parti de la paix ou de la guerre.

Après plusieurs Conferences, où les Princes ne purent rien gagner sur cet esprit intraitable, ils lui défendirent de la part du Roi de venir à Paris sans y être mandé. Il leur répondit qu'il iroit, non pas pour s'excuser, mais pour être entendu sur les accusations qu'il avoit à faire contre le Duc d'Orleans. Après tout ce discours les Princes pleins d'indignation le quitterent.

Etant de retour à Paris, ils firent le recit de ce qui s'étoit passé aux Conferences d'Amiens; & ce recit augmenta beaucoup les inquietudes de la Cour. Plusieurs étoient d'avis que le Roi assemblât une armée, pour prévenir les mauvais desseins du Duc de Bourgogne; d'autres furent pour reprendre la voie de la negociation: & afin de se précautionner autant qu'il seroit possible contre les malheurs dont on étoit menacé, le Roi fit passer au Parlement le vingt-six Decembre une Declaration, par laquelle il ordonnoit qu'en cas qu'il mourût, le Dauphin en quelque âge qu'il fût, seroit reconnu Roi, couronné & sacré: mais que s'il étoit encore en bas âge, la Reine, les Princes du Sang les plus proches de la Couronne, le Connétable, le Chancelier & le Conseil gouverneroient sous son autorité, & qu'au défaut du Dauphin, la même chose s'observeroit pour les freres cadets de ce Prince.

De Besse Recueil de pieces.

1408. Durant ces irresolutions de la Cour, on apprit que le Duc

de Bourgogne s'étoit mis en chemin pour Paris avec mille hommes d'armes. Il arriva en effet quelques jours après à saint Denys au mois de Février : & le Roi de Sicile, le Duc de Berri & le Duc de Bretagne allerent l'y trouver. Ils lui representerent qu'il contrevenoit aux ordres du Roi ; mais n'osant pas lui proposer de s'en retourner, ils le prierent de ne point entrer à Paris avec ce grand nombre de gens d'armes ; & de faire reflexion que la seule vûe de tant de gens armés remueroit les esprits tant de ceux de son parti, que de ses ennemis, & pourroit avoir de funestes suites. Ils ne gagnerent rien, & il les suivit bientôt à la tête de ses troupes. Il fut reçu du peuple avec de grandes acclamations, ce qui chagrina infiniment la Cour & inquieta beaucoup la Reine, qui étoit presque autant haïe du Duc de Bourgogne, que le Duc d'Orleans même, avec qui elle avoit toûjours été en grande liaison. Le Duc tout fier de la maniere dont il avoit été reçu, alla descendre à son Hôtel d'Artois. Il logea tous ses gens aux environs, & quelque sûr qu'il parût être du peuple de Paris, il prit la précaution de faire des retranchemens devant le corps de logis où il couchoit la nuit.

1408.
Le Duc y revient suivi d'un grand nombre de soldats.

Aïant passé quelques jours à Paris & déliberé avec les gens de son parti sur ce qu'il avoit à faire, il fit demander au Roi une audience qui lui fut accordée. Il y alla suivi d'une grande multitude de peuple, & salua le Roi en presence des Princes, de quantité de Seigneurs, d'Evêques, & d'autres gens de la Cour. Le Roi se fit violence pour lui faire bon visage ; & le Duc après son compliment, le supplia de vouloir bien lui permettre de rendre compte en public de la conduite qu'il avoit tenue à l'égard du Duc d'Orleans.

Il obtient une audience du Roi.

Cette proposition d'une justification publique, qu'on prévoïoit bien devoir être plûtôt une insulte qu'il meditoit de faire à la famille Roïale, déplut fort ; mais on n'osa le refuser. Le jour fut pris pour cela, & ce fut le huitiéme de Mars. Le Duc vint à l'Hôtel de saint Paul bien armé sous ses habits, accompagné d'un grand nombre de ses gens d'armes qui se répandirent dans tous les appartemens, & de beaucoup de peuple, dont la plûpart demeurerent dans la Cour.

Le Roi n'y assista pas, le Dauphin tint sa place accompagné du Roi de Sicile, des Ducs de Berri, de Bretagne & de Lorrai-

Discours qu'il y fit pour justifier le meurtre du Duc d'Orleans.

1408. ne, du Cardinal de Bar, & de quantité de Seigneurs ; le Recteur de l'Université y fut aussi appellé avec plusieurs Docteurs. Quand chacun eut été placé en son rang, le Docteur Jean Petit, qui devoit parler au nom du Duc de Bourgogne, se leva. Il protesta d'abord que ce Prince étoit venu pour rendre ses devoirs au Roi, comme à son Souverain Seigneur, & l'assûrer de son obéïssance : & après un exorde fort long & fort sec sur ce sujet, il entra en matiere par de grands lieux communs, qui tendoient tous à établir la détestable Doctrine du Tyrannicide, qu'il osa appuïer d'une maniere tout-à-fait Sophistique sur l'Ecriture, sur les Loix, & sur les autres principes de la Morale. Ensuite il en fit l'application au cas dont il s'agissoit, après une énumeration des crimes les plus énormes, dont il accusa le Duc d'Orleans, pour prouver que la qualité de Tyran lui convenoit. Il le chargea d'avoir causé au Roi la maladie dont il étoit attaqué, d'avoir eu de mauvais desseins sur sa vie, d'avoir emploïé les sortileges pour les mettre à execution, d'avoir voulu empoisonner le Dauphin, d'avoir opprimé les peuples par les impôts, de les avoir ruinés par les gens de guerre, à qui il donnoit toute liberté, d'avoir trahi l'Etat en entretenant des intelligences avec les ennemis : enfin tout ce qui se peut imaginer de plus execrable fut dit contre le Prince par ce Docteur, sans apporter aucune preuve de la plûpart de ce qu'il avançoit, que des faits qui avoient pour tout fondement des contes répandus parmi le peuple. De tout cela il conclut que le Roi ne devoit point regarder le Duc de Bourgogne comme un criminel ; qu'il devoit au contraire augmenter son affection envers lui comme envers un bon parent & un fidele Vassal, & autoriser ce qu'il avoit fait contre le Duc d'Orleans, comme une action de justice & très-utile à l'Etat : puis se tournant vers le Duc de Bourgogne, il lui demanda s'il ne l'avouoit pas pour tout ce qu'il avoit dit. Le Duc répondit qu'il l'avouoit. Le Docteur ajoûta que le Duc avoit encore plusieurs autres choses à dire sur le même sujet, qu'il exposeroit en tems & lieu.

Il ne fut fait là aucune mention des prétendus amours du Duc d'Orleans avec la Duchesse de Bourgogne, qu'il a plu à quelques-uns de faire regarder comme la cause de l'assassinat de ce Prince. Voici ce qu'ils en racontent. Ils disent que le Duc d'Orleans avoit dans son cabinet le portrait de quantité de

1408.

femmes, & qu'il se vantoit que toutes celles à qui il avoit fait l'honneur de les y placer, avoient correspondu à sa passion : que le Duc de Bourgogne fut averti qu'on y voioit le portrait de la sienne ; qu'il eut la curiosité de s'en instruire par lui-même ; que le Duc d'Orleans par vanité, ou par indiscretion le laissa entrer dans ce cabinet ; qu'il y vit de ses propres yeux ce qu'on lui avoit dit ; que le Duc d'Orleans avoit fait une chanson amoureuse sur la Duchesse de Bourgogne ; qu'il eut la hardiesse de la chanter dans un festin en presence du Duc son mari, & que ce Prince outré, resolut de s'en venger. Ce sont-là de ces traits d'*Anecdotes* qu'on ne doit point adopter dans une histoire serieuse que sous de bonnes cautions : & d'ailleurs tous les Historiens contemporains conviennent que ce fut la jalousie du gouvernement, & la haine qu'elle produisit entre ces deux Princes, qui firent commettre au Duc de Bourgogne un si noir attentat.

Il en obtient du Roi des Lettres d'abolition.

Quoi qu'il en soit, la harangue du Docteur Jean Petit également insolente & detestable pour les maximes qu'elle contenoit fut écoutée avec un grand silence & une patience, dont l'Orateur fut redevable à la seule crainte qu'on avoit du Duc de Bourgogne. Personne ne l'interrompit, & n'osa lui contredire. Dès qu'il eut fini, le Dauphin se leva sans rien dire, & chacun se retira. Elle fit l'entretien de tout Paris, chacun raisonnant là-dessus selon le parti qu'il affectionnoit. Le mécontentement qu'en eut la Cour parut par la retraite de la Reine & du Dauphin, qui ne se croïant pas en sûreté à Paris, en partirent, & se retirerent à Melun avec les autres enfans de France. Le Duc de Berri, le Duc de Bretagne, le Connétable, le Sire de Montagu, & plusieurs autres Seigneurs les y suivirent ; ce qui chagrina fort le Duc de Bourgogne. Il ne laissa pas de se prévaloir de cette absence, pour se bien remettre dans l'esprit du Roi, & pour persuader au public qu'il étoit rentré dans ses bonnes graces. Car il en obtint des Lettres d'abolition scellées & signées de la propre main de ce Prince ; & de plus le Roi à sa priere ôta la Charge d'Amiral au Sire de Clignet de Brebant qui étoit créature du Duc d'Orleans, & la donna à Guillaume de Dampierre Seigneur de Châtillon, qui étoit tout dévoué au parti Bourguignon. D'autres Officiers furent pareillement privés de leurs emplois & remplacés par les partisans de Bour-

1408. gogne ; la crainte ou la foiblesse de l'esprit du Roi lui faisant faire toutes ces bassesses : mais les gens de bien gemissoient en secret de voir ainsi triompher le crime, & les moins éclairés prévoïoient les funestes suites de cette fâcheuse situation où se trouvoit l'Etat.

Le Duc de Bourgogne aïant ainsi mis ses ennemis en fuite, étant demeuré maître de Paris & de la Cour, continuoit à y fortifier son parti, & apparemment il n'en seroit pas sorti si-tôt, sans la guerre qui s'alluma au Païs de Liege entre Jean de Baviere nommé Evêque de Liege, & les Liegeois qui l'avoient chassé, à cause qu'il ne vouloit point prendre les Ordres sacrés. Ce Prelat étoit frere du Comte de Hainaut & de Hollande, & beau-frere du Duc de Bourgogne qui avoit épousé sa sœur. Le Comte de Hainaut pressa le Duc de Bourgogne de venir au secours de son frere. Ces deux Princes avoient ensemble une alliance étroite & une amitié très-sincere, & le Duc ne pouvoit lui donner une marque plus éclatante de son attachement pour lui, que de quitter Paris dans une conjoncture, où tant de raisons importantes l'obligeoient à ne pas s'en éloigner si-tôt.

Il partit promptement pour aller assembler une armée en Flandres ; & dès que la Reine sçut qu'il n'étoit plus à Paris, elle y revint avec les Princes. Je dirai les effets que ce retour & l'absence du Duc de Bourgogne produisirent à la Cour, après que j'aurai touché ce qui regarde l'article du Schisme de l'Eglise, & de la conduite qu'on tint en France en cette affaire durant tous les mouvemens dont je viens de parler.

Suite de l'affaire du Schisme. Le Roi, ainsi que je l'ai raconté, étant rentré l'an 1404. dans l'Obedience de Benoît, par l'esperance que ce Pape lui donna de travailler sincerement à l'union de l'Eglise, en renonçant même au Pontificat, supposé que son concurrent y renonçât aussi, on étoit dans l'attente de l'execution de ses promesses, qu'il avoit confirmées par une Bulle adressée à tous les Fideles. On crut en voir l'effet dans une députation qu'il fit des Evêques de saint Pons & de Maillesais vers Boniface. Ils furent admis à son audience : mais on n'a jamais pû sçavoir bien certainement quelles propositions ils y firent. Benoît & ses Députés soûtinrent qu'ils avoient proposé la voie de cession ; & Innocent Successeur de Boniface assûra depuis au contraire dans ses Lettres au Duc de Berri, & à l'Université de Paris, qu'ils

Hist. Anonyme, l. 25. ch. 2. & 3.

1408.

n'avoient jamais parlé de la ceſſion dans leur audience; mais ſeulement d'un abouchement des deux Concurrens: & qu'étant interrogés s'ils n'avoient rien de plus à propoſer, ils avoient toûjours répondu qu'ils n'étoient point chargés d'autre choſe: mais la mort de Boniface arrivée trois jours après cette audience, fut un nouvel incident, qui devant naturellement faciliter la concluſion de l'affaire, ne ſervit qu'à en augmenter la difficulté.

Les Députés ne manquerent pas de ſolliciter les Cardinaux Romains de ſuſpendre l'élection d'un nouveau Pape, les aſſûrant que Benoît de ſon côté feroit ſon devoir. Les Cardinaux, ſi l'on en croit leurs partiſans, répondirent qu'étant portés comme ils étoient à la paix de l'Egliſe, ils ne procederoient point à une nouvelle élection, pourvû que Benoît tînt ſa parole, & preſſerent encore les députés pour ſçavoir d'eux s'ils avoient ordre de s'en tenir à la voie de ceſſion. Ils répondirent qu'ils n'avoient point d'ordre là-deſſus; mais qu'ils ne croïoient pas que cette ceſſion fût juſte.

Innocent VII. eſt élû en la place de Boniface, mort peu auparavant.

Sur cela le College des Cardinaux prit ſon parti. Ils entrerent au Conclave, jurerent tous que celui qui ſeroit élû ſe déposeroit, pourvû que Benoit conſentît auſſi à ſe dépoſer lui-même. Enſuite ils firent l'élection; & elle tomba ſur Côme Meliorati Cardinal de Boulogne, qui prit le nom d'Innocent VII. C'étoit un homme de bien, de bon eſprit, & ſçavant, à qui même on ne peut pas reprocher qu'il eût jamais agi directement contre le ferment qu'il avoit fait dans le Conclave touchant la voie de ceſſion; mais qui fit d'ailleurs aſſés connoître qu'il n'y étoit pas trop diſpoſé: car premierement en écrivant aux Princes touchant les moïens de rétablir l'union de l'Egliſe, il leur propoſa ſeulement de convoquer un Concile à Rome, afin d'y déliberer ſur les expediens qu'on pourroit pour la procurer. En ſecond lieu dans un Concile qu'il tint à Viterbe, il propoſa comme une choſe douteuſe, s'il étoit obligé en conſcience de prendre la voie de ceſſion: enfin il s'engagea à Ladiſlas Concurrent de Louis d'Anjou pour le Roïaume de Naples, & lui promit de ne point conſentir à la paix de l'Egliſe, ſans lui aſſurer la poſſeſſion de cette Couronne de la part des deux partis. Or il étoit indubitable que ni la France, ni Benoît, ni les Cardinaux François ne paſſeroient jamais

Epiſt. Innocent. apud Rainald.

1408. cet article. De sorte qu'on ne fut en France ni plus convaincu de sa droiture, ni plus satisfait de sa conduite, que de celle de Benoît.

Malgré les soupçons qu'on avoit à la Cour du peu de sincerité de celui-ci, on ne laissa pas de lui gagner un nouveau partisan dans la personne de ce Seigneur Gallois nommé Owin, qui prenoit le titre de Prince de Galles, & étoit toûjours revolté contre le Roi d'Angleterre. Il soumit en ce tems-là par le conseil du Roi à l'obedience de Benoît tout le canton dont il étoit maître, au lieu que dans le reste de l'Angleterre, on suivoit toûjours le parti des Papes de Rome.

M. du Pui Traité du Schisme.

Benoît cependant, pour convaincre le monde du prétendu empressement qu'il avoit pour la paix, fit le voïage d'Italie aux dépens du Clergé de France, sur lequel il leva une grosse taxe: mais l'Université de Paris fit tant de bruit, qu'elle obtint d'en être exempte. Il alla jusqu'à Genes, d'où il envoïa demander un sauf-conduit à Innocent pour les nouveaux Députés qu'il vouloit lui envoïer, afin, disoit-il, de travailler tout de bon à la paix de l'Eglise. Innocent le refusa, disant que l'experience du passé lui avoit ôté toute envie de traiter avec un fourbe.

Niem. l. 2. chap. 38.

Cette réponse toute offençante qu'elle étoit, fit plus de plaisir que de chagrin à Benoît: il prétendit avoir mis par là Innocent dans son tort. Il mandoit par tout qu'il avoit affaire à un homme, qui refusoit même d'entendre ce qu'on vouloit lui proposer pour la paix de l'Eglise, & que pour lui désormais, il ne seroit plus responsable des maux que produiroit le Schisme: mais on commençoit en France à n'être plus la dupe des artifices de cet homme. Les Lettres d'Innocent, dont j'ai parlé, où il rendoit compte au Duc de Berri & à l'Université de la conduite des Députés envoïés à Boniface son Prédecesseur, acheverent d'ôter à Benoît toute creance, comme ses odieuses taxes sur le Clergé lui avoient attiré la haine de tout le Roïaume. L'Université reprit le dessein de la soustraction d'obedience, & poussa la chose vivement, sur ce que Benoît n'avoit point accompli les conditions sous lesquelles on s'étoit de nouveau soumis à lui.

Hist. Anonym. l. 26. ch. 2.

Les Princes qui gouvernoient renvoïerent l'affaire au Parlement. Elle fut plaidée avec beaucoup de chaleur. Les Juges y condamnerent au feu une Lettre que l'Université de Toulouse avoit

avoit écrite contre la Souſtraction, lorſqu'on la fit la premiere fois; & par un autre Arrêt il fut defendu de paier déſormais aucun argent aux Collecteurs du Pape, & d'en tranſporter hors du Roïaume, ces taxes & ce tranſport étant contre les libertés de l'Egliſe Gallicane, & prejudiciables à l'Etat: mais pour l'article de la Souſtraction, il fut remis à un plus grand examen. Le Cardinal de Chalant qui intrigua beaucoup pour traverſer les pourſuites de l'Univerſité, voïant que les choſes tournoient ſi mal pour ſon Maître, ſe retira & alla le rejoindre à Marſeille, où il s'étoit arrêté à ſon retour d'Italie. 1408.

Aſſemblée en France ſur ce ſujet.

L'affaire de la Souſtraction fut repriſe au mois de Novembre ſur les inſtances de l'Univerſité en preſence d'un grand nombre d'Evêques, de Docteurs, de Seigneurs, du Chancelier, des Preſidens, des Conſeillers du Parlement, du Dauphin & des autres Princes. On y garda à peu près la même methode que la premiere fois qu'on avoit reſolu la Souſtraction. On choiſit un nombre de perſonnes qui furent chargées de parler pour la ſouſtraction, & d'autres pour parler contre. Il s'avança de part & d'autre bien des propoſitions outrées pour & contre la puiſſance du Pape, auſſi bien que pour & contre celle des Rois: & le vingtiéme Decembre l'Avocat General Jean Juvenal des Urſins conclut que le Roi, dans l'état où ſe trouvoit l'Egliſe, étoit en droit de prendre avec l'avis de ſes Evêques & des Univerſités le parti qui ſeroit jugé le meilleur.

On y réſout la convocation d'un Concile General.

M. Du Pui Hiſtoire du Schiſme.

Le Chancelier, après que l'Avocat General eut parlé, dit de la part des Princes à l'Aſſemblée, que les Prelats ſeuls s'aſſembleroient le lendemain, pour prendre une derniere reſolution ſur tout ce qui avoit été dit des deux côtés. La choſe fut encore fort débattue en cette Aſſemblée. Enfin il fut conclu, qu'il étoit neceſſaire de convoquer un Concile general pour la reformation de l'Egliſe dans le Chef & dans les membres; qu'il ſeroit fait une nouvelle Souſtraction d'obedience à Pierre de Lune dit Benoît; que l'Egliſe de France ſeroit rétablie dans ſes anciennes libertés, & que pour la proviſion des Benefices, on en uſeroit comme dans la premiere Souſtraction.

Mort d'Innocent.

Mais l'execution de la Souſtraction fut ſuſpenduë par la nouvelle qu'on reçut de la mort d'Innocent arrivée à Rome le ſixiéme de Novembre. On eſpera encore que les Cardinaux, dont la plûpart étoient bien intentionnés, ne feroient point

1408. de nouvelle election, au moins jusqu'à tant que Benoît eût refusé de se déposer lui-même; & l'on jugea que si les Cardinaux prenoient ce parti, & que Benoît ne voulût pas se rendre, ce nouveau refus le rendroit extrêmement odieux, le feroit abandonner par tout, & que la Soustraction qu'on avoit resolue seroit approuvée de tout le monde.

Les Cardinaux Romains qui étoient au nombre de quatorze, s'assemblerent en effet entre eux pour déliberer là-dessus: & quelques-uns furent d'avis de ne point faire d'élection, s'assûrant que le Roi de France persuadé par là de leurs bonnes intentions les seconderoit: & contraindroit Benoît à renoncer au Pontificat. Mais l'avis contraire l'emporta par la crainte qu'on eut qu'il ne s'excitât des troubles dans Rome, & que Benoît dont on connoissoit le manege, ne tirât les choses en longueur dans l'esperance qu'à force de negociations, il viendroit à bout de se faire maintenir sur le saint Siege par les deux factions pour le bien de la paix.

Gregoire XII. lui succede.

Ils entrerent donc au Conclave: mais avant que de proceder à l'élection; ils signerent tous un écrit, par lequel celui qui seroit élu s'obligeoit d'écrire aussi-tôt après à Benoît, qu'il étoit prêt de se déposer, pourvû que lui aussi le voulût faire, & que de plus l'Elu écriroit pareillement sans tarder à tous les Souverains, pour leur faire cette promesse, afin qu'après une démarche si publique, il ne pût s'en dedire, sans le déclarer parjure à toute la terre. Le choix tomba sur Angelo de Corario Venitien, qui prit le nom de Gregoire XII.

Les Cardinaux crurent ne pas beaucoup hasarder dans ce choix, parce que c'étoit un vieillard de quatre-vingts ans, & outre cela un homme d'une moderation éprouvée. En effet il tint parole; il écrivit à Benoît, pour lui proposer la voie de cession, & déclara par ses Lettres à tous les Souverains, & aux principales Universités qu'il falloit s'en tenir là, & qu'il étoit tout prêt de se démettre, pourvû que son competiteur le fît aussi de son côté.

Fourberies de Benoît.

Benoît qui n'eut jamais une volonté sincere de déposer la Thiare, se trouva fort embarrassé de la proposition que lui faisoit Gregoire: mais comme jusqu'alors les mensonges, & les fourberies lui avoient peu coûté, il ne feignit pas d'en faire usage en une occasion, où ils ne lui avoient jamais été plus ne-

cessaires, dans l'esperance que le tems lui fourniroit des moiens de se tirer du mauvais pas où il alloit s'engager. Il recrivit à Gregoire, en donnant de grands éloges à sa moderation & à son desinteressement, l'assûrant qu'il étoit dans les mêmes sentimens de finir le Schisme par la voie de la cession, ou par quelqu'autre dont ils conviendroient, & qu'il attendoit avec impatience ceux qui devoient venir le trouver de sa part, pour convenir du lieu où tous deux & leurs Cardinaux pussent terminer cette affaire si importante au bien & au repos de toute l'Eglise. 1408.

Les Envoïés de Gregoire arriverent peu de tems après à Marseille, où Benoît faisoit son sejour. Le Chef de l'Ambassade étoit Antoine de Mota Evêque de Boulogne neveu du Pape, dont le zele pour la tranquillité de l'Eglise & le desinteressement qu'il fit paroître en cette occasion, ne peuvent être assés loués. Il se tint plusieurs Conferences, dont le sujet principal étoit de déterminer le lieu, où les deux Papes & les deux Colleges s'assembleroient. Les Romains proposoient Rome, Viterbe, Sienne, Todi, Florence & Luques. Benoît proposoit Marseille, Nice, Frejus, Genes, & Savone, sans que l'on pût convenir, chacun aïant des difficultés sur ce préliminaire. On s'échauffa de part & d'autre, & on en vint jusqu'aux paroles dures : enfin on se separa. Les Romains croïant qu'il n'y avoit plus d'esperance d'accord, demanderent après cette Conference Acte de ce qui s'étoit passé, pour en rendre compte au Roi de France & à l'Université de Paris, qu'ils avoient ordre d'aller trouver de la part de Gregoire.

Histoire Anonyme l. 27. chap. 1.

Benoît qui sçavoit la disposition fâcheuse où la Cour de France étoit à son égard, fremit à cette proposition. Il fit rappeller les Envoïés de Gregoire ; il se radoucit, & affectant de faire paroître plus de zele que jamais pour la paix de l'Eglise, il les engagea à une nouvelle conference, qu'ils n'accepterent qu'à condition, que comme ils n'étoient que trois de la part de Gregoire, il n'y auroit que trois Députés de la part de Benoît. Après bien des difficultés, les Députés de Gregoire accepterent Savone ; & il fut déterminé que les deux Papes & les deux Colleges s'y rendroient à la saint Michel, ou tout au plus tard au commencement de Novembre. Le traité fut dressé & signé de part & d'autre, on n'eut jamais de plus

1408. grande esperance d'une paix prochaine.

Ambassade de France vers les deux Papes.

Quand le Roi eut appris que Gregoire étoit en resolution d'envoïer des Députés à Benoît, & que les deux Papes étoient déja convenus par Lettres d'accepter la voie de cession, non seulement il refusa aux instances réïterées de l'Université de Paris de publier la Soustraction, mais encore il nomma des Ambassadeurs pour aller de sa part vers ces deux Papes, afin de les confirmer dans leur bon dessein. Cette Ambassade fut fort nombreuse: il y avoit des Archevêques, des Abbés, des Chevaliers, des Docteurs; & il paroît que le Patriarche d'Alexandrie en étoit comme le Chef.

M. Du Pui Histoire du Schisme. Histoire Anonyme.

Leurs instructions portoient entre autres choses, qu'ils étoient envoïés par le Roi, & par l'Eglise de France & du Dauphiné. Ils y avoient ordre de demander à Benoît, qu'il publiât une Bulle où il exprimât ses intentions sur la voie de cession, de faire ensorte auprès des deux concurrens qu'ils renonçassent au Pontificat, chacun entre les mains de leurs Cardinaux, avant que de se voir l'un l'autre, & qu'ensuite les deux Colleges s'assemblassent pour élire un Pape: & ils devoient conseiller aux Cardinaux des deux partis ainsi assemblés de proceder à l'élection par la voie du compromis. Un autre article des instructions portoit, qu'ils ne demeurassent pas plus de vingt jours auprès de Benoît, & qu'ils ne lui donnassent que huit jours pour se déterminer authentiquement à la voie de cession, & dix autres pour regler la maniere dont elle se feroit; que s'ils obtenoient de lui ce qu'ils lui demanderoient, quelques-uns d'entre eux demeurassent auprès de sa personne, & que les autres allassent à Rome trouver Gregoire; qu'au cas que Benoît voulût encore reculer touchant la voie de cession, ils lui dénonçassent la Soustraction d'Obedience du Roi & du Roïaume, en vertu des Lettres Patentes dont ils étoient porteurs; qu'ils sollicitassent les Cardinaux de l'abandonner, & que s'ils ne le vouloient pas faire, ils leur signifiassent la Soustraction, comme ils auroient fait à Benoît, & leur déclarassent qu'on saisiroit les revenus de tous les Benefices qu'ils possedoient dans le Roïaume.

Ces Ambassadeurs arriverent à Marseille, où les Députés de Gregoire étoient encore: & quoique Savone ne fût pas dans la liste des Villes que le Roi proposoit pour l'entrevûe des deux

Papes, en cas qu'il dût y en avoir une, les Ambaſſadeurs l'agréerent, quand ils ſçûrent qu'on en étoit convenu de part & d'autre; parce que cette Ville étoit du Domaine de la République de Genes, dont le Roi étoit maître. 1408.

Feintes de Benoît pour la paix.

Dès le lendemain de l'arrivée des Ambaſſadeurs, Benoît leur donna une audience publique dans l'Egliſe de ſaint Victor, où le Patriarche d'Alexandrie fit un diſcours ſur le ſujet de leur Ambaſſade. Benoît y répondit, & déclara qu'il étoit dans le deſſein de renoncer au Pontificat, puiſque Gregoire ſe trouvoit dans la même diſpoſition. Nonobſtant cette déclaration faite ſi poſitivement, & ſi publiquement, on trouva dans ſon diſcours certains embarras affectés qui déplurent. Les Ambaſſadeurs ne laiſſerent pas le jour ſuivant de lui faire compliment ſur la generoſité de ce deſſein; & ſuivant l'ordre qu'ils en avoient, le prierent de faire une Bulle, où il fit connoître à tout le monde la droiture de ſes intentions.

Benoît à cette propoſition fit paroître du chagrin de ce que la Cour de France ſe défioit trop de lui. Il ſe plaignit des mauvais diſcours qu'on y avoit tenus contre ſa perſonne & contre ſa conduite, & dit que ſur l'article de la Bulle, il conſulteroit les Cardinaux. Les Ambaſſadeurs prierent Benoît de conclure au plûtôt cette affaire, l'avertiſſant que dès que les dix jours déterminés par le Roi pour conclure ou rompre la negociation ſeroient paſſés, ils ſe retireroient.

Jean Gerſon Chancelier de l'Univerſité de Paris aïant été admis à l'audience des Cardinaux, inſiſta ſur deux points; le premier qu'au cas que Benoît mourût, ils promiſſent de ne point faire de nouvelle élection; l'autre, que s'il arrivoit pareillement que Gregoire mourût, ou que par la mort de tous les deux l'un & l'autre Siege demeuraſſent vacans, ils s'engageaſſent à s'aſſembler avec l'autre College, pour faire un Pape d'un commun conſentement. Le Patriarche d'Alexandrie appuïa les demandes de Gerſon, & fit inſtance ſur l'expedition de la Bulle qu'on avoit demandée à Benoît. Le Doïen des Cardinaux promit de travailler à obtenir l'expedition de la Bulle: & ſur le point de l'union avec les Cardinaux de l'autre Obedience, il dit que cela ſouffroit une grande difficulté, parce que ce ſeroit les reconnoître pour veritables Cardinaux, & reconnoître auſſi par conſequent Gregoire pour legitime Pape, mais qu'on délibereroit là-deſſus.

1408. *Il refuse de s'engager à la cession par une Bulle.*

Le dix-ſeptiéme de Mai l'Evêque de Cambrai avec quelques-uns des Ambaſſadeurs, eut une audience ſecrete de Benoît du conſentement des autres: car il leur étoit recommandé dans leurs inſtructions d'agir toûjours de concert. Il leur déclara dans cette audience qu'il ne donneroit point de nouvelle Bulle; qu'ils devoient s'en rapporter à ſa parole; que la Lettre qu'il avoit écrite à Gregoire ſur ce ſujet, devoit leur ſuffire; qu'une nouvelle Bulle qu'il leur donneroit, paroîtroit extorquée, & que de lui faire ces chicanes; c'étoit montrer qu'on ne cherchoit pas ſincerement la paix de l'Egliſe. Il fallut ſe contenter de cette réponſe, après laquelle les Ambaſſadeurs prirent congé de Benoît & ſe retirerent à Aix.

Ils délibererent là entre eux, ſi à cauſe du refus de la Bulle, ils ſignifieroient à Benoît la ſouſtraction d'obedience, comme leurs inſtructions ſembloient le leur preſcrire. Après avoir bien tout examiné, ils jugerent que l'intention du Roi n'étoit pas tout-à fait expreſſe ſur ce point-là en particulier, & que d'ailleurs les choſes prenant un aſſés bon train, il ne falloit point irriter Benoît par le grand éclat que feroit immanquablement la ſignification de la Souſtraction d'obedience. A'iant pris cette reſolution, ils ſe partagerent en trois. La plus grande partie avec le Patriarche d'Alexandrie ſe mit en chemin pour Rome vers Gregoire. L'Archevêque de Tours & l'Abbé de ſaint Michel demeurerent à Marſeille, pour entretenir le Pape dans ſes bons deſſeins, pour donner avis au Roi & au Patriarche de ce qui ſe paſſeroit en cette Cour, & faire enſorte qu'au cas que Benoît qui étoit vieux, vînt à manquer, il ne ſe fît point de nouvelle élection. Il n'y eut que l'Abbé de ſaint Denys qui s'en retourna à Paris avec le Doïen de Rouen, pour rendre compte à la Cour de ce qui s'étoit fait à Marſeille.

La conduite des Ambaſſadeurs y fut fort approuvée; mais elle déplut à l'Univerſité, à qui la crainte des taxes ſur les Benefices faiſoit ſouhaiter paſſionnément la ſouſtraction. Un de ſes membres ſe déchaîna dans un ſermon contre les Ambaſſadeurs, les traita de parjures, d'infames, de prévaricateurs. L'Univerſité députa au Roi, pour lui demander les Lettres qui avoient été expediées, touchant la Souſtraction des Benefices du Roïaume, & uſa de ſa menace ordinaire, de faire ceſſer tous les Sermons & toutes les Leçons dans les Colleges, ſi on ne lui ren-

1408.

doit justice. La foiblesse du Gouvernement autorisoit une telle hardiesse, & les dissentions qui partageoient alors la Cour, l'obligeoient à fermer les yeux à bien des choses. Le Roi tout choqué qu'il étoit de cette conduite, voulut bien rendre compte aux Députés de l'Université, des raisons qu'on avoit eues de se comporter comme on avoit fait, & leur promit qu'avec un peu de patience, ils seroient contens.

Vers ce même-tems-là les Envoïés de Gregoire arriverent à Paris, où le Roi les reçut avec beaucoup de bonté: & après les avoir défraïés pendant tout leur sejour, il les renvoïa avec des Lettres pour le Pape & pour les Cardinaux Romains, où il les exhortoit à demeurer fermes dans leurs resolutions qui devoient produire de si grands avantages à l'Eglise.

Nouvelles difficultés de la part de Gregoire.

Mais on n'en étoit pas encore où l'on pensoit. Les Ambassadeurs du Roi, qui alloient à Rome, apprirent à Viterbe du Cardinal des Ursins & du Cardinal de Liege, que Gregoire commençoit à chanceler & à faire naître des difficultés qu'il ne seroit pas aisé de surmonter.

Les differends de Louis II. d'Anjou & de Ladislas sur le Roïaume de Naples, n'étoient pas un des moindres obstacles qu'il y eût eu jusqu'alors à la réunion de l'Eglise. Urbain VI. Pape de Rome avoit dès le commencement du Schisme donné à Charles de Duras l'investiture de ce Roïaume. Clement VII. Pape d'Avignon en avoit fait autant en faveur de Louis I. Duc d'Anjou pere de Louis II. Les Successeurs de ces deux Papes firent pour les fils ce que leurs Predecesseurs avoient fait pour les peres. Ladislas portoit le titre de Roi de Naples, en vertu de l'investiture des Papes de Rome, & Louis II. d'Anjou le portoit aussi en vertu de celle des Papes d'Avignon, avec cette difference que Ladislas étoit en possession de Naples & de presque tout le Roïaume, & que Louis d'Anjou n'y avoit plus qu'un assés foible parti.

Ladislas apprehenda que si la paix de l'Eglise se concluoit par la deposition volontaire des deux Papes, on n'élevât sur le Trône Pontifical un Cardinal François, ou favorable à la France, & par consequent partisan du Duc d'Anjou. Il prévoïoit bien que si cela arrivoit, il courroit grand risque d'être dépossedé; qu'il ne pourroit resister à son Competiteur, soûtenu des forces de France & de celles du Pape, & que tous les foudres du Vatican

1408. tomberoient bientôt ſur lui & ſur tous les Peuples qui ſuivoient ſon parti. De plus durant le Schiſme, les Papes de Rome ſe trouvoient trop heureux qu'il fût leur appui, au lieu qu'un Pape paiſible poſſeſſeur du Trône Pontifical, quelque favorable qu'il lui pût être, le traiteroit en Vaſſal, & le contraindroit de reſtituer au Saint Siege pluſieurs places dont il s'étoit emparé. Il entreprit donc par tous ces motifs de traverſer la negociation que les Ambaſſadeurs de France avoient ſi fort avancée. Il agit de concert avec les parens du Pape intereſſés à maintenir l'honneur & les autres grands avantages que le Souverain Pontificat apportoit à leur famille; & ils firent ſi bien, qu'ils l'ébranlerent; car les plus foibles raiſons deviennent fortes, quand elles prouvent qu'il faut demeurer ſur un Trône ſur lequel on ſe trouve aſſis.

Les Ambaſſadeurs François accompagnés de ceux de Benoît étant arrivés à Rome, s'apperçurent bientôt de ce qu'on leur avoit fait entendre à Viterbe. Ils eurent diverſes audiences durant le mois de Juillet, où Gregoire les aſſûrant toûjours en general de ſes bonnes intentions, apportoit tantôt une raiſon, & tantôt une autre, pour ne pas ſe rendre à Savone. Tantôt il n'avoit pas de quoi faire le voïage, tantôt il vouloit conſulter les Princes de ſon obedience, tantôt c'étoit la dureté dont on avoit traité Benoît en France, qui lui faiſoit apprehender qu'on en uſât mal envers lui-même à Savone, qui étoit de la domination Françoiſe. Il inſiſta principalement ſur ce dernier point, prétendant qu'il ne ſeroit pas en ſûreté dans cette place, & qu'il ne pouvoit pas ſe fier aux Genois, dont les Ambaſſadeurs de France avoient obtenu des Galeres pour le conduire.

Les Ambaſſadeurs qui voïoient bien que toutes ces réponſes, n'étoient que pour éluder, demanderent leur audience de congé, & parlerent avant leur départ aux Senateurs & aux Conſervateurs de Rome, pour les prier d'inſpirer à Gregoire des ſentimens de paix. Il les aſſûrerent que l'intention du Roi leur Maître n'étoit point d'attirer le Pape en France, comme on pourroit ſe l'imaginer, & que l'unique objet de ſes ſouhaits, étoit que l'Egliſe eût un Pape reconnu de tout le monde pour Vicaire de Jeſus-Chriſt.

Qui refuſe de ſe rendre à Savone avec Benoît.

Toutes ces démarches furent inutiles, & enfin trois Cardinaux leur apporterent un acte de la part de Gregoire, qui portoit

1408.

toit que Savone n'étoit point un lieu propre pour l'entrevûe des deux Papes ; qu'il falloit convenir d'une autre Ville en Italie qui fût dans son obedience, & qu'il donneroit pour cela toutes les sûretés necessaires. Que si Benoît s'obstinoit à vouloir que ce fût Savone, lui-même l'accepteroit aux conditions suivantes. Premierement que Benoît y vint sans nulle escorte. Secondement que le Maréchal de Boucicaut Gouverneur de Genes se retirât en France ; qu'il y demeurât pendant tout le tems des Conferences, & qu'il s'engageât par serment à ne rien faire contre sa personne, ni contre celle de ses Cardinaux & de ses domestiques. En troisiéme lieu qu'on mît dans cet intervalle un autre Gouverneur à Genes, qui feroit les mêmes sermens ; enfin que pour sa sûreté & pour celle des Cardinaux, on donnât en ôtage cinquante des principaux habitans de Savone, & cent de Genes qu'on envoïeroit dans les Places de son Obedience, pour y demeurer jusqu'après la fin des conferences.

Les Ambassadeurs comprenoient bien tout ce que cela vouloit dire. Ils ne laisserent pas neanmoins d'avoir encore quelques conferences avec Gregoire, dans l'une desquelles le Patriarche d'Alexandrie lui dit, que puisqu'il avoit tant de difficulté sur l'article de Savone, il pouvoit prendre un autre expedient de concert avec Benoît, qui étoit, que sans s'aboucher avec lui, tous deux fissent separément leur cession entre les mains des Cardinaux de leur obedience. Les Cardinaux aplaudirent fort à cette proposition ; mais Gregoire ne voulut point l'accepter. En un mot dans une derniere audience, tout se termina à des larmes affectées, que Gregoire repandit avec abondance, & à dire en general aux Ambassadeurs qu'ils auroient la paix ; qu'ils n'en doutassent point, & qu'il feroit ensorte que le Roi de France & tout son Roïaume fussent satisfaits de lui.

M. du Pui Histoire du Schisme.

Benoît au retour des Ambassadeurs fit admirablement son personnage, en cachant la joie qu'il avoit du refus de Gregoire ; & faisant paroître plus d'empressement que jamais pour la cession, il assûra qu'on n'auroit rien à lui reprocher là-dessus ; & que quelque resolution que prît son Concurrent, il se rendroit à Savone pour l'y attendre. Il y alla en effet sçachant bien qu'il ne hasardoit rien, & que cette démarche lui feroit grand

Autres feintes du dernier.

1408. honneur devant le monde. Il fit plus, car il s'avança jusqu'à Porto-Veneré, comme pour conferer de plus près par ses Envoïés avec Gregoire : mais enfin le monde cessa d'être la dupe de ces deux hommes, & on fut convaincu qu'ils étoient d'intelligence pour se jouer de tous les Princes de l'Europe. Sur quoi le Roi au mois de Janvier de l'an 1408. fit publier la Soustraction d'obedience & une neutralité dans tous ses Etats, pour ne reconnoître ni Benoît ni Gregoire; & cela jusqu'à ce que Dieu eût pourvû son Eglise d'un Chef legitime, qui fût reconnu de tous les Fideles. Il écrivit à tous les Souverains pour les prier de suivre son exemple, comme l'unique moïen de donner la paix à l'Eglise, & d'obliger les deux Concurrens à se rendre aux desirs de toute la Chrétienté.

Sur ces entrefaites Gregoire fit une démarche qui eut pour lui de fâcheuses suites. Ses Cardinaux qui vouloient sincerement la réunion, l'avoient obligé à faire serment de n'en point créer de nouveaux jusqu'à un certain tems, prévoïant bien que ces nouvelles créatures étant trop dans ses interêts, auroient plus en vûe de lui plaire, que de procurer le bien de l'Eglise. Gregoire malgré son serment, en fit quatre, dont deux étoient ses neveux. Les anciens en firent grand bruit : sur quoi le Pape apprehendant qu'ils ne l'abandonnassent, leur fit défense de sortir de Luques, où ils étoient, sous peine de privation de leur dignité. Mais malgré cette défense, ils en sortirent & se retirerent à Pise. Cette retraite fut suivie d'actes Juridiques de part & d'autre, de censures, d'appels des censures au Pape canoniquement élu & au Concile General. Aussi-tôt ces Cardinaux écrivirent à tous les Princes Chrétiens, pour leur rendre compte de leur conduite, les assûrant qu'ils ne s'étoient retirés d'auprès du Pape, que pour travailler à l'union de l'Eglise conjointement avec les Ambassadeurs de France.

Il envoie en France une Bulle d'excommunication.

Benoît reçut à Porto-Veneré la nouvelle de la Déclaration du Roi par les Seigneurs de Château-morant & de Torsai qui lui furent envoïés, pour l'avertir que la Déclaration auroit son effet à la fête de l'Ascension, si dans ce tems-là l'union des deux obediences pour élire un nouveau Pape, n'étoit pas conclue. Ce coup l'étonna; mais en même-tems, il en fit un autre qui le rendit irreconciliable avec la France. Il écrivit au Roi pour se plaindre de la rigueur dont il usoit à son égard; & dans le même

paquet il mit une Bulle qu'il avoit composée un an auparavant, où il excommunioit tous ceux qui favoriseroient la Soustraction de quelque qualité qu'ils fussent, Cardinaux, Empereurs & Rois. Le paquet fut presenté au Roi à l'Hôtel de saint Paul par les Envoiés de Benoît qui se retirerent aussi-tôt.

Assemblée du Clergé là-dessus.

Ce Prince s'en tint infiniment offensé : & l'Université aïant demandé d'être entendue en public sur ce sujet, il le lui accorda. On convoqua pour le vingt & uniéme de Mai une nombreuse assemblée, où le Roi se trouva avec tous les Princes ; & grand nombre d'Evêques, d'Abbés, de Religieux, de Docteurs, eurent ordre d'y venir.

Le Docteur Jean de Courtecuisse qui fut chargé de parler sur la Bulle, se leva, & avança cette proposition, que la Bulle étoit inique, damnable, digne d'être condamnée & déchirée, tendante à perpetuer le Schisme, à avilir l'autorité du Roi, & à le dépouiller de sa puissance. Il exposa fort au long les preuves de ses propositions, & finit en demandant que la Bulle fût lacerée ; que les fauteurs & recelleurs de cette Bulle fussent punis selon les Canons, & qu'il plût au Roi de commander à l'Université de prêcher dans tout son Roïaume la doctrine contraire à celle qui y étoit contenue.

La Bulle est lacerée.

Le Roi par la bouche de son Chancelier approuva tout ce qui avoit été dit contre Pierre de Lune & contre sa Bulle. Aussitôt le Secretaire du Roi eut ordre de la percer avec un couteau ; ce qu'il fit, & la jetta aux piés du Recteur de l'Université, qui l'aïant prise la mit en pieces. L'Université accusa quelques Prelats, Abbés, Chanoines, & d'autres personnes constituées en dignité, comme étant d'intelligence avec Pierre de Lune. Il y en eut d'arrêtés, & entre autres l'Evêque de Gap & l'Abbé de saint Denys. On courut après ceux qui avoient apporté la Bulle. On arrêta à Lyon le Courier qui étoit Castillan ; un autre qui étoit Arragonnois fut pris dans l'Eglise de Clervaux. Ils furent ramenés à Paris. On leur fit leur Procès ; on les conduisit du Louvre au Palais dans deux tombereaux, vêtus d'une tunique de toile noire, où étoit peinte la forme de la Bulle avec les armes renversées de Pierre de Lune. On leur avoit mis des mitres de papier à la tête, où étoient écrits ces mots : *Ceux sont déloïaux à l'Eglise & au Roi.* Ils étoient suivis de quelques Prelats & autres gens d'Eglise, qui avoient eu commerce avec eux

1408. & connoiſſance de la Bulle : punition fort extraordinaire pour des perſonnes de ce caractere. On fit monter les deux Eſpagnols ſur une eſpece d'échafaut au pié du grand eſcalier du Palais, & ils furent long-tems expoſés aux huées du peuple. Ils firent encore le lendemain une eſpece d'amende honorable au parvis de Notre Dame, où un Docteur Mathurin déclama contre eux & contre Pierre de Lune avec beaucoup de vehemence. Enſuite ils furent ramenés en priſon, le Caſtillan pour le reſte de ſes jours, & l'Arragonnois pour trois ans.

On avoit envoïé ordre à Genes au Maréchal de Boucicaut de tâcher de ſe ſaiſir de Benoit, qu'on ne nommoit plus en France que Pierre de Lune : mais il ſe ſauva ſur ſes Galeres avec quatre de ſes Cardinaux, & paſſa en Rouſſillon. Il aborda au port de Collioure, & alla delà à Perpignan, & y créa douze nouveaux Cardinaux pour ſe faire une Cour Papale & un Conſeil.

Et la France prend le parti de la neutralité.

Le Roi écrivit aux autres Princes Chrétiens pour les exhorter à ſuivre ſon exemple, qui étoit le plus court chemin pour parvenir à la paix de l'Egliſe ; & il eut quelque tems après nouvelle qu'en Allemagne, en Hongrie & en Bohême, on avoit pris le arti de la neutralité comme en France. Il fit aſſembler un Concile dans le Palais, où l'Archevêque de Sens préſida, & où l'on regla le gouvernement de l'Egliſe pendant la neutralité.

Le Concile eſt indiqué à Piſe.

Les affaires de Gregoire n'étoient gueres moins en déſordre que celles de Benoit. Il n'oſa retourner à Rome, parce qu'il y étoit devenu extrêmement odieux, pour avoir aliené une grande partie du patrimoine de l'Egliſe, qu'il avoit abandonné à Ladiſlas, afin d'en être ſoûtenu. Il ſe retira à Sienne, où il fit neuf Cardinaux à la place de ceux qui l'avoient quitté ; & ceux-ci s'aſſemblerent à Livourne avec la plûpart des Cardinaux de Benoit pour traiter des moïens de finir le Schiſme. Comme il n'étoit plus queſtion de la voie de ceſſion, ils n'en trouverent point d'autre que celle d'un Concile General des deux obediences, qu'ils indiquerent à Piſe pour le vingt-cinquiéme de Mars de l'année ſuivante 1409. La France, l'Angleterre, la Pologne, la Flandres, une grande partie de l'Italie, l'Allemagne, excepté Robert Roi des Romains, qui ſoûtenoit Gregoire, ſeconderent les Cardinaux, & y envoïe-

rent leurs Evêques, & leurs Ambassadeurs. Les deux Papes y furent déclarés déchus de tous les droits qu'ils prétendoient avoir au Pontificat : & Pierre Philaret de Candia Cardinal de Milan, de l'Ordre des Freres Mineurs fut élu Pape par les Cardinaux, & prit le nom d'Alexandre V. La nouvelle de cette élection, qu'on regarda comme la fin du Schisme, & qui ne le fut pas neanmoins, causa beaucoup de joie dans la plus grande partie de l'Europe, & sur-tout à Paris, où l'on fit des feux de joie & des processions generales, pour en rendre des actions de graces à Dieu.

1408.
On y élit Alexandre V. ce qui ne finit pas le Schisme pour cela.

Cependant les dissentions causées par les animosités mutuelles des factions des deux Maisons Roïales de Bourgogne & d'Orleans étoient plus violentes que jamais dans cette Capitale du Roiaume. Je vais reprendre la narration de ces troubles funestes.

Suite des troubles de France.

Le Duc de Bourgogne, après avoir vû tout plier sous son autorité à Paris & à la Cour, en étoit parti, comme j'ai dit, pour aller contre les Liegeois au secours de Jean de Baviere nommé Evêque de Liege ; & la Reine qui s'étoit retirée à Melun avec ses enfans & quelques-uns des Princes du Sang, n'avoit pas plûtôt appris le départ du Duc, qu'elle étoit revenue à Paris rejoindre le Roi, qui venoit de retomber dans sa maladie.

Elle y entra suivie de trois mille hommes d'armes, accompagnée du Dauphin, qui commençoit à monter à cheval, des Ducs de Berri, de Bretagne, de Bourbon, du Connétable, & de tous les Officiers de la Maison du Roi. Elle se fit apporter les clefs de la Ville, mit des Corps de garde aux portes, dans les places publiques, & sur les ponts aux environs de Paris, ce qui déplut fort aux Parisiens : mais d'autre part elle fit garder une si exacte discipline par les gens de guerre, que les Bourgeois n'eurent pas le moindre sujet de plainte de ce côté-là.

Hist. Anonym. l. 28. chap. 6. Juvenal des Ursins.

Quelques jours après elle fit assembler le Conseil au Château du Louvre, où se trouverent les Ducs de Berri, de Bretagne & de Bourbon, & grand nombre de Seigneurs & d'Evêques, & y fit déclarer par Jean Juvenal des Ursins Avocat general, que le Roi avoit choisi Monsieur le Dauphin & elle pour gouverner le Roiaume dans le tems de ses maladies, afin de cou-

Conseil assemblé au Louvre où l'on déclare la Reine & le Dauphin Regens du Roiaume.

1408. per pié aux jalousies des Princes, qui avoient causé jusqu'alors de si grands maux. Cette disposition du Roi fut agréée, & applaudie de toute l'assemblée.

Toutes ces précautions se prenoient principalement contre les entreprises du Duc de Bourgogne plus animé que jamais contre la Reine, parce qu'il sçavoit qu'elle prétendoit faire déclarer nulle l'abolition qu'il avoit eue du Roi, pour l'assassinat commis en la personne du Duc d'Orleans, & lui faire faire son procès à la rigueur. Elle avoit effectivement dans cette vûe ordonné à la Duchesse d'Orleans de venir incessamment de Blois à Paris avec le jeune Duc d'Orleans son fils; & cette Princesse y étoit arrivée le vingt-huitiéme d'Août accompagnée d'Isabelle de France sa belle fille Reine douairiere d'Angleterre. On avoit envoïé au-devant d'elle une partie des Troupes qui étoient à Paris; & elle y entra avec une grande suite de Chevaliers tous comme elle en grand deuil, spectacle qui attendrit les Parisiens, malgré leur attachement pour le Duc de Bourgogne. Les Princes allerent la recevoir, & la conduisirent à l'Hôtel de Bohême. Le Duc son fils n'arriva que neuf jours après avec un équipage aussi lugubre. Toutes ces différentes entrées dans Paris étoient menagées, pour faire impression sur l'esprit du Peuple, & pour le préparer à ce qui se passa dans une assemblée de Princes & de Seigneurs que l'on tint aussi-tôt après.

Monstrelet ch. 43.

On poursuit le Duc de Bourgogne pour l'assassinat du Duc d'Orleans.

La Duchesse & le jeune Duc y furent introduits. Ils se jetterent tous deux à genoux, & demanderent les larmes aux yeux justice de la mort indigne & cruelle du Duc d'Orleans, & la permission de le justifier des horribles calomnies dont ses ennemis avoient entrepris de flétrir sa memoire, après lui avoir ôté la vie par le plus détestable de tous les attentats. On les fit aussi-tôt relever, & on leur assigna l'onziéme jour de Septembre pour faire plaider la cause.

Juvenal des Ursins. Hist. Anonyme.

La Duchesse en avoit chargé l'Abbé de Cerisi, qui parla avec beaucoup d'éloquence, combattit fortement les abominables maximes que le Docteur Jean Petit avoit avancées dans son Apologie pour le Duc de Bourgogne, refuta les calomnies dont cet insolent Orateur avoit voulu noircir le Duc d'Orleans, fit une vive peinture de l'assassinat & de toutes les circonstances d'un crime de cette nature commis en la personne

d'un Prince du Sang, & Frere unique du Roi, & de l'audace avec laquelle le Duc de Bourgogne avoit déclaré & soûtenu son crime. Ce discours remplit d'indignation tous les assistans contre le Duc & contre son Apologiste. 1408.

Dès qu'il eut cessé de parler, Cousinot Avocat du Parlement se leva, & dit que laissant au Procureur general à donner ses conclusions pour les peines afflictives, il se contenteroit de demander des satisfactions civiles, qui furent, que le Duc de Bourgogne, après qu'il auroit été arrêté par l'ordre du Roi, fût conduit au Château du Louvre, & que là en presence du Roi & de Monsieur le Dauphin, à genoux, sans ceinture & sans chaperon, il avouât son crime & les motifs qui le lui avoient fait commettre, retractât toutes les calomnies dont il avoit chargé le Duc d'Orleans, & demandât pardon à genoux à Madame la Duchesse & à Monsieur le Duc d'Orleans son fils; que du Louvre il fût conduit à l'Hôtel de Saint Paul, pour y faire les mêmes soumissions; que de là il fût mené à l'endroit où le meurtre avoit été commis; qu'en ce lieu il fit de nouveau la confession de son crime; qu'il y demeurât à genoux tandis que les Prêtres qui y seroient appellés, y reciteroient les sept Pseaumes, les Litanies des Saints & les Oraisons qui les suivent, & qu'il demandât encore pardon à la Duchesse & au Duc d'Orleans; que la formule de cette amende honorable fût mise en écrit par ordre du Roi; qu'elle fût envoïée dans les principales Villes du Roïaume, & lue & publiée à son de trompe; que tous les Hôtels du Duc de Bourgogne fussent rasés, qu'on y plantât des Croix, qu'on y attachât un tableau contenant le recit du crime; que la maison où les assassins s'étoient mis en embuscade fût abattue; que l'on construisît en la même place une Chapelle; qu'on y fondât un Chapitre aux dépens du criminel, afin de faire prier Dieu à perpetuité pour le repos de l'ame du Duc d'Orleans; qu'il fût obligé d'en fonder un autre à Orleans, & deux autres à Rome & à Jerusalem; qu'il paiât un million d'or pour la fondation de quelques Hôpitaux & pour faire des aumônes; qu'en attendant l'execution de l'Arrêt, le Roi mît en sa main tous les Domaines du Duc de Bourgogne, & le retînt en prison; que le Duc allât ensuite au-delà de la mer pour vingt ans, & qu'à son retour il fût obligé d'être toûjours éloigné de cent lieues de

1408. la personne du Roi & des enfans de France, & condamné à tous les dépens du procès. L'Avocat demanda l'adjonction du Procureur general pour requerir & prendre ses conclusions suivant la coûtume en matieres criminelles.

Arrêt prononcé par le Dauphin.

Ce discours fini, le Dauphin, qu'on sçavoit bien être toûjours fort porté pour son beau-pere le Duc de Bourgogne, ne laissa pas de prononcer en la maniere suivante que l'on lui avoit prescite: « Après ce que nous & les Princes du Sang Roïal ici » presens nos Oncles avons entendu pour la justification du » Duc d'Orleans notre Oncle, il ne nous reste aucun doute » contre l'honneur de sa memoire, & nous le tenons pour in- » nocent de tout ce qui s'est avancé contre sa reputation: & » quant à ce que vous desirez de plus, (ajoûta-t'il,) en adres- » sant la parole à la Duchesse & au Duc d'Orleans, il sera suf- » fisamment pourvû en Justice. » Après cet Arrêt ainsi prononcé, le Conseil se leva.

Condamnation du Duc de Bourgogne.

La Reine étoit sûre du Conseil & des Princes du Sang, qui pour la plûpart, & en particulier les Rois de Navarre & de Sicile, haïssoient à mort le Duc de Bourgogne, dont l'audacieuse conduite & les manieres imperieuses dans son dernier voïage de Paris les avoit extrêmement offensés; c'est pourquoi elle pressa le jugement, & après quelques assemblées tenues dans la grande salle du Louvre, où l'on fit les procedures ordinaires, le Roi annula les Lettres d'abolition qu'il avoit données au Duc de Bourgogne. Ce Duc fut déclaré atteint & convaincu par sa propre confession de l'assassinat du Duc d'Orleans, &

Ordre de lui courre sus.

ennemi de l'Etat. Les ordres furent donnés pour assembler incessamment des troupes, & pour lui courir sus par tout où il se trouveroit. On augmenta la garnison de Paris, on redoubla la garde des portes & des ponts des environs de la Ville, qui devint une place de guerre, où l'on étoit alerte, comme si l'ennemi eût été aux fauxbourgs.

Mecontentement des Parisiens à ce sujet.

Les Parisiens, parmi lesquels le parti Bourguignon dominoit, voïoient tous ces mouvemens avec bien du chagrin. Les Emissaires du Duc de Bourgogne animoient sous-main la populace, lui faisant entendre que c'étoit contre elle autant que contre le Duc, que la Cour se fortifioit, & qu'on en vouloit à la liberté & aux biens des Bourgeois. Ils firent courir le bruit qu'on alloit de nouveau enlever les chaînes des rues, que le

Duc

Duc de Bourgogne leur avoit fait rendre : tout cela se répandoit sourdement parmi le peuple ; mais il n'osoit branler par la crainte des Soldats. 1408.

On commença à s'appercevoir vers la mi-Octobre des mauvaises dispositions où les Bourgeois étoient, par des billets seditieux qui furent jettés dans la Maison du Prevôt des Marchands, où l'on l'accusoit d'avoir fait de faux rapports à la Reine touchant la Ville de Paris, dans le voïage qu'il avoit fait à Melun lorsqu'elle y étoit retirée, & on le menaçoit de le faire mettre en pieces par le peuple, s'il ne dissipoit au plûtôt dans l'esprit de la Cour, les soupçons qu'il lui avoit inspirés contre les Bourgeois de Paris. Le Conseil, afin de prévenir la sedition qui pouvoit commencer par quelque insulte que l'on feroit à ce Magistrat, jugea à propos de lui donner une garde pour l'accompagner toutes les fois qu'il marcheroit dans les rues. Ce fut contre le sentiment de la Reine, qui vouloit qu'on parût toûjours ne rien craindre. Elle avoit grand soin que les troupes qui étoient dans la Ville ne donnassent aux Bourgeois par leur conduite aucun sujet de se plaindre, mais celles qui étoient aux environs de Paris n'étant point païées, y commettoient de grands desordres ; & elle étoit dans l'impuissance d'y remedier, parce que le Tresor du Roi étoit vuide. Elle assembla les plus considerables & les plus riches Bourgeois, pour les prier de lui prêter quelque somme d'argent, afin d'en soudoïer ces troupes, & les empêcher de ravager la campagne; & ce fut alors qu'elle fut assurée du mécontentement & des mauvaises intentions des Parisiens. Tous s'excuserent sous divers pretextes, & quelques-uns même eurent la hardiesse de lui dire, qu'on ne voïoit nulle necessité de tenir une armée aux environs de Paris ; qu'il n'y avoit point de guerre à craindre, & qu'il étoit fâcheux qu'on ruinât le peuple inutilement & sans sujet. Cette liberté la choqua beaucoup : il fallut pourtant dissimuler. Elle resolut dès-lors de se venger des Parisiens, & conçut le dessein de tirer le Roi de la Ville pour se mettre avec lui en un lieu plus sûr : mais elle fut bien autrement consternée par la nouvelle de la grande victoire que le Duc de Bourgogne venoit de remporter sur les Liegeois, & qui le mettoit en état de tout entreprendre.

La Reine resout de se venger. [illegible] *Anonyme l. 28 c. 12.*

Les Liegeois assiegeoient Jean de Baviere leur Evêque dans

[illegible] imprévu [illegible] le Duc de

1408.

Bourgogne en état de tout entreprendre.

Maëstricht, où il se défendit pendant quatre mois, & donna le tems au Duc de Bourgogne & au Comte de Hainaut de le venir secourir. C'étoit le Sire de Perwies un des principaux Seigneurs du païs qui commandoit les Rebelles, parce qu'ils vouloient faire son fils Evêque, à la place de Jean de Baviere.

Quand l'armée du Duc de Bourgogne & du Comte de Hainaut fut arrivée au voisinage du camp des assiegeans, il se fit un traité pour huit jours. Les Liegeois crurent que la Tréve étoit un tems propre pour surprendre le Duc de Bourgogne dans son camp, & partirent de devant Maëstricht pour l'attaquer. Ils furent eux-même surpris; car le Duc aïant été averti de leur perfidie, alla au-devant d'eux. La bataille fut terrible. Les Liegeois furent défaits, & laisserent vingt-quatre mille hommes sur la place avec leur General & son fils, à qui ils destinoient l'Evêché de Liege.

La Cour quitte Paris de nouveau.

Par cette victoire, qui ne coûta aux vainqueurs que cinq ou six cens hommes, Jean de Baviere fut le Maître de Liege, & le Duc de Bourgogne le fut bientôt après de Paris. La Reine ne s'y croiant pas en sureté, en sortit au commencement de Novembre, pour se retirer à Tours avec toute la Maison Roïale, & avec le Roi qui étoit actuellement malade de sa maladie ordinaire. Les Parisiens, que la Reine & le Chancelier amusoient depuis quelque tems par diverses conferences qu'ils avoient avec les principaux Bourgeois, furent fort étonnés de ce départ, dont personne ne s'étoit défié, & qu'on ne sçut que lorsqu'on vit toutes les troupes sous les armes escorter la Cour qui sortit par la porte S. Jacques.

Le Duc de Bourgogne qui étoit en chemin pour Paris, n'en fut pas moins surpris & moins chagrin, aïant plus grande envie d'être Maître de la Cour que de Paris: il s'arrêta, & pria le Comte de Hainaut d'aller trouver la Reine, de lui faire de sa part des plaintes de ce qu'on le regardoit comme un ennemi, de lui representer l'injustice des procedures qu'on avoit faites contre lui, nonobstant les Lettres d'abolition signées de la main du Roi, & scellées par ses ordres, & le chargea de ne pas refuser d'entrer en negociation pour en venir à quelque accommodement, supposé qu'on le lui proposât.

Le Comte de Hainaut s'acquitta de sa commission; & après

1408.

plusieurs entretiens avec la Reine & les Princes, la Cour se relâcha jusqu'à n'exiger du Duc de Bourgogne que deux choses. La premiere qu'il demandât pardon au Duc d'Orleans de la mort de son pere, & l'autre qu'il s'abstînt pendant quelques années de venir à la Cour & de voir le Roi.

Ibid. ch. 16.

Le Duc de Bourgogne étoit trop fier pour se soumettre à la premiere condition, & trop ambitieux pour accepter la seconde. Son but principal étoit de s'emparer du gouvernement du Roïaume, qu'il se trouvoit en état de disputer à tous ceux qui y pouvoient prétendre. Il traita mal le Sire de Montagu, Grand-Maître de la Maison du Roi, qui vint avec le Comte de Hainaut lui faire ces propositions. Il le menaça de lui faire couper la tête, l'accusant d'être la cause de l'enlevement du Roi & de la plûpart des desordres qui desoloient l'Etat. Il avoit en effet grande part au gouvernement; car il étoit depuis quinze ans chargé du soin des Finances. Le Duc se radoucit par les excuses que lui fit Montagu; & il ne lui demanda, pour lui faire rendre ses bonnes graces, sinon qu'il le remît bien dans l'esprit du Roi, de la Reine & des Princes à des conditions qu'il pût accepter avec honneur. Montagu lui promit de faire tout son possible pour lui rendre ce service, & retourna à la Cour.

Le Duc se rend dans cette Ville avec ses troupes.

Monstrelet ch. 49.

Aussi-tôt après le Duc de Bourgogne s'avança vers Paris avec ses troupes, persuadé que plus il se rendroit redoutable, plus on se hâteroit de lui accorder une paix avantageuse. Il y fut reçu le vingt-quatriéme de Novembre avec tous les honneurs & toutes les marques de joie qu'il pouvoit souhaiter, le peuple criant par tout où il passoit, *Noël*, *Noël*, *vive le Duc de Bourgogne.* Il se trouva pourtant encore à Paris des serviteurs du Roi assés fideles & assés genereux, pour s'opposer en quelques endroits à ces cris seditieux, & d'un assés grand credit pour les empêcher, en remontrant au peuple le ressentiment que le Roi & les autres Princes en pourroient avoir.

Hist. Anonyme. l. 28. chap. [illegible]

Durant ce tems-là tout le païs, depuis Paris jusqu'en Touraine, étoit impitoïablement ravagé tant par les troupes de la Cour, que par celles du Duc de Bourgogne, qui à cette occasion reçut ordre du Roi de les congedier, sous peine d'être déclaré coupable du crime de leze-Majesté. Il ne s'en mit gueres en peine, & répondit seulement que le ravage ne se faisoit pas par ses ordres.

1408. Cependant le Prevôt des Marchands, apparemment de concert avec le Duc de Bourgogne, fut député par les Bourgeois de Paris, pour aller supplier le Roi de rendre par son retour la tranquillité à sa capitale, & pour l'assurer qu'il la trouveroit toûjours parfaitement fidelle. Le Prevôt & ceux qui l'accompagnoient furent reçus de ce Prince avec beaucoup de bonté, & très-maltraités de paroles par le Duc de Bourbon. Ils jugerent bien plus surement des dispositions de la Cour à leur égard, par les choses que le Duc leur avoit dites, que par la reception que le Roi leur avoit faite ; ce Prince devenant de jour en jour moins capable d'affaires, & n'étant plus qu'un phantôme de Roi.

On travaille à son accommodement.

Après tout, le Duc de Bourgogne tout honoré & tout applaudi qu'il étoit à Paris, voioit bien que son procedé le rendoit infiniment odieux ; que l'infamie d'un crime tel que celui qu'il avoit commis, jamais ne s'efface ; mais qu'elle diminue en quelque façon lorsqu'on cesse d'y penser, & d'en parler ; que tandis que l'affaire ne seroit point terminée par une reconciliation avec la Maison d'Orleans, elle seroit toûjours l'entretien de tout le Roïaume & de toute l'Europe, & que rien ne lui convenoit mieux que d'étouffer cette affaire au plûtôt. C'est pourquoi il étoit dans l'impatience d'apprendre ce que Montagu auroit negocié. La chose devint beaucoup plus facile par la mort de la Duchesse douairiere d'Orleans qui succomba à la douleur, & au chagrin de voir le meurtrier de son mari insulter encore à son malheur. Elle mourut à Blois le quatriéme de Decembre. C'étoit pour le Duc de Bourgogne une partie redoutable par son esprit, par son adresse, & par l'animosité avec laquelle elle poursuivoit une vengeance qu'on ne pouvoit lui refuser, dès qu'elle deviendroit possible. Elle laissoit Charles Duc d'Orleans son fils aîné à l'âge de quinze à seize ans, qui perdoit en elle son principal & presque son unique appui, encore peu capable de soûtenir ses interêts contre un si puissant ennemi, & de s'opposer à la condescendance de la Cour, qui cherchoit les voies de finir une affaire, dont elle étoit fort embarrassée.

Quelles en furent les conditions.

En effet le Comte de Hainaut étant retourné à Tours, agit si bien, que l'accommodement fut conclu à ces conditions que le Sire de Montagu fit mettre par écrit. 1. Que le neuviéme de

Mars, le Duc de Bourgogne comparoîtroit en présence du Roi à Chartres, avec un certain nombre de Gendarmes, & que le Roi lui promettroit toute sorte de sureté. Que la Reine, le Dauphin, les Rois de Sicile & de Navarre, les Ducs de Berri & de Bourbon, & le Duc d'Orleans en son nom & au nom de ses freres signeroient le saufconduit, & y ajoûteroient leur serment. 2. Que le Roi donneroit les mêmes suretés au Duc d'Orleans & à ses freres. 3. Que le Comte de Hainaut seroit caution avec serment des deux saufconduits. 4. Que le Duc d'Orleans comparoitroit devant le Roi avec pareil nombre de gens & avec le même équipage que le Duc de Bourgogne. 5. Que le jour & au lieu marqués, le Duc de Bourgogne en présence du Roi, de la Reine & des Princes, excepté le Duc d'Orleans & ses freres, feroit dire par qui il lui plairoit les paroles qui suivent. « Mon très redouté & souverain Seigneur, » voici Monseigneur le Duc de Bourgogne, qui vient en vo- » tre presence comme votre humble & fidele sujet, serviteur & » cousin pour le cas arrivé en la personne de Monseigneur le » Duc d'Orleans votre frere; mais il est prêt de declarer, si » vous l'avez agréable. Il a entendu que vous en avez eu grand » déplaisir, dont il est autant fâché & affligé qu'on le peut » être; & pour ce, mon très redouté & souverain Seigneur, il » vous supplie autant qu'il lui est possible, de bannir ce ressen- » timent de votre cœur, & de le tenir en vos bonnes graces & » amour: & cela étant, mon très-redouté & souverain Sei- » gneur, il est tout disposé, & le sera toûjours, moïennant la » la grace de Dieu, à vous servir & obéir en tout ce qu'il plaira » à Votre Majesté de lui ordonner. « 6. Après cela, le Duc dira au Roi « Mon très redouté & souverain Seigneur, ces paroles » viennent de moi; & je vous supplie autant que je puis de » m'accorder la grace qu'elles vous demandent. » 7. Aussi tôt la Reine, le Dauphin, & les autres Seigneurs témoigneront de la bonne volonté qu'a le Duc de Bourgogne d'obeïr au Roi, & de le servir, & supplieront Sa Majesté d'agréer la Requête qu'ils lui feront, de lui tout pardonner. 8. Alors le Roi répondra. « Beau Cousin, pour le bien de notre Roïaume, pour » l'amour de la Reine, & des autres Princes du Sang Roïal ici » presens, & pour la fidelité & bons services que nous espe- » rons toûjours trouver en vous, nous vous accordons ce que

1408.

1408. » vous demandez & vous remettons toutes choſes ». 9. Cela fait le Roi fera retirer le Duc de Bourgogne, & ordonnera qu'à ſon retour il prie, ou faſſe prier le Duc d'Orleans & ſes freres, de dépoſer l'indignation & le reſſentiment qu'ils ont conçu contre lui, de vouloir qu'à l'avenir ils demeurent bons amis, & de lui pardonner tout ce qui s'eſt paſſé. 10. Le Roi aïant fait venir le Duc d'Orleans & ſes freres, il leur réïterera les paroles du Duc de Bourgogne & ſa Requête, qu'il leur dira lui avoir accordée : il leur recitera les paroles que leur devra dire le Duc de Bourgogne, & leur ordonnera d'y conſentir. 11. Alors on remandera le Duc de Bourgogne, & le Roi lui aïant commandé de dire ce qu'il lui a ordonné, celui qui parlera pour ledit Duc prononcera : « Monſeigneur d'Orleans, & vous Meſſieurs » ſes freres, voici Monſeigneur le Duc de Bourgogne, qui » vous ſupplie de dépoſer de vos cœurs & de bannir tout le » reſſentiment que vous avez conçu contre lui, il vous demande de votre amitié, & vous conjure de lui pardonner toutes » choſes. » Le Duc de Bourgogne ajoûtera à cela. « Mes très- » chers couſins, & je vous en ſupplie. » Alors la Reine, Mr. le Dauphin & les autres Seigneurs s'approcheront du Duc d'Orleans & de ſes freres, ils les prieront d'accorder au Duc de Bourgogne ce qu'il leur a ſi humblement demandé, & enſuite le Roi ajoûtera : « Mon très cher fils, & vous mes très-chers » neveux, conſentez & agréez ce que nous avons fait, ſelon » qu'il vous a été recité, & lui pardonnez tout. » Après cela tous l'un après l'autre répondront. « Mon très cher Sei- » gneur, par votre commandement j'accorde, je conſens, & » agrée tout ce que vous avez fait, & lui remets toutes choſes » entierement. (Tout cela fait le Roi fera dire,) & moi je veux » & vous commande de tenir fermement tout ce que j'ai fait, » & que preſentement je vous ordonnerai de plus ſur cette ma- » tiere ; c'eſt que vous demeuriez bons amis, & qu'il en ſoit » de même à l'égard de vos amis & ſerviteurs de part & d'autre, » afin que jamais pour ce ſujet, ni pour ce qui s'en eſt enſui- » vi, vous ne demandiez rien l'un à l'autre. Je vous défens de- » rechef à tous ſur peine d'encourir ma diſgrace, & ſur-tout » que vous craignez de m'offenſer, de jamais pour cette occa- » ſion avoir diſcorde ou diviſion entre vous, & de vouloir » mal à qui que ce ſoit, qui ſe ſoit entremis dans cette affaire

1408.

» par mon ordre, ni de lui faire aucun empêchement ou dom-
» mage en ſon corps, ou en ſes biens; mais plûtôt que chacun
» de vous pardonne à tous, comme je fais de ma part, à l'ex-
» ception ſeulement de ceux qui ont commis l'attentat en la
» perſonne de notre frere le Duc d'Orleans. » 12. Que tous ceux du Sang Roïal promettront de maintenir ce que deſſus, & le jureront entre les mains du Roi, ſur la Croix de Notre-Seigneur & ſur les ſaints Evangiles. 13. Que le Roi fera le mariage du Comte de Vertus frere du Duc d'Orleans, & de la fille du Duc de Bourgogne.

Ce projet étant dreſſé, le Sire de Montagu l'alla porter au Duc de Bourgogne, & eut ordre de la Reine, des Rois de Sicile & de Navarre & du Duc de Berri de lui dire, qu'*il avoit paix avec tout le monde*. Le Sire de Montagu l'aïant lû au Duc de Bourgogne, il l'agréa, & loua fort ce Seigneur d'avoir ſi bien reuſſi dans ſa negociation. Le Duc congedia auſſitôt la plûpart de ſes troupes, qui firent de grands deſordres à leur retour dans le Beauvoiſis, dans le Gâtinois, dans la Beauſſe, & dans la Champagne, & ſe diſpoſa à aller à Chartres.

1409.

Où & comment elles ſont executées.

Chacun s'y étant rendu au jour aſſigné, on eut de part & d'autre aſſés de force pour ſe contraindre; mais beaucoup de peine à le faire. Tout s'executa ſuivant la teneur du Traité: enſuite le neuviéme de Mars, le Roi avec tous les Princes & les Seigneurs alla à l'Egliſe de Notre-Dame de Chartres, où s'étant aſſis ſur un Trône qu'on lui avoit preparé auprès de l'Autel, il commanda à tous ceux qui pouvoient prendre quelque part au different qu'on venoit de terminer, d'être obſervateurs très-exacts du Traité en tous ſes articles. La Reine, les Rois de Navarre & de Sicile, Mr. le Dauphin, les Ducs de Berri, d'Orleans, de Bourgogne & de Bourbon, le Comte de Hainaut & Louis de Baviere frere de la Reine, jurerent ſur la vraie Croix & ſur les Evangiles de le garder inviolablement. On choiſit pour témoins les Comtes d'Alençon, de Mortain, d'Eu, de la Marche, de Vendôme & de Dreux, le Comte Dauphin d'Auvergne, les Comtes de Tancarville, de Rouci, de Namur, de Tonnerre, de Dammartin, de Converſan, de Salmes & de Vaudemont qui firent le même ſerment entre les mains du Cardinal de Bar, & en preſence de l'Archevéque de

1409.

Invent. des Chart. T. 4. Bourgogne 4 n. 20.
Juvenal des Ursins.

Sens, des Evêques d'Angers & de Poitiers, de deux Presidens du Parlement, de douze Conseillers, du Tresorier de la Sainte Chapelle de Paris, de Jean Chante-Prime, de Nicolas des Pres, & de plusieurs autres Chevaliers. Le Roi fit ensuite expedier des Lettres d'abolition au Duc de Bourgogne. La joie parut generale dans toute la Cour par l'esperance de voir l'Etat jouir d'une profonde paix, dont le mariage du Comte de Vertus avec la fille du Duc de Bourgogne devoit être le nœud Peu de jours après le Roi & la Reine revinrent à Paris; & la Cour ne pensa plus qu'à se divertir, au moins à en juger par ce qui paroissoit au dehors; sur quoi les plus éclairés ne comptoient pas beaucoup.

Affaires de Genes.

La tranquillité en effet ne fut pas de longue durée: mais avant qu'on en vînt jusqu'à reprendre les armes, on reçut d'Italie une nouvelle fâcheuse. Il y avoit six ans que le Maréchal de Boucicaut étoit Gouverneur de l'Etat de Genes pour le Roi. Cette République auparavant si agitée, déchirée par les factions, désolée par les guerres civiles, jouissoit d'un grand repos sous sa conduite. Il le lui avoit procuré aux dépens de la tête ou de l'exil de quelques factieux. Il l'y maintenoit par sa sagesse & par sa fermeté. Il avoit reconquis plusieurs forteresses qui en avoient été démembrées. Il avoit sauvé Famagouste qui appartenoit aux Genois dans l'Isle de Chypre, où il alla en personne faire lever le siege que le Roi de Chypre avoit mis devant cette Place, & avoit obligé ce Prince à dédommager la République des frais qu'elle avoit faits pour cette guerre. Le commerce fleurissoit à Genes, & jamais cette République n'avoit été plus puissante.

Bisarus l. 10. Hist. Genuensis.

Le Maréchal en procurant ainsi les avantages de la République, travailloit en même-tems pour les interêts du Roi son Souverain; car étant maître de la Citadelle de Genes & des autres Forteresses du païs, les Genois étoient indispensablement obligés de se conformer à tous les ordres de la Cour de France, soit pour l'obedience durant le Schisme, soit dans les autres affaires qui survenoient. Il s'étoit fait l'arbitre d'un Traité qui fut conclu entre les Florentins & Gabriel Viscomti fils naturel de feu Jean Galeas Duc de Milan, par lequel Viscomti avoit vendu aux Florentins le Domaine de Pise, dont il étoit Seigneur. Dans ce Traité Boucicaut avoit obtenu que Livour-

ne

ne fût cedée à la France, & que les Florentins se reconnussent feudataires de la Couronne pour le Domaine de Pise, comme Viscomti l'avoit été. Ce Traité qui étoit utile & honorable à la France, avoit été traversé à la Cour par les envieux du Maréchal; mais il en étoit venu à bout, & en avoit encore depuis conclu un autre, pour recevoir le Duché de Milan sous la protection du Roi à l'occasion que je vais dire.

1409.

Vie de Boucicaut chap. 12.

Jean Galeas par son Testament avoit partagé ses Etats entre Jean Marie son fils aîné, Philippe son cadet, & Gabriel son fils naturel plus âgé que les deux legitimes. Jean Marie eut Milan avec la plus grande partie du Duché & le titre de Duc. Philippe le cadet eut Novare, Verceil, Alexandrie, Tortone & quelques autres Places avec le titre de Comte de Pavie, qui étoit la Capitale de ce petit Etat; Gabriel eut Pise & Creme.

Le Duc Jean ne fut pas long-tems sur le Trône de son Duché, qu'une infinité de factieux se souleverent contre lui & contre ses freres. Les Pisans chasserent Gabriel Viscomti de leur Ville. Pandolphe Malatesta s'empara de Bresse & de Bergame. Facinio Canis de l'Escale se rendit Maître de Pavie & d'Alexandrie; d'autres en firent autant de quelques autres Places: ce fut ce soulevement universel qui fit penser ces Princes à se mettre sous la protection de France. Gabriel Viscomti fit avec les Florentins du consentement de Boucicaut le Traité dont j'ai parlé. Jean invita quelque tems après ce Maréchal à venir prendre possession de Milan au nom du Roi, & Philippe avoit aussi commencé à traiter avec la France.

Paulus Jovius in vitis duodecim Ducum Mediolan.

Boucicaut pour l'execution du Traité fait avec le Duc de Milan, emprunta de l'argent des Genois, mit sur pié une armée composée de François & d'Italiens, & partit de Genes, laissant pour y commander en sa place un Chevalier François appellé Choleton. Il prit en chemin faisant Tortone & quelques Forteresses des environs qu'il remit entre les mains du Comte de Pavie, & marcha droit à Milan. Il y fut reçu par le Duc, & plaça des Corps de garde dans quelques postes de la Ville pour plus grande sûreté. Après être convenu de tout avec le Duc, & avoir fait serment pour la conservation des privileges de la Ville, on lui presenta une Verge ou Sceptre d'or pour marque de sa suprême autorité, & on le fit asseoir sur un Trône, comme representant la personne du Roi de

Hist. Anonyme, l. 29. ch. 6.

1409.

France. Il reçut le ferment de fidelité du Duc, & s'obligea reciproquement au nom du Roi à le défendre & fecourir envers tous & contre tous.

Massacre des François dans cette Ville.

Rien n'étoit plus beau, plus glorieux, plus avantageux pour la Couronne de France, que d'étendre ainfi fa protection & fa domination au de-là des Alpes fur des Etats confiderables; mais dans le tems que le Maréchal de Boucicaut donnoit fes ordres pour affûrer au Roi cette nouvelle acquifition, & qu'il fe difpofoit à envoïer des Garnifons Françoifes en diverfes Places du Duché de Milan, pour marcher enfuite contre les factieux, il apprit que les Genois s'étoient revoltés, qu'ils avoient fait main baffe fur tous les François, & maffacré le Sire de Choleton, qu'il avoit laiffé pour commander en fa place.

Ibid.

Ce furent les Gibelins de Genes, qui fe chargerent de l'execution de ce perfide deffein, étant appuïés au dedans par les Doria & les Spinola, & au dehors par Facinio de l'Efcale & par Theodore Marquis de Montferrat, qui fut proclamé Prince de Genes.

A quoi imputée.

Les Hiftoriens ne s'accordent pas fur la caufe de cette revolution. Notre hiftoire l'attribue à la feule inconftance des Genois. Les Hiftoriens d'Italie en rejettent la faute fur le Maréchal de Boucicaut. Les uns appellent fermeté certains exemples de Juftice qu'il avoit faits & jugés neceffaires, pour établir & maintenir la tranquillité dans la République. Les autres l'accufent d'une trop grande feverité, & d'avoir abufé de l'autorité qu'il s'étoit acquife par les grandes chofes qu'il avoit faites à l'avantage de cet Etat. Ils fe contredifent les uns les autres principalement fur les motifs de la mort de Gabriel Vifcomti, à qui le Maréchal avoit fait couper la tête à Genes. Les François affûrent que ce Seigneur, qui avoit été long tems fort attaché au Maréchal, avoit confpiré avec Facinio de l'Efcale pour fe rendre maître de Genes, & qu'il en fut convaincu par fes propres Lettres qu'on intercepta. Les Italiens difent au contraire que cette confpiration ne fut qu'une pure chimere, & un crime fauffement fuppofé à Vifcomti par le Maréchal, qui lui étant redevable de quatre-vingt mille écus d'or à l'occafion de la vente de Pife aux Florentins, & de la ceffion de Livourne à la France, prit le plus court moïen de s'acquitter, en faifant mou-

Hiftoire de Boucicaut chap. 2. Bizarus l. 10. Hift. Genuenfis.

rir son creancier. Ce qu'on peut penser de plus raisonnable dans cette diversité d'opinions, c'est qu'une telle perfidie n'étoit gueres du caractere du Maréchal de Boucicaut, dont une des vertus les plus reconnues, fut toûjours la franchise & la generosité. Il est donc très-vraisemblable que cette accusation ne fut qu'une calomnie de l'invention des seditieux & des chefs de la conspiration, pour y donner quelque couleur de justice, & avoir lieu de traiter ce Maréchal de Tiran. 1409.

Boucicaut, sur les avis de cette sedition, sortit de Milan, marcha aussi-tôt vers Genes, & se fit joindre par le Sire de la Faïette, qui commandoit quelques troupes de ce côté-là; mais les Factieux s'étoient déja rendus maîtres de la Citadelle où il étoit demeuré très-peu de François, & presque toutes les Forteresses de la République avoient secoué le joug. Le Duc de Milan voïant les affaires des François en ce désordre, rompit le Traité, de sorte que Boucicaut fut obligé de repasser les Alpes, perdant par ce fâcheux évenement toute la gloire qu'il s'étoit acquise par une administration qu'on regardoit en France & en Italie comme un chef-d'œuvre d'une prudence consommée: car c'est l'ordinaire de rendre les grands hommes responsables du caprice de la fortune, sans leur tenir compte du reste, quand ils ont le malheur d'y succomber. On arrêta tous les Genois qui étoient à Paris. La Republique écrivit au Roi une Lettre fort soumise & remplie de plaintes contre le gouvernement tyrannique du Maréchal, & de protestations d'attachement aux interêts de la France. Un tel attentat en d'autres conjonctures ne seroit pas demeuré impuni: mais pour soûtenir la gloire de la nation au dehors, il faut que l'Etat soit tranquille au dedans; & c'étoit un bonheur dont la France ne jouissoit pas alors; les jalousies, les inimitiés, les défiances s'étant bientôt reveillées à la Cour, & l'esprit de faction aïant recommencé à la troubler plus que jamais.

Nouvelles intrigues du Duc de Bourgogne.

Le Duc de Bourgogne après avoir contraint la Cour malgré l'union de la Reine, avec les Rois de Navarre & de Sicile & avec les Ducs de Berri & de Bourbon, à faire l'accommodement de Chartres aux conditions qu'il avoit bien voulu agréer, crut pouvoir devenir absolument le maître, s'il pouvoit les desunir & s'attacher quelques-uns de ces Princes. Il y travailla; il gagna le Duc de Berri & le Roi de Navarre, & s'unit étroite-

1409.
Histoire Anonyme, l. 29. chap. 8.

ment avec eux. Il leur fit entendre qu'eux & lui étant les plus considerables des Princes du Sang après le Duc d'Orleans, qui n'étoit pas encore capable d'affaires, il étoit de leur honneur & de leur devoir, & qu'il leur appartenoit plus qu'à tout autre de travailler de concert à la reforme de l'Etat, vû l'impuissance où étoit le Roi de le faire; que tandis qu'ils seroient ensemble en bonne intelligence, ils auroient toute l'autorité entre les mains, qu'à la verité le Roi avoit nommé la Reine avec Monsieur le Dauphin pour gouverner le Roïaume dans le tems de ses maladies, mais que cette Princesse ne seroit pas la maîtresse dans le Conseil tandis qu'ils y seroient, & qu'ils agiroient de concert, & qu'au reste elle n'oseroit jamais entreprendre de les en exclure.

La Reine emmene encore le Dauphin à Melun.

La Reine de son côté s'assûra de l'esprit du Dauphin, à qui les hauteurs du Duc de Bourgogne son beau-pere commençoient à déplaire beaucoup; mais soit qu'elle se défiât de ce nouveau Triumvirat, soit qu'elle craignît que le Duc de Bourgogne ne lui débauchât le Dauphin, soit qu'elle prévît bien qu'en vain elle s'opposeroit aux entreprises d'un si puissant parti, elle sortit encore de Paris, & se retira à Melun où elle emmena ce jeune Prince avec elle.

Cette retraite déconcerta un peu les Princes; parce que le Roi étant alors malade, ils ne pouvoient être autorisés à rien entreprendre que sous le nom de la Reine & du Dauphin. Ils allerent diverses fois à Melun, pour les prier de revenir à Paris, afin de commencer au plûtôt à mettre ordre aux affaires, suivant les intentions du Roi: on étoit à la fin de Septembre, ou aux premiers jours d'Octobre. La Reine répondit qu'elle ne retourneroit à Paris qu'au mois de Decembre; mais qu'ils pouvoient toûjours déliberer entre eux des moïens qu'on pourroit prendre pour la reforme de l'Etat.

Les Princes se crurent par cette réponse suffisamment autorisés pour commencer à agir. Ils nommerent les Comtes de la Marche, de Vendôme & de saint Paul, & quelques autres de moindre consideration pour examiner les comptes des Finances. On interdit pour un tems la Chambre des Comptes, & l'on conserva seulement en exercice un Officier en chaque espece de Charge, & à la place des Trésoriers, dont on suspendit aussi les fonctions, on mit quelques-uns des plus riches

1409.

Bourgeois de Paris. Les Princes pour se gagner l'affection des Parisiens, ordonnerent que cette Capitale rentreroit dans tous ses anciens privileges : qu'elle éliroit comme autrefois un Prevôt des Marchands, des Echevins, des Centeniers, des Soixanteniers, des Cinquanteniers ; qu'il seroit permis aux Bourgeois de s'armer chacun selon son état pour la garde de la Ville, & pour être prêts à tout ce que le Roi desireroit de leur service. Ils leur accorderent la permission de tenir des Fiefs avec les mêmes franchises que les Nobles du Roiaume avoient, en restreignant ce droit à ceux qui seroient natifs de Paris.

Les Bourgeois agréablement surpris des graces dont on les combloit, députerent Charles Cudoë Prevôt des Marchands pour en aller faire aux Princes leurs remercimens, & eux-mêmes y mirent sagement des modifications : car se souvenant que ces Centeniers & d'autres Officiers des quartiers avoient été autrefois des Chefs de sedition, ils prierent les Princes de trouver bon que ces charges ne fussent point rétablies. Le Prévôt des Marchands ajoûta que les Bourgeois se tenoient très-obligés au Roi d'avoir maintenu la paix dans leur Ville depuis tant d'années, & qu'ils étoient prêts de tout sacrifier pour son service, aussi-bien que pour celui de la Reine & de leurs enfans ; mais qu'en cas qu'il arrivât quelque guerre civile entre les Princes du Sang, ils étoient resolus de ne prendre aucun parti, que par l'ordre exprès que le Roi leur donneroit de sa propre bouche.

Mesures du Duc pour perdre Montagu Sur-Intendant des Finances, dévoué à la Reine. Ibid. ch. 7.

Cette fin du compliment ne fut pas sans doute du goût du Duc de Bourgogne : mais il ne laissa pas d'aller son chemin, & de travailler avec empressement à la perte du Sur-Intendant des Finances le Sire Jean de Montagu, victime qu'il meditoit depuis long-tems d'immoler à sa fureur.

Cette homme, dont j'ai déja fait mention plusieurs fois, n'étoit pas d'une haute naissance ; mais seulement d'une famille Bourgeoise de Paris, qui s'étoit élevée peu de tems auparavant. Il avoit un exterieur plus capable de lui attirer du mépris que de la consideration, étant d'une petite taille, d'une mine basse, & aiant une difficulté de langue, qui le faisoit begaier. La sagesse de Charles V. qui l'approcha de sa personne, & les progrès qu'il fit à la Cour, où il monta de dégrés en dégrés aux emplois les plus rélevés, sont des preuves de son grand esprit,

1409.

par lesquelles on le justifie sur cet article contre les calomnies de ses envieux, qui affectoient en toute occasion d'en parler avec mépris. Ce Prince le fit Secretaire d'Etat, & l'admit dans ses conseils les plus secrets. Il le fit Sur-Intendant de ses Finances: & Montagu s'étant enrichi dans cet emploi, acquit la Terre de Marcoussi, & y bâtit un des beaux Châteaux qu'il y eût alors en France. Il acquit le Vidamé de Laonnois, maria ses deux sœurs, l'une au Comte de Braine, l'autre au Sire Jean de Craon deux des plus grands Seigneurs de France. Il fit ses deux freres l'un Evêque de Paris, & l'autre Archevêque de Sens. Charles d'Albret Connétable de France, voulant entrer en partage de sa faveur, lui demanda son fils pour sa fille, qui par son pere & par sa mere descendoit du Sang Roïal de France; de sorte que par ce mariage Montagu vit sa maison alliée à la Famille Roïale. Il se soutint sous le Regne de Charles VI. qui le fit Grand-Maître de la maison de France, le regarda toûjours comme son principal Ministre, & n'entreprenoit rien que par ses conseils. Il fut toûjours fort attaché à la Reine & aux interêts de la maison d'Orleans. Ce fut-là son crime capital à l'égard du Duc de Bourgogne, qui aïant fait semblant de se reconcilier avec lui, pour conclure par son moïen le Traité de Chartres de la maniere qu'il le souhaitoit, ne diminua rien de sa haine, ni de l'envie qu'il avoit conçue de le faire perir à quelque prix que ce fût. Le Roi de Navarre, je ne sçai pour quelles raisons, ne le haïssoit pas moins, & seconda parfaitement le Duc de Bourgogne dans sa resolution.

Il est arrêté & conduit au Petit Châtelet.

Ces deux Princes & ceux de leur faction se donnerent un rendez-vous en l'Abbaïe de saint Victor pour déliberer sur cette affaire, & commencerent par faire serment de tenir secret tout ce qui se diroit entre eux là-dessus. Le Duc de Berri ne fut point appellé à ce Conseil, ou bien on n'y eut nul égard à son avis; car il aimoit Montagu, qui comptant trop sur cette amitié & sur celle de la Reine, ne voulut point se rendre aux prieres de ses amis, dont plusieurs sur des soupçons de ce qui se tramoit, le conjurerent de s'éloigner pour quelque tems. La resolution fut prise de l'arrêter; & Pierre des Essarts Prevôt de Paris homme hardi & de la faction Bourguignone, fut chargé de cette commission. Il l'executa le septiéme d'Octobre dans la rue saint Victor, où l'aïant fait investir par un grand nom-

1409.

bre d'Archers, il se saisit de lui, & le fit conduire au petit Châtelet.

On arrêta en même-tems l'Evêque de Cambrai qui étoit du Conseil de la Reine, & Pierre de l'Esclat qui étoit de celui du Duc de Berri, & quelques autres encore. Cela fit grand bruit dans Paris, & le Peuple fut sur le point de se soulever; mais le Prevôt marchant à cheval par les rues accompagné de ses Archers, fit entendre que ceux qu'on arrêtoit étoient des gens convaincus de trahison contre le Roi, & les auteurs des impôts. Il n'en fallut pas davantage pour appaiser le tumulte.

Il est mis à la question & condamné à perdre la tête.

Au bout de deux jours on donna des Commissaires à Montagu, qui le firent mettre à la question, où il avoua ce qui étoit, & ce qui n'étoit pas, & sur ce qu'il avoit confessé, il fut huit jours après condamné à avoir le tête tranchée, malgré les sollicitations de l'Evêque de Paris son frere, qui se jetta plusieurs fois aux piés du Duc de Bourgogne & du Roi de Navarre, & malgré celles de la Reine & du Duc de Berri. L'Arrêt fut executé aux Halles le dix-septiéme d'Octobre. Il justifia avant que de mourir la memoire du Duc d'Orleans, & pour ce qui étoit de lui, de tous les crimes dont on l'avoit chargé ou dont il s'étoit chargé lui-même dans la question, il ne convint que de celui d'avoir détourné à son profit quelque partie des Finances du Roi. Paris eut en sa personne un nouvel exemple de l'inconstance de la fortune, qui lui rappella le souvenir des tristes avantures d'Enguerrand de Marigni & de quelques autres, qui avoient occupé le même poste toûjours si ambitionné, & jusqu'alors si dangereux.

Sur ces entrefaites le Roi revint en santé, & fut fort surpris d'apprendre la condamnation & la mort du Sire de Montagu; mais le Duc de Bourgogne & le Roi de Navarre sçurent lui persuader que c'étoit une justice que l'on devoit à l'Etat, & pour lui rendre la memoire de ce Ministre plus odieuse, on ne manqua point dans un grand repas qu'il donna aux Princes & à plusieurs Seigneurs, de faire paroître quantité de vases d'or & d'argent qu'on avoit trouvés dans le Château de Marcoussi, qui avoient servi autrefois à la table du Roi, & que Montagu avoit fait semblant de mettre en gage pour les besoins de l'Etat, & dont il s'étoit lui-même saisi pour des sommes qu'il avoit fournies.

Registre du Parlement.
Monstrelet chap. 58.

1409.

Feinte reconciliation de la Reine & du Duc de Bourgogne.

Quelque redoutable cependant que fût devenu le Duc de Bourgogne, il apprehendoit toûjours la Reine, dont il connoissoit l'adresse & l'ascendant qu'elle prenoit sur l'esprit du Roi, lorsqu'elle lui parloit : c'est pourquoi il entreprit de l'adoucir. Cette Princesse souhaitoit fort le mariage de son frere Louis de Baviere avec la fille du Roi de Navarre; le Duc lui offrit son service pour cela, & le fit conclure. La Reine en fut fort satisfaite, d'autant plus que la terre de Marcoussi, qui avoit appartenu à Montagu fut donnée à cette occasion au Prince de Baviere par Monsieur le Dauphin, qui avoit eu la confiscation de ce malheureux Ministre. Depuis ce tems-là la Reine affecta dans plusieurs rencontres de paroître fort contente du Duc de Bourgogne.

Ibid. ch. 57.

Annotations sur l'Histoire de Charles VI.

On presenta aussi un appas au Duc de Berri, que le Duc de Bourgogne n'estimoit gueres, & ne menageoit pas beaucoup. On lui fit accorder par le Roi le Gouvernement & les revenus du Duché de Guienne, quoique le Dauphin portât toûjours le titre de Duc de Guienne. Pour ce qui est du Duc de Bourbon, à qui sa droiture naturelle ne permettoit pas de dissimuler, ni sa generosité de se laisser corrompre, il ne put cacher son chagrin sur la mort de Montagu, & quitta de nouveau la Cour, pour se retirer dans ses Terres avec le Comte de Clermont son fils. Le Duc de Bourgogne le vit volontiers partir, comme un homme qu'il avoit toûjours trouvé en son chemin, & dont l'absence ne pouvoit lui être que très avantageuse.

Histoire Anonyme, l. 29. ch. 9.

Monstrelet chap. 57.

Lit de Justice pour la reformation de l'Etat.

Alors tous parurent agir de concert; & demanderent au Roi qu'on poursuivît l'affaire de la reformation de l'Etat. La Reine revint à Paris avec le Dauphin, & le Roi tint son lit de Justice dans la Chambre du Parlement le dernier jour de Decembre, où assisterent le Dauphin & les Princes du Sang. Il y fut resolu de faire une exacte recherche des Financiers, & de tous ceux qui avoient manié les deniers du Roi. On y proposa de se préparer à la guerre contre l'Angleterre, avec laquelle les Tréves avoient été renouvellées jusqu'alors à mesure qu'elles finissoient; mais il paroissoit par les grands préparatifs qu'on y faisoit, que Henri étoit resolu d'attaquer bientôt la France. Le Duc de Berri pour marquer son zele, offrit au Roi de renoncer à ses pensions, & s'engagea à donner la moitié des subsides qu'on levoit dans ses Domaines & dans son Appanage, & son exemple

ple fut suivi de tous les autres Princes qui firent de grandes offres.

1409.

On ôte à la Reine l'éducation du Dauphin.

Il se passa dans cette Seance du Parlement une chose fort desagreable pour la Reine, & qui lui fit connoître ce qu'elle avoit à craindre de cette union des Princes du Sang. Le Duc de Berri de concert avec les autres representa au Roi, que Monsieur le Dauphin entrant dans sa quatorziéme année, il étoit tems de le tirer des mains des femmes, & que la Reine se déchargeât du soin de son éducation sur quelqu'un des Princes du Sang. Cette Princesse voïant bien que la proposition seroit accordée, l'appuïa elle-même, & le Roi accorda ce qu'on lui demandoit. Il confirma neanmoins l'Ordonnance qu'il avoit faite trois ans auparavant, par laquelle il ordonnoit, que quand il seroit attaqué de sa maladie, la Reine auroit le Gouvernement du Roïaume: mais il y fut ajoûté, que quand elle-même seroit ou incommodée ou absente, Mr. le Dauphin présideroit au Conseil composé de ses cousins, & de ses oncles les Rois de Sicile & de Navarre, les Ducs de Berri & de Bourgogne, de Bourbon & de Baviere, & du Chancelier de France.

Annotations sur l'Histoire de Charles VI. p. 669.

Tresor des Chart.

1410.

Qui est donnée au Duc de Bourgogne.

Le Roi conformément à ce qui lui avoit été representé, pensa à choisir un des Princes, pour lui confier la conduite du Dauphin. Trois jours après, étant avec ce jeune Prince, il appella le Duc de Berri, lui demanda sur qui il pourroit jetter les yeux pour un si important emploi, lui faisant entendre que volontiers il le lui confieroit à lui-même. Le Duc s'excusa sur son grand âge, soit pour se faire prier, soit pour montrer son désinteressement, soit pour ne se pas charger de nouveaux soins; car il n'aimoit pas naturellement les affaires, & ne s'étoit trouvé jusqu'alors mêlé dans les intrigues de la Cour, que par des engagemens indispensables d'honneur & d'interêt. Il proposa le Duc de Bourgogne, en relevant beaucoup sa prudence, le Roi dut être surpris de cette generosité du Duc de Berri, n'ignorant pas combien il devoit être mécontent du Duc de Bourgogne, qui en avoit usé très-mal avec lui dans l'affaire de Montagu. Aussi n'étoit-ce pas l'intention du Duc de Berri, que le Roi suivît son avis; mais il prétendoit seulement se faire un merite auprès du Duc de Bourgogne de l'avoir proposé. Il étoit persuadé que le Roi aïant d'aussi grandes raisons & d'aussi essentielles qu'il en avoit d'exclure ce Prince, il ne l'agréeroit ja-

1410. mais, & il fut fort étonné de se voir pris au mot. Le Dauphin fort attaché de tout tems au Duc de Bourgogne son beaupere, malgré le soin que la Reine prenoit de lui en donner de l'aversion, témoigna qu'on lui feroit en cela un très-grand plaisir. Ainsi le Roi alors bien plus capable de se laisser toucher par la tendresse qu'il avoit pour son fils, que de se conduire par des raisons d'Etat, y consentit. Le Duc de Berri parut embarrassé de ce prompt consentement, & dit au Roi qu'il ne prétendoit pas refuser ses services à M. le Dauphin, & que toutes les fois qu'il plairoit au Prince, il assisteroit au Conseil. On le pria de le faire, quand sa commodité le lui permettroit: mais le Duc de Bourgogne instruit de tout par le Dauphin, ne lui tint point compte des avances qu'il avoit faites en sa faveur; & trois mois se passerent sans qu'on l'appellât une seule fois au Conseil. Il apprit avec chagrin que le Duc de Bourgogne s'étoit lié plus étroitement que jamais avec le Roi de Navarre; & comme cette liaison s'étoit faite sans sa participation, il vit bien qu'on étoit resolu de ne lui laisser prendre aucune part au gouvernement. Il fut encore plus irrité, quand il sçut que le Duc avoit choisi pour administrer les Finances des Essarts Prevôt de Paris. Le Duc de Berri haïssoit beaucoup cet Officier, sur-tout depuis qu'il avoit eu la hardiesse d'arrêter Pierre de l'Esclat un des principaux de son Conseil, dans le même tems qu'il se saisit de Montagu. Il comprit par-là que non seulement il alloit bientôt perdre toute la consideration qu'il avoit eue jusqu'alors à la Cour: mais encore qu'aïant affaire à un ennemi tel que le Duc de Bourgogne, il ne pourroit même y demeurer avec sûreté. C'est pourquoi malgré le peu d'inclination qu'il avoit à s'ériger en chef de parti, il resolut de s'en faire un, & y réussit.

Hist. Anonym. l. 29. ch. 6.

Tandis qu'il y travailloit sous-main, on apprit avec beaucoup de joie à la Cour les grands avantages que le parti de Louis d'Anjou avoit remportés sur Ladislas son concurrent, qu'il auroit infailliblement détruit s'il avoit sçu profiter de ses premiers succès. Louis avoit été reconnu pour Roi de Naples dans le Concile de Pise; ou plûtôt l'investiture de ce Roïaume qu'il avoit depuis long-tems, lui avoit été confirmée par le Pape Alexandre V. Son premier soin fut de rétablir ce Pontife dans Rome, dont Ladislas, qui soûtenoit Gregoire, s'étoit emparé.

Affaires de Naples. Le Duc d'Anjou en est reconnu Roi.

1410.

Il avoit paſſé en Italie avec une Flotte chargée de bonnes troupes Françoiſes, la plûpart Bretonnes & Angevines, qu'il débarqua à Livourne. Il n'eut pas plûtôt joint les Florentins & les Siennois, qui s'étoient déclarés pour lui & pour Alexandre, qu'il reprit tout ce que Ladiſlas avoit pris ſur les Florentins dans la Toſcane, & les Places dont il s'étoit emparé dans le Territoire du Patrimoine de S. Pierre, & alla ſe camper devant Rome. Il laiſſa là la conduite des troupes Françoiſes à Tannegui du Chaſtel, Chevalier Breton, & retourna en France pour y lever une nouvelle armée, comme il en étoit convenu avec le Pape Alexandre. Ce General & Paul des Urſins qui étoit à la tête des troupes de l'Egliſe pour Alexandre, aïant intelligence dans Rome, firent ſi bien, qu'ils attirerent au combat le Comte de Troïe qui y commandoit pour Ladiſlas, & le défirent. Les Romains du parti d'Alexandre voïant le Comte fuir vers la Ville, prirent les armes, ſe ſaiſirent d'une des portes, reçurent Tannegui du Chaſtel, qui pourſuivoit les fuïards l'épée dans les reins, & le rendirent maître de Rome.

Mort du Pape Alexandre. V. Jean XXIII. lui ſuccede.

Alexandre ne jouit gueres du fruit de cette victoire, étant mort peu de tems après. Il eut pour ſucceſſeur le Cardinal Balthazar Coſſa Napolitain, qui prit le nom de Jean XXIII. Il voulut d'abord impoſer d'autorité une taxe ſur le Clergé de France, pour ſubvenir aux frais de la guerre contre Ladiſlas; mais l'Univerſité de Paris s'y oppoſa fortement, & déclara que ces taxes étoient contre les libertés de l'Egliſe Gallicane, d'autant plus que le Legat exigeoit celle-ci comme une choſe duo. Cette oppoſition lui fit prendre des manieres moins imperieuſes, & le Roi lui accorda une moitié de Decime comme un preſent de charité, que le Clergé de France faiſoit au Siege Apoſtolique.

La lenteur du Roi de Naple, l'empêche de profiter de ſes avantages.

Quelque tems après Louis d'Anjou, Roi de Sicile étant revenu en Italie, gagna une grande bataille ſur Ladiſlas; mais elle lui devint inutile par ſa lenteur: ce qui fit dire au Prince vaincu, ces paroles que tous les Hiſtoriens ont recueillies, que ſi ſon ennemi n'avoit pas ceſſé de le pourſuivre le jour de ſa victoire, il ſe rendoit maître de ſon Roïaume & de ſa perſonne; que s'il l'avoit pourſuivi le jour d'après, il ſe feroit emparé de ſon Roïaume, & non pas de ſa perſonne; & qu'aïant

1410. attendu plus long-tems, il n'eut ni l'un ni l'autre; parce que lui aïant donné le loisir de se reconnoître, il mit tellement ordre à tout, qu'il l'empêcha de faire aucun progrès. Louis aïant perdu une si belle occasion de conquerir le Roïaume de Naples, & manquant d'argent & de vivres, se retira en France, où il trouva la Cour & la Famille Roïale partagée en Factions, dans lesquelles il s'engagea lui-même, sans presque plus penser à son Roïaume de Naples.

Fin de la Tréve avec l'Angleterre.

Histoire Anonyme, l. 30. chap. 6.

Cependant la Tréve avec l'Angleterre étant finie, les Armateurs de Harfleur se mirent en mer, & attaquerent les Vaisseaux Anglois qui transportoient en Guienne le Sénéchal de Bourdeaux, avec beaucoup d'armes & quelques troupes. Ils les battirent, se rendirent maîtres d'une partie des vaisseaux, prirent le Sénéchal prisonnier & quatre cens hommes avec lui, & rentrerent dans leur port chargés de butin.

Les Anglois eurent leur revanche par la trahison d'un Bourgeois de S. Omer, qui étoit depuis long-tems prisonnier en Angleterre, & qui, pour se tirer de captivité, promit de brûler les magasins que le Duc de Bourgogne faisoit, disoit-on, pour le siege de Calais Il tint sa parole, & aïant suborné un Charpentier qui travailloit aux machines d'Artillerie, il y fit mettre le feu qui consuma tout, & entre autres choses un amas prodigieux de bois de charpente, destiné à faire autour de Calais une espece de Ville, comme avoit fait autrefois Edouard Roi d'Angleterre, où l'on devoit loger une armée, au cas que la place n'eût pas été prise avant l'hiver.

Mais le Duc de Bourgogne abandonna bientôt son dessein du siege de Calais, qu'il avoit envie de prendre autant pour délivrer son Comté d'Artois du voisinage des Anglois, que pour l'avantage du Roïaume, qui lui servoit de prétexte; le Duc de Berri lui fit tourner tête ailleurs, & l'occupa d'autres soins.

Accommodement pour la Bretagne. Ibid. ch. 2.

Il y avoit de grands démêlés entre le Duc de Bretagne & le Comte de Penthievre au sujet de la Ville de Montcontour, que ce Comte avoit acquise du Comte de Château Briant, par échange, & dont le Duc prétendoit avoir la garde & les fruits de la premiere année. Le Comte de Penthievre lui en offrit le rachat; mais il n'y voulut point entendre. On en vint aux armes. Le Duc de Bretagne fit venir des troupes d'Angleterre

1410.

qui ravagerent toutes les terres du Comte. La Cour, aussi-bien que la plupart des Seigneurs du païs sçurent très-mauvais gré au Duc d'avoir appellé les Anglois. Il les renvoïa sur l'ordre qu'il en reçut du Roi, qui voulut que ce differend fût mis en arbitrage. Les deux parties nommerent des arbitres. Le Duc de Bretagne choisit le Roi de Navarre & le Duc de Bourbon, le Comte de Penthievre choisit le Roi de Sicile & le Duc de Berri. La Ville de Gien fut le lieu, où se tinrent les conferences, qui ne réussirent point; le Duc de Bretagne n'aïant pû s'accommoder des propositions qu'on lui faisoit. L'affaire fut terminée depuis par la cession que le Comte de Penthievre fit de Montcontour au Duc de Bretagne, moïennant un dédommagement.

On prétendit que les conferences de Gien n'avoient été qu'un prétexte, au moins dans l'intention du Duc de Berri, pour avoir occasion de sonder le Duc de Bretagne, & de tâcher de l'engager dans la ligue qu'on méditoit de faire contre le Duc de Bourgogne; & on l'y trouva assés disposé. Les conferences aïant eté rompues, le Roi de Sicile prit le chemin d'Italie, & le Roi de Navarre & les Ducs de Berri & de Bourbon celui de Paris.

Argentré Hist. de Bretagne, l. 10. c. [illegible]

A peine ces deux Ducs furent-ils un mois à la Cour, qu'ils partirent brusquement, sans en dire mot à personne, & s'en allerent de nouveau à Gien, où ils avoient donné rendez-vous aux Ducs de Bretagne & d'Orleans, & aux Comtes d'Alençon, de Clermont & d'Armagnac. Le Duc de Berri avoit déja la parole de la plûpart; il n'y eut presque plus rien à faire qu'à signer le Traité d'alliance, par lequel ils s'engagerent à fournir chacun un certain nombre de Gens d'armes & d'Archers. Ils resolurent d'aller à Paris si-tôt qu'ils auroient assemblé leurs troupes, d'y entrer en armes, & d'aller presenter leur Requête au Roi sur les desordres de l'Etat, & contre le Duc de Bourgogne, qui en étoit le principal Auteur. On mit en déliberation, mais sans rien conclure, si le Duc d'Orleans déclareroit la guerre au Duc de Bourgogne, pour tirer vengeance de la mort de son pere, ou s'il demanderoit seulement au Roi, que nonobstant le Traité de Chartres que lui & les Comtes de Vertus & d'Angoulême ses freres n'avoient signé que par force, il fît de nouveau instruire le procès touchant l'assassinat du feu

[illegible] Histoire Anon[illegible] Juvenal des [illegible]sins.

1410.

Duc d'Orleans leur pere. Le Duc d'Orleans pour s'attacher davantage le Comte d'Armagnac, lui promit en cette entrevûe d'épouser sa fille en secondes nôces, aïant perdu depuis quelque tems sa premiere femme Isabelle de France & Reine douairiere d'Angleterre. Cette assemblée se tint aux derniers jours d'Août & aux premiers du mois de Septembre.

Avant qu'elle se separât, les Princes écrivirent au Roi une Lettre, où plaignant la dure & l'indigne servitude où le Duc de Bourgogne le tenoit lui & Monsieur le Dauphin, ils le supplierent de trouver bon qu'ils fissent tous leurs efforts pour l'en délivrer. Ils affecterent neanmoins de ne pas nommer le Duc de Bourgogne dans leur Lettre qu'ils envoïerent aux Prelats, & à toutes les plus considerables Villes du Roïaume, avec d'autres qu'ils leur adressoient pour les engager à se joindre à eux, & à les seconder de tout leur pouvoir. Ils partirent aussi-tôt pour aller chacun dans leurs Terres, afin d'y lever des troupes, & se rendre ensuite tous ensemble à Paris.

Hist. Anonyme. Monstrelet. Des Ursins.

Le Duc de Bourgogne voïant cette tempête se former contre lui, ne différa pas de prendre ses précautions. Il avoit un grand avantage sur le parti contraire; c'est qu'étant maître de la personne du Roi & de celle du Dauphin, tous ses ordres étoient donnés en leur nom & sous leur Sceau, au lieu que ses adversaires n'agissant pas à l'ombre d'une telle autorité, étoient régardés comme des factieux & des rebelles.

Armement formé pour ce dessein.

La Cour envoïa défense par tout à tous les Gentilshommes de prendre les armes sans un commandement exprès du Roi, & ordre à ceux qui les avoient déja prises de les mettre bas, sous peine de confiscation de leurs Terres & de leurs Châteaux. Le Roi écrivit au Duc de Berri pour l'inviter à revenir auprès de lui, l'assurant que son retour lui seroit très-agréable, & qu'il l'y recevroit comme un neveu doit recevoir un oncle qui lui est très-cher; mais qu'il le prioit de licentier auparavant ses troupes, & de n'y venir qu'avec son train ordinaire. Le commandement & les prieres furent également inutiles. Le Duc de Berri répondit pour lui & pour les autres Princes, qu'il supplioit le Roi de trouver bon qu'ils ne desarmassent point, puisqu'il souffroit que le Duc de Bourgogne demeurât armé, & fît des levées de troupes de tous côtés.

Le Duc de Bourgogne arme de son côté.

Le Duc de Bourgogne se hâtoit d'autant plus d'en faire ve-

1410.
nir de ses Etats & d'ailleurs, qu'il ne trouva pas dans les Parisiens ce dévouement entier à son service, où ils paroissoient être avant le Traité de Chartres. Les Députés de Paris qu'il assembla avec ceux des autres principales Villes du Roïaume, lui refuserent les contributions qu'il leur demandoit, sous prétexte de la guerre qu'on alloit avoir avec l'Angleterre; mais qu'on prévoïoit bien qu'il destinoit uniquement à se soûtenir contre ses ennemis particuliers. Il n'osa les trop presser, & les congedia sans en avoir rien obtenu. Il proposa aux Parisiens de se choisir un chef qui pût les commander, en cas que les factieux vinssent attaquer Paris. Ils répondirent que le Duc de Berri aïant bien voulu depuis quelque tems accepter la qualité de leur Gouverneur, ils n'en reconnoîtroient point d'autre. Il voulut encore faire marcher le Ban & l'Arriere-Ban de l'Isle de France, sous les ordres du Prevôt de Paris. Il ne fut point obéi par la plûpart des Gentilshommes, parce, dirent-ils, que ce Prevôt n'étoit pas un homme assés qualifié pour être à leur tête. Les Parisiens se comportoient ainsi, moins par inclination pour le parti du Duc d'Orleans, que par la crainte d'une guerre civile, dont ils avoient déja éprouvé sous ce regne les funestes effets.

Ces desagreables refus obligerent le Duc de Bourgogne à penser à la paix, ou du moins à amuser ses ennemis par des negociations qui lui donnassent le tems de se fortifier contre leurs entreprises. Il écrivit au Duc de Berri d'une maniere fort respectueuse, pour l'exhorter à venir à la Cour, l'assurant qu'il étoit prêt de lui remettre entre les mains la personne du Roi & le gouvernement de l'Etat, pourvû qu'il ne se presentât point devant Paris en ennemi à la tête d'une armée. Ce fut par son conseil que le Roi envoïa au Duc de Berri l'Evêque d'Auxerre, le Comte de la Marche, le Grand-Prieur de Rhodes, le Sire de Tignonville, & Gontier Col, Secretaire d'Etat, ou plûtôt Secretaire du Roi, comme on parloit alors, & comme on parla encore long-tems depuis, pour lui representer les malheurs que la guerre civile alloit causer au Roïaume. Ils le trouverent à Poitiers avec les autres Princes & Seigneurs confederés; Tignonville porta la parole, & après un assés long discours, où il exposa les suites fâcheuses de toutes ces dissentions, & l'injustice d'un armement fait par des Sujets

1410. contre les ordres du Souverain, il conclut en priant le Duc de Berri de la part du Roi de congedier ses Troupes, & lui protesta que dès qu'il l'auroit fait, le Duc de Bourgogne congedieroit les siennes.

Le Duc fit répondre par l'Archevêque de Bourges son Chancelier, qu'il ne souhaitoit rien tant que la paix; qu'il conservoit pour le Roi son neveu toute la fidelité & tout l'attachement qu'il lui devoit; & qu'il se rendroit bientôt à Chartres avec les autres Princes, qu'il se comporteroit de maniere, que non seulement le Roi & Monsieur le Dauphin, mais encore tout le Roïaume connoîtroient la passion qu'il avoit pour le bien de l'Etat & pour le service de son Souverain.

Cette réponse generale fit connoître au Duc de Bourgogne, que le Duc de Berri ne donnoit point dans les pieges qu'il lui tendoit, & qu'il en faudroit venir à la guerre. Il s'étoit déja saisi de Creil Forteresse importante sur l'Oise, dont le Comte de Clermont fils du Duc de Bourbon, avoit le Gouvernement, & où d'abord on avoit refusé de recevoir le Roi, lorsque sous prétexte d'aller à la chasse dans le bois de Senlis, il avoit voulu s'en assurer. On posta des troupes à tous les ponts des rivieres des environs de Paris, & le Dauphin & le Duc de Bourgogne allerent à Melun, pour prier la Reine de revenir à Paris, ou du moins au bois de Vincennes avec ses enfans. On se défioit toûjours de cette Princesse, parce qu'on sçavoit son inclination pour la Maison d'Orleans, & on apprehendoit qu'elle ne livrât Melun au Duc de Berri. Elle ne put ou n'osa refuser ce qu'on lui demandoit; & si-tôt qu'elle fut sortie de la Ville, le Duc de Bourgogne y mit une forte garnison.

Il s'assure de Paris en y faisant entrer des troupes.

Cependant les troupes de part & d'autre s'avançoient vers Paris. Le Duc de Brabant frere du Duc de Bourgogne arriva avec six mille hommes & se logea dans Saint Denys. D'autres troupes en plus grand nombre, partie de Bourgogne, partie de Flandres, partie de Picardie parurent en même-tems: & les Parisiens furent bien surpris, quand ils virent, lorsqu'ils s'y attendoient le moins, entrer dans leur Ville huit mille hommes armés de pié en cap, que le Duc de Bourgogne partagea dans divers quartiers, & qu'il logea chés les Bourgeois. C'étoit-là pour lui un coup de partie, qui l'assuroit de cette Capitale, & dès-lors il commença à ne la plus ménager. Car com-

me

1410.

me il avoit besoin d'argent pour entretenir tant de troupes, il leva une Capitation sur tous les Bourgeois, dont les moins taxés païerent six écus d'or par famille. Cette taxe fut exigée avec la derniere rigueur, & sur le moindre délai, on voïoit arriver au logis de celui qui differoit de païer, une garnison de Soldats qui n'en sortoient point que l'argent ne fut délivré. Ce n'étoit plus alors ce Duc de Bourgogne, qui ne parloit autrefois que de suppressions d'impôts & de subsides; & le peuple reconnut sa folie d'avoir compté sur l'amitié des Grands dans un tems de factions.

D'autre part le Duc de Berri ne fut pas long-tems sans paroître aux environs de Chartres avec les Princes & les Seigneurs de son parti, excepté le Duc de Bourbon, qui étoit mort peu de tems auparavant, à l'âge de près de soixante & treize ans, engagé dans cette intrigue, nonobstant la droiture de son cœur, qui lui avoit toûjours inspiré l'aversion des cabales: mais il est de certaines conjonctures qui entrainent; & il étoit difficile à un Prince du Sang de son caractere de voir sans peine la France sous le joug du meurtrier de son neveu, & frere unique du Roi. Le Duc de Bretagne, malgré les engagemens qu'il avoit pris avec les Princes aux Conferences de Gien, demeura comme neutre; mais ses deux freres se partagerent. Le Comte de Richemond prit le parti de la Maison d'Orleans, & se trouva à Chartres avec seize cens Cavaliers. Giles de Bretagne son cadet se jetta dans le parti du Duc de Bourgogne, soit que chacun eût suivi en cela son inclination, soit que la politique du Duc de Bretagne eût eu part dans cette conduite.

Argentré Hist. de Bretagne.

Le Roi qui étoit alors en santé se trouva en de grands embarras. Quelques-uns lui proposerent de faire apporter l'Oriflame de S. Denys, d'ordonner à tous ses Sujets des deux factions de se ranger sous cet Etendart pour former un tiers parti, l'assurant qu'il deviendroit le plus fort & seroit en état de mettre les deux autres à la raison; mais ce Prince étoit en la puissance du Duc de Bourgogne, & n'étoit pas capable d'une telle resolution. Ainsi il prit le dessein de tenter encore la voie de la negociation. Il envoia au Duc de Berri qui s'étoit avancé jusqu'à Montlheri, l'Archevêque de Reims, l'Evêque de Beauvais, le Comte de la Marche, & le Grand-Maître de Rho-

[illegible]

1410. des. L'Université y envoïa aussi des Députés; mais on ne put rien conclure. Il pria la Reine de faire encore quelque effort. Elle prit avec elle le Comte Valeran de Saint Pol, & le Cardinal de Bar. On eut quelques conferences au Château de Marcoussi toûjours inutilement, le Duc de Berri persistant à vouloir aller trouver le Roi, & s'obstinant à entrer en armes dans Paris. Le Roi irrité resolut, par le conseil du Duc de Bourgogne, d'aller à la tête de son armée attaquer celle des Princes. Le Roi de Navarre & quelques autres du Conseil ne furent pas de cet avis; & on pria la Reine de faire encore une tentative, qui fut aussi inutile que les autres.

Le Duc de Berri qui voïoit qu'on ne faisoit que l'amuser, & que si les pluïes de l'Automne survenoient, il seroit obligé de congedier ses troupes, en laissant le Duc de Bourgogne en possession de Paris, & toûjours Maître de la Cour, quitta Montlheri, & vint se camper à Vincestre *, qu'on appelle aujourd'hui Bicestre par corruption, & qui lui appartenoit. Le Duc d'Orleans se logea à Gentilli, & on poussa les quartiers jusqu'auprès du Fauxbourg Saint Marceau. Alors les Parisiens craignant pour eux-mêmes, firent ce qu'ils avoient jusqu'alors refusé au Duc de Bourgogne, qui fut de lever à leurs dépens des Milices de la Ville, pour faire la garde, & se défendre contre les Princes. On allumoit des feux toutes les nuits sur les murailles & dans les rues, pour se précautionner contre les surprises, & on augmenta de deux cens hommes la garde du pont de Charenton. Les troupes des Princes s'emparerent de Saint Clou, le pillerent, & y commirent de grands excès. Le Roi en fut très-chagrin, & dit en colere au Duc de Bourgogne qu'il vouloit absolument qu'on s'accommodât.

Annot. sur l'Hist. de Charles VI. p. 659.

Au milieu de tous ces desordres on traitoit avec les Anglois d'une nouvelle Tréve, que l'on conclut. Elle devoit commencer à la Toussaints prochaine, & durer jusqu'à Pâques. On n'avoit garde de se rendre difficile là-dessus, dans l'état où étoient les choses.

Les deux partis en viennent aux mains.

Il se donnoit cependant quantité de petits combats, surtout du côté de Bicestre, où étoit le quartier du Duc de Berri, & on se croïoit tous les jours à la veille d'en voir donner un

* Cette Maison ou Château s'appelloit Vincestre, parce qu'il avoit appartenu à Jean Evêque de Vincestre en Angleterre, sur qui Philippe le Bel le confisqua l'an 1294. il le lui rendit dans la suite.

1410.

Moien proposé pour pacifier toutes choses.

décisif, lorsqu'on entra de nouveau en negociation, & avec plus de succès qu'on n'avoit fait jusqu'alors. Dans un grand Conseil que le Roi tint à Paris, le Roi de Navarre proposa un moïen de pacifier toutes choses ; ce fut que les Princes du Sang qui prétendoient avoir part au gouvernement, y renonçassent tous de commun accord, & que le Roi pour gouverner, se choisît un Conseil, qui seroit composé de personnes de probité & d'une prudence reconnue tirées des trois Etats du Roïaume. C'étoit là priver le Duc de Berri & le Duc de Bourgogne du plus cher objet de leur ambition ; mais aussi c'étoit couper pié à leurs jalousies mutuelles.

Comme le Roi de Navarre étoit étroitement lié avec le Duc de Bourgogne, on ne douta pas que la chose n'eût été concertée entre eux avant qu'on la proposât, car elle paroissoit fort desavantageuse au Duc, qui étoit en possession de l'autorité, & qui par là quitteroit la partie, & n'auroit pour tout avantage que l'exclusion de son Concurrent. Mais d'ailleurs il se voïoit comme assiegé dans Paris, devenu odieux aux Bourgeois, & regardé comme la cause de la guerre & de tous les desordres qu'elle causoit dans l'Etat. L'argent lui manquoit pour soudoïer tant de troupes étrangeres. Enfin un si bel exemple de moderation devoit lui faire grand honneur, l'autoriser à faire la guerre, & mettre tout le tort du côté du Duc de Berri, supposé que ce Prince refusât un tel accommodement.

Les Princes y consentent.

Il n'y eut toutefois rien de conclu là-dessus dans le Conseil ; mais quelques jours après les Députés de l'Université faisant au Roi une remontrance sur le même sujet, au retour d'une entrevûe qu'ils avoient eue avec le Duc de Berri, le Roi de Navarre prit la parole & dit au Roi, que lui & le Duc de Bourgogne étoient prêts de se retirer de la Cour, pourvû que le Duc de Berri, le Duc d'Orleans, & les autres de leur parti voulussent s'en éloigner aussi, & qu'on verroit par là qui étoient ceux qu'on devoit rendre responsables de la guerre civile, si elle continuoit. Ensuite adressant la parole aux Ducs de Bourgogne & de Brabant, il leur demanda s'ils ne l'avouoient pas sur ce qu'il venoit de déclarer. Ils répondirent qu'il avoit parlé conformément à leurs sentimens, & que le Roi n'avoit qu'à faire l'épreuve de leur obéïssance.

Toute l'Assemblée fut agréablement surprise. On tint Con-

1410. seil pour députer au Duc de Berri, & lui faire la proposition. Il la rejetta, & dit seulement qu'il consentiroit volontiers qu'on formât le nouveau Conseil; mais qu'il prétendoit en qualité d'oncle du Roi y avoir place parmi ceux qu'on choisiroit dans le corps de la noblesse. Ce n'étoit pas là de quoi il s'agissoit, mais les Députés, pour ne le pas rebuter, lui promirent de rendre compte au Roi de sa réponse. Ils s'attendoient bien qu'on ne s'en contenteroit pas; mais ils ne vouloient pas rompre la negociation, prévoïant bien que le Duc de Berri seroit à la fin obligé de consentir à ce Traité. On faisoit tous les jours de nouvelles propositions sans rien conclure; on imaginoit divers expediens pour fournir de la matiere aux Conferences, & l'affaire traîna jusqu'à la Toussaints. Durant ce tems-là les fourages de la campagne furent consommés, la cherté des vivres augmenta, les troupes se lasserent. Enfin le Duc de Berri se voïant dans la necessité de congedier bientôt son armée, & de laisser le Duc de Bourgogne en possession de ce qu'il ne pouvoit plus lui ôter, consentit à l'accommodement tel qu'on le lui avoit proposé d'abord. Le Traité fut conclu & signé: en voici les plus importans articles.

Articles de ce Traité appellé la paix de Bicêtre.
Continuation de l'Histoire & Chroniq. de Flandres, par Denys Sauvage, p. 127.

Que tous les Princes du Sang se retireroient & s'éloigneroient de la Cour avec leurs troupes. On excepta, je ne sçai pour quelle raison, le Comte de Mortain frere du Roi de Navarre.

Que les Princes & les Seigneurs dans leur marche ne passeroient point sur les Terres les uns des autres.

Que les Villes & Châteaux seroient remis entre les mains des Commandans qui avoient été nommés par le Roi.

Que les Princes & Seigneurs ne reviendroient point auprès du Roi, sans être appellés par Lettres Patentes & scellées du Sceau Roïal.

Que le Roi feroit choix de personnes d'honneur & de probité, qui ne seroient attachées ni par pension, ni par serment à aucun des deux partis, pour assister à ses Conseils.

Que les Ducs de Bourgogne & de Berri conviendroient entre eux de deux Seigneurs qui leur seroient agréables, pour être comme Vice-Gouverneurs de Monsieur le Dauphin; & que comme le Duc de Berri n'avoit point le brevet de la Charge de Gouverneur de ce jeune Prince, on lui en expedieroit un.

1410.

Que Pierre des Essarts Prevôt de Paris seroit déposé de son Office, & que le Roi en nommeroit un autre.

Enfin que le Roi accorderoit amnistie à tous les Chevaliers & Ecuïers qui auroient pris les armes contre ses ordres, ou refusé de les prendre pour son service, & qu'il en feroit expedier des Lettres à tous ceux qui en demanderoient.

Cette Paix fut appellée la Paix de Bicestre, parce qu'elle fut conclue dans ce Château, & par quelques-uns la trahison de Bicestre, parce qu'il n'y eut aucune sincerité des deux côtés. Les Chefs des deux partis s'en sçurent bon gré. Le Duc de Berri se fit grand honneur d'avoir obligé le Duc de Bourgogne de desemparer, & le Duc de Bourgogne d'avoir empêché le Duc de Berri d'entrer dans Paris, & d'approcher du Roi comme il le prétendoit. Tous deux partirent le même jour, qui fut le huitiéme de Novembre. Le Duc de Berri prit le chemin de Dourdan, & le Duc de Bourgogne celui de Meaux, chargés des maledictions des Parisiens & des gens de la campagne, qui porterent tout le poids de cette guerre, & s'en sentirent long-tems.

Le Heraut de Berri.

Il est marqué dans un Memorial de la Chambre des Comptes, que la licence des gens de guerre au dedans & au dehors de Paris, obligea une grande quantité de Bourgeois à quitter la Ville pour se retirer dans les bois & dans les autres Villes; & que le peu qui étoit resté de raisin aux vignes, de blé dans les champs, & de foin dans les prairies ne fut recueilli qu'après la Saint Martin.

Memorial cotté G fol. 149. v°.

En execution du Traité, des Essarts Prevôt de Paris fut destitué, & le Sire Brunau de Saint Clair fut mis en sa place. Le Roi aïant assemblé les personnes qu'il crut les plus sages & les plus gens de bien de sa Cour, choisit par leur avis ceux qui devoient composer son nouveau Conseil. Il nomma du corps des Ecclesiastiques l'Archevêque de Reims, & les Evêques de Noïon & de Saint Flour: du corps des Nobles les Sires d'Offemont, de Colard, de Mailli, de Rambure, de Blaru, & neuf autres Seigneurs. Un Ecrivain du Païs-Bas de ce tems-là ajoûte l'Evêque de Tournai aux trois Prelats que j'ai nommés, & marque les noms ou les qualités des autres Seigneurs; sçavoir Guichard Dauphin, Grand-Maître de France, le Grand-Maître de Rhodes, de Montenai, de Toursi, de Louvroi,

Monstrelet ch. 66.

1410. de Rumacour, un autre Touru de Saint George, & le Vidame d'Amiens. Il n'y en eut point du Tiers-Etat. Le Roi leur donna une pleine & entiere autorité sur tous ses Sujets, tant en paix qu'en guerre, tant au-dehors qu'au-dedans du Roïaume, & sur les Officiers des Finances, pour les confirmer dans leurs emplois, ou les changer selon qu'ils le trouveroient bon pour le bien de l'Etat.

On se flatta à la Cour, & dans le Roïaume, de l'esperance de voir la tranquillité rétablie : mais quand une fois les esprits sont mis en mouvement par une passion aussi violente que celle qui animoit les maisons d'Orleans & de Bourgogne, on ne doit gueres compter sur les accommodemens & sur les reconciliations que le cœur désavoue, dans le même-tems que la necessité ou la politique les commandent.

1411.

Nouveau sujet de brouillerie.

Histoire Anonyme, l. 30. chap. 14. &c.

A peine trois mois s'étoient-ils écoulés depuis la paix de Bicestre, qu'on reçut à la Cour des Lettres du Duc de Bourgogne adressées au Dauphin & aux nouveaux Ministres, par lesquelles il avertissoit qu'il sçavoit de bonne part, que le Comte d'Alençon, le Duc de Bourbon, & le Connétable préparoient sous-main une nouvelle entreprise contre Paris, pour en enlever le Roi, la Reine & le Dauphin, & que le Duc d'Orleans & le Comte d'Armagnac étoient les Chefs de cette nouvelle conspiration. Les Princes accusés aïant eu avis de cette Lettre du Duc de Bourgogne, firent grand bruit. Ils écrivirent non seulement au Roi & à la Reine, mais encore à la Maison de Ville de Paris, à l'Université, au Chapitre de Notre-Dame, & aux Religieux de Saint Denys, pour se plaindre & demander justice des calomnies qu'on leur faisoit. La Cour eut moins d'égard à leurs Lettres qu'à celles du Duc de Bourgogne, qui étoient confirmées par les avis qu'on recevoit des Provinces touchant certaines Assemblées extraordinaires des Gentilshommes, qui faisoient conjecturer quelques desseins cachés. C'est pourquoi on renouvella par tout le Roïaume les défenses qu'on avoit déja faites de prendre les armes sans l'ordre du Roi, en faveur de qui que ce fût, sous peine de confiscation de corps & de biens. On ordonna à tous les Prevôts de se saisir des Châteaux des Gentilshommes particuliers, & dès qu'ils s'appercevroient du moindre mouvement, d'y mettre garnison, & de leur courir sus, si on les voïoit s'attrouper.

Le Roi fait défense de prendre les armes.

1411.

Il étoit plus aisé de donner ces ordres & de porter ces défenses, que de les faire executer. Les Princes, sous prétexte de sûreté ou de magnificence avoient toûjours à leur suite grand nombre de Chevaliers & d'Ecuïers. Quelques-unes des troupes qu'ils avoient congediées couroient la Beausse, & y faisoient des ravages effroïables, & s'avouoient du Duc d'Orleans & des Seigneurs ligués. On écrivit aux Princes pour sçavoir ce qui en étoit ; & ils les désavouerent : sur quoi le Maréchal de Boucicaut s'étant avancé par ordre du Roi avec cinq cens hommes d'armes & grand nombre d'Arbalêtriers, surprit ces brigands, en tua beaucoup, les dissipa, & fit pendre la plus grande partie de ceux qui tomberent entre ses mains.

D'autre part le Duc de Bourgogne allarmoit sans cesse la Cour par ses Lettres, assûrant le Roi que les Princes n'attendoient que la fin du Printems pour se mettre en campagne ; qu'il sçavoit de bonne part qu'ils vouloient se jetter sur le Comté de Charolois ; & il le conjuroit de lui permettre d'armer pour défendre ses Domaines. Le Comte de saint Pol par le conseil du Duc, auquel il étoit tout dévoué, briguoit à la Cour le Gouvernement de Paris. Peu s'en fallut que le Roi ne le lui donnât ; mais la Ville s'y opposa en representant que le Gouvernement n'étoit point vacant, & que le Duc de Berri en étoit pourvû ; & les Bourgeois supplierent le Roi de vouloir bien qu'ils gardassent leur Ville, comme ils avoient fait jusqu'alors, avec toute la fidelité qu'il pouvoit attendre d'eux.

Les Princes ne [illegible] de le[illegible] chacun de leur côté. Monstrelet, c. [illegible]

Cependant au mépris des ordres du Roi, les Princes armoient en effet. Le Duc de Bourgogne, pour ne se pas laisser surprendre, le faisoit aussi. Sur les avis que le Roi en eut, il leur envoïa quelques Evêques & des Seigneurs de la Cour, pour leur commander de mettre bas les armes, & leur ordonner que s'ils avoient quelques nouveaux sujets de mécontentemens les uns des autres, d'en faire Arbitres la Reine & le Duc de Berri. Le Duc de Bourgogne fut surpris de ce qu'on vouloit qu'il mît ses interêts entre les mains de deux de ses plus grands ennemis. Il affecta neanmoins beaucoup de soumission, & dit qu'il seroit content de tout, pourvû que dans les nouveaux Traitez qui se pourroient faire, on ne fit rien de contraire aux Traitez de Chartres & de Bicêtre que tous les Princes du Sang avoient promis avec serment d'observer.

1411. Le Duc d'Orleans parut ſe ſoumettre plus volontiers que le Duc de Bourgogne à l'arbitrage de la Reine & du Duc de Berri, & offrit de licentier ſes troupes : mais il ajoûta une choſe qui marquoit bien ſon peu de diſpoſition à la paix, & qui choqua fort le Roi ; car il demanda qu'avant toutes choſes, non ſeulement on chaſſât de la Cour pluſieurs Seigneurs qui y étoient, mais encore qu'on leur fît leur procès comme à des traîtres, & qu'on l'écoutât ſur les griefs qu'il avoit à propoſer contre eux, & parmi ceux-là étoit le Vidame d'Amiens, un de ceux qui avoient été chargés du Miniſtere à la place des Ducs de Berri & de Bourgogne. Les autres étoient les Sires Jean de Neſle Chancelier du Dauphin, Charles de Savoiſi, Antoine de Craon, Antoine des Eſſarts, Moricet de Ruilli, & le Seigneur de Courcelles.

Monſtrelet chap. 69.

Diſpoſitions de la Cour à leur égard.

C'étoient-là de ces demandes que les factieux ont coûtume de ſubſtituer à la place d'une déclaration de guerre ouverte, & qu'ils font exprès, afin que le refus ſoit un prétexte pour eux de lever l'Etendart de la revolte. On regarda ainſi la Lettre du Duc d'Orleans. On renouvella les défenſes déja faites de prendre les armes, ſoit pour le Duc d'Orleans, ſoit pour le Duc de Bourgogne. On prit des précautions pour la ſûreté de la perſonne du Roi & de la Ville de Paris : & dans un Conſeil qui ſe tint au commencement de Juillet, où pluſieurs Seigneurs, beaucoup de Prélats, quelques Docteurs de l'Univerſité, & quelques-uns des plus conſiderables Bourgeois furent appellés, on propoſa de faire la guerre aux Princes. Le Chancelier en cette occaſion loua fort la ſoumiſſion du Duc de Bourgogne, & dit que la Reine par ordre du Roi étoit allée à Melun s'aboucher avec le Duc de Berri, afin de faire encore une tentative pour la paix ; mais qu'on n'eſperoit gueres que ce Prince voulût écouter un ſi ſage conſeil, & qu'il falloit ſe reſoudre à attaquer à force ouverte cette pernicieuſe Ligue.

Comme l'argent manquoit dans le tréſor, on propoſa de faire de nouvelles levées d'argent, & de comprendre dans la taxe les Suppôts de l'Univerſité & les Eccleſiaſtiques. L'Archevêque de Reims qui portoit la parole pour les Prelats, y conſentit en leur nom. L'Univerſité demanda du tems pour déliberer ſur ce qui la concernoit, & on le lui accorda. Le Chancelier de Notre-Dame de Paris fut choiſi pour faire la réponſe.

Il

1411.

Il parla non ſeulement au nom de l'Univerſité, mais encore au nom des Eccleſiaſtiques. Il le fit avec une hardieſſe qui en un autre tems ne ſeroit pas demeurée impunie : car en ſe plaignant de la mauvaiſe adminiſtration des Finances, il dit que ſi le Roi étoit moins prodigue, il n'auroit pas beſoin de taxer l'Univerſité, dont les Suppôts n'avoient que des revenus aſſés mediocres, & ſur l'article des Eccleſiaſtiques en general, il ne ſe contenta pas de dire que ces ſortes de taxes étoient des abus ; mais qu'on pouvoit croire avec raiſon ſur pluſieurs exemples des Hiſtoires anciennes, que c'étoit un ſujet de ſecouer le joug, & de dépoſer un Roi.

Le Chancelier de France releva cette parole ſeditieuſe : il ſe porta pour accuſateur contre l'Orateur de l'Univerſité ſur ce qu'il avoit avancé qu'un Roi pouvoit être dépoſé par ſes Sujets ; & il lui aſſigna un jour pour rendre raiſon de ce qu'il avoit dit. L'Orateur comparut au jour aſſigné, & donna ſa propoſition par écrit pour être examinée. Comme la Cour n'avoit que trop d'autres affaires, & qu'elle apprehendoit d'exciter de nouveaux troubles dans Paris, on donna à l'accuſé des Juges, qu'on ſçavoit bien qu'ils ne lui ſeroient pas contraires. C'étoit des Docteurs en droit Canon, qui jugerent en preſence du Roi, que le Chancelier de Notre-Dame n'avoit point parlé affirmativement ſur ce ſujet ; mais qu'il avoit ſeulement cité des exemples. La choſe en demeura-là par la crainte de revolter un Corps, à qui la Cour depuis le commencement du regne avoit laiſſé prendre beaucoup d'autorité.

Manifeſte du Duc d'Orleans.

Le Duc de Bourgogne, qui vit la Cour auſſi animée qu'il le ſouhaitoit contre le Duc d'Orleans, affecta plus que jamais de paroître ſoumis aux ordres du Roi. Il ſurſit les levées des troupes qu'il avoit commmencées, & demeura en Flandres, bien aſſuré que les Soldats ne lui manqueroient pas, dès qu'il en auroit beſoin. Le Duc d'Orleans tenoit une conduite toute oppoſée Il faiſoit venir des troupes de toutes parts, & ſur-tout d'Allemagne. Il fit un Manifeſte en forme de Lettres qu'il envoïa au Roi, au Dauphin, à l'Univerſité, & à la Ville de Paris, où il repreſentoit d'une maniere pathetique l'horreur de l'aſſaſſinat commis en la perſonne du Duc ſon pere, demandoit juſtice, & expoſoit les infractions faites par le Duc de Bourgogne au Traité de Chartres, & par la Cour même à celui de Bi-

Juvenal des Urſins.

1411. cêtre. Il marquoit en particulier que contre un des articles essenciels de ce dernier Traité, il y avoit dans le Conseil des gens & des principaux, qui étoient tous dévoués au Duc de Bourgogne, & attachés à ses interêts par serment.

Ceux qui jugerent alors de ce manifeste sans préoccupation demeurerent d'accord qu'il y avoit beaucoup de verité : mais ils blâmerent en même-tems la conduite du Prince, qui demandoit justice à son Roi les armes à la main.

Le Duc de Bourgogne lui répond.

Le Duc de Bourgogne répondit par un autre Manifeste d'une maniere qui le rendit odieux ; car ce n'étoit presque qu'un précis de l'Apologie que le Docteur Jean Petit avoit prononcée quelques années auparavant pour le défendre, & qui rouloit sur ce damnable principe, qu'il est permis de faire perir un Tyran de quelque maniere qu'on le fasse. Mais supposé qu'il entreprît de défendre une si mauvaise cause, il n'avoit gueres d'autre voie de le faire.

Ibid.

Cartel du premier pour déclarer la guerre à l'autre.
Monstrelet ch. 71.

Le Duc d'Orleans se menageant si peu avec la Cour, n'étoit pas disposé à garder plus de mesures avec le Duc de Bourgogne. Il lui envoïa déclarer la guerre par un Cartel signé de lui & de ses trois freres, qui commençoit en ces termes. *Charles Duc d'Orleans & de Valois, Comte de Blois &c. Philippe & Jean d'Orleans Comtes de Vertus & d'Angoulême, à toi Jean qui te dis Duc de Bourgogne, pour l'homicide horrible par toi proditoirement, de guet-à-pens, & par tes assassins ordinaires, commis en la personne de notre très-redouté Seigneur & pere Louis Duc d'Orleans frere unique du Roi, &c.*

Le Duc de Bourgogne reçut ce défi à Douai, le dixiéme d'Août, & y répondit trois jours après en termes également outrageans. De sorte qu'on se prépara à faire désormais une guerre ouverte, d'autant plus que de longues & frequentes conferences que la Reine & le Duc de Berri avoient eues ensemble durant ce tems-là à Melun, n'aboutirent à rien. On en avoit d'abord conçu de grandes esperances, & le Roi croïant la chose fort avancée, avoit envoïé au mois d'Août à Melun des Seigneurs, des Prelats, un President & trois Conseillers du Parlement : quelques Docteurs, le Prevôt des Marchands, & deux Bourgeois de Paris pour assister à la conclusion du Traité & pour la presser. Soit que tous ces gens-là, ou la plûpart fussent dans les interêts du Duc d'Orleans, soit que par

1411.

complaiſance pour le Duc de Berri toûjours animé contre le Duc de Bourgogne, ou peut-être pour la Reine même, ils agiſſent fort mollement, ils revinrent à Paris ſans avoir rien terminé, & ne rapporterent au Roi que des plaintes de la part du Duc d'Orleans ſur le peu d'égard qu'on avoit eu aux Requêtes preſentées par la feue Ducheſſe ſa mere, & par lui-même touchant l'aſſaſſinat du Duc ſon pere. Ils ajoûtoient que le Duc de Berri leur avoit dit pluſieurs fois, qu'il trouvoit qu'on faiſoit injuſtice au Duc d'Orleans de l'empêcher d'approcher du Roi, & de lui refuſer une reparation proportionnée à l'attentat commis contre ſon pere. En un mot on vit bien que le Duc de Berri n'avoit entretenu les Pariſiens de l'eſperance de la paix, que pour donner le tems au Duc d'Orleans de ſe rendre redoutable à la Cour, & qu'il y avoit eu de la colluſion entre lui & pluſieurs des Députés.

Dès que la choſe fut venue à la connoiſſance du peuple de Paris, il ſe déchaîna contre les Députés, les traita de traîtres & de perfides, & il les eût mis en pieces, s'ils ne ſe fuſſent promptement retirés.

Le Duc de Bourgogne fait mettre à Paris un Gouverneur à ſa devotion.

Le parti Bourguignon profita de cette conjoncture, pour animer les Bourgeois contre le Duc de Berri. Les eſpions que le Duc de Bourgogne avoit auprès des Princes écrivoient ſans ceſſe à leurs correſpondans de Paris, qu'on eût à ſe tenir ſur ſes gardes; que quelque mine que l'on fit de vouloir la paix, on ſongeoit à les ſurprendre & à piller la Ville. Ces Lettres ſe répandoient par tout; & par ce moïen le Duc de Bourgogne vint à bout de ce qu'il avoit inutilement tenté quelque tems auparavant, de faire un de ſes partiſans Gouverneur de Paris: car les Pariſiens ſe croïant trahis par le Duc de Berri, demanderent au Roi avec tant d'inſtances le Comte de ſaint Pol pour les commander, qu'il fut obligé de le leur accorder.

Ils ne furent pas long-tems ſans s'en repentir. Le Comte de ſaint Pol ſe voïant au comble de ſes vœux, ne penſa qu'aux moïens de ſe maintenir dans ſon poſte, ſans avoir nul égard au bien public. Il reſolut d'exterminer, ou de chaſſer de Paris tous ceux qui ſeroient contraires au Duc de Bourgogne, & s'appliqua à gagner la populace comme un inſtrument propre à l'execution de ſon deſſein.

Celui-ci met les Bou-

Un Boucher nommé le Goix, avoit trois fils, qui s'étoient

1411.

chers de cette Ville dans ses interêts sous le nom de Milice Roïale.

déja signalés par leur audace en faveur du Duc de Bourgogne l'année précedente, lorsque le Duc de Berri bloquoit Paris. Le Comte de saint Pol les choisit pour les faire Chefs d'un Corps de milice de cinq cens hommes : il leur en abandonna le choix, & ils les prirent parmi les Bouchers, & les plus déterminés de la lie du peuple.

Le Comte engagea pareillement dans son parti les Sainctions & les Thiberts, ausquels l'Historien donne aussi le nom de Bouchers, mais dans un autre sens.

Juvenal des Ursins.

Ces derniers dont il est tant fait mention dans l'Histoire des troubles de Paris de ce tems-là, étoient des gens riches, accredités parmi le Peuple, & qui ne faisoient pas par eux-mêmes le métier en détail. On voit dans la Carte Chronologique des Prevôts des Marchands & des Echevins de Paris, les Thiberts & les Sainctions plusieurs fois Echevins depuis l'an 1411. jusqu'à l'an 1433. leur emploi étant de fournir Paris de grosses chairs ; & ils avoient Jurisdiction & Intendance sur les Bouchers de la grande boucherie.

Societé des Sainctions & des Thiberts qui faisoit tout trembler.

Factum pour les Maîtres-Chefs, Maîtres anciens proprietaires des Boucheries de l'Apport de Paris, &c. contre les Marquises de Thianges & de Monte. an. &c

Mr. Pelisson Rapporteur.

Les principales pieces justificatives de ce que je raconte ici m'ont été communiquées.

C'étoit une societé assés singuliere & des plus anciennes du Roïaume. Elle étoit composée de plusieurs familles, qui étoient toutes ensemble proprietaires des boucheries qu'on appelle l'Apport de Paris, & de celles du Cimetiere saint Jean ; & à mesure que quelqu'une de ces familles s'éteignoit dans les mâles, son droit étoit aussi éteint au profit de celles qui restoient. Je dis dans les mâles ; car dans cette societé il y avoit une espece de loi Salique, qui excluoit les bâtards & les femelles, tandis qu'il se trouveroit des mâles dans les autres familles. On voit par un Contrat de l'an 1260. qu'il y avoit alors près de vingt familles qui formoient cette societé : elle a duré jusqu'à nos tems, & est aujourd'hui reduite à trois familles, sçavoir, à celle des Thiberts, des Sainctions & des Ladehors, qui ont encore la proprieté de ces boucheries. De sorte qu'il n'y a point de familles Bourgeoises à Paris qui puissent prouver leur ancienneté de cinq ou six siecles par filiation, & par des titres authentiques comme celles-là. Car outre le Contrat de 1260. ils ont une transaction de 1210. qui renvoie à un acte encore plus ancien.

Cette societé pour exercer sa Jurisdiction avoit une Chambre du Conseil, & droit de condamner à l'amende ; & l'Appel

des jugemens que le Maître-Chef & ses Assesseurs rendoient alloit au Châtelet. Cette Jurisdiction a duré jusqu'à ce que le Roi Louis le Grand réunit en 1673. les Justices particulieres à la Roïale. 1411.

Ces familles ont depuis long-tems des armoiries ; j'ai un jetton de cette Communauté de l'an 1576. & un autre que la Fabrique montre être encore plus ancien, où sont les armoiries des Thiberts, des Sainctions, des Ladehors & des Dauvergnes dont la famille s'est éteinte en 1660. Il y a encore plus longtems que ces familles se sont tirées du commun de la Bourgeoisie, & ont ajoûté à l'ancienneté de leurs races le relief que les Charges & la Magistrature y donnent. Il y avoit un Ladehors Lieutenant Criminel au Châtelet dès l'an 1474. & depuis il y a eu dans ces trois familles qui restent, des Maîtres des Requêtes, des Conseillers à la Cour des Aides, des Maîtres des Comptes, &c. & il y en a encore aujourd'hui.

Voilà ce que c'étoit que ces Maîtres-Chefs des Bouchers qui faisoient en l'an 1411. trembler tout Paris par l'autorité qu'ils avoient sur les gens de ce métier & sur la populace. Le Comte de saint Pol fit donc expedier aux Goix des Lettres Patentes de leur commission, sous le nom de milice Roïale. Ils avoient permission d'aller dans les rues en armes & en troupes, & d'arrêter de la part du Roi tous ceux qui seroient du parti Orleannois, que l'on nommoit Armagnacs, nom qu'on leur avoit donné dans le dernier blocus de Paris, parce que le Comte d'Armagnac beau-pere du Duc d'Orleans, étoit un de ceux qui avoient de plus nombreuses troupes, & dont les Parisiens & les environs de Paris avoient été les plus maltraités.

On donne les noms d'Armagnacs & de Bourguignons aux deux partis opposés du Duc d'Orleans & du Duc de Bourgogne.

Mettre dans une telle conjoncture l'autorité Roïale entre les mains de gens tout dévoués à une faction, c'étoit donner lieu à toutes sortes de violences, & abandonner à leur discretion les biens & la vie des plus honnêtes gens. On en vit bientôt les funestes effets. Ils assouvirent leur vengeance sur leurs ennemis particuliers, sous prétexte que c'étoit des Armagnacs. Les Partisans du Duc d'Orleans, qui n'étoient pas en petit nombre, s'unissoient quelquefois entre eux pour se défendre contre les Bourguignons ; car ce nom devint aussi un nom de parti, & l'on ne voïoit que des querelles & des meurtres dans Paris ; mais les Bourguignons prévaloient. Ces Chefs des Bouchers se char-

1411. geoient des requêtes de tous ceux qui vouloient faire des remontrances au Conseil du Roi : ils étoient admis dès qu'ils paroissoient, & on les écoutoit. Ce désordre fut cause qu'un très-grand nombre des plus considerables Bourgeois s'enfuirent de Paris, aimant mieux abandonner leurs maisons au pillage que de voir tous les jours leur vie à la merci de cette troupe de Factieux. L'Evêque de Xaintes aïant un jour opiné dans le Conseil pour la paix, & proposé pour cet effet que le Duc de Bourgogne demandât pardon au Duc d'Orleans, les Bouchers le sçurent, & resolurent de le massacrer ; & il auroit peri, sans l'autorité du Comte de saint Pol, qui eut beaucoup de peine à le tirer de leurs mains.

Mesures que prit le Roi pour sa sûreté.

Charles Cudoë Prevôt des Marchands, qui s'étoit échappé de Paris, fut privé de sa Charge. On mit à sa place Pierre Gentien honnête homme, & en même-tems aimé du peuple, dont le choix aveugle fait quelquefois par hasard justice au mérite. Le Roi & le Dauphin, qui ne se croïoient pas en sûreté dans l'Hôtel de saint Paul, vinrent loger au Château du Louvre : & comme on sçut que le Duc d'Orleans étoit en campagne avec une armée, on fit de nouvelles compagnies de Bourgeois, qui montoient la garde tous les soirs, pour garder les murailles & les principaux postes de la Ville. L'Hôtel de Nesle, qui étoit celui du Duc de Berri joignoit les remparts vers l'endroit où est aujourd'hui le College Mazarin. On rasa les murs de l'Hôtel du côté de la Ville, de peur de surprise, & on en boucha la porte, qui donnoit sur la campagne. Le Roi étant malade, on obligea le Dauphin à faire publier un placart qui fut affiché aux Carrefours, par lequel il étoit ordonné de la part du Roi à tous les partisans des Ducs de Berri & d'Orleans, & du Comte d'Alençon, de sortir incessamment de Paris sur peine de la vie, & de confiscation de tous leurs biens. Mais en même-tems, pour sauver en quelque façon les apparences, on publia une autre déclaration, par laquelle il étoit dit que les portes de Paris seroient également fermées, soit au Duc de Bourgogne, soit au Duc de Berri.

Hostilités des deux armées.

Cependant le Duc d'Orleans envoïa des détachemens de son armée en Picardie, dont la plûpart des Villes tenoient pour le Duc de Bourgogne. Ils y firent les plus effroïables désordres. Le Comte d'Armagnac saccagea la Ville de Roie. Bernard d'Al-

bret s'empara de celle de Ham. Le Duc d'Orleans ſurprit Montlheri, & manqua Corbeil. Les Villes du Vermandois députerent à la Cour pour demander du ſecours, auſſi-bien que celles du païs d'entre la Seine & l'Oiſe. Ils n'eurent point d'autre réponſe, ſi-non qu'elles tâchaſſent de pourvoir elles-mêmes à leur ſûreté : on envoïa ſeulement aux Païſans de ces quartiers la permiſſion de s'armer & de ſe défendre contre quiconque les attaqueroit, ſans qu'ils puſſent être recherchés pour la mort de ceux qu'ils auroient tués. Sur cette permiſſion ils s'attrouperent, & ſe mettant en embuſcade dans les bois, ils maſſacrerent quantité de Soldats du Duc d'Orleans ; mais dans la ſuite ils tuoient également ceux des deux partis, parce qu'ils en étoient également maltraités. 1411.

La Cour ſe déclare pour le parti Bourguignon.

Tandis que tout cela ſe paſſoit, le Duc de Bourgogne affectant une grande ſoumiſſion aux ordres du Roi, ſe tenoit en Flandres; mais il faiſoit ſes préparatifs ſous-main, afin d'être prêt à marcher au premier commandement qu'il ſçavoit bien qu'on lui envoïeroit bientôt de la Cour. En effet le Dauphin aïant tenu un Conſeil extraordinaire, pour déliberer des remedes qu'on pourroit apporter à tant de maux, les partiſans du Duc de Bourgogne y firent l'éloge de la moderation & de l'obéïſſance de ce Duc, y exagererent l'injuſtice de la revolte du Duc d'Orleans, les déſordres & les cruautés exercées par ſes troupes, & conclurent que le Roi ne pouvant pas ſe diſpenſer de ſe mettre à la tête d'un des deux partis, il lui convenoit beaucoup plus de ſe déclarer pour le Duc de Bourgogne, que pour celui des rebelles.

Le Comte de ſaint Pol étoit déja ſûr de la plûpart des ſuffrages, & la crainte empêcha ceux qui n'étoient pas de cet avis de s'y oppoſer. Il fut reſolu qu'on ordonneroit à tous les Gentilshommes qui n'avoient point encore pris parti de s'armer au plûtôt, pour ſe rendre auprès du Dauphin au vingtiéme du mois de Septembre, & que ce Prince écriroit au Duc de Bourgogne, pour lui ordonner de lui amener une armée. Cette Lettre eſt datée du vingt-huitiéme jour d'Août.

Violences qui s'en ex- [illegible] contre ceux des Princes.

Auſſi-tôt que le reſultat du Conſeil eut été ſçu dans Paris, les Bouchers ſuivis d'une multitude infinies de populace, vinrent crier ſous les fenêtres du Dauphin qu'il leur fût permis de courir ſur les ennemis de l'Etat; cela vouloit dire, qu'on leur don-

1411. nât la permission de piller les maisons des serviteurs des Princes. On n'osa la leur refuser, & on ordonna qu'au cas qu'il fût à propos de faire des courses à la campagne, ils se rangeroient sous les enseignes du Comte de saint Pol, du Seigneur David de Rambure, & des Sires Antoine de Craon, & Enguerrand de Bournonville. On déclara confisqués tous les biens de ceux qui étoient dans le parti des Princes. On priva de la Charge de Grand-Maître des Arbalêtriers ou de l'Artillerie de France, le Sire de Hangest de Hugueville sur des Lettres interceptées, que le Duc de Bourbon lui écrivoit. On saisit le temporel de Jean de Montagu Archevêque de Sens, frere du Sire de Montagu executé quelques années auparavant. On nomma le Sire de Saint Georges pour le Gouvernement de Guienne à la place du Duc de Berri, qui aïant laissé le commandement de l'armée au Duc d'Orleans, s'étoit retiré dans le païs de ses appanages, pour y maintenir les peuples dans son parti. On n'osa neanmoins toucher à la Charge de Connétable possedée par Charles d'Albret; parce que ce Seigneur avoit plusieurs Villes & Forteresses du côté de Bourdeaux; & on apprehenda que si on le poussoit, il ne se donnât aux Anglois; ce qui marquoit après tout que la fureur des guerres civiles n'avoit pas encore entierement étouffé dans le cœur des Factieux tout sentiment d'affection pour leur patrie.

Siege de Ham par le Duc de Bourgogne.

Le Duc de Bourgogne aïant reçu de la Cour dès le premier de Septembre l'ordre qu'il attendoit avec impatience, se mit bientôt en campagne à la tête d'une armée de soixante mille hommes*, & vint assieger Ham, où Bernard d'Albret fit une vigoureuse resistance: mais l'artillerie du Duc aïant fait en peu de tems de grandes breches en divers endroits de la muraille, Albret vit bien qu'il falloit perir, ou trouver moïen d'échapper à un ennemi, dont il ne pouvoit attendre de quartier, ni pour lui, ni pour ses gens. Il fit meilleure contenance que jamais la veille du jour que le Duc de Bourgogne devoit faire donner l'assaut general: mais la nuit suivante, après avoir fait avertir secretement tous les Soldats, il sortit de la Ville du côté qu'elle n'étoit point encore tout à-fait investie, & se sau-

* Juvenal des Ursins p. 227. dit que dans cette armée il y avoit bien quatre mille, tant canons que couleuvrines: cela montre qu'on donnoit alors le nom de canons aux Arquebuses, & à d'autres especes d'armes à feu bien plus petites que celles ausquelles le nom de canon est demeuré.

va

1411.

va à Chauni, abandonnant les habitans à la fureur des ennemis, qui dès le lendemain matin, aïant sçu la fuite de la garnison, entrerent sans resistance dans cette malheureuse Ville, & y mirent tout à feu & à sang.

Il introduit les Anglois dans le Roïaume.

Pendant que le Duc de Bourgogne assiegeoit la Ville de Ham, le Comte de Nevers son frere, le Duc de Lorraine, & Jean de Châlon Prince d'Orange saccageoient impitoïablement le Comté de Tonnerre, dont le Seigneur Vassal du Duc de Bourgogne s'étoit jetté dans le parti du Duc d'Orleans. On devoit s'attendre à tous ces funestes effets de la guerre civile; mais de quoi tout le monde fut étrangement surpris, ce fut de voir le Comte d'Arondel arriver au camp du Duc de Bourgogne avec huit cens hommes d'armes & mille Archers. On en murmura jusques dans son armée même: on en fut indigné à la Cour, & on y disoit qu'il étoit encore plus pardonnable au Duc d'Orleans d'avoir rompu la paix, qu'au Duc de Bourgogne d'avoir introduit les Anglois dans le Roïaume. Il étoit pourtant vrai qu'il n'étoit en cela plus coupable que le Duc d'Orleans, que parce qu'il avoit mieux réussi que lui dans sa negociation auprès du Roi d'Angleterre, qui fut vivement sollicité par les deux partis de leur envoïer du secours: mais il avoit donné la preference au Duc de Bourgogne, comme à celui sur lequel il pouvoit compter le plus sûrement pour la ruine de la France, tant à cause de sa grande puissance, qu'à cause du voisinage du Comté de Flandres, où les Anglois pouvoient débarquer plus aisément. Le Duc de Bourgogne écrivit au Dauphin pour se justifier sur cet article, par la necessité de se défendre contre ses ennemis qui l'étoient aussi de l'Etat, & l'assûra que le Traité qu'il avoit fait avec le Roi d'Angleterre pour en être secondé, ne contenoit rien qui pût porter aucun préjudice au Roïaume. Il écrivit la même chose aux principales Villes de France, où ses partisans publioient aussi-bien qu'à Paris, que les Princes confederés avoient dessein de déposer le Roi & d'en mettre un autre à sa place. Le Dauphin se contenta de ses excuses; & comme il étoit tout-à-fait dans les interêts de ce Duc son beau-pere, on continuoit d'agir à Paris suivant toutes les vûes de la faction Bourguignone. Des Essarts fut rétabli dans la charge de Prevôt de Paris, & Bruneau de saint Clair déposé. On pourvût à la sûreté des Ponts de Creil sur Oise, de

Juvenal des Ursins.

1411. ſaint Clou, de Charenton, de Corbeil, de ſaint Denys, où Robert de Châtillon fut mis pour Commandant avec une garniſon de Bourgeois de Paris. La plûpart des Villes du Roïaume ſuivirent l'exemple de la Capitale, & donnoient la chaſſe aux Armagnacs, c'eſt-à-dire, à ceux du parti d'Orleans. Enguerrand de Bournonville Gouverneur de Senlis en défit un Corps conſiderable auprès de cette Ville-là. Les païſans des environs s'étant attroupés pour donner ſur les fuïards, ne furent pas ſi heureux, car ils furent chargés par le Comte d'Armagac qui les tailla en pieces; & ſept cens demeurerent ſur la place.

Ce tre-tems qui l'oblige de faire retraite après la priſe de Ham.

Juvenal des Urſins.

Ces petits combats ne décidoient rien; mais on s'attendit à voir bien du ſang répandu, quand on ſçut que les deux armées s'approchoient l'une de l'autre. Le Duc d'Orleans s'avança juſqu'à Mondidier ſur la fin de Septembre, après avoir laiſſé une forte garniſon à Beaumont ſur Oiſe. Le Duc de Bourgogne n'étoit qu'à dix lieues de l'armée ennemie dans la reſolution de l'attendre pour la combattre; mais la meſintelligence des Flamans & des Picards qui avoit commencé à la priſe de Ham pour le partage du butin, l'obligea à faire retraite. Les Flamans lui déclarerent que le tems de leur ſervice étant paſſé, ils vouloient retourner dans leur païs: & il ne fut pas en ſon pouvoir de les retenir. Les Picards ſe voïant abandonnés des Flamans lui demanderent auſſi leur congé qu'il leur accorda; mais en partant ils donnerent ſur les bagages des Flamans & les pillerent. Ainſi le Duc de Bourgogne fut contraint de ſe retirer en Artois dès le vingt-ſeptiéme de Septembre.

Monſtrelet ch. 78.

Le Duc d'Orleans ſçachant la retraite du Duc de Bourgogne, aſſembla le Conſeil de guerre afin de déliberer s'il le pourſuivroit, pour tâcher de le défaire au paſſage de la Somme. La choſe paroiſſoit immanquable; mais on lui conſeilla d'aller ſans tarder à Paris, où la fuite du Duc de Bourgogne pourroit cauſer quelque revolution qui auroit de tout autres ſuites pour ſon parti, que la défaite d'une partie des troupes de Bourgogne.

Le Duc d'Orleans prend ſaint Denys.

Dans cette vûe le Duc d'Orleans repaſſa l'Oiſe, & vint inveſtir Saint Denys, où le Prince d'Orange s'étoit jetté avec un aſſés bon nombre de troupes. L'aſſaut fut donné à la Ville par les Bretons, dont il y avoit grand nombre dans l'armée du Duc

1411.

d'Orleans composée pour la plûpart des Soldats de cette Nation, de Gascons & d'Allemands. Ils furent repoussés ; mais les fleches, & la poudre commençant à manquer au Prince d'Orange, il capitula l'onziéme d'Octobre, & rendit la Ville à des conditions honorables ; de quoi il fut fort loué. *Journal des Ursins*

Allarmes des Parisiens. Monstrelet. c. 79.

Cette prise allarma extrêmement les Parisiens, dont l'inquiétude augmenta beaucoup par la trahison du Sire de Puisieux (d'autres l'appellent de Pise) qui, indigné de ce qu'on lui avoit preferé Guillaume de Beaumont pour le commandement du Pont de S. Clou, le livra aux ennemis une nuit qu'il étoit de garde. Ce pont donnoit moïen aux troupes du Duc d'Orleans de courir en Normandie, de bloquer Paris de ce côté-là, & le rendoit maître de toutes les petites Places des environs, dont les garnisons s'enfuïrent dès qu'ils sçurent cette prise.

Quatre cens Bourgeois de Paris, la plûpart gens du peuple, firent une sortie malgré le Comte de Saint Pol, pour aller charger un parti ennemi, qui s'étoit avancé jusqu'aux portes. Ils donnerent dans une embuscade, & furent taillés en pieces ; ceux qui rentrerent dans la Ville commencerent à crier contre ce Comte de ce qu'il ne les avoit pas soûtenus ; la populace s'émut, ils arracherent son étendart qui étoit planté sur la porte de Saint Denys, & le mirent en pieces. On étoit au moment de voir une dangereuse sedition, si la presence & l'autorité des Comtes de Nevers & de Penthievre, qui accoururent aussi-tôt, n'eussent appaisé les plus mutins.

Desolation des environs de leur Ville.

On ne vit jamais une desolation pareille à celle des environs de Paris. Les incendies, les violemens, les plus horribles sacrileges se commettoient impunément par des troupes qui n'étoient point païées, & que les Generaux ne retenoient que par l'attrait du butin. Quoique le Duc de Berri ne fût point dans l'armée, la populace de Paris se vengea sur son Château de Bicestre, où les Bouchers mirent le feu, & où ce qu'on regretta le plus, fut la perte d'une infinité d'excellens tableaux, dont ce Prince avoit rempli ses appartemens. Mais ce n'étoit pas seulement par ces voies violentes, & par le blocus qui étoit déja formé d'un côté, que le Duc d'Orleans entreprenoit d'obliger les Parisiens à renoncer au parti Bourguignon ; il y ajoûta l'artifice. *Juvenal des Ursins*

1411.

Il n'ignoroit pas combien on avoit murmuré à Paris contre le Duc de Bourgogne à l'occasion des Anglois qu'il avoit fait venir à son armée. Il repandit sur cela des bruits les plus capables de rendre ce Prince infiniment odieux. Jean de Montagu Archevêque de Sens fit courir un écrit contenant un prétendu Traité du Duc de Bourgogne avec le Roi d'Angleterre, dont les principaux articles étoient, que sa fille épouseroit le Prince de Galles; qu'il seroit secondé de toutes les forces de l'Angleterre contre ses ennemis, & qu'il feroit hommage au Roi d'Angleterre de son Comté de Flandres. On ajoûtoit dans cet écrit que le Duc de Bourgogne pour gage de sa parole avoit déja reçu garnison Angloise dans Gravelines, Dixmude, l'Ecluse & Dunkerque, & que ce n'étoit qu'en execution de ce Traité, que le Roi d'Angleterre lui avoit envoïé les huit cens hommes d'armes, & les mille Anglois dont j'ai parlé.

Manuscrit de M du Puy cité dans les Annot. sur l'Histoire de Charles VI. pag. 7[illegible]7.

Ce dernier fait, dont on sçavoit la verité, servoit à donner de la couleur au reste; & un tel écrit joint aux maux que les Parisiens souffroient étoit capable de produire de très-mauvais effets pour le Duc de Bourgogne. Ses Partisans tâchoient de les empêcher par les déclarations qu'ils faisoient publier de la part du Roi contre les Princes ligués, par lesquelles il les déclaroit désobéïssans, & rebelles, & les accusoit d'avoir entrepris de lui ôter la Couronne & de faire un nouveau Roi. Mais la prompte arrivée du Duc de Bourgogne déconcerta tous les artifices du parti contraire.

On lui fit sçavoir l'état des choses, le danger où sa retraite avoit mis ses affaires, & que sa présence étoit absolument necessaire à Paris. Son armée s'étant rompue de la maniere que je l'ai dit, il lui étoit impossible de la rassembler; & quand il l'auroit pû faire, la saison étant aussi avancée qu'elle l'étoit, les chemins très-mauvais, la Picardie toute ruinée, il lui auroit fallu bien du tems pour la conduire de Flandres à Paris. Il resolut donc d'y venir avec peu de troupes, & de tâcher de s'y jetter à quelque prix que ce fût.

Le Duc de Bourgogne [illegible] prompte[illegible]

Il prit avec lui seulement deux mille Archers, & six cens hommes d'armes Anglois. Il marcha à grandes journées, & arriva à Pontoise qui tenoit pour son parti. Dès que le Duc d'Orleans le sçut, il délibera s'il iroit l'y assieger. C'étoit assés l'avis du Comte d'Armagnac; mais il ne vouloit pas se charger du

1411.

ſuccès de l'entrepriſe, qui étoit en effet très-hazardeuſe. Car il falloit ne pas abandonner les poſtes dont on s'étoit rendu maître aux environs de Paris, & les tenir bien garnis; de ſorte qu'on n'eût pu faire le ſiege de Pontoiſe qu'avec une partie de l'armée, qu'il eût encore fallu partager pour inveſtir la Place, tant en-deçà, qu'au-delà de la riviere d'Oiſe, afin que le Duc de Bourgogne ne pût point échapper; parce que l'unique but qu'on ſe propoſoit dans cette reſolution, étoit de le prendre; mais tandis qu'on déliberoit, le Duc de Bourgogne, qui n'étoit venu à Pontoiſe que pour attirer les ennemis de ce côté-là, *Monstrelet c. 8.* rebrouſſa chemin, & vint paſſer la Seine au pont de Meulan le vingt-troiſiéme d'Octobre; & trois mille hommes des milices de Paris étant venus au-devant de lui pour le recevoir, il entra dans la Ville par la porte Saint Jacques, ſans avoir trouvé en ſon chemin perſonne qui oſât lui diſputer le paſſage.

Il étoit tems qu'il arrivât; tout le peuple étoit allarmé & diſpoſé à la ſedition; mais ſa preſence calma & raſſura tous les eſprits. Il voulut, pour rendre les Anglois qu'il avoit amenés agréables aux Pariſiens, que dès le lendemain ils attaquaſſent les poſtes de Montmartre & de la Chapelle occupés par trois cens Bretons. Ils le firent avec l'intrepidité ordinaire à la nation, & les emporterent. Ils prirent pluſieurs priſonniers, & rentrerent avec eux comme en triomphe dans Paris.

Ce déſavantage obligea le Duc d'Orleans de rapprocher ſes quartiers les uns des autres, & d'abandonner quelques poſtes qu'il étoit difficile de garder; mais la ſaiſon avancée & le défaut d'argent l'inquietoient pour le moins autant que l'activité du Duc de Bourgogne, qui faiſoit de frequentes ſorties, & tenoit continuellement les aſſiegeans en haleine. Le Duc d'Orleans trouva une reſſource dans l'Abbaïe de Saint Denys, où il ſçut que la Reine avoit fait cacher une grande quantité de vaiſſelle d'or & d'argent. Il y envoïa le Comte d'Armagnac, qui contraignit les Religieux à lui livrer une grande partie de ce Treſor, & on le diſtribua aux principaux Chefs pour leur aider à païer leurs Soldats.

Cependant le Duc de Bourgogne qui cherchoit à frapper l'i- *Ancienne Bulle du Pape qu'on fait renou-[illegible] & fulminer contre les Princes.* magination du peuple, & à lui rendre ſes ennemis de plus en plus odieux, s'aviſa de faire tirer du Treſor des Chartres du Roi une Bulle d'Urbain V. que ce Pape avoit fulminée il y

1411. avoit environ cinquante ans sous le Regne du Roi Jean contre ce qu'on appelloit alors *les Compagnies* : c'étoient des corps d'armée entiers de Brigans, qui ravageoient tout le Roïaume. Le Duc mit cette Bulle entre les mains de quelques Docteurs, qui déclarerent que n'aiant été limitée par le Pape ni pour le tems, ni pour les lieux, elle avoit encore toute sa force contre ceux qui saccageoient le Roïaume à la maniere *des Compagnies* : & qu'on pouvoit la remettre en vigueur par l'autorité du Roi & des Prélats contre le Duc d'Orleans & tous ses adherens. Le rapport de la décision des Docteurs aïant été fait au Parlement & au Conseil du Roi, elle y fut approuvée. On observa toutes les formalités, & après une Procession generale, on publia la Bulle dans l'Eglise de sainte Genevieve en presence du Clergé & du peuple ; & le Duc d'Orleans, le Duc de Bourbon, les Comtes d'Alençon & d'Armagnac & le Connétable, qui étoient actuellement dans l'armée ennemie, & tous leurs complices furent déclarés désobéïssans au Roi, rebelles, ennemis de l'Etat, & excommuniés. Les cloches sonnerent aussi-tôt, les cierges furent éteints, & on continua tous les Dimanches à faire cette ceremonie, où l'on ne donnoit plus à ces Princes, ni les titres de Ducs, ni celui de Comtes, ni celui de Princes, & tous les prisonniers de leur parti qui mouroient dans les prisons de Paris étoient traînés à la voirie, & privés de la sepulture en terre sainte. Ces ceremonies produisirent sur l'esprit du peuple tout l'effet que le Duc de Bourgogne avoit prétendu. On ne regardoit plus les Orleannois seulement comme les ennemis de l'Etat, mais comme les ennemis de Dieu, sur lesquels le Ciel alloit repandre sa malediction. Les Parisiens furent confirmés dans cette pensée par le mauvais succès d'une entreprise que le Duc d'Orleans fit alors sur Senlis, où les Troupes qu'il y emploïa furent entierement défaites.

Juvenal des Ursins.

Mauvais effets qu'elle produisit pour leur parti.

Le Duc de Bourgogne se servit de cette heureuse disposition, pour les encourager à reprendre le poste de S. Clou. Les ennemis, qui le regardoient comme le plus important de tous ceux dont ils s'étoient emparés, l'avoient extraordinairement fortifié : & le Duc d'Orleans y avoit mis pour le garder quinze cens Gentilshommes Bretons, Auvergnacs & Gascons. Le Duc de Bourgogne recommanda extrêmement le secret au

Conseil de guerre qu'il assembla sur ce sujet, & fit préparer secretement des bateaux qu'il remplit de feux d'artifice, pour attaquer le pont dans le tems qu'on donneroit l'assaut à la Place. 1411.

Aïant tout bien concerté, & assigné à chacun le poste qu'il devoit insulter, il partit de Paris vers le minuit avec les Troupes Angloises, les Gendarmes de Picardie, & quinze cens Parisiens. Les brûlots descendirent en même-tems la riviere, & arriverent avant les Troupes de terre. Le pont fut bien défendu, & les brûlots firent peu d'effet. Le Duc de Bourgogne fit attaquer la Place au point de jour par divers endroits sous la conduite d'Amé de Viri & d'Enguerrand de Bournonville. L'attaque fut si brusque, que les retranchemens furent forcés en peu de tems. On poursuivit les ennemis dans le Bourg, on en fit un très-grand carnage, & il demeura sur la place neuf cens Gentilshommes la plupart Bretons. Le Sire de Combour Seigneur Breton & plusieurs autres furent pris, le reste fut mis en fuite. Le Heraut de Berri.

Cette perte découragea entierement les Troupes du Duc d'Orleans, qui l'aïant appris à S. Denys, en partit avec beaucoup de précipitation pour s'éloigner de Paris, abandonna une partie de ses chariots & de ses bagages, & s'en alla à Montargis. Ce fut là un coup mortel pour son parti ; & celui du Duc de Bourgogne prit entierement le dessus. On déclara de nouveau le Duc d'Orleans & ses confederés ennemis de l'Etat, tous leurs biens & tous leurs domaines furent confisqués, & l'Arrêt de leur condamnation envoïé à toutes les Villes de France. Le Comte de Saint Pol assiegea & prit Couci, qui appartenoit au Duc d'Orleans. On saisit le Comté de Vertus, qui étoit le titre de son second frere, les Comtés de Valois & de Clermont se soumirent. Limoges, Toulouse, & tout le Languedoc qui avoient suivi le parti du Duc de Berri, parce qu'il étoit leur Gouverneur, l'abandonnerent. On envoïa en Guienne le Sire d'Heilli Maréchal de Dauphiné, pour ravager les domaines du Connétable. Le Duc de Bourgogne mena le Dauphin à Etampes, place du Duc de Berri pour l'assieger, & y faire ses premieres armes ; mais les Bourgeois lui en apporterent les clefs, & il força ensuite le Château & quelques Forteresses des environs, qui oserent resister. Dourdan se soumit

Celui du Bourguignon prend entierement le dessus.

Juvenal des Ursins.

Ibid.

1411. auſſi au Dauphin ſans coup ferir. Pluſieurs Seigneurs abandonnerent le Duc d'Orleans, & obtinrent leur grace à ce prix, & entre autres le Sire Jean d'Hangeſt Grand-Maître des Arbalêtriers de France.

Tous ces ſuccès ne furent troublés que par le malheur du Comte de la Marche, qui fut ſurpris dans ſon quartier par un parti des Troupes Orleannoiſes, & emmené priſonnier à Orleans avec un grand nombre de Gentilshommes : c'eſt ce qui ſauva la vie à pluſieurs de ceux que le Duc de Bourgogne avoit pris, & qu'on avoit conduits à Paris pour les faire executer; mais on ne le fit pas, parce qu'on apprehenda que le Duc d'Orleans n'uſât de repreſailles contre les Gentilshommes qui avoient été faits priſonniers avec le Comte de la Marche. Dans cette défaite, le Goix fameux Chef des Bouchers fut bleſſé à mort, & tranſporté à Paris, où il mourut. Le Duc de Bourgogne, pour reconnoître les ſervices qu'il lui avoit rendus, & pour ſe gagner de plus en plus l'affection du peuple, voulut aſſiſter à ſes funerailles.

Juvenal des Urſins.

Après ces expeditions le Dauphin revint à Paris le dix-huitiéme de Decembre, où il recevoit tous les jours d'agréables nouvelles touchant les Villes & les Châteaux, qui ſe rendoient de tous côtés. Mais il y en avoit un grand nombre d'autres qui tenoient toujours pour les Princes, dont les Troupes faiſoient des courſes en divers endroits du Roïaume. L'hiver empêchoit qu'on ne les preſſât auſſi vivement qu'on auroit fait en une autre ſaiſon, & leur donna le tems de ſe reconnoître, & de ſe mettre en état de n'être pas au moins entierement accablés.

Affaire de la ſucceſſion au Roïaume de Sicile.

Malgré tous ces troubles, on ne laiſſa pas à la Cour de prendre en main les interêts de Iolande d'Arragon femme de Louis II. Duc d'Anjou, qui portoit toûjours à l'exemple de ſon pere le titre de Roi de Sicile. Cette Princeſſe étoit fille de Jean Roi d'Arragon mort en 1395. Martin frere de ce Prince s'empara de la Couronne, & il mourut ſans enfans en 1410. Dom Ferdinand Infant de Caſtille prétendit à ſa ſucceſſion ſur ce qu'il étoit fils d'Eleonor ſœur de Jean Roi d'Arragon. Le droit de Iolande paroiſſoit inconteſtable, étant fille de Jean, dont l'Infant de Caſtille n'étoit que le neveu par ſa mere Eleonor. L'affaire fut examinée dans les Parlemens des divers Etats

d'Arragon.

1411.

Besse Recueil des pieces servant à l'Histoire de Charles VI. Surita, l. 11. c. 63.

d'Arragon. Iolande se transporta à Barcelone pour défendre son droit. Louis Comte de Vendôme y fut envoïé avec quelques autres Ambassadeurs de la part du Roi, du Dauphin & du Duc de Bourgogne pour soûtenir la cause de la Duchesse d'Anjou; mais il falloit autre chose que le bon droit & des Ambassadeurs, pour opposer à l'Infant de Castille, qui étoit à portée d'entrer quand il voudroit avec ses troupes dans les Etats d'Arragon. La negociation dura trois mois fort inutilement pour la Princesse. L'Infant de Castille l'emporta. La France fut encore trop heureuse que ce Prince voulût bien confirmer les anciens Traités d'alliance entre les deux Etats; parce que le Roi d'Angleterre le pressoit de s'allier avec lui, en lui demandant sa fille aînée en mariage. Iolande fut obligée de se contenter de la promesse d'une somme de deux cens mille écus pour tout dédommagement; encore cette somme fut-elle reduite depuis à deux cens mille francs. Il y eut dans la suite quelques nouveaux differends à cette occasion entre les Rois d'Arragon & de Sicile; mais il ne paroît pas que la France y fût beaucoup entrée.

1412.

Le Roi se laisse prévenir contre les Princes confederés.

Le Roi, qui durant ces mouvemens avoit presque toûjours été malade, ne revint en santé, que le dix-septiéme de Janvier. Il fut bien surpris d'apprendre tout ce qui s'étoit passé; mais comme toute la Cour n'étoit pleine que des Partisans du Duc de Bourgogne, on lui fit de grands éloges de la sagesse, du courage, du zele de ce Prince pour son service & pour le bien de l'Etat, & en même-tems des portraits affreux de la conduite des Princes ses confederés, & des desordres qu'ils avoient commis aux environs de Paris & dans les Provinces, où leurs armées avoient passé. Le Roi entra en une extrême colere contre eux, & resolut de les pousser à toute outrance.

Le Duc de Bourgogne se prévaut de cette disposition.

Le Duc de Bourgogne sçut se prévaloir de cette disposition du Roi, qui par son Conseil ôta la charge de Connétable à Charles d'Albret, & en revêtit le Comte de Saint Pol, fit le Seigneur de Rambure Grand-Maître des Arbalêtriers à la place du Sire d'Hangest, quoique ce Seigneur eût quitté le service du Duc d'Orleans, & fût rentré dans le parti du Roi. Il donna la charge de Grand Bouteiller de France au Seigneur de Croi Chevalier Picard, & fit Maréchal de France le Sire de Loigni à la place du Seigneur de Rieux, à qui son grand âge

1412. ne permettoit plus d'exercer cet emploi. Le Duc de Bourgogne obtint encore, que le Roi, en recompense de la bravoure que les Parisiens avoient fait paroître à l'assaut de Saint Clou, rétablît l'Echevinat qu'on leur avoit ôté à cause de leurs revoltes au commencement du regne. C'est ainsi que ce Duc affermissoit de plus en plus son autorité, en remplissant de ses creatures les postes les plus importans de la Cour & de l'Etat, & en s'attachant plus fortement que jamais le peuple de Paris.

Il faut avouer que dès que ses interêts étoient joints à ceux du Roi, il le servoit parfaitement bien. Les ordres étoient donnés à propos & executés avec exactitude; les Parisiens jusqu'alors si difficiles quand il falloit contribuer de leur bourse, leverent & entretinrent deux mille hommes à leurs frais. La Ville de Gergeau fut enlevée au Duc d'Orleans. Le Sire d'Heilli qu'on avoit envoïé en Poitou pour y commander, soumit Poitiers. Chisai & Niort, aïant appris la défaite du Sire de Dreux, que Charles d'Albret faisoit marcher à leur secours par le païs du Maine, se rendirent. Cette défaite, dont le Bailli de Caen eut tout l'honneur, empêcha le Comte de Richemont d'aller joindre le Duc d'Orleans, & le détermina à attendre le succès de la negociation qui étoit entamée avec le Duc de Bretagne son frere de la part du Roi. Rambure s'empara après deux assauts de la Ville & du Château de Saint Fargeau. Montfaucon en Berri eut le même sort; & le Duc de Bourbon s'étant mis en devoir de la reprendre, fut contraint d'abandonner son entreprise. Le Connétable de Saint Pol battit encore les Armagnacs en basse Normandie, où ils s'étoient assemblés pour lui faire lever le Siege du Château de Saint Remi au Plain, & prit la Ville & le Château de Domfront.

Juvenal des Ursins.

Chronique abregée de Charles VI.

Les autres traitent avec les Anglois.

Les Princes se voïant ainsi mal-menés en tant d'endroits, ne garderent plus de mesures, & resolurent de traiter avec le Roi d'Angleterre, pour en être soûtenus, quoi qu'il en pût arriver. Ils y envoïerent un Augustin nommé Jacques le Grand, * homme hardi, & d'un esprit brouillon. A en juger par le caractere qu'on en fait, c'étoit celui-là même, dont j'ai parlé, qui prêchant à la Cour, fit ce Sermon satirique où il peignit tous les desordres qui y regnoient, sans épargner la Rei-

* S. Remi & quelques autres Historiens l'appellent Jacques le Petit.

ne qui y étoit presente, ni le feu Duc d'Orleans. On surprit à Boulogne parmi son bagage qu'il avoit laissé en s'embarquant, la copie d'un Memoire qu'il étoit chargé de presenter au Roi d'Angleterre, de la part des Princes. Le Bailli de Caen dans l'occasion, dont je viens de faire mention, avoit encore intercepté quantité de papiers de cette sorte, qu'il avoit envoïés à la Cour. On y trouva des Lettres du Duc de Berri au Roi d'Angleterre, où il lui donnoit la qualité de son *très-redoutable Seigneur* & neveu, & lui promettoit de travailler de concert avec les autres Princes, à lui faire ceder par la France les Places & les Terres, sur lesquelles il avoit des prétentions; & le Traité fut en effet conclu. D'autres Lettres furent encore interceptées où il étoit fait mention d'une conference que les Princes avoient tenue à Bourges, où il avoit été resolu de détrôner le Roi & la Reine, & de détruire la Ville de Paris, au cas qu'elle continuât à soûtenir le Duc de Bourgogne.

1412.

Hist. Anonym. l. 32. chap. 1.

Pierre le Févre de Saint Remi. Hist de Charles VI. c. 20.

Le Roi aïant lû ces papiers en fut extrêmement irrité; & enfin malgré la tendresse qu'il avoit conservée jusqu'alors pour le Duc de Berri son oncle, il se détermina à le pousser à bout. Resolu de lui faire la guerre dans toutes les formes, il alla à Saint Denys prendre l'Oriflame, qu'il confia à Hutin d'Aumont; mais comme ce Seigneur étoit fort vieux, & qu'il falloit de la force pour porter cet Etendart, & pour ne le pas lâcher dans la mêlée, on lui donna pour adjoints deux autres vaillans Chevaliers, l'un nommé de Saint Clair, & l'autre Jacques le Brun de Monchevreuil.

Le Roi partit avec son armée après les Fêtes de Pâques; & avant son départ il chargea le Connétable de Saint Paul de la garde des Frontieres de Picardie, & de veiller sur les démarches des Anglois.

Le Roi marche contre eux à la tête d'une armée.

Monstrelet ch. 90.

Ce Prince sur le chemin de Sens fut fort blessé à la jambe d'un coup de pié de cheval, ce qui suspendit quelques jours la marche de l'armée: & comme on lui conseilloit de s'arrêter en cette Ville-là jusqu'à sa parfaite guerison, il n'en voulut rien faire. Cela fit beaucoup murmurer contre le Duc de Bourgogne, qu'on accusoit de lui inspirer cet empressement; parce qu'il ne vouloit pas le perdre de vûe, qu'il étoit bien aise d'autoriser son parti par la presence du Prince, & de faire croi-

1412. re à toute la France qu'il n'en avoit point d'autre que celui du Souverain & de l'Etat.

Menagement dont il usa envers le Duc de Berri.

En entrant dans le Berri, le Roi défendit sous peine de la vie aux Soldats de mettre le feu à aucun Village, Bourg ou Ville, & de tuer personne, à moins qu'ils ne fussent attaqués. C'étoit pour marquer au Duc de Berri qu'il conservoit encore quelque sentiment de bonté pour lui. Il avoit une autre raison de conserver ce païs, c'est qu'il vouloit après la mort du Duc qui étoit déja vieux, & qui n'avoit point d'enfans mâles, en faire l'Appanage de Jean Duc de Touraine son second fils.

L'esperance qu'il avoit que cette moderation dont il usoit, engageroit le Duc de Berri à lui faire quelque ouverture de paix, fut vaine. Ce Duc ne fit aucune avance, sinon qu'il envoïa de Bourges où il étoit, un Heraut pour saluer le Roi de sa part, sans lui donner d'autre ordre.

Juvenal des Ursins.

On se saisit de quelques Forteresses. Issoudun se déclara pour le Roi. On contraignit la Ville de Dun-le-Roi à se rendre à discretion; mais on pardonna aux troupes de la garnison à la priere du Duc de Berri, qui demanda leur grace, & fit en même-tems dire au Roi que sa personne & tous ses biens seroient toûjours à son service. On devinoit bien la raison de la condescendance que le Roi avoit pour le Duc de Berri, qu'il vouloit ramener par la douceur à son devoir : mais on ne comprenoit rien au procedé de ce Duc, qui voïoit le Roi à quatre lieues de sa capitale, prêt de l'y assieger, & se contentoit en une telle conjoncture de faire des complimens, sans donner lieu à la moindre ouverture pour quelque accommodement.

Condition du Traité des Princes avec l'Angleterre.

On commença à en penetrer la raison, lorsque l'armée étoit sur le point de se mettre en marche vers Bourges. On apprit par le Sieur de Carmen Gentilhomme Breton qui arriva d'Angleterre où le Roi l'avoit envoïé, que l'Augustin, dont j'ai parlé, & Pierre de Versailles Religieux de Saint Denys avoient enfin conclu le Traité des Princes avec le Roi d'Angleterre, à condition qu'ils reconnoîtroient ses droits sur tout ce qui s'appelloit le Duché de Guienne, & se déclareroient ses vassaux

S. Remi ch. 42.

pour les Châteaux & les Terres qu'ils y possedoient, ou qu'il leur y donneroit *. On sçut que ce Prince leur avoit promis un

* L'Original de ce traité en parchemin est dans la Bibliotheque de Mr. Foucaut Conseiller d'Etat. Il

1412.

ſecours conſiderable, & que le Duc de Clarence ſon ſecond fils étoit ſur le point de ſe mettre en mer, pour paſſer en France à la tête d'un aſſés grand nombre de troupes, & y faire une diverſion capable d'obliger le Roi à retourner ſur ſes pas. Mais on connut quelques jours après tout le fond du myſtere, lorſqu'on découvrit l'intelligence que les Ducs de Berri & de Bourbon, & le Seigneur Charles d'Albret avoient dans l'armée, & que la partie étoit faite pour enlever le Roi au Duc de Bourgogne, & le conduire à Bourges pour le mettre entre les mains de ces Princes.

Siege de Bourges par l'armée Roïale.

Comme le Duc de Bourgogne n'en avoit aucune défiance, on alla mettre le ſiege devant cette capitale, où le Duc de Berri avoit huit cens hommes d'armes & un grand nombre d'Infanterie, & tout ce qui étoit neceſſaire pour faire une vigoureuſe défenſe. On arriva devant la place le dixiéme de Juin. Le Roi envoïa ordre au Duc de Berri de le venir trouver ſans armes : & ſur le refus qu'il en fit, on commença à battre la Ville.

Sortie des aſſiegés dans le deſſein d'enlever le Roi.

Les Princes ne firent aucune ſortie les deux premiers jours; mais le troiſiéme il s'en fit une, ſur les trois heures du ſoir, de cinq cens Gendarmes ſous la conduite du Sire Jean de Gaucourt, & une autre de mille fantaſſins, qui eurent ordre de ne donner ſur un autre quartier du camp. On y faiſoit actuellement la garde aſſés negligemment ; & peu s'en fallut que les quartiers où l'on en vouloit ne fuſſent enlevés ; mais les Commandans remedierent à la ſurpriſe par une grande preſence d'eſprit & par leur valeur. Le combat fut ſanglant, & les Gendarmes furent repouſſés avec beaucoup de perte ; pour l'infanterie elle ne s'avança pas fort loin de peur d'être coupée. On ſçut par quelques priſonniers qu'on avoit eu deux fins dans ces ſorties, l'une de ruiner les machines *, qui avoient déja fait un grand dégât dans la Ville par les groſſes pierres qu'elles y lançoient, & l'autre d'enlever le Roi, ſi on eût pû penetrer juſqu'à ſon quartier, où il devoit être livré par Geoffroi de Villon ſon Secretaire, & par deux Ecuïers, l'un nommé Gilles

fut fait entre le Roi d'Angleterre d'une part, & le Duc de Berri, le Duc d'Orleans, le Duc de Bourbon & le Comte d'Alençon de l'autre.

* Il y avoit dans l'armée Roïale une machine appellée Griette, avec laquelle on jettoit des meules de moulin, & cela par le moïen de la poudre. Le bruit qu'elle faiſoit s'entendoit de deux lieues. L'Hiſtorien lui donne le nom de canon. Hiſt. Anonyme, p. 822. c'étoit un mortier.

1412. de Soisi, & l'autre Enguerrand de Seure, tous trois ennemis secrets du Duc de Bourgogne. On se saisit d'eux aussi-tôt, & on leur fit couper la tête à la vûe de toute l'armée.

La découverte de cette conspiration & la nouvelle de l'armement d'Angleterre firent hâter le siege de Bourges par le Duc de Bourgogne; mais les attaques furent vigoureusement soûtenues. L'affaire tiroit en longueur, la disette & les maladies se mirent dans le camp, & deux mille Gentilshommes moururent, partie de dissenterie, partie de peste. Le Comte de Mortagne frere unique du Roi de Navarre, & Gilles frere du Duc de Bretagne furent du nombre de ceux que les maladies emporterent, & ce qu'il y eut encore de plus fâcheux, c'est que du camp la contagion se répandit par tout le Roïaume. D'autre part les machines des assiegeans foudroïoient toutes les maisons de la Ville, & le Duc de Berri, pour se mettre en sûreté, fut obligé de changer sept fois de logis. Tant de maux causés par la guerre disposoient insensiblement à la paix, que les deux partis souhaitoient; mais que ni l'un ni l'autre ne vouloient demander. Le Comte de Savoye, qui étoit petit-fils du Duc de Berri par sa mere & gendre du Duc de Bourgogne, faisoit tous ses efforts pour raprocher les esprits, & obtint enfin qu'on entreroit en negociation. L'Archevêque de Bourges fut envoïé au camp, & le Grand-Maître de Rhodes au Duc de Berri.

Pourparler pour la paix.

Comme on avoit peine à convenir par ces Députés, le Comte de Savoye fit si bien, qu'il engagea le Duc de Berri & le Duc de Bourgogne à un abouchement, & le Duc de Berri se rendit en un lieu marqué hors de la Ville. Il n'y avoit point de haine personnelle entre ces deux Princes, & même ils avoient été long-tems fort unis. Ce qui rendoit l'accommodement difficile étoit le grand nombre des interessés dans la querelle, principalement du côté des Princes ligués. On avoit saisi les biens de ceux de leur parti : on avoit donné leurs charges à d'autres, & le Roi ne pouvoit se resoudre à rien changer, principalement sur l'article des charges.

Pour abreger toutes ces contestations, on proposa dans le Conseil du Roi de faire intervenir l'autorité du Dauphin, qui quoique fort attaché au Duc de Bourgogne son beau-pere, avoit toûjours gardé des menagemens avec les Ducs d'Orleans & de Berri. On dressa un projet de paix, qu'il fit mettre par

écrit le treiziéme de Juillet, & il l'envoïa aux Ducs de Berri & de Bourgogne, en témoignant qu'il souhaitoit qu'on s'en tînt à ce qu'il avoit reglé. 1412.

Les articles de ce projet étoient : 1. Que le Duc de Berri remettroit les clefs de la Ville de Bourges entre les mains du Roi & de Mr. le Dauphin ; qu'ils y auroient eux, ou ceux qu'ils commettroient de leur part, une entrée libre quand ils le voudroient ; que le Duc de Berri témoigneroit du regret de ne les avoir point reçus à leur arrivée ; que les Princes confederés feroient la même soumission pour les places qu'ils avoient en leur puissance. *Projet qui en fut dressé.*

2. Que le Duc de Berri & ses confederés renonceroient à toute alliance avec l'Angleterre.

3. Qu'ils renonceroient pareillement à toute ligue faite entre eux contre le Duc de Bourgogne, qui renonceroit aussi à toutes celles qu'il avoit faites contre eux.

4. Qu'ils promettroient aide & secours au Roi contre le Roi d'Angleterre, ou autres Princes & Seigneurs étrangers ennemis de l'Etat.

5. Qu'on promettroit de part & d'autre de s'en tenir à la paix faite par l'autorité du Roi à Chartres, entre les Ducs d'Orleans & de Bourgogne, & aux explications, déclarations, additions, & changemens qui y avoient été faits depuis.

6. Que les deux partis feroient serment au Roi de tenir inviolablement tout ce qu'il ordonneroit pour la sûreté de tous ces articles.

7. Que pour le rétablissement des Princes & Seigneurs ligués dans leurs biens & domaines, le Duc de Bourgogne, & autres Princes du Sang, qui étoient alors au camp & dans Bourges, supplieroient le Roi de l'accorder.

8. Que le Duc de Berri & les Princes & Seigneurs qui étoient avec lui, donneroient leur réponse sur ce projet le lendemain au plus tard à trois heures après midi.

Des engagemens tels que ceux où se trouvoit le Duc de Berri, ne se soûtiennent pas toûjours avec la même vivacité qu'on les prend. Ils sont sujets à de certains retours, qui approchent du repentir, ou qui du moins y disposent. Il ne voïoit point d'issue bien sûre de son entreprise, qui après l'entrée des Anglois en France, seroit certainement très-funeste à l'Etat, sans *Il est accepté par les Princes.*

1412. lui être peut-être utile à lui-même : son âge déja avancé, son genie naturellement ennemi des longues affaires, la ruine de ses domaines, le défaut d'argent & de vivres, la gloire de rendre le repos au Roïaume, toutes ces considerations ne le laisserent pas long-tems en balance sur le Traité proposé. Ainsi après avoir déliberé avec le Duc de Bourbon & Charles d'Albret, qui commençoient aussi à s'ennuïer de la guerre, il l'accepta, & le fit sçavoir au Dauphin, même avant le tems marqué pour l'acceptation.

Cette nouvelle réjouit fort la Cour, excepté ceux qui avoient été pourvus des charges ôtées aux Partisans des Princes, & qui apprehendoient d'en être dépouillés. Quelques-uns firent en vain des tentatives auprès du Dauphin pour rompre la negociation ; mais il ne leur fit point d'autre réponse, sinon, que le bien essentiel de l'Etat consistoit dans l'union de la Maison Roïale.

Et le Traité est conclu.

Le Duc de Berri suivi de cinq cens Gentilshommes vint au camp, & fut très-bien reçu du Roi, nonobstant une chose qui déplut fort à ce Prince, mais qu'il dissimula sagement ; c'est que plusieurs de ces Gentilshommes, aussi-bien que le Duc parurent avec l'écharpe blanche, qui étoit la marque de la faction d'Orleans. Le Duc fit son compliment au Roi, où il lui marqua beaucoup de zele pour son service, le regret de lui avoir déplu, son desir extréme de rentrer dans ses bonnes graces, & lui presenta en même-tems les clefs de la Ville. Il s'obligea de faire ratifier le Traité par le Duc d'Orleans ; & ensuite le Roi l'aïant fait asseoir auprès de lui, la paix fut aussi-tôt publiée au son des trompettes dans le camp & dans la Ville, & on envoïa ordre à ceux qui assiegeoient pour le Roi le Château de Dreux, appartenant à Charles d'Albret, de lever le siege.

Juvenal des Ursins.

La joie de la conclusion de ce Traité auroit été plus complete, sans la nouvelle qu'on reçut presque en même-tems que le Duc de Lancastre étoit déja en Normandie, où il avoit débarqué à la Hogue-saint-Vast quinze cens hommes d'armes, trois mille archers, & deux mille fantassins, & qu'il marchoit pour reprendre les places que le Roi de Sicile avec les troupes du Roi avoit enlevées au Comte d'Alençon peu de tems auparavant. Un renfort si considerable auroit pû tenter le Duc d'Orleans de soûtenir la guerre ; mais la joie que l'esperance de

la

la paix répandit par tout, & jusques dans son armée, lui fit apprehender d'être abandonné. C'est pourquoi il se rendît au plûtôt à Auxerre, où selon les ordres du Roi les Chefs des deux partis devoient se trouver, pour ratifier le Traité de Bourges. 1412.

A peine le Roi y étoit-il arrivé, qu'il retomba dans sa maladie; mais cette rechute ne causa aucun changement. Car le Dauphin aïant assemblé les Princes, les Seigneurs, les Prelats, & les autres personnes qu'on avoit coutume depuis quelques années d'appeller en ces sortes d'occasions, il leur fit jurer à tous d'une maniere très solemnelle l'observation du Traité de Bourges & de celui de Chartres: le Duc d'Orleans en cette Assemblée fut assis à côté du Duc de Bourgogne entre ce Prince & le Duc de Bourbon. Ce qui fut regardé comme une marque de reconciliation des deux maisons.

Rejouissances qui suivent cet accommodement.

Cette ceremonie fut suivie de grandes rejouissances, de festins, & de toutes sortes de témoignages d'amitié, que les Princes affecterent de se donner mutuellement. On transporta le Roi par eau à Melun; le reste de la Cour alla par terre à Paris, où tous les Princes s'assemblerent, pour regler avec le Dauphin les affaires les plus importantes de l'Etat, & sur-tout pour convenir des moïens d'obliger l'armée Angloise à sortir des terres de France. Il ne s'en trouva qu'un que l'on pût prendre dans les conjonctures. Ce fut de leur païer leur solde pour le tems qu'ils s'étoient engagés à servir en France; & il n'étoit plus question que d'avoir de l'argent pour y satisfaire. On proposa aux Bourgeois de Paris de se charger de cette dépense; mais ils répondirent qu'ils n'en feroient rien; que la guerre les avoit ruinés, & qu'il étoit juste que ceux qui avoient fait venir les Anglois, les renvoïassent à leurs frais.

Hist. Anonyme. l. 32. chap. 11. &c.

Les Anglois sont renvoiés.

C'étoit le Duc d'Orleans, dont ils entendoient parler, qui en effet, après s'en être défendu quelque tems, consentit à faire ce païement, moins par zele pour la tranquillité de l'Etat, que parce que les Anglois, après avoir ravagé la basse Normandie & l'Anjou, s'étoient jettés sur son Duché d'Orleans, où ils vivoient à discretion, pour se venger de ce qu'il avoit traité avec le Roi sans les consulter. Il convint avec eux de trois cens vingt mille écus d'or; & pour assûrance de l'entier païement, dont il ne put leur fournir qu'une partie, il leur

1412. donna en ôtage le Comte d'Angoulême son frere, Jean de Saveuse, & quelques autres Gentilshommes qu'ils emmenerent en Guienne, & quelque tems après en Angleterre. Afin de consoler le Duc d'Orleans de tant de frais, dont on le chargeoit, on fit revenir l'Archevêque de Sens & l'Evêque de Paris, qui depuis la mort du Sire de Montagu leur frere, victime de l'attachement qu'il avoit eu pour la Maison d'Orleans, s'étoient tenus cachés pour éviter la fureur du Duc de Bourgogne. Leur famille obtint que le corps de cet infortuné Ministre fût retiré du gibet où il étoit encore, & qu'on l'enterrât avec honneur aux Celestins de Marcoussi qu'il avoit fondés. Son fils fut aussi rappellé à la Cour par le Dauphin qui le prit à son service, & par là, l'honneur du pere flétri par l'infamie du supplice fut en quelque façon rétablie.

Juvenal des Ursins.

Ibid.

La paix est publiée.

Enfin la paix fut publiée à Paris avec de grandes solemnités: l'Oriflame fut rapporté à saint Denys: on défendit sous de grieves peines de se servir désormais des noms odieux d'Armagnacs & de Bourguignons: & ceux qui avoient suivi le parti des Princes furent remis en possession de leurs biens, mais non pas dans leurs charges. Jean Duc de Lorraine, qui durant ces troubles avoit fait des courses sur les terres de France, & qui pour cela avoit été condamné comme criminel de leze-Majesté, à perdre les Fiefs qu'il y possedoit, vint demander pardon au Roi; ce Prince qui étoit revenu en santé le lui accorda, nonobstant les oppositions du Parlement: & il retint auprès de lui le Duc de Berri, sans que le Duc de Bourgogne semblât en prendre aucun ombrage.

Juvenal des Ursins. Annotations sur l'Hist. de Charles VI.

1413. Cependant chacun paroissoit conspirer à soûtenir la guerre contre les Anglois, qui faisoient déja de grandes hostilités dans la Guienne, & aux environs de Calais. On assembla les Etats pour avoir de l'argent, dont le Roi manquoit entierement. La ressource principale fut la recherche des Financiers & de tous ceux qui avoient eu le maniement des revenus du Prince, la revocation des pensions, & d'autres dons faits par le Roi, & un emprunt sur les aisés du Roïaume. Le Député de l'Université parla en une des Assemblées avec une liberté extréme, nommant hardiment tous ceux qui s'enrichissoient aux dépens du Roi & de l'Etat, sans épargner ni le Prevôt des Marchands, ni le Prevôt de Paris, ni le Chancelier même. Son discours

Et les Etats du Roïaume sont assemblés.

Monstrelet ch. 97. &c.

fut fort applaudi du peuple & des Députés des Provinces ; mais il déplut fort à la Cour, où quelqu'un dit, qu'*il étoit bien impertinent, que des gens qui faisoient trafic de doctrine, étendissent l'autorité des Classes jusqu'au gouvernement du Roiaume.*

1413. Hist. [illegible] l. 33. ch. 1.

Sur ces entrefaites, arriva la nouvelle de la mort de Henri IV. Roi d'Angleterre, dit de Lancastre. Il mourut le vingtiéme de Mars de l'an 1413. d'une espece de lepre qui le consuma peu à peu. Il regna treize ans & demi, & se maintint sur le Thrône, malgré les conjurations & les revoltes, dont tout son regne fut troublé. Ce fut un grand Prince, il étoit usurpateur, non seulement pour avoir enlevé la Couronne à Richard II. Roi legitime ; mais encore pour l'avoir retenue après la mort de ce Prince, au préjudice de la branche ainée des descendans du Roi Edouard III. Cette usurpation lui donna de grands remords, & il s'en ouvrit à Henri son fils aîné : mais ce jeune Prince n'étoit pas au lit de la mort comme lui, & quand il est question de jouir d'une Couronne, on la regarde avec d'autres yeux que quand on est au moment de la quitter avec la vie. Il se fit Couronner Roi d'Angleterre en presence du Parlement assemblé à Westminster, qui n'eut aucun égard au droit d'Anne petite fille d'Edouard & heritiere de la branche ainée, du chef de feu son pere Lionnel. La mort de Henri obligea le Duc de Clarence son autre fils à quitter la Guienne & à repasser la mer avec ses troupes, & fit esperer au moins un retardement de la Guerre que les Anglois meditoient contre la France. En effet il se fit une nouvelle prolongation de tréve entre les deux nations pour environ un an ; mais elle fut très-mal observée.

Mort de Henri IV. Roi d'Angleterre. *Ibid.* ch. 101.

Du Tillet, Recueil des Traités, &c.

Il auroit peut-être été de l'avantage de la France qu'il y eût eu dès-lors une guerre ouverte avec l'Angleterre ; on se seroit vraisemblablement réuni contre l'ennemi commun. Les Princes y avoient paru très-disposés dans l'Assemblée d'Auxerre : ç'eût été une occupation pour des esprits inquiets qui ne pouvoient se contenir, & qui replongerent bientôt l'Etat dans de nouveaux troubles, pires que ceux qui avoient précedé.

Les differends paroissoient accommodés ; mais les esprits demeuroient toûjours aigris. Le Duc d'Orleans retiré à Blois affectoit encore de porter le deuil du feu Duc son pere depuis six ans qu'il étoit mort, moins pour marquer sa douleur que le

Origine de nouveaux troubles.

1413. desir de se venger. Il étoit fort chagrin de la necessité où on l'avoit mis de donner le Comte d'Angoulême son frere en ôtage aux Anglois. Le Comte d'Armagnac son beau-pere ne gardoit point de mesures avec la Cour ; & s'étant refugié sur ses Terres en Guienne, faisoit continuellement des courses sur celles du Roi.

D'autre part le Duc de Bourgogne, quoique toûjours fort puissant à la Cour, y voïoit avec peine le Duc de Berri dans les bonnes graces du Roi & du Dauphin. Il n'ignoroit pas l'aversion de la Reine à son égard, & doutoit encore moins de la haine irreconciliable du Duc d'Orleans. Il portoit fort impatiemment, qu'en vertu des resolutions prises dans les Etats contre ceux qui avoient eu le maniement des deniers du Roi, on inquietât ou destituât ses créatures, & en particulier des Essarts Prevôt de Paris, qu'il avoit fait Sur-Intendant des Finances, & qui avoit été obligé de s'enfuir ; mais il changea bientôt à l'égard de ce Seigneur, & il me paroît que la fureur qu'il conçut contre lui, fut l'unique ou la principale cause des nouvelles brouilleries qui suivirent.

Hist. Anonyme, l. 34, chap. 1.

Comme un jour quelques amis de des Essarts s'entretenoient avec lui sur les affaires qu'on lui faisoit touchant l'administration des Finances, il leur dit, que quand on voudroit l'écouter, il en rendroit bon compte, principalement sur un des principaux articles qui regardoit l'emploi de deux millions d'or ; qu'il les avoit mis entre les mains du Duc de Bourgogne, & qu'il en avoit le billet scellé du sceau de ce Prince. Cela fut rapporté au Dauphin, & revint au Duc de Bourgogne, qui s'en tint très-offensé. On ajoûtoit que des Essarts avoit averti les Ducs de Berri, d'Orleans & de Bourbon du dessein conçu par le Duc de Bourgogne de les faire tous trois assassiner à la premiere occasion qu'il en trouveroit. D'autres disent que ce projet n'avoit pas été fait contre les Ducs de Berri & de Bourbon, mais contre le Duc d'Orleans & ses deux freres. De plus des Essarts voïant bien qu'il étoit perdu dans l'esprit du Duc de Bourgogne par les rapports qu'on lui avoit faits, eut recours au Dauphin, & s'étoit si bien mis dans son esprit que ce Prince le consultoit sur tout, & le faisoit venir secretement pour l'entretenir sur les affaires les plus importantes. On disoit encore que des Essarts étoit convenu avec le Dauphin de l'enle-

Annales de France. Le Heraut de Berri,

Histoire Anonyme, loc. cit.

Juvenal des Ursins.

ver, & le Roi aussi pour le tirer des mains du Duc de Bourgogne, & que cela devoit s'executer à Vincennes, où ces deux Princes se rendroient sous prétexte d'un Tournois qui s'y devoit faire. Tout cela fit prendre la resolution au Duc de Bourgogne de perdre des Essarts à quelque prix que ce fut; mais pour ne pas manquer son coup, il dissimula quelque tems son ressentiment, & le Dauphin lui fournit lui-même l'occasion d'executer son dessein. 1413.

Ce Prince voïant beaucoup de disposition à la mutinerie dans la populace de Paris, resolut de se rendre maître de la Bastille & de la confier à un homme, dont il fut assuré. Il proposa sa pensée au Duc de Bourgogne; & comme il croïoit toujours des Essarts fort bien dans son esprit, il lui dit que c'étoit sur lui qu'il jettoit les yeux pour cela. Le Duc de Bourgogne approuva fort son choix dans une vûe assûrement bien differente de celle du Dauphin. Des Essarts reçut ordre de venir à Paris accompagné d'un nombre de Chevaliers & d'Ecuïers qu'on lui marqua. Comme il étoit homme sage & prévoïant, il voulut avoir sûreté & son ordre par écrit tant du Dauphin que du Duc de Bourgogne, pour se saisir de la Bastille. L'ordre lui fut envoïé comme il le souhaitoit. La chose fut executée sans bruit & sans resistance, parce qu'il y avoit peu de gens dans la place, ou qu'on avoit eu soin de les gagner; mais dès que la chose fut sçue dans la Ville, il s'y excita un grand tumulte: & le bruit se répandit par tout, qu'on vouloit enlever de Paris le Roi & le Dauphin.

Mouvement excité à Paris par la faction des Bouchers.

La faction des Bouchers subsistoit encore. Simon Caboche en étoit devenu le Chef, & donna même le nom à ceux de cette faction, qu'on appella depuis Cabochiens. Un autre seditieux nommé Jean de Troye Chirurgien étoit aussi un des plus accredités parmi la populace. Ces deux hommes à la tête d'une grande multitude de toutes sortes de gens ramassés donnerent par tout l'allarme; & dès le lendemain vingt & uniéme d'Avril, malgré les remontrances du Prevôt des Marchands & des Echevins, ils allerent en armes accompagnés de trois mille hommes, à la porte saint Antoine investir la Bastille de toutes parts, afin que des Essarts ne pût pas leur échapper.

Schisme. Anonyme.

La Bastille investie & pourquoi.

Ce qui surprit tout le monde, & ce qui fit connoître l'auteur secret de cette sedition, fût qu'on vit venir se mettre à la tête

1413.

de tous ces seditieux deux Chevaliers, sçavoir le Sire de Jacqueville, & le Sire Robinet de Mailli tous deux serviteurs & créatures du Duc de Bourgogne, & ennemis mortels de des Essarts.

Celui-ci fort étonné de se voir ainsi assiegé, fit entendre au peuple qu'il n'étoit entré dans la place que par l'ordre de Mr. le Dauphin & du Duc de Bourgogne, & qu'il n'avoit aucun mauvais dessein contre Paris. Le Duc de Bourgogne arriva là-dessus: il s'avança sous une fenêtre de la Bastille pour parler à des Essarts, & lui conseilla de se rendre entre ses mains sous prétexte d'appaiser la sedition, mais il ne se pressa pas de le faire. Cependant la multitude croissoit, & en très-peu de tems la Bastille fut investie de près de vingt mille hommes sous les armes, qui se mettoient en devoir de forcer les portes, & d'escalader la muraille. Le Duc de Bourgogne crut qu'il y alloit de son honneur, qu'un tel attentat contre l'autorité du Roi & du Dauphin ne se fit pas en sa presence. Il emploïa tout le pouvoir qu'il avoit sur l'esprit du peuple pour l'empêcher & promit de faire ensorte, que des Essarts se rendit, sans qu'on fût obligé de le forcer. Les mutins s'arrêterent, & la plûpart commencerent à se retirer, après avoir toutefois laissé des corps de garde tout autour de la Bastille, de peur que des Essarts ne s'évadât: mais ils pousserent leur insolence bien plus loin; ce qui confirma le soupçon, qu'on avoit déja qu'ils agissoient par des ordres secrets, c'est-à-dire par ceux du Duc de Bourgogne. Le Chirurgien Jean de Troie suivi de cette canaille marcha droit vers l'Hôtel du Dauphin, dont il fit aussi-tôt occuper toutes les avenues.

Hist. Anonyme l. 33. chap. 2.

L'Hôtel du Dauphin [illegible] par les menées du Duc de Bourgogne

Le Prince s'étant fait voir à la fenêtre, leur demanda ce qu'ils vouloient. Jean de Troie aïant pris la parole, répondit insolemment qu'ils prétendoient se saisir d'un grand nombre de gens de sa Cour, qui le corrompoient par leurs mauvais conseils, & l'engageoient en des desordres & en des débauches, où il ne s'étoit abandonné que depuis que la Reine sa mere avoit été contrainte de le livrer à leur conduite: & en même-tems il presenta une liste de ceux qu'il vouloit arrêter, où il y avoit les noms de près de cinquante Seigneurs, ou Gentils-hommes de la maison du Dauphin. Il poussa l'audace jusqu'à obliger le Prince à les lire lui-même tout haut; & en même-

tems sans attendre sa réponse, il fait entrer une partie de ces furieux dans l'Hôtel, qui se saisirent du Duc de Bar, de Jean de Vailli Chancelier du Dauphin, de Jacques de la Riviere son Chambellan, des deux Seigneurs de Vitri, des Sires d'Angennes, de Boissai, du Mesnil, & de plusieurs autres; & tout cela à la vûe du Duc de Bourgogne, qui ne faisoit rien autre chose, que d'exhorter le Dauphin à ne pas faire paroître de peur en presence de cette populace : mais ce qu'il y eut de plus odieux pour ce Duc, c'est que ces Seigneurs arrêtés furent conduits par les seditieux à son Hôtel d'Artois, d'où ils les menerent au Château du Louvre. Ils tuerent en chemin un homme qui étoit au service du Duc de Berri, firent insulte à l'Hôtel du Comte de Vertus frere du Duc d'Orleans, & y massacrerent encore un autre homme. Ce Comte craignant pour lui-même, se déguisa & s'enfuit de Paris.

1413.

Le Heraut de Berri.

Au retour ils sommerent le Duc de Bourgogne de la parole qu'il leur avoit donnée, d'obliger des Essarts à se rendre. Le Duc ne se fit pas beaucoup prier. Il alla à la Bastille. Il representa à des Essarts qu'on n'étoit pas maître de la populace, & que s'ils forçoient l'entrée, comme ils le feroient infailliblement, ils le mettroient en pieces. Il se rendit, & fut conduit au Châtelet au milieu des cris & des maledictions d'une populace, qui l'avoit regardé l'année precedente comme le pere de la patrie & le Protecteur de leur liberté.

Chap. 3. & suivans.

Ils n'en demeurerent pas-là ; & pour se distinguer des Armagnacs, ou de ceux qu'ils vouloient faire passer pour tels, ils prirent des chaperons blancs, & obligerent le Dauphin, le Duc de Berri & le Duc de Guienne d'en prendre comme eux ; & comme le Roi alloit en devotion à Notre-Dame de Paris, pour rendre graces de sa convalescence, ils eurent l'insolence de lui en presenter un, qu'il prit, & il fallut que toute la Cour en fît de même. Le Dauphin fut encore obligé d'essuïer les impertinentes remontrances qu'on lui venoit faire sur sa conduite jusques dans son Hôtel, & sur-tout une longue harangue sur le même sujet d'Eustache de Pavilli, Carme, Docteur en Theologie, qui conclut en demandant qu'on fît le procès aux Seigneurs prisonniers & aux Financiers, & qu'on envoïât en Guienne des Capitaines fideles au Roi contre le Comte d'Armagnac. Le Dauphin leur promit de leur don-

Autres insolences des seditieux.

1413. ner satisfaction, & les conjura d'avoir au moins de la consideration pour le Duc de Bar son cousin, qui étoit du nombre des prisonniers.

Les Chefs de cette revolte voïant que tout leur réussissoit, firent part de leurs grands succès aux principales Villes du Roïaume, & les exhorterent à se liguer avec eux, pour obtenir une reformation de l'Etat, qu'on sollicitoit en vain depuis longtems. La plûpart de ces Villes leur promirent de les seconder; mais les Bourgeois de Sens ne répondirent point autre chose, sinon qu'ils seroient toûjours prêts à executer les ordres qui leur viendroient de la part du Roi.

Les Gantois viennent à Paris, & se joignent à leur parti.

En ce même-tems là des Députés de la Ville de Gand étoient venus à Paris, pour demander au Roi que le Comte de Charolois fils du Duc de Bourgogne vînt les gouverner en personne, tandis que les affaires de la France y retiendroient le Duc son pere. On crut que ce n'étoit-là qu'un prétexte, & que le Duc de Bourgogne voïant les choses extrémement brouillées, vouloit mettre son fils hors de danger, afin d'en être vengé ou secouru, en cas qu'on attentât contre sa propre vie, ou contre sa liberté. Les Gantois, aïant obtenu ce qu'ils demandoient, furent traités par le Prevôt des Marchands & par les Echevins dans l'Hôtel de Ville: & après avoir bien bu, se firent apporter des chaperons blancs sur la fin du repas, & s'engagerent à la Ville de Paris de la soûtenir de leurs biens & de leurs personnes, & contre quiconque.

Juvenal des Ursins.

Le Roi se joint à celui des Princes contre le Duc de Bourgogne.

Le Dauphin se voïant ainsi à la merci d'une populace qui ne gardoit plus de mesures, & persuadé que le Duc de Bourgogne n'avoit plus d'autre dessein, que de mettre tout le Roïaume en combustion, resolut de se sauver de Paris; mais le peuple en aïant eu quelque soupçon, fit si bonne garde autour de l'Hôtel de saint Pol, qu'il ne put en sortir. Le parti qu'il prit, ne pouvant mieux faire, fut de faire sçavoir au Duc d'Orleans, au Duc de Bretagne, & au Comte d'Alençon l'état où il étoit reduit, & de les prier de venir au plûtôt le délivrer de sa captivité. Le Roi aïant recouvré sa santé, leur demanda la même chose. Ce fut pour eux une priere très-agréable, leur parti devenant par là celui du Roi, & la faction du Duc de Bourgogne perdant cet avantage, dont il s'étoit si fort prévalu contre eux.

Il

1413.

Les Bourguignons n'en deviennent que plus insolens.

Il est à présumer que ce Duc n'avoit pas prétendu que les choses allassent si loin. Son principal dessein avoit été de faire perir des Essarts, & de faire chasser de la Cour ceux qu'il sçavoit lui être contraires; mais il est beaucoup plus aisé d'émouvoir une populace, que de lui prescrire des bornes, quand elle a une fois les armes à la main, & que rien ne lui resiste. Eustache de Pavilli & Jean de Troie suivis de dix mille hommes vinrent encore haranguer le Dauphin à l'Hôtel de saint Pol. Non seulement ils entreprirent de justifier le peuple sur l'emprisonnement des Seigneurs de la Cour; mais encore ils lui dirent qu'il y avoit d'autres traîtres auprès de sa personne, qu'ils le prioient de trouver bon qu'on les menât aussi en prison, pour leur faire leur procès: & en même-tems le Sire de Jacqueville, que le peuple avoit créé de sa propre autorité Capitaine de Paris, entra avec seize hommes armés dans les appartemens, & arrêta de la part du Roi, dont ils disoient qu'ils avoient un ordre verbal, les Sires Jean de Nielle, Charles de Villiers, Jean de Nantouillet, & Jean le Picart Secretaire de la Reine. Mais ce qui outra le Dauphin, fut qu'en sa presence on se saisit de son oncle Louis de Baviere frere de la Reine. Cette Princesse l'aïant appris, en tomba malade de douleur, & pensa mourir de cette maladie. Leur brutalité alla jusqu'à traiter de la même maniere les Dames de Noviant, du Chatel, de Montauban, du Quesnoi, & onze Demoiselles, qu'ils mirent prisonnieres au Palais.

Ils obligent le Roi d'aller au Parlement, & pourquoi.

Peu de jours après, ils obligerent le Roi à aller au Parlement faire verifier les Ordonnances qu'il avoit faites après la paix de Bourges contre les Financiers, & pour la reformation de l'Etat. Il y alla avec le Dauphin, le Duc de Berri & le Duc de Bourgogne, tous avec des chaperons blancs, qu'ils prirent de peur d'irriter la populace & de courir risque de leur vie. Cette Ordonnance * qui est fort longue, & contient un très-grand nombre de matieres, fut appellée *Cabochienne* du nom du seditieux Simon Caboche, qui contraignit le Roi à la faire enregistrer. Cependant on travailla au procès des Seigneurs prisonniers. Les Sires Jacques de la Riviere Chambellan du Dauphin, & Jean du Mesnil Ecuïer Tranchant furent les premieres victimes de la fureur populaire, & eurent la tête coupée. Comme

* Elle est rapportée d'un bout à l'autre dans le 276. vol. des MSS. de Brienne.

1413. Arnaud de Corbie Chancelier de France avoit parlé aux seditieux avec asses de fermeté, lorsqu'ils vinrent presser le Roi d'aller au Parlement pour la verification des Ordonnances, ils demanderent sa déposition au Roi, qui n'osa la leur refuser. Ce Magistrat venerable par son âge, & qui avoit depuis un grand nombre d'années rendu de très-signalés services à l'Etat, mourut presqu'aussi-tôt après sa disgrace. Il eut pour Successeur Eustache de Laitre son gendre, qui ne fut qu'un mois dans cette charge; & elle fut donnée à Henri de Marle.

Autres excès ausquels ils se portent.

Ce n'étoit là que des préludes. L'objet principal de la vengeance du Duc de Bourgogne & de la faction, étoit le Seigneur des Essarts, dont on instruisoit sans cesse le procès. On l'accusa de plusieurs crimes vrais ou supposés, qu'on prétendoit qu'il avoit commis dans ses Charges de Prevôt de Paris, de Capitaine de la même Ville, & de Sur-Intendant des Finances, entre autres d'avoir rallumé la guerre entre les Princes après la paix de Chartres, & d'avoir voulu enlever de Paris le Roi, la Reine & le Dauphin, pour attirer ensuite leur indignation sur les Bourgeois. Il fut condamné à avoir la tête coupée, & on pendit son corps au même gibet, où il avoit fait mettre celui du Sire de Montagu son predecesseur dans l'administration des Finances. Il souffrit la mort avec beaucoup de constance, & fut un nouvel exemple de la bisarrerie de la fortune, & du danger qu'il y a pour les particuliers d'entrer trop avant dans les intrigues & dans les querelles des Princes, sur-tout aux dépens de la fidelité qu'on doit à son Souverain.

Hist. Anonym l. 33. ch. 10.

Ces morts ne produisoient aucun bon effet, & ne faisoient qu'augmenter l'insolence des seditieux. Jacqueville Capitaine de Paris porta la sienne envers le Dauphin aussi loin qu'elle pouvoit aller. Passant le neuviéme de Juillet entre onze heures & minuit devant l'Hôtel de ce Prince, il y entra brusquement, & l'aïant trouvé donnant un bal où il dansoit, il lui adressa impudemment la parole, lui reprocha sa vie dissolue & sa passion pour les plaisirs: & se tournant tout-à-coup vers le Seigneur Georges de la Trimouille; « C'est vous, (lui dit-il,) qui l'entretenez dans ses débauches & qui le perdez par vos mauvais » conseils. » Ce Seigneur lui répondit par un démenti, & on en vint jusqu'aux paroles les plus outrageantes. Le Prince ne se possedant pas à la vûe d'une telle audace, tira son poignard,

& se jettant sur Jacqueville, lui en donna trois coups; mais la cuirasse qu'il avoit sous sa casaque, lui sauva la vie. Il auroit été assommé sur le champ par les domestiques du Dauphin, sans le Duc de Bourgogne, qui les arrêta d'abord par son autorité, & supplia le Prince de differer la punition de la brutalité de cet homme pour en faire un exemple; & puis il trouva le moïen de le faire évader. 1413.

Il auroit trop perdu à la mort d'un homme de ce caractere, qui lui étoit tout dévoué, & qui fit fort valoir auprès du peuple une action qui meritoit un châtiment exemplaire. Après tout, ces excès faisoient horreur aux plus sages & aux plus honnêtes gens d'entre les Bourgeois de Paris, avec qui le Dauphin traitoit sous-main des moïens d'y apporter remede. Euxmêmes se voïoient exposés aux insultes des Cabochiens, qui de leur autorité les taxoient à de grosses sommes; & sur le refus de païer, les faisoient passer pour des Armagnacs, & les traînoient en prison. Quelques-uns des principaux engagerent les Princes du parti d'Orleans à convenir d'une Conference que l'on tint à Verneuil, où le Roi, qui, après une nouvelle rechute, étoit revenu en santé, envoïa des Députés par l'avis du Dauphin, & du Duc de Berri: le Duc de Bourgogne même y consentit, n'osant s'y opposer. Ils y trouverent le Roi de Sicile, & les Comtes d'Eu & d'Alençon. Ces Princes assurerent les Députés qu'ils ne souhaitoient que la paix, pourvû qu'on executât le Traité d'Auxerre, & qu'ils se rendroient par tout où il plairoit au Roi, excepté dans Paris, pour y suivre absolument ses ordres.

Juvenal des Ursins. [illegible] Anonym. l. 33. chap. 11.

Le Roi n'eut pas plûtôt appris la réponse des Princes, qu'il envoïa commander à André de Pernon Prevôt des Marchands d'assembler à l'Hôtel de Ville les Echevins & les principaux Bourgeois, à qui on fit sçavoir de sa part la disposition où tous les Princes se trouvoient pour la paix. Il n'y eut pas deux avis dans l'Assemblée. Tous répondirent que la réunion des Princes étoit le salut de l'Etat, & en particulier de la Ville de Paris, d'autant plus que les insultes continuelles que faisoient les Anglois sur les frontieres, montroient évidemment le dessein où ils étoient, de profiter des divisions qui déchiroient le Roïaume. Mais dans ce moment arriverent Jacqueville & Caboche avec plus de cent hommes armés, qui étant entrés dans

Nouvelle Conference pour la paix.

[illegible] Mieux la [illegible]

1413.

la salle, menacerent le Prevôt des Marchands & les Echevins de les jetter par les fenêtres, s'ils continuoient à autoriser une paix, qui n'auroit point d'autre effet, que la ruine de la liberté du peuple & de tous ses privileges, & la mort de ceux qu'on sacrifieroit à la vengeance des Grands. On avoit tout à craindre de ces furieux, c'est pourquoi l'Assemblée se separa sans rien faire davantage.

Histoire de Juvenal des Ursins.

Les plus considerables Bourgeois ne laisserent pas de s'assembler secretement, & par le moien de dix-sept Quarteniers bien intentionnés, qui avoient beaucoup de credit, on gagna quelques autres Officiers subalternes de la Ville, & par ceux-ci beaucoup de gens, même du peuple. Jean Juvenal des Ursins, Avocat General, de concert avec le Duc de Berri, travailla avec beaucoup de zele & de prudence à ramener les esprits: & tandis que Jacqueville & Caboche emploïoient toutes sortes d'artifices, pour jetter dans l'esprit des Princes de la défiance des uns des autres, on détacha de leur faction grand nombre d'artisans qui promirent d'agir conformément aux intentions de la Cour.

Ils sont contraints de se retirer.

Continuation de la Chronique de Flandre par Denys Sauvage p. 212.

En effet le second jour d'Août, les Officiers de la Maison de Ville s'étant assemblés, & les Commissaires du Roi y aïant déclaré, que la paix avoit été parfaitement rétablie entre les Princes dans une Conference qui venoit d'être tenue à Pontoise, où le Duc de Berri & le Duc de Bourgogne s'étoient transportés par ordre du Roi, les Cabochiens tenterent en vain de s'opposer à la resolution que l'on prit, qui fut de déliberer sur ce Traité de paix, non point en presence du peuple, mais dans les quartiers, entre les Quarteniers. Un Charpentier du Cimetiere S. Jean, qui étoit Quartenier, appuïa fort cet avis: & comme un des le Goix & Sanctyon lui dirent avec injures, que malgré lui la chose se décideroit dans la Place de Greve; le Charpentier reprit avec fermeté, que ce seroit dans les quartiers, & que s'ils le vouloient empêcher, ils verroient qu'il y avoit à Paris autant de gens qui sçavoient bien se servir de la coignée, qu'il y avoit d'assommeurs de bœufs. Aussi-tôt on cria de tous côtés, *Dans les quartiers, dans les quartiers*, ce qui aïant fait connoître aux Bouchers qu'ils ne seroient pas les plus forts, ils se retirerent.

Et la paix est conclue.

Dès le lendemain la paix fut acceptée. On en fut redevable

aux ſoins & à la fermeté de l'Avocat General, qui rendirent inutile le diſcours ſeditieux que le Chirurgien Jean de Troie avoit déja fait au quartier de S. Eloi, lorſque ce Magiſtrat y arriva. Tous les quartiers furent de même avis, excepté celui des Halles & de l'Hôtel d'Artois, où le Duc de Bourgogne logeoit.

L'Avocat General étant allé en rendre compte au Roi, s'apperçut bien que ce changement des Pariſiens ne plaiſoit pas au Duc de Bourgogne; car ce Duc, tout diſſimulé qu'il étoit, lui parla d'une maniere à ne le pas laiſſer douter de ſes ſentimens, qu'on avoit déja aſſés entrevûs dans la Conference de Pontoiſe. Les Commiſſaires nommés pour l'inſtruction du procès des perſonnes de la Cour qui avoient été arrêtées, voïant que les choſes commençoient à changer de face, avoient déja fait ſortir de priſon les Dames & les Demoiſelles & quelques autres Gentilshommes, en exigeant ſeulement d'eux une promeſſe, de n'inquieter perſonne ſur leur empriſonnement; mais le Duc de Bar & Louis de Baviere y étoient encore, ce qui chagrinoit fort le Dauphin & le Duc de Berri. Juvenal des Urſins.

L'Avocat General, qui étoit tout le conſeil de ce Duc dans ces conjonctures embarraſſantes, lui dit que dans la ſituation où ſe trouvoit l'eſprit du peuple, on devoit montrer de la reſolution; & qu'il falloit que Mr. le Dauphin allât faire ſortir de ſa propre autorité le Duc de Bar & le Prince de Baviere du Château du Louvre. On ordonna aux Chefs des quartiers de faire prendre les armes à ceux dont ils étoient ſûrs. Ils le firent auſſi-tôt. Le Duc de Bourgogne qui ſçut que c'étoit contre les Cabochiens qu'ils les prenoient; mais qui ignoroit que ce fût par ordre de la Cour, alla au quartier de S. Germain de l'Auxerrois, exhorter le peuple à ne pas expoſer la Ville aux derniers malheurs, & à n'en pas faire un champ de bataille; & ajoûta que s'ils ſouhaitoient obtenir quelque choſe du Roi, il leur offroit ſon credit auprès de lui pour les ſatisfaire; mais il fut fort ſurpris, quand un des principaux Bourgeois nommé Pierre Ogier lui repondit que ce qu'ils faiſoient, c'étoit par ordre du Roi. Il ſe retira fort embarraſſé, & alla à la Greve, où les Cabochiens s'étoient cantonnés. On ne ſçut point ce qui ſe dit dans l'entretien qu'il eut avec les Chefs; mais ſi-tôt qu'il les eût quittés, on les vit preſque tous ſe dé-

1413.

bander, à la reserve de quelques-uns qui demeurerent dans l'Hôtel de Ville. Il vint à l'Hôtel de Saint Pol pour parler au Roi, qu'il trouva occupé à recevoir les complimens du Parlement & de l'Université sur la paix : & un moment après il vit arriver de toutes parts les compagnies des Bourgeois en armes, qui se rangerent dans la cour de l'Hôtel de Saint Pol, & dans la rue Saint Antoine, en attendant que le Dauphin se mît à leur tête.

Les Prisonniers, qui avoient été arrêtés dans la sedition sont relachés.

Ce Prince qui les attendoit, monta aussi-tôt à cheval avec le Duc de Berri : il invita le Duc de Bourgogne à le suivre ; & le Duc n'osa le refuser. Ils marcherent droit au Château du Louvre ; le Dauphin en tira le Duc de Bar & le Prince de Baviere, & envoïa ordre aux autres prisons, où les Seigneurs avoient été renfermés, de les délivrer sur le champ : ce qui fut executé.

Juvenal des Ursins.

Le Duc de Bourgogne durant cette marche étoit en une étrange inquiétude. Il voïoit dans la troupe des gens qu'il ne croïoit pas incapables de venger en une telle occasion la mort du Duc d'Orleans. L'Avocat General, à qui il demanda s'il le croïoit en sureté, le rassura en lui disant que tous ceux qui étoient à la suite de Mr. le Dauphin & du Duc de Berri periroient plûtôt que de permettre qu'on attentât rien contre sa personne.

Le Duc de Berri est de nouveau declaré Gouverneur de Paris.

On voïoit fuir de tous côtés les Cabochiens : le Duc de Berri fut sur le point d'envoïer ordre de fermer les portes de Paris ; mais le même Avocat General lui conseilla de leur laisser la liberté de sortir, persuadé qu'il valoit mieux qu'ils fussent hors de Paris que dedans. Le Dauphin se fit apporter les clefs de la Bastille, & y mit le Prince Louis de Baviere son oncle, en qualité de son Lieutenant. Le Duc de Bar fut chargé de la garde du Château du Louvre. Le Duc de Berri fut de nouveau déclaré Gouverneur de Paris, & marcha le lendemain par toute la Ville, où le peuple lui donna mille benedictions. On conserva le Prevôt des Marchands dans sa charge, & on changea quelques-uns des Echevins. Tannegui du Chatel & Bertrand de Montauban Chevaliers Bretons furent faits Prevôts de Paris. Quelque-tems après le Sire du Chatel possedа seul cette charge. Paris sembla tout-à-coup être devenu une autre Ville ; & on n'y vit jamais plus de joie & plus de tranquillité.

1413.

Le Roi fit auſſi-tôt publier au ſon des trompettes la paix faite entre les Princes ; & quoique par un des articles du Traité de Pontoiſe, il eût été dit que l'entrevûe des Princes reconciliés ne ſe feroit point à Paris, cependant le Roi aiant ſouhaité qu'ils vinſſent l'y trouver, ils le lui promirent.

Deſſein du Duc de Bourgogne d'enlever le Roi, ſans ſuccès.

Le Duc de Bourgogne étoit le ſeul de ces Princes, qui ne prenoit gueres de plaiſir aux fêtes de la Cour. Il reſolut de ſe retirer en Flandres, avant que les autres arrivaſſent ; mais il meditoit en même-tems d'enlever le Roi & de l'y amener avec lui. Le Dimanche qui ſuivit la ſemaine, où toutes les choſes que je viens de dire s'étoient paſſées, le Duc vint trouver le Roi, & lui propoſa une partie de chaſſe au bois de Vincennes. Ce Prince qui le traitoit toujours avec beaucoup de bonté, dit qu'il le vouloit bien. On monta à cheval, & on marcha vers Vincennes. L'Avocat General n'en fut pas plûtôt averti, qu'il alla trouver Louis de Baviere, à qui il communiqua le ſoupçon qu'il avoit du deſſein du Duc de Bourgogne. Le Prince le trouva bien fondé. Ils aſſemblerent promptement quatre ou cinq cens chevaux, & ſuivirent les Chaſſeurs. Le Prince de Baviere alla ſans tarder avec deux cens chevaux ſe ſaiſir du pont de Charenton, & l'Avocat General vint trouver le Roi dans le bois. Il lui dit en l'abordant, « Sire il fait trop » chaud, je vous conſeille de revenir à Paris. » Le Roi comprit fort bien ſa penſée, & lui dit qu'il avoit raiſon. Le Duc de Bourgogne marqua à ce Magiſtrat qu'il ſe tenoit offenſé de ſa maniere d'agir, & lui demanda pourquoi il ôtoit au Roi le plaiſir qu'il vouloit lui donner. « Monſeigneur, (reprit-il,) vous le menez » trop loin, & les gens de votre ſuite me paroiſſent en un » équipage qui n'eſt pas propre à la chaſſe, » & auſſi tôt il tourna bride vers Paris avec le Roi. Le Duc de Bourgogne y rentra lui-même peu de tems après, & dès le lendemain, ſans en dire mot à perſonne, s'en alla en Flandres à toutes jambes, comme s'il eût été pourſuivi.

Juvenal des Urſins.

Ce Prince ſe retire en Flandres.

Ce départ chagrina fort les Pariſiens, qui perdoient par là l'eſperance de voir une réunion entiere des Princes du Sang. Ils donnerent mille maledictions au Duc, & il y en eut pluſieurs qui dirent, que le Prince de Baviere avoit mal fait de ne pas ſe défaire d'un tel ennemi, l'aïant eu à ſon avantage au bois de Vincennes, qu'il devoit ne le pas manquer, & ſe refugier auſſi-tôt en Angleterre.

1415.

Sa fuite donne lieu aux autres de revenir à Paris.

Cette fuite du Duc de Bourgogne hâta l'arrivée des autres Princes à Paris, & les fit encore mieux recevoir des Parisiens & du Roi. Le Dauphin s'appliqua sur-tout à caresser le Duc d'Orleans, qu'il obligea enfin à quitter ses habits de deuil, en lui disant que pour faire connoître à tout le monde leur tendresse mutuelle, il vouloit que desormais ils eussent tous deux des habits de même étoffe & de même façon. Le Roi fit jurer à tous ces Princes les articles de la paix de Pontoise, leur donna place dans son Conseil, rétablit le Connétable d'Albret dans sa charge, revoqua tout ce qui avoit été fait contre leurs Partisans, & les remit pour la plûpart en possession de leurs biens & de leurs emplois, en les ôtant à ceux à qui le Duc de Bourgogne les avoit donnés; il bannit même plusieurs de ceux-ci hors du Roïaume, & confisqua leurs biens. Juvenal des Ursins Avocat General fut fait Chancelier de Guienne. Le Roi de Sicile fit l'affront au Duc de Bourgogne de lui renvoïer Catherine sa fille, qui avoit été fiancée trois ans auparavant avec Louis d'Anjou son fils, & il pensa à marier ce jeune Prin- avec Isabelle fille du Duc de Bretagne, qui s'étoit aussi rendu à Paris. Cela produisit une haine irreconciliable entre les maisons d'Anjou & de Bourgogne. Jamais on ne vit plus naître de ces animosités éclatantes, & il n'y eut jamais plus de revolutions à la Cour que sous ce Regne toûjours agité comme une mer que les vents poussent tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre.

Bess. Recueil de pieces servant à l'Histoire de Charles VI.

Henri V. Roi d'Angleterre, fait demander Catherine de France en mariage

Monstrelet c. 108.

A peine les Princes étoient-ils arrivés à Paris, que le Duc d'York y vint, & demanda Catherine de France fille du Roi pour Henri V. nouveau Roi d'Angleterre. On écouta d'autant plus volontiers sa proposition, qu'on sçavoit que le Duc de Bourgogne negocioit à la Cour d'Angleterre, pour faire épouser sa fille à ce Prince. Outre que ce mariage de Catherine de France donnoit quelque esperance de conclure la paix entre les deux nations, qui depuis le couronnement de Henri étoient tous les jours aux mains l'une contre l'autre. Les Anglois couroient la Guienne, & le Sire d'Heilli qu'on y avoit envoïé pour la défendre, ne pouvoit gueres, faute de troupes, qu'être témoin de leurs violences. Il fut lui-même fait prisonnier dans une rencontre; la Rochelle fut pillée; les Anglois voulurent tenter une descente en Normandie & se saisir du port de Dieppe;

1413.

Dieppe; ils furent repouſſés & battus en cette occaſion; mais ils ſe jetterent ſur le Tréport, qu'ils ſaccagerent, & ils avancerent quatre lieues dans le païs de Caux, où ils mirent tout à feu & à ſang.

Du Tillet Recueil des Traités, &c. Juvenal des Urſins. Hiſt. Anonyme, l. 33. ch. 24.

Tous ces déſavantages, dont on n'étoit pas en état de ſe venger, rendirent la negociation du Duc d'York plus facile. On traita du mariage, ſur lequel cependant il n'y eut encore rien d'arrêté; mais on conclut une Tréve au mois de Septembre pour la Picardie: elle fut étendue à tout le Roïaume au mois de Février ſuivant; & dans cet intervalle la guerre ſe faiſoit toûjours au-delà de la Loire, où le Duc de Bourbon prit d'aſſaut Soubiſe, dont les Anglois s'étoient ſaiſis.

Le Duc de Bourgogne dépêche des Envoïés au Roi, & pourquoi.

Durant le cours de ces negociations avec le Duc d'York, des Envoïés du Duc de Bourgogne arriverent à Paris. C'étoient l'Evêque d'Arras, le Sire de Saint Georges, & quelques autres. Le prétexte étoit de faire des excuſes au Roi touchant la retraite précipitée du Duc, cauſée, diſoient-ils, ſur des avis bien ſurs des mauvais deſſeins qu'on avoit formés contre ſa perſonne; mais leur principale commiſſion étoit d'obſerver la ſituation de la Cour & des Pariſiens à ſon égard. Ils n'eurent pas ſujet d'en être contens, car on continuoit à pourſuivre vivement les ſeditieux, dont on faiſoit tous les jours des exemples. On publioit des Ordonnances du Roi, pour juſtifier la conduite du Duc d'Orleans & des autres Princes, & pour annuler tout ce qui s'étoit fait contre eux: & l'Univerſité par des actes publics revoqua ceux qu'elle avoit faits à leur préjudice. Les Predicateurs dans les Chaires traitoient le Duc de Bourgogne & ſes Partiſans, comme dans le tems de ſa proſperité on y avoit traité le Duc d'Orleans & ceux de ſon parti. Le Roi lui envoïa l'Evêque d'Evreux, pour ſe plaindre de ce qu'il n'avoit tenu qu'à lui, que la famille Roïale ne fût parfaitement réunie, conformément au Traité de Pontoiſe, & des ſujets qu'on avoit de le ſoupçonner, de vouloir exciter de nouveaux troubles dans l'Etat. Il écrivit au Roi pour faire encore des juſtifications. On n'en fit pas grand cas, & il eut la mortification d'apprendre qu'on avoit ôté la charge d'Amiral au Seigneur de Dampierre, à qui il l'avoit fait donner, & qu'on y avoit rétabli le Sire Clignet de Brebant, qu'il en avoit dépouillé, & qui étoit un des hommes de France qu'il haïſſoit le plus.

1413. *Desseins secrets de ce Prince.*

Les soupçons dont les Envoïés du Roi parlerent au Duc de Bourgogne, n'étoient pas sans fondement. On sçut qu'il écrivoit par tout des Lettres seditieuses, non seulement à plusieurs Bourgeois de Paris, mais encore aux principales Villes du Roïaume, où entre autres choses il disoit, que le Dauphin lui avoit écrit secretement de sa propre main, qu'on le tenoit comme prisonnier à Paris; & qu'il le conjuroit de le venir délivrer des mains de ses ennemis qui l'obsedoient. Le Duc ajoûtoit qu'étant attaché comme il l'étoit à la personne du Roi & à celle de Mr. le Dauphin, il avoit resolu d'aller incessamment à Paris, pour les tirer de leur captivité.

Ce bruit s'étant répandu parmi le peuple, y causa une extrême consternation, & l'on vit les habitans des Fauxbourgs & des environs de Paris accourir à la Ville avec tous leurs meubles pour s'y refugier, comme si une armée ennemie eût déja été aux portes.

1414. *Conseil assemblé sur ce sujet.* Chap. 25. &c.

Sur cela & sur les avis certains que l'on avoit des Lettres écrites par le Duc de Bourgogne, la Reine assembla le neuviéme de Janvier un Conseil au Château du Louvre composé du Dauphin, du Roi de Sicile, du Duc d'Orleans, des Comtes de Vertus, d'Eu, de Vendôme & d'Armagnac, & du Chancelier de France, où l'on appella huit Suppôts de l'Université, & sept des plus notables Bourgeois. Avant que de s'expliquer sur le sujet de cette Assemblée, elle leur fit faire à tous serment de tenir secret tout ce qui s'y diroit, & d'y parler avec toute la franchise possible sur les affaires presentes.

Le Chancelier Henri de Marle, pour satisfaire à son serment, commença par dire avec liberté qu'on se plaignoit fort de la negligence de Mr. le Dauphin dans le gouvernement dont il étoit chargé durant la maladie du Roi, de ce qu'il s'absentoit souvent des Conseils sans autre raison que pour se divertir, donnant à ses plaisirs & à des débauches indignes de lui un tems qu'il devoit au soin des peuples; de ce qu'il se laissoit gouverner par des Courtisans libertins, dont on avoit tout sujet de se defier; & il ajoûta que s'il étoit vrai qu'il eût écrit au Duc de Bourgogne, comme ce Duc s'en vantoit, ce ne pouvoit être que par le conseil de telles gens. La Reine, les Princes, & les Seigneurs qui étoient presens, & avec qui sans doute le Chancelier étoit convenu de parler de la sorte, avoue-

1414.

rent qu'il ne diſoit rien qui ne fût vrai : cela déconcerta fort ce jeune Prince, & l'empêcha de faire paroître ſon reſſentiment au Chancelier. Tous l'exhorterent à s'appliquer davantage à ſes devoirs, & lui firent enviſager les terribles ſuites de ſa conduite, vû le peu de ſoûmiſſion qu'il y avoit depuis tant d'années dans les peuples, & même parmi le Nobleſſe.

Meſures priſes pour éviter les troubles.

On n'en demeura pas là : il fut reſolu d'éloigner de ſa perſonne & de la Cour les Sires de Moui & de Montauban, & comme le ſoupçon touchant les Lettres écrites au Duc de Bourgogne tomboit ſur le Sire Jean de Croi plus que ſur aucun autre, on conclut à l'arrêter, & il fut mis en priſon au Château de Montlheri. Cela fut cauſe, que pluſieurs Chevaliers qui étoient des plaiſirs du Dauphin, ſe retirerent d'eux-mêmes de la Cour. Il fut encore arrêté dans ce Conſeil, qu'on envoïeroit au Duc de Bourgogne de la part du Roi, de la Reine, & de Mr. le Dauphin, defenſe de venir à Paris ſous peine de s'attirer leur indignation & d'être déclaré déſobéïſſant & rebelle.

Le Duc de Bourgogne ſe mocqua de cet ordre : il dit qu'à l'égard de Mr. le Dauphin, c'étoit un ordre forcé, & qu'il s'en tiendroit à celui qu'il lui avoit donné de ſon plein gré, de venir le tirer de ſa priſon de Paris. Comme on ſçut qu'en effet il s'y préparoit, on fit revenir de Guienne le Duc de Bourbon avec les troupes qu'il y commandoit. Le Dauphin aïant reflechi ſur les remontrances qu'on lui avoit faites,ou ne pouvant faire autrement, écrivit de nouveau au Duc de Bourgogne, pour lui défendre d'approcher de Paris. Il envoïa une Lettre circulaire à la plûpart des Villes du Roïaume, pour les avertir de ſe donner de garde des artifices de ce Duc, de ne pas ajoûter foi aux choſes qu'il leur écrivoit, & leur notifier les défenſes réïterées qu'on lui avoit fait de venir en armes à Paris, ſous peine de rebellion.

Pour frapper encore davantage l'eſprit des peuples, ce jeune Prince alla à la place de Greve ; ſuivi de toute la Cour, & y fit lire publiquement par Juvenal des Urſins ſon Chancelier les Lettres qu'il avoit écrites aux Villes des Provinces. Il partagea entre les Seigneurs & les principaux Bourgeois la garde de la Ville tant de jour, que de nuit, & il fut reſolu que dès qu'on ſçauroit le Duc de Bourgogne en marche, tous les jours quel-

1414.

qu'un des Princes du Sang accompagné de plusieurs Seigneurs de la Cour & d'un grand nombre de soldats, iroit enseignes déploïés par les rues de la Ville, pour empêcher qu'il ne se fit d'assemblée de la populace, & pour la tenir toûjours dans le respect. Enfin on envoïa ordre aux Villes de Picardie de garder tous les ponts, & de ne point donner passage au Duc de Bourgogne.

On refuse de recevoir le Duc de Bourgogne à Paris.
Chap 16.

La Cour ne fut pas bien obéïe, ou faute de soumission pour ses ordres, ou par l'impuissance où se trouvoient les Villes de resister à l'armée du Duc. Dès qu'il parut à la vûe de Noïon, de Soissons, de Compiegne, elles lui ouvrirent leurs portes. Il mit garnison dans les deux dernieres pour assurer son retour en cas qu'il y fût obligé. L'entrée de Senlis lui fut refusée. Il passa outre, & vint à Saint Denys qui lui fut livrée par la trahison du Prevôt de la Ville. Il fit là la revûe de ses troupes, parmi lesquelles il y avoit deux milles hommes d'armes. Il envoïa le huitiéme de Février un Heraut à Paris, pour dire qu'il venoit par les ordres du Roi & de M. le Dauphin, qu'il prioit qu'on l'y laissât entrer, & qu'on delivrât ces Princes de leur captivité. On reçut le Heraut; mais on le renvoïa sans réponse, en lui faisant défense à lui & à tout autre d'y revenir sous peine de la vie.

Le Comte d'Armagnac & les Sires Jean de Gaucourt & Louis de Bois Bourdon furent chargés de veiller à la sureté de la Ville & d'empécher les seditions. Ils étoient sans cesse sur pié, tantôt dans les rues avec une grosse escorte de soldats, tantôt sur les murailles pour placer & relever les corps de garde, où ils n'emploïoient que des gens sûrs. Les artisans eurent ordre sous peine de la vie de ne pas sortir de leurs boutiques. On ne mit à la garde des portes que des Bourgeois qui n'étoient point de la populace; parce qu'on sçavoit qu'elle étoit toûjours portée pour le Duc de Bourgogne. Cette précaution rompit toutes les mesures de ce Duc, que Caboche & les autres qui s'étoient retirés auprès de lui, avoient assuré, que dès qu'il s'approcheroit des portes, il se feroit une sedition par les gens de leur faction, & que ceux qui seroient de garde lui donneroient entrée dans la Ville.

Et il retourne en Flandres.

Il se presenta un Samedi au matin à la porte de Saint Honoré; & y fut une heure & demie en bataille, sans qu'il se fît

aucun mouvement. Le Comte d'Armagnac avoit défendu à ceux qui étoient sur les remparts de tirer une seule fleche, ou de dire aucune injure; & cependant il alloit par les rues pour faire garder la défense qu'on avoit faite aux artisans de sortir de chés eux : personne ne branla. Ainsi le Duc retourna à Saint Denys sans avoir rien fait. 1414.

Il y apprit que le Roi étant revenu en santé, avoit publié contre lui une Ordonnance, où commençant par le narré de l'assassinat du Duc d'Orleans, il le déclaroit l'auteur de tous les troubles arrivés depuis à cette occasion, désobéissant, rebelle, ennemi de l'Etat, privé de toutes les graces qu'il lui avoit faites, & convoquoit l'arriereban de France pour marcher au plûtôt contre lui, afin de le contraindre à rentrer dans son devoir. Sur cette nouvelle le Duc fit brûler la nuit suivante toutes les poutres & tous les bateaux qu'il avoit preparés pour construire des ponts sur la Seine, & reprit le chemin de Flandres.

Son Apologie pour le meurtre du Duc d'Orleans est condamnée juridiquement.

Dès qu'on fut delivré de son armée, l'Evêque de Paris, l'Inquisiteur de la Foi & les Docteurs de l'Université procederent à la condamnation de l'Apologie du Duc de Bourgogne faite par le Docteur Jean Petit qui étoit mort depuis. On en fit l'extrait en neuf propositions contenant l'execrable doctrine du Tyrannicide. Elles furent condamnées tout d'une voix, & brulées le vingt-cinquiéme de Février au Parvis de Notre-Dame.

Benoît Gencien celebre Docteur, & qui, selon des conjonctures asses vrai-semblables, est le Moine de Saint Denys Auteur de l'Histoire Anonyme du regne de Charles VI. fit sur ce sujet un beau discours qui fut autant applaudi, que l'avoit été l'Apologie même, lorsque le Duc de Bourgogne étoit le maître du Gouvernement. L'Orateur fit si bien sentir l'horreur de l'assassinat du Duc d'Orleans, que le menu peuple jusqu'alors si passionné pour le Duc de Bourgogne ne l'appella plus désormais que le Traître & l'Assassin. Il parut contre ce Prince des satires & des chansons outrageuses, qu'on chantoit dans les rues de Paris suivant le genie de la populace, qui change à tout vent, & qui regarde aujourd'hui comme son pere & son Sauveur, celui qu'elle traitera demain comme l'objet de son execration.

On prend la resolution de lui faire la guerre.

Le Duc de Bourgogne aïant été déclaré ennemi de l'Etat, la resolution fut prise de lui faire la guerre, d'autant plus qu'il

1414.

Juvenal des Ursins. Histoire Anonyme l. 34. ch. 1. &c. Monstrelet ch. 116.

s'étoit emparé de Compiegne & de Soissons, & de quelques Châteaux en Picardie. Le Roi alla prendre l'Oriflamme à saint Denys, & le mit entre les mains d'un Gentilhomme de Normandie, son Chambellan, nommé Guillaume Martel Seigneur de Baqueville, qui succeda en la Charge de Porte-Oriflamme au Seigneur Hutin d'Aumont mort depuis peu d'une maladie populaire appellée Coqueluche. C'étoit une espece de rhume avec des symptômes extraordinaires, qui enleva en ce tems-là bien du monde. Je remarque ici la ceremonie d'aller prendre l'Oriflamme à saint Denys, quoique cet usage fût ordinaire; parce que c'est la derniere fois qu'il en est fait mention dans notre Histoire, & que depuis ce Regne on n'y en parle plus. Le Roi en partant de Paris, y laissa à la priere des Bourgeois le Duc de Berri & le Roi de Sicile pour gouverner en sa place, & y maintenir la tranquillité qui y paroissoit entierement rétablie.

Le Roi marche à Compiegne où le Duc de Bourgogne avoit mis garnison.

L'armée du Roi étoit belle & nombreuse. Il prit le chemin de Compiegne au commencement de la Semaine Sainte, & l'envoïa sommer de se rendre. Le Duc de Bourgogne y avoit laissé cinq cens hommes d'armes commandés par les Sires Hugues de Launoi, Guillaume de Sorel, Martel du Mesnil, de saint Leger, Hector de Saveuse, & le Bailli de Fouquerolles.

On eut beaucoup de peine à les resoudre à une capitulation, & il y eut des negociations qui durerent quelques semaines. On pressoit le Roi de forcer la place, comme il l'auroit fait infailliblement; mais il voulut épargner le sang de ses soldats, & empêcher le pillage de la Ville. Le prétexte de l'opiniâtreté de ces Capitaines étoit qu'on les trompoit, quand on leur disoit que le Roi étoit dans le camp. On le fit voir aux Députés qu'ils envoïerent, ils obtinrent une capitulation favorable pour la garnison & pour les Bourgeois, & la place fut soumise.

Durant que le Roi étoit au Camp de Compiegne, le feu prit un soir à son quartier, & le bruit fut, qu'il y avoit été mis par des espions d'Enguerrand de Bournonville un des Commandans de Soissons pour le Duc de Bourgogne; que son dessein étoit durant le tumulte de venir fondre sur ce quartier, & d'en enlever le Roi & le Dauphin; mais que les boutefeux s'étant trop pressés, le coup fut manqué.

Il va de là à Soissons.

De Compiegne l'armée alla mettre le siege devant Soissons,

1414.

sons, qui est pris d'assaut.

qui fut pris d'assaut, Bournonville étant tombé vif entre les mains du Roi, eut la tête tranchée, malgré les prieres des principaux Seigneurs de la Cour, qui touchés de ce Gentilhomme Picard, dont ils estimoient la valeur, l'experience, la franchise, la liberalité, & plusieurs autres belles qualites qui l'avoient toûjours distingué parmi la Noblesse, firent tous leurs efforts pour le sauver. Mais le Roi voulut faire un exemple & venger la mort d'Hector bâtard de Bourbon frere du Duc de ce nom, jeune homme très-aimé dans la Famille Roïale & à la Cour, qui avoit été tué à ce siege. Pierre de Menou Chevalier de Touraine eut le même sort que Bournonville.

Histoire Chronologique du Heraut de Berri.

Le Duc de Bourgogne porta fort impatiemment la mort de Bournonville, qui lui faisoit perdre un des plus forts appuis de sa faction, & sur lequel il comptoit le plus. Mais ce qui dut le chagriner davantage, fut que sa famille, & les Flamans ses sujets apprehendant d'être enveloppés dans le malheur qui le menaçoit, penserent à conjurer la tempête, plûtôt qu'à suivre sa passion.

Le Comte de Nevers vint dans l'Octave de la Pentecôte se jetter aux piés du Roi, pour lui demander pardon de s'être engagé dans le parti rebelle, & le supplier de ne point confisquer les terres qu'il possedoit en France, lui protestant qu'il s'étoit laissé surprendre par les Lettres qu'on faisoit courir sous le nom de M. le Dauphin, par lesquelles on exhortoit le Duc de Bourgogne à venir incessamment à Paris. Le Roi lui pardonna à la priere des Princes, à condition que toutes les Places, forteresses, & Seigneuries qu'il possedoit dans le Nivernois, dans le Rhetelois, & en Champagne seroient mises entre les mains de personnes nommées par la Cour, & qui y seroient entretenues aux frais du païs, tandis qu'ils en auroient la regie; que le Comte quitteroit entierement le parti du Duc de Bourgogne; qu'il obligeroit les Gentilshommes ses vassaux à revenir dans celui du Roi; qu'il donneroit six Chevaliers & Ecuiers en ôtage pour l'execution des conditions proposées, & qu'au cas qu'il manquât à ses promesses, toutes ses terres seroient confisquées & réunies à la Couronne. Le Roi lui promettoit de son côté amnistie pour ses vassaux qui rentreroient dans le devoir, excepté quelques-uns qu'il lui marqua, & lui donnoit main-levée pour tous ses revenus.

Pendant qu'on dressoit les articles de ce Traité, le Roi re-
1414. çut par des Députés des Flamans la réponse à une Lettre qu'il leur avoit écrite, pour leur demander, s'ils étoient resolus d'entrer dans la querelle du Duc de Bourgogne leur Prince. Ils assûrerent le Roi qu'ils vouloient toûjours se comporter envers lui comme des sujets fideles & parfaitement soumis à leur Prince Souverain.

Les Flamans lui promettent fidelité.

Le Roi étant allé à saint Quentin au retour de Notre-Dame de Liesse, où il avoit fait un pelerinage, y vit arriver la Comtesse de Hainaut & de Hollande, dont la fille unique avoit épousé Jean Duc de Touraine son second fils. Il eut ce jour là même des entretiens secrets avec elle; & on ne douta point qu'elle ne fût venue pour demander la grace du Duc de Bourgogne; mais apparemment les propositions qu'elle fit ne furent point agréées, ou le Roi demanda des conditions qu'elle n'avoit pas commission d'accorder, & elle partit dès le lendemain pour aller trouver le Duc à Douai.

Quelques jours après le Duc de Bourbon & le Comte d'Armagnac marchant à la tête de l'avant-garde du Roi, chargerent l'arriere-garde d'un corps de quatre mille hommes du Duc de Bourgogne, & la défirent.

Le Duc de Bourgogne pense serieusement à la paix.
Leibnitz in cod. diplomat. p. 207.

Tous ces desavantages, l'approche de l'armée Roïale, & un Traité qui venoit d'être conclu entre le Roi & l'Empereur Sigismond, où il étoit dit expressément que ce Prince se déclareroit en faveur du Roi contre le Duc de Bourgogne, obligerent ce Duc à penser serieusement à faire sa paix. Le Duc de Brabant son frere & la Comtesse de Hainaut vinrent trouver le Roi à Peronne. La Comtesse se jetta à ses piés, pour le conjurer de ne pas aller plus avant, & de vouloir bien écouter les justifications que le Duc de Bourgogne étoit prêt de lui faire de sa conduite. Le Duc de Brabant lui protesta que son frere n'avoit eu en tout ce qu'il avoit fait, que des intentions très-droites, & qu'il n'auroit jamais un plus fidele sujet. « Si cela » est, (reprit le Roi,) qu'il me vienne trouver comme » tel, & en un équipage qui convienne à cette qualité. S'il » demande justice, on la lui fera; s'il demande pardon il l'ob» tiendra.» Ils ne purent avoir d'autre réponse, & eurent le chagrin d'entendre pendant toute la nuit les Soldats chanter exprès autour de leur logis des chansons sur l'assassinat commis en

la

la personne du Duc d'Orleans, où le Duc de Bourgogne étoit très-maltraité. Ils retournerent à Douai aïant promis au Roi de faire tous leurs efforts, pour amener le Duc aux conditions que l'on voudroit lui prescrire. 1414.

Ambassade envoïée au Roi par les Flamans.

Cette Ambassade de la Comtesse de Hainaut fut suivie de celle des Flamans, qui venoient en partie pour assûrer le Roi de leur attachement & de leur fidelité, & en partie pour tâcher de découvrir sa veritable disposition envers leur Duc. Il leur fit un très-bon accueil, & les renvoïa au Dauphin pour sçavoir ses intentions. Ce Prince leur dit par la bouche de son Chancelier, que le Duc de Bourgogne étant tombé dans le crime de felonie, le Roi prétendoit mettre en sa main tous ses Fiefs, sçavoir, l'Artois, la Bourgogne, & la Flandres; qu'il attendoit de la fidelité qu'ils lui devoient comme à leur Souverain, que loin de s'opposer à la saisie de la Flandres, ils lui aideroient à la faire, & recevroient dans leurs Villes les Officiers qu'il nommeroit pour les gouverner, vû sur-tout qu'il leur promettoit d'augmenter plûtôt que de diminuer leurs privileges; qu'enfin ils lui livreroient les rebelles qui s'étoient retirés parmi eux, & en particulier les assassins du feu Duc d'Orleans son frere.

Les Flamans demanderent un jour pour déliberer, & pour conferer avec quelques-uns du Conseil tels que le Roi voudroit choisir. Après la Conference ils consentirent à tous les articles, ausquels ils firent seulement ajoûter quelques restrictions. Comme ils étoient prêts de prendre congé du Roi, un Echevin de Gand qui avoit toûjours porté la parole, demanda permission de faire encore une question, sçavoir ce que le Roi voudroit absolument exiger du Duc de Bourgogne leur Comte. Le Dauphin sans répondre directement à la question, suivant l'avis de son Conseil, fit dire par l'Archevêque de Bourges, qu'on étoit informé à la Cour, que le Duc de Bourgogne avoit proposé au Roi d'Angleterre, s'il vouloit le soûtenir dans sa revolte, de lui livrer les quatre meilleurs ports de Flandres, & même de lui faire hommage de son Comté; que c'étoit porter la felonie jusqu'où elle pouvoit aller, & qu'ainsi on étoit resolu de proceder contre lui par la voie des armes sans aucun ménagement; mais que le Roi s'assûroit que les Flamans lui tien-

1414. droient les paroles qu'ils lui avoient données, & ne participeroient point au crime de leur Comte. Ils en assûrerent M. le Dauphin, il leur toucha dans la main, & ils se retirerent paroissant très-contents.

Pour convaincre les Flamans, que ce qu'on leur avoit dit n'étoit pas de simples menaces qu'on faisoit au Duc de Bourgogne, l'armée entra en Artois, & fit sommer Bapaume de se rendre. La Ville étoit bien pourvûe, & se défendit quelques jours. Le Roi étant arrivé à deux lieues du camp, le douziéme de Juillet fit entendre aux assiegés qu'on étoit resolu de les forcer. Ils proposerent de capituler. On leur accorda la permission qu'ils demanderent de députer au Duc de Bourgogne, pour lui dire qu'ils n'étoient pas en état de resister long-tems à une armée Roïale. Il leur donna ordre de se soumettre au Roi, & de le supplier de sa part, aussi-bien que M. le Dauphin, de vouloir bien le recevoir lui même en leurs bonnes graces. Il fit suivre ces Députés par la Comtesse de Hainaut & par le Duc de Brabant, qui en arrivant, trouverent le Roi dans un de ses fâcheux accès; & confererent avec le Dauphin.

Voies d'accommodement prescrites au Duc.

C'étoit une chose bien fâcheuse pour le Duc de Bourgogne de ne pouvoir attendre aucune resolution du Roi, ni du Dauphin, qu'après les déliberations d'un Conseil composé pour la plupart de ses ennemis, tels qu'étoient les autres Princes du Sang toûjours fort unis entre eux. Le Dauphin, après les avoir consultés, répondit à peu près comme le Roi avoit fait à Peronne; que le Duc de Bourgogne n'avoit que deux voies à prendre, pour avoir la paix, l'une celle de la justice, s'il vouloit s'y soumettre pour l'examen de sa conduite, & l'autre celle de la misericorde, supposé qu'il se mît en état de la meriter; qu'au reste l'armée seroit bientôt à Arras, & qu'en ce lieu-là le Duc de Bourgogne seroit encore plus à portée de faire sçavoir ses dernieres resolutions.

L'Armée du Roi ne laisse pas d'avancer toûjours.

En effet l'armée arriva à la mi-Juillet à la vûe de cette Capitale du Comté d'Artois; mais le Duc de Bourgogne aïant surpris les habitans qui ne vouloient point de guerre, y avoit jetté une grosse garnison, & s'étoit rendu maître, non seulement de la Ville; mais encore de la Cité, qui en est separée par une muraille & par un fossé, & qui dépendoit immediatement du Roi. On somma deux fois en vain la garnison de se rendre. Le

Sire Guillaume de Bonnieres * Gouverneur de la Place, & Jean de Luxembourg neveu du Comte de Saint Pol, la défendirent avec vigueur : & c'est dans la relation de ce siege que l'on voit pour la premiere fois une mention bien expresse de l'usage des Arquebuses, ou de quelques autres armes à feu semblables, dont l'Historien parle en ces termes. *Les assiegés firent une continuelle décharge de grosses balles de plomb, qu'ils tiroient avec des tuïaux de fer par plus de deux cens ouvertures qu'ils avoient faites dans les murailles, qui causerent la mort à beaucoup de gens.* Ces armes furent alors appellées *des Canons à main*, parce que les autres Canons étoient déja depuis long-tems en usage. 1414.

La resistance des assiegés faisoit que le siege alloit fort lentement, & il s'en falloit beaucoup que l'artillerie des assiegeans fût aussi-bien servie que celle de la Ville. Le principal Ingenieur du Camp avoit même été corrompu par l'argent du Duc de Bourgogne, & sa fuite confirma le soupçon que l'on avoit eu de lui. Le Duc faisoit courir le bruit qu'il alloit venir au secours de la place ; il fit en effet quelques mouvemens ; mais il ne jugea pas à propos de hasarder une action importante, dans l'esperance que la longueur du siege qui duroit depuis près de cinq semaines, la disette des fourages qui commençoient à manquer, ou les maladies qui se mettoient dans le camp, feroient abandonner l'entreprise. Cependant le Duc de Brabant son frere & la Comtesse de Hainaut étoient sans cesse à lui representer le mauvais état de ses affaires, le danger où il s'exposoit d'être dépouillé de tous ses Etats, les engagemens que les Flamans avoient pris avec la Cour de France, la disposition où ses Sujets du Duché de Bourgogne étoient de l'abandonner & d'obéïr au Roi leur Souverain, plûtôt que de laisser ravager leur païs. Ces raisons le persuaderent : de sorte qu'il leur donna la carte blanche, & se resolut à accepter les conditions dont ils conviendroient avec le Roi. Le Prince & la Princesse partirent pour se rendre au Camp d'Arras avec l'Evêque de Tournai. Le Seigneur de Ront, Guillaume Sire de Bonnieres Gouverneur d'Arras, en qualité de Conseiller & d'Ambassadeur du

Hist. Anonym. l. 34. ch. [illegible]

Procuration du Duc de Bourgogne au Duc de Brabant [illegible] Inventaire des Chartres. Bourgogne [illegible]. Monstrelet vol. 1. chap. 137.

* Monstrelet l'appelle Bonnier, mais c'est Bonnieres. Il étoit fils de Jean nommé le [illegible], & son fils épousa l'heritiere de Souastre. Il fut très-distingué par les grands emplois [illegible] Bourgogne. Son Epitaphe est dans la Cathedrale d'Arras, & sa famille subsiste encore en la [illegible] personne du Comte de Souastre.

1414. Duc de Bourgogne, & les Députés des Flamans, dont la Cour avoit paru contente, s'y rendirent pareillement pour assister aux Conferences.

Le Duc consent enfin à traiter.

Ils saluerent le Roi, qui les reçut bien; mais comme depuis le siege il étoit souvent repris de son mal, ce fut avec le Dauphin qu'ils traiterent. La Comtesse de Hainaut étoit une Princesse qui avoit beaucoup d'adresse & de prudence, & qui mit tout en œuvre pour réussir, prieres, larmes, raisons, caresses; conjurant ce Prince de se souvenir qu'elle lui parloit pour un Prince du Sang de France, dont il étoit le gendre, & qu'il devoit regarder comme son pere; qu'il demandoit pardon au Roi; & que pour peu qu'on lui accordât des conditions tolerables, il se soumettroit à tout. Après ce début elle lui presenta un projet d'accommodement, où le Duc offroit au Roi de le rendre maître de toutes ses Places, pourvû qu'on épargnât un peu sa reputation. Enfin elle fit si bien, que le Dauphin agréa ce projet. Les Ducs d'Orleans & de Bar, le Prince Louis de Baviere & le Comte d'Eu firent tout ce qu'ils purent pour l'en détourner, voulant pousser à bout leur ennemi; mais le Dauphin tint ferme, & le penchant qu'il conservoit toûjours pour le Duc son beau-pere, s'accordoit alors avec ce que la prudence lui prescrivoit: car le Duc dans le desespoir alloit infailliblement se jetter entre les bras des Anglois, & il avoit déja fait des démarches pour cela. Des Ambassadeurs d'Angleterre arrivés à Paris durant ce siege, pour proposer de nouveau le mariage du Roi leur maître avec Catherine de France fille du Roi, avoient eu la hardiesse de dire au Duc de Berri qu'ils étoient envoïés encore pour un autre sujet, qui étoit de demander qu'on fit justice à leur Roi sur les droits qu'il avoit à la Couronne de France, qu'il prétendoit lui appartenir. On voïoit bien où tout cela tendoit, & que ce Prince cherchoit querelle. C'est pourquoi le Dauphin n'hesita pas beaucoup à conclure avec la Comtesse de Hainaut; & voici les principaux articles du Traité.

Articles dont il convint avec la Cour.

Que le Duc de Brabant, la Comtesse de Hainaut & les Députés de Flandres, comme Procureurs & avoués du Duc de Bourgogne, supplieroient le Roi de lui pardonner tout ce qui s'étoit passé depuis le Traité de Pontoise.

Qu'il remettroit incessamment entre les mains du Roi le

Château du Crotoi, & feroit en sorte qu'au plûtôt on lui remît aussi le Château de Chinon ; qu'il feroit sortir de ses Etats Jacqueville, Caboche, & quelques autres des seditieux de Paris qui s'y étoient retirés. 1414.

Qu'il romproit les Traités qu'il pourroit avoir entamés avec le Roi d'Angleterre : qu'il restitueroit les terres & les biens de quelques-uns de ses vassaux qu'il avoit saisis ; parce qu'ils étoient dans le parti du Roi.

Qu'on observeroit le Traité de Chartres en tous ses articles.

Que le Duc de Bourgogne ne pourroit venir à Paris sans être mandé par le Roi.

Qu'en cas qu'il manquât en quelque article du Traité, ni le Duc de Brabant, ni la Comtesse de Hainaut, ni les Communes de Flandres ne lui donneroient aucun secours.

Que pour l'article de l'amnistie generale que le Duc de Bourgogne demandoit pour ceux qui avoient suivi son parti, le Roi & M. le Dauphin en resoudroient selon leur volonté ; mais que ces Princes seroient suppliés de les rétablir dans leurs biens, & de revoquer les Arrêts de bannissement & de proscription publiés contre eux.

Que le Roi après son retour à Paris, feroit expedier des Lettres, pour ôter l'impression qu'avoient faite contre la reputation du Duc celles qui avoient été envoïées par ordre de la Cour aux Villes du Roïaume, & ailleurs, sauf cependant l'honneur du Roi.

Que le Duc de Bourgogne remettroit incessamment entre les mains du Roi les clefs de la Ville d'Arras, & lui donneroit libre entrée dans ses autres Villes & Forteresses ; que dans Arras, & dans les autres Places que le Roi nommeroit, on arboreroit les étendarts de France, & qu'on y feroit au nom du Roi l'élection des Capitaines, Baillifs, & autres Officiers.

Que le Duc de Brabant, la Comtesse de Hainaut & les Députés de Flandres s'engageroient par serment à procurer l'execution de ce Traité.

Que le Comte de Hainaut, le Comte de Charolois fils du Duc de Bourgogne, les Comtes de Nevers & de Savoye, le Comte de Namur, & l'Evêque de Liege feroient le même serment, en presence des Commissaires du Roi, aussi-bien que

1414. les Gentilshommes qui étoient actuellement dans Arras, & toute la Noblesse d'Artois, de Bourgogne & de Flandres.

Invent. des Chart. T. 4.

Dès que l'on fut convenu de tous ces articles, le Duc de Brabant & la Comtesse de Hainaut les porterent au Duc de Bourgogne, qui les ratifia par ses Lettres Patentes données au Quesnoi le seiziéme d'Octobre; & par avance les clefs d'Arras furent apportées au Dauphin, & les Etendarts du Roi furent plantés sur les murailles, comme si la Ville avoit été prise d'assaut.

1415.

Serment fait pour l'observation de cette paix.

Monstrelet vol. 1. chap. 137.

Les mêmes Mediateurs se trouverent à saint Denys au mois de Janvier suivant avec le Dauphin & le Conseil du Roi, où l'affaire fut entierement consommée, après qu'on se fut accordé sur l'interpretation ou éclaircissement de quelques articles. Le serment pour l'observation de cette paix fut fait solennellement à Paris, le treiziéme de Mars par le Duc de Brabant, l'Evêque de Tournai, le Seigneur de Ront, Guillaume Sire de Bonnieres Gouverneur d'Arras, & par les Députés des trois Etats de Flandres. La joie que la paix causa auroit été plus grande, sans les désordres que les troupes licentiées des deux partis firent de tous côtés, & qui furent extrémes.

Cette paix, de la maniere dont elle s'étoit faite, étoit glorieuse au Roi & très-avantageuse & necessaire à l'Etat, pour les raisons qu'on avoit d'apprehender la guerre de la part du Roi d'Angleterre. Les Ambassadeurs de ce Prince, dont j'ai déja parlé n'insisterent pas beaucoup sur la proposition chimerique qu'ils avoient faite au Duc de Berri touchant le droit de leur Maître à la Couronne de France. Ils s'étoient reduits à demander la restitution des domaines, des hommages, & Souverainetés des Duchés de Normandie & de Touraine, des Comtés d'Anjou & du Maine, du Duché de Bretagne, des Comtés de Flandres, & de Ponthieu, du Duché de Guienne, & generalement de tout ce qui avoit été cedé par le Traité de Bretigni, sous le Regne du Roi Jean. Le Duc de Berri leur avoit répondu qu'il n'avoit rien à leur dire sur tout cela, sinon qu'il falloit attendre le retour du Roi, pour lui faire à lui-mêmes ces demandes; & que la Tréve n'étant pas encore si proche de sa fin, ils pourroient revenir le trouver après la campagne.

Du Tillet Recueil des Traités. &c.

Ambassade d'Angleterre pourquoi envoiée en France.

Il vint en effet une nouvelle Ambassade d'Angleterre au mois de Mars; & le treiziéme du mois les Ambassadeurs, après di-

verses conferences, réduisirent leurs demandes à quatre articles. 1415.
Le premier fut l'execution du Traité de Bretigni selon toute sa teneur. Par le second ils demandoient la restitution de la moitié du Comté de Provence & des terres de Beaufort & de Nogent-l'Artaut en Champagne : & cela en vertu de certaines prétentions que les Anglois avoient eues dès le Regne de saint Louis, & dont ils ne s'étoient gueres avisés de faire mention depuis ce tems-là. Le troisiéme regardoit le païement de seize cens mille écus pour le reste de la rançon du Roi Jean. Le quatriéme concernoit la dot de Catherine de France, supposé qu'elle épousât le Roi d'Angleterre. Ils la fixoient à un million d'écus, sans les joïaux & autres meubles, les habits, & les équipages de la Princesse, que le Roi fourniroit à ses frais : & ils ajoûterent que si de ce mariage il naissoit deux fils, le second auroit le Comté de Ponthieu & Montreuil sur la Mer comme un appanage.

Le Roi fit répondre aux Ambassadeurs sur le premier article, que pourvû qu'il se fit une paix stable & entiere entre les deux Couronnes, il offroit de donner aux Anglois ce qu'il possedoit dans l'Agenois, le Bazadois, le Perigord, au païs de Bigorre, de Rouergue, dans la Xaintonge au de-là de la Charente, dans l'Angoumois, dans une partie du Territoire d'Ausch, Lectour, Oeron, ce qui est entre les rivieres de Veron & de Tarn, le Querci, excepté Montauban, & tout cela pour être tenu par le Roi d'Angleterre en domaine, quant à ce qui étoit en Domaine, & en fief, quant à ce qui étoit en fief.

Sur le second article qui regardoit une partie de la Provence, il répondit que cela concernoit le Roi de Sicile, & non pas lui à qui la Provence n'appartenoit pas, non plus que Beaufort, ni Nogent-l'Artaut.

Sur le troisiéme, que les cessions qu'il offroit de faire, contenues dans sa réponse sur le premier article, étoient des compensations plus que suffisantes de ce qu'on lui demandoit pour ce qui n'avoit pas été païé de la rançon du Roi Jean.

Enfin sur le quatriéme, il offroit huit cens mille écus pour la dot de sa fille avec les joïaux, les habits, & les équipages convenables à son rang.

Les Ambassadeurs repartirent que leurs pouvoirs ne s'étendoient point jusqu'à recevoir de telles propositions. Sur quoi

1415.

le Roi promit d'envoïer au plûtôt une Ambaſſade de ſa part au Roi d'Angleterre. Les Ambaſſadeurs Anglois prirent congé du Roi, & lui demanderent la permiſſion d'aller s'embarquer à Harfleur. Il la leur accorda, ne prévoïant pas que leur deſſein étoit d'examiner l'état & la ſituation de cette place, que le Roi d'Angleterre avoit déja projetté d'attaquer, ſuppoſé qu'on en vînt à la guerre. Cependant la Tréve fut prolongée juſqu'au mois de Mai, & puis juſqu'au huitiéme de Juin, & enfin encore pour quelque tems au de-là.

Ambaſſade de France en Angleterre.
Beſſe, Relation de cette Ambaſſade.
Hiſt. Anonym. l. 35. chap. 1. &c.
Juvenal des Urſins.
Monſtrelet.

Le quinziéme de Juin, le Roi envoïa en Angleterre, comme il s'y étoit engagé, une celebre Ambaſſade. Les Ambaſſadeurs furent, l'Archevêque de Bourges, l'Evêque de Liſieux, le Comte de Vendôme Grand-Maître de France, le Baron d'Yvri, le Sire de Braquemont, & Gontier Col Secretaire d'Etat. Après bien des conteſtations, les Ambaſſadeurs ajoûterent aux ceſſions contenues dans les articles dont j'ai parlé, celle de Limoges & de ſa Senechauſſée, & cent mille écus d'or à la dot de Catherine de France. Le Roi d'Angleterre, après avoir déliberé avec ſon Conſeil, ſur ces nouvelles propoſitions, répondit aux Ambaſſadeurs le ſixiéme de Juillet, qu'aux conditions propoſées, & après qu'on lui auroit marqué le terme du départ de Catherine de France, & de la ceſſion des places & des domaines dont il s'agiſſoit, il conſentiroit volontiers à une Tréve de cinquante ans, pendant laquelle on travailleroit à la paix; & que ſi elle ne ſe faiſoit pas, il s'obligeroit pour lui & pour ſes ſucceſſeurs de rendre ces Villes & ces domaines, & de donner caution de cette promeſſe.

Sans ſuccès.

Les Ambaſſadeurs repartirent qu'il n'étoit point queſtion d'une Tréve, mais d'une paix; & qu'ils ne paſſeroient jamais un article ſi eſſentiel. La fermeté avec laquelle l'Archevêque de Bourges parla déplut au Roi d'Angleterre, qui le quitta, affectant de paroître fort mécontent. Il leur envoïa peu de tems après l'Evêque de Winceſtre pour leur dire de ſa part, qu'il n'avoit pas tenu à lui que la paix ne ſe conclût; mais que puiſque la France n'en vouloit pas, il ſçauroit bien avoir par les armes ce qu'on lui refuſoit avec injuſtice, & qu'ils euſſent à ſe retirer au plûtôt en France.

Lettre menaçante du Roi Henri au Roi de France.

Quand ils furent partis, il écrivit une Lettre menaçante, dont le titre étoit, *Au Sereniſſime Prince Charles notre Couſin &*

& Adverſaire de France. Henri par la grace de Dieu Roi d'Angleterre & de France, &c. Ce titre étoit le même que celui des autres Lettres qu'il lui avoit écrites durant les negociations, excepté le mot d'*Adverſaire* qu'on avoit ajoûté en celui-ci, & qui étoit comme une declaration de guerre. Cette Lettre étoit datée de Southampton le vingt-huitiéme de Juillet. Le Roi y répondit auſſi fierement par une Lettre du vingt-troiſiéme d'Aoûc: qu'il craignoit peu ſes menaces, & que s'il oſoit mettre le pié en France, il le trouveroit en état de l'y bien recevoir. 1415.

Durant la derniere guerre civile, le Roi d'Angleterre avoit eu grande envie de rompre avec la France, & d'appuïer un des deux partis; mais ſa Cour & ſon Conſeil, où le Duc de Bourgogne & les autres Princes avoient chacun leurs amis, furent toûjours partagés là deſſus. Les Ducs de Clarence & de Glocestre freres du Roi & le Duc d'York étoient pour le parti d'Orleans; le Duc de Betfort autre frere du Roi, & le Roi même penchoit beaucoup plus du côté du Duc de Bourgogne; & ce Duc depuis la paix d'Arras continua d'avoir toûjours avec eux des liaiſons ſecretes, que les Ambaſſadeurs de France découvrirent lorſqu'ils étoient en Angleterre.

Juvenal des Urſins. pag. 280.

L'Archevêque de Bourges & ſes Collegues étant de retour à Paris, rendirent compte au Roi de tout ce qui s'étoit paſſé. Ils lui dirent que toute cette negociation ne s'étoit faite que pour l'amuſer; qu'il y avoit déja du tems que la guerre étoit reſoluë dans le Conſeil d'Angleterre; que les préparatifs s'y faiſoient avec empreſſement; que Henri avoit ſur pié ſix mille hommes d'armes, vingt quatre mille Archers, beaucoup d'infanterie & de pionniers, des vaiſſeaux ſans nombre qui arrivoient tous les jours à Hamton, & qu'il falloit ſe hâter de ſe mettre en défenſe.

Suivie d'une guerre ouverte entre les deux Nations.

En effet le Roi d'Angleterre fut bientôt en état de mettre à la voile, & il déclara la guerre dans les formes; mais il fut arrêté pendant quelques jours par la découverte d'une conſpiration, dont les Chefs étoient Henri Scrop, Richard Comte de Cambridge frere du Duc d'York, & Thomas Comte de Grei, qui avoient conjuré enſemble, pour ſe ſaiſir de ſa perſonne & de celle de ſes freres, & pour remettre ſur le Thrône les legitimes heritiers de Richard II. Il ſurprit ces trois Seigneurs avec quel-

1415. ques-uns de leurs complices, & leur fit trancher la tête. Cette conjuration étant entierement dissipée par leur mort, il passa la mer pour venir mettre le siege devant Harfleur, port alors considerable sur la côte de Normandie peu éloigné du Havre de Grace.

Caractere du Roi Henri.

Henri étoit le plus dangereux ennemi que la France eût eu depuis la mort d'Edouard III. C'étoit un jeune Prince dans la vigueur de son âge, ambitieux, politique, entreprenant, actif, & qui avoit conçu plus serieusement qu'aucun de ses prédecesseurs, le dessein de se faire Roi de France.

Il fait descente à Harfleur & l'assiege.

Il fit descente à la vûe de Harfleur sans aucune opposition. Le Connétable d'Albret étoit alors à Rouen avec une armée, dont une partie, disoit-on, auroit suffi pour empêcher le débarquement. Cela le fit soupçonner d'intelligence avec les Anglois; & on le lui reprocha en plein Conseil de guerre: mais il méprisa ces soupçons & ces murmures, & se disculpa par les ordres qu'il avoit de la Cour, de ne point hazarder de combat, de laisser les ennemis s'affoiblir par des sieges, & de les harceler, sans en venir à aucune action importante: & plût à Dieu qu'il eût toûjours suivi cette maxime pour le salut de la France.

La Ville est emportée d'assaut.

Le siege de Harfleur fut formé, & vaillamment soûtenu par les Seigneurs d'Estouteville, de Quitri, de Gaucourt, de Baqueville, de Blainville, de Martel, de Braquemont, de la Heuse, des Coutes; mais se voïant fort presses, ils capitulerent & promirent de se rendre, s'ils n'étoient secourus avant le dix-huitiéme de Septembre. Ce jour étant venu sans que le secours parût, ces Seigneurs ne purent se resoudre à abandonner aux Anglois un poste si important: ils chercherent des prétextes pour differer encore quelques jours; mais le Roi d'Angleterre aïant fait donner un assaut general, la Ville fut emportée. Tout ce qui restoit de gens de qualité furent faits prisonniers de guerre, les autres pour la plûpart taillés en pieces, & la Ville abandonnée au pillage.

Ce siege avoit ruiné l'armée Angloise. Les maladies y avoient fait grand ravage, & avoient emporté quantité de Seigneurs. Les garnisons de Montivilliers, de Caudebec, & d'autres petites places voisines leur avoient tué & pris une infinité de monde. Le Roi d'Angleterre se trouvoit hors d'état de faire d'autre entreprise, d'autant plus que sa flotte avoit été dissipée par

1415.

une rude tempête, & il resolut, après avoir tenu Conseil avec ses Generaux, de traverser la Picardie, pour gagner Calais, & prendre des quartiers aux environs.

En quoi consistoit l'armée de France.

La traverse étoit hasardeuse; car l'armée de France s'étoit mise en campagne, & approchoit. Elle étoit très-belle; il y avoit quatorze mille hommes d'armes, le Dauphin étoit à la tête avec les Ducs de Berri, d'Orleans, d'Alençon, de Bar, de Brabant, les Comtes de Nevers, de Richemont, de Vendôme, & tout ce qu'il y avoit de plus brave Noblesse en France. Le Duc de Bourgogne offrit d'y joindre ses troupes; mais le Roi, ou se défiant de lui, ou apprehendant qu'il ne pût s'accorder avec les autres Princes, le remercia, & lui demanda seulement cinq cens hommes d'armes, & trois cens arbalêtriers. Les Princes ne voulurent point accepter non plus six mille hommes, que la Ville de Paris s'étoit engagée de fournir, disant qu'ils etoient trois fois plus forts que les Anglois, & que ces milices Bourgeoises les embarrasseroient plus qu'elles ne leur serviroient.

Elle poursuit celle des Anglois.

Cette armée commença à suivre celle d'Angleterre, à la harceler, à lui couper les vivres, & la réduisit à une grande extrémité. Elle eut beaucoup de peine à gagner la Somme, pour passer au gué de Blanque-Taque, au-dessous d'Abbeville, par où Edouard III. avoit échappé à Philippe de Valois; mais il trouva sur l'autre bord la Noblesse de Picardie bien préparée à lui disputer le passage, & d'autant plus animée à bien faire son devoir, qu'elle venoit de défaire un corps de troupes que le Gouverneur de Calais, suivant les ordres qu'il en avoit eu du Roi d'Angleterre, avoit envoïé pour se saisir du gué. Le Roi d'Angleterre fut donc obligé de remonter le long de la Somme, où il trouvoit tous les passages fermés. Le Maréchal de Boucicaut, à qui on avoit donné le commandement de Normandie, Clignet de Brebant Amiral de France, qui avoit été fait Gouverneur de Picardie, & le Bâtard de Bourbon enlevoient tous les jours des hommes, des chevaux, des convois à l'armée ennemie, qui ne subsistoit qu'avec grande peine de ce qu'elle trouvoit dans les Bourgs & les Villages, dont elle prenoit les habitans, qu'elle obligeoit de païer leur rançon en vivres. Le Roi d'Angleterre marcha ainsi jusqu'à saint Quentin côtoïant la Somme, voïant toûjours de l'autre côté des troupes Françoises, & toûjours harcelé dans sa mar-

1415. che par celles qui étoient en de-çà. Il fut enfin assés heureux pour surprendre un passage que ceux de saint Quentin avoient eu ordre de garder, & qui se trouva dégarni par leur negligence. Il passa la Somme le dix-neuviéme d'Octobre, & gagna Miraumont.

Monstrelet chap. 146.

Extrémités où ceux-ci sont réduits.

C'étoit-là pour le Roi d'Angleterre un coup de la derniere importance; mais qui ne le tiroit pas tout-à-fait hors de danger; parce qu'il pouvoit encore être coupé, & qu'il n'étoit pas difficile à l'armée Françoise de se poster entre lui & Calais: c'est pourquoi préferant le salut du reste de ses troupes à un faux point d'honneur, il envoïa demander aux Princes qu'on lui laissât le passage libre jusqu'à Calais, à condition de reparer tout le dommage qu'il avoit causé par sa descente en France.

Le Conseil de guerre fut partagé sur la réponse qu'on devoit faire. Le Connétable, le Maréchal de Boucicaut, & plusieurs autres vieux Chevaliers étoient d'avis qu'on acceptât l'offre. Leur raison étoit que le Roi d'Angleterre avoit encore beaucoup de troupes; qu'on ne pouvoit jamais répondre de l'évenement d'une bataille; que si on y forçoit les Anglois, elle seroit au moins très sanglante; & qu'il valoit mieux profiter de leur desordre pour retirer Harfleur de leurs mains, que de les jetter dans le desespoir. Les Ducs de Bourbon & d'Alençon, & les autres en plus grand nombre furent du sentiment contraire, & l'emporterent. On renvoïa le Heraut sans réponse: & le Roi d'Angleterre voïant qu'il falloit vaincre ou perir, se prépara à l'un ou à l'autre. Le Connétable ne voulut pourtant rien faire, sans avoir les ordres du Roi, qui étoit à Rouen avec le Dauphin & le Duc de Berri, qu'il y avoit rappellé. Les raisons du Conseil de guerre aïant été examinées, on conclut à la bataille. Le Dauphin, qui vouloit en être, en fut empêché par le Roi & par le Duc de Berri, qui ne jugerent pas à propos de l'exposer à un si grand danger; mais la plûpart de ce qu'il y avoit de Seigneurs à la Cour se rendirent à l'armée en grande hâte.

Le Connétable, en attendant ses ordres, suivoit toûjours le Roi d'Angleterre. Dès qu'il les eut reçus, il quitta sa route, pour aller prendre les devans, & couper les Anglois sur le chemin de Calais. Le Roi d'Angleterre aïant passé la petite riviere de Ternois à Blangi, fut fort surpris de découvrir de dessus

les hauteurs l'armée Françoise dans la plaine d'Azincour & de Rusleauville, rangée en bataille, & tellement postée, qu'il ne pouvoit l'éviter. 1415.

Ce Prince avoit encore onze à douze mille archers & deux mille hommes d'armes, c'est-à dire, environ la moitié de ce qui avoit passé la mer avec lui; & les François étoient trois fois plus forts. Il se campa au Village de Maisoncelle, & aux environs. Dès la nuit même il y eut quelques escarmouches, & le lendemain matin vers les huit ou neuf heures les deux armées furent rangées en bataille & prêtes à combattre.

Disposition de deux armées avant la bataille d'Azincourt.

Les Relations des Historiens contemporains varient sur l'ordonnance de l'armée Françoise, & sur plusieurs circonstances de l'action qui suivit. Je suivrai celle de Jean le Fevre Seigneur de saint Remi, qui étoit à la bataille dans l'armée Angloise. Les François avoient mis à leur avantgarde la plus grande partie de leurs meilleures troupes. On y comptoit jusques à huit mille Gentilshommes, tant Chevaliers qu'Ecuïers; le Connétable étoit à leur tête avec les Ducs d'Orleans & de Bourbon, les Comtes d'Eu & de Richemont, le Maréchal de Boucicaut & David de Rambure Grand-Maitre de l'artillerie. Il y avoit dans ce corps peu d'archers. Le corps de bataille étoit commandé par les Ducs d'Alençon & de Bar, par les Comtes de Nevers, de Vendôme, & de Vaudemont. Ils avoient avec eux beaucoup moins de Gentilshommes, mais plus d'archers. A l'arriere-garde étoient les Comtes de Marle, de Dammartin & de Fauquembergue.

Hist. Anonyme.
Monstrelet des Ursins.
Jean de saint Remi.
Histoire de Charles VI.

Il me paroît que par ces termes d'avant-garde, de bataille, d'arriere-garde, dont on se servoit en ce tems-là, en parlant de l'arrangement d'une armée prête à combattre, on doit entendre ce que nous appellons aujourd'hui premiere, seconde & troisiéme lignes, & il me semble que cette ancienne maniere de parler a duré au moins jusqu'au Regne de Henri IV. Il se pourroit faire encore que les noms d'avant-garde & d'arrieregarde, se donnassent aux deux aîles dans l'arrangement, par rapport à la place qu'elles avoient occupée durant la marche de l'armée. La signification des termes qui a changé cause l'embarras dans les anciennes relations des batailles de ce tems-là, c'est pour le faire remarquer que je fais ici cette reflexion.

Le Roi d'Angleterre avoit choisi admirablement son poste

1415. entre deux bois qui couvroient les deux flancs de ſon armée, & lui permettoient, malgré l'inegalité du nombre, de faire un auſſi grand front que celui de l'armée Françoiſe beaucoup plus nombreuſe que la ſienne. Il ne fit qu'une ligne de tous ſes Gendarmes, & plaça audevant des deux ailes ſes douze mille archers, milice redoutable, & qui n'avoit point d'égale en ſon eſpece dans les autres nations. Dès que ces archers furent poſtés, ils firent devant eux une paliſſade de pieux qu'ils avoient apportés tout préparés pour être enfoncés en terre. C'étoit un uſage parmi les Anglois, dont on voit dans la ſuite pluſieurs exemples.

Quoique les deux armées n'attendiſſent que le ſignal pour combattre, on ne laiſſa pas de faire des propoſitions de paix. Le Roi d'Angleterre envoïa demander aux Princes, & au Connétable ce qu'on ſouhaitoit de lui, pour lui permettre de ſe retirer à Calais en ſûreté. On lui répondit qu'il falloit qu'il renonçât à toutes ſes prétentions ſur la Couronne de France, & qu'il rendît Harfleur. Il dit qu'il le feroit, pourvû qu'on lui cedât le Duché de Guienne dans toute l'etendue que ſes Ancêtres l'avoient poſſedé, avec le Comté de Ponthieu, & qu'on lui donnât en mariage Catherine de France, avec huit cens mille écus pour ſa dot. Une telle propoſition fut rejettée avec mépris, & on ne penſa plus qu'à combattre.

La Gendarmerie Françoiſe étoit à pié à l'ordinaire; excepté que le Connétable en avoit fait demeurer à cheval deux mille quatre cens Gendarmes, dont il en avoit donné ſeize cens au Comte de Vendôme, & huit cens à Clignet de Brebant Amiral de France, qui devoit l'un à la droite, & l'autre à la gauche, eſſuier la premiere décharge des archers Anglois, & enſuite les enfoncer.

La charge commence par les archers Anglois.

Les Anglois s'ébranlerent les premiers au ſignal d'un bâton que Thomas Herpinghen un de leurs Generaux jetta en l'air. Les Gendarmes à cheval de l'armée de France s'avancerent auſſi-tôt vers les archers Anglois, qui les reçurent avec une grêle effroïable de fleches, dont ils tuerent ou bleſſerent un grand nombre de chevaux & de Cavaliers; Guillaume de Saveuſe qui conduiſoit une troupe de trois cens Gendarmes, fut tué dans cette décharge.

Soit que les Chevaux bleſſés emportaſſent les Cavaliers,

ſoit que les Cavaliers ſaiſis d'épouvante ſe miſſent eux-mêmes en fuite, on les vit en un moment ſe renverſer ſur l'avant-garde, où ils cauſerent beaucoup de déſordre. Alors les archers Anglois quittant leurs arcs, & prenant des maſſues plombées, & des haches dont ils étoient armés, s'avancerent avec une merveilleuſe bravoure, & vinrent charger la Gendarmerie Françoiſe. Ces archers étoient armés à la legere, & marchoient leſtement : au contraire les Gendarmes François tout couverts de fer, avoient peine à ſe remuer dans un terrein, qu'une groſſe pluie tombée pendant la nuit avoit fort gâté, & où ils étoient enfoncés juſqu'à mi-jambes. Cet embarras fut augmenté par une grande faute que le Connétable avoit faite en rangeant l'armée ; c'eſt que le champ de bataille entre les deux bois étant fort étroit, il avoit laiſſé trop peu de diſtance entre les bataillons ; & les files & les rangs ſe trouverent ſi ſerrés, qu'à peine les Gendarmes avoient-ils aſſés d'eſpace pour tirer aiſément l'épée. Le Roi d'Angleterre s'étant apperçu de cette confuſion, s'avança avec ſes Gendarmes, qui vinrent ſeconder les archers, & qui commencerent à faire un grand carnage. L'avant garde fut percée en pluſieurs endroits, & miſe tout à-fait en déroute. Le Duc de Brabant, qui ne faiſoit que d'arriver au camp, ſe jetta avec une partie de ſes gens au milieu des Anglois pour les arrêter ; mais il y fut tué avec tous ceux qui l'avoient ſuivi. Les Anglois pouſſerent leur pointe, & animés par leur premier ſuccès, chargerent le corps de bataille avec tant de furie, qu'ils le firent plier par tout. L'arriere-garde, où le peu qu'il y avoit de Gendarmes étoit demeuré à cheval, voiant la défaite des deux premiers corps, ne rendit preſque aucun combat, & ſe mit en fuite. Ainſi la déroute fut generale.

Et l'armée Françoiſe eſt miſe dans une déroute generale.

Il ſe fit à l'avant-garde & à la bataille par les Princes, & par les Seigneurs, des efforts de bravoure extraordinaires, mais qui furent inutiles par la confuſion qui y étoit. Il n'y eut point d'action plus ſignalée que celle du Duc d'Alençon : ce Prince cherchant à perir glorieuſement, ſe jetta dans le plus épais de la mêlée, avec un petit nombre de Seigneurs qu'il avoit autour de ſa perſonne, paſſa ſur le ventre à tout ce qui ſe preſenta pour l'arrêter, & s'étant fait jour le ſabre à la main au travers des Archers & des Gendarmes ennemis, penetra juſqu'à l'endroit où étoit le Roi d'Angleterre. Il abattit d'un coup de ſa-

Action ſignalée du Duc d'Alençon qui y perit.

1415. bre aux piés de ce Prince, le Duc d'York son oncle. Le Roi s'étant aussi-tôt baissé pour lui aider à se relever, le Duc d'Alençon lui déchargea à lui-même un autre coup, dont il lui fendit la Couronne qu'il portoit sur son casque, & l'auroit tué, s'il eût eu seulement le loisir de lever encore le bras; mais il fut enveloppé dans le moment par les Seigneurs Anglois, & attaqué de toutes parts. Il cria au Roi: *Je suis le Duc d'Alençon, je me rends à vous*: le Roi d'Angleterre n'eut pas le tems de le sauver, parce qu'il fut à l'instant assommé d'une infinité de coups, dont il expira sur le champ. C'étoit un Prince de grand merite, le mieux fait & le plus riche de la Cour, que le Roi, de Comte qu'il étoit, avoit fait Duc quelque tems auparavant, pour lui donner le pas devant le Duc de Bourbon, qui quoique plus éloigné que lui de la Couronne, avoit droit de le préceder par sa qualité de Duc.

Eloge de ce Prince.

Nouveau malheur qui coûta la vie à un grand nombre de François.

Dans cette déroute universelle, il arriva un nouveau malheur, qui couta la vie à un grand nombre de François. Un reste de l'avant-garde Françoise se retiroit avec quelque ordre, & plusieurs s'y rallioient. Le Roi d'Angleterre les voïant de dessus une hauteur, crut qu'ils vouloient revenir à la charge. On lui vint dire en même-tems qu'on attaquoit son camp, où il avoit laissé ses bagages. C'étoit en effet quelques Gentilshommes Picards, qui aiant armé environ six cens Païsans, étoient venus fondre sur le Camp Anglois. Ce Prince craignant quelque fâcheux retour, envoïa des Aides de Camp dans tous les quartiers de l'armée, porter ordre de faire main-basse sur tous les prisonniers; de peur que si le combat recommençoit, le soin de les garder n'embarrassât ses soldats, & que ces prisonniers ne se rejoignissent à leurs gens. L'ordre fut executé sur le champ, & on les passa tous au fil de l'épée. Les Picards, & ce qui s'étoit rallié, furent bientôt dissipés. Les Anglois dans la poursuite firent de nouveaux prisonniers, & avec ce qui avoit été épargné, nonobstant l'ordre du Roi d'Angleterre, il y en eut jusqu'à quatorze mille. Celui des morts du côté des vaincus fut de dix mille, parmi lesquels il y avoit plus de huit mille Gentilshommes. Du côté des Anglois il y en eut seize cens, & point de gens de marque, excepté le Duc d'York tué de la main du Duc d'Alençon, & le Comte d'Oxford. Je trouve dans

dans un manuscrit de ce tems-là* une particularité considerable de cette bataille, qui n'est point marquée dans nos Histoires: c'est que le Roi d'Angleterre y perdit son bagage, & entre autres choses les coffres où étoient ses pierreries, sa Couronne, les habits dont on se servoit au Couronnement des Rois d'Angleterre, une grande croix d'or où il y avoit deux morceaux de la vraie Croix chacun de demi-pié de long, & les Sceaux de sa Chancellerie. Le Seigneur de Gaucourt qu'il avoit fait prisonnier au siege d'Harfleur, fit, pour menager sa delivrance, tant de perquisitions qu'il retrouva la plûpart de ces choses qui furent rendues au Roi d'Angleterre. Les bagages de ce Prince furent pris selon toutes les apparences, dans l'attaque que les Gentilshommes Picards dont j'ai parlé, firent au camp Anglois sur la fin de bataille.

L'honneur de la victoire pour l'execution fut donné avec justice aux archers Anglois, & à la prudence des Generaux pour la belle ordonnance de leur armée. Sept Princes François y perirent, sçavoir le Duc d'Alençon, le Duc de Bar & son frere, Robert Comte de Marle leur neveu, le Comte de Nevers & le Duc de Brabant freres du Duc de Bourgogne, le Connétable Charles d'Arbret, & avec eux Ferri Comte de Vaudemont frere du Duc de Lorraine; cinq furent faits prisonniers; sçavoir les Ducs d'Orleans & de Bourbon, & les Comtes d'Eu, de Vendôme & de Richemont avec le Maréchal de Boucicaut. Parmi les morts se trouverent encore Guichard Dauphin Grand-Maître de France, David de Rambure, General de l'artillerie, Martel de Baqueville porte-Oriflamme & son fils, Jean de Montagu Archevêque de Sens, dont on loua fort le grand courage, mais qui ne convenoit pas à un homme de sa profession.

Princes & autres Seigneurs qui furent de ce nombre.

Monstrelet & le Sieur de saint Remi, Auteurs contemporains, font une longue liste des autres personnes de qualité, qui furent tués ou pris dans cette funeste journée. Ils marquent parmi les morts entre autres le Vidame de Laon neveu de l'Archevêque de Sens, les Comtes de Roussi & de Grand-pré, le Sire Colard de Mailli, & Louis de Mailli son fils aîné, le borgne de Noailles, trois Crequi, trois de Mames, Longueval, Croi, Saveuse,

Chap. 149.
Chap. 64.

* Ce manuscrit, dont l'écriture est de ce tems-là, se trouve dans la Bibliotheque de M. l'Abbé Baluze. C'est une espece de Factum du Seigneur de Gaucourt contre Louis, Seigneur d'Estouteville.

1415. Neuville & son fils, Robert de Hames, Bethune, Mareuil, Craon, Moreuil, Carnel de Hamgard, Alegre, Beaufremont, deux d'Humieres, les trois Renti freres, Nesle, Savoisi, Blainville, de Beuil, Lannoi d'Aumont, Montcavrel, Poitiers, Chatillon, le Sire d'Heilli, les trois Noïelles freres *, Epagni, de Fiennes de Solre, de la Rocheguïon, de Bailleul, d'Azincour, deux de Caïeu, deux de saint Simon, de Betancour, de Montejan, de la Tour, de Combour, de la Belliere, de Montauban, du Quesnoi, de Montigni, deux de Moui, de Malétroit, de Longueuil, de Morvilliers, de Rubempré. Entre plus de quatorze cens Gentilshommes prisonniers, on trouve les noms des Sires Jacques d'Harcour, de Craon, de Fosseuse, de Roie, de Cani, de Ligne, de Noïelles & son fils **, de Lannoi & d'Humieres.

Conformité de cette bataille avec celles de Creci & de Maupertuis.

Cette bataille d'Azincour se donna un Vendredi vingt-cinquiéme jour d'Octobre de l'an 1415. Ce fut la troisiéme de même espece, pour ainsi dire, que les François perdirent contre les Anglois ; car les mêmes circonstances s'y rencontrerent qu'en celle de Creci sous Philippe de Valois, & en celle de Maupertuis sous le Roi Jean. Les ennemis en nombre beaucoup moindre que les François, facilité à les faire perir sans hasarder un combat, offres de paix de leur part méprisées, présomption, imprudence, temerité du côté des François ; précaution, sagesse, habileté, valeur du côté des Anglois. Aussi le Roi d'Angleterre se servit-il de ces deux exemples avant la bataille pour encourager ses gens, & les François après cette malheureuse journée, en rappellerent le triste souvenir, & celui de la sage conduite du feu Roi Charles V. Leur malheur étoit d'en avoir un qui ne l'étoit que de nom, & d'être abandonnés à la discretion des Grands, qui ne suivoient que leur ambition, leur interêt, leur caprice, leur impetuosité aux dépens de l'Etat & du sang & des biens des peuples. Le Maréchal de Loigni avec huit cens hommes d'armes, & le Duc de Bretagne avec six mille chevaux venoient joindre l'armée, lorsqu'ils apprirent la défaite à trois ou quatre lieues de l'endroit où la bataille s'étoit donnée. Ils rebrousserent chemin, & laisserent aller le

* Ces trois freres étoient de la Maison de Noïelles Lez Lens.

** Ces deux Noïelles étoient des Noïelles-Vion, Maison differente de celle des Noïelles Lez-Lens, l'une & l'autre sont illustres dans les Païs Bas.

Roi d'Angleterre à Calais, d'où il repassa la mer pour y faire une nouvelle armée, menant avec lui les Ducs d'Orleans & de Bourbon, & les Comtes de Vendôme, d'Eu & de Richemont. 1415.

Consternation qu'elle causa dans tout le Roïaume.

La nouvelle d'une si effroïable défaite portée à Rouen, où le Roi étoit, remplit la Cour & tout le Roïaume d'une consternation qui ne peut s'exprimer. La perte de presque tout ce qu'il y avoit de plus brave Noblesse en France, & de la plûpart des plus habiles & des plus experimentés Capitaines, l'épuisement des Finances, la ruine des Provinces pillées de tous côtés par les troupes qui vivoient sans aucune discipline, les nouveaux dangers dont on étoit menacé du côté de l'Angleterre, & par dessus tout cela les défiances qu'on avoit du Duc de Bourgogne, étoient de grands sujets d'inquietudes. Ce Prince ne parut pas fort chagrin de la défaite de l'armée Françoise, & il sembla se consoler de la perte de ses deux freres par la prison du Duc d'Orleans, par la mort du Connétable, par celle des autres Princes qui étoient ses ennemis pour la plûpart. Il avoit beaucoup de troupes assemblées, & faisoit déja des démarches dont on étoit très-allarmé à la Cour. Toutes ces fâcheuses reflexions faisoient apprehender aux moins éclairés de plus grands malheurs, que ceux qu'on avoit déja éprouvés: & la suite fit voir que ce n'étoient pas des craintes mal fondées.

Mesures prises pour la sûreté des environs de Paris.

On ramena le Roi à Paris, où l'on délibera, si avec le débris de l'armée d'Azincour, on n'iroit pas assieger Harfleur, où le Comte d'Orset qui en étoit Gouverneur ne pouvoit gueres esperer d'être secouru d'Angleterre dans la saison où l'on étoit: mais la crainte qu'on eut du Duc de Bourgogne, fit abandonner ce dessein; & on aima mieux se servir des troupes qu'on avoit de reste, pour les mettre en quartier dans les Villes des environs de Paris & du côté de la Picardie. On en remplit Saint Denys, Corbeil, Melun, & toutes les Places & Châteaux situés sur la Seine, sur la Marne, & sur l'Oise. Le Roi destina l'épée de Connétable à Bernard Comte d'Armagnac, le meilleur homme de guerre qui fût alors en France, & l'ennemi le plus déclaré du Duc de Bourgogne. Il étoit en son Comté d'Armagnac, & on lui envoïa ordre de venir promptement à Paris.

Hist. Anonyme, l. 35. chap. 9. &c.

Le Roi avant que de partir de Rouen, fit publier deux Or-

Des Ursins. Monstrelet.

1415. donnances. L'une, par laquelle il étoit défendu à tous les Princes du Sang de venir à Paris sans ordre. La défense étoit generale; mais on voïoit bien qu'elle ne se faisoit que pour le Duc de Bourgogne. Comme on vouloit cependant le menager, la seconde Ordonnance fut pour donner amnistie à tous ceux qui avoient suivi son parti, dont on avoit exclu un grand nombre par le Traité d'Arras, & dont il avoit en vain jusqu'alors demandé la grace.

Députation du Duc de Bourgogne au Roi.

Cependant ce Duc s'avança jusqu'à Troyes, & de-là à Provins, accompagné du Duc de Lorraine avec dix mille chevaux. Il envoïa à Paris des Députés, qui eurent beaucoup de peine à obtenir la permission d'y entrer. Ils demanderent au Dauphin, qu'il fût permis au Duc de Bourgogne de venir saluer le Roi. Le Prince répondit qu'il pouvoit y venir, pourvû qu'il congediât ses troupes, & qu'il vînt rendre ce devoir, comme un Sujet soumis & obéïssant. Les Députés offrirent de la part du Duc de Bourgogne de donner des Lettres de sûreté pour quelques personnes de la Cour qui apprehendoient sa venue. Le Dauphin répondit, qu'il n'appartenoit point à un Vassal comme lui, mais au Souverain de donner des Lettres de sûreté. Ils se plaignirent au Dauphin de ce qu'il avoit relegué à saint Germain sa femme fille du Duc, cette Princesse ne meritant point un tel traitement. Ils furent renvoïés sans autre réponse; & en même-tems on fit partir Simon de Nanterre President au Parlement, pour porter une défense au Duc de Bourgogne d'approcher plus près de Paris, & ordre de licentier ses troupes. Quelques jours après on arrêta quantité de Bourgeois qu'on crût être du parti Bourguignon, & on fit couper la tête à un Pâtissier qu'on accusa d'être un de ses espions.

Mort de Louis Dauphin & son caractere.

Le Duc sans s'embarrasser des défenses qu'il recevoit, s'avança jusqu'à Colommiers, & vint de-là se poster à Lagni. Delà il envoïa de nouveaux Députés, qui après avoir été refusés à la porte, furent admis & veillés de près. Durant leur sejour à Paris, Louis Dauphin fut attaqué d'une violente dissenterie, dont il mourut le dix-huitiéme de Decembre. Les Députés aïant été congediés avec des reponses generales, porterent au Duc la nouvelle de la mort de ce Prince, qui fut peu regretté. Car quoiqu'il fût beau, bien fait, grand & robuste, on lui

voïoit de fort méchantes inclinations : il étoit adonné au plaisir à l'excès, il aimoit à boire, étoit fort dérangé dans sa conduite, negligeoit les affaires les plus importantes, & les abandonnoit pour ne s'occuper que de bals & de festins. Il n'avoit rien de gracieux ni de populaire dans ses manieres. La presence des Seigneurs qui venoient lui faire la Cour, l'importunoit ; & il se trouvoit gêné par tout ailleurs, qu'avec ceux qui étoient de ses plaisirs. Il étoit violent, bisarre, faisant beaucoup de peine à la Reine & aux Princes, depuis qu'il avoit renoncé au parti du Duc de Bourgogne, voulant avoir l'autorité du Gouvernement, & n'en pas avoir la peine. Jean Duc de Touraine son frere, âgé d'environ dix-huit ans lui succeda en sa qualité de Dauphin, & d'heritier présomptif de la Couronne.

1415.

Regiftres du Parlement.

Annales de France.

Jean son frere lui succede en sa qualité de Dauphin.

Le Duc de Bourgogne aïant appris la mort du Dauphin, lui demanda qu'on lui renvoiât sa fille veuve de ce jeune Prince ; que son douaire lui fût assigné, & qu'elle eût la moitié des meubles de son mari. On lui accorda le premier article, & on lui refusa les deux autres. Peu de jours après le Comte d'Armagnac arriva à Paris, où il fut reçu avec beaucoup de joie du peuple, quoiqu'il en fût haï à mort durant le Gouvernement du Duc de Bourgogne. Il alla à l'Hôtel de Saint Pol, saluer le Roi, qui lui ceignit l'épée de Connétable Il ne fut pas plûtôt arrivé, que beaucoup de partisans du Duc de Bourgogne abandonnerent la Ville, prévoïant bien que soit que le Duc vînt assieger Paris, soit qu'il fût obligé de retourner dans ses Etats, ils ne seroient pas en sureté, tandis que le Connétable auroit de l'autorité à la Cour.

Le Comte d'Armagnac est fait Connétable.

On ne fut pas long-tems sans voir l'effet de la haine de ce Seigneur contre le Duc de Bourgogne. Les garnisons de Saint Denys, de Corbeil, & des autres Places reçûrent ordre de charger les Bourguignons par tout où elles les trouveroient. Trois cens Gentilshommes du Duc furent défaits dans une rencontre. Les Sires de Château-Villain, du Mesnil, & de Mailli, furent pris avec six autres Gentilshommes, & le Connétable en fit pendre quatre de ceux-ci avec du Mesnil, comme rebelles au Roi.

1416.

Haine de ce Seigneur contre le Duc de Bourgogne.

Le Duc de Bourgogne se vengea sur la campagne des environs de Paris qu'il fit ravager ; mais enfin l'argent venant à lui manquer, & une conference qu'il eut avec le Duc de Bretagne qui

1416. vint le trouver de la part de la Cour, n'aïant rien produit, il fut obligé de se retirer. En s'en allant il abandonna Lagni à ses troupes; & le pillage de cette Ville leur tint lieu de paie. Le long & inutile sejour qu'il y avoit fait, ne lui causa que du chagrin & de la honte, & il n'en rapporta que le sobriquet qui lui fut donné par les Parisiens de *jean de Lagni qui n'a point de hâte.* On détacha après lui les garnisons de Paris, mais avec ordre de ne le point attaquer, à moins qu'il ne voulût insulter quelque Place dans sa route, ou faire quelque ravage à la campagne. Il n'y eut que quelques escarmouches: & après qu'on l'eut harcelé assés long-tems, on lui laissa continuer son chemin vers son Comté d'Artois.

Sobriquet donné au dernier par les Parisiens.

Nouvel ordre mis dans les affaires par le Connétable qui fut aussi fait Sur-Intendant des Finances.
Juvenal des Ursins.

Le douziéme de Février le Connétable d'Armagnac fut fait Sur-Intendant des Finances, & Capitaine, ou Gouverneur general de toutes les Places fortifiées du Roïaume, pour y nommer tels Commandans qu'il jugeroit à propos. C'étoit là lui mettre en main toute la puissance de l'Etat. Ce Connétable étoit un homme hardi, entreprenant, ferme, que les difficultés n'arrêtoient point dans l'execution, & qui fit comprendre au Roi que l'unique moïen de rétablir la paix dans l'Etat, étoit de parler & d'agir en maître. Il mit dans toutes les Places considerables des gens dont il étoit sûr, & fit sortir de Paris plusieurs personnes qu'il croïoit capables de brouiller en faveur du Duc de Bourgogne, sans épargner quelques Suppôts de l'Université, que, selon lui, on ménageoit trop, & qui abusoient de la consideration qu'on avoit pour elle.

Le Roi à sa persuasion fit venir le Recteur, & les principaux du corps, leur dit qu'ils ne devoient point être surpris de l'exil dont on punissoit quelques-uns de leurs Confreres; qu'apparemment ce ne seroient pas les derniers soit de l'Université, soit de la Ville; que les resolutions qu'il prenoit là-dessus étoient pour le bien & pour la tranquillité publique; qu'il avoit encore une chose à leur déclarer, c'étoit que jusques-là par consideration pour le Clergé, il avoit consenti qu'il fût exempt des subsides; mais que l'état de ses affaires ne lui permettoit plus de faire ces distinctions; qu'il falloit que tout le monde contribuât pour les necessités de l'Etat; qu'au reste il ne vouloit plus être fatigué là-dessus ni de plaintes, ni de remontrances, choses qu'il avoit souffertes autrefois, mais qu'il étoit resolu de ne plus souffrir: « &

»comme c'eſt dans vos Aſſemblées, (continua-t'il en s'adreſſant au » Recteur,) que certains eſprits factieux inſpirent aux autres l'eſ- » prit de ſedition, je vous défens d'en faire aucune deſormais » ſous peine de mon indignation.» Ce diſcours mortifia fort le Recteur & ceux qui l'accompagnoient ; mais il fallut obéïr. 1416.

On abolit auſſi la Communauté des Bouchers, parce que ſous pretexte de conferer entre eux ſur les affaires de leur trafic, il s'y tenoit des diſcours ſeditieux, dont on avoit ſujet de craindre de mauvaiſes ſuites. On fit venir quantité de troupes à Paris ; & dès que le Connétable s'y crut le plus fort, on établit de nouveaux impôts, pour ſe mettre en état de ſoûtenir la guerre contre les Anglois. *Ibid. Monſtrelet.*

Cette conduite ferme, toute neceſſaire qu'elle étoit pour le bien de l'Etat, déplut fort au peuple de Paris, & reveilla ſon ancienne inclination pour le Duc de Bourgogne, qui en étoit bien averti, & avoit ſoin d'avoir un grand nombre d'Emiſſaires dans cette Capitale. On en ſurprit un ſoir quelques uns qu'on trouva tout armés dans une maiſon, & par leur moïen on en découvrit d'autres qui étoient de leur complot. Un d'eux avoua qu'ils étoient à Paris, pour attendre l'occaſion d'aſſaſſiner le Roi de Sicile, le Duc de Berri, & quelques autres des principaux Partiſans de la Maiſon d'Orleans : pluſieurs furent executés. Un Chanoine de Paris nommé Nicolas d'Orgemont *, qui fut convaincu d'avoir été de la conſpiration, fut livré à la Juſtice du Chapitre, & condamné à une priſon perpetuelle, & à jeûner au pain & à l'eau. On chaſſa encore quelques Bourgeois de Paris : on fit enlever les chaînes des rues, & on deſarma le peuple. *Emiſſaires du Duc de Bourgogne ſurpris & executés à Paris.* *Regiſtres du Parlement de l'an 1416.*

Durant ces funeſtes diviſions, la garniſon de Harfleur faiſoit des courſes, & les vaiſſeaux Anglois tenoient ſans ceſſe en allarme les côtes de Normandie. Le Connétable alla lui-même dans le païs de Caux avec le Maréchal de Loigni & quelques troupes. Il eut dans une rencontre de l'avantage auprès de Vallemont ſur le Comte d'Orſet Gouverneur de Harfleur : mais ce Comte le lendemain eut ſa revanche par la faute du Maréchal qui n'executa pas les ordres du Connétable. Le Roi traita avec le Roi de Caſtille pour des vaiſſeaux, & avec les Genois, pour avoir des troupes à mettre deſſus. Ces ſecours étant arrivés, on *Campagne de cette année.*

* Il étoit fils de feu Pierre d'Orgemont Chancelier de France.

1416.

incommoda fort le commerce d'Angleterre, & Harfleur fut assiegé par mer. Les Ducs de Betfort & de Glocestre freres du Roi d'Angleterre se chargerent de donner la chasse à ces Armateurs. Dès qu'on sçut les Anglois en mer, le Vicomte de Narbonne, les Sires de Montenai de Beauveau, & le bâtard de Bourbon voulurent s'essaïer contre eux dans un combat naval. Ils allerent les chercher avec neuf grands vaisseaux plus forts que ceux de la Flotte Angloise; mais qui n'avoient pas la moitié du monde necessaire pour faire la manœuvre & pour combattre. Ils furent battus, deux de leurs vaisseaux coulés à fond, deux autres pris, & Harfleur fut ravitaillé & secouru. On avoit demandé en cette occasion quelques troupes au Duc de Bourgogne qui les refusa, & que l'on crut par cette raison être d'intelligence avec les ennemis. On en fut encore plus persuadé, lorsqu'on sçut que sans la participation de la Cour, il avoit fait un Traité de Tréve avec le Roi d'Angleterre pour l'Artois & pour la Flandres. Le Roi en fut très-choqué, & ordonna aux Vassaux du Duc de se rendre au service comme ils y étoient obligés. Cette Tréve cependant, faite indépendamment du Roi avec l'ennemi déclaré de l'Etat, n'étoit rien en comparaison du Traité secret qui se fit en même tems entre le Duc de Bourgogne & le Roi d'Angleterre. Par ce Traité, le Duc de Bourgogne reconnoissoit que le Roi d'Angleterre avoit un droit legitime à la Couronne de France, & promettoit par une Lettre écrite de sa main, & scellée de son sceau, de lui faire hommage-lige & serment de fidelité comme son sujet & feudataire, dès que les Anglois se seroient mis par les armes en possession d'une partie considerable de la France. Cette Lettre a été publiée depuis peu, & a fait connoître jusqu'où le Duc de Bourgogne portoit sa trahison.

Histoire Chronologique du Heraut de Berri.

Regîstres du Parlement de l'an 1416.

Cette lettre se voit au 9. T. des Actes publics d'Angleterre recueillis par M. Reymer.

C'est là tout ce que la campagne de cette année 1416. fournit de plus memorables exploits de guerre. En un autre tems on auroit eu le moïen de profiter de la lenteur des Anglois, qui après une si grande victoire que celle qu'ils avoient remportée, n'entreprirent rien de considerable; mais on conçut quelque esperance d'une Tréve, & même de la paix avec l'Angleterre par l'arrivée de l'Empereur Sigismond à Paris; quoique ce ne fût pas là le principal motif de son voïage.

Voïage de l'Em-

Le Pape Jean XXIII. successeur d'Alexandre, voïant Louis d'Anjou

1416.

[illegible] Sigismond à l'E[illegible] avoir fini le Schisme.

d'Anjou Roi de Sicile retourné en France, ſans avoir ſçû tirer avantage de la grande victoire qu'il avoit remportée ſur Ladiſlas ſon concurrent, s'étoit accommodé avec celui-ci, & l'avoit reconnu pour Roi de Naples, ce qui n'avoit pas empêché le Roi d'envoïer une celebre Ambaſſade à ce Pape, pour l'aſſurer de ſes reſpects & de ſon attachement, & lui offrir tous ſes bons offices pour l'extinction entiere du Schiſme. Ladiſlas aïant eu tout ce qu'il prétendoit, & aïant ſçu que Louis d'Anjou ne penſoit pas à rentrer en Italie, ne menagea plus le Pape, & s'empara de Rome, & d'une grande partie de l'Etat Eccleſiaſtique. Le Pape, fort embarraſſé, ſe jetta entre les bras de l'Empereur Sigiſmond qui avoit ſuccedé à Robert de Baviere, & convint avec lui de la Ville de Conſtance en Allemagne aux confins des Suiſſes, pour y aſſembler un Concile general, celui qu'on avoit tenu à Piſe n'aïant pas eu tout l'effet qu'on en prétendoit, parce que Robert de Baviere ne l'avoit pas voulu reconnoître, ni ſe ſoumettre à ſes déciſions.

Concile de Con[illegible] [illegible]

Le Concile de Conſtance fut convoqué par les Lettres circulaires du Pape; l'Empereur y invita auſſi par les ſiennes tous les Princes Chrétiens, & envoïa des Ambaſſadeurs en France pour ce ſujet. La mort de Ladiſlas qui arriva ſur ces entrefaites, rendit encore la choſe plus facile. Il mourut ſans enfans legitimes, & la Couronne fut déferée à Jeanne ſa ſœur, qui fut proclamée Reine de Naples II. du nom; & qui ſe rendit encore plus fameuſe par ſes deſordres, que la premiere n'avoit fait par d'autres crimes vrais ou faux, que l'Hiſtoire lui a imputés. Dès que Jeanne II. fut ſur le Trône, elle épouſa Jacques de Bourbon Comte de la Marche, Prince du Sang de France, ce qui affoiblit fort le parti de Louis d'Anjou tant en France qu'en Italie. Cette Couronne fit moins d'honneur au Comte de la Marche, qu'elle ne lui cauſa de chagrins. Ils furent ſi grands, que laſſé du mépris & des débauches de ſa femme, il quitta le monde, & après bien des avantures, ſe fit du Tiers-Ordre de ſaint François, au Couvent de ſainte Claire de Beſançon.

L'Empereur Sigiſmond, à qui l'Egliſe a tant d'obligation, pour l'avoir délivrée du Schiſme qui la déchiroit depuis un ſi grand nombre d'années, entreprit cette importante affaire avec tout le zele poſſible, & beaucoup plus vivement que le Pape ne l'eût ſouhaité. Ce Pape bien que reconnu dans l'Egliſe & par le

1416. Concile de Constance même pour l'unique Pape legitime, fut contraint, malgré qu'il en eût, de sacrifier sa dignité à la paix de l'Eglise, & de renoncer au Souverain Pontificat, pour le ceder à celui qui seroit élû.

Le Roi n'approuve pas la cession du Pape Jean XXIII.
Histoire Anonyme. l. 35. chap. 28.

Cette cession ne plut ni au Duc de Bourgogne, ni au Roi, mais pour deux raisons differentes. Le Roi ne l'approuva pas, parce qu'il crut que Jean XXIII. aïant été reconnu pour unique & legitime Pape, on ne devoit pas l'obliger à se déposer : & il prétendit de plus que cette déposition n'avoit point dû se faire sans que la Cour de France en fût informée. Ce qui la fit desapprouver au Duc de Bourgogne, fut qu'aïant pris la protection de ce Pape avec le Duc Frederic d'Autriche, & ses Ambassadeurs aïant même contribué à le faire évader de Constance, il esperoit qu'il casseroit la censure que l'Evêque de Paris avoit faite quelque-tems auparavant de l'écrit du Docteur Jean Petit, intitulé *La justification du Duc de Bourgogne*. Ce Prince s'étoit fait un point d'honneur de faire annuler cette censure, & ses Agens avoient si bien intrigué, que bien que les Commissaires nommés par le Concile n'eussent pas approuvé la doctrine abominable du Tyrannicide contenue dans cet ouvrage, ils avoient au moins cassé la Sentence de l'Evêque de Paris, comme prononcée par un Juge incompetent. Le Duc de Bourgogne n'eut pas neanmoins en cela toute la satisfaction qu'il avoit esperée. Car le Chancelier Jean Gerson aïant appellé du Tribunal des Commissaires à celui du Concile, la doctrine contenue dans l'ouvrage de Jean Petit fut condamnée comme scandaleuse, contraire aux bonnes mœurs, & heretique : mais, pour ne pas chagriner ce Prince, on n'y fit point mention de l'écrit d'où elle étoit tirée.

Pour revenir au voïage de l'Empereur, ce Prince étant parti de Constance après que Jean XXIII. & Gregoire XII. eurent consenti a leur déposition, alla jusqu'à Perpignan, pour engager Pierre de Lune dit Benoît XIII. à renoncer aussi au Pontificat, afin que par l'élection d'un nouveau Pape reconnu dans toute l'Eglise, la paix y fût parfaitement rétablie. Sigismond fit en vain tous ses efforts : il ne put rien gagner sur l'esprit de ce vieillard opiniâtre, qui après plusieurs Conferences, craignant d'être arrêté, s'évada & se retira avec quatre de ses Cardinaux à Paniscole, Forteresse presque inaccessible qui appartenoit à la

1416.

maiſon de Lune vers l'embouchure de l'Ebre. L'Empereur toutefois n'eut pas ſujet de ſe repentir de ſon voïage, parce que le Roi d'Arragon, le Roi de Caſtille, le Roi de Navarre, choqués de l'obſtination de Pierre de Lune, qui ſeul empêchoit la réunion de tous les Chrétiens ſous un même Chef, l'abandonnerent, & ſe conformerent au Concile de Conſtance.

L'Empereur lui offre inutilement ſa mediation pour la paix avec l'Angleterre.
S. Remi chap. 69.
Juvenal des Urſins.

Ce fut au retour de Perpignan, que l'Empereur vint à Paris vers la fin du Carnaval, où il fut reçu avec tous les honneurs dûs à la Majeſté Imperiale. Dans les premieres entrevûes on parla de ce qui s'étoit paſſé à Conſtance: le Roi, tout mécontent qu'il étoit de la maniere dont on en avoit uſé envers Jean XXIII. aſſura l'Empereur de ſes bonnes intentions pour la réunion de l'Egliſe. Ce Prince, qui regardoit cette grande affaire comme ſon ouvrage, fut ravi de trouver le Roi en de ſi bonnes diſpoſitions à cet égard, & lui offrit ſa mediation pour la paix, ou du moins pour une longue Tréve avec les Anglois. Le Roi l'accepta volontiers. L'Empereur paſſa pour ce ſujet en Angleterre, où il ne put rien conclure, Henri enflé de ſes ſuccès faiſant des propoſitions intolerables, & Charles qui eſperoit reprendre Harfleur avant que les Anglois puſſent y amener de nouveaux ſecours, préferant la guerre à une honteuſe paix. Ainſi l'Empereur repaſſa la mer, ſoupçonné cependant par le Roi de France d'être plus dans les interêts du Roi d'Angleterre, que dans les ſiens. Il reçut en s'en retournant un déſagrément à Lyon. Il y voulut créer Duc le Comte Amé de Savoye. Chap 166.
Les Officiers du Roi s'y oppoſerent, ne jugeant pas à propos qu'il fît dans les terres de France un tel acte de Juriſdiction Imperiale. Il fut contraint de paſſer le Rhône, pour l'aller faire ſur les Terres de l'Empire. Depuis ce tems-là il fut fort porté pour la faction du Duc de Bourgogne, de qui il étoit mécontent en partant de Conſtance; parce ce Duc avoit contribué à l'évaſion du Pape. Il prit même ouvertement le parti du Roi d'Angleterre, & écrivit au Roi des Lettres, où après lui avoir reproché le peu de cas qu'il avoit fait de ſa mediation, & ſon opiniâtreté à ne pas recevoir les conditions de paix qu'on lui offroit, il lui déclara qu'il avoit fait ligue avec le Roi d'Angleterre contre la France, dont les Rois retenoient injuſtement depuis long-tems des Terres appartenantes à l'Empire, & qu'il l'en avertiſſoit, afin qu'il n'en fût pas ſurpris. Ce ne furent

Il prend enſuite le parti des Anglois.
Invent. des Chart. T. 6. n. 19.

1416. neanmoins que des menaces ſans effet, par leſquelles il prétendoit ſeulement faire connoître ſon chagrin de ce qui s'étoit paſſé à Lyon.

Nouveau Pape élû par le Concile ſous le nom de Martin V.

Regiſtres du Parlement de l'an 1417.

Etant retourné à Conſtance, il conſomma l'affaire de la réunion par l'élection du Pape Martin V. Mais on ne ſe preſſa pas en France de reconnoître ce Pape, par le chagrin qu'on y avoit contre l'Empereur. On y renouvella les anciennes Ordonnances pour la conſervation des libertés de l'Egliſe Gallicane, ſurtout à l'égard de la Collation des Benefices. On fit des défenſes de tranſporter de l'argent hors du Roïaume ; ce qui regardoit particulierement Rome : mais l'année ſuivante on ſe conforma aux Décrets du Concile de Conſtance ; & Martin fut reconnu par tout, excepté dans le Rocher de Paniſcole, où Pierre de Lune s'étoit retiré, ſans qu'on s'en mît fort en peine. Il n'y mourut que ſept ans après. Ses Cardinaux ſoûtenus par le Roi d'Arragon, qui s'étoit de nouveau brouillé avec le Pape, firent encore un Anti-Pape ſous le nom de Clement VIII. mais enfin celui-ci ſe dépoſa l'an 1429. qu'on doit regarder comme le dernier de ce long Schiſme, auquel il en ſucceda un autre, qui fut de courte durée en comparaiſon du premier.

Quelque inquietude que la guerre d'Angleterre causât à la Cour, le nouveau Dauphin lui en donnoit encore davantage. Il n'étoit pas à Paris quand ſon frere mourut, mais en Hainaut à la Cour du Comte Guillaume, dont il venoit d'épouſer la fille. Ce Comte étoit fort dans les interêts du Duc de Bourgogne, & lui ménagea un entretien à Valenciennes avec ce jeune Prince, qui ſe livra entierement à lui.

Monſtrelet c. 167.

Cependant le Roi & la Reine envoïoient couriers ſur couriers au Comte de Hainaut, pour le prier d'amener au plûtôt le Dauphin à Paris. Après bien des retardemens qui déplaiſoient fort à la Cour, ce jeune Prince vint à Saint Quentin avec le Comte de Hainaut ; & ils s'y arrêterent. Le Comte pria la Reine de lui accorder une entrevûe en ce lieu-là ; mais comme il étoit trop éloigné de Paris, elle refuſa d'y aller. Il fut enfin reſolu qu'on ſe rendroit de part & d'autre à Compiegne, où le Comte de Hainaut fit connoître de plus en plus ſon dévouement pour le Duc de Bourgogne. La Reine retourna à Paris ſans avoir pû obtenir qu'on lui rendît le Dauphin, pour le mener au Roi ſon pere. Le Comte de Hainaut l'y ſuivit pour voir le Roi, qui

lui donna audience en presence du Conseil. Tout se termina à dire qu'il remettroit volontiers Mr. le Dauphin entre ses mains, pourvû qu'en même-tems il agreât que le Duc de Bourgogne eût aussi l'honneur de le saluer à Paris, qu'autrement il le remeneroit en Hainaut.

1416.

1417.

Mort du nouveau Dauphin.

Le Roi répondit qu'il y penseroit. Le Comte s'étant retiré de l'audience, il fut resolu de l'arrêter, afin de l'obliger à rendre Mr. le Dauphin : mais le secret aïant été trahi par quelque partisan caché du Duc de Bourgogne, le Comte trouva moïen de s'échapper, & se sauva à Compiegne. Il fut fort surpris de trouver en arrivant le Dauphin à l'extrêmité. C'étoit d'un abcès dans la tête, qui s'étant déchargé dans la gorge, l'étouffa.

Et du Duc d'Anjou Roi de Sicile.

La mort du Dauphin avoit été précedée de quelques mois de celle du Duc de Berri, & fut suivie de celle de Louis d'Anjou Roi de Sicile. Ces deux morts parurent assés indifferentes par rapport aux affaires de l'Etat; le premier âgé de soixante & seize ans, ne cherchoit plus que le repos; l'autre, qui n'en avoit que quarante, avoit la même inclination, & s'étoit retiré en son Duché d'Anjou, après avoir remporté en Italie deux victoires inutiles, & joué pendant quelque tems un assés grand rôle dans les troubles de France. Il laissa trois enfans, Louis, René, & Charles, qui heriterent de son Duché d'Anjou, de ses Comtés de Provence & du Maine; de ses prétentions sur le Roïaume de Naples, & de sa haine contre la Maison de Bourgogne. Pour ce qui est du Duc de Berri, étant mort sans enfans mâles; le Berri & le Poitou, qui faisoient son appanage, retournerent à la Couronne.

Nouvelles brouilleries du Duc de Bourgogne.

La mort du Dauphin interessa davantage les partis. Charles Comte de Ponthieu dernier fils du Roi devenant l'heritier de la Couronne, ruinoit toutes les esperances du Duc de Bourgogne. Ce jeune Prince avoit alors quinze ans. Il avoit été élevé dans la haine de la faction Bourguignone; & le Connétable d'Armagnac ennemi irreconciliable du Duc de Bourgogne, étoit entierement maître de son esprit. Ainsi le Duc voïant qu'il n'y avoit plus moïen de rentrer dans Paris, ni de se remettre en possession du Gouvernement par la voie de la negociation, ou par celle de la surprise, ne ménagea plus rien. Il écrivit des Lettres en maniere de manifeste, pour soulever contre la Cour les Villes du Roïaume. Il y accusoit ceux qui gou-

Monstrelet ch. 97. Registres du Parlement de l'an 1417.

1417. vernoient d'avoir empoisonné les deux Dauphins, d'avoir fait perir quantité de bons serviteurs du Roi & de l'Etat, d'avoir opprimé la liberté des Parisiens, d'avoir chargé le peuple d'une infinité d'impôts, pour s'enrichir eux-mêmes, sans pourvoir aux besoins du Roïaume prêt à succomber sous la puissance des Anglois. Il exhortoit les bons François à s'unir à lui, & à le seconder, pour délivrer la personne du Roi de la captivité où l'on le tenoit, promettant d'ôter tous les subsides, & de se servir des forces qu'il trouveroit dans ses propres Etats, pour préserver la France des malheurs qui la menaçoient. Les exemplaires de ces Lettres qui vinrent à Paris, furent déchirés & brûlés publiquement par Arrêt de la Cour.

Annales de France.

D'autre part les ennemis du Duc de Bourgogne l'accusoient lui-même d'avoir fait empoisonner Louis Dauphin. Ces accusations étoient apparemment également frivoles de part & d'autre. L'article qu'on ajoûtoit des liaisons du Duc avec le Roi d'Angleterre étoit beaucoup mieux fondé: mais celui des impôts fort augmentés depuis que le Comte d'Armagnac gouvernoit, & que le Duc promettoit d'abolir, étoit une leurre auquel les peuples se laissent toûjours surprendre, & capable de les remuer en cette occasion.

Le Duc ne se contenta pas de répandre par tout des manifestes contre le gouvernement; ses troupes couroient la campagne & ravageoient les terres de ceux du parti contraire au sien. Il s'empara de Boulogne, qui appartenoit à la Duchesse de Berri; parce qu'après la mort du Duc son mari, elle avoit épousé le Seigneur de la Trimouille ancien ennemi de la faction Bourguignone. Le Prince d'Orange, qui en étoit un des principaux Chefs, s'étoit jetté dans le Languedoc, & l'avoit fait presque tout déclarer pour le Duc de Bourgogne. Les Parisiens toûjours chagrins d'avoir été désarmés, de l'enlevement des chaînes, & de ce qu'on leur faisoit païer tous les jours de nouveaux subsides, reprenoient insensiblement leur ancienne inclination pour le Duc de Bourgogne. Ce qu'il y eut de plus fâcheux pour le parti du Roi, c'est que la division s'y mit.

Division dans le parti du Roi.
Annales de France.

Le Comte d'Armagnac & le Dauphin aïant sçu que la Reine avoit en divers endroits, & sur-tout en quelques Eglises de Paris & des environs, de l'argent amassé, des joïaux & d'autres choses précieuses, se firent donner ordre par le Roi de les

enlever, pour s'en servir à la guerre contre les Anglois. Elle en fut outrée, & se retira à Vincennes, où elle ne laissoit pas d'avoir une belle Cour, qui passoit pour n'être pas fort reglée. Les Seigneurs de la Trimouille, de Giac, de Bois-Bourdon, & quelques autres y étoient fort assidus, & les Dames fort libres. Il arriva une chose, qui donna lieu à bien des discours dans le public. Le Roi allant un soir à Vincennes voir la Reine, rencontra le Sire de Bois-Bourdon qui en revenoit, & qui passant assés près de lui, le salua profondément. Il ne fut pas plûtôt passé, que le Roi ordonna à Tannegui du Chastel Prévôt de Paris, d'aller après lui & de l'arrêter. Il fut mis au Châtelet, on lui donna la question, & sur ce qu'on prétendit qu'il avoit avoué, on le jetta à la riviere cousu dans un sac.

Juvenal des Ursins. Monstrelet de S. Remi.

Ce traitement fait à un Chevalier, qui avoit rendu au Roi de grands services à la défense de Paris contre le Duc de Bourgogne, à la bataille d'Azincour, & en d'autres occasions, a donné sujet à quelques Historiens modernes de dire qu'il y avoit entre la Reine & ce Seigneur beaucoup plus de familiarité, qu'il ne convenoit; mais les Historiens de ce tems-là ne le disent point. Quoi qu'il en puisse être, le Roi n'en demeura pas là. La Reine eut ordre de partir de Vincennes; on la conduisit à Blois avec la Princesse Catherine sa fille, & de là à Tours, où on lui laissa un fort petit équipage; & quoiqu'elle ne fût pas en prison, on la gardoit presqu'à vûe.

Disgrace de la Reine qui est releguée à Tours.

Le Duc de Bourgogne apprenoit avec plaisir ces nouvelles, & se sçavoit bon gré de ce que la Cour elle-même par l'exil de la Reine & par la mort de Bois-Bourdon, prenoit soin de le venger de ses plus grands ennemis. L'esperance de profiter de ces nouveaux troubles de la Maison Roiale le rendoit tous les jours plus audacieux. Il engagea Amiens, Abbeville, Dourlens, Saint Riquier, Montreuil, & quelques autres Villes de Picardie à se liguer avec lui, pour demander la reformation du Gouvernement. Le Traité en fut fait & signé au mois d'Août; & le Roi lui aïant envoïé le Sire de Cani-Varennes, pour lui en faire des plaintes, & lui donner ordre de congedier les troupes qu'il avoit levées, il répondit que ces ordres ne lui venoient pas du Roi; mais des Traîtres qui le gouvernoient; & que pour lui il avoit six mille Gentilshommes, & trente mille soldats, dont le Roi se serviroit quand il voudroit,

Ligue du Duc pour demander la reformation du Gouvernement.

Monstrelet c. 175.

1417. pour délivrer le Roïaume des Tyrans qui l'épuisoient d'argent, & qui l'abandonnoient à la merci des Anglois.

Il s'empare de plusieurs Places.

Ce Duc s'étant assuré d'Amiens & des autres Villes, dont j'ai parlé, laissa le Comte de Charolois son fils dans ces quartiers-là pour y commander, & s'avança vers Beauvais, Mondidier, & quelques autres Places, qui le reçurent avec joie, parce que la premiere chose qu'il faisoit en y entrant, étoit de défendre la levée des impôts & des subsides. Senlis chassa son Gouverneur, pour en recevoir un de sa main. Le Seigneur de Lile-Adam lui livra sa Ville & prit son parti. Reims, Châlons, Troies, & Auxerre se déclarerent pour la même faction. Rouen en fit autant. Le Seigneur Raoul de Gaucour, qui y commandoit en qualité de Bailli y fut tué : mais Charles Dauphin y étant accouru de Paris avec quelques Gendarmes, fut reçu dans le Château par le Seigneur de Preaux de la maison de Bourbon. On saisit les plus mutins qui furent executés, & la Ville fut remise dans l'obéïssance du Roi. Le Duc de Bourgogne s'empara encore de Beaumont sur Oise, de Pontoise, de Vernon, de Meulan ; & fit la revûe de son armée dans une plaine entre ces deux Villes. Il n'y avoit rien de plus leste ; on y voïoit une infinité de Noblesse, sur-tout de celle de Picardie. Il fit en cette occasion mille caresses aux principaux Seigneurs, protestant toûjours qu'il n'avoit point d'autre but que le service du Roi & le bien de l'Etat. Cependant les partis Bourguignons & Roïalistes couroient la campagne & se battoient les uns contre les autres ; ils se faisoient reconnoître les uns par le sautoir, qui étoit la marque du Bourguignon, & les autres par la Croix droite, qui étoit la marque du Roïaliste.

Journal des Ursins.

Après cette revûe le Duc se mit en marche vers Paris. Il vint camper à Montrouge, & répandit ses troupes dans tous les environs. Il envoïa un Heraut à Paris vers le Roi & le Dauphin, pour leur dire qu'il venoit pour les délivrer de la captivité, où on les tenoit depuis si long-tems, & les supplier de lui accorder l'honneur de les saluer dans Paris.

Monstrelet ch. 178.

Le Roi étant malade, le Dauphin fit la réponse qui fut : Que ni le Roi, ni lui n'étoient point en captivité ; que si le Duc vouloit qu'on fût convaincu de ses bonnes intentions, il falloit qu'il allât sur le champ en Normandie pour repousser les Anglois,

Anglois, qui y étoient descendus, & qu'à son retour, on le recevroit dans Paris comme le meriteroit celui qui auroit sauvé l'Etat. 1417.

Il assiege & prend Montlheri.

Il s'attendoit bien à une pareille réponse; mais il avoit esperé que sa presence causeroit quelques mouvemens dans Paris. La vigilance du Connétable y avoit pourvû. Ainsi voiant que ses Partisans n'y pouvoient rien faire en sa faveur, il decampa & alla mettre le siege devant Montlheri, qui faute de secours se rendit, aussi-bien que Chartres, Etampes, & plusieurs autres Villes & Forteresses. Il écrivit encore de Montlheri aux principales Villes du Roïaume, pour les faire entrer dans la ligue de celles de Picardie, & pour les exhorter à lui envoïer chacune deux députés, avec qui il put deliberer touchant le soulagement & la sureté de l'Etat, qui étoit prêt d'être envahi par les Anglois. Il leur envoïa une Lettre qu'il prétendoit avoir reçue de la part du Concile de Constance, & qui lui étoit adressée comme au Regent du Roiaume, pour l'exhorter à contribuer de tout son pouvoir à l'union de l'Eglise: le Concile, disoit-il, n'aiant pas jugé à propos de s'adresser au Roi, parce qu'il étoit malade, ni à M. le Dauphin, parce qu'il étoit trop jeune; ni au Comte d'Armagnac, parce que les Etats de ce Seigneur reconnoissoient Pierre de Lune. Enfin il n'y avoit nul artifice, dont ce Prince ne se servît, pour débaucher les sujets du Roi, & s'attirer toute la puissance.

Il quitte brusquement le siege de Corbeil.

Hist. Chronolog. [illegible]

De Montlheri il alla assieger Corbeil. Il ne put le prendre; parce que le Connétable y avoit jetté beaucoup de troupes sous le commandement des Seigneurs de Barbasan, & Bertrand de la Tour d'Auvergne; & qu'il y en envoïoit tous les jours par un côté de la place qui n'étoit pas tout-à-fait investie. Il leva même le siege fort brusquement, laissant dans son camp quelques-unes de ses machines, & quantité de vivres, dont les assiegés profiterent. On fut surpris de cette retraite si précipitée; mais il en avoit une grande raison qu'il ne dit pas alors, & qui fut fort approuvée dans la suite par ceux de son parti.

Monstr. [illegible] 17. [illegible]

La Reine, quelque veillée qu'elle fût à Tours, avoit trouvé moïen de lui envoier un homme de confiance, pour lui dire la maniere dont on la traitoit, & le prier de venir la tirer des mains de ceux qui la gardoient. Le Duc de Bourgogne ne pouvoit recevoir une plus agreable nouvelle. Les sujets de mécon-

1417. tentement furent bientôt oubliés de part & d'autre. Il lui fit dire qu'il seroit aux environs de Tours peu de jours après la Toussaints, & convint avec elle des mesures qu'il falloit prendre pour son enlevement.

Et va enlever la Reine à Tours.

En quittant Corbeil, il mena son armée à Chartres. Il en partit pour aller à Tours la nuit de la Toussaints avec un grand nombre de Seigneurs & d'autres Cavaliers les mieux montés, & fit grande diligence. Etant à deux lieues de Tours, il détacha le Seigneur du Vergi avec huit cens chevaux, qui se cacherent dans un bois à demi-lieue de cette Ville. La Reine avertie de tout, dit aux trois personnes, qui étoient chargées de sa garde, qu'elle vouloit aller à la Messe au Monastere des Benedictins de Marmoutier, qui est hors de la Ville. Ces trois hommes étoient gens de Robe; puisque l'ancienne Histoire leur donne la qualité de *Maître.* Ils s'appelloient Thorel, le Picard & du Puis. Dès qu'ils furent entrés dans l'Eglise avec elle & avec la garde qui l'accompagnoit, Hector de Saveuse investit le Monastere avec soixante Cavaliers. On en avertit aussi-tôt ces trois Messieurs que je viens de nommer, & ils vinrent tout effraïés dire à la Reine qu'on voïoit aux environs quantité de Soldats, qui étoient ou Anglois, ou Bourguignons: Elle dit qu'il ne falloit pas pour cela quitter la Messe, ni interrompre ses prieres. Un moment après le Sire de Saveuse entra dans l'Eglise accompagné d'une partie de ses gens, & vint saluer la Reine. Elle lui demanda où étoit le Duc de Bourgogne? Il répondit qu'il n'étoit pas loin: & qu'on étoit maître de toutes les avenues. « Puisque cela est ainsi, (dit-elle,) commencez par arrêter mes trois surveillans; » du Puis se sauva & gagna la riviere pour se jetter dans un bateau qu'il trouva sur le bord; mais la peur l'aïant fait chanceler, il tomba dans l'eau & se noïa. Un peu après arriva le Duc de Bourgogne, à qui elle marqua sa reconnoissance par les expressions les plus tendres, le pria d'oublier tout le passé, & lui jura qu'elle seroit toute sa vie dans ses interêts.

Toutes les Troupes, que le Duc de Bourgogne avoit amenées étant arrivées, il obligea les Bourgeois de lui apporter les clefs de la Ville, qui lui fut livrée, aussi-bien que le Château par Jean de Vivonne Seigneur de Mortemar. Il y mit un Commandant, fit publier l'abolition de tous les subsides, excepté

Hist Chronologique du Heraut de Berri.

celui du sel : & puis il partit avec la Reine, & la conduisit par Vendôme à Chartres, où ils entrerent le neuviéme de Novembre. 1417.

Dès qu'ils y furent arrivés, ils ne garderent plus de mesures. La Reine en vertu d'une ancienne Ordonnance, par laquelle le Roi l'avoit autrefois nommée Regente du Roïaume pendant qu'il seroit malade, envoïa des Officiers d'armée & de Justice en Languedoc, pour gouverner cette Province, & écrivit à toutes les Villes, qui s'étoient déclarées en faveur du Duc de Bourgogne, pour leur défendre de reconnoître d'autres ordres que ceux qu'elle donneroit, de quelque part qu'il leur en vînt, soit du Roi même, soit du Dauphin, prétendant que l'Ordonnance qui l'avoit constituée Regente étoit irrevocable. Celle qu'elle leur adressa là-dessus, & d'autres qu'elle fit publier depuis commençoient par ces paroles : *Isabelle, par la grace de Dieu Reine de France, aïant pour l'occupation de Monseigneur le Roi, le gouvernement & l'administration de ce Roïaume, par l'octroi irrevocable à nous sur ce fait par mondit Seigneur, & son Grand Conseil, &c.* Elle donna son sceau à Jean de Morvilliers, qu'elle envoïa demeurer à Amiens, pour sceller tous les actes publics, dont on auroit besoin dans les Bailliages d'Amiens, de Tournai, de Vermandois, & de Senlis ; & institua une Chambre Souveraine à Amiens pour tous ces Bailliages, leur défendant de s'adresser désormais au Parlement de Paris, qu'elle cassoit, aussi-bien que la Chambre des Comptes & autres Tribunaux. Sur ce sceau étoit gravée la figure de la Reine en posture d'une femme désolée, tendant les bras, & demandant du secours ; au revers étoit un écu d'armes parti de France & de Baviere avec cette inscription : *C'est le sceau des causes, souverainetés & appellations pour le Roi.*

Cette Prin[illegible] [illegible] vertu d'une [illegible] Ordonnance par laquelle elle étoit [illegible] Regente du Roïaume.

Bess. Recueil des pieces, &c.

Annales de France.

L'établissement de cette nouvelle & étrange police n'occupoit pas tellement le Duc de Bourgogne, qu'il n'eût toûjours en tête son principal dessein de se rendre maître de la Capitale du Roïaume. Il y entretenoit ses intelligences : & peu s'en fallut qu'il ne la surprît. Plusieurs Bourgeois de sa faction devoient une nuit lui livrer la Porte Bourdelles du côté de saint Marceau : mais un Marchand Pelletier de la rue saint Jacques, qui étoit de la conspiration, faisant reflexion aux desordres que cette trahison causeroit dans Paris, ne put resister aux re-

Le Duc de Bourgogne étoit dans le dessein de surprendre Paris.

Juvenal des Ursins.

1417.

Beſſe [illegible] Hiſtoire de Charles VI.

mords de ſa conſcience. Il alla le ſoir trouver Tannegui du Chaſtel Prevôt de Paris, & lui découvrit ce qui ſe tramoit. Le Prevôt profitant d'un ſi ſalutaire avis, changea la garde, & poſta en cet endroit grand nombre de ſoldats, dont il étoit ſûr. Le Duc de Bourgogne ne manqua pas d'arriver pendant la nuit avec ſix mille hommes, & envoïa à l'heure marquée Hector de Saveuſe pour ſe ſaiſir de la porte, qu'on étoit convenu de lui livrer; mais dès qu'il fut à la portée de l'arbalêtre, on lui fit une décharge de fleches, dont pluſieurs de ſes gens furent tués, & lui-même bleſſé. Il ſe retira au gros des troupes du Duc de Bourgogne, qui voïant cette entrepriſe manquée, s'en alla à Troye, où il avoit laiſſé la Reine, & congedia la plus grande partie de ſes troupes. Il y eut encore diverſes autres intelligences qui manquerent, parce qu'elles furent découvertes.

Beſſe lib. cit.

Nouveau Parlement établi à Troye par la Reine.

La Reine établit à Troyes un nouveau Parlement, & fit un nouveau Chancelier de France. Elle donna le titre à Euſtache de Laitre, qui l'avoit déja porté pendant un mois, lorſque le Duc de Bourgogne étoit maître de Paris; & aïant fait venir le Duc de Lorraine, elle le créa Connétable de France, déclarant le Comte d'Armagnac indigne & dépoſé de cet emploi. Voilà de quelle maniere on fouloit aux piés l'autorité Roïale: & plût à Dieu que ç'eût été là l'unique & le plus grand malheur de la France; mais durant ce tems-là elle étoit encore en proie à ſes plus mortels ennemis.

Le Roi d'Angleterre revient en France.
Monſtrelet.
Saint Remi.
Juvenal des Urſins.

Le Roi d'Angleterre bien averti de tout ce qui ſe paſſoit, & d'intelligence avec le Duc de Bourgogne, ainſi que pluſieurs en ſoupçonnoient toûjours ce Duc, revint en France à la tête d'une armée, deſcendit au mois d'Août en Normandie, où il prit la Fortereſſe de Touque, & de-là portant la terreur dans tout le païs, ſe rendit maître de toutes les Villes, excepté du Mont ſaint Michel & de Cherbourg, qui ne fut pris qu'après dix mois de ſiege. Jean d'Angennes, qui en étoit commandant auroit pû tenir plus long-tems; mais croïant avoir aſſés fait pour ſa reputation, il ſe laiſſa éblouir par l'argent du Roi d'Angleterre: & ce Prince quelque tems après, je ne ſçai par quelle raiſon, lui fit couper la tête. La Faïette défendit peu de tems Falaiſe: le Château, où commandoit Olivier de Mauni, ſoûtint un plus long ſiege, mais il fut obligé de ſe rendre. La Faïette s'étant jetté dans le Château de Caen avec les Sires de

1417.

Montenai & Bigot tinrent trois semaines, & furent contraints de capituler. Toutes ces pertes furent causées par la retraite des troupes que le Connétable avoit mises en basse Normandie pour la defendre, & qu'il fut contraint de rappeller aux environs de Paris, pour les opposer au Duc de Bourgogne, sur lequel il reprit quelques petites Places en Beausse, mais il assiegea en vain Senlis. Le Roi d'Angleterre prit encore Evreux, & quelques autres Châteaux au-dessous de Rouen. Il en soumit aussi plusieurs dans le Maine, tandis que le Prince d'Orange continuoit ses conquêtes dans le Languedoc pour le Duc de Bourgogne, où, excepté Beaucaire, & la Tour de Ville-Neuve auprès d'Avignon, tout se rendit. C'étoit-là l'état déplorable où se trouvoit la France à la fin de l'an 1417. & au commencement de 1418. déchirée par les guerres civiles & abandonnée aux ravages des étrangers.

1418.

Tentatives pour la réunion de la maison Roïale.

Tant de malheurs & tant de désordres inspirerent même aux plus animés par leurs haines mutuelles, le desir de faire quelque tentative pour la réunion de la Maison Roïale, afin de se mettre en etat de resister au moins aux Anglois, qui avoient établi leurs quartiers au milieu du Roïaume. Le Roi & le Duc de Bourgogne envoïerent des Députés au village de la Tumbe auprès de Montereau-Fautyonne *: mais les propositions intolerables que faisoit le Duc, montroient bien qu'en faisant semblant de vouloir la paix, il ne souhaitoit rien tant que la continuation de la guerre. On ne laissa pas de continuer la negociation; & durant ce tems-là le Cardinal des Ursins, & le Cardinal de saint Marc arriverent en France, envoïés par le Pape Martin V. pour offrir sa mediation aux deux partis. Elle fut acceptée. Les Legats assisterent aux Conferences: les Députés remirent toute l'affaire entre leurs mains, & promirent d'en passer par tout ce qu'ils decideroient.

Regîtres du Parlement de l'année 1418.

Annales de France.

Les Cardinaux, après avoir écouté les députés de part & d'autre, arrêterent, que désormais le Duc de Bourgogne conjointement avec M. le Dauphin, auroit le gouvernement du Roïaume, nonobstant que le Roi sur la fin de l'année précedente par ses Lettres datées du six de Novembre, eût déclaré le Dauphin seul Lieutenant General de l'Etat.

* Monstrelet chap. 185. nous apprend l'étymologie de Montereau-Fautyonne, en appelant cette place Montereau ou Fautyonne; c'est à dire, où l'Yonne finit & se jette dans la Seine

1418.

Le Connétable d'Armagnac & le Chancelier s'y opposent.

Quand la nouvelle de ce Traité fut portée au Duc de Bourgogne & à la Reine, ils le ratifierent de tout leur cœur : le Roi & le Dauphin, qui ne voïoient rien de pire que la guerre civile dans la conjoncture d'une guerre étrangere qu'ils avoient sur les bras, y consentirent pareillement, mais le Comte d'Armagnac & ses Partisans n'avoient garde de s'en accommoder. Ils se voïoient perdus sans ressource, si le Duc de Bourgogne reprenoit son ancienne autorité à la Cour. Ils déclamerent contre les Cardinaux & contre les Députés, qu'ils traitoient de traîtres. Le Chancelier de Marle dit au Roi qu'il ne scelleroit point un tel Traité si honteux à la Majesté Roïale, qui livroit sa personne & celle de M. le Dauphin au plus grand ennemi de l'Etat, à un excommunié, à un traitre qui étoit ligué secretement avec les Anglois. Sur cette opposition du Chancelier & du Connétable, il fut resolu qu'on assembleroit le Conseil ; mais le Connétable refusa de s'y trouver : & pour ôter toute esperance de paix, & faire reprendre courage aux Parisiens, il envoïa des troupes à Montlheri & à Marcoussi qui surprirent ces deux places ; mais avant que ces troupes eussent eu le loisir de revenir à Paris, il y arriva bien du changement.

Saint Remi ch. 84.

Paris surpris par le Duc de Bourgogne.

Juvenal des Ursins. Monstrelet ch. 189. &c.

Un nommé Perrinet le Clerc, fils d'un Bourgeois de Paris Marchand de Fer sur le Petit Pont, avoit été un jour très-maltraité par des domestiques de quelqu'un du Conseil du Roi. Il en fit sa plainte au Prevôt de Paris & à son Lieutenant, sans en pouvoir obtenir justice, & dit dans la colere qu'il s'en vengeroit. Le Seigneur de Lile-Adam Commandant de Pontoise pour le Duc de Bourgogne, apprit le mécontentement de ce jeune homme par les émissaires qu'il entretenoit dans Paris. Il sçut qu'il étoit hardi, discret, & capable de conduire une entreprise. Il le fit sonder, & le trouva dans la meilleure disposition du monde de le servir. Il le pouvoit d'autant plus facilement, que son pere en qualité de Quartenier, avoit chés lui les clefs de la porte de la Ville du côte du fauxbourg saint Germain, & qu'il alloit souvent lui-même à la place de son pere y conduire & y relever la garde. Il se chargea de se rendre maître des clefs, & convint avec Lile-Adam de lui ouvrir la porte de saint Germain la nuit du Samedi vingt huitiéme de Mai, prévoïant que la garde ne devoit être composée pour la plûpart que de ceux qu'il avoit gagnés. C'étoit le jour d'après que la

paix de Montereau avoit été publiée à Paris malgré le Connétable & le Chancelier. 1418.

Lile-Adam donna ordre au Seigneur de Chatelus & à Veau * de Bar de lui assembler huit cens Cavaliers d'élite, & ne manqua pas de se trouver avec ces troupes à la porte saint Germain à l'heure marquée. Le Clerc se saisit des clefs qu'il tira de dessous le chevet de son pere, & s'étant rendu à la porte de la Ville, envoia dire à Lile-Adam qu'il n'avoit qu'à s'approcher pour entrer avec le moins de bruit qu'il seroit possible. Il entra sur les deux heures de nuit accompagné des Seigneurs de Chevreuse, de Vargines, de Bournonville, de Goui, & de plusieurs autres, bien assûré que sa troupe grossiroit bientôt par le concours du peuple, qui souhaitoit passionnément la paix, & qui étoit fort animé contre le Connétable & le Chancelier, parce qu'ils n'avoient pas voulu y consentir. En effet aïant marché jusqu'au Châtelet, ils y trouverent quatre cens Bourgeois sous les armes, qui étoient du complot, & qui les attendoient. Dès qu'ils les eurent joints, ils commencerent à crier; *La paix, la paix, vive Bourgogne.*

Registres du Parlement de l'an 1418.

Il n'en fallut pas davantage pour soulever la populace: on répondit des fenêtres des maisons par les mêmes cris, & plusieurs en sortirent de toutes parts, après avoir mis sur leurs habits le Sautoir ou Croix de saint André, marque de la faction Bourguignone. Ils marcherent droit à l'Hôtel du Connétable, qui étoit à la rue saint Honoré, & le forcerent criant toûjours, *Vive Bourgogne.* Ce Prince leur échappa neanmoins, & se cacha dans la maison d'un Maçon. Le Chancelier fut surpris dans son Hôtel, & conduit à la prison du Palais.

Tannegui du Chastel prit sagement son parti dans ce tumulte, & courant à l'Hôtel du Dauphin, qui dormoit dans son lit, l'enveloppa dans son drap, & l'emporta entre ses bras à la Bastille, où l'aiant fait promptement habiller, il le fit monter à cheval, & le conduisit à Melun.

La populace courut aussi-tôt à l'Hôtel de saint Pol, où étoit le Roi, enfonça les portes; & criant *Vive le Roi & le Duc de Bourgogne*, obligea ce pauvre Prince tout effraié de monter à cheval & de marcher à sa tête dans les rues de Paris, pour faire

Tumulte excité à cette occasion.

* Ce Veau de Bar s'appelloit Gui de Bar, & du mot latin *Guido* ou *Vido*, on l'appelloit Veau.

1418.

entendre à toute la Ville, qu'il n'avoit point d'autre parti que celui du Duc de Bourgogne. Ensuite les plus mutins se répandirent dans tout Paris, forcerent les maisons de ceux qu'ils appelloient Armagnacs, & à plusieurs desquels on ne donnoit ce nom, que parce qu'ils étoient riches. Ils pillerent les maisons, firent une infinité de meurtres, traînerent en prison un grand nombre de personnes de qualité & de riches Bourgeois, & entre autres les Archevêques de Reims & de Tours, les Evêques de Laon, de Lisieux, d'Autun, de Senlis & de Coutance. On ne vit jamais un plus effroïable désordre.

Le Roi est obligé de ceder aux desirs des seditieux.

Regîtres du Parlement de l'an 1418.

Après que la premiere fureur du peuple fut un peu rallentie, le Roi qui étoit à la merci des Bourguignons, fit Prevôt de Paris Gui de Bar: Chatelus & Lile-Adam furent faits Maréchaux de France, Charles de Lens Amiral, & l'on fit publier à son de trompe un ordre à tous les Bourgeois de livrer tous les Armagnacs qu'ils connoissoient. Plusieurs Conseillers du Parlement, des Maîtres des Requêtes, & d'autres Officiers du Roi qui s'étoient cachés furent abandonnés par leurs amis. Il y en eut de tués, & d'autres mis en prison. Le Maçon qui avoit caché le Connétable, craignant pour sa propre vie, le découvrit: mais pour l'empêcher d'être mis en pieces, il le fit monter à cheval derriere lui, & le mena en prison.

Combat dans Paris entre les soldats de ce parti & de celui du Dauphin.

Cependant Tannegui du Chastel aïant mis le Dauphin en sûreté, se joignit au Maréchal de Rieux, & à Barbasan, & revint brusquement dès le Mercredi suivant premier jour de Juin à la tête d'un assés grand nombre de Gendarmes à Paris, sans qu'on eût eu aucun avis de sa marche: & comme il s'étoit assûré de la Bastille, il entra sans resistance par la porte de saint Antoine. Il espera que dans la surprise, avec l'aide des Bourgeois de son parti, il pourroit chasser les Bourguignons, & se rendre de nouveau maître de Paris. Il alloit droit à l'Hôtel de saint Pol, criant, *Vive le Roi, le Dauphin & le Comte d'Armagnac*. Il pensoit y trouver le Roi & l'enlever; mais on l'avoit fait passer au Château du Louvre. Il s'avança jusqu'à la porte Baudais, le peuple fuïant de toutes parts; mais par malheur pour lui, plusieurs de ses soldats s'étant débandés pour piller, Lile-Adam eut le tems d'assembler une partie de ses troupes, & vint à sa rencontre. Il se donna-là un sanglant combat. La partie ne fut pas long-tems égale, parce que la populace déclarée pour

pour Lile-Adam grossissant à tous momens, du Chastel se voïoit sur le point d'être accablé. Il fit retraite en combattant toûjours jusqu'à la Bastille, où il se sauva avec ce qui lui restoit de monde, après avoir laissé quatre cens de ses gens sur la place. Il y en eut seulement quarante de tués du côté des Bourguignons.

Lile-Adam ne se trouvoit pas encore en état d'assieger la Bastille, & toute son occupation étoit de s'assûrer de tous les quartiers de Paris. C'est pourquoi du Chastel, Barbasan, & le Marechal de Rieux eurent le loisir de se retirer avec le reste de leurs troupes qu'ils jetterent dans Meaux, dans Corbeil & dans Melun, excepté celles qu'ils laisserent à la Bastille pour la défendre : mais les Commandans voïant arriver tous les jours de nouvelles troupes Bourguignones, & désesperant du secours, la rendirent deux jours après par capitulation ; & Cani-Varennes qui y avoit été mis prisonnier par l'ordre du Comte d'Armagnac, en fut fait Gouverneur : de sorte que le parti Bourguignon fut entierement maître de Paris.

La prise de la Capitale entraîna un grand nombre d'autres Villes dans la même faction, sur-tout du côté de Picardie : Compiegne, Noïon, Laon, Soissons, Peronne, & puis Corbeil, Gisors, & plusieurs Châteaux ou Forteresses, se declarerent pour ce parti.

Monstrelet chap. 190. &c.

Excès de cette faction contre les Armagnacs.

J. Juvenal des Ursins. Registres du Parlement de l'an 1418.

Mais tout ce qui s'étoit fait jusques-là dans Paris, n'étoit rien en comparaison de ce qui s'y passa le douziéme de Juin, quatorze jours après que Lile-Adam s'en fut emparé. La populace s'étant attroupée, alla forcer toutes les prisons où l'on avoit mis les Armagnacs, & fit main-basse sur tout ce qui s'y trouva, sans distinction ni d'état, ni de qualité. Le Chancelier Henri de Marle, les Archevêques de Reims & de Tours, les Evêques d'Evreux, de Senlis, de Xaintes, de Laon, de Lisieux, de Coutance, l'Abbé de saint Denys, l'Abbé de saint Corneille de Compiegne, le Comte de Grand-pré, plusieurs Conseillers, Presidens du Parlement, Maîtres des Requêtes, diverses autres personnes de qualité, & enfin le Connétable d'Armagnac y furent impitoïablement massacrés. Quelques-uns furent précipités du haut des Tours, où ils s'étoient sauvés, & ils étoient reçus en tombant sur la pointe des piques des Soldats. Les corps du Chancelier & du Comte d'Armagnac fu-

1418.

rent traînés par les rues, jettés à la voirie après avoir servi de jouet à cette barbare canaille, & on les enterra en terre prophane dans les champs de la Coûture saint Martin. Le nouveau Prevôt de Paris tâcha en vain de s'opposer au commencement de cette furie. Lile Adam & les autres Seigneurs voioient avec peine ces cruautés ; mais ils n'osoient les desapprouver. Mille gens furent tués par leurs ennemis particuliers sous prétexte qu'ils étoient Armagnacs, une infinité de maisons furent encore pillées, & beaucoup de gens tués huit jours après. Personne n'étoit en sûreté, & a peine les Seigneurs Bourguignons y étoient-ils eux-mêmes. Perrinet le Clerc étoit le seul Heros, dont les louanges retentissoient par tout Paris. La populace lui éleva une statue au coin de la rue de saint André des Arcs ; & la tradition est, qu une espece de borne, qui est au bout de la rue de la vieille Bouclerie, est un reste de cette statue.

Joie du Duc de Bourgogne & de la Reine se voiant maîtres de Paris.

On ne pourroit exprimer la joie que la nouvelle de la prise de Paris causa au Duc de Bourgogne & à la Reine. Le Duc etoit alors à Dijon, & cette Princesse à Troye Le Duc alla aussitôt la trouver. Ils ne se presserent pas d'aller à Paris ; mais ils firent filer de toutes parts des troupes pour les y envoier. Ils furent très-fâchés de la mort du Comte d'Armagnac & des autres personnes de qualité que le peuple avoit massacrés, parce qu'ils avoient esperé, que pour être mis en liberté, ils engageroient le Dauphin à demander la paix, & qu'au moins ceux que ce Comte avoit mis dans les principales Villes du Roïaume pour y commander, les livreroient, afin de lui sauver la vie.

Ils y sont reçus avec beaucoup de pompe.

Ils n'arriverent à Paris que le quatorziéme de Juillet, où ils furent reçus avec une pompe extraordinaire. Une partie des troupes & des Bourgeois sous les armes allerent au devant d'eux, portant sur leurs habits ou sur leurs armes le sautoir de Bourgogne. On jettoit des fleurs des fenêtres, on n'entendoit par tout qu'acclamations & des cris de *Vive Bourgogne*. La Reine & le Duc allerent descendre à l'Hôtel de saint Pol, où le Roi leur donna beaucoup de marques de son affection. On tint plusieurs Conseils touchant le Gouvernement. Il se fit encore quelques créations d'Officiers tous créatures du Duc de Bourgogne. Robine de Mailli fut fait Grand Pannetier, & Eustache de Laître, Chancelier de France ; il avoit déja reçu ce titre de la

Reine à Troye. Philippe de Morvilliers fut nommé premier President du Parlement, le Duc de Lorraine Connétable, & le Duc de Bourgogne, Gouverneur de Paris. Le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Monnoies furent remplis de nouveaux Officiers, une partie des anciens aiant été massacrés, & d'autres s'étant enfuis de Paris, ou aïant suivi le Dauphin. On recommença à plaider au Parlement, quoique les désordres fussent encore très-grands dans la Ville, où Caboche, les Sainctyons & les Goix avec leurs bouchers faisoient quantité de meurtres, sans épargner même les gens du Duc de Bourgogne. Une maladie populaire acheva de désoler cette malheureuse Ville, sur laquelle la main de Dieu sembloit s'être appesantie, pour la châtier des horribles & innombrables crimes qui s'y commettoient depuis tant d'années. Il se fit une espece de Traité de paix à saint Maur des Fossés, mais qui ne fut gueres observé.

Juvenal des Ursins. Inv. tr. des Chartr. T. 4. Bourgogne 4.

La guerre civile auroit fini, si M. le Dauphin avoit voulu revenir à Paris, comme il en fut prié par le Roi; mais il craignoit la Reine irritée contre lui pour les sujets que j'ai marqués auparavant. Il ne pouvoit non plus se resoudre à venir se rendre esclave du Duc de Bourgogne, qui par le moien de ses créatures dont il avoit rempli tous les emplois de la guerre, de la Justice & des Finances, seroit le maître absolu du Gouvernement. Ce jeune Prince étoit dans sa dix-septiéme année, & déja capable de se sentir. Il étoit courageux; & il avoit été élevé dans la haine du parti Bourguignon. Ceux qui avoient suivi sa fortune, comme le Maréchal de Rieux, Tannegui du Chastel, Barbasan, & plusieurs autres Seigneurs, aimoient mieux se voir à la tête d'un parti, que d'être exposés aux insultes de leurs ennemis & aux ressentimens du Duc de Bourgogne. Ils ne cessoient de piquer d'honneur le Dauphin, & de l'animer à soûtenir sa qualité d'heritier de la Couronne. Les maladies du Roi étoient trop frequentes pour le laisser vivre long-tems; & l'esperance d'un nouveau Regne ne pouvoit manquer d'attacher au jeune Prince un grand nombre de Partisans. D'ailleurs le Roi son pere dès l'année précedente l'avoit déclaré Lieutenant General du Roïaume. Tout cela le fit resoudre à continuer la guerre. Il établit à Poitiers un Parlement composé des Officiers de celui de Paris, qui étoient dans son par-

Le Dauphin & son parti ne veulent se resoudre à la paix.

Journal du Regne de Charles VI.

Besse, Recueil de pieces, &c.

1418. ti; & ce Parlement subsista pendant plusieurs années, même après la mort du Roi.

Annales de France.

Il envoïa au Comte de Foix le Brevet de Gouverneur de Languedoc. Ce Seigneur avec les troupes de son Comté s'en rendit le Maître, & en chassa le Prince d'Orange, qui l'avoit presque tout soumis au Duc de Bourgogne. Le Dauphin fit Tannegui du Chastel son Lieutenant General en l'Isle de France, en Champagne, & en Brie. Ce Seigneur fit lever le siege que le Duc de Bourgogne avoit mis devant Montlheri. Le Sire de Boquiaux reprit Compiegne & Soissons. Le Dauphin en personne assiegea & prit Tours; & après s'être assuré de Bourges & d'une partie du Poitou, vint séjourner à Saumur. Le Duc de Bretagne voulut se faire mediateur: mais il ne put venir à bout de reconcilier deux partis, dont l'un ne pouvoit devenir le dominant, sans que l'autre ne succombât entierement. Ainsi on se battoit de toutes parts, chacun aïant ses partisans presque dans toutes les Provinces.

Monstrelet, &c.

Les Anglois profitent de ces désordres.

Rien n'étoit plus souhaitable que la continuation de la guerre civile pour le Roi d'Angleterre, qui n'étoit pas spectateur oisif de cette manie des François. Déja maître de la basse Normandie & de quelques Places de la haute, il n'avoit garde de borner là ses conquêtes, dans une conjoncture si propre à les pousser plus loin. Le Cardinal des Ursins, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu du Pape, alla le trouver pour lui inspirer des sentimens de paix, l'assurant que pourvû qu'il voulût se contenter de conditions raisonnables, il obtiendroit tout ce qu'il demanderoit: mais par la reponse que ce Prince lui fit, il vit bien qu'il n'y avoit rien à esperer. *Ne voïez-vous pas* (lui dit-il,) *que Dieu m'a amené ici comme par la main? Il n'y a plus de Roi en France, j'ai des droits legitimes sur ce Roïaume, tout y est en confusion, on ne songe pas à s'y défendre contre moi; puis-je avoir une marque plus sensible, que le Dieu qui dispose des Couronnes, a resolu de me mettre celle de France sur la tête.*

Juvenal des Ursins.

En effet, plein de cette esperance, il ne pensa plus qu'à remplir sa destinée. Il se rendit maître du Pont de l'Arche, malgré la resistance du Sire de Graville, qui aïant en vain sollicité le Roi & le Duc de Bourgogne de lui envoïer quelque secours, fut obligé de rendre la place.

Ils font le siege de Rouen.

Quand le Roi d'Angleterre se vit maître de cette Ville, & de

quelques autres postes aux environs de Rouen, il entreprit sur la fin de Juin le siege de cette capitale de Normandie, où le Duc de Bourgogne avoit jetté beaucoup de troupes. Il y avoit bien quatre mille soldats & quinze mille habitans armés, & commandés par Gui le Bouteiller Capitaine, c'est-à-dire Gouverneur de la Ville & du Château. Ils se défendirent avec beaucoup de valeur. Le fort de Sainte Catherine bâti sur une montagne voisine de la Ville, tint un mois entier, & ne fut rendu par la garnison que faute de vivres. Ils envoïerent demander du secours au Duc de Bourgogne & au Dauphin, qui tous deux avoient chacun une armée. Le Dauphin n'avoit garde d'en donner à une Ville qui s'étoit hautement déclarée pour le Duc de Bourgogne, & dont la garnison n'étoit composée que de gens de cette faction. Le Duc de Bourgogne en promit; mais il n'en envoïa pas par la crainte qu'il avoit de s'affoiblir, & de donner de l'avantage à son ennemi particulier, en attaquant l'ennemi commun.

1418.
Annales de France.
Monstrelet. c. 195.
Chap. 196.

Comme le siege neanmoins tiroit en longueur, le Roi d'Angleterre entra volontiers en negociation d'abord avec le Duc de Bourgogne, & puis avec le Dauphin. Les conferences avec les Députés du Duc de Bourgogne durerent quinze jours au Pont de l'Arche. Le Roi d'Angleterre demanda qu'on lui donnât en mariage Catherine de France avec un million d'écus d'or pour sa dot, & qu'on lui cedât la Normandie, la Guienne, & le Comté de Ponthieu en toute souveraineté, sans reserve d'hommage & de ressort; & sur les difficultés qu'on lui fit touchant ces articles, il rompit la negociation, disant qu'aussi-bien ce n'étoit pas au Duc de Bourgogne de disposer des Provinces du Roïaume, même au nom du Roi, puisqu'il y avoit un Dauphin en France; & il fit en même-tems entendre à ce jeune Prince, qu'il traiteroit plus volontiers avec lui qu'avec le Duc de Bourgogne.

Negociations de paix inutiles.
Chap. 200.

Le Dauphin ne rejetta pas cette offre. Les Députés s'assemblerent. Le Roi d'Angleterre fit faire à ce Prince à peu près les mêmes propositions qu'il avoit faites au Duc de Bourgogne. Il lui proposa seulement de plus de s'unir à lui contre ce Duc, pour subjuguer la Flandres; mais à condition qu'après la conquête, elle seroit cedée à l'Angleterre absolument, sans que la France en retint ni l'hommage, ni le ressort, ni la souveraineté.

Juvenal des Ursins.

1418. *Suites de la reddition de cette Ville.* Du Tillet Recueil des Traités, &c.

La tentation étoit délicate pour le Dauphin ; c'étoit lui fournir un moïen de se venger de son ennemi mortel, en transportant la guerre dans ses propres Etats ; mais c'étoit l'acheter un peu trop cher : ainsi après divers pourparlers, où il se fit quelques changemens aux premieres propositions, & où le Dauphin ne voulut jamais se relâcher sur l'article de la Normandie, pour laquelle il offroit seulement quelques échanges, les negociations cesserent ; & le Roi d'Angleterre protestant qu'il ne tenoit pas à lui que la paix ne se fit, quoiqu'il la rendît impossible par les conditions insupportables qu'il proposoit, poussa le siege de Rouen plus vivement que jamais. Les assiegés étoient reduits à la derniere extrêmité faute de vivres ; on mangeoit les chevaux, les chiens, les chats, les rats. Il perissoit de faim tous les jours une infinité de gens. Ceux qu'on envoïoit à la Cour, qui étoit alors à Beauvais avec une armée, ne rapportoient que des promesses de secours, dont on ne voïoit point l'execution. Enfin le Duc de Bourgogne fit dire au Commandant qu'on n'avoit pas des forces suffisantes pour secourir la place, & qu'il capitulât de la maniere la moins desavantageuse qu'il pourroit. Le Roi d'Angleterre se rendit fort difficile ; mais enfin la Ville obtint une capitulation tolerable, eu égard à l'extrêmité où elle se trouvoit. Le Traité fut conclu le treiziéme de Janvier après sept mois de siege ; & le dix-neuviéme la Ville fut remise aux Anglois.

Monstrelet c. 201.

Dans l'Acte de la Capitulation.

1419.

Plusieurs autres se rendent sans attendre le canon.

La prise de Rouen répandit tant de terreur dans le reste de la Haute Normandie, qu'un grand nombre de Villes se rendirent sans attendre l'attaque, comme Caudebec, Montiviliers, Dieppe, Fescamp, Arques, Neuchatel, Eu, Pont-Audemer, Mante, Vernon, Gournai, Honfleur, & plusieurs autres, sans parler de quantité de Châteaux fortifiés aux environs de ces places. De là les Anglois firent des courses pendant tout l'hiver en Picardie, au Maine, aux environs de Paris. Ce n'étoit de tous côtés que partis, que combats des Anglois contre les François, outre ceux qui se donnoient entre les François des differentes factions presque dans tous les endroits du Roïaume.

Quand le Duc de Bourgogne n'auroit pas été touché de tant de maux, il auroit du moins eu honte de n'y paroître pas sensible. Il étoit trop politique pour refuser cette apparente compassion à la misere des peuples, & son propre interêt de-

mandoit qu'il tachât d'y apporter un prompt remede. Il avoit beau en rejetter la faute sur le Dauphin : si les Anglois se rendoient maîtres du Roiaume, comme il y avoit tout sujet de l'apprehender, toute l'envie en devoit retomber sur lui, qui s'étoit chargé de gouverner l'Etat ; & il couroit risque d'être la victime de la haine publique. C'est pourquoi il pensa tout de bon à faire la paix, ou avec le Roi d'Angleterre, ou avec le Dauphin. Ce jeune Prince étonné des progrès des Anglois, la souhaitoit beaucoup, quoique son parti se fortifiât tous les jours, & qu'après la prise de Parthenai très-forte place dans le Poitou, toute cette Province, tout le Berri qui étoit de son Appanage, & le païs d'Aunis se fussent soumis à lui.

1419.

Juvenal des Ursins.

Le Duc de Bourgogne obtint du Roi d'Angleterre une Tréve jusqu'au quatorziéme de Mai, & un peu avant qu'elle finît, il en conclut une autre avec le Dauphin ; & celle-ci devoit commencer le jour que celle qu'il avoit faite avec les Anglois devoit expirer. Ce jour là même les Rois de France & d'Angleterre étoient convenus de se trouver à Meulan ; & la Tréve devoit être prorogée de quelques jours, afin de convenir des articles de la paix, dont chacun apporteroit un projet. Par le Traité fait avec le Dauphin, ce jeune Prince devoit aussi envoïer ses Députés à Meulan ; mais au cas qu'il ne voulût pas s'accommoder de celui qu'on feroit avec les Anglois, la resolution étoit prise de se liguer avec le Roi d'Angleterre contre lui. Que si avant qu'on eut terminé le Traité avec le Roi d'Angleterre, le Dauphin se reconcilioit avec le Roi, la Reine & le Duc de Bourgogne, alors on devoit rompre la negociation commencée avec les Anglois, pour faire agir contre eux toutes les forces du Roïaume réunies entre elles.

Le Duc de Bourgogne obtient une Tréve.

Le quatorziéme de Mai la Treve entre les deux Rois fut prolongée jusqu'au vingt-troisiéme, sans y comprendre le parti du Dauphin ; & dans cet intervalle le Duc de Bretagne & le Comte de Salisberi firent l'un au Roi d'Angleterre de la part du Roi de France, & l'autre au Roi de France de la part du Roi d'Angleterre diverses propositions. On offrit au Roi d'Angleterre de s'en tenir au Traité de Bretigni fait durant la prison du Roi Jean, de lui laisser tout ce qu'il avoit conquis en Normandie, & de lui donner en mariage Catherine de France, pour qui ce Prince avoit beaucoup d'inclination.

Divers pourparlers inutiles pour la paix.

Juvenal des Ursins.

1419. Le Roi d'Angleterre parut agréer cette proposition ; mais il demanda qu'avant que de terminer le Traité, on le mît en possession du Duché de Guienne & du Comté de Ponthieu ; qu'après l'execution de ce premier article, on traiteroit des droits qu'il prétendoit sur la Couronne de France ; mais que de quelque maniere que la chose se conclût, il ne vouloit en aucune façon préjudicier à ces droits. Les Ambassadeurs du Roi répondirent qu'ils n'avoient pas le pouvoir d'accepter de telles conditions ; & on ne put rien conclure, sinon que les deux Rois se verroient auprès de Meulan, comme on en étoit convenu.

Le Roi en y allant tomba malade en chemin à Pontoise, & la Reine fut chargée de traiter avec le Roi d'Angleterre au lieu marqué. On prit ses suretés de part & d'autre. On s'accorda pour la disposition des tentes, pour le nombre des Gendarmes qui escorteroient la Reine & le Roi d'Angleterre, & des Conseillers qui assisteroient à la conference : on regla jusqu'aux moindres démarches & civilités que chacun devoit faire. L'entrevûe se fit le trentiéme de Mai : on ne conclut rien, sinon une prolongation de Tréve pour huit jours, pendant lesquels le Roi d'Angleterre se tiendroit à Mante, & la Reine à Pontoise, d'où l'on traiteroit par Députés.

Derniere proposition du Roi d'Angleterre, encore éludée par la Cour.

Après bien des pour-parlers, le Roi d'Angleterre donna par écrit la proposition à laquelle il étoit resolu de s'en tenir, qui fut, qu'on lui cedât tout ce qui avoit été cedé à l'Angleterre par le Traité de Bretigni. En second lieu, tout le Duché de Normandie, sans en excepter les places qu'il n'avoit pas encore conquises, & tout cela sans reserve d'hommage, de ressort & de souveraineté : Enfin qu'on lui donnât en mariage Catherine de France.

Comme la Reine & le Conseil du Roi avoient beaucoup de peine à se resoudre d'acheter la paix à de si rudes conditions, on pensa à renouer la negociation avec le Dauphin ; & on lui en donna avis. Il envoïa aussi-tôt Tannegui du Chastel & Barbasan à Pontoise ; mais cela n'empêcha pas qu'on ne continuât de traiter avec le Roi d'Angleterre. Ce Prince demanda à avoir une conference avec le Duc de Bourgogne. Ils eurent un long entretien seul à seul : ce qui déplut, & fut fort suspect aux mieux intentionnés de la Cour. Le Roi d'Angleterre fit cependant

pendant dire au Roi & à la Reine qu'il étoit fort mécontent de tant de délais ; qu'on vouloit l'amuser ; qu'il sçavoit qu'on traitoit avec le Dauphin, & qu'il entendoit qu'on lui donnât sans tarder une derniere réponse. On le lui promit ; mais on fit naître de nouvelles difficultés sur le Traité de Bretigni, jusqu'à ce qu'enfin la paix fut signée entre le Dauphin & le Duc de Bourgogne. 1419.

Ces deux Princes, après quelques conferences tenues par les Députés, se trouverent au rendez-vous qu'ils s'étoient donné auprès de Pouilli-le-Fort à une lieue de Melun. Ils étoient tous deux accompagnés chacun d'un grand nombre de Gentilshommes. Ils firent arrêter leurs gens environ à deux portées d'arc les uns des autres. Ils mirent pié à terre, & s'avancerent dans le milieu accompagnés seulement chacun de dix hommes. Le Duc de Bourgogne s'étant approché du Dauphin, se mit à genoux. Le Prince l'embrassa, & lui dit qu'il oublioit tout le passé : il eut beaucoup de peine à le faire relever, le Duc affectant de lui donner toutes les marques du plus profond respect. Ce fut plûtôt une simple reconciliation qu'un Traité de paix, comme on le voit par l'acte, qui en fut fait & qui fut signé ce jour là même onziéme de Juillet. Ils se promirent reciproquement de vivre desormais en grande union, & de concourir de toutes leurs forces contre l'ennemi commun, de gouverner les affaires du Roïaume avec la subordination qui devoit être entre eux, se soumirent à l'excommunication du Pape, & leurs terres à l'interdit, au cas qu'ils ne tinssent pas leur promesse. Ils firent serment de la garder, & l'Evêque de Leon en Bretagne, qui étoit là au nom du Pape, reçut ce serment & celui des Seigneurs qui accompagnoient les Princes.

Reconciliation du Dauphin & du Duc de Bourgogne.
Monstrelet c. 207.

Lobineau in cod. diplom. p. 919.

Après s'être donnés mille témoignagnes de tendresse, le Dauphin se fit amener son cheval, & fut contraint, malgré la resistance qu'il y fit, de souffrir que le Duc de Bourgogne lui tînt l'étrier. Ensuite le Duc aïant aussi monté à cheval, ils marcherent encore quelque tems ensemble, & puis se separerent, leurs gens jettant de toutes parts de grands cris de joie pour la reconciliation de ces deux Princes. La paix fut publiée à Paris & dans les autres Villes du Roïaume au grand contentement des peuples, à qui elle donnoit quelque esperance de

Suite de la publication de la paix.
Registres du Parlement de l'an 1419.

1419.

ſoulagement de leurs calamités. Jamais le Parlement depuis qu'il étoit ſedentaire à Paris, n'eut plus de part aux affaires d'Etat que dans ces guerres civiles. On voit par les Regiſtres qu'on le conſultoit ſur tout. Le Recteur & les Députés de l'Univerſité, le Prevôt de Paris, le Prevôt des Marchands y étoient ſouvent appellés ; on leur communiquoit les negociations les plus importantes, & l'on ne concluoit preſque aucune affaire conſiderable ſans leur conſentement.

Suite de la guerre avec les Anglois.

Autant que cette reconciliation du Dauphin & du Duc de Bourgogne cauſa de joie aux François, autant chagrina-t'elle le Roi d'Angleterre plus redevable encore de ſes conquêtes à la diviſion des François, qu'à ſa valeur & à ſa prudence. Les hoſtilités recommencerent plus vivement que jamais entre les deux nations. Les troupes que le Dauphin avoit en Baſſe-Normandie reprirent Avranches & Pontorſon. Il y eut un combat ſanglant auprès de Mortain, où les Anglois furent défaits & laiſſerent ſur la place plus de quatre cens hommes. Le Roi d'Angleterre ſe dedommagea par la priſe de Giſors, & bien plus encore par celle de Pontoiſe, où le Maréchal de Lile-Adam ſe laiſſa ſurprendre, & penſa lui même être pris. La perte de cette Ville conſterna fort les Pariſiens. Le Roi, la Reine, & le Duc de Bourgogne qui étoient à Saint Denys, en ſortirent au plus vîte, & après avoir donné leurs ordres pour la ſureté de Paris, ſe retirerent à Troïe.

Juvenal des Urſins. Regiſtres du Parlement de l'an 1419.

Nouvel incident qui replonge le Roïaume dans la guerre civile. Juvenal des Urſins.

Tandis que l'on ſe battoit ainſi avec divers ſuccès en Normandie, en Picardie, & aux environs de Paris, il arriva une choſe qui fit bien changer les affaires de face, & replongea la France dans les malheurs de la guerre civile.

Le Dauphin & le Duc de Bourgogne dans leur entrevûe de Pouilli-le-Fort étoient convenus de ſe trouver dans un mois à Montereau-Fautyonne, pour concerter enſemble les moïens de reſiſter aux Anglois & de reprendre ſur eux dès cette année-là une partie des places dont ils s'étoient emparés. Le Dauphin s'y rendit au jour marqué, & fit dire au Duc qu'il l'y attendoit. Malgré les belles proteſtations qu'ils s'étoient faites l'un à l'autre, ils n'avoient pû ſe défaire de leurs défiances mutuelles. Ils ne manquoient pas de gens auprès d'eux qui les augmentoient, & qui leur diſſuadoient même ces entrevûes. On repreſentoit au Dauphin, qu'après l'aſſaſſinat du Duc d'Orleans,

1419.

avec qui le Duc de Bourgogne avoit fait semblant de se reconcilier trois jours auparavant de la maniere du monde la plus solemnelle, il devoit tout apprehender de cet esprit perfide; que plus il avoit affecté de soumission & de respect dans la derniere entrevûe, malgré son naturel fier & imperieux, plus la trahison étoit à craindre; que l'attentat commis en la personne du frere unique du Roi étoit un essai, qui devoit faire prendre des precautions au fils unique du Roi: qu'il couroit depuis long-tems certains bruits, que le Duc de Bourgogne portoit ses prétentions jusques sur le Trône de France: que sa conduite n'avoit que trop autorisé jusqu'alors ces sortes de soupçons: qu'il n'avoit plus qu'un crime à faire pour arriver où il prétendoit: que les assassinats coûtoient encore moins à l'ambition qu'à la haine, & qu'il falloit lui en ôter toutes les occasions.

On n'apportoit pas des raisons moins fortes au Duc de Bourgogne, pour le détourner de la conference de Montereau. On lui disoit qu'il falloit se défier d'un ennemi, qui lui-même se défie; que le Dauphin n'avoit encore osé venir à la Cour depuis l'accommodement, soit qu'il craignît, ou qu'il fit semblant de craindre qu'on ne lui tendît quelque piege. Qu'il seroit le plus fort à Montereau; qu'il avoit avec lui une infinité de gens affectionnés à la Maison d'Orleans, & qu'on lui feroit paroître justes les plus détestables desseins, en les lui faisant regarder comme la punition de la mort du Duc d'Orleans.

Monstrelet [illegible]

Le Duc de Bourgogne parut plus ébranlé de ces remontrances, que le Dauphin de celles qu'on lui avoit faites; mais enfin après y avoir pensé, il passa par dessus tout cela, de peur qu'on ne lui reprochât d'avoir troublé une paix qui causoit tant de joie à la France, & sur-tout aux Parisiens. En arrivant il entra dans le Château dont il devoit être le maître durant la conference, ainsi qu'on en étoit convenu. Le Dauphin étoit dans la Ville, & on avoit fait sur le pont, qui est entre-deux, des barrieres du côté du Château & du côté de la Ville, entre lesquelles les deux Princes devoient conferer, accompagnés chacun de dix personnes à leur choix.

Ils arriverent en même-tems aux barrieres, c'étoit le dixiéme de Septembre. Tannegui du Chastel, Bataille, Barbasan, Couvillon étoient du nombre des dix qui accompagnoient le Dauphin. Saint Georges, Thoulongeon, de Montagu & le

Entrevûe du Dau- [illegible] Duc de [illegible] Duc est tué.

1419. Seigneur de Noailles frere du Captal de Buch, & six autres entrerent avec le Duc de Bourgogne. Les Gardes furent posées de part & d'autre au-delà des barrieres, & puis les deux Princes étant entrés, les portes des barrieres furent fermées. Ce qui se passa là, est rapporté bien diversement par les Historiens du tems, chacun racontant la chose favorablement pour le parti qu'il suivoit. Voici ce qu'en racontent les Partisans du Duc de Bourgogne.

Monstrelet ch. 211.

Que le Duc de Bourgogne s'étant avancé, mit un genou en terre devant le Dauphin, & le salua avec beaucoup de respect; que le Dauphin le reçut avec un visage severe, lui reprocha qu'il ne lui avoit pas tenu parole; qu'il n'avoit pas tiré ses garnisons de plusieurs places, comme il l'avoit promis, & que les Bourguignons continuoient de maltraiter & de tuer ceux qui étoient à son service; que le Duc en ce moment s'appercevant que son épée étoit trop en arriere, y porta la main pour la rapprocher de son côté; qu'aussi tôt un des gens du Dauphin s'écria, « Quoi, vous portez la main à l'épée en presence » de Monseigneur, » & qu'à l'instant Tannegui du Chastel faisant un signe, dit : *Il est tems*, & donna lui-même un grand coup de hache d'armes au Duc au travers du visage, dont il lui abbatit le menton, & que ce Prince aïant voulu tirer son épée, fut percé de plusieurs coups & expira sur le champ. Que les gens du Duc furent en même-tems attaqués par ceux du Dauphin; que le Seigneur de Noailles fut blessé mortellement, deux autres pareillement blessés, le reste saisi, excepté Montagu qui eut assés de force & d'adresse pour sauter par dessus la barriere & se sauver, & qu'en même-tems les Arbalêtriers du Dauphin qui étoient au-delà de la barriere du côté de la Ville, commencerent à tirer sur les gens du Duc de Bourgogne.

Annales de France. Juvenal des Ursins.

D'autres relations plus favorables au Dauphin, disent que le Duc de Bourgogne s'étant presenté fierement devant le Dauphin, & lui aiant parlé avec beaucoup d'arrogance, on s'échauffa de part & d'autre; que le Seigneur de Noailles porta la main droite à son épée, & avança la main gauche, comme pour la mettre sur le Dauphin; que Tannegui du Chastel aïant à l'instant ouvert la porte de la barriere, avoit enlevé ce Prince, & l'avoit mis au-delà en sureté; qu'en même-tems les gens du Dauphin s'é-

toient jettés sur le Duc de Bourgogne, & l'avoient tué, & que la plûpart de ceux qui accompagnoient ce Duc, se comporterent très-lâchement en cette occasion. Quelques-uns ajoûtent que le Dauphin n'eut aucune part à ce meurtre; mais que plusieurs de ceux qui étoient avec lui, avoient depuis long-tems conjuré contre la vie du Duc de Bourgogne, pour venger la mort du Duc d'Orleans, dont ils avoient été serviteurs. On accusa l'Evêque de Langres qui étoit de son Conseil, de l'avoir trahi à la sollicitation de l'Evêque de Valence son frere, qui étoit dans le parti du Dauphin; mais cela n'étoit fondé que sur ce que l'Evêque de Langres lui avoit conseillé de ne pas refuser la conference de Montereau. La Dame de Giac qui étoit fort dans la faveur du Duc, avoit été de même avis dans l'esperance d'affermir la paix, & c'étoit elle qui avoit le plus contribué à le tirer de son irresolution. 1419. [illegible]

Ce qui est certain, c'est que cette déplorable fin de Jean Duc de Bourgogne fut regardée comme un effet de la Justice divine, qui avoit differé jusqu'à ce moment la punition du détestable assassinat commis douze ans auparavant en la personne du Duc d'Orleans. Le souvenir de ce crime fit qu'on plaignit moins celui qui en avoit été l'auteur, quoique d'ailleurs ce fût un Prince des plus accomplis de son tems, grand Capitaine, habile dans l'art de gouverner, dont une grande preuve, est l'autorité qu'il prit sur les Flamans, malgré leur genie indocile, aimé & redouté de la Noblesse & du peuple, qui ne lui fit jamais la moindre peine. Son ambition démesurée mit la France en combustion, & y a rendu sa memoire aussi execrable, qu'elle a toujours été chere & precieuse aux Flamans. *Caractere de ce Prince.*

Cet évenement produisit d'étranges effets. Le Dauphin eut beau se justifier par des Lettres qu'il écrivit au Prevôt des Marchands de Paris, & aux autres plus considerables Villes du Roïaume, & les assûrer qu'il vouloit observer exactement le Traité de paix fait à Pouilli-le-Fort: c'étoit par tout, & principalement à la Cour un étonnement, & une indignation dont on ne pouvoit revenir; mais l'aversion que la Reine avoit contre ce Prince son fils unique depuis qu'il avoit enlevé son Tresor & consenti à son exil, celle qu'elle se persuadoit qu'il avoit prise pour elle, depuis qu'elle s'étoit liguée contre lui [illegible] Juvenal des Ursins.

1419.

A Paris & en France, on prend la resolution de pousser le Dauphin à toute outrance.

avec le Duc de Bourgogne, les interêts particuliers du Chancelier, du Connêtable, des Maréchaux, du premier President & des autres principaux Officiers, tant de la Cour que du Parlement & de la Ville, qui ne pouvoient gueres manquer d'être dégradés, si le Dauphin devenoit le Maître du gouvernement; tout cela fit prendre sur le champ la resolution de pousser ce jeune Prince à toute outrance; & ce qui étoit jusqu'alors inoui, on commença à prendre des mesures, pour exclure de la Couronne celui qui en étoit l'unique & legitime heritier.

Traité d'union avec l'Angleterre pour cette fin.

Monstrelet ch. 216. Registres du Parlement de l'an 1419.

Le premier President de Morvilliers fut député à Philippe Comte de Charolois, qui prit le titre de Duc de Bourgogne dès qu'il sçut la mort du Duc son pere; & ce Magistrat l'assura que le Roi, la Reine, & la Ville de Paris vouloient s'unir à lui, & poursuivre la vengeance de cette mort. Les principales Villes de France, qui avoient tenu le parti du Duc de Bourgogne envoïerent avec le consentement du Roi, leurs Députés à Arras, où ils signerent un Traité d'union le dix-septiéme d'Octobre, en presence de Jean de Luxembourg qui y assista de la part du Roi. Ce Traité fut publié dans les carrefours de Paris; & le deuxiéme de Decembre, par l'entremise du Duc de Bourgogne, une Tréve fut signée entre les Rois de France & d'Angleterre, dans le dessein d'agir tous de concert contre le Dauphin.

1420.

' Du Tillet, Recueil des Traités, &c Leibnitz cod. diplom. p. 325.

On ne pouvoit pas le faire plus vivement, ou plûtôt plus violemment qu'on le fit, non seulement par la voie des armes, en attaquant les places qui tenoient pour ce jeune Prince; mais plus encore par le surprenant Traité, qui avoit été projetté & agréé à Arras pour obtenir la Tréve, & qui fut ratifié à Troïe le vingt & uniéme de Mai.

La Cour depuis plus d'un an faisoit son sejour ordinaire en cette Ville-là. Le nouveau Duc de Bourgogne s'y rendit, & y fut suivi quelque tems après par le Roi d'Angleterre. Ce Prince y vint accompagné de ses deux freres les Ducs de Clarence & de Glocestre, d'un grand nombre de Seigneurs, & d'un corps de troupes de près de seize cens hommes la plûpart Archers; & le Duc de Bourgogne alla au-devant de lui, pour le complimenter de la part du Roi, de la Reine, & de Catherine de France qu'on lui destinoit depuis plusieurs années pour épouse.

1420.

Comme ce n'étoit pas là une visite de pure ceremonie ; mais qu'il s'agissoit du plus important Traité qui eût jamais été passé entre les deux Couronnes, on ne tarda pas après les civilités & les honneurs reciproques à entrer en matiere. L'acte du Traité étoit déja tout dressé. On y ajoûta seulement encore quelques articles moins importans, que le Roi d'Angleterre exigea qu'on y mît ; comme si la France lui eût été fort redevable pour la paix qu'il lui offroit aux conditions qui y étoient contenues. Les voici.

Quelles en furent les conditions.

Que Madame Catherine de France épouseroit le Roi Henri V. d'Angleterre.

Qu'après la mort de Charles VI Roi de France, Henri lui succederoit à la Couronne, comme son heritier, & qu'elle passeroit à ses descendans.

Du Tillet Recueil des Traités, &c. Traité entier dans Monstrelet ch. [illegible]. Memorial de la Chambre des Comptes de Paris, [illegible] H. fol. 127.

Que quoique le Roi Charles, tandis qu'il vivroit, dût être possesseur du Roïaume, neanmoins le soin de le gouverner, & de le regler en seroit confié à Henri, & que les sujets, vassaux & Etats, lui feroient dès-lors hommage, & serment de fidelité & d'obéissance, mais qu'il ne prendroit point le titre de Roi de France, tandis que Charles vivroit.

Je remarquerai sur cet Article en passant, qu'il fut violé par le Roi d'Angleterre ; car au neuviéme Tome des Actes publics d'Angleterre du Sieur Reymer, on trouve une Ordonnance de Henri donnée neuf jours après les Lettres Patentes par lesquelles le Roi Charles VI. confirma le Traité de Troïe ; on trouve, dis-je, une Ordonnance du Roi d'Angleterre pour faire battre en Normandie une Monnoïe sur laquelle cette Inscription devoit être mise : HENRICUS FRANCORUM REX. Mais ce Prince avoit le Roi en sa puissance, & ne le ménageoit qu'autant qu'il lui plaisoit.

Les autres Articles étoient ; que tous les actes publics seroient expediés sous le nom & sous le sceau de Charles ; ce qui n'empêcheroit pas qu'en quelques cas que Henri ne pût donner des ordres ou faire des défenses, tant de par le Roi Charles, que de par lui comme Regent ; mais qu'il ne prendroit point en ces occasions le nom de Roi de France, & que Charles, en lui écrivant useroit de cette formule ; *A notre très-cher fils Henri Roi d'Angleterre, heritier de France.*

Qu'après que Henri seroit parvenu à la Couronne de Fran-

1420.

ce, les deux Couronnes de France & d'Angleterre seroient unies en une même personne, tant de lui que de ses hoirs, sans pouvoir être tenues par deux, en conservant cependant à chacun des deux Roïaumes ses coûtumes, libertés, privileges, loix, & sans soumettre l'un à l'autre.

Qu'après la mort de Charles, le Duché de Normandie, & autres conquêtes faites par Henri seroient réunies à la Couronne de France.

Que Henri emploïeroit sa puissance à remettre en l'obéïssance de Charles les Villes, Places & personnes rebelles, appellées Partisans du Dauphin ou Armagnacs.

Que Charles, Henri, & Philippe de Bourgogne ne feroient ni paix ni accord avec Charles soi-disant Dauphin, sinon de commun consentement & de concert avec les trois Etats des Roïaumes de France & d'Angleterre.

Outre ces articles, il y en avoit qui concernoient les privileges du Parlement, l'entretien du Roi & de la Reine, le douaire de Catherine de France, les Alliés de la Couronne, qui voudroient être compris dans le Traité, & quelques autres considerables en comparaison de ceux que je viens de rapporter.

Titres donnés alors au Roi d'Angleterre.

Regiſtres du Parlement de l'an 1420. 1421.

Le Traité de Troïe fut trois semaines après approuvé & accepté par le Parlement de Paris, & les Parisiens firent serment de l'observer. On donna depuis au Roi d'Angleterre dans les actes publics le titre *de Regent & d'heritier de France*; & quand on recevoit les Baillifs au Parlement, on ne manquoit point d'exiger leur serment pour l'observation du Traité entre les Rois de France & d'Angleterre.

Nullités de cet accord.

Il n'y eut jamais de Traité, où les nullités fussent plus visibles, & où la passion se fût portée à de plus grands excès aux dépens même de ceux qu'elle faisoit agir. L'esprit du Roi étoit alors, & plus que jamais, extrêmement affoibli : le Traité seul en est une preuve sensible, & montre qu'il n'agissoit plus que par le mouvement de la Reine & du Duc de Bourgogne aveuglés par leur haine enragée contre le Dauphin. Il ôtoit la Couronne à son fils unique, chose qui n'est pas au pouvoir d'un Roi de France, de qui il ne dépend pas de disposer de sa succession ; la Coûtume & les Loix fondamentales de l'Etat y appellant indispensablement après sa mort ses enfans mâles legitimes

mes. Il privoit non seulement son fils de la Couronne, mais encore tous les Princes du Sang, qui au cas même qu'il eût pû 1420.
desheriter son fils, auroient dû succeder à son defaut. Les droits incontestables des Maisons d'Orleans, d'Anjou, d'Alençon, de Bretagne étoient aneantis. Le Duc de Bourgogne renonçoit lui-même à son droit avec toute sa posterité : & cela absolument, & quoi qu'il arrivât; car il n'étoit point specifié dans le Traité, qu'au cas que Catherine de France n'eût point d'enfans de Henri, la Couronne reviendroit aux Princes du Sang de France; & la cession en étoit faite au Roi d'Angleterre & à ses hoirs. De sorte que ce Prince mourant sans enfans, ses freres & ses autres heritiers étoient, en vertu de ce Traité, appellés à la Couronne de France. Bien plus, supposé que le principe chimerique des Anglois eut lieu, que la Couronne de France pouvoit tomber en quenouille, Michelle de France femme du Duc de Bourgogne auroit dû être preferée à Catherine, qui n'étoit que la cadette; & personne n'étoit plus interessé que ce Duc à s'opposer aux entreprises du Roi d'Angleterre : & quand on auroit remonté jusqu'au tems de Philippe de Valois, où la querelle commença entre la France & l'Angleterre touchant la succession des mâles & des femelles, Henri, dont le pere avoit usurpé le Trône sur la Branche aînée d'Angleterre, n'auroit eu aucun droit à la Couronne de France, même en supposant le faux principe de la succession des filles à cette Couronne.

Ce fut un tel Traité, qui, aïant été dressé à Arras le dix-septiéme d'Octobre de l'an 1419. fut signé & ratifié à Troie par le Roi & la Reine, par le Duc de Bourgogne en plein Conseil, avec le consentement d'un très-grand nombre de Seigneurs François le vingt-uniéme de Mai de l'an 1420. Ensuite *Juvenal des Ursins.*
Catherine de France fut fiancée au Roi d'Angleterre, qui l'épousa dans la même Ville le deuxiéme de Juin. Ce Traité fut publié dans toutes les Villes de France, qui étoient sous l'obéïssance tant du Roi, que du Roi d'Angleterre & du Duc de Bourgogne : & le Dauphin fut déclaré ennemi de l'Etat, & *Annales de France.*
incapable pour ses crimes de succeder à la Couronne de France.

Il eût été surprenant qu'un pareil attentat contre les droits de ce jeune Prince & contre les loix les plus sacrées de l'Etat *Divers Provinces se rangent au parti du Dauphin.*

1420.

Juvenal des Ursins.

ne fût déteſté, au moins par une grande partie du Roïaume; & que les François naturellement ennemis des Anglois, euſſent tous ſans reſiſtance ſubi leur joug. Auſſi preſque tous les païs d'au-delà de la Loire prirent, ou continuerent de tenir le parti du Dauphin, tandis que preſque tout ce qui eſt endeçà ſe déclara en peu de tems, ou de gré, ou de force, pour les Anglois & les Bourguignons. Quantité de Seigneurs & Gentilshommes François ſuivirent la fortune du Dauphin. Outre ceux qu'on a déja vû marcher ſous ſes enſeignes, le jeune Comte d'Armagnac fils du feu Connétable, Etienne de Vignoles dit la Hire, Pothon de Saintrailles Gentilhomme Gaſcon ſe diſtinguerent en beaucoup d'occaſions particulieres, auſſi-bien que Raimond de Salignac Sire de la Motte-Fenelon Sénéchal de Querci, qui le ſervit ſans ſolde pendant pluſieurs années avec dix-neuf Ecuïers ſous ſa banniere.

La cauſe étoit trop belle pour être abandonnée. L'antipathie des François & des Anglois promettoit à ces Seigneurs fideles des revolutions & des reſſources : & l'eſperance de voir un jour reconnoître leurs ſervices par un Prince qui ſeroit apparemment bientôt ſur le Trône, jointe à la gloire d'avoir défendu ſa patrie & l'heritier legitime de la Couronne, pendant que d'autres les trahiſſoient ſi lâchement, étoit un motif bien puiſſant pour les engager à ſuivre ce parti. Des Troupes Ecoſſoiſes qui ſervoient en France, ſe donnerent au Dauphin; de ſorte qu'il ſe trouva une armée aſſés nombreuſe. Il en laiſſa une partie dans Compiegne, Montereau, Sens, Melun, & dans quelques Places de Picardie qui tenoient encore pour lui; & marcha avec le reſte au-delà de la Loire.

Monſtrelet ch. 225.

Il prend le titre de Regent du Roïaume en étant l'heritier preſomptif.

Dès qu'il ſçut ce qui s'étoit paſſé à Troïe, il prit la qualité de Regent du Roïaume, à beaucoup plus juſte titre que le Roi d'Angleterre. On voit par les Regiſtres du Parlement, que le Dauphin ſe l'étoit déja donnée avant la mort du Duc de Bourgogne; mais il ſe l'attribua dans la conjoncture dont je parle d'une maniere plus authentique, & commença à agir avec plus d'autorité. Il alla en Languedoc, & il en ôta le Gouvernement au Comte de Foix, quoiqu'il le lui eût donné lui-même quelque tems auparavant. Il en uſa ainſi pour deux raiſons, l'une que le Comte de Foix lui faiſoit une très-petite part de l'argent qu'il levoit dans le païs; l'autre, que ce Comte avoit

Juvenal des Urſins, Annales de France.

eu la hardiesse d'y faire battre monnoïe en son nom & au coin de Foix & de Bearn. D'anciens Actes de ce tems-là en font deviner une troisiéme ; c'est que le Comte de Foix s'entendoit avec les deux partis, pour se maintenir dans ce Gouvernement : car tandis qu'au nom du Dauphin il poursuivoit le Prince d'Orange, & le chassoit des Places dont il s'étoit emparé en Languedoc, en Auvergne, & en Guienne, qui formoient ensemble le Gouvernement de Languedoc, il accepta de la part du Roi des Patentes pour ce Gouvernement : ce que le Dauphin aïant sçu, & qu'ainsi le Comte en vertu de ces Patentes qu'il fit publier, prétendoit tenir son autorité de la Cour, il alla avec une partie de son armée le déposseder. Il se fit luimême Gouverneur de Languedoc, y mit ensuite le Comte de Clermont, & obligea le Pont Saint Esprit & Nismes, qui avoient suivi le parti Bourguignon, à se soumettre. 1420.

Besse, Recueil de pieces, &c.

Cependant le Roi d'Angleterre ne demeuroit pas oisif. Il se mit en possession d'un grand nombre de Places, qui avoient tenu le parti du feu Duc de Bourgogne, que le nouveau Duc lui remit. Il partit dès le troisiéme de Juin, c'est-à-dire, dès le lendemain de ses nôces, accompagné du Roi de France, du Roi d'Ecosse, qu'il tenoit prisonnier depuis long-tems, & du Duc de Bourgogne, & alla se presenter devant Sens qui se rendit sans aucune defense. En y entrant il se tourna vers l'Archevêque Henri de Savoisi, qui avoit fait à Troye la ceremonie de son mariage, & que les Partisans du Dauphin avoient chassé de Sens, parce qu'il étoit du parti Bourguignon, & lui dit en riant : *Vous me donnâtes hier une femme, & moi je vous rends aujourd'hui la vôtre.*

Le Roi d'Angleterre de[illegible] rend maître de [illegible] places.

Juvenal des Ursins.

Il attaqua ensuite Montereau, où commandoit Vitri, qui, après quelque resistance de peu de jours, capitula & rendit la place. Delà il alla mettre le siege devant Melun, où le Dauphin avoit laissé Barbasan, avec plusieurs Chevaliers & Ecuïers, & une assés bonne garnison ; parce que cette Place étoit la plus importante qu'il eût de ce côté-là. Barbasan s'y défendit avec toute la bravoure & toute la conduite que le Dauphin pouvoit attendre de lui : les sorties étoient vigoureuses & frequentes ; il soûtint un assaut, ruina les mines des ennemis par des contremines, & donna le tems au secours de venir. Le Dauphin fit avancer de ce côté-là une armée de quinze à seize mille hom-

Il assiege [illegible] sans [illegible] l'emp[illegible].

1420. mes ; mais les Generaux aïant reconnu le camp ennemi, ils le trouverent si bien retranché, qu'ils n'oserent entreprendre de le forcer, & se retirerent. Barbasan se voïant hors d'esperance d'être secouru, demanda à capituler après plus de quatre mois d'une très-belle défense, la garnison manquant de pain depuis un mois, & n'aïant vécu pendant ce tems-là, que de la chair des chevaux qu'on tuoit pour s'en nourrir, & qu'on ne pouvoit conserver faute de fourage. Tout ce qu'il put obtenir, fut que la garnison sortiroit la vie sauve & sans rançon ; & il fallut se resoudre à subir la loi du Vainqueur. Le Roi d'Angleterre, qui avoit admiré le courage de ces braves gens pendant le siege, en usa mal envers plusieurs d'entre eux ; car sur l'équivoque d'un mot de la capitulation, il les arrêta & les fit conduire aux prisons de Paris, où l'on en laissa mourir quelques-uns de faim. Cette supercherie ne fit point d'honneur au Roi d'Angleterre ; mais la fermeté du Prince d'Orange lui avoit fait beaucoup de dépit pendant le siege de Melun. Ce Seigneur étant arrivé au camp, & s'étant rendu au quartier du Duc de Bourgogne, pour lui faire service comme son Vassal, Henri l'envoïa inviter à faire le serment pour le Traité de Troye, à quoi il répondit : *Qu'il étoit prêt de servir le Duc de Bourgogne son Seigneur ; mais que pour faire serment entre les mains de l'ennemi capital du Roïaume, il ne le feroit jamais.* Cette conduite & d'autres choses semblables, qui revenoient de tems en tems au Roi d'Angleterre, lui faisoient connoître que quoiqu'il fût maître du païs, il s'en falloit bien qu'il le fût encore des esprits & des cœurs.

Monstrelet. c. 231. Juvenal des Ursins.

Après la prise de Melun, les deux Rois, la Reine, & le Duc de Bourgogne vinrent le premier Dimanche de l'Avent à Paris, où la Bastille, le Château du Louvre, aussi-bien que celui de Vincennes avoient déja été mis entre les mains des Anglois, & le Gouvernement de cette Capitale donné au Duc de Clarence frere du Roi d'Angleterre.

Il vient ensuite à Paris avec le Roi & la Reine. Juvenal des Ursins. Monstrelet c. 229.

Malgré la misere des peuples, on leur fit une entrée fort magnifique. Les deux Rois marchoient à côté l'un de l'autre ; le Roi de France avoit la droite. Le Duc de Bourgogne vêtu de dueil, & suivi d'un grand nombre de Noblesse de ses Etats occupoit l'autre côté de la rue à la gauche des deux Rois. Ils allerent tous descendre en l'Eglise de Notre-Dame ; & après y

Ordre de l'entrée. Chap. 232.

1420.

avoir fait quelques prieres, ils se separerent. Le Roi de France alla loger en son Hôtel de Saint Pol, le Roi d'Angleterre au Château du Louvre, & le Duc de Bourgogne à l'Hôtel d'Artois. Dès-lors les Cours des deux Rois parurent bien differentes ; rien de plus leste & de plus nombreux que celle du Louvre, au lieu qu'à l'Hôtel de Saint Pol on ne voïoit que quelques vieux Courtisans & quelques simples Gentilshommes : ce qui faisoit bien gemir des gens en secret.

Cap. 1341

Le nouveau Duc de Bourgogne y vient demander justice de l'assassinat de son pere.

Le lendemain, l'arrivée des deux Reines de France & d'Angleterre fut une nouvelle fête à Paris. Le Duc de Bourgogne, après avoir laissé passer quelques jours, pour ne pas troubler les rejouissances, vint en grand deuil trouver le Roi, & lui demanda justice de l'assassinat de son pere. Le Roi la lui promit, & un ou deux jours après, en presence du Roi d'Angleterre, du Conseil du Roi, du Chancelier, du premier President, & de quantité de Seigneurs assemblés dans une Salle de l'Hôtel de Saint Pol, il reçut les plaintes du Duc contre le Dauphin & contre les autres qu'on accusoit de ce meurtre. On observa à peu près les mêmes procedures dont on avoit usé douze ans auparavant pour l'assassinat du Duc d'Orleans : ce qui donnoit lieu à beaucoup de nouvelles reflexions. Un Seigneur nommé Nicolas Rolin, & un Docteur nommé Jean l'Archer choisi par le Recteur de l'Université parlerent avec vehemence contre le Dauphin, & contre tous les complices de la mort du Duc de Bourgogne. Marigni Avocat General donna des conclusions très-dures. Le Roi, après les avoir entendues, répondit par la bouche de son Chancelier, *qu'avec la grace de Dieu, & la bonne aide & avis de son frere Henri Roi d'Angleterre, Regent de France & heritier, il leur feroit bon accomplissement de Justice.*

On fait le procès au Dauphin.

Qui est condamné par contumace comme inhabile à succeder à la Couronne.

Annales de France.
Monstrelet c. 239.

En effet, le Dauphin aïant été cité à la Table de Marbre, fut condamné par contumace, banni du Roïaume à perpetuité, & déclaré indigne & incapable de succeder à la Couronne. Il n'y avoit rien en tout cela qui dût surprendre, après le Traité de Troye. Il paroît même que dès ce tems-là le Roi d'Angleterre, le Duc de Bourgogne, & la Reine firent agir à Rome, pour faire approuver par le Pape Martin V. ce qui s'étoit passé en France contre le Dauphin, & que ce Prince l'aïant sçu, écrivit à ce Pape pour l'empêcher de rien faire contre ses interêts,

1420.

* Datée du 3. an de son Pontificat.

Invent. des Char. T. 1. Berri, 2. n. 82.

Juvenal des Ursins.

Il y a au Tresor des Chartres une Lettre * écrite au Dauphin en forme de Bulle, par laquelle le Pape l'assuroit qu'il n'avoit jamais eu le dessein de préjudicier en rien au droit que sa naissance lui donnoit au Roïaume de France. Ainsi on mettoit tout en œuvre pour perdre ce Prince.

Quinze jours avant l'Assemblée dont je viens de parler, qui se tint le vingt-troisiéme de Decembre, il s'en étoit tenu une autre des trois Etats du Roïaume, dont les Députés avoient reçu ordre de se rendre à Paris. C'étoit uniquement pour leur demander de l'argent, afin de soûtenir la guerre contre le Dauphin. Ces sortes de propositions de donner de l'argent, n'avoient presque jamais été faites sous ce Regne & sous les precedens, sans de grandes oppositions du côté des Députés, lors même qu'il s'agissoit des plus pressantes & des plus visibles necessités du Roïaume: mais en cette occasion l'autorité du Roi, ou plûtôt celle du Roi d'Angleterre trouva les Etats parfaitement dociles. L'Université neanmoins voïant que dans l'assignation des fonds pour la levée de l'argent, on en chargeroit les Ecclesiastiques comme les autres, vint presenter sa requete sur ce point-là au Roi d'Angleterre. Ceux qu'elle avoit chargés de cette commission furent très-mal reçus: & comme ils voulurent repliquer, on leur demanda s'ils étoient Armagnacs; & peu s'en fallut qu'on ne les envoïât en prison. Il n'étoit plus question alors de menacer de faire cesser les leçons, & de fermer les classes. Il falloit dissimuler ces premieres épreuves d'une domination étrangere, & s'attendre à en essuïer de plus rudes encore.

1421.

Le Roi d'Angleterre s'en retourne dans ses Etats.

Le Roi d'Angleterre n'avoit pû faire autant de conquêtes qu'il en avoit fait, sans perdre beaucoup de monde. Il lui falloit, pour venir à bout de ses vastes desseins, de nombreuses troupes & de l'argent pour les entretenir. La France contribuant à sa propre désolation & à son esclavage, lui en fournissoit; mais ce n'étoit pas avec tant d'abondance qu'il pût se passer de ses propres Etats. C'est pourquoi quelque necessaire que sa presence fût en France pour y maintenir ses avantages, il resolut de faire un voïage en Angleterre.

Ordre qu'il laissa à Paris pour s'en assurer.

Il partit de Paris, après avoir pris toutes ses précautions pour s'assurer de cette Capitale. Il laissa le Duc d'Excester son oncle auprès du Roi, avec ordre de bien prendre garde qu'il

1421.

ne lui échappât. La Bastille, le Château du Louvre, les principaux quartiers de Paris furent remplis de troupes Angloises & Bourguignones, aussi-bien que le Château de Vincennes, dont il donna la garde au Comte d'Huntington. Il pourvut Melun de toutes les choses necessaires pour une longue défense sous le commandement du Comte de Kent, & ensuite prit la route de Rouen avec la Reine sa nouvelle épouse, & ses deux freres les Ducs de Clarence & de Betfort. Il tint là divers Conseils. Il fit le Duc de Clarence Lieutenant General de Normandie, & lui recommanda sur-tout de veiller sur les frontieres du Comté du Maine, à cause de beaucoup de Noblesse declarée pour le Dauphin dans ce Comté & dans l'Anjou. Après avoir ainsi tout reglé, il alla s'embarquer à Calais, d'où il arriva heureusement en Angleterre.

Il y revient bientôt après avoir reglé les affaires de son Roïaume.

Les grandes choses qu'il avoit faites en France, le firent recevoir avec tous les honneurs imaginables, & lui rendirent tout facile. La bourse de ses Sujets lui fut ouverte. Il y eut un empressement extrême à retourner avec lui en France, & en peu de tems il eut une armée de près de trente mille hommes. Il fit couronner la Reine son épouse, & conclut une Tréve avec les Gallois, où depuis long-tems il y avoit des rebelles qui faisoient des courses bien avant dans l'Angleterre. Les Historiens Anglois ajoûtent, que Henri pour se délivrer de tout embarras, rendit aux Ecossois leur Roi Jacques fils de feu Robert Roi d'Ecosse, qui étoit depuis long-tems prisonnier en Angleterre; qu'il lui fit épouser sa cousine germaine sœur du Comte de Sommerset; que la paix fut rétablie entre les deux Roïaumes, & que Jacques fut aussi-tôt couronné par ses Sujets: mais les Historiens d'Ecosse disent avec plus de verité, que Jacques ne sortit de prison que sous le Regne du fils de Henri V. & les Traités de la France avec Mordac Stuart Duc d'Albanie & Gouverneur d'Ecosse au commencement du Regne de Charles VII. qu'on voit dans le Tresor des Chartres du Roi, ne laissent nul lieu de douter de ce fait. Rien n'arrêtant plus Henri en Angleterre, il commença de se disposer à son retour en France.

Hostilités des deux partis pendant l'hiver.

Monstrelet ch. 238.

L'hiver n'avoit pas empêché qu'il ne s'y fît diverses entreprises par les deux partis. Celui du Dauphin s'empara de Villeneuve-le-Roi au-dessus de Paris, & boucha de ce côté-là le

1421. paſſage de la Seine. Les Pariſiens en ſouffroient, les vivres qui venoient de ce côté-là, étant arrêtés par la garniſon de ce poſte. Ils s'accommoderent avec elle, & moïennant certains impôts que les bateaux païoient en deſcendant, on leur laiſſa la liberté de paſſer. D'ailleurs le Seigneur de Châtillon ſurprit Château-Thierri ſur le Dauphin, & dans les diverſes rencontres tantôt les uns étoient battus, & tantôt les autres.

Etat de la ville de Paris.

Pour ce qui eſt de Paris, tout y fut aſſés tranquille pendant cette ſaiſon, excepté en une occaſion. Le Duc d'Exceſter par ordre du Roi d'Angleterre arrêta le Maréchal de Lile-Adam. Ce Seigneur avoit déplu au Roi d'Angleterre, auquel la plûpart faiſoient leur cour d'une maniere baſſe, qui n'étoit point du caractere de ce Seigneur naturellement fier & libre. Ce Prince ne put s'empêcher de lui témoigner un jour, qu'il étoit choqué de ce qu'il ne tenoit pas en ſa preſence une contenance aſſés reſpectueuſe. Le Maréchal ne lui répondit point autre choſe, ſinon que les Rois de France n'aimoient point à voir dans leurs Courtiſans des manieres contraintes & trop gênées. On ne ſçait, ſi d'ailleurs le Roi d'Angleterre n'eut point quelque ſoupçon de lui; mais enfin le Duc d'Exceſter l'arrêta au milieu de Paris, pour le conduire à la Baſtille. Comme le Maréchal étoit fort aimé des Pariſiens, il ſe fit une ſedition; & il s'attroupa bien mille hommes, qui voulurent l'enlever au Duc. Celui-ci n'avoit que ſix-vingts hommes avec lui, mais gens reſolus, & la plûpart Archers. Il les rangea autour de ſa perſonne, & les fit tirer ſur cette populace; il n'en fallut pas davantage pour la diſſiper: le Marechal fut conduit à la Baſtille, où il demeura juſqu'à la mort du Roi d'Angleterre, & porta par cette captivité la peine de l'étrange revolution qui s'étoit faite dans le Roïaume, dont il avoit été la premiere cauſe, en ſurprenant Paris pour y rétablir le feu Duc de Bourgogne.

Chap. 239.

Combat ſanglant qui ſe donne en Anjou.

Hiſtoire Chronologique du Heraut de Berri.

Monſtrelet ch. 240.

Juvenal des Urſins.

Mais ce qui ſe paſſa de plus memorable en France durant l'abſence du Roi d'Angleterre, fut un combat ſanglant qui ſe donna en Anjou de la maniere, & à l'occaſion que je vais dire.

Le Dauphin avoit depuis quelque tems reçu un renfort de quatre à cinq mille Ecoſſois commandés par le Comte de Boukam grand Capitaine & fils du Duc d'Albanie. Ce Comte étoit

1421.

étoit en Anjou auprès de Baugé, où il fut joint par quelques troupes Françoises sous les ordres du Seigneur de la Fayette Maréchal de France de la creation du Dauphin.

Le Duc de Clarence s'étoit approché de ce côté-là avec une armée assés nombreuse, & espera surprendre le General Ecossois. Il partit brusquement avec une partie de son armée, où il y avoit quinze cens hommes d'armes avec d'autres troupes, & donna ordre au Comte de Salisberi de le suivre promptement avec le reste.

Où les Anglois sont [illegible].

E[illegible] d'un vieux [illegible] [illegible] de [illegible] du [illegible] de [illegible].

Il arriva à la vûe de l'armée Françoise la veille de Pâques. Boukam averti de sa marche, l'attendit en bataille. Le Duc de Clarence vint l'attaquer; le combat fut assés long-tems opiniâtré; mais enfin les Anglois furent défaits, & il en demeura près de trois mille sur la place. Le Comte de Kent, le Sire de Grei, Ros Maréchal d'Angleterre, & le Duc de Clarence même furent de ce nombre. Ce Prince avoit été tué dès le commencement du combat. Les Comtes de Sommerset, d'Huntington, & du Perche demeurerent prisonniers: le reste fut dissipé. Les François y perdirent mille à onze cens hommes, & entr'autres Charles le Bouteiller vaillant Chevalier, Garin de Fontaines, Jean de Passavant, & Jean de Brelle; mais ce qui avoit peri, ou été pris du côté des Anglois, étoit l'élite de leurs troupes.

Fort peu de tems après la défaite, le Comte de Salisberi arriva avec le reste de l'armée Angloise. Le General Boukam ne jugea pas à propos de hazarder un nouveau combat, & s'éloigna du champ de bataille; le Comte enleva le corps du Duc de Clarence, & le fit conduire à Rouen, & de là en Angleterre.

Suite de [illegible] au part. du Dauphin.

Chap. 241.

Cette victoire donna de la reputation au parti du Dauphin; il en apprit la nouvelle à Poitiers, & fit à Tours, quelques jours après, Boukam Connétable de France. Ce General profitant de sa victoire, conquit quelques petites Places, & l'armée Françoise alla ensuite mettre le siege devant Alençon. Le Comte de Salisberi y courut aussi-tôt. Les François l'attendirent, & firent si bonne contenance, qu'il n'osa les attaquer. Il se retira, & aïant été chargé dans sa retraite, il y perdit deux ou trois cens hommes. Les François neanmoins, ou n'aïant pas assés d'artillerie, ou pour quelque autre raison, leverent le siege.

1421. Chap. 243. 244.

La nouvelle de la défaite de Baugé hâta le retour du Roi d'Angleterre. Il trouva en arrivant à Calais le dixiéme de Juin la guerre fort allumée en Picardie, où Jacques d'Harcour Gouverneur du Crotoi, Rambure, & plusieurs autres Gentilshommes de Picardie, s'étoient rendus maîtres pour le Dauphin de diverses Forteresses dans ces quartiers-là, & faisoient tous les jours des courses dans les environs de Guynes & de Calais. Les Anglois se revengeoient sur le Canton de la Picardie qui tenoit pour le Dauphin.

L'armée que Henri amena d'Angleterre étoit de vingt-huit mille hommes, dont il y avoit vingt-quatre mille Archers, & quatre mille hommes d'armes. Deux jours après son débarquement, il détacha douze cens hommes sous la conduite du Comte d'Orset & du Seigneur de Cliffort pour prendre les devants. Les Parisiens les reçurent avec beaucoup de joie; parce que les partis du Dauphin couroient sans cesse les environs de Paris, & coupoient les vivres qui commençoient à devenir fort chers.

L'armée Angloise suivit ce détachement, pour aller au secours de Chartres, que le Dauphin assiegeoit avec la sienne composée de seize à dix-sept mille hommes; & le Roi d'Angleterre continuant sa marche par Montreuil, par Abbeville, par Mante, arriva au bois de Vincennes, où le Roi & la Reine l'attendoient.

Echec qu'il reçut en Picardie.

Le Dauphin avoit esperé d'emporter Chartres avant que le Roi d'Angleterre fût en état de la secourir; mais le bâtard de Thiam qui y commandoit, la défendit avec tant de valeur, que le Prince étant beaucoup moins fort que l'ennemi qui approchoit, fut contraint de lever le siege. Il se retira vers la riviere de Loire: le Roi d'Angleterre le suivit, & le poussa jusqu'aux Fauxbourgs d'Orleans, tâchant de l'engager à la bataille; mais le Dauphin l'évita toûjours, & mit la riviere de Loire entre les Anglois & lui; de sorte que le Roi d'Angleterre, n'osant s'engager plus avant, & voïant d'ailleurs que la dissenterie qui s'étoit mise dans son armée, lui enlevoit grand nombre de soldats, il rebroussa chemin, & se consola par la prise de Dreux qui lui fut lâchement rendue sans coup ferir, & par la nouvelle qu'il reçut d'un avantage remporté dans un combat par le Duc de Bourgogne à Monts en Vimieux sur les

Juvenal des Ursins.

Seigneurs qui tenoient le parti du Dauphin en Picardie, où entre autres Robert de Mailli fut tué. 1421.

Etant de retour au bois de Vincennes, les Parisiens le solliciterent fort de faire le siege de Meaux, dont la garnison couroit jusqu'aux portes de Paris. Il s'y resolut avec assés de peine, & l'assiegea au mois d'Octobre avec vingt mille hommes. Il y avoit dedans un assés grand nombre de Noblesse Françoise commandée par le bâtard de Vaurus très-brave homme, qui l'arrêta près de huit mois devant cette place. Elle fut enfin prise. Le Roi d'Angleterre fit trancher la tête à Vaurus, & ensuite attacher son corps à un arbre proche de la Ville qu'on appelloit l'arbre de Vaurus, parceque ce Capitaine, l'ennemi le plus animé qu'eussent les Anglois, y en avoit fait pendre un très-grand nombre.

1422. *Siege & prise de Meaux par les Anglois.*

Monstrelet chap. 261.

La prise de Meaux fut suivie de la reddition de quelques Villes & Forteresses en Picardie, en Champagne, & aux environs de Paris; & ces nouvelles pertes furent cause, que quelques Seigneurs abandonnerent le parti du Dauphin : mais après tout les choses n'alloient pas si vîte que le Roi d'Angleterre l'avoit esperé. Non seulement les païs d'au-de-là de la Loire témoignoient pour ce jeune Prince un attachement inviolable; mais encore il avoit bien des Partisans en Normandie, en Picardie, & dans les autres Provinces, qui donnoient de l'exercice aux Anglois & aux Bourguignons. Il prenoit des Châteaux sur eux, comme on en prenoit sur lui : les avantages & les désavantages dans les rencontres étoient assés égaux de part & d'autre; les Generaux qui l'accompagnoient & qui le servoient très-fidelement paroissoient avoir pris pour maxime de temporiser, & de n'en venir à aucune action décisive, afin de donner le tems aux peuples de revenir d'eux-mêmes, après avoir senti la pesanteur du joug étranger.

De quoi suivie.

Le Roi d'Angleterre faisoit lui-même toutes ces reflexions; mais étant maître du Roi, de la Reine, & de la Capitale, aïant pour lui le Duc de Bourgogne, que la haine irreconciliable qu'il avoit pour le Dauphin, empêcheroit de se jamais détacher des Anglois, & enfin tenant prisonniers en Angleterre la plûpart des Princes du Sang, il esperoit surmonter tous les obstacles, & venir à bout avec le tems de son entreprise. Il fit passer d'Angleterre de nouvelles troupes, que la Reine sa

1422. femme lui amena, après être heureusement relevée de ses couches, & lui avoir donné un heritier, qui fut nommé Henri comme son pere. On en fit des rejouissances publiques, qui ne furent gueres moins grandes à Paris qu'à Londres.

Journal de Charles V.

Si-tôt que ces troupes furent arrivées, Henri crut devoir tourner la plus grande partie de ses forces contre ce qui tenoit encore pour le Dauphin en Picardie, afin de ne laisser rien derriere lui de ce côté-là, quand il voudroit passer la Loire. Les deux Rois & les deux Reines partirent le vingt-deuxiéme de Juin pour aller jusqu'à Senlis. De-là le Roi d'Angleterre envoïa le Comte de Varvik avec trois mille hommes à la petite Ville de Gamache, qui avoit déja été attaquée, & qui avoit capitulé pour se rendre, en cas qu'elle ne fut pas secourue. Elle se rendit le dix-septiéme de Juin, & le gouvernement en fut donné à Felton Seigneur Anglois.

Monstrelet chap. 263.

Varvik alla ensuite assieger saint Valeri, dont le Commandant après s'être long-tems defendu, fit une semblable capitulation, & convint de se rendre le quatriéme de Septembre, si le Dauphin ne paroissoit avec une armée capable de forcer les assiegeans. Il étoit trop loin pour y venir à tems, ainsi la Ville tomba pareillement sous la puissance des Anglois. Compiegne durant le siege de saint Valeri avoit eu le même sort, & de la même maniere, aussi-bien que quelques Forteresses des environs. Il ne restoit plus de ces côtés-là au Dauphin que le Crotoi & Guise. Le Roi d'Angleterre fit tout son possible, pour engager Jacques d'Harcour Gouverneur du Crotoi à lui remettre cette Place; mais il ne put rien gagner, & remit ces deux sieges à un autre tems.

Sur ces entrefaites, on lui écrivit qu'on avoit découvert une intelligence du Dauphin pour surprendre Paris. Il y accourut aussi-tôt, fit venir en sa presence une femme qu'on avoit trouvé chargée de Lettres pour ce sujet: il l'interrogea, elle avoua tout, nomma ses complices, & fut jettée avec eux dans la riviere. Après quoi le Roi d'Angleterre retourna rejoindre le Roi de France, & les Reines à Senlis.

Chap. 265. &c.

Il apprit-là que le Dauphin avec une armée de vingt mille hommes, s'étoit presenté devant la Charité sur Loire, & que cette Place s'étoit rendue à lui; que de-là il avoit été mettre le siege devant Cone sur la même riviere, & que le Gouver-

neur avoit promis de se soumettre, s'il n'étoit secouru à la mi-Août.

1422.

Le Roi d'Angleterre tombe malade à Vincennes.

Le Duc de Bourgogne sur cette nouvelle s'étoit mis en campagne, & avoit envoïé au Dauphin pour lui offrir la Bataille, & convenir avec lui du jour & du lieu. Le Dauphin accepta le défi, & chacun se disposa de part & d'autre à cette journée. Le Duc de Bourgogne l'aïant fait sçavoir au Roi d'Angleterre, ce Prince dit, qu'il en vouloit être, & fit marcher par la Champagne la plus grande partie des troupes qu'il avoit en Picardie & aux environs de Paris. Il n'étoit pas alors en bonne santé; & ne pouvant souffrir le cheval, il se mit en litiere pour se rendre à son armée; mais étant allé jusqu'à Melun, & le voïage aïant augmenté son mal, il se fit porter à Vincennes, & chargea de cette expedition le Duc de Betfort son frere & le Comte de Varvik son oncle.

L'armée Angloise & Bourguignone s'étant assemblée à Vezelai, & tous les Generaux s'y étant rendus, on marcha vers Cone. Ils trouverent le siege levé, & que le Dauphin s'étoit retiré à Bourges : les Seigneurs qui étoient avec ce Prince n'aïant pas été d'avis de hasarder la bataille, vû le peu de troupes qu'il avoit en comparaison des ennemis.

Les Anglois & les Bourguignons s'en retournoient fort contens chacun de leur côté après cette espece de victoire, qui ne leur avoit couté qu'une marche, lorsque le Duc de Betfort reçut la nouvelle de l'extrémité où se trouvoit le Roi d'Angleterre son frere. Il prit les devans avec ses domestiques, & quelques Seigneurs de ses amis, & en arrivant il sçut des Medecins que le mal étoit sans remede. Le Roi d'Angleterre peu de jours après l'appella avec le Comte de Varvik, le Duc d'Excester, & six ou sept autres Seigneurs, en qui il avoit le plus de confiance. Il leur dit qu'il voïoit bien que sa fin étoit proche; qu'il les conjuroit par l'amitié qu'il leur avoit toûjours portée, d'avoir pour son fils unique qu'il laissoit au berceau, le même attachement qu'ils avoient eu jusqu'alors pour sa propre personne; qu'il attendoit cela de leur generosité & de leur fidelité. Ces Seigneurs fondant en larmes, le lui promirent, & l'assûrerent d'un dévouement sans reserve aux interêts de son fils.

Il leur communiqua ensuite ses pensées sur la situation presente des affaires de France & d'Angleterre. A l'égard de celles

1422.

de France, il leur recommanda ſur-tout, d'entretenir une union conſtante & très étroite avec le Duc de Bourgogne, & de lui offrir la Regence du Roïaume de France; & ſuppoſé qu'il la refuſât, il nomma le Duc de Betfort pour cet important emploi. Il les conjura, quoi qu'il arrivât dans la ſuite, de ne faire jamais la paix avec Charles de Valois (c'eſt ainſi qu'il appelloit le Dauphin) qu'à condition que toute la Normandie demeurât à la Couronne d'Angleterre, ſans aucune dépendance de celle de France.

Vralſingam. Polydorus Vergilius. S. Remi ch. 118.

Il déclara Humfroi Duc de Gloceſtre ſon autre frere Regent du Roïaume d'Angleterre pendant la minorité de ſon fils, & fit le Comte de Varvik Gouverneur de ce petit Prince. Il leur ordonna de ne point relâcher le Duc d'Orleans, le Comte d'Eu, le Comte d'Angoulême, le Seigneur de Gaucour, & le Sire Guiſchard de Chiſai, qui étoient actuellement priſonniers en Angleterre, juſqu'à ce que le Prince ſon fils fût en état de défendre par lui-même ſes droits ſur la Couronne de France, ou du moins ſur les Provinces de ce Roïaume, qui avoient été enlevées à leurs ancêtres. « Pour le reſte (, ajouta-t'il,) je l'abandonne à votre prudence, & au zele que vous avez toûjours eu pour le bien & la gloire de votre patrie. »

Après les avoir congediés il donna audience au Seigneur Hue de Launai, que le Duc de Bourgogne lui avoit envoïé ſur la nouvelle de ſa maladie: & puis il appella ſes medecins, & leur ordonna de lui dire ſincerement combien ils croïoient qu'il lui reſtoit encore de vie. Après cet ordre réïteré, & deux conſultations qu'ils firent, un d'eux vint ſe jetter à genoux devant lui, & lui dit qu'il étoit tems qu'il recommandât ſon ame à Dieu, & que ſans un miracle, dans deux heures il ne ſeroit plus au monde.

Il meurt.

Il fit appeller ſon Confeſſeur, quelques autres Eccleſiaſtiques & une partie de ſa famille: & comme il avoit déja reçu ſes Sacremens, il ſe fit lire les ſept Pſeaumes Penitentiaux. A la fin du *Miſerere*, il interrompit ceux qui le diſoient, au penultieme verſet à ces mots, *ut ædificentur muri Jeruſalem*, & proteſta que ſi Dieu lui avoit donné une plus longue vie, il avoit reſolu, après avoir pacifié la France, d'aller à la conquête de la Terre Sainte. On continua les prieres, & peu de tems après il expira le dernier jour d'Août dans une ſituation d'eſ-

Regiſtres du Parlement de l'an 1422.

prit plus tranquille, ce semble, qu'elle ne devoit être pour un homme qui alloit rendre compte à Dieu de l'usurpation de la Couronne d'Angleterre, dont le Roi son pere en mourant lui avoit fait un grand scrupule, sans parler de celle de la Couronne de France, qui ne pouvoit gueres être colorée que par des prétentions chimeriques. 1422.

Sa maladie fut une inflammation de l'anus, à quoi la Chirurgie beaucoup moins parfaite en ce tems-là qu'elle n'est aujourd'hui, ne trouva point de remede. Il n'avoit que trente six ans; & n'étoit que dans le dixiéme de son Regne. L'Angleterre parfaitement soumise, malgré les mouvemens que l'usurpation de la Couronne y avoit excités durant la vie de son pere & durant une partie de la sienne, la France envahie, l'autorité absolue qu'il s'y étoit acquise, la reputation qu'il s'étoit faite en France & en Angleterre d'une justice exacte, sont des preuves évidentes de ses grands talens pour la guerre & pour le Gouvernement. Ses entrailles furent enterrées à Saint Maur des Fossés. Son corps embaumé fut exposé dans Notre-Dame de Paris, & puis à saint Denys, où l'on lui fit de magnifiques obseques. Il fut transporté à Rouen, où il demeura assés long-tems. De-là la Reine d'Angleterre le fit conduire à Calais, & puis à Londres, où elle le suivit. Il fut enfin enterré à Westminster parmi les Rois ses prédecesseurs. Juvenal des Ursins.

Le Duc de Bourgogne l'aïant sçu à l'extrémité, s'étoit mis aussi-tôt en chemin pour venir à Paris; mais il le trouva mort en arrivant. Il eut de frequentes conferences avec les Ducs de Betfort, de Glocestre, d'Excester, le Comte de Varvik, & les autres Seigneurs qui étoient du Conseil d'Angleterre. Le Traité de Troye fut confirmé; mais le Duc de Bourgogne refusa la Regence de France, qui lui fut offerte suivant la derniere volonté de Henri. Il crut apparemment qu'il ne pourroit pas se donner assés d'autorité sur les Anglois, pour se maintenir dans un poste aussi important & aussi dangereux que celui-là dans les conjonctures; & le Duc de Betfort s'en chargea par son consentement. Ce Duc agit long-tems de concert avec le Duc de Bourgogne, & avec la Reine de France, comme Henri avoit fait, pour tenir les peuples dans la soumission, & prit aussi publiquement la qualité de Regent du Roïaume de France au nom de Henri VI. qui n'avoit pas encore un an accompli,

1422.

& que les Anglois reconnurent pour l'heritier unique des Etats de ſon pere.

La Reine & le Duc de Bourgogne n'en conſervent pas moins d'animoſité contre le Dauphin.

Annales de France.

Le Dauphin par cette mort fut délivré du plus redoutable ennemi qu'il eût ; mais il eſpera en vain qu'elle produiroit à la Cour quelque changement en ſa faveur. L'animoſité de la Reine & du Duc de Bourgogne contre lui, la prudence, la vigilance, l'activité de Betfort parerent le danger d'une conjoncture ſi délicate : & il ne ſe fit aucun nouveau mouvement de ce côté-là. On continua de ſe battre. Les Anglois aſſiegerent la Ville de Bazas en Gaſcogne, & elle leur fut rendue trois mois après faute de ſecours, tandis que le Vicomte de Narbonne, & le Comte d'Aumale partiſans du Dauphin couroient la Normandie, où ils ſurprirent Bernai & défirent les Anglois qui étoient venus pour reprendre cette place.

Regiſtre de la Chambre des Comptes cité dans les Annot. ſur l'Hiſtoire de Charles VI. pag. 793.

Vers ce même-tems là le Dauphin fut averti, que le Duc de Bretagne qu'il avoit juſqu'alors avec grande peine retenu dans ſes interêts, l'abandonnoit pour ſuivre le parti d'Angleterre ; qu'il étoit entré en Poitou, & que peu s'en étoit fallu qu'il n'eût ſurpris la Rochelle. Il marcha au plûtôt de ce côté-là, & courut dans cette Ville un très-grand danger. Dans le tems qu'il tenoit Conſeil dans une chambre de la maiſon où il étoit logé, le plancher fondit tout à coup. Le bonheur voulut que la chaiſe où il étoit aſſis, ſe trouvât tout juſte portée ſur un gros mur, où il demeura ſeul. Pluſieurs furent bleſſés, & quelques-uns en moururent. Il y a eu peu de Princes, ſur qui Dieu ait fait paroître une providence plus particuliere que ſur celui-là, & qui il ait tiré de plus grands dangers, & d'une maniere plus approchante du prodige.

Mort du Roi.

Cet accident lui arriva le onziéme d'Octobre ; & peu de jours après il apprit la mort du Roi ſon pere ; qui mourut à Paris en ſon Hôtel de ſaint Pol le vingt & uniéme jour du même mois * dans la quarante-troiſiéme année de ſon Regne, & la cinquante-quatriéme de ſon âge, après trente ans de maladie, ou plûtôt de rechûtes frequentes dans ſes infirmités de corps & d'eſprit, qui avoient replongé l'Etat dans les extrémes malheurs, d'où la ſageſſe de ſon Prédeceſſeur l'avoit ſi heureuſement délivré.

* Labbe dans ſa Chronique cite l'Epitaphe de ce Prince pour cette Epoque. Des Urſins met ſa mort le 20. Les Annales de France, & Monſtrelet la place au 22.

Les

Les longs Regnes ſont ordinairement avantageux à un Etat; mais la longueur de celui-ci, avec les circonſtances fâcheuſes qui l'accompagnerent, fut la ruine de la France. Les viciſſitudes de la maladie & de la ſanté du Roi, étoient quelque choſe de pire que ſi le mal eût été continuel : car on auroit pû en ce cas établir une forme conſtante de Gouvernement, au lieu que les changemens y étoient preſque auſſi frequens, que ceux qui arrivoient à l'eſprit de ce Prince. On lui faiſoit changer dans un de ſes bons intervalles ce qu'il avoit reſolu dans un autre. On lui repreſentoit les inconveniens de ce qu'il avoit fait, ſans lui faire enviſager ceux de ce qu'on vouloit lui faire faire de nouveau. Les Princes & les Seigneurs qui prétendoient au Gouvernement, ſe débuſquoient les uns les autres : on ne voïoit que Chanceliers, Connétables, premiers Preſidens, Surintendans des Finances dégradés, diſgraciés, obligés de ceder leur place à leurs concurrens. L'eſprit du Prince s'affoibliſſant de plus en plus, les deſordres ne firent que croître, & ils arriverent enfin juſqu'à ce point que l'on vit l'heritier de la Couronne desherité, & un étranger le plus grand ennemi de l'Etat, mis en ſa place.

1422. *[illegible] pris.*

Malgré tous les malheurs dont Charles VI. fut à la verité l'occaſion plûtôt que la cauſe, la voix du peuple lui donna le glorieux ſurnom de *Bien-aimé*, titre dont il fut redevable à la ſeule compaſſion que ſes Sujets avoient de lui : car jamais les peuples ne ſouffrirent davantage que ſous ſon Regne ; mais ils voïoient bien que leurs maux ne partoient ni de ſon cœur, ni de ſa main. Ils en connoiſſoient les veritables auteurs, & ils les haïſſoient. Pour lui, ils le plaignoient, & à force de le plaindre, ils l'aimerent.

On [illegible] lui donner [illegible] Bien aimé.

Nul Prince de ſon Sang n'aſſiſta à ſes obſeques, pluſieurs étant morts à la bataille d'Azincour, les autres étant priſonniers en Angleterre, & les autres n'étant point à la Cour, ſoit par mécontentement, ſoit pour ne point autoriſer par leur preſence, la proclamation qui ſe devoit faire de Henri VI. comme Roi de France. Le ſeul Duc de Betfort étoit en deuil. Au moment que le Roi fut enterré, un Heraut cria qu'on priât Dieu pour l'ame du Roi Charles VI. & en même tems il ajoûta : *Vive Henri de Lancaſtre Roi de France & d'Angleterre.* Le Duc de Betfort au retour du convoi, fit porter devant lui

Journal du R[illegible] Charles VI.

1422.

l'épée Roïale comme Regent du Roïaume, de quoi le peuple ne put s'empêcher de murmurer.

Ce qu'il fit d'avantageux pour le Roïaume.

Une des choses les plus avantageuses que Charles fit pour son Etat, fut l'échange du Duché de Nemours & de quelques autres terres qu'il donna à Charles II. Roi de Navarre, pour les prétentions que ce Prince avoit encore sur les Comtés de Champagne & de Brie, & pour Evreux, Pont-Audemer, Avranches, Cherbourg, & plusieurs autres Places en Normandie, qui avoient donné moïen aux Rois de Navarre sous les Regnes précedens, de brouiller en France, & de se rendre redoutables à la Cour.

Il transigea aussi avec Isabelle Reine de Majorque & de Minorque, & Marquise de Montferrat; & par la Transaction, elle se desista des poursuites qu'elle avoit commencées, pour se relever de la vente qui avoit été faite de la Seigneurie de Montpellier par Jacques III. Roi de Majorque à Philippe de Valois.

Invent. des Chartes T. 6.

Il acquit pareillement la Châtellenie de Taillebourg en Xaintonge de Jean de Harpedane Seigneur de Belleville. Il y a dans l'acte de cette acquisition une chose remarquable; c'est que le Roi s'y attribue le droit de réunion à la Couronne sur tous les Ports de mer, & sur toutes les Places frontieres en vertu de sa puissance souveraine pour le bien de l'Etat, à charge seulement de dédommager ceux à qui les Ports & les Places appartiendroient.

Armes en usage sous son Regne.

Quoique l'invention du Canon soit plus ancienne que ce Regne, ce ne fut cependant que du tems de ce Prince, que l'usage en devint frequent en France. Les armes les plus ordinaires étoient encore les fleches, les lances, la hache d'armes, & l'épée. Pour ce qui est du javelot, il y avoit déja long-tems que l'usage en étoit aboli.

Ses Enfans.

Charles eut six fils & six filles legitimes. De ses six fils le seul Charles VII. du nom lui survécut. Il eut une fille naturelle appellée par les uns Marie, & par les autres Marguerite. Elle porta le nom de Valois, & fut mariée à Jean de Harpedane de Belleville.

Son Testament.

Il avoit fait son testament dès l'an 1393. dans un de ses bons intervalles, craignant que la mort ne le surprît en quelqu'un de ses accès. On y voïoit la tendresse & la veneration qu'il conservoit pour la memoire du Connétable du Guesclin, à qui il avoit

fait faire un magnifique service à saint Denys au commencement de son Regne, quoique ce Seigneur fut mort sous le Regne précedent; & dans ce testament il leguoit encore en sa faveur trois cens livres, qui devoient être emploiées à faire prier Dieu pour lui. 1422.

Depuis l'an 1381. Charles avoit pris pour support dans l'écusson de ses armes deux Cerfs. C'étoit au sujet d'une chasse qu'il fit dans les bois de Senlis, où il prit dans les toiles un Cerf portant un colier de cuivre doré, avec cette inscription : *HOC CÆSAR MIHI DONAVIT*. C'est-à-dire, ce colier m'a été donné par César. On raisonna beaucoup sur l'âge du Cerf, & pour deviner quel étoit ce César qui lui avoit fait mettre ce colier; mais c'étoit sans doute un des derniers Empereurs.

Ses Armoiries. Histoire Anonyme de saint Denys par le Sieur le Laboureur.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce V. Volume.

A

tions

Boucicaut,

prisonnier

I.

M

prend

V.

Y

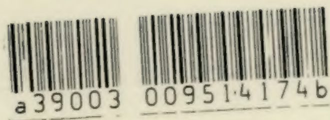
TABLE DE QUELQUES USAGES & Coûtumes sous le Regne de JEAN II.

SOUS LE REGNE DE CHARLES V. dit LE SAGE.

SOUS LE REGNE DE CHARLES VI.

Fin de la Table du V. Volume.

A PARIS, de l'Imprimerie de JEAN-BAPTISTE DELESPINE, Imprimeur du Roi, rue saint Jacques, à saint Paul. 1729.


a39003 009514174b